

RÉPUBLIQUE DU CONGO

QUINZE ANS DE TRAVAUX ET DE RECHERCHES DANS LES PAYS DU NIARI

ÉTUDES SOCIO-ÉCONOMIQUES



OBSTOM

MINISTRE DE LA COOPÉRATION

RÉPUBLIQUE DU CONGO

QUINZE ANS DE TRAVAUX ET DE RECHERCHES DANS LES PAYS DU NIARI

1949-1964

ÉTUDES SOCIO-ÉCONOMIQUES



MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION

La collection publiée sous le titre "Quinze ans de travaux et de recherches dans les pays du Niari (1949-1964)", dont la rédaction et l'édition sont financées par le Fonds d'Aide et de Coopération, comprend les douze volumes suivants :

1 - Synthèse générale

2 à 10 - Synthèses particulières

2 - Station agronomique de Loudima

3 - O.R.S.T.O.M. : pédologie et agropédologie

4 - O.R.S.T.O.M. : végétation

5 - O.R.S.T.O.M. : hydrologie

6 - O.R.S.T.O.M. : sciences humaines

7 - C.T.F.T.

8 - I.F.A.C.

9 - I.R.C.T.

10 - I.R.H.O.

11 - Esquisse de développement régional

12 - Atlas régional.

AVANT-PROPOS

Ce volume consacré à la socio-économie n'a pas la même homogénéité que les autres synthèses particulières.

En effet, en dehors des deux études faites spécialement pour la collection "Quinze ans de travaux et de recherches dans les pays du Niari", qui sont celles de MM. DHONT et HAERINGER, chargés de recherches à l'ORSTOM, il renferme des extraits d'autres études ou enquêtes dont les auteurs n'appartiennent pas tous à l'ORSTOM.

Ces extraits sont généralement assortis de commentaires et de mises à jour dûs au directeur de l'équipe de synthèse, expert du Ministère de la Coopération.

Le volume a été divisé en trois parties :

- études démographiques ;
- études sur les revenus, les dépenses et l'alimentation ;
- études d'économie générale et d'économie rurale.

Chaque étude importante est précédée d'un sommaire.

PLAN GÉNÉRAL

	Pages
PREMIERE PARTIE : ETUDES DEMOGRAPHIQUES	7
I - La population des pays du Niari d'après l'enquête démographique et les recensements de 1960-61	11
II - La population des pays du Niari d'après la thèse de M. SORET sur la zone du chemin de fer CONGO-OCEAN	29
III - Etude de M. VENNETIER sur l'agglomération de KAYES-JACOB (extraits)	43
DEUXIEME PARTIE : ETUDES SUR LES REVENUS, LES DEPENSES ET L'ALIMENTATION	
I - Les budgets familiaux dans les villages du Niari, par Y. DHONT	49
II - L'alimentation rurale dans les pays du Niari extraits de l'enquête faite en 1956-58 par le SLCGE et notes de Y. DHONT	169
TROISIEME PARTIE : ETUDES D'ECONOMIE GENERALE ET D'ECONOMIE RURALE	205
I - De l'Atlantique au fleuve Congo ; une géographie du sous-peuplement : extraits d'une thèse de M. le professeur SAUTTER	207
II - La zone du chemin de fer CONGO-OCEAN, plan de la thèse de M. SORET	243
III - L'économie rurale dans la région de MOUYONDZI par Ph. HAERINGER	245
IV - L'agriculture des BAKAMBA de la vallée du Niari, par M. le professeur SAUTTER (extraits)	297
V - Enquête d'inventaire statistique dans la sous-préfecture de KIBANGOU ; ORIK , 1958, (extraits)	317

PREMIÈRE PARTIE

ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

	Pages
I - LA POPULATION DES PAYS DU NIARI D'APRES L'ENQUETE DEMOGRAPHIQUE ET LES RECENSEMENTS DE 1960-61	11
II - LA POPULATION DES PAYS DU NIARI D'APRES LA THESE DE M. SORET(*) SUR LA ZONE DU CHEMIN DE FER CONGO-OCEAN	29
III - ETUDE DE M. VENNETIER(*) SUR L'AGGLOMERATION DE KAYES-JACOB (EXTRAITS)	43

(*) M. SORET, maître de recherches principal, et M. VENNETIER, maître de recherches, ont fait ces études pendant leurs séjours au centre ORSTOM de Brazzaville.

SOMMAIRE

	Pages
I - LA POPULATION DES PAYS DU NIARI D'APRES L'ENQUETE DEMOGRAPHIQUE ET LES RECENSEMENTS DE LA MISSION DEMOGRAPHIQUE DU CONGO EN 1960-61	11
A - La préparation de l'enquête démographique	11
B - La population africaine des pays du Niari en 1961 d'après l'enquête démographique	13
C - La composition ethnique des populations dans les pays du Niari	15
D - Etude de la population résidente	15
E - Les mouvements de population	21
F - Les migrations	23
G - Données collectives d'ensemble	24

I - LA POPULATION DES PAYS DU NIARI D'APRÈS L'ENQUÊTE DÉMOGRAPHIQUE ET LES RECENSEMENTS DE LA MISSION DÉMOGRAPHIQUE DU CONGO EN 1960-61

La Mission démographique du Congo dirigée par des statisticiens de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E.) a effectué en 1960-61 :

- une enquête démographique par sondages sur l'ensemble du territoire national, à l'exception des deux villes de Brazzaville et Pointe-Noire. Cette enquête comporte également un recensement exhaustif de la population à Dolisie et à Kayes-Jacob ;

- un recensement exhaustif de la population de Brazzaville. Pointe-Noire avait été recensée en 1958-59.

Les résultats définitifs des recensements et de l'enquête ont fait l'objet de publications que l'on peut se procurer à Brazzaville et à Paris, au ministère de la Coopération.

On trouvera ici les données de l'enquête applicables aux pays du Niari, ainsi que les principaux résultats du recensement de Dolisie et de Kayes-Jacob. On les a complétés, à titre de comparaison, par quelques extraits des recensements de Brazzaville et de Pointe-Noire.

A - LA PREPARATION DE L'ENQUETE DEMOGRAPHIQUE 1960-61.

L'ensemble du territoire national a été divisé en douze strates :

strates 1 à 9 : villages coutumiers de moins de 500 habitants

strate 10 : villages coutumiers de plus de 500 habitants

strate 11 : centres extra-coutumiers de plus de 500 habitants

strate 12 : ville de Dolisie, recensée exhaustivement.

La population administrative des strates 1 à 9 était en 1960 de 535 680 personnes, groupées en 4 440 villages.

Fait au 1/10^e le sondage a porté sur 55 155 personnes.

La population administrative de la strate 10 était en 1960 de 20 995 personnes, dont 8 460 ont été enquêtées (sondage supérieur à 25 %).

La population administrative de la strate 11 était en 1960 de 52 215 personnes, dont 33 145 ont été enquêtées (sondage supérieur à 60 %).

Les pays du Niari comprennent :

- une fraction de la strate 2 : partie forestière de la sous-préfecture de Kibangou, dans le Mayombe :

population administrative 2 966 personnes 23 villages

" enquêtée 270 "

- la strate 3 : sous-préfectures de Komono, Zanaga, Bambama, Mossendjo, considérées comme entièrement forestières, partie forestière des sous-préfectures de Divénié, Sibiti et Mouyondzi :

population administrative 105 535 personnes 999 villages

" enquêtée 11 825 "

- la strate 4 sauf la sous-préfecture de Mindouli⁽¹⁾, soit : les sous-préfectures de Kimongo, Loudima, Dolisie, Madingou, Jacob, M'Fouati et Boko-Songo, considérées comme zone de savane, et les zones de savane dans les sous-préfectures de Kibangou, Divénié, Sibiti et Mouyondzi :

population administrative 68 310 personnes 620 villages
(Mindouli exclu)

population enquêtée 7 385 "
(Mindouli exclu)

Au total pour les pays du Niari (villages de moins de 500 habitants)

population administrative 176 820 personnes 1 642 villages

population enquêtée 19 480 "

La strate 12 : Dolisie, appartient évidemment aux pays du Niari, qui comprennent en outre une partie des strates 10 et 11, soit :

strate 10 (villages coutumiers de plus de 500 habitants)

population administrative

dans l'étendue de la strate 3 : 6 737 personnes (10 villages)

dans l'étendue de la strate 4 : 1 417 personnes (2 villages)

population enquêtée : 1 564 et 913 personnes

strate 11 (centres extra-coutumiers)

population administrative

dans l'étendue de la strate 3 : 7 081 personnes (9 villages)

dans l'étendue de la strate 4 : 12 437 personnes (10 villages)

population enquêtée : 7 081 et 8 077 personnes.

Place des pays du Niari dans l'enquête démographique :

	ensemble du pays (1)	pays du Niari (2)	% $\frac{2}{1}$
strates 1 à 9			
population administrative	535 680	176 820	31,0
" enquêtée	55 155	19 480	35,3
strate 10			
population administrative	30 995	8 154	26,6
" enquêtée	8 460	2 478	29,0
strate 11			
population administrative	52 215	19 518	37,4
" enquêtée	33 145	15 158	45,4
strate 12			
population administrative	9 500	9 500	100
" enquêtée	9 500	9 500	100
Total			
population administrative	628 390	213 992	34,0
" enquêtée	106 260	46 616	43,8

Le rapport entre la population administrative et la population enquêtée, sur l'ensemble des strates, est de 17 % pour le pays entier et de 21 % pour les pays du Niari, qui ont donc bénéficié d'un taux de sondage particulièrement favorable.

(1) Dans cet exposé strate 4 voudra toujours dire : strate 4 de l'enquête moins la sous-préfecture de Mindouli.

D'après l'enquête, enfin, les pays du Niari comprennent :

1 642 villages de moins de 500 habitants sur 4 442 pour le pays

12 " plus " sur 50 "

19 centres extra-coutumiers sur 53 "

Parmi ces dernières figurent les centres de Kayes-SIAN et de Jacob Gare (population administrative 1 464 et 3 225 personnes en 1960), recensés exhaustivement et qui forment aujourd'hui la Commune de Jacob.

L'enquête a permis d'établir, dans l'ordre géographique de chacune des strates 1 à 9 la population totale en 1961, ce qui permet des comparaisons avec les recensements administratifs antérieurs.

Examinons ces résultats pour les pays du Niari.

B - LA POPULATION AFRICAINE DES PAYS DU NIARI EN 1961 D'APRES L'ENQUETE DEMOGRAPHIQUE.

a) Strate 2.

résultats d'ensemble pour les villages de moins de 500 habitants :

population administrative 18 525 hab
" d'après l'enquête 16 925 "

L'enquête montre que la population de ces villages est en réalité moins nombreuse que celle des recensements administratifs. Ce caractère s'applique d'ailleurs à toutes les strates du Congo. On note un dépeuplement progressif des petits villages. Pour cette strate la perte atteint : 8,6 %.

Appliqué à la population administrative de la fraction de cette strate qui intéresse les pays du Niari (la partie forestière de la sous-préfecture de Kibangou), ce taux donne :

$$2\,977 - \left(2\,977 \times \frac{8,6}{100} \right) = 2\,721 \text{ habitants.}$$

b) Strate 3.

	population administrative	population d'après l'enquête	différence
Villages de moins de 500 hab.	105 534	102 579	- 2,8 %
Villages coutumiers de 500 hab. et +	6 737	5 890	- 12,6 "
Centres extra-coutumiers	7 081	9 310	+ 31,5 "

On remarque que les recensements administratifs sous-estimaient également la population des gros villages coutumiers, mais sous-évaluaient celle des centres extra-coutumiers. C'est le cas d'ailleurs pour l'ensemble du pays.

c) State 4.

Pourcentages de variation pour l'ensemble de la strate :

Villages de moins de 500 hab. - 12,4 %
Villages coutumiers de 500 hab. et + - 28,6 -
Centres extra-coutumiers + 33,0 -(1)

Appliqués à la partie de la strate 4 qui intéresse les pays du Niari, ces taux donnent :

	population administrative	population d'après l'enquête
Villages de moins de 500 hab.	68 310	59 840
Villages coutumiers de 500 hab. et +	1 417	1 012
Centres extra-coutumiers	12 437	17 085
dont Kayes-Jacob	4 689	7 617
autres centres	7 748	9 468

(1) Ce taux doit être nuancé, il s'élève à 62,4 % pour Kayes-Jacob (recensement exhaustif), et à 22,2 % pour les autres centres.

d) Strate 12.

La population administrative de la ville de Dolisie, comptée pour 9 500 personnes, atteignait 12 266 habitants lors du recensement exhaustif.

On peut tirer de ces données le chiffre total de la population dans les pays du Niari en 1960-61 :

	Strate 2	Strate 3	Strate 4	Strate 12	Total
Villages de moins de 500 hab.	2 721	102 579	59 840	-	165 140
Villages coutumiers de 500 hab. et plus	-	5 890	1 012	-	6 902
Centres extra-coutumiers	-	4 310	17 085	-	26 395
Ville de Dolisie	-	-	-	12 266	12 266
Total	2 721	117 779	77 937	12 266	210 703

La répartition entre zones de savane (strates 4 et 12) et de forêt (strates 2 et 3) est la suivante :

savane	environ	90 000 personnes
forêt	environ	120 000 "

Située en savane la seule agglomération de caractère urbain en 1961 : Dolisie, ne groupait que 6 % de la population totale. En savane les villages de moins de 500 hab. abritent les 2/3 de la population : 60 000 sur 90 000 ; en forêt : 87 % (105 000 sur 120 000).

Les gros villages coutumiers comptent peu : 1 % en savane, 5 % en forêt.

Formés autour des principaux postes administratifs, des plantations, de quelques gares importantes, les centres extra-coutumiers sont plus nombreux en savane où ils renferment 20 % de la population, qu'en forêt : 8 % de la population.

Le nombre d'habitants par village ou par centre reste faible :

	Forêt		Savane	
	Nb. de villages ou de centres	Habitants	Nb. de villages ou de centres	Habitants
Villages de moins de 500 hab.	1 022	103	620	97
" de plus "	10	589	2	606
Centres extra-coutumiers	9	1 034	10	1 708

La "taille" des villages est donc semblable en forêt et en savane.

Pour les centres extra-coutumiers de savane, si l'on excepte les deux gros centres particuliers de Kayes-SIAN et de Jacob qui peuvent aujourd'hui être considérés comme une agglomération urbaine, on a une taille moyenne de 970 habitants.

Les chiffres cités, comparés à ceux de l'ensemble du pays, montrent que, d'après l'enquête

- les pays du Niari comprennent 36,5 % des villages de moins de 500 habitants et 34,5 % de la population de ces villages. La taille moyenne des petits villages dans le Niari correspond à peu près à la taille moyenne nationale.

- ils possèdent 24 % des gros villages coutumiers et 28 % de leur population.

- ils comprennent 36 % des centres extra-coutumiers, avec 39 % de leur population.

Pour l'ensemble de ces villages et centres, c'est-à-dire de la population africaine rurale, les pays du Niari groupent 198 400 personnes sur 569 300 pour tout le Congo, soit 34,8 %.

Par contre la population africaine urbaine y est très modeste : 12 300 habitants sur 210 300 pour l'ensemble Dolisie + Pointe-Noire⁽¹⁾ + Brazzaville⁽¹⁾, soit 5,8 %.

(1) Pointe-Noire évaluation de 1960-61 = 70 000 personnes, Brazzaville recensement de 1961 : 128 000 .

Au total :

pour le Congo 779 500 habitants
pour les pays du Niari 210 700 " , soit 27 %

On trouvera dans les extraits de la thèse de M. Soret, de l'ORSTOM, publiés par ailleurs, des indications plus récentes sur la population des pays du Niari.

Mais cette enquête livre de nombreuses autres informations sur la structure de la population et sur ses perspectives d'évolution. On exposera ici celles qui concernent plus particulièrement les pays du Niari, c'est-à-dire les strates 3, 4 et 12 (ville de Dolisie) ainsi que l'agglomération de Kayes-Jacob, recensée exhaustivement.

C - LA COMPOSITION ETHNIQUE DES POPULATIONS DANS LES PAYS DU NIARI.

On se reportera à la carte de M. Soret, dans l'atlas, pour en avoir une représentation aussi exacte que possible.

Schématiquement :

- la population de la strate 3 est assez composite :

Kongo au Sud
Teké à l'Est et au Centre
Mbéti au Nord, à l'Ouest et au Centre
Echira à l'Ouest
taches Kota

aucun de ces groupes n'est propre à la strate 3, toutefois c'est dans cette strate que résident la majorité des Echira du Congo et sans doute aussi des Mbéti.

Population Echira pour tout le Congo rural	25 400 personnes
" Mbéti " " " "	39 700 "

- la quasi-totalité de la population rurale de la strate 4 au contraire est Kongo, avec quelques Echira à Kibangou et Divénié.

On mettra donc en lumière les données relatives au groupe Kongo, représentatif des zones de savane, c'est-à-dire de la vallée du Niari proprement dite.

Dans le groupe Kongo certaines ethnies habitent principalement dans les strates 3 ou 4 :

Babembe (Mouyondzi) strates 3 et 4
Bacougni (Nord de Dolisie) d°
Bakamba (Madingou, Jacob) strate 4
Badondo (Boko-Songo, MFouati) strate 4

Population rurale de chacune de ces ethnies

Babembe	53 100
Bacougni	15 400
Bakamba	14 600
Badondo	10 300

D - ETUDE DE LA POPULATION RESIDENTE.

a) Par sexe, âge et groupe ethnique.

Les résultats bruts de l'enquête font apparaître pour l'ensemble du pays⁽¹⁾ un taux de 90 hommes pour 100 femmes, sans que l'on puisse expliquer entièrement cette disproportion trop forte.

Dans les centres extra-coutumiers la répartition réelle serait proche de l'équilibre. Dans les villages coutumiers il n'y aurait que 83 hommes pour 100 femmes.

Toujours pour l'ensemble du pays la répartition par sexe et grands groupes d'âge donne :

(1) Villes comprises.

Pour 100 au total

	moins de 15 ans	15 à 59 ans	60 ans et +	Total
Villages coutumiers				
S. masculin	21,2	21,6	2,6	45,4
S. féminin	20,2	31,7	2,7	54,5
Total	41,4	53,2	5,4	100,0
Centres extra-coutumiers				
S. masculin	21,0	27,4	1,2	49,6
S. féminin	20,3	28,8	1,2	50,4
Total	41,3	56,3	2,4	100,0
Ensemble				
S. masculin	21,2	22,4	2,4	46,0
S. féminin	20,2	31,2	2,5	54,0
Total	41,5	53,6	4,9	100,0

Il s'agit donc d'une population jeune, et sa structure dans les centres extra-coutumiers est assez peu différente de celle des villages.

Situation pour les principales ethnies des pays du Niari

Pour 100 au total

	moins de 15 ans	15 à 59 ans	60 ans et +	Total
<u>Groupe Kongo</u>				
S. masculin	22,8	21,2	2,1	46,1
S. féminin	22,7	29,0	2,2	53,9
Total	45,5	50,2	4,3	100,0
<u>Groupe Téké</u>				
S. masculin	21,4	21,4	3,0	45,8
S. féminin	19,5	31,9	2,8	54,2
Total	40,9	53,3	5,8	100,0

Pour 100 au total

	moins de 15 ans	15 à 59 ans	60 ans et +	Total
<u>Groupe M'béti</u>				
S. masculin	16,1	24,9	4,0	44,8
S. féminin	15,4	36,5	3,3	55,2
Total	31,5	61,4	7,3	100,0
<u>Groupe Echira</u>				
S. masculin	20,0	21,3	2,8	44,1
S. féminin	19,7	34,2	2,0	55,9
Total	39,7	55,5	4,8	100,0

Les groupes Téké et Echira ont une proportion de jeunes à peine inférieure à la moyenne nationale. Celle des Kongo est nettement supérieure, tandis que les Mbéti paraissent en moins bonne situation.

Dans les villes le pourcentage de jeunes est généralement plus élevé que la moyenne :

Dolisie	44,2 %
Brazzaville	45,0 %
Pointe-Noire	41,5 %

Chez les Kongo habitant ces villes, le taux est encore plus fort :

46,1 % à Pointe-Noire
48,0 % à Brazzaville

Le pourcentage des vieillards est en revanche beaucoup plus faible :

Dolisie	0,6 %
Brazzaville	1,0 %
Pointe-Noire	0,6 %

A Jacob, par contre, localité qui était en pleine période d'immigration en 1960-61, le pourcentage de jeunes était relativement bas : 40,5 %, celui des vieillards ne dépassant pas 0,4 %.

b) L'état matrimonial.

L'enquête permet de distinguer entre les strates ou les groupes ethniques.

Pour l'ensemble du pays (les trois villes exclues) on relève :

- dans les villages coutumiers :

hommes de 15 ans et plus :

célibataires	19,2 %
mariés	74,6 %
veufs, divorcés	6,1 %

femmes de 15 ans et plus :

célibataires	5,1 %
mariées	78,6 %
veuves, divorcées	16,3 %

- dans les centres extra-coutumiers :

hommes de 15 ans et plus :

célibataires	26,8 %
mariés	68,6 %
veufs, divorcés	4,6 %

femmes de 15 ans et plus :

célibataires	4,9 %
mariées	82,3 %
veuves, divorcées	12,8 %

A Brazzaville la proportion d'hommes célibataires atteint 36,9 %, celle des femmes célibataires restant limitée à 7,5 %.

Dans les villages et dans les centres extra-coutumiers, le pourcentage relativement élevé d'hommes célibataires s'explique surtout par le maintien de la polygamie et de la dot.

La suppression de la dot ferait certainement diminuer la polygamie et augmenter la nuptialité chez les hommes entre 20 et 35 ans.

Dans les villages sur 100 hommes mariés 35 sont polygames, dans les centres extra-coutumiers 22 seulement le sont et à Brazzaville 11.

Pour l'ensemble des villages et des centres, 33 hommes mariés sont polygames, et le pourcentage augmente avec l'âge : 45 % des hommes mariés de 55 à 65 ans sont polygames.

La mobilité conjugale est également assez nette :

Nombre moyen de mariages et de divorces par femme de 15 ans et plus

Strate	Nombre moyen de mariages	Nombre moyen de divorces
Villages coutumiers	1,34	0,22
Centres extra-coutumiers	1,31	0,28
Brazzaville	1,17	0,31
Pointe-Noire	1,17	

Le mariage à l'état-civil reste encore l'exception ; pour 100 femmes mariées au moins une fois :

dans les villages	7	se sont mariées à l'état-civil
dans les centres	19	-
à Dolisie	28	-
à Pointe-Noire	28	-
à Brazzaville	37	-

c) L'instruction.

L'enquête montre l'influence du type de localité - et du sexe - sur la connaissance du français.
Répartition de 100 résidents de 15 ans et plus de chaque type de localité et de chaque sexe suivant leur connaissance du français

Sexe Type de localité		Connaissance du français pourcentage				
		Néant	Comprend seulement	Parle et comprend seulement	Lit et écrit seulement	CEP
Coutumière	H	63,4	9,3	8,2	18,4	0,7
	F	91,9	1,4	1,4	5,3	ε
	Total	78,9	5,0	4,5	10,2	0,4
Extra-Coutumière	H	45,4	12,7	11,9	27,6	2,4
	F	83,5	3,2	1,7	11,4	0,2
	Total	64,7	7,8	6,8	19,5	1,2
Dolisie	H	35	ensemble de ces catégories : 65			
	F	74	d° 26			
	Total	54	ensemble de ces catégories : 46			
Kayes-Jacob	H	35	ensemble de ces catégories : 65			
	F	86	d° 14			
	Total	57	ensemble de ces catégories : 43			
Brazzaville	H	13,4	15,5	22,4	35,4	13,6
	F	72,0	12,1	5,2	8,4	2,3

On remarque le très net retard de la population féminine, puisque, même à Brazzaville, 89 % des femmes étaient illettrées en 1961.

La connaissance du français s'améliore nettement avec la taille et l'importance économique ou administrative des localités.

On trouvera dans la synthèse générale des indications sur la scolarisation proprement dite, qui dès 1961 touchait 86 % des filles et 90 % des garçons dans la capitale.

d) La religion.

L'enquête permet de déterminer le pourcentage des principales religions pratiquées par les divers groupes ethnique :

	Catholiques	Protestants	Autres religions ou sans religion
Ensemble des villages et des centres	50,4	20,9	28,7
Ensemble des villages coutumiers	49,7	19,8	30,3
" des centres extra-coutumiers	55,9	26,2	17,9
Groupe Kongo	50,9	26,9	22,2
" Téké	39,9	21,4	38,7
" M'bété	57,9	23,4	18,7
" Echira	48,0	25,1	26,9
Kayes-Jacob	55,9	38,4	5,7
Dolisie	51,3	35,9	12,8
Brazzaville	68,8	19,0	12,2

Déjà plus avancée dans les centres extra-coutumiers, généralement sièges de missions, que dans les villages, la christianisation est encore plus marquée dans les villes.

e) Les catégories socio-professionnelles.

La connaissance des catégories socio-professionnelles auxquelles appartiennent les habitants est sans doute une des indications les plus utiles que fournissent enquêtes et recensements.

La plupart des renseignements disponibles concernent :

- les hommes de 15 ans et plus
- l'ensemble des villages coutumiers ou des centres extra-coutumiers. On y a joint, à titre de comparaison, ceux qui concernent les localités recensées.

Situation dans la profession

Répartition des hommes de 15 ans et plus suivant la situation
dans la profession (en %)

Type de localité	A son compte (1)	Salarié (2)	Aide familial (3)	Autres et non actifs (4)	Total
Village coutumier	67,4	12,9	1,0	18,7	100,0
Centre extra-coutumier	32,5	50,5	0,5	16,5	100,0
Kayes-Jacob	12,2	81,1	0,6	6,1	100,0
Dolisie	16,9	61,9	0,8	20,4	100,0
Pointe-Noire	10,2	73,4	ε	26,4	100,0
Brazzaville	12,3	52,7	ε	35,0	100,0

Dans les villages et les centres le chiffre relativement élevé de la colonne (4) traduit le sous-emploi de la population rurale.

Dans les villes, et spécialement à Pointe-Noire et Brazzaville cette colonne comprend aussi les apprentis et les étudiants.

Il n'en reste pas moins qu'à Pointe-Noire en 1958 on recensait 11 % de véritables oisifs, et en 1961 à Brazzaville 26 %.

Inactifs suivant l'âge.

Proportion d'inactifs pour 100 hommes de 15 ans et plus suivant l'âge

Groupe d'âge	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-69	70 et +
Pourcentages d'inactifs ensemble des villages et centres coutumiers	64,3	9,6	11,4	9,4	9,8	9,1	8,6	12,4	15,6	27,0	28,3
Kayes-Jacob	9,0	très peu d'inactifs dans les autres groupes d'âge									
Dolisie	61,4	12,5	7,7	10,2	11,3	14,5	16,7	26,8	29,5	43,6	
Pointe-Noire	40,6	7,6	5,7	ensemble = 12,2							
Brazzaville	72,0	26,5	17,6	22,7		31,8		48,5			

La forte scolarisation entraîne un pourcentage très élevé d'inactifs jusqu'à 19 ans.

A Dolisie le chômage des adultes était, en 1960, beaucoup moins important qu'à Brazzaville. De même à Pointe-Noire en 1958.

Branche d'activité.

Le tableau ci-dessous donne une répartition différente entre les trois secteurs de l'activité économique :

- dans les villages coutumiers : prédominance du secteur primaire
- dans les centres extra-coutumiers, légère supériorité du secteur secondaire sur le secteur tertiaire
- à Kayes-Jacob la nette prépondérance du secteur secondaire vient de ce que l'enquête a classé dans les industries alimentaires tous les ouvriers de la SIAN. En fait les deux tiers de ceux-ci sont des ouvriers agricoles, et on peut considérer que le secteur primaire occupe un peu plus de monde que le secteur secondaire.
- à Dolisie la répartition consacre bien le caractère urbain de l'agglomération, vouée à l'administration, au commerce et aux transports, mais où le secteur secondaire est assez mal représenté.
- à Pointe-Noire la répartition repose sur un classement un peu différent ; elle est donnée sous toutes réserves. Le secteur secondaire comprenait en 1958 une forte proportion d'ouvriers du bâtiment et des travaux publics.

Répartition des hommes de 15 ans et plus suivant leur branche d'activité

Branche d'activité	Type de localité					
	Villages coutumiers	Centres extra-coutumiers	Kayes-Jacob	Dolisie	Pointe-Noire	Brazzaville
<u>Secteur primaire</u>	<u>59,9</u>	<u>24,2</u>	<u>6,2</u>	<u>6,8</u>	<u>4,7</u>	<u>4,5</u>
dont agriculture	47,7	16,5	4,7	4,5	2,3	
forêts	5,7	2,6				
chasse-pêche	6,5	5,1			2,2	3,3
<u>Secteur secondaire</u>	<u>10,2</u>	<u>32,0</u>	<u>71,5</u>	<u>23,4</u>	<u>45,5</u>	<u>17,0</u>
dont industrie du bois, menuiserie	3,3	4,1		5,0		3,0
textile, chaussures, habillement				4,6		3,3
bâtiment, travaux publics			4,0	7,5		5,5
industries alimentaires			57,0			
réparation matériel de transport			6,0	5,5		
<u>Secteur tertiaire</u>	<u>10,7</u>	<u>24,7</u>	<u>14,9</u>	<u>47,1</u>	<u>32,2</u>	<u>43,2</u>
dont commerce	2,4	5,1	4,6	8,0	5,3	9,2
transport, manutention	0,9	5,7	6,1	19,0	4,4	8,1
services publics	6,8	10,8	4,2	13,2	13,8	19,2
" privés	0,6	3,1		6,9	8,7	6,7
<u>Autres actifs, non-actifs et N.D.</u>	<u>19,2</u>	<u>18,1</u>	<u>7,4</u>	<u>22,7</u>	<u>17,6</u>	<u>35,2⁽¹⁾</u>

(1) dont 31,3 d'inactifs et 3,9 de N.D. (= non déclarés)

- à Brazzaville, comme à Dolisie, le secteur tertiaire l'emporte largement sur le secteur secondaire.

Catégories socio-professionnelles.

L'enquête a montré que la répartition était à peu près la même pour tous les groupes ethniques, les différences viennent essentiellement du type de localité :

Répartition des hommes de 15 ans et plus selon la catégorie socio-professionnelle

Catégorie socio-professionnelle	Type de localité				
	Villages C.	Centre extra-c.	Kayes-Jacob	Dolisie	Brazzaville
Agriculteurs	52,8	16,4	4,1	4,3	5,5
Artisans, commerçants	15,6	16,4	8,3	12,5	6,8
Employés, salariés	4,4	8,2	6,6	14,5	} 52,8
Ouvriers salariés	7,2	34,5	66,1	29,8	
Employés des services	1,7	8,2	8,9	18,5	
Autres actifs	0,1	0,5	-	2,9	3,6
Non actifs	18,2	15,8	6,0	17,5	31,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

E - LES MOUVEMENTS DE POPULATION.

a) Descendance totale des femmes.

La descendance des femmes ayant achevé leur vie féconde s'établit aux environs de 4, 5 enfants nés vivants, dans les villages coutumiers, et de 3, 9 dans les centres extra-coutumiers.

Il y a de nettes différences suivant les groupes ethniques :

groupe Kongo	5,35 enfants
- Téké	3,96 "
- Mbéti	3,27 "
- Echira	4,57 "

Il se confirme que le groupe Kongo, qui peuple les zones de savane, est plus prolifique que la moyenne nationale et que les autres groupes vivant dans les pays du Niari.

On considère qu'à peu près toutes les femmes sont soumises au risque de procréer ; néanmoins la proportion de femmes définitivement stériles est assez élevée : 1/6 environ dans les villages coutumiers, et 1/5 dans les centres extra-coutumiers.

A Brazzaville le nombre d'enfants nés vivants ne s'élève qu'à 3,5, le taux de stérilité restant à 20 %.

La comparaison entre les villages et les autres localités n'est pas significative.

b) Naissances au cours des 12 derniers mois.

Pour 1000 personnes elles s'élèvent à :

40,3 dans les villages coutumiers
45,6 dans les centres extra-coutumiers
52,0 à Brazzaville

On a remarqué que ce taux de natalité était nettement plus élevé dans certaines catégories socio-professionnelles, qui peuplent centres extra-coutumiers et villes :

ouvriers salariés	53,6 ‰
salariés des services	48,9 -
commerçants, artisans	47,3 -

Le calcul du taux de reproduction (nombre de filles mises au monde en moyenne par chaque femme au cours de sa vie féconde) donne les résultats suivants :

Villages coutumiers	2,6
Centres extra-coutumiers	2,7
Brazzaville	3,2
Pointe-Noire	2,6

c) Le taux d'accroissement.

Faute de pouvoir recueillir suffisamment d'indications sur les décès, les auteurs de l'enquête ont dû calculer un taux de mortalité en utilisant, par analogie, la table-type n° 25 de l'O.N.U.

La mortalité globale pour les villages et les centres serait de 24,4 ‰, à rapprocher du taux de natalité global de 42,3 ‰, ce qui donne un taux d'accroissement de 17,9 ‰ ou 1,8 %.

Le taux de natalité étant variable suivant les strates, l'accroissement naturel l'est aussi, en considérant le taux de mortalité comme uniforme :

	Taux de natalité	Accroissement naturel
Strate 3 (zone forestière du Niari)	39,9 ‰	15,5 ‰
Strate 4 (zone de savane du Niari)	48,1 ‰	23,7 ‰
Strate 11 (centres extra-coutumiers)	46,7 ‰	22,3 ‰
Strate 12 (Dolisie)	52,2 ‰	27,8 ‰

Aucune évaluation de la mortalité n'a pu être faite lors des recensements de Brazzaville et de Pointe-Noire, et le taux d'accroissement naturel n'a donc pas été calculé. Il est vraisemblablement élevé, car le taux de natalité est de :

52 ‰ à Brazzaville
54,1 ‰ à Pointe-Noire.

On remarquera qu'à Brazzaville le groupe ethnique Kongo a un taux de natalité supérieur à la moyenne de la ville : 55 ‰, et qu'à Pointe-Noire les Babembé (originaires de Mouyondzi) un taux de 61 ‰.

Le croît naturel de la population peut être estimé à 2,5 - 3,0 % dans les villes, actuellement. Ce chiffre fort est dû pour une part au fait que la population des villes est plus jeune que celle des villages, et il n'est pas certain qu'il se maintiendra au fur et à mesure que la population vieillira et que l'exode rural se ralentira.

Le taux est modéré dans les centres extra-coutumiers, où la population féminine est souvent inférieure à la population masculine et les mariages moins stables que dans les villages.

On remarquera enfin la nette différence entre les taux d'accroissement de la forêt et de la savane, dans les pays du Niari, due à la forte natalité du groupe Kongo.

d) Estimation de la population des pays du Niari en 1965.

A partir des renseignements de l'enquête on peut évaluer le nombre annuel de naissances dans les pays du Niari :

	Population résidente en 1960	Taux de natalité ‰	Nombre de naissances annuel
Strate 2 (forêt)	2 720	53,2	145
Strate 3 (forêt)	102 580	39,9	4 095
Strate 4 (savane)	59 840	48,1	2 880
Strate 10 (villages + 500 h.)	6 900	40,6	280
Strate 11 (centres extra-coutumiers)	26 400	46,7	1 230
Strate 12 (Dolisie)	12 260	52,2	640
Total	210 700	44,0	9 270

Les pays du Niari voient donc naître chaque année 9 000 à 9 500 enfants, autant de filles que de garçons.

Avec un taux de mortalité indifférencié de 24,4 ‰, ces pays perdent chaque année 5 143 personnes.

L'accroissement annuel naturel serait donc de 4 130 personnes, et sans tenir compte des mouvements migratoires, la population des pays du Niari à la fin de 1965, cinq ans après l'enquête, peut être estimé à 231 000 habitants.

On trouvera dans les emprunts faits à la thèse de M. SORET sur le chemin de fer CONGO-OCEAN une autre évaluation de la population, détaillée par préfecture et sous-préfecture, et qui essaie de tenir compte des mouvements migratoires sur lesquels l'enquête donne peu de renseignements (voir le chapitre suivant).

F - LES MIGRATIONS.

Elles sont étudiées dans l'enquête à partir de deux sortes de renseignements :

- la différence existant entre le lieu de naissance et le lieu de recensement ;
- les séjours effectués en dehors du lieu de recensement.

Ces renseignements montrent que de toutes les ethnies congolaises ce sont les Kongo et les Echira qui se déplacent le plus, et que, d'une façon générale, le mouvement de migration vers les petits centres va en s'amplifiant.

Dans l'ensemble du pays⁽¹⁾ 68,7 % des personnes du sexe masculin et 66,6 % des personnes du sexe féminin sont nées au lieu de recensement.

Chez les Kongo ces pourcentages tombent à 61,6 et 61,5 et chez les Echira à 63,9 et 66,3 %.

Toujours pour l'ensemble du pays⁽¹⁾ 27,8 % des hommes et 11,5 % des femmes ont effectué un séjour hors du canton de naissance.

Chez les Kongo ces pourcentages montent à 29,1 et 14 %, et chez les Echira à 41,0 et 16,3 %.

Pour 100 personnes qui effectuent un séjour urbain (18,4 % des hommes et 6,9 % des femmes), 50 vont à Brazzaville, 25 à Pointe-Noire et 10 à Dolisie.

La durée moyenne des séjours urbains est de 4,8 ans pour Brazzaville, 3,5 pour Pointe-Noire et 2,8 seulement pour Dolisie.

Sur 100 personnes qui ont donné le motif de leur séjour urbain, 80 ont déclaré, à Dolisie, que c'était pour y trouver un travail salarié. Pour Brazzaville et Pointe-Noire ce pourcentage n'est respectivement que de 67 et 72,3 %.

On a également une idée du mouvement migratoire vers les villes en examinant le lieu de naissance des habitants des agglomérations recensées, Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et Kayes-Jacob.

Brazzaville (recensement de 1961) :

résidents de 15 ans et plus	70 400
dont nés à Brazzaville	17 150
dans le reste du Djoué et le Dool	26 850
dans les autres préfectures	26 400

Sur ces 26 400, 5 170 étaient nés dans les pays du Niari, un contingent beaucoup plus important provenant des préfectures au nord du Congo.

Les habitants des pays du Niari, qui disposent pourtant de moyens de communication assez commodes avec Brazzaville, sont attirés plutôt par Dolisie, Kayes-Jacob et Pointe-Noire, également faciles à atteindre.

(1) Les trois grandes villes exclues.

Dolisie (recensement de 1960-61) :

nombre total d'habitants	12 300	
nés à Dolisie même	3 550	}
nés dans la préfecture du Niari		
en dehors de Dolisie	1 070	
nés dans les autres préfectures ou à l'étranger ⁽¹⁾		
	7 680	
dont Nyanga-Louesse	1 800	}
Bouenza-Louesse et Létili	1 050	
Niari-Bouenza	1 000	

Sur 12 300 habitants Dolisie on compte donc 8 470, soit près de 70 % qui sont nés dans les pays du Niari, parmi lesquels 37,6 % nés dans la préfecture du Niari-même.

Kayes-Jacob (recensement de 1960-61) :

nombre total d'habitants	7 620	
nés à Kayes-Jacob même	1 410	}
nés dans la préfecture du Niari		
Bouenza en dehors de Kayes-Jacob	2 990	
nés dans les autres préfectures ou à l'étranger		
	3 220	
dont Nyanga-Louesse	50	}
Bouenza-Louesse et Létili	400	
Niari	500	

On remarque à Kayes-Jacob un assez gros contingent d'originaires du Pool (1 300 personnes) et du Congo-Léopoldville (500 personnes).

Sur 7 620 habitants (chiffre de 1960) Kayes-Jacob en compte donc également 70 % nés dans les pays du Niari, parmi lesquels 58 % nés dans la préfecture même du Niari-Bouenza.

Pointe-Noire (recensement de 1958) :

Le recensement de Pointe-Noire a été fait à une époque où les limites administratives dans les pays du Niari n'étaient pas les mêmes que maintenant.

On ne peut donc pas donner avec précision le pourcentage des habitants de Pointe-Noire nés dans les préfectures qui forment les pays du Niari.

On notera que 45 % environ des habitants sont nés à Pointe-Noire même ou dans la préfecture environnante du Kouilou, et approximativement 25 % dans les pays du Niari, provenant surtout de la sous-préfecture de Mouyondzi.

En résumé les pays du Niari, par leur émigration vers les villes, fournissaient vers 1960 :

- 70 % de la population de Dolisie et de Kayes-Jacob ;
- 25 % de celle de Pointe-Noire (54 500 habitants)
- 7 % de celle de Brazzaville⁽²⁾.

G - DONNEES COLLECTIVES D'ENSEMBLE.

Elles concernent les ménages, ensembles formés de noyaux de base (conjoint + enfants) auxquels sont agglomérés des ascendants, des femmes en union libre ou des fiancées, des parents plus ou moins proches et même des amis ou serviteurs.

(1) Le recensement ne porte que sur les Africains.

(2) En appliquant à la population totale : 128 000 personnes, le même pourcentage qu'aux personnes âgées de 15 ans et plus.

La plupart des résultats sont donnés pour l'ensemble du pays.

On en retiendra les tableaux suivants :

a) Pourcentages des principaux types de ménage pour les ethnies du Niari et les villes recensées

Nature des ménages	Kongo	Téké	Mbéli	Echira	Dolisie	Kayes-Jacob	Brazzaville	Pointe-Noire	Pays ⁽¹⁾ entier
Chefs de ménage du sexe masculin	86,1	92,0	93,0	96,1	94,0	97,0	90,3	Renseignements non comparables	89,2
Dont :									
sans conjoint ni enfant	11,1	12,1	13,0	5,9	14,9	27,1	16,2		12,2
monogames	53,0	45,4	51,0	49,0	61,4	59,0	64,2		49,9
polygames	20,5	33,3	28,0	37,3	15,8	9,8	8,5		25,7
Chefs de ménage du sexe féminin	13,4	7,6	7,0	3,9	6,0	3,0	9,7		10,4
Total ⁽²⁾	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		100,0

(1) les villes de Brazzaville et Pointe-Noire exclues

(2) y compris les non-déclarés.

On remarquera chez les Kongo :

- un pourcentage relativement élevé de femmes chefs de ménage, dû sans doute à l'émigration hors des villages de nombreux hommes. En sens inverse, d'ailleurs, on trouve à Dolisie, Brazzaville et surtout à Kayes-Jacob un taux supérieur à la moyenne de chefs de ménage du sexe masculin sans conjoint ni enfant.

- un taux de polygamie plus faible que la moyenne nationale et surtout que le taux observé chez les autres groupes ethniques du Niari.

Dans les villes :

- le petit nombre de chefs de ménage du sexe féminin, surtout à Kayes-Jacob, l'agglomération la plus récente.

- la population restreinte de polygames, surtout à Brazzaville et à Kayes-Jacob.

b) Taille moyenne du ménage.

La moyenne nationale est de 4,5 personnes.

Chez les Kongo et les Teké elle est de 4,6, chez les Mbéli de 4,2 personnes.

A Dolisie elle est de 5,1 personnes, sans doute à cause de la présence de nombreux parents et amis ; à Kayes-Jacob, par contre, elle est seulement de 4,1.

A Pointe-Noire : taille voisine de 4 personnes, et à Brazzaville : 4,6 personnes.

c) Nombre d'actifs par ménage.

Donnée importante mais qui n'est pas disponible par ethnie ni par strate.

On sait seulement que :

dans les villages coutumiers de l'ensemble du pays on compte 2,3 actifs par ménage, et dans les centres extra-coutumiers, 2,1 seulement. Cela vient sans doute du fait que dans les villages coutumiers, et non dans les centres, les enfants de 15 ans et plus ont été recensés comme agriculteurs, donc comme actifs ;

à Dolisie le nombre d'actifs par ménage n'est que de 1,9 ;

à Kayes-Jacob il est de 2,2 ;

à Brazzaville où près d'un ménage sur cinq n'a pas de personne active, le nombre d'actifs par ménage n'est que de 1,04.

d) Habitat des ménages.

Les données relatives à l'habitat sont bien succinctes, sauf pour Pointe-Noire.

Nombre de cases par ménage :

ensemble du pays (sauf Pointe-Noire et Brazzaville)	1,6 case
villages coutumiers < 500 hab. du Niari forestier	1,7 -
villages coutumiers < 500 hab. des zones de savane du Niari	1,4 -
villages coutumiers > 500 hab. pour l'ensemble du pays	1,7 -
centres extra-coutumiers pour l'ensemble du pays	1,3 -
ville de Dolisie	1,2 -
" de Pointe-Noire	1,4 -
" de Brazzaville	1,3 -

Le nombre de cases par ménage est plus élevé en forêt qu'en savane, bien que la taille des ménages (exemple des Mbéti) y soit généralement plus petite.

SOMMAIRE

II - LA POPULATION DES PAYS DU NIARI D'APRES LA THESE DE M. SORET SUR LA ZONE DU CHEMIN DE FER CONGO-OCEAN

	Pages
A - Aperçu d'ensemble	29
B - Les préfectures du Niari	32
C - Les migrations	34
D - Données de structure	38
Conclusion	42

II - LA POPULATION DES PAYS DU NIARI D'APRÈS LA THÈSE DE M. SORET SUR LA ZONE DU CHEMIN DE FER CONGO-OCÉAN

Dans une importante thèse sur le chemin de fer CONGO-OCEAN, M. SORET a étudié de façon approfondie la situation démographique des régions du CONGO desservies par la voie ferrée, entre la LEFINI et la mer.

Cette étude englobe, outre les pays du Niari, les préfectures de Pointe-Noire, de Kinkala et de Brazzaville.

Nous présenterons ici les données relatives aux pays du Niari, c'est-à-dire aux préfectures de Dolisie, Mossendjo, Sibiti, Zanaga et Madingou, précédées d'un aperçu des résultats d'ensemble puisqu'aussi bien le développement des pays du Niari a, et aura de plus en plus, des répercussions sur celui de l'ensemble du sud du Congo.

A - APERCU D'ENSEMBLE.

Dans l'ensemble de cette région la population paraît être passée de 337 000 personnes en 1926, année où commença la construction du CFCO, à 646 000 en 1962, soit un accroissement de plus de 90 %. De 1926 à 1945 le taux d'accroissement annuel aurait été de 1,5 %, identique au taux d'accroissement naturel.

De 1945 à 1955 la brusque expansion des villes, les premiers efforts de mise en valeur de la vallée du Niari, l'amélioration des conditions sanitaires portent ce taux annuel un peu au-dessus de 2 %, soit un peu plus que le taux d'accroissement naturel.

De 1955 à 1962 l'expansion est plus rapide que jamais. Les villes, et surtout Brazzaville, attirent des immigrants de tout le Congo, tandis que les troubles du Congo-Léopoldville font partir une partie de la population qui vient se regrouper sur les franges méridionales de la zone. Pendant ces sept années la population du sud du Congo s'accroît au rythme de 4 à 4,5 % par an, deux fois et demi plus que le taux naturel.

La densité moyenne passe de 4,4 à 6 habitants au km² pendant cette brève période.

Les cartes de densité sont difficiles à établir pour les années antérieures à 1952. On peut simplement dire qu'avant 1945 cette zone se subdivisait, de ce point de vue, en quatre grandes régions :

- une région relativement très peuplée au sud-est (sud de la préfecture de Brazzaville, sous-préfecture de Boko, Kinkala, Mindouli), avec 5 à 10 hab. au km² (plus de 10 actuellement) ;
- une région moyennement peuplée, au centre, de Loudima à Mindouli et de la frontière du Gabon à celle du Congo-Léopoldville, avec 2 à 5 hab. au km² ;
- deux régions très peu peuplées, l'une à l'Ouest, de Loudima à la mer, l'autre à l'Est, de Brazzaville à la Léfini, avec moins de 2 hab. au km².

Cette répartition s'est à peu près maintenue jusqu'à aujourd'hui, mais avec des regroupements beaucoup plus poussés en certains points.

M. SORET a dressé des cartes ethniques de l'ex-Afrique Equatoriale et du Congo, au 1/1000 000° à partir des résultats corrigés du recensement de 1952.

L'évolution rapide qui a suivi : 37 % d'augmentation en dix ans, 100 % en certains points, a rendu nécessaire la révision de ces cartes. Celle que donne l'Atlas régional tient compte autant que possible des modifications intervenues dans la répartition des populations.

C'est donc entre ces deux dates : 1952 et 1962 que M. SORET, dans sa thèse, étudie l'évolution de la répartition géographique des populations.

Pendant cette période la population de la zone passe de 473 000 à 646 000 habitants, mais de façons fort différentes selon que l'on considère :

- les villes (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Jacob)

117 000 hab.	en 1952	accroissement de 103,4 %
238 000	- 1962	

- les zones rurales

356 000 hab.	en 1952	accroissement de 14,6 %
408 000	- 1962	

En fait, la répartition de cet accroissement en milieu rural est plus complexe, comme le montre la comparaison des cartes de densité établies pour 1952 et pour 1962 et reproduites dans l'Atlas régional-du moins pour les pays du Niari.

On remarque d'abord deux taches de forte densité (à l'échelle du Congo) au sud-ouest de Brazzaville et sur le plateau Bembé, autour de Mouyondzi.

La densité est au moins égale, et souvent supérieure, à la densité moyenne de la zone (6 hab. au km) :

le long des voies de communication. Pointe-Noire-Brazzaville,
le long de certains axes routiers.

Cette densification de 1952 à 1962 ne s'est pas faite sentir partout de la même façon :

la région de Mindouli passe de 10 à 15 hab. au km, de même que celle de le Briz-Loutété ;

celle de Hamon, Baratier, Kinkala passe de 15 à 20 ;
celle de Loudima, Madingou, Holle, de 5 à 10.

La densification autour de centres secondaires ou de noeuds de communication se retrouve aussi aux environs de Mossendjo, de Makabana, "capitale" du chemin de fer de la Comilog, qui entraîne un début de peuplement dans la boucle du Niari.

On le constate encore autour de Sibiti, le long de la route Sibiti-Mouyondzi, autour de Loudima tandis que les environs de Komono, de Zanaga, la région frontalière du Gabon en général, ont tendance à se dépeupler.

Dans la partie sud de la zone, l'insécurité au Congo ex-belge et au Cabinda a fait refluer des populations qui appartiennent d'ailleurs aux mêmes ethnies, voire aux mêmes clans, que ceux du Congo-Brazzaville. La densité d'une bande de 10 à 15 km de profondeur, tout le long de ces frontières, aurait ainsi augmenté de 2 à 3 hab. au km².

Aussi, dans l'ensemble de la zone, la densité par sous-préfecture a-t-elle évolué très différemment selon les régions : de 54,8 % en plus à 9,3 % en moins, soit de + 4,47 % à - 0,89 % par an.

En milieu rural, en dehors des pays du Niari dont l'évolution est examinée plus loin en détail, seul le nord de la sous-préfecture de Brazzaville, les sous-préfectures de Mindouli et de Pointe-Noire, ont un accroissement annuel de 3 à 3,5 %, bien supérieur à l'accroissement naturel.

On peut donc, avec M. SORET, classer les sous-préfectures du sud du Congo en :

- sous-préfectures à densification très rapide, supérieure à celle que donnerait le seul accroissement naturel, c'est-à-dire sous-préfectures d'immigration ;
- sous-préfectures à densification lente, inférieure à celle que donnerait le seul accroissement naturel, donc à légère émigration ;
- sous-préfectures en stagnation, ou en régression, donc à forte émigration.

En dehors des environs de Brazzaville et de Pointe-Noire les sous-préfectures à densification très rapide sont essentiellement celles de la vallée du Niari.

Les sous-préfectures du second groupe sont :

- soit des sous-préfectures déjà relativement peuplées, où une densité élevée ne permet que difficilement à un surplus de population rurale de s'installer : sud de la sous-préfecture de Brazzaville, sous-préfectures de Mouyondzi, de Kinkala.

- soit des sous-préfectures où le développement économique n'est pas suffisant pour contre-balancer l'attraction des villes et des centres secondaires. C'est le cas de Mayama, Sibiti, Komono, Mvouti.

Celles du troisième groupe se trouvent :

- soit à la frontière du Gabon : Zanaga - Bambama, Mossendjo - Mayoko, Divenié, Madingo - Kayes.

- soit près de Brazzaville : Boko.

Le seul cas de régression sensible est Divénié.

Dans toutes ces sous-préfectures un ensemble de facteurs empêche la population rurale de croître normalement, faible natalité pour les régions proches du Gabon⁽¹⁾, isolement pour Zanaga-Bambama, médiocrité des ressources naturelles, surpeuplement et attirance de la capitale pour Boko.

Si l'on peut calculer assez précisément le taux de natalité, l'évaluation du taux de mortalité reste difficile.

M. SORET retient les chiffres de 45 et de 27 ‰, conduisant à un taux d'accroissement naturel annuel pour l'ensemble du Congo de 18 ‰, soit un doublement de la population en moins de 40 ans.

L'ensemble de la zone ayant vu sa population augmenter de 37 % en dix ans, au rythme annuel de 33 ‰, elle a donc bénéficié d'une forte immigration en provenance de l'extérieur : Congo-Léopoldville, Cabinda, nord du Congo, évaluée par M. SORET à 80 000 personnes de 1952 à 1962.

En outre à l'intérieur de la zone se produisent d'importants mouvements de population :

- d'une part la population des centres secondaires s'accroît à un rythme double de celui de la population dans son ensemble, mais inférieur de moitié à celui des villes ;

- d'autre part, certaines sous-préfectures (population urbaine exclue) se peuplent plus vite que ne le permettrait le simple jeu de l'accroissement naturel. Il y a donc urbanisation progressive et glissement de la population des régions pauvres vers des régions plus riches.

Voici quelques chiffres caractéristiques :

	ensemble des régions rurales de la zone	ensemble des 4 villes de la zone	ensemble de la zone
1 Population en 1952	356 000	117 000	473 000
2 Augmentation théorique due au seul accroissement naturel(2)	+ 69 500	+ 22 900	+ 92 400
3 Population théorique en 1962 (1+2)	425 500	139 900	565 400
4 Population réelle en 1962	408 000	238 000	646 000
5 Emigration	17 500	-	-
6 Immigration	-	98 100	80 600

L'émigration de 17 500 personnes en dehors des régions rurales en dix ans traduit mal un double mouvement : en fait 33 000 personnes se sont déplacées : 17 500 vers les villes et 15 500 vers d'autres régions rurales de la zone.

Le gain net de 80 600 habitants viendrait donc, pour la plus grande part, des préfectures septentrionales du Congo, et pour le reste, du Congo-Léopoldville ou du Cabinda.

(1) Les enquêtes et recensements faits au Gabon ont montré un taux d'accroissement naturel inférieur à 10 ‰ par an ; les ethnies dites "gabonaises" qui peuplent en partie les sous-préfectures frontalières sont loin d'avoir le même taux de natalité que les autres ethnies du Congo.

(2) M. SORET considère que le taux d'accroissement naturel annuel est uniformément de 18 ‰ pour toutes les sous-préfectures. En effet, d'une part, chez les ethnies les plus fécondes, une plus forte mortalité et une plus importante mortalité infantile compenseraient la surnatalité, d'autre part les ethnies sont de plus en plus mélangées dans chaque sous-préfecture.

B - LES PREFECTURES DU NIARI.

Dans la zone du chemin de fer M. SORET distingue trois grandes régions, dont l'une correspond exactement aux pays du Niari, ancienne préfecture du Niari (chef-lieu Dolisie) plus actuelle préfecture du Niari-Bouenza (chef-lieu Madingou). En 1952 cette région pouvait être considérée comme moyennement peuplée, avec 2 à 5 hab. au km² ; depuis des regroupements s'y sont produits, comme le montrent les cartes comparatives 1952-1962 de l'Atlas.

Comment se sont produits ces mouvements ?

Ils résultent du jeu combiné de l'accroissement naturel et des migrations et leurs résultats chiffrés figurent dans le tableau suivant, extrait de celui dressé par M. SORET pour l'ensemble de la zone du chemin de fer :

Sous-Préfecture ou ville	Population en 1952	Croît théorique 1952- 1962	Population théorique en 1962	Population réelle en 1962	Emigration		Immigration (nombre)
					Nombre	% du croît	
Madingou ⁽¹⁾	22 100	4 300	26 400	28 600	-	-	2 200
Mouyondzi	42 800	8 400	51 200	46 200	5 000	59,5	-
Loudima	6 200	1 200	7 400	9 600	-	-	2 200
Dolisie rurale	3 200	600	3 800	4 800	-	-	1 000
Kimongo	8 300	1 600	9 900	11 600	-	-	1 700
Sibiti	17 800	3 500	21 300	20 500	800	22,9	-
Komono	13 000	2 500	15 500	14 900	600	24,0	-
Zanaga ⁽²⁾	16 000	3 100	19 100	16 000	3 100	100,0	-
Mossendjo ⁽³⁾	29 300	5 700	35 000	29 900	5 100	89,5	-
Divénié	20 400	4 000	24 400	18 500	5 900	147,5	-
Kibangou	10 600	2 100	12 700	13 900	-	-	1 200
Total des régions rurales	189 700	37 000	226 700	214 500	20 500	55,4	8 300

Dolisie-ville	8 000	1 600	9 600	14 000	-	-	4 400
Jacob-ville	-	-	-	12 500	-	-	12 500
Total des villes	8 000	1 600	9 600	26 500	-	-	16 900
Total général	197 700	38 600	236 300	241 000	20 500	-	25 200

(1) A formé depuis 1952 les sous-préfectures de Madingou, Jacob, MFouati, Boko-Songo et la ville de Jacob

(2) A formé depuis les sous-préfectures de Zanaga et Bambama

(3) A formé depuis les sous-préfectures de Mossendjo et Mayoko

La population réelle des pays du Niari était donc à peine supérieure à celle résultant du simple accroissement naturel ; le solde des mouvements migratoires s'est traduit par un gain de 5 000 personnes environ.

L'ensemble de la zone du chemin de fer a un solde migratoire beaucoup plus élevé, de 82 000 personnes, qui se sont donc installées surtout à Brazzaville et Pointe-Noire : les deux grandes villes ont gagné chacune 40 000 habitants de plus que l'apport du simple croît naturel (dans la mesure où dans les villes celui-ci n'est pas largement supérieur à 2 % par an).

On peut considérer que les 241 000 habitants de 1962 sont en 1965 :

$$241\,000 + \frac{241\,000 \times 6}{100} = 255\,000 \text{ environ.}$$

En supposant que les tendances démographiques constatées de 1952 à 1962 se sont maintenues jusqu'en 1965, ces 255 000 personnes sont réparties ainsi :

- vallée du Niari (sous-préfectures de Madingou, Jacob, MFouati, Boko-Songo, Mouyondzi Loudima, ville de Jacob⁽¹⁾) : 105 000
- reste des pays du Niari : 150 000.

Réduite aux sous-préfectures de Madingou (dans ses limites actuelles), Jacob et Loudima, et à la ville de Jacob, la vallée abriterait à peine 45 000 habitants.

Ces chiffres concordent assez bien avec ceux des recensements administratifs de 1964 :

- ensemble des pays du Niari : 262 000 habitants
- vallée du Niari lato sensu : 100 500 "
- vallée stricto sensu : 40 000 "

Toutefois ces recensements, qui ne sont pas faits par des spécialistes, ne semblent pas bien rendre compte des migrations, qui freinent la progression démographique du Niari forestier et accélèrent celle de la vallée.

Les recensements faits en 1963-64 par le Service de lutte contre les grandes endémies donnent de leur côté un chiffre global de 258 000 habitants.

Avec 250 à 260 000 habitants en 1965 les pays du Niari groupent donc 27 % de la population totale du Congo, soit le tiers de sa population rurale, mais guère plus du dixième de sa population urbaine.

La superficie des pays du Niari étant estimée à 59 100 km² et celle de la vallée à 12 400, la densité des deux zones reste faible, tout en étant de loin supérieure à celle du Congo entier (2,6) :

pays du Niari	4,3 hab. /km ²
vallée du Niari	8,5 -

Le Niari sans la vallée n'a qu'une densité de 3,2 hab. au km², et, dans la vallée la densité de la population rurale⁽²⁾ est assez variable selon les sous-préfectures :

Mouyondzi	$\frac{47\,400 \text{ hab.}}{4\,930 \text{ km}^2} = 9,6$
Madingou (anciennes limites)	$\frac{31\,000 \text{ hab.}}{3\,890 \text{ km}^2} = 7,4$
Loudima	$\frac{10\,900 \text{ hab.}}{3\,550 \text{ km}^2} = 3,0$

Le territoire de Loudima, constitué en grande partie par la "boucle du Niari" reste donc à peu près vide et apparaît comme une réserve pour une nouvelle expansion démographique dans la vallée.

L'extrapolation sur trois ans, de 1962 à 1965, du tableau précédent, permet d'attribuer à chaque sous-préfecture la population approximative suivante à la fin de 1965.

De 1962 à 1965 l'ensemble des régions rurales aurait donc gagné, par le croît naturel, 13 000 personnes, dont 3 000 ont émigré en ville, et parmi elles, 2 000 à Dolisie et surtout à Jacob.

Les sous-préfectures de savane ont accentué leur progression, mais celles de la zone forestière continuent à faire vivre la majeure partie de la population, l'attrait de la vallée n'est pas tel que des populations habituées à la forêt cherchent à y descendre en masse. Dans sa thèse dont des extraits sont publiés par ailleurs le professeur SAUTTER relate l'échec d'une tentative de peuplement de la vallée par des Bambamba-Bakoto, avant-guerre, et plus récemment la SOSUNIARI paraît éprouver des difficultés pour recruter de la main-d'oeuvre agricole.

(1) Ville de Jacob comptée pour 15 000 habitants.

(2) C'est-à-dire population de la ville de Jacob exclue.

	Population en 1962	Croît théorique 1962-65 ≤ 6 %	Popula- tion théorique 1965	Variation annuelle réelle 1952-62 (%)	Population réelle fin 1965 d'après cette variation	Superficie km ²	Densité au km ²
Madingou rurale (anciennes limites) mais ville de Jacob exclue)	28 600	1 700	30 300	+2,6	31 000	3 890	7,4
Mouyondzi	46 200	2 800	49 000	+0,8	47 400	4 930	9,6
Loudima	9 600	600	10 200	+4,5	10 900	3 550	3,0
Dolisie rurale	4 800	300	5 100	+4,1	5 400	2 200	2,5
Kimongo	11 600	700	12 300	+3,4	12 800	2 270	5,6
Sibiti	20 500	1 200	21 700	+1,4	21 400	7 210	3,0
Komono	14 900	900	15 800	+1,4	15 500	4 770	3,3
Zanaga + Bambama	16 000	1 000	17 000	0	16 000	9 300	1,7
Mossendjo + Mayoko	29 900	1 800	31 700	+0,2	31 100	9 950	3,1
Divénié	18 500	1 100	19 600	-0,9	18 000	6 600	2,7
Kibangou	13 900	800	14 700	+2,7	15 000	4 430	3,4
Total des régions rurales	214 500	12 900	227 400	+1,3	224 500	59 100	3,8
Dolisie-ville ⁽¹⁾	14 000	800	14 800	-	15 000	-	-
Jacob-ville ⁽²⁾	12 500	700	13 200	-	15 000	-	-
Total des villes	26 500	1 500	28 000	-	30 000	-	-
Total général	241 000	14 400	255 400		254 500	59 100	4,3

(1) La population des villes fin 1965 a été évaluée d'après d'autres critères que le taux de progression entre 1952 et 1962.

Le principal foyer d'émigration reste la sous-préfecture de Mouyondzi, la plus peuplée et sans doute la plus prolifique des pays du Niari.

L'étude des mouvements migratoires constitue d'ailleurs une des parties les plus intéressantes de la thèse de M. SORET.

C - LES MIGRATIONS.

L'ensemble de la zone du chemin de fer a vu sa population s'accroître de 175 000 personnes de 1952 à 1962, dont plus de 80 000 par immigration en provenance de l'extérieur.

On a vu, par contre, que les pays du Niari ne devraient à l'immigration que 5 000 habitants supplémentaires pendant cette même période, et que de 1962 à 1965 l'augmentation de population ne dépasse pas celle qui résulte du simple croît naturel.

Les migrations intéressant les pays du Niari sont donc plus des migrations internes que des mouvements entre ces pays et l'extérieur.

Voici les observations de M. SORET à ce sujet :

"Il y a d'abord les déplacements à l'intérieur des sous-préfectures, de village à village rural. Tous ceux-ci ont en moyenne de 15 à 25 % de leur population qui est originaire d'un autre village de la sous-préfecture (ou d'un village très voisin d'une autre sous-préfecture)."

"Il ne s'agit pas là de migrations à proprement parler mais, la plupart du temps, d'une conséquence de la règle du mariage exogamique. En effet dans la généralité des cas, le mariage

est endogamique à la tribu, mais exogamique au clan, et virilocal. Malgré la tendance actuelle qui mêle les clans à l'intérieur des villages, ceux-ci restent encore très homogènes. Les hommes épouseront donc la plupart du temps des femmes originaires d'un village voisin qui viendront s'installer dans celui de leur mari.

"Ceci est valable même pour les villages ruraux les plus proches de la voie et des exploitations qui devraient attirer pourtant le plus d'étrangers.

"Ainsi dans le village de Kimbaoka, à proximité de Madingou d'une part, de la plantation des Isles d'autre part, près d'un cinquième des habitants sont nés dans un autre village de la sous-préfecture de Madingou. Ces immigrants du voisinage se répartissent comme suit :

Hommes	2 %
Femmes	38 %
Enfants	60 %
	100 %

"La grande majorité d'enfants immigrés matérialise une autre coutume : très souvent les femmes, presque toujours pour le premier-né, et fréquemment pour les suivants, retournent accoucher dans leur village d'origine.

"Cette composition des villages est la même pour pratiquement tous les villages traditionnels de la zone, quand n'interfèrent pas d'autres éléments.

"Ainsi Moupépé, village Bembé de la sous-préfecture de Madingou est un des villages de migration des Bembé où vient se déverser le trop plein du plateau surpeuplé, où se retirent les vieux travailleurs des plantations dans un demi-retour au pays d'origine de la race. Le village est ancien puisque les habitants, tous Bembé, sont nés, pour près des deux tiers, dans le village même et le reste (sauf deux personnes qui viennent de Brazzaville) dans la sous-préfecture de Madingou.

"Parmi les premiers nous trouvons :

21 % d'hommes
56 % de femmes
23 % d'enfants
100 %

Comme il s'agit d'expatriés à la deuxième génération, les femmes retournent beaucoup moins dans le village d'origine de leur famille pour y accoucher et comme il ne s'agit pas d'un village clanique au sens strict, il arrive que les hommes viennent s'installer dans le village de leur épouse, se marient avec des femmes du même village.

"Nous avons aussi un autre cas intermédiaire, celui du village de Youlounkoye dans la sous-préfecture de Jacob, mais sur la rive droite du Niari, en principe en terre Bakamba. C'est d'ailleurs parce qu'il s'agissait de terres Bakamba que la limite des sous-préfectures de Madingou et de Jacob quitte, ici, les rives du Niari pour remonter au Nord jusqu'à la Louango.

"Or le village est maintenant peuplé uniquement de Bembé : moins de 40 % de la population est née dans le village et il s'agit alors uniquement d'enfants (1 seul adulte : une femme de 33 ans) et même de jeunes enfants puisque l'âge moyen de ces natifs du village est de 7 ans 1/2, les trois quarts ayant moins de 10 ans, ce qui tiendrait à prouver que les trois quarts de la population sont là depuis moins de 10 ans. De nombreuses familles ont en effet eu, avant ceux-ci, des enfants nés dans d'autres villages (celui d'origine du père ou de la mère). Plus de 60 % des enfants sont nés dans le village, mais les parents et les aînés sont nés sur le plateau.

"Bien que séparé de la S.I.A.N. par le Niari, le village en est à moins de 10 km, il sert à la fois d'ultime étape, de domicile pour ceux qui s'adaptent mal aux centres extra-coutumiers, qui ne peuvent s'y loger, mais aussi, comme Moupépé, de repli aux vieux travailleurs. Cela apparaît dans le fait qu'un certain nombre d'enfants sont nés à Jacob dont les pères ont pour la plupart plus de 45 ans. Mais la masse, hommes, femmes, aînés des enfants, plus de la moitié de la population, sont nés dans les villages de plateaux Bembé de Mouyondzi et de Sibiti et tous les chefs de famille de moins de 40 ans (sauf un) travaillent à la S.I.A.N.

"C'est le village étape des migrations auxquelles sont habitués les Bembé, et en même temps le village "dortoir" pour certains travailleurs des plantations. Mais ces déplacements de popula-

tions se font dans certaines directions bien déterminées : l'axe du synclinal du Niari c'est-à-dire la vallée du Niari, du plateau des Cataractes jusqu'à Kibangou inclus, et évidemment, les villes".

En dehors des grandes villes, ce sont les centres secondaires qui profitent de ces migrations.

L'exemple de Madingou est frappant, et sa progression moyenne près de quatre fois plus importante que la moyenne de l'expansion des centres secondaires congolais.

"Madingou comptait 650 habitants en 1952, 3344 en 1964, soit un accroissement de 400 % en 12 ans (14,63 par an).

"Sur ces 650 habitants, le quart était Bakamba, c'est-à-dire originaires de la sous-préfecture même de Madingou. Nous avons aussi une forte proportion de Bembé c'est-à-dire d'émigrés de Mouyondzi (20 %), l'autre gros noyau (30 %) étant formé d'émigrés du Pool : le groupe Balali-Bassoundi-Bacongo ; enfin 10 % de Dondo en provenance du sud de la sous-préfecture, Boko-Songho faisant partie de Madingou à cette époque. Quelques Vili (Pointe-Noire), Kougni (Dolisie, Loudima) complétaient le centre avec le petit nombre inévitable d'originaires du Haut-Congo (1 % : fonctionnaires, employés etc.) et le lot traditionnel de commerçants étrangers (2 %).

"En 1964, 1011 personnes sont nées sur place. Quelques-uns des survivants de 1952 (qui doivent être théoriquement 480), leurs enfants depuis cette date, et des enfants des immigrants : la pyramide d'âge des natifs de Madingou est extrêmement large à sa base, extrêmement jeune.

"En deuxième ligne viennent les originaires de la sous-préfecture dans ses limites actuelles, plus de 13 %, suivis de très près par les émigrants de Mouyondzi, qui décongestionne son surpeuplement dans la vallée.

"Boko-Songho envoie de même, et pour les mêmes raisons, son surplus de Badondo qui forme près de 9 % de la population. Les quelque % d'originaires de Mindouli sont, eux aussi, souvent des Badondo. Viennent ensuite 4,8 % d'originaires de Kinkala, 2,2 % de Boko, 2 % de Mayama.

"Bien que Brazzaville soit un centre urbain dont l'attraction est parmi les plus fortes, nous avons encore 3 % de la population de Madingou qui vient de la capitale.

"En fait plus des 2/3 de ces natifs de Brazzaville ont moins de 15 ans, les 3/4 moins de 20 ans. Si on élimine les fonctionnaires, des employés divers affectés à Madingou, quelques commerçants, la presque totalité des natifs de Brazzaville vivant à Madingou sont des enfants ou des adolescents : des enfants dont les parents originaires de Madingou - ou des environs (les natifs de Madingou-centre sont aussi des jeunes) qui sont revenus s'installer dans leur pays natal après un séjour plus ou moins long en ville, après fortune faite ou une fois l'âge de la retraite atteint. On s'installe au pays natal, mais pas exactement au village : de préférence dans un centre qui possède quelques-uns des avantages de la ville.

"En résumé la population de Madingou est formée pour près des 3/4 d'originaires de la sous-préfecture ou des sous-préfectures immédiatement voisines, à plus de 90 % de populations de la zone du chemin de fer, les 8 % restant étant presque uniquement des fonctionnaires ou des employés affectés, ainsi que des commerçants.

"A la différence des villes, les centres secondaires attirent surtout des voisins qui se séparent du milieu traditionnel par étapes : village d'exode, centre secondaire...

"Jacob reste, lui, centre secondaire à bien des points de vue et les migrations qui l'ont formé sont en bien des points comparables à celles qui ont formé Madingou.

"Même proportion d'originaires de Mouyondzi, nombre plus élevé d'originaires des sous-préfectures limitrophes, compensant le nombre plus faible d'originaires du centre et de la sous-préfecture, celle-ci étant deux fois moins importante que celle de Madingou.

"Le total de ces "voisins" reste néanmoins encore plus important qu'à Madingou : 78,8 %, malgré un nombre élevé d'originaires du "Reste de la zone" qui est formé surtout par les manoeuvres originaires de Komono et descendant travailler à la SIAN.

"Dolisie est déjà une ville et son influence s'étend beaucoup plus loin : si les immigrants originaires de Mouyondzi ont une importance moitié moindre qu'à Madingou ou Jacob c'est qu'ils sont surtout des agriculteurs, des manoeuvres agricoles, qui n'ont pas leur place en ville. Les originaires des sous-préfectures les plus lointaines sont proportionnellement bien plus nombreux qu'à Jacob et Madingou (4,5 et 2,7 fois). Même le petit nombre d'originaires du "Reste du Congo" est près de 4 fois (en proportion, 4 fois 1/2 en nombre) plus important qu'à Jacob ou à Madingou. Les commerçants étrangers 3 et 4,5 fois plus.

Lieux de naissance des habitants des villes
et des centres secondaires⁽¹⁾ (en %)

	Brazzaville		Pointe-Noire 1962	Dolisie		Jacob	Madingou
	1950	1962		1961	1963	1962	1963
Centre	15,0	49,0	37,5	13,7	28,8	28,3	30,2
Sous-Préfecture	11,2		13,4	1,9	3,0		13,4
Sous-Préfectures limitrophes ⁽¹⁾	28,3	43,6	8,8	12,9	12,9	36,2	17,9
Mouyondzi	22,6		5,2	8,3	5,5	13,5	12,6
Pool-Djoué ⁽²⁾	1,7	//	11,1	10,8	12,2	6,7	9,0
Brazzaville-Ville	//			1,3	4,0	2,3	3,6
Reste de la zone du Chemin de Fer	4,1		10,5	36,3	24,0	8,9	5,3
Reste du Congo	23,7		2,5	1,6	1,9	0,5	1,6
Congo ex-Belge	4,8	1,3	1,9	4,2	3,2	2,1	5,4
Autres étrangers	8,6	6,7	9,1	9,9	4,5	1,6	1,0
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Sauf Mouyondzi (pour Madingou et Jacob) compté à part.

(2) Sauf Brazzaville-ville toujours compté à part et, pour Madingou la sous-préfecture de Mindouli comptée comme sous-préfecture limitrophe.

Mais une autre caractéristique de l'urbanisation plus poussée de Dolisie est le fait que les originaires de Brazzaville et de sa région qui émigrent de préférence dans les villes sont presque deux fois plus importants à Dolisie qu'à Jacob.

"Une donnée nouvelle nous est apportée à Dolisie avec la possibilité de comparer les lieux d'origine des immigrants en 1961 et 1963 :

Lieu d'origine	1961	1963
Sous-Préfecture	2,2	4,2
Sous-Préfecture limitrophes	13,2	18,1
Mouyondzi	9,6	7,7
Pool-Djoué	12,5	17,2
Brazzaville	2,5	5,6
Reste zone	42,8	33,7
Reste Congo	1,8	2,7
Congo ex-Belge	4,9	4,5
Autres Etrangers	11,5	6,3
	100,0	100,0

"L'augmentation de l'importance des immigrants de la sous-préfecture de Dolisie et des sous-préfectures voisines provient de ce que, celles-ci jouent de plus en plus le rôle d'étape et de ce que de nombreux "étrangers" se marient avec des femmes de cantons voisins.

"L'accroissement du pourcentage des originaires du Pool et du Djoué ainsi que du reste du Congo, signe d'une urbanisation plus poussée de la ville, se fait au détriment - relatif - des habi-

(1) Tableau extrait de la thèse de M. SORET.

tants de la zone. De même les originaires de Mouyondzi vont en diminuant relativement (accroissement de 40 % en nombre alors que la ville a plus que doublé

Après avoir étudié l'origine des habitants de Pointe-Noire et Brazzaville, M. SORET conclut que dans la plupart des cas les migrations internes (à la zone du chemin de fer) paraissent avoir comme but final une grande ville (Brazzaville, Pointe-Noire ou Dolisie), les arrêts dans différents villages ou centres secondaires n'apparaissant que comme temporaires, comme une étape. Il est encore trop tôt pour savoir si la population qui s'est installée à Jacob depuis une dizaine d'années s'y fixera ou tiendra elle aussi à gagner une véritable ville. On voit par là toute l'importance qui s'attache à ce que des localités comme Jacob ou les plus gros centres secondaires soient équipés de manière à retenir les habitants des campagnes voisines et à se constituer ainsi en véritables pôles de développement.

D'après M. SORET les centres secondaires peuvent d'ailleurs être classés suivant une certaine hiérarchie :

"- Ceux de brousse proprement dits, habituellement les chefs-lieux des sous-préfectures d'où part l'exode rural⁽¹⁾.

"- Ceux de l'axe Brazzaville - Pointe-Noire qui tend de plus en plus, surtout dans sa partie centrale, à devenir un seul centre extra-coutumier : presque toutes les gares, évidemment les chefs-lieux, le voisinage des plantations etc.

"Ce peuplement de l'axe Brazzaville - Pointe-Noire ne se présente toutefois pas de la même façon tout au long de son tracé.

"A l'est, c'est-à-dire dans le Pool, déjà très peuplé, ces points de regroupement se font avec des immigrants de la région.

"A partir de Mindouli et jusqu'au Mayombe les migrations proviennent en partie du Pool-Djoué pour les points les plus urbanisés, de Mouyondzi pour les zones agricoles, le complément étant fourni par les sous-préfectures limitrophes, Mais le sens des migrations des sous-préfectures de l'extrême Nord de la zone pousse de préférence leurs émigrants dans la direction du Sud-Ouest : 30 % de Dolisie en 1951, 32 % de Mvouti en 1960 provenaient de cette région. Mais, formant la main-d'oeuvre non spécialisée, plutôt forestière, ces migrants n'atteindront toutefois pas Pointe-Noire (5 % seulement en 1962) et redescendront à 15 % dans la ville plus urbanisée de Dolisie en 1963 : ils s'éparpillent dans les chantiers forestiers du Mayombe, du Chaillu etc.

"Restant les originaires du Congo ex-Belge qui, à première vue, semblent en régression passant de 4,8 à 1,3 % à Brazzaville, de 4,2 à 3,2 à Dolisie, de 2,4 à 1,9 à Pointe-Noire.

"En fait le nombre de ces Congolais urbanisés ou semi urbanisés est resté sensiblement stationnaire, mais se répartit dans les centres extra-coutumiers de plus en plus nombreux (ils passent de 1 % à 5,4 à Madingou, forment 2 % de la population de Jacob). Mais le gros de cette immigration se contente de s'installer dans les villages frontaliers, d'y créer de nouveaux quartiers, de nouveaux villages.

"L'axe Brazzaville Pointe-Noire reste donc en définitive le pôle d'attraction des migrations qui, après qu'elles l'ont atteint, glissent le long de celui-ci : migrations Sud-Nord et Nord-Sud jusqu'à cet axe, puis Est-Ouest et Ouest-Est le long de celui-ci, cependant que Brazzaville centralise les migrations du Nord-Congo. Le reste, c'est-à-dire la différence entre l'accroissement naturel du Congo et l'accroissement effectif étant fourni par l'immigration en provenance au Congo ex-Belge et du Cabinda qui tend à densifier les zones frontalières".

D - DONNEES DE STRUCTURE.

M. SORET montre ensuite par quelques exemples l'influence des migrations sur la structure de la population dans différents types de localités.

"On trouve d'abord les villages ruraux des régions à forte émigration et en voie de dépeuplement, ceux des régions à moyenne émigration et à peuplement lent puis, toujours dans les zones à émigration, les points importants qui regroupent plus ou moins provisoirement une partie de cette émigration.

(1) Ainsi le centre de Mouyondzi comprend 67 % de nés dans la localité, 29 % dans la sous-préfecture et seulement 3 % d'allochtones.

"Dans une deuxième série, à la limite des zones à émigration et des zones à immigration ou à l'intérieur de ces dernières, mais à l'écart des points spécifiques d'attraction, on rencontre les "villages-étapes".

"La troisième série comprend les zones d'attraction, d'abord les villages ruraux à proximité des points d'attraction : puis ces points d'attraction eux-mêmes, les centres secondaires d'une part, et, enfin, les villes plus ou moins importantes.

1/ Structure des zones à émigration.

"Onze villages étudiés dans la sous-préfecture de Divenié ont une pyramide assez rétrécie à la base, bien que le pourcentage de moins de 15 ans soit relativement important (30,5 %)⁽¹⁾. Mais la caractéristique essentielle de la structure démographique de ces villages réside dans le manque d'hommes de 15 à 40 ans alors que ceux de 40 à 60 ans sont en surnombre. Les femmes, surtout entre 25 et 55 ans, sont aussi en très net surnombre (2 900 pour 1 000 ce qui donne un taux de féminité de 1 821 ‰ pour les plus de 15 ans et de 1 427 ‰ pour l'ensemble de la population). Par contre, pour les moins de 15 ans nous n'en avons que 843 ‰ en raison du vieillissement classique des filles de 12 à 14 ans et du rajeunissement des garçons de 15 à 17 ans.

"Les originaires de Divenié qui émigrent notamment vers les chantiers forestiers n'y emmènent que rarement leurs épouses et nous avons ici la pyramide d'âge classique des pays ruraux à forte émigration, telle qu'elle se présentait un peu partout il y a une quinzaine d'années et que l'on ne trouve plus que dans des zones à émigration spéciale, comme Divenié, Mossendjo etc.

"Mais le chef-lieu des sous-préfectures à émigration est souvent une étape et la répartition des sexes y prendra un aspect particulier. Malgré l'allure anarchique de la pyramide de Mouyondzi due à l'imprécision des données concernant l'âge des femmes, on constate que, par rapport au nombre d'enfants, celles-ci sont encore en nombre à peu près normal. Leur nombre est cependant un peu élevé pour les classes les plus jeunes. Il manque des hommes de tous les âges entre 15 à 60 ans. L'émigration dure depuis longtemps. Ils ont fait venir en ville et, surtout dans les centres secondaires, nombre de femmes (surtout les plus jeunes pour les polygames). Mais l'émigration continue et le creux est beaucoup plus sensible chez les hommes. En conséquence le taux de féminité sera de 1 340 pour mille jusqu'à 35 ans, mais 2 100 au-dessus soit, en moyenne, 1 770. Ces jeunes femmes qui partent ne vont pas toutes dans les centres secondaires ou les villes, surtout les dernières parties, les plus jeunes : nous les retrouvons dans ces villages-étapes où elles sont 2 400 pour 1 000 de 15 à 45 ans contre seulement 600 au-dessus⁽²⁾ : les femmes âgées sont restées au village ou au chef-lieu.

2/ Structure des zones rurales à immigration.

"Les villages ruraux où ne se trouvent ni centre commercial important, ni exploitation d'aucune sorte, sont en fait, du point de vue structure, très comparables aux villages à moyenne immigration. On y note cependant la présence d'un nombre moins élevé d'hommes de plus de 40 ans. Alors que dans les sous-préfectures à émigration, ou bien les hommes âgés ne partent pas ou bien reviennent passé 40 ans, ici au contraire ils ne reviennent pas. Ils restent, ils partent, même sans intention d'y travailler, dans des endroits plus agréables, plus commerçants. Aussi le taux de féminité sera-t-il ici encore de 1 255 femmes pour 1 000 hommes pour ces classes d'âge.

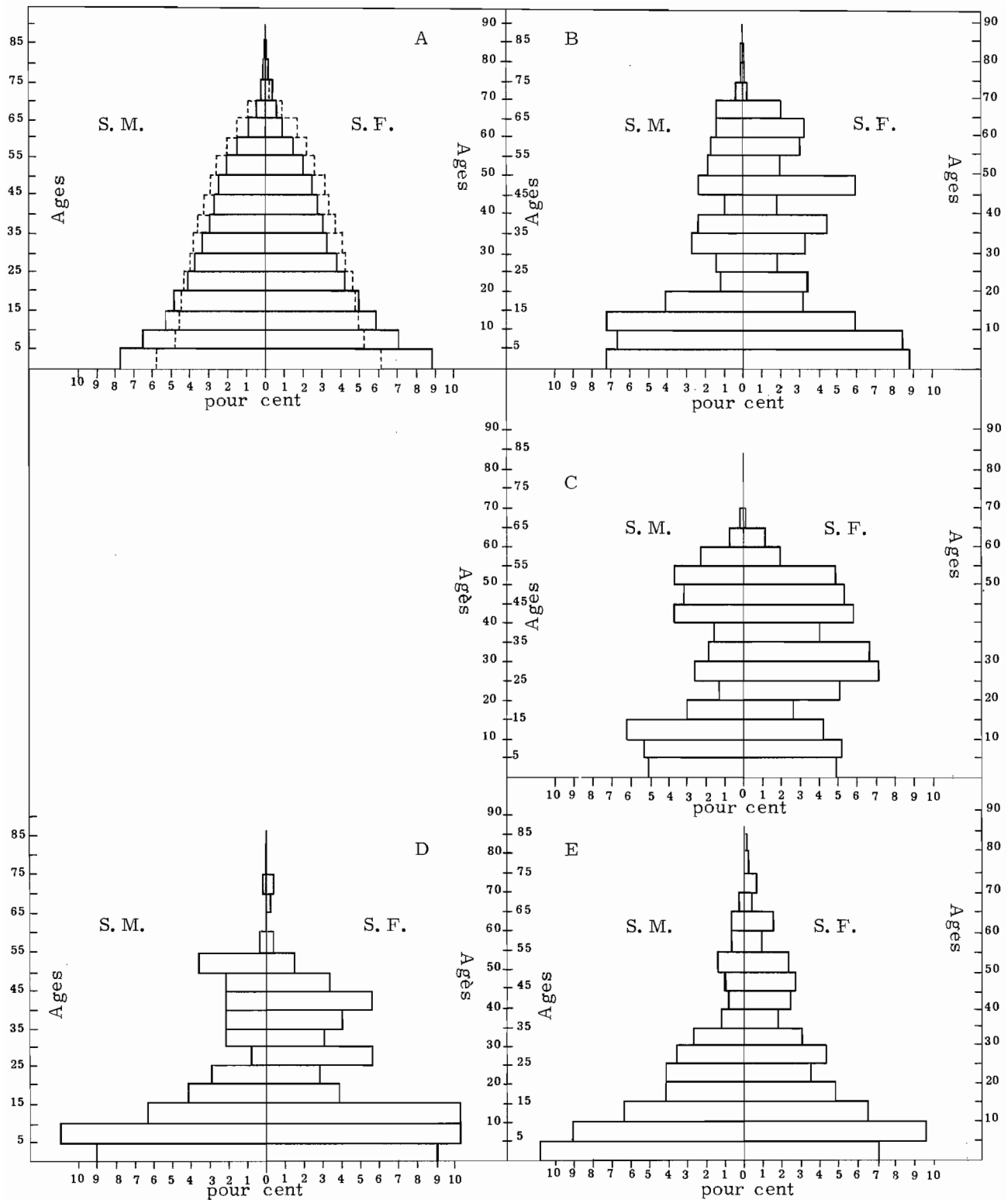
"Les centres secondaires comme Madingou apparaissent comme beaucoup plus équilibrés. Ils sont jeunes : 97 % de la population a moins de 50 ans (87 % pour l'ensemble du pays). La jeunesse est plus poussée chez les femmes (29 ans 1/2 en moyenne) que pour les hommes (30 ans 1/2) entre 15 et 50 ans. Ce qui est normal étant donné que le taux de féminité à peu près équilibré (1 037 pour 1 000) pour ces classes d'âge suppose que la majorité des hommes sont mariés. Or comme la différence d'âge entre époux est en moyenne de 8 à 10 ans, c'est-à-dire que les hommes épousent en général des femmes d'une ou de deux classes d'âge plus jeunes, un groupe qui ne comporte pas encore de vieillards aura des femmes plus jeunes en moyenne. Ceci ressort encore dans le fait que le taux de féminité va en diminuant à peu près régulièrement de 15 à 50 ans.

"La structure de Madingou, comme celle de la plupart des centres secondaires offre une caractéristique particulière qui apparaît lorsqu'on dresse séparément les pyramides des gens nés dans le centre et de ceux nés dans la sous-préfecture.

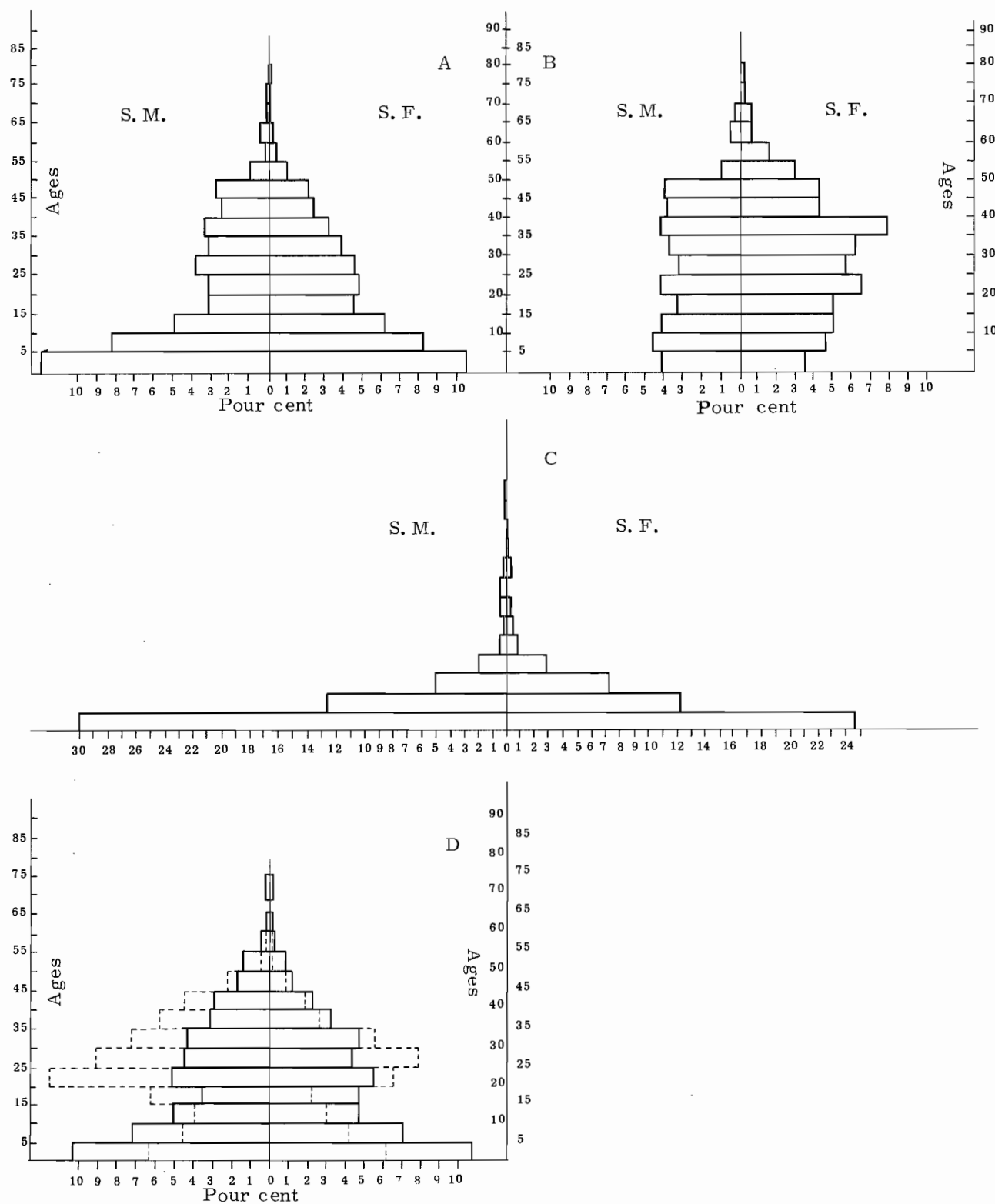
"30 % de la population est née à Madingou même, mais la pyramide en est littéralement écras-

(1) Congo dans son ensemble 40 % France 1958 : 25 %

(2) Alors qu'il est habituellement compris, pour ces classes d'âge, entre 1 100 et 1 200.



Pyramides des âges dans les zones rurales. A - Pyramide théorique de la population du Congo : Trait plein : selon les taux de mortalité par âge ; pointillé : selon les chiffres corrigés du recensement de 1960-1961 ; B - Mouyondzi-village ; C - Onze villages de la sous-préfecture de Divenié ; D - Villages d'émigration Bembé en pays Kamba ; E - Trois villages de la sous-préfecture de Madingou.



Pyramides des âges dans les centres secondaires et dans les villes. A - Madingou ; B - Habitants de Madingou nés dans la sous-préfecture ; C - Habitants de Madingou nés sur place ; D - Dolisie : trait plein : 1963 ; pointillé : 1951.

sée : plus de 90 % de ces natifs ont moins de 15 ans : 72 % des moins de 5 ans, 45 % de ceux entre 5 et 10 ans, le tiers de 10 à 15 ans sont nés à Madingou, alors que les classes d'âge supérieures ont seulement 10 % de leur effectif nés sur place. Le peuplement est donc tout récent (nous avons vu que Madingou avait quintuplé en 12 ans) mais s'est fait de façon homogène : hommes se déplaçant en famille mais surtout jeunes ménages ayant très tôt des enfants.

"En contre-parti la pyramide des originaires de la sous-préfecture monte verticalement jusqu'à 50 ou 55 ans. Elle aussi confirme qu'il s'agit d'émigrants : plus on est âgé, moins on émigre, le maximum de l'émigration se trouvant chez les classes d'âge de 20 à 40 ans (40 % ici contre 23 % pour l'ensemble de la population). C'est dans ces classes d'âge que les femmes sont les plus nombreuses : beaucoup sont venues avec leur mari, mais beaucoup aussi ont été épousées par des hommes venus de loin et qui ne sont pas retournés chercher une femme au village : 1 835 femmes pour 1 000 hommes.

"L'émigration ayant eu lieu surtout au cours des cinq dernières années, ce sont donc surtout des femmes alors âgées de 15 à 35 ans qui sont venues, alors que les hommes avaient de 25 à 45 ans.

3/ Structures démographiques urbaines.

"L'équilibre progressif entre villes et campagne est assez peu sensible dans les villages qui forment encore près des 2/3 de la population, d'autant plus qu'un certain nombre d'émigrants s'en vont sur les chantiers forestiers etc. et continuent de laisser leur famille au village. Mais la tendance à l'équilibre des sexes dans les zones à exode vers les villes suffit à rééquilibrer les pyramides urbaines.

"La pyramide d'âge de Dolisie en 1963, portant en surimpression celle de 1951, fait ressortir une très nette évolution.

"La répartition des sexes, qui était en 1951 de 660 femmes pour 1 000 hommes pour l'ensemble de la population, et 593 pour les plus de 15 ans, est passée maintenant à 973 et 914. Cette augmentation du nombre de femmes se fait sentir à partir de 15 ans, d'abord parce que les enfants qui avaient 5 ans en 1951 en ont 17 en 1963 et que leur taux de féminité était à peu près équilibré ; cet équilibre a été accru par le fait que, si beaucoup d'hommes seuls à Dolisie ont fait venir une jeune épouse, beaucoup avaient déjà une femme et des enfants en brousse et les ont fait venir une fois leur situation assurée - ou supposée telle".

CONCLUSION.

En conclusion de son étude démographique M. SORET estime que la zone du chemin de fer peut être considérée comme une unité au point de vue démographique, Brazzaville, où s'arrête la quasi-totalité des Congolais étrangers à la zone, en formant le filtre et l'écluse.

"La répartition par sexe tend vers l'équilibre surtout dans les villes et dans les zones d'émigration vers les villes. Par contre le surnombre des femmes se maintient dans les régions qui fournissent la main-d'oeuvre aux chantiers plus ou moins isolés, ce qui entraîne un taux de masculinité très fort dans les centres extra-coutumiers.

"La population des villages ruraux, qu'ils soient dans une zone à émigration ou à immigration a un âge moyen bien plus élevé que celle des villes et des autres centres extra-coutumiers qui attirent la population active.

"Les déplacements de population tendent à densifier certains points déterminés : l'axe de communication Brazzaville - Pointe-Noire, le voisinage des villes, et, surtout, la partie centrale de l'axe, la vallée économique du Niari".

III - L'AGGLOMÉRATION DE KAYES-JACOB

par Pierre VENNETIER

Maître de recherches au Centre ORSTOM de Brazzaville

Cette note est extraite d'une étude rédigée en novembre 1962 par M. P. VENNETIER et publiée dans le n° 61 des Cahiers d'Outre-Mer, janvier-mars 1963, sous le titre : la Société Industrielle et Agricole du Niari (S.I.A.N.).

Les activités et les projets de la S.I.A.N. sont passés en revue dans les volumes "Synthèse générale" et "Esquisse d'aménagement régional".

On ne reproduit ici que les pages consacrées à la nouvelle agglomération de Kayes-Jacob, qui complètent les données fournies par le recensement exhaustif effectué en 1960 par la Mission Démographique, recensement dont les résultats n'étaient pas publiés en novembre 1962.

a) La population.

"Bien que formé de deux groupements séparés, l'ensemble Kayes-Jacob est aujourd'hui considéré comme une agglomération unique en fonction surtout des activités de ses habitants. En fait, on y inclut également Dakar, les deux cités de l'Aquarium et de Yokangassi, et le village de l'Aquarium. Cette interprétation est quelque peu abusive, et nous pensons qu'il n'y a pas lieu de confondre en un même ensemble, un village traditionnel qui s'est agrandi grâce à des circonstances favorables, une cité très récente ayant un plan régulier qui rappelle les quartiers urbains, et des villages-camps aux effectifs variables, situés sur le domaine cultivé de la S.I.A.N. S'il existe une certaine homogénéité, il faut la chercher dans la structure démographique de la population.

"Et d'abord combien y a-t-il d'habitant ? Personne n'en sait rien, et les évaluations vont du simple au double, car le développement de Jacob même a été spectaculaire. En 1954, il n'y avait auprès de la gare qu'une centaine de cases, ce qui ne devait pas représenter plus de 450 à 500 personnes ; en 1960, la Mission Démographique du Congo a procédé au recensement, mais rien n'a été publié officiellement ; sinon une pyramide des âges donnant des pourcentages et non des chiffres absolus⁽¹⁾. En 1961, le recensement administratif trouvait 8300 personnes, mais les conditions dans lesquelles il a été conduit amènent à faire toutes réserves sur ce résultat. Enfin, lors de notre passage (octobre 1962), le chef de P.C.A. (Poste de Contrôle Administratif) terminait un nouveau recensement, et ses chiffres approchaient de 9000 habitants. Ce nombre paraît bien faible à certains, et on nous a avancé celui de 18000 habitants. La différence est trop considérable pour qu'on ne tente pas une discussion critique. Il est possible d'employer trois méthodes différentes d'approche, que nous examinerons successivement.

"La première consiste à se baser sur le chiffre des vaccinations : une campagne antivariolique généralisée, devant toucher toute la population, a eu lieu en août 1962. Le S.G.H.M.P.⁽²⁾ a compté 16400 vaccinations. Mais les renseignements que nous avons recueillis permettent de remarquer que des villageois étrangers à Jacob sont venus se faire vacciner ; qu'il en a été de même pour des gens de Loudima et Madingou, certains ayant fait spécialement le déplacement par le train ; enfin, que le mois d'août correspond à la pleine campagne sucrière avec ses 1250 saisonniers, sans compter de très nombreux enfants venus passer les vacances scolaires à Jacob, soit parce que l'agglomération représente pour eux déjà la ville, soit parce qu'ils espéraient se faire embaucher et gagner ainsi quelque argent.

(1) Publiés depuis la rédaction de cette étude les résultats du recensement donnent une population de 7 620 personnes.

(2) S.G.H.M.P. : Service Général d'Hygiène Mobile et de Prophylaxie.

"La seconde méthode prend en considération le nombre d'ouvriers permanents de la S.I.A.N. Ils sont 2 500, mais tous ne sont pas chargés de famille (nombreux sont les célibataires) ; en outre, il y a couramment deux membres d'une même famille employés ensemble. Il nous paraît prudent d'admettre qu'ils ne représentent guère plus de 8 000 à 8 500 personnes. Cependant, Jacob ne compte pas que des salariés, mais aussi des artisans, des boutiquiers, des boys, des cultivateurs. Un sondage dans un quartier important nous a montré que cette catégorie représentait entre 35 % et 40 % des chefs de ménage. Un calcul simple nous fournit alors le chiffre de 12 500 à 13 000 habitants.

"La troisième méthode part du nombre des enfants scolarisés. Les différentes écoles de la mission catholique comptent 950 élèves de 5 à 14 ans ; à l'école officielle, il y en a 750 ; et les refus, nous a-t-on dit, ont été très nombreux faute de locaux et de maîtres. En admettant donc une scolarisation des deux tiers, cela ferait 2 550 enfants de 5 à 15 ans. Comme nous le verrons plus loin, par suite d'une forte natalité, la classe des moins de cinq ans est aussi forte que celle des 5-15 ans, et toutes deux représentent, en ville surtout, 40 à 45 % de la population totale. Par ce moyen, nous arrivons aux chiffres minimum et maximum de 13 000 et 13 500 habitants. Nous tenons ceux-ci pour les plus proches de la réalité ; la répartition serait ainsi d'un millier d'habitants à Kayes, 1 300 dans les différentes cités de la plantation (Dakar, Aquarium...), et 11 000 habitants à Jacob même⁽¹⁾.

"Nous sommes donc bien loin des 18 000 habitants avancés plus haut ; mais la croissance extrêmement rapide de Jacob influence les jugements portés. La cité a vraiment jailli du sol en quelques années. En 1954, elle ne comportait qu'un groupe assez restreint de manoeuvres habitant le village situé au Nord de la gare. La photographie aérienne révèle nettement les limites de ce noyau initial : le quartier occidental de Jacob, qui en dérive, présente toujours une série de cases dispersées, orientées au hasard, laissant entre elles de larges terrains vagues plus ou moins boisés ou plantés de palmiers. On y circule par des sentiers tortueux, et il n'y a que de très rares clôtures.

"Le reste de l'agglomération s'est étendu à l'Est, sur un plateau allongé qui a bénéficié, depuis 1955, d'un plan de lotissement officiel. On y trouve donc l'aspect familial des quartiers africains de Brazzaville, Dolisie ou Pointe-Noire : un quadrillage de rues se coupant à angle droit, et qui divise l'ensemble en blocs rectangulaires comprenant chacun de 8 à 12 concessions familiales. La progression se fait de l'Ouest vers l'Est, et du Sud vers le Nord. En mars 1960, d'assez nombreux blocs n'avaient pas encore fait leur plein de cases, surtout dans les quartiers périphériques. Par contre, dans les zones bâties les premières, beaucoup de parcelles comportaient déjà deux cases, effet certain d'une pression de la demande : l'une abrite le propriétaire et sa famille, l'autre est louée.

"En 1962, l'extension vers l'Est est stoppée : les dernières cases se dressent sur la pente qui descend vers la Livouba. C'est sur la bordure Nord qu'elle se poursuit, entre la mission catholique et les bâtiments du P.C.A. Mais aucun plan n'est tracé ; les nouveaux bâtisseurs de cases apparaissent, qui sont séparés par la brousse ; cà et là, des rectangles grossièrement jalonnés, où figure un écriteau : "Concession de Monsieur X...", le propriétaire tenant à affirmer ses droits.

"Les matériaux de construction sont les mêmes qu'ailleurs : poto-poto, briques crues, planches, alternent au gré de la fantaisie du bâtisseur, ou des moyens dont il dispose. Cependant, le toit de tôle, symbole d'une certaine prospérité, est assez répandu ; il rappelle que nombreux sont les habitants qui perçoivent un salaire régulier, et peuvent aussi bénéficier des "crédits au petit équipement" grâce à la garantie que fournit la S.I.A.N. Mais certains se contentent des matériaux végétaux, des panneaux de caisses, voire des plaques de cartons d'emballage, qui étalent ainsi, cent fois répété, le sigle de la société.

"Un marché important se tient chaque jour, qu'explique le nombre des hommes seuls : il leur faut bien se ravitailler en produits vivriers, et principalement en manioc, dont la culture est du ressort exclusif des femmes. Le commerce est encore représenté par plusieurs boutiques de vente au détail, par une boucherie et par deux magasins européens du type factorerie : on y trouve à la fois alimentation, cycles, tissus, vaisselle, livres, pétrole, etc...

(1) Certains pourront s'étonner de la différence entre la population réelle et les résultats du recensement administratif. C'est qu'il est extrêmement facile de se soustraire à celui-ci, notamment pour tous les célibataires travaillant hors de l'agglomération, et louant une pièce chez l'habitant.

b) Données sur la structure de la population.

"Les indications fournies par la Mission Démographique du Congo étant jusqu'à présent assez sommaires (figure A), nous avons voulu nous livrer à un sondage, en relevant les âges des habitants d'un quartier. La pyramide qui en résulte trahit l'origine de la ville (figure B) : excédent très net du sexe masculin en général : 295 contre 238 (taux de masculinité : 124), beaucoup plus important encore si l'on ne considère que la tranche d'âge 20-35 ans : 132 hommes pour 76 femmes (taux de masculinité : 174). La jeunesse de la population est accentuée : personne n'a plus de 60 ans, et les plus de 45 ans ne représentent que 2,4 % du total ; enfin, malgré l'importance de la catégorie des hommes seuls (célibataires ou mariés venus sans leurs femmes), le nombre d'enfants est élevé, ce qui donne à la pyramide une base très large : les moins de 15 ans représentent 44,7 % de l'ensemble. Il faut souligner le déficit considérable qui existe entre 15 et 20 ans, phénomène général au Congo, renforcé ici par la jeunesse accentuée des hommes : ils ont moins de 40 ans dans leur grande majorité ; rarement mariés avant 25-30 ans, ils ne peuvent avoir déjà de grands enfants⁽¹⁾. Si la classe féminine est plus nombreuse à ce niveau, c'est tout simplement parce que beaucoup sont des femmes mariées venues avec leur époux. On ne saurait non plus s'étonner du taux de natalité générale, qui est de 39,4 ‰ dans le quartier étudié⁽²⁾.

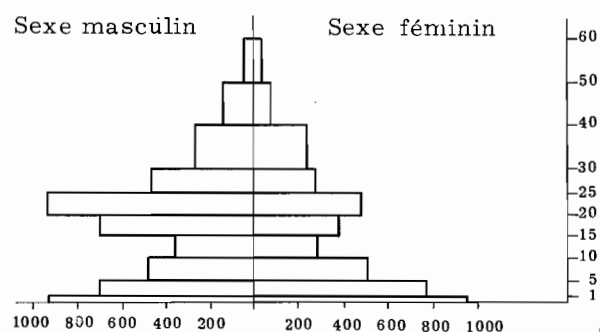
"La répartition ethnique est extrêmement variée, et l'administration distingue dix-huit quartiers différents à Jacob, cinq à Kayes : dans chacun d'eux domine une ethnie. Les Kambas, qui sont "chez eux" à Jacob, occupent trois quartiers, qui regroupent 1100 personnes ; ils n'ont eu à se déplacer que sur de courtes distances, et cela se traduit par une meilleure structure familiale : 240 familles, 4,5 personnes par ménage. Elle apparaît particulièrement bien à Kayes, dans le noyau originel, où la moyenne est de 6,3. Mais les Kambas ont été largement submergés par les autres. Le groupe le plus nombreux est celui de Soundis avec 1600 représentants, et 494 familles (moyenne : 3,2). Viennent ensuite les Bembés (850 personnes, 236 familles, moyenne, 3,8), les Manianges (720 personnes, 207 ménages, moyenne, 3,5), les Minkengués (680 personnes, 203 ménages, moyenne, 3,3), les Dondos (675 personnes, 179 ménages, moyenne, 3,8). On trouve encore maintes autres ethnies, mais en plus petit nombre, soit parce que leur région d'origine est plus éloignée (Vilis), soit parce qu'elles avaient un pôle d'attraction plus proche ou plus puissant (Dolisie pour les Kougnis, Brazzaville pour les Laris). On voit par là que l'influence de Jacob sur les éléments ruraux prêts à émigrer s'exerce surtout à l'Est et au Nord, dans un rayon de 150 km environ. On peut d'ailleurs admettre que le brusque développement de cette agglomération est la cause de la stabilisation de Dolisie, constatée au cours des dernières années, les candidats salariés de tout le Niari préférant se diriger là où existent de réelles possibilités d'embauche.

"Le rôle de la S.I.A.N. dans l'économie urbaine se traduit par l'importance des professions salariées ; dans le quartier qui a fait l'objet d'un sondage, elles représentent 67,7 % des professions déclarées - donc plus des deux tiers - et se partagent entre trois catégories : celle des petits salariés (manoeuvres, sentinelles, plantons, chauffeurs de chaudières) qui sont 36 ; celle des ouvriers ayant déjà une qualification nette (menuisiers, maçons, peintres, électriciens, conducteurs d'engins, mécaniciens) : on en compte 40 ; enfin, le personnel d'encadrement subalterne (pointeurs, capitas, surveillants) : 8 personnes.

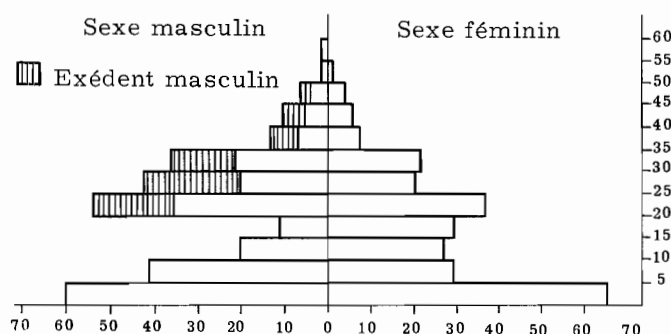
"C'est aussi parmi les salariés qu'il faut ranger les boys : nous en avons trouvé 16 (cuisiniers, lavadères ; 12,9 % des professions déclarées), et ce nombre paraît élevé pour un seul quartier ; le hasard a dû nous mener sur une concentration particulièrement forte, car avec une soixantaine de ménages européens à Jacob, et quelques familles africaines dont le niveau de vie est relativement aisé, il ne devrait guère y avoir, en tout, plus d'une centaine de boys.

"Le secteur agricole vient en troisième position, avec 12 chefs de ménage (9,7 %) : des cultivateurs surtout, mais aussi un jardinier et deux chasseurs. Les gens du secteur commercial sont 5 : un commerçant proprement dit, deux colporteurs et deux gérants de boutiques ; mais il n'est pas précisé si ces derniers sont libres ou salariés. Il faut enfin citer les artisans (3,2 %), parmi lesquels on retrouve, avec les inévitables tailleurs, une des professions les plus encombrées des villes d'Afrique Noire.

-
- (1) Il faut signaler ici une différence anormale entre les deux pyramides. En 1960, les hommes de 15-19 ans formaient 7,2 % de la population ; en 1962, 2,1. Un tel changement est peu vraisemblable en deux ans. Mais ne peut-on remarquer qu'en 1960, la campagne sucrière battait son plein au moment de l'enquête ; les agents recenseurs n'auraient-ils pas inscrit, comme habitant Jacob, tous ceux que la S.I.A.N. englobe sous le nom de "mouanas" (12-18 ans), qui sont plus de 500, et dont beaucoup sont des saisonniers, immigrants temporaires ?
- (2) Si l'on applique ce taux à une population de 13000 habitants, on obtient le chiffre de 512 naissances annuelles, soit en moyenne 3 naissances tous les deux jours, ce qui correspond au rythme des accouchements à la maternité.



A - Pyramide des âges en 1960 (pour 10000)
(D'après l'enquête démographique 1960-1961)



B - Structure démographique d'un quartier en 1962

Structure par âges de la population africaine de Kayes-Jacob.

"Il ne s'agit là, naturellement, que d'une indication, et l'éventail des professions serait peut-être différent ailleurs. Il est certain, par exemple, que la vie rurale traditionnelle est restée plus active à Kayes, que les salariés dominent de très loin dans les villages et camps situés sur la plantation même. Il y a aussi, à Jacob, un quartier de fonctionnaires (gendarmerie, Postes et Télécommunications, Enseignement, Sous-Préfecture...) ; il compte 135 personnes, et sa structure démographique est différente de celle des autres quartiers (moins de 18 ans : 57 %). Il faut tenir compte enfin du rôle joué par l'appartenance ethnique : certaines "races" sont plus attirées par telle ou telle profession. Il ne faut donc extrapoler ces résultats partiels qu'avec la plus extrême prudence. Nous pensons cependant que les grandes catégories indiquées ici reflètent assez fidèlement la physionomie de l'agglomération".

Dans une note complémentaire, écrite à la fin de 1964, M. VENNETIER attire de nouveau l'attention sur les conséquences humaines de l'extension de la SIAN, marquée par la création de la minoterie et de la deuxième sucrerie. Il estime que Jacob compte maintenant 15 à 20 000 habitants et que la SOSUNIARI fera se développer à Loudima une agglomération de 30 à 35 000 âmes. Il déplore que la création de milliers d'emplois nouveaux se fasse au détriment de la population déjà clairsemée des zones rurales, alors que les grandes villes connaissent un important chômage. Il redoute que ne se constituent à Jacob et Loudima des masses supplémentaires d'oisifs. Cette opinion d'un spécialiste ne peut que mieux faire sentir la nécessité d'un aménagement des agglomérations de la vallée et du développement économique de la zone forestière.

DEUXIÈME PARTIE

ÉTUDES SUR LES REVENUS, LES DÉPENSES ET L'ALIMENTATION

	Pages
I - Les budgets familiaux dans les villages du Niari, par Y. DHONT, chargé de recherches à l'ORSTOM	49
II - L'alimentation rurale dans les pays du Niari :	
- extraits de l'enquête faite en 1956-58 par la Section Nutrition du Service de lutte contre les grandes endémies	173
- notes de Y. DHONT (1964)	195

I - LES BUDGETS FAMILIAUX DANS LES VILLAGES DU NIARI

par Yves DHONT
Chargé de recherches à l'O.R.S.T.O.M.

AVANT-PROPOS

Malgré l'importance économique des pays du Niari l'étude des revenus, de leur origine et de leur utilisation, n'avait pas été entreprise jusqu'à une date récente.

C'est pourquoi une brève enquête a été demandée en 1962 à MM. LIERDEMAN et DHONT, chargés de recherches au centre ORSTOM de Brazzaville, dans le but de délimiter un certain nombre de problèmes.

Les résultats de ce travail ne paraissent toutefois pas suffisamment élaborés pour être publiés ici. Un certain nombre de données ont toutefois été citées, à titre de comparaison, dans l'étude de Y. DHONT sur les budgets familiaux dans les villages du Niari.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
INTRODUCTION	57
A - PRESENTATION DEMOGRAPHIQUE DES VILLAGES ETUDIES AU COURS DE LENQUETE	61
B - L'INVENTAIRE DES BIENS	69
Chapitre I : L'Habitat	70
Chapitre II : Inventaire du patrimoine réel mobilier	76
C - RECETTES ET DEPENSES MENSUELLES	83
Chapitre I : Les revenus	83
Chapitre II : Le niveau des dépenses	91
Chapitre III : Les dépenses alimentaires	109
Chapitre IV : Les dépenses non alimentaires	136
D - ACHATS POUR REVENTE - TROC - CADEAUX	157
ANNEXE : QUESTIONNAIRES	162

LISTE DES TABLEAUX

	Pages
Tableau n° 1 : Répartition de la population par groupes ethniques	61
Tableau n° 2 : Répartition de la population de Massangui par âge et par sexe	62
Tableau n° 3 : Répartition de la population des six villages de la Vallée, par âge et par sexe	64
Tableau n° 4 : Répartition par âge des salariés par rapport à la population masculine totale - %	64
Tableau n° 5 : Villages étudiés durant l'enquête budgétaire de 1964 - matériaux des cases	71
Tableau n° 6 : Matériaux des cases selon que les propriétaires perçoivent ou non un salaire	71
Tableau n° 7 : Caractéristiques moyennes des cases	72
Tableau n° 8 : Caractéristiques moyennes des cases selon qu'elles appartiennent à des salariés ou à des agriculteurs	73
Tableau n° 9 : Prix de revient moyen de divers types de cases	75
Tableau n° 10 : Inventaire des biens durables	78
Tableau n° 11 : Inventaire des biens durables - Pourcentage	79
Tableau n° 12 : Taux de couverture des dépenses par l'ensemble des recettes	83
Tableau n° 13 : Origine des revenus	84
Tableau n° 14 : Distribution des salaires	85
Tableau n° 15 : Revenus monétaires provenant de l'agriculture, de l'élevage, de la chasse et de la pêche, par village	87
Tableau n° 16 : Répartition relative des recettes monétaires provenant de l'agriculture, de l'élevage, de la chasse et de la pêche	88
Tableau n° 17 : Revenus monétaires provenant de l'agriculture, de l'élevage, de la chasse et de la pêche, par unité budgétaire	89
Tableau n° 18 : Montant et répartition des recettes monétaires provenant de l'agriculture, de l'élevage, de la chasse et de la pêche, selon que les unités budgétaires perçoivent ou ne perçoivent pas de salaires	90-91
Tableau n° 19 : Dépenses mensuelles par village et par unité budgétaire	91
Tableau n° 20 : Taux de couverture des dépenses par les recettes provenant de la vente des produits agricoles	92
Tableau n° 21 : Dépenses mensuelles par unité budgétaire - Distribution	93
Tableau n° 22 : Dépenses mensuelles par unité budgétaire - Distribution en %	97
Tableau n° 23 : Dépenses mensuelles par personne selon les villages	98
Tableau n° 24 : Dépenses mensuelles par personne selon que les unités budgétaires perçoivent ou ne perçoivent pas un salaire	98
Tableau n° 25 : Dépenses moyennes par unité de consommation selon les villages	99
Tableau n° 26 : Dépenses mensuelles par unité de consommation selon que les unités budgétaires perçoivent ou ne perçoivent pas un salaire	99
Tableau n° 27 : Dépenses mensuelles selon que les unités budgétaires perçoivent ou ne perçoivent pas un salaire	101
Tableau n° 28 : Dépenses mensuelles selon que les unités budgétaires perçoivent ou ne perçoivent pas un salaire - Distribution	102
Tableau n° 29 : Dépenses mensuelles selon que les unités budgétaires perçoivent ou ne perçoivent pas un salaire - Distribution relative	105
Tableau n° 30 : Dépenses alimentaires par unité budgétaire - Distribution	113
Tableau n° 31 : Dépenses alimentaires par unité budgétaire - Distribution en %	114

	Pages
Tableau n° 32 : Dépenses alimentaires par personne - Distribution en pourcentage	115
Tableau n° 33 : Dépenses alimentaires par unité de consommation - Distribution en % ...	116
Tableau n° 34 : Dépenses alimentaires selon que les unités budgétaires perçoivent ou ne perçoivent pas un salaire - Distribution	117
Tableau n° 35 : Dépenses alimentaires selon que les unités budgétaires perçoivent ou ne perçoivent pas de salaire - Distribution en pourcentage	118
Tableau n° 36 : Répartition des dépenses alimentaires selon les villages	129
Tableau n° 37 : Répartition relative des dépenses alimentaires selon les villages	130
Tableau n° 38 : Répartition des dépenses alimentaires selon les villages : dépenses moyennes par unité budgétaire	131
Tableau n° 39 : Répartition des dépenses alimentaires selon que les unités budgétaires perçoivent ou ne perçoivent pas un salaire	134-135
Tableau n° 40 : Dépenses alimentaires par villages : origine des produits	136
Tableau n° 41 : Dépenses alimentaires des unités budgétaires percevant un salaire et des unités budgétaires ne percevant pas de salaire : origine des produits	137
Tableau n° 42 : Dépenses non alimentaires par unité budgétaire - Distribution	137
Tableau n° 43 : Dépenses non alimentaires par unité budgétaire - Distribution en pourcentage	139
Tableau n° 44 : Dépenses non alimentaires par personne - Distribution en %	140
Tableau n° 45 : Dépenses non alimentaires par unité de consommation - Distribution en pourcentage	141
Tableau n° 46 : Dépenses non alimentaires selon que les unités budgétaires perçoivent ou ne perçoivent pas de salaire - Distribution	142
Tableau n° 47 : Dépenses non alimentaires selon que les unités budgétaires perçoivent ou ne perçoivent pas de salaire - Distribution relative	144
Tableau n° 48 : Répartition des dépenses non alimentaires selon les villages	149
Tableau n° 49 : Répartition relative des dépenses non alimentaires selon les villages	150
Tableau n° 50 : Répartition des dépenses non alimentaires selon les villages - Dépenses moyennes par unité budgétaire	151
Tableau n° 51 : Répartition des dépenses non alimentaires selon que les unités budgétaires perçoivent ou ne perçoivent pas un salaire	152-153
Tableau n° 52 : Dépenses non alimentaires : origine des produits	154
Tableau n° 53 : Dépenses non alimentaires des unités budgétaires percevant un salaire et des unités budgétaires ne percevant pas de salaire : origine des produits.	155
Tableau n° 54 : Nature des cadeaux offerts	158
Tableau n° 55 : Nature des cadeaux reçus	158

LISTE DES CARTES ET GRAPHIQUES

	Pages
Carte de localisation des villages étudiés au cours de l'enquête	59
Graphique n° 1 : Pyramide des âges de Massangui	63
Graphique n° 2 : Pyramide des âges des villages de la Vallée	65
Graphique n° 3 : Structure comparée des populations de Jacob et des six villages proches de Jacob	66
Graphique n° 4 : Pyramide des âges des salariés par rapport à la population masculine totale	67
Graphique n° 5 : Recettes monétaires provenant de l'agriculture, de l'élevage, de la chasse et de la pêche	90
Graphique n° 6 : Dépenses mensuelles par unité budgétaire - Distribution	95
Graphique n° 7 : Dépenses mensuelles, par unité budgétaire, selon les villages - Distribution en %	96
Graphique n° 8 : Dépenses mensuelles des salariés et des agriculteurs, par unité budgétaire - Distribution en %	103
Graphique n° 9 : Dépenses mensuelles totales selon le nombre d'épouses	104
Graphique n° 10 : Importance relative des dépenses alimentaires dans les différents villages, selon le niveau des dépenses globales par unité budgétaire	107
Graphique n° 11 : Importance relative des dépenses alimentaires à Massangui et dans les villages de la Vallée, selon le niveau global des dépenses	108
Graphique n° 12 : Importance relative des dépenses alimentaires des salariés et des agriculteurs selon le niveau global des dépenses	110
Graphique n° 13 : Dépenses mensuelles alimentaires par unité budgétaire - Distribution ..	111
Graphique n° 14 : Dépenses alimentaires des salariés et des agriculteurs, par unité budgétaire - Distribution en %	112
Graphique n° 15 : Répartition des dépenses alimentaires selon les villages	128
Graphique n° 16 : Répartition des dépenses alimentaires selon que les unités budgétaires perçoivent ou ne perçoivent pas de salaire	133
Graphique n° 17 : Répartition des dépenses alimentaires des unités budgétaires percevant un salaire, selon les villages	134
Graphique n° 18 : Répartition des dépenses alimentaires des unités budgétaires ne percevant pas de salaire, selon les villages	135
Graphique n° 19 : Dépenses mensuelles non alimentaires par unité budgétaire - Distribution	138
Graphique n° 20 : Dépenses non alimentaires des salariés et des agriculteurs, par unité budgétaire - Distribution en %	143
Graphique n° 21 : Répartition des dépenses non alimentaires selon les villages	152
Graphique n° 22 : Répartition des dépenses non alimentaires selon que les unités budgétaires perçoivent ou ne perçoivent pas un salaire	153

INTRODUCTION

L'enquête dont ce rapport consigne les principaux résultats est l'une des études complémentaires confiées à l'O.R.S.T.O.M. par la Mission d'Etude de la Vallée du Niari.

L'objectif qui lui était assigné était de mettre en évidence les répercussions des investissements effectués dans la Vallée et des salaires distribués par les entreprises sur le niveau et la nature des revenus et des dépenses des familles rurales, dont on craint qu'elles ne s'intègrent pas dans le développement économique de cette région.

Il fallut choisir entre les diverses méthodes celle qui convenait à la fois à ce type d'enquête et aux moyens disponibles. On ne pouvait songer à étudier un échantillon déterminé selon des méthodes statistiques rigoureuses, ainsi qu'on procède habituellement dans des enquêtes de ce genre : en effet, pour demeurer représentatif de la population de toute la Vallée, un tel échantillon ne pouvait comprendre moins de 1 500 à 2 000 personnes, chiffre sans rapport avec les moyens alloués. D'autre part, le temps imparti à cette étude interdisait d'effectuer des relevés budgétaires durant une année entière.

Dans ces conditions force fut de procéder différemment, de choisir un certain nombre de villages-types situés à proximité des entreprises, mais d'y analyser de manière exhaustive les budgets de toutes les familles composant les villages.

Il ne serait donc pas légitime d'extrapoler sans réserve à l'ensemble des villages de la Vallée les résultats précis mais significatifs, en toute rigueur, des seuls villages retenus par choix raisonné.

Il ressort toutefois des observations effectuées dans d'autres zones de la Vallée que la structure de la consommation est sensiblement constante d'un groupe ethnique à l'autre, d'une région à l'autre. Cette relative homogénéité du milieu socio-économique de la Vallée est particulièrement évidente dans le domaine des budgets familiaux et de la consommation : outre qu'elle justifie la méthode de travail adoptée, elle apporte la certitude que les conclusions tirées de l'enquête menée dans quelques villages caractéristiques auront la valeur exemplaire des études monographiques portant sur quelques unités d'un ensemble homogène.

L'enquête a porté sur sept villages : Massangui, situé aux confins Est de la Vallée proprement dite, à 10 kms environ de Chavannes, et six villages situés au cœur de la Vallée, dans la zone d'influence de Jacob et de la S.I.A.N. : Kimbonga, Moutela-M'Pila, N'Tandou-Kimouanda, Kimpambou-Mahambou, et Kimpambou-Loukelo.

De composition ethnique différente mais aussi peuplé que les six autres villages réunis, situé comme ceux-ci à proximité d'une entreprise distributrice de salaires (la SAFEL), Massangui était le terme de comparaison dont nous avons besoin pour juger du degré de généralité des observations budgétaires effectuées dans les villages proches de Jacob. Tout au long de ce rapport, nous serons amenés à comparer les résultats trouvés dans l'une et l'autre zone, distantes d'environ 100 kms.

D'autre part le nombre d'unités budgétaires dont un membre au moins perçoit un salaire est à peu près équivalent à Massangui et dans l'ensemble relativement homogène des six villages de la Vallée (respectivement 18 et 15). Dans l'inventaire des biens, dans l'étude détaillée de la structure des dépenses et des revenus, nous comparerons systématiquement ces unités budgétaires qui bénéficient d'un salaire à celles qui tirent encore l'essentiel de leurs ressources monétaires de la vente des produits agricoles. L'un des buts fixés à cette étude était en effet de mettre en valeur les similitudes ou, à l'inverse, les particularités de chaque type de budget⁽¹⁾.

Durant six semaines, du 1er août au 15 septembre, dix enquêteurs ont enregistré chaque jour les dépenses, recettes, cadeaux, opérations de troc, etc..., rassemblant des observations sur

(1) Dans la suite de ce rapport nous désignerons par les termes de "Salarié" et "Agriculteur" l'un et l'autre type d'unité budgétaire. Ce n'est qu'une commodité de langage : un certain nombre d'unités budgétaires dont un membre perçoit un salaire continuent néanmoins d'entretenir des cultures et cumulent revenu salarial et revenus agricoles.

169 unités budgétaires qui presque toujours correspondaient aux familles restreintes⁽¹⁾. Il n'a pas été tenu compte des relevés effectués durant la première semaine d'enquête.

Si la durée de l'enquête peut être estimée suffisante pour déterminer le volume et la structure des dépenses ordinaires (dépenses alimentaires, achats de produits d'entretien... etc), il en va différemment des dépenses exceptionnelles (en particulier les achats de certains biens d'équipement coûteux) qui ne peuvent être évaluées avec précision que sur une période d'observation beaucoup plus longue, pratiquement une année entière. Aussi ne livrons-nous qu'à titre indicatif les données chiffrées concernant ces dépenses.

Ce sont donc les résultats de l'ensemble des observations qui sont présentés ici. Malgré leur importance nous n'aborderons qu'indirectement certains domaines, tels que l'épargne, qui ne peut être évaluée objectivement que dans le cadre d'une enquête couvrant une année entière. Par contre nous avons plus particulièrement approfondi l'analyse de la structure des dépenses, qui ont été relevées chaque jour de manière très précise.

La matière de ce rapport est répartie en quatre parties d'ampleur très inégale :

- Présentation démographique des villages étudiés au cours de l'enquête.
- L'inventaire des biens
- Le volume et la structure des recettes et des dépenses mensuelles.
- Achats pour revente, troc, cadeaux.

(1) L'unité budgétaire est définie comme le groupe de personnes dont la majeure partie des recettes est placée sous l'autorité d'un chef d'unité qui décide de leur affectation. Dans le Niari cette unité autonome est le plus souvent un ménage, mais un certain nombre d'isolés (célibataires adultes, veufs et même veuves ou divorcées) constituent également des unités budgétaires.

D'autre part, si la femme ou les femmes jouissent coutumièrement d'une certaine indépendance budgétaire, on admet cependant que les femmes mariées font partie de l'unité budgétaire du mari. On constate d'ailleurs une confusion croissante des intérêts pécuniaires des époux ; les enquêteurs n'ont pas omis pour autant d'interroger régulièrement les femmes sur leurs dépenses et leurs recettes.

L'unité budgétaire était constituée de 4,8 personnes en moyenne à Massangui, de 5,6 dans les six villages de la Vallée.

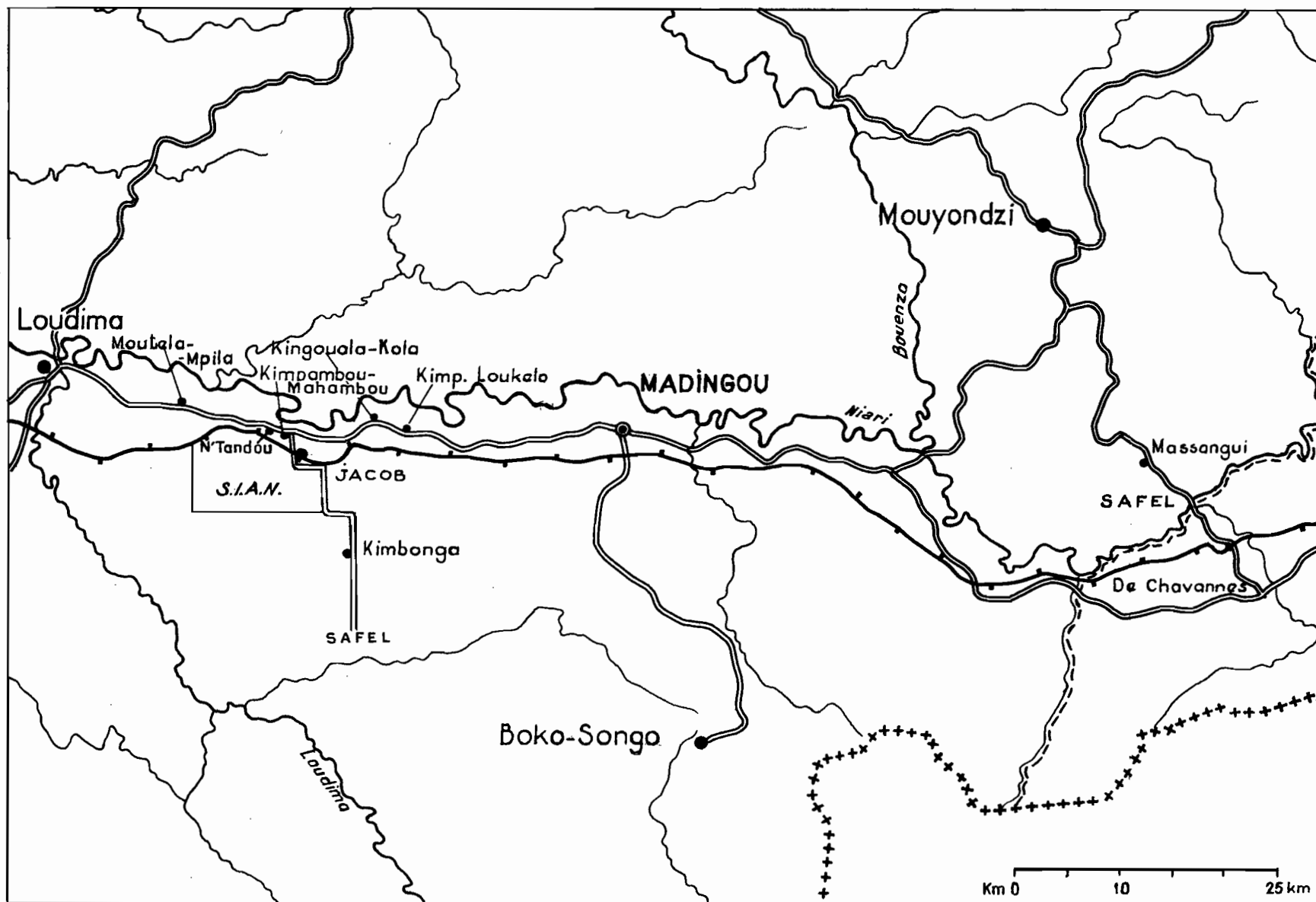


Figure 1 - Localisation des villages.

A - PRÉSENTATION DÉMOGRAPHIQUE DES VILLAGES ÉTUDIÉS AU COURS DE L'ENQUÊTE

(Tableaux 1 à 4 - graphiques 1 à 4)

Le chiffre de la population soumise à l'enquête s'élevait à 872 individus : 423 à Massangui et 449 dans l'ensemble des six villages de la Vallée.

Tous les habitants de Massangui, sauf un, appartiennent à l'ethnie Kengue⁽¹⁾ ; tous les habitants des six villages de la Vallée, à l'exception d'un seul, sont des Bakamba.

Les tableaux 2 et 3, ainsi que les pyramides des âges correspondantes, révèlent une structure démographique caractéristique de villages touchés par l'exode rural :

● L'excédent d'individus du sexe féminin est important : 240 femmes pour 183 hommes à Massangui, 239 femmes pour 210 hommes dans les villages de la Vallée, soit des taux respectifs de masculinité s'élevant à 762,5 ‰ et 878,7 ‰. Cet excédent global de femmes recouvre en réalité des situations différentes selon les classes d'âge puisque les enfants de sexe masculin sont plus nombreux ; le sexe féminin ne devient excédentaire que dans la classe d'âge groupant les individus de 15 à 19 ans à Massangui, et dans la classe groupant les individus de 10 à 14 ans dans la Vallée.

Il en résulte un taux de masculinité encore plus faible dans les classes où figure la population des deux sexes en âge de se marier ; le taux de polygamie est d'ailleurs exceptionnellement élevé : 1,7 à Massangui ; 1,5 dans les villages de la Vallée (1,4 à Kimbonga et Kingouala-Kola, 1,5 à N'Tandou-Kimouanda et Kimpambou-Mahambou, 1,6 à M'Pila et 1,7 à Kimpambou-Loukelo). Il est plus faible dans la catégorie des salariés, dont l'âge moyen est inférieur à celui des autres villageois : les taux de polygamie respectifs sont de 1,3 et 1,8 à Massangui, 1,3 et 1,6 dans les villages de la Vallée.

Tableau n° 1
Répartition de la population par groupes ethniques

	Minkengue	Bakamba	Bakongo	Babembe	Total
Massangui	422			1	423
Kingouala-Kola		70			70
M'Pila		119	1		120
Kimbonga		107			107
N'Tandou-Kimouanda		64			64
Kimpambou-Mahambou		26			26
Kimpambou-Loukelo		62			62
Total villages de la Vallée		448	1		449
Total général	422	448	1	1	872

● Les classes d'âges inférieures (moins de 15 ans) sont relativement peu fournies à Massangui (426 ‰ de la population totale) mais normales dans la Vallée (486 ‰).

Le déficit d'individus du sexe masculin est considérable dans les classes d'âge intermédiaires, celles qui alimentent l'exode rural ; il est particulièrement marqué entre 15 et 30 ans dans la Vallée, entre 15 et 45 ans à Massangui.

Par contre les adultes vieux (40 à 60 ans) et les vieillards (plus de 60 ans) sont relativement nombreux dans les deux populations.

(1) Les Kengué, ou Mikenqué, sont proches parents des Bembé, ethnie principale de la sous-préfecture de Mouyondzi à laquelle appartient Massangui.

Les pyramides des âges du graphique n° 3 montre que la population des six villages de la Vallée et celle du quartier de Jacob étudié par P. Vennetier⁽¹⁾ ont des structures complémentaires : les classes d'âge comprenant les adultes jeunes de sexe masculin, déficitaires dans les villages, sont excédentaires à Jacob où les classes de 0 à 9 ans, qui groupent les enfants des immigrés, sont également bien représentées.

Par contre l'échancrure correspondant à la classe de 15 à 19 ans, est profonde dans les deux populations, comme d'ailleurs dans tout le Congo, que ce soit en brousse ou en ville ; ce phénomène, encore imparfaitement élucidé, n'est pas une conséquence de l'exode rural⁽²⁾.

Les chefs de ménages occupant un emploi salarié se recrutent évidemment dans leur grande majorité parmi les éléments jeunes de la population : 70 % environ ont entre 20 et 34 ans ; les classes d'âge correspondantes de la population masculine totale sont les classes "creuses" puisqu'elles n'en représentent que 16,5 %. Il s'ensuit que parmi les hommes de 20 à 34 ans un individu sur trois, approximativement, exerce une activité salariée.

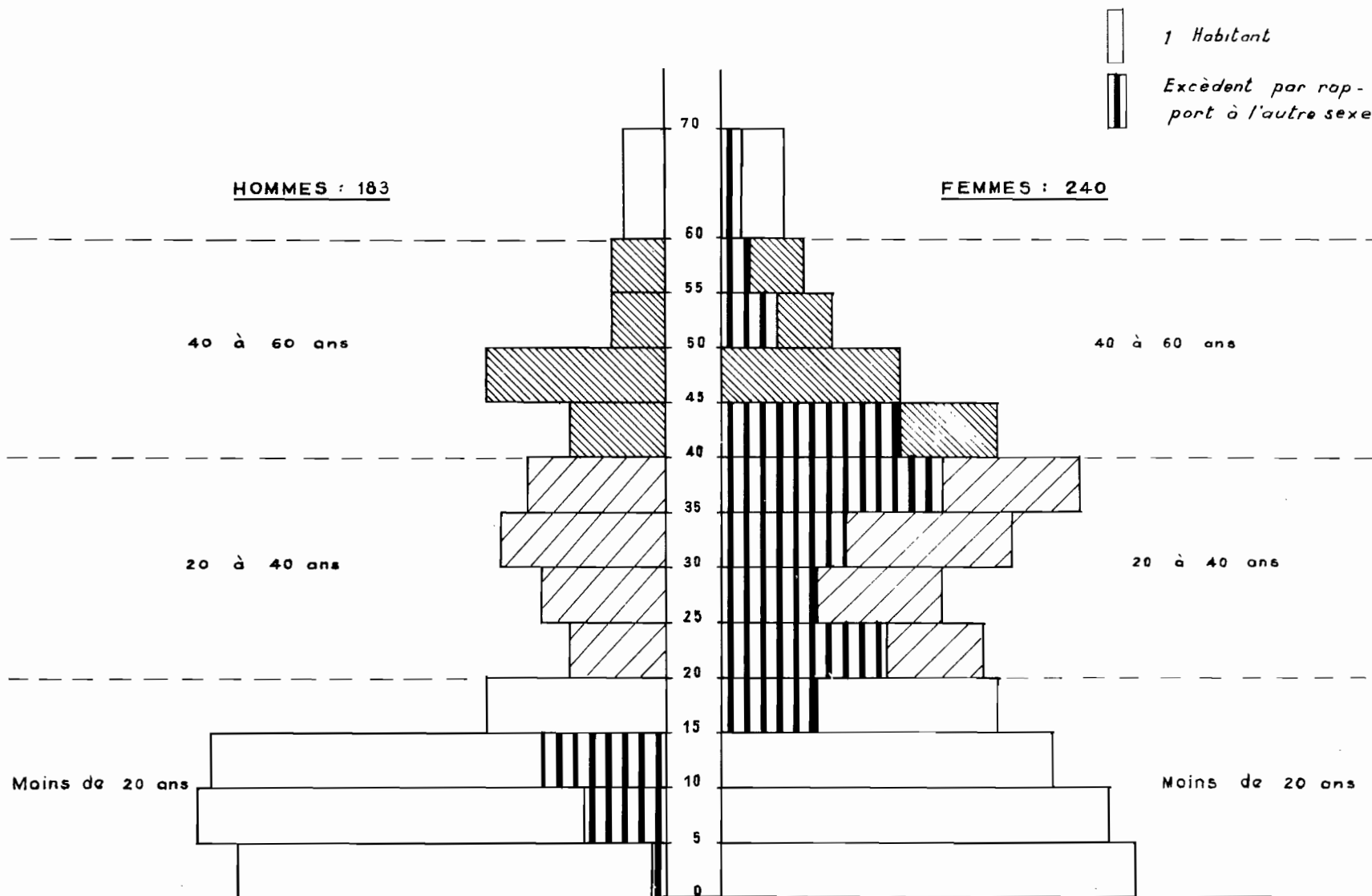
En dépit de l'exode rural qui les vide d'une partie de la population active potentielle, les villages du Niari demeurent un réservoir de main-d'oeuvre. C'est d'ailleurs un phénomène paradoxal que ces hommes oisifs et disponibles (quand ils n'entreprennent pas de cultures d'exportation) dans des villages proches d'une entreprise qui emploie plusieurs milliers de personnes et recrute la plus grande partie de sa main-d'oeuvre dans les régions bordant la Vallée du Niari proprement dite. Diverses motivations concourent à expliquer cet état de choses : la crainte d'une maladie professionnelle réelle ou imaginaire des coupeurs de cannes (les villageois sont persuadés que la coupe des cannes provoque une maladie de peau), le désir de demeurer oisif, ou encore de s'assurer un revenu monétaire en cultivant des arachides avec l'aide des services ou organisations agricoles plutôt qu'en s'embauchant à la S.I.A.N. L'inventaire des biens, l'analyse des dépenses et des recettes, prouvent d'ailleurs que certains agriculteurs atteignent un niveau de revenu égal ou même supérieur au salaire qu'ils percevraient comme manoeuvres.

Tableau n° 2
Répartition de la population de Massangui par âge et par sexe

	Hommes		Femmes		Total			
		excédent		excédent		%		%
Moins de 5 ans	31	+ 1	30		61	14,4	213	50,4
5 à 9 ans	34	+ 6	28		62	14,7		
10 à 14 ans	33	+ 9	24		57	13,5		
15 à 19 ans	13		20	+ 7	33	7,8		
20 à 24 ans	7		19	+ 12	26	6,1	120	28,3
25 à 29 ans	9		16	+ 7	25	5,9		
30 à 34 ans	12		21	+ 9	33	7,8		
35 à 39 ans	10		26	+ 16	36	8,5		
40 à 44 ans	7		20	+ 13	27	6,4	75	17,7
45 à 49 ans	13		13		26	6,1		
50 à 54 ans	4		8	+ 4	12	2,8		
55 à 59 ans	4		6	+ 2	10	2,4		
60 ans et plus	6		9	+ 3	15	3,6	15	3,6
Total	183		240	+ 57	423	100	423	100

(1) P. Vennetier - La Société Industrielle et Agricole du Niari - in Les Cahiers d'Outre-Mer, tome XVI (1963) n° 61, p. 75.

(2) Ce problème a été étudié en particulier par J.L. Lierdeman ; in "Analyse Socio-démographique de la population Africaine de Pointe-Noire". Rap. ronéoté, O.R.S.T.O.M., Institut de Recherches Scientifiques au Congo, Brazzaville, Nov. 1962.



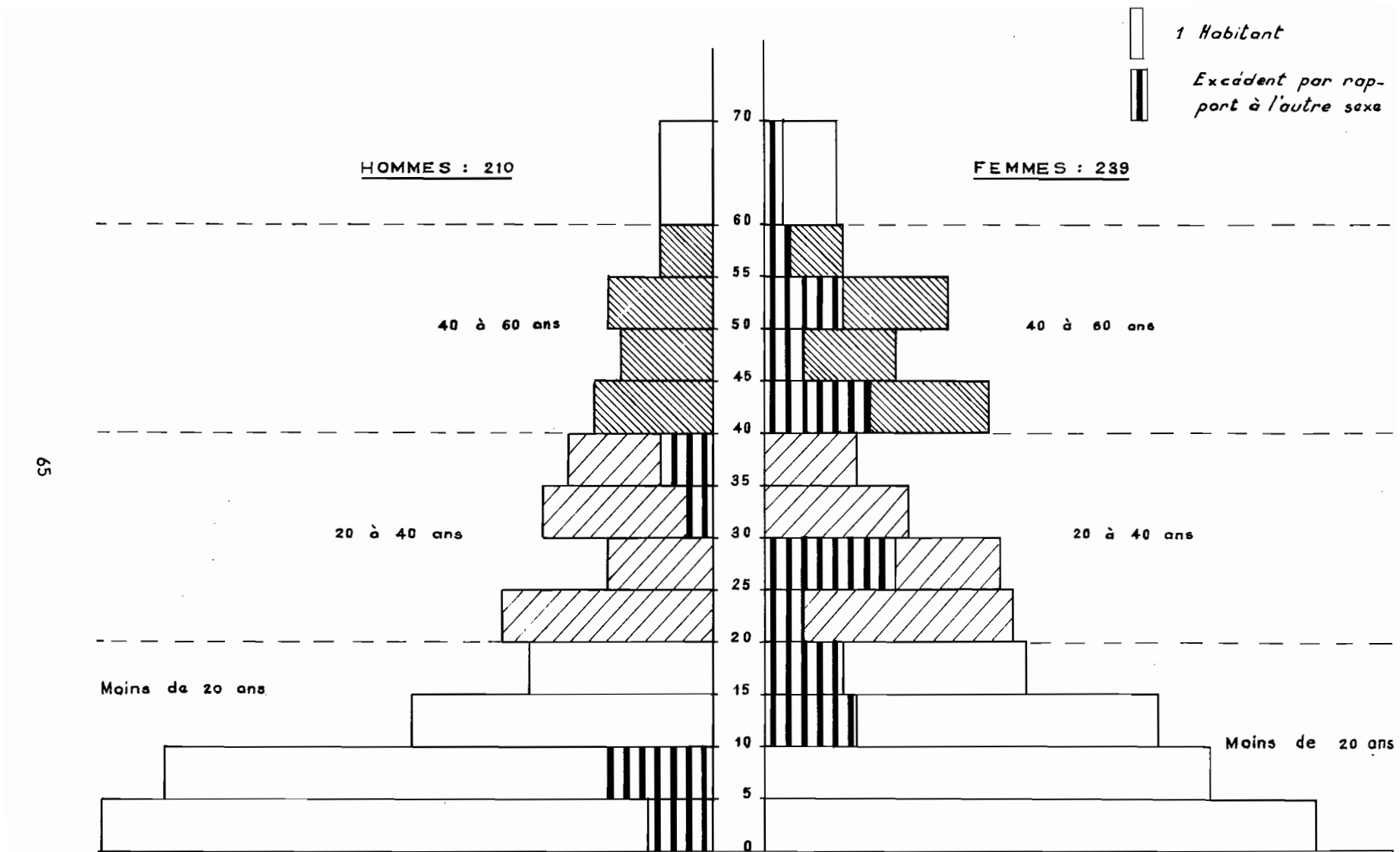
Graphique 1 - Pyramide des âges de Massangui.

Tableau n° 3
Répartition de la population des six villages de la Vallée, par âge et par sexe

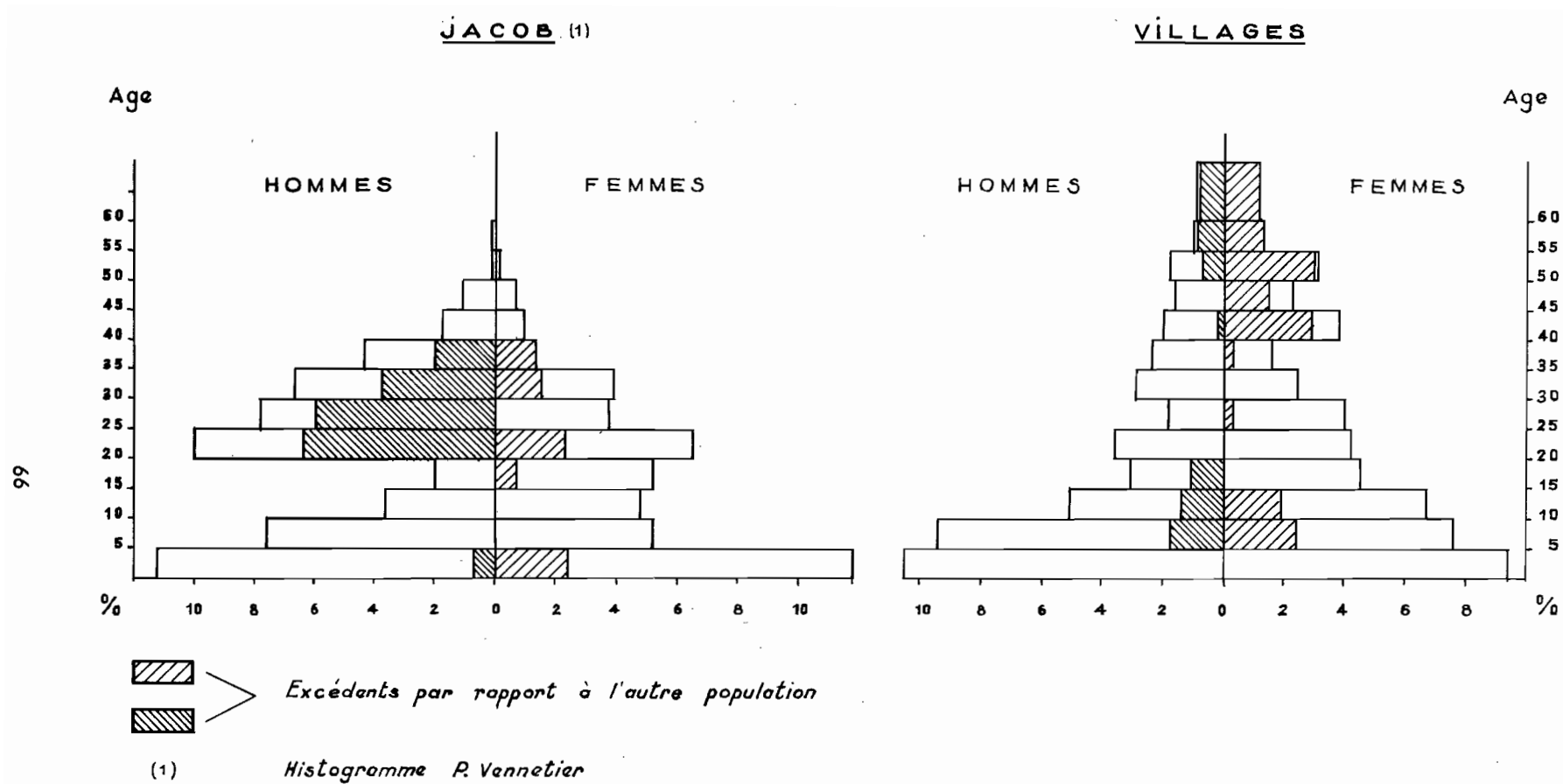
	Hommes		Femmes		Total			
		excédent		excédent		%		%
Moins de 5 ans	47	+ 5	42		89	19,9	252	56,2
5 à 9 ans	42	+ 8	34		76	16,9		
10 à 14 ans	23		30	+ 7	53	11,8		
15 à 19 ans	14		20	+ 6	34	7,6		
20 à 24 ans	16		19	+ 3	35	7,8	103	22,9
25 à 29 ans	8		18	+ 10	26	5,8		
30 à 34 ans	13	+ 2	11		24	5,3		
35 à 39 ans	11	+ 4	7		18	4		
40 à 44 ans	9		17	+ 8	26	5,8	75	16,7
45 à 49 ans	7		10	+ 3	17	3,8		
50 à 54 ans	8		14	+ 6	22	4,9		
55 à 59 ans	4		6	+ 2	10	2,2		
60 ans et plus	8		11	+ 3	19	4,2	19	4,2
Total	210		239	+ 29	449	100	449	100

Tableau n° 4
Répartition par âge des salariés par rapport à la population masculine totale - %

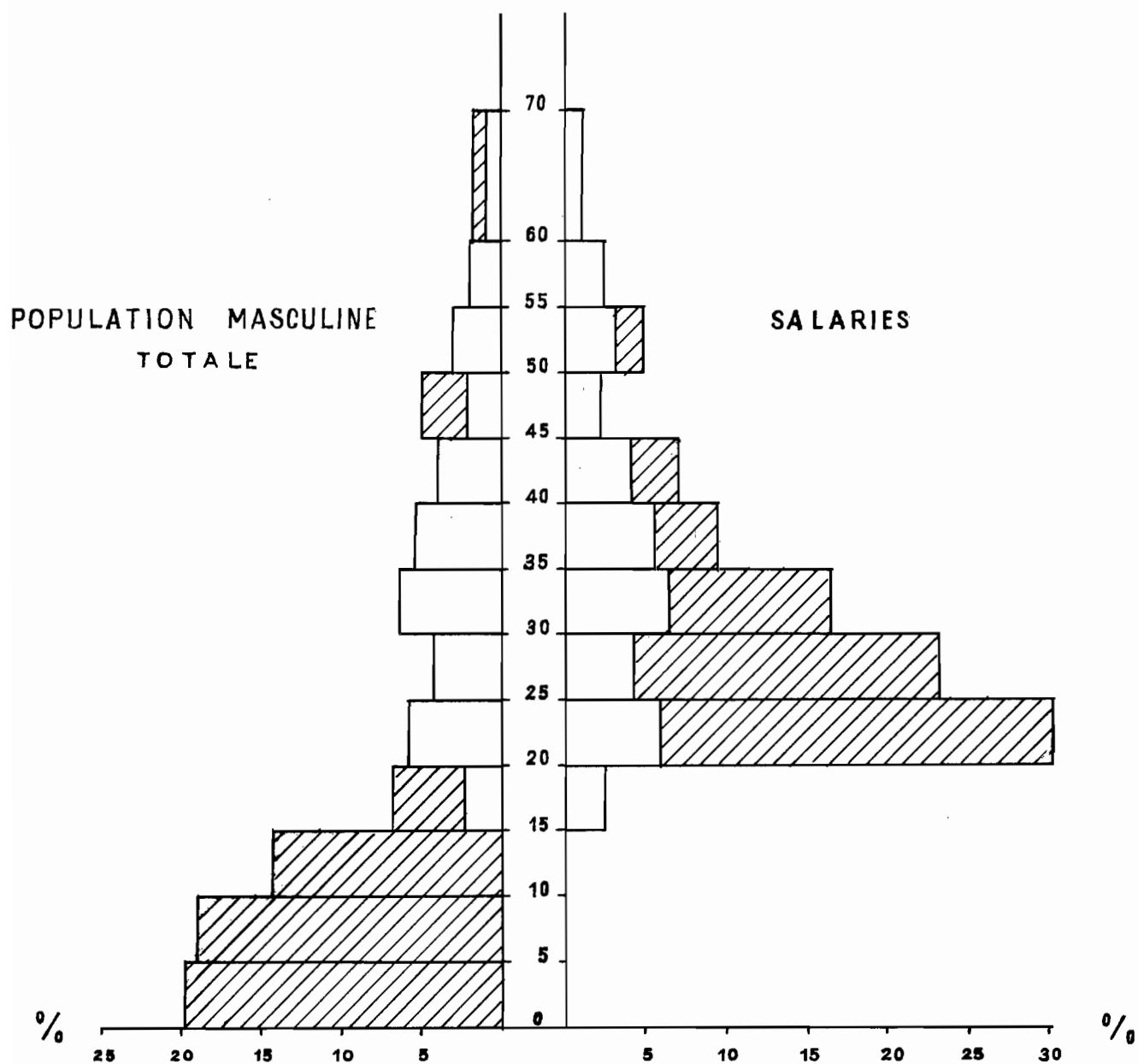
		- de 5 ans	5 à 9	10 à 14	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49	50 à 54	55 à 59	60 et plus	Total
Massangui	Salariés				5,3	21	31,6	10,5	10,5	10,5			5,3	5,3	100
	Ensemble de la population masculine	16,9	18,6	18	7,1	3,8	4,9	6,6	5,5	3,8	7,1	2,2	2,2	3,3	100
Vallée	Salariés					37,5	16,7	20,8	8,3	4,2	4,2	8,3			100
	Ensemble de la population masculine	22,4	20	11	6,7	7,6	3,8	6,2	5,2	4,3	3,3	3,8	1,9	3,8	100
Total	Salariés				2,3	30,2	23,3	16,3	9,3	7	2,3	4,7	2,3	2,3	100
	Ensemble de la population masculine	19,8	19,3	14,2	6,9	5,9	4,3	6,4	5,3	4,1	5,1	3,1	2	3,6	100



Graphique 2 - Pyramide des âges des villages de la Vallée.



Graphique 3 - Structure comparée des populations de Jacob et de 6 villages proches de Jacob.



Graphique 4 - Pyramide des âges des salariés par rapport à la population masculine totale.

B - L'INVENTAIRE DES BIENS

L'habitat et le patrimoine réel mobilier font partie intégrante du cadre matériel de l'existence des villageois et sont dans une certaine mesure un indice du niveau de vie des familles. La part des revenus qu'agriculteurs et salariés n'épargnent pas ou n'affectent pas à l'achat de biens immédiatement consommés sert à acquérir des biens non consommables, immobiliers ou mobiliers, qui sont autant de signes extérieurs de richesse.

Il est tentant de juger la prospérité relative de tel village ou de telle catégorie de la population d'après ces signes - on pourrait même dire ces symboles - de richesse que sont par exemple la case en briques à toit en tôles, le fusil, la bicyclette, le récepteur de T.S.F. à transistors etc.

Mais ces apparences sont parfois trompeuses : elles peuvent dissimuler une thésaurisation ou, à l'inverse, un endettement. Cette objection ne serait pas valable, et le degré d'accumulation de biens durables serait un étalon commode de la richesse effective, si la thésaurisation ou l'endettement constituaient des cas exceptionnels n'affectant que certains individus de la population étudiée. L'une compensant l'autre, il serait néanmoins légitime d'évaluer la prospérité de l'ensemble de la population d'après ces signes extérieurs de richesse. Mais les comportements diffèrent de groupe ethnique à groupe ethnique, ou même de village à village. Il est indispensable de tenir compte de l'attitude du groupe si l'on tente d'induire la richesse réelle d'une collectivité de sa richesse extériorisée. A plus forte raison lorsqu'on cherche à comparer la prospérité de groupes hétérogènes tels que les Kengué et les Kamba de notre échantillon.

Les Kengué de Massangui paraissent vivre dans la crainte de la jalousie hostile de la collectivité, et éviter toute dépense ostentatoire, à moins d'en faire bénéficier tout ou partie de la population du village. Dans ce cas d'ailleurs la générosité est de règle : à titre d'exemple, pour un retrait de deuil qui eut lieu pendant la période d'enquête et auquel toutes les familles du village furent conviées, la famille invitante avait apprêté trois porcs, une grande quantité de poisson, et un nombre considérable de dames-jeannes de vin rouge et de vin de palme.

Mais dans la vie quotidienne la crainte de susciter l'envie est obsédante au point que les villageois négligent fréquemment leur tenue vestimentaire pour se donner un aspect misérable. Cette oppression de l'individu par le groupe a des conséquences économiques très importantes : elle contraint les individus à thésauriser, à dissimuler leurs revenus et leur épargne, conservés sous forme de signes monétaires entassés dans une boîte enterrée dans un coin de la case, stérilisés. On peut bien parler ici de thésaurisation, dans la mesure où l'épargne ne constitue même pas une consommation différée.

S'il est vrai que le développement économique du monde rural passe par la consommation - incitation à produire, la contrainte de la collectivité villageoise sur les individus, la hantise de provoquer l'hostilité des "autres" en affichant un certain mieux-être, constitue un frein efficace, un obstacle fondamental, difficile à réduire, comme tout obstacle tenant aux mentalités ou aux réflexes collectifs. Toutefois ces observations s'appliquent essentiellement aux générations âgées : les jeunes, et particulièrement les jeunes salariés, font preuve d'une plus grande indépendance d'esprit ; ils craignent moins ou plus précisément se comportent comme s'ils craignaient moins la désapprobation du groupe.

Les Kamba des villages de la Vallée par contre paraissent moins soucieux de l'opinion ou de l'envie d'autrui, et, s'ils en tiennent compte, elle ne les dissuade pas d'acheter les biens durables susceptibles de satisfaire leur désir de mieux-être. Parfois il semble même que l'acquisition de tel ou tel objet (une vieille automobile d'occasion, un deuxième fusil etc.) est une dépense purement ostentatoire, dépourvue d'utilité réelle, exclusivement destinée à renforcer le prestige social du chef de famille.

La différence fondamentale des comportements Kengué et Kamba devant le choix entre les divers emplois possibles des revenus, leur réaction devant l'accumulation des biens matériels, rendent particulièrement délicate toute comparaison de leur prospérité relative à partir d'une évaluation de leurs patrimoines respectifs. Cette comparaison risque de ne pas être pleinement significative : l'on ne peut inférer le degré de richesse globale de la masse de biens durables accumulés, les deux populations n'affectant pas à l'épargne et à la consommation immédiate des proportions identiques de leurs revenus.

Il reste néanmoins que la composition et la valeur du patrimoine réel immobilier et mobilier sont un indicateur du niveau de vie et de la richesse totale. En outre ce patrimoine représente l'utilisation passée d'une partie des revenus : sa structure est la structure même des dépenses majeures consacrées aux achats de biens durables, pour la plupart importés. Enfin, ce patrimoine fait partie intégrante du cadre matériel de l'existence, du contexte socio-économique dont il est indispensable de rendre compte.

CHAPITRE I : L'HABITAT

On a assisté au cours des dernières années dans le Niari à une transformation profonde et rapide de l'habitat. Les villageois ont consacré et consacrent encore une part importante de leurs efforts et de leurs ressources à la construction de cases d'un type nouveau.

Il y a plusieurs dizaines d'années déjà, la case de torchis d'argile avait détrôné dans le Niari la véritable habitation traditionnelle en pays de savane, construite uniquement en matériaux végétaux. Les cases en terre battue sur clayonnage de gaulettes sont à leur tour systématiquement remplacées par des cases en briques crues ou cuites. Il semble que dans la Vallée proprement dite ce mouvement atteigne un palier : la très grande majorité des habitations sont désormais en briques crues (70,4 % des cases recensées durant l'enquête ; briques cuites : 29,6 %) ; on peut s'attendre à ce que la deuxième phase, la généralisation de la brique cuite, déjà largement amorcée, soit plus longue et en quelque sorte moins fébrile. Il est par là-même probable que la masse monétaire affectée à l'habitat a certainement beaucoup diminué dans la Vallée du Niari. Elle était encore très élevée en 1962 ; elle nous a paru beaucoup plus modeste en 1964.

Mais le processus de transformation qui s'achève dans la Vallée est en cours ou prend son essor dans les régions limitrophes (c'est le cas de Massangui dont 34,8 % des cases sont encore en pisé ou en matériaux végétaux), et dans le Niari forestier, où le renouvellement de l'habitat n'est qu'amorcé : la très grande majorité des cases y sont encore construites en planches⁽¹⁾, y compris dans certains chefs-lieux (Sibiti, Mossendjo, Komono). Toutefois c'est de ces postes, où se bâtissent de plus en plus de cases en briques adobes et même en briques cuites, que vient l'exemple, suivi déjà par certains villages et appelé à s'étendre toujours davantage. Un décalage de quelques années sépare l'évolution de l'habitat en forêt de ce qu'elle est en savane, mais tout porte à penser qu'elle suivra les mêmes voies.

Plusieurs raisons expliquent ce retard : l'éloignement du grand axe de communication Brazzaville-Pointe-Noire, la faiblesse des revenus agricoles, sensiblement moins élevés qu'en savane, l'abondance de bois et le fait que la construction d'une case en planches requiert beaucoup moins de temps et d'efforts que celle d'une case en briques, et enfin la mobilité des villages : que ce soit pour des raisons économiques, magico-religieuses ou autres, il n'est pas exceptionnel qu'un village se déplace. Les habitants démontent en quelque sorte leurs cases, récupèrent les planches, les tuiles de bambou ... etc, et s'en vont assembler les mêmes matériaux sur le nouvel emplacement. La case en briques, qui est véritablement un bien immeuble, fixe le village.

La transformation de l'habitat est un aspect essentiel du développement rural, un progrès véritable dont les heureuses conséquences économiques, sociales, et familiales justifient une analyse un peu plus approfondie.

(1) Sur 68 cases principales, sur lesquelles nous avons collecté des observations lors d'une précédente enquête, 42 étaient en planches (62 %), 15 en pisé (22 %), 9 en briques crues (13 %), 1 en briques cuites et 1 en écorces.

Sur 101 cases secondaires, 93 étaient en planches, les autres en pisé. Toutes avaient un sol de terre battue, 28 % des toits des cases principales étaient en "feuilles de forêt", 68 % en tuiles de bambou, 3 % en tôles et 1 % en chaumes de Graminées.

Tableau n° 5

Villages étudiés durant l'enquête budgétaire de 1964
Matériaux des cases

	Briques crues		Briques cuites		Paille		Pisé		Planches		Total	
	%		%		%		%		%		%	
Massangui	31	34,9	27	30,3	20	22,5	10	11,2	1	1,1	89	100
Kingouala-Kola	11	73,3	4	26,7							15	100
M'Pila	19	73,1	7	26,9							26	100
Kimbonga	12	75	4	25							16	100
N'Tandou-Kimouanda	8	80	2	20							10	100
Kimpambou-Mahambou	4	100									4	100
Kimpambou-Loukelo	3	30	7	70							10	100
Total villages Vallée	57	70,4	24	29,6							81	100
Total général	88	51,8	51	30	20	11,7	10	5,9	1	0,6	170	100

Tableau n° 6

Matériaux des cases selon que les propriétaires perçoivent ou non un salaire
Propriétaires percevant un salaire

	Briques crues		Briques cuites		Paille		Pisé		Planches		Total	
	%		%		%		%		%		%	
Massangui	6	40	5	33,3	1	6,7	3	20			15	100
Villages de la Vallée	9	60	6	40							15	100
Total	15	50	11	36,7	1	3,3	3	10			30	100
Propriétaires ne percevant pas de salaire												
Massangui	25	33,8	22	29,7	19	25,7	7	9,5	1	1,3	74	100
Villages de la Vallée	48	72,7	18	27,3							66	100
Total	73	52,1	40	28,6	19	13,6	7	5	1	0,7	140	100

LES CARACTERISTIQUES DES NOUVELLES HABITATIONS (tableaux 7 et 8).

Non seulement les matériaux ont changé, la brique supplantant le pisé, mais le plan et les caractéristiques des habitations se sont modifiés.

Les murs sont dorénavant percés de fenêtres, la plupart du temps de dimensions modestes, mais qui représentent un progrès très important par rapport aux cases de torchis dont la seule ouverture était une porte. D'autre part, la signification des fenêtres va souvent au-delà de cet élément d'hygiène et de confort qu'elles apportent ; G. Althabe a fait remarquer en ce sens, à propos des villages du Nord Congo, que la fenêtre est un défi à la puissance du sorcier et manifeste une certaine désinvolture à son égard.

Tableau n° 7
Caractéristiques moyennes des cases

	Surface en m ²	Nombre de Pièces	Nombre d'habi- tants	T O I T		S O L		NOMBRE d'ouvertures		E T A T			Modes d'acquisition			Age	Constructeur		Coût de la case	Coût du mobilier
				Chaume	Tôles	Terre	Ciment	Portes	Fenêtres	Bon	assez bon	mauvais	Construction par C.M.	Achat	Autres		C.M. (1)	maçon		
MASSANGUI	27,7	2,1	3,2	87,5 %	12,5 %	96,6 %	3,4 %	1,2	0,7	56,6 %	22,9 %	20,5 %	85,2 %	6,8 %	8 %	2 ans et 6 mois	45,5 %	54,5	5 320	2 898
KINGOUALA-KOLA	30,1	1,9	5,1	86,7 %	13,3 %	93,3 %	6,7 %	2,1	0,7	93,3 %		6,7 %	42,9 %		57,1 %		80 %	20 %	5 500	5 009
M'PILA	45,6	2,2	4,6	73,1 %	26,9 %	96,2 %	3,8 %	1,2	1	69,2 %	27 %	3,8 %				2 ans et 2 mois		100 %	6 717	4 103
KIMBONGA	27,2	2,9	6,9	100 %		100 %		1,5	2,2	56,3 %	43,7 %		93,8 %		6,2 %	4 ans 11 mois		100 %	4 250	3 908
NTANDOU-KIMOUANDA	36,3	2,6	5,2	70 %	30 %	100 %		1,2	1,7	60 %	20 %	20 %	90 %		10 %	4 ans	50 %	50 %	10 105	5 045
KIMPAMBOU-MAHAMBOU	30,4	3	6,7	100 %		100 %		1,2	0,5	100 %			100 %			4 ans 9 mois		100 %	2 887	1 675
KIMPAMBOU-LOUKELI	55,2	3,1	6,1	33,3 %	66,7 %	77,8 %	22,2 %	1,9	3,3	88,9 %		11,1 %	77,8 %		22,2 %	3 ans 10 mois	88,9	11,1 %	6 903	14 310
TOTAL VILLAGES de la VALLEE	38,2	2,9	5,5	77,5 %	22,5 %	95 %	5 %	1,5	1,5	68,8 %	25 %	6,2 %	76,1 %		23,9 %	3 ans 6 mois	32,5 %	67,5 %	12 006	5 079
TOTAL GENERAL	32,7	2,5	4,3	82,7 %	17,3 %	95,8 %	4,2 %	1,4	1,1	62,6 %	23,9 %	13,5 %	82,1 %	4,5 %	13,4 %	2 ans 11 mois	39,3 %	60,7 %	8 635	3 898

(1) Chef de ménage seul, au aidé par des parents ou des amis, mais sans la participation d'un maçon

Tableau n° 8

Caractéristiques moyennes des cases selon qu'elles appartiennent à des salariés
ou à des agriculteurs

CASES APPARTENANT A DES SALARIÉS

	Surface en m ²	Nombre de pièces	Nombre d'habitants	T O I T		S O L		Nombre d'ouvertures		E T A T			Mode d'acquisition			Age	Constructeur		Coût de la case	Coût du mobilier
				Chaume	Tôles	Terre	Ciment	Portes	Fenêtres	Bon	assez bon	mauvais	Construction par C.M.	Achat	Autres		C.M. (1)	maçon		
MASSANGUI	28,8	2,7	3,6	73,3 %	27,4 %	93,3 %	6,7 %	1,6	1,2	60 %	40 %		86,7 %	13,3 %		2 ans 10 mois	26,7 %	73,3 %	8.355	5.217
VILLAGES DE LA VALLÉE	38,2	2,7	4,8	60 %	40 %	100 %		1,4	2,5	73,3 %	27,7 %		90,9 %		9,1 %	3 ans 8 mois	26,7 %	73,3 %	11.214	5.533
TOTAL	32,5	2,7	4,2	66,7 %	33,3 %	96,7 %	3,3 %	1,5	1,9	66,7 %	33,3 %		88,5 %	7,7 %	3,8 %	3 ans 2 mois	26,7 %	73,3 %	9.971	5.369

CASES APPARTENANT A DES AGRICULTEURS

MASSANGUI	27,9	2	3,1	90,4 %	9,6 %	97,3 %	2,7 %	1,2	0,6	55,9 %	19,1 %	25 %	84,9 %	5,5 %	9,6 %	2 ans 5 mois	47,9 %	52,1 %	4.724	2.387
VILLAGES DE LA VALLÉE	38,2	2,5	5,7	80 %	20 %	93,8 %	6,2 %	1,5	1,3	75,9 %	15,5 %	8,6 %	72,2 %		27,8 %	5 ans 2 mois	40 %	60 %	13.052	4.968
TOTAL	32,7	2,2	4,3	85,5 %	14,5 %	95,7 %	4,3 %	1,3	0,9	65 %	17,5 %	17,5 %	80,7 %	3,7 %	15,6 %	3 ans 8 mois	44,5 %	55,5 %	8.718	3.558

(1) Chef de ménage seul, au aide par des parents ou des amis, mais sans la participation d'un maçon

Tandis que les cases de pisé ne comportent souvent qu'une pièce, les nouvelles cases sont très généralement divisées à l'intérieur en deux ou plusieurs pièces par des cloisons formées d'une seule épaisseur de briques. Cette innovation dans la conception de l'habitat est la plus remarquable par ses conséquences d'ordre sociologique puisqu'elle amène l'homme et la femme à vivre sous le même toit.

L'armature du toit demeure constituée le plus souvent de gaulettes, de bambous ou de nervures de palmier ; toutefois les chevrons achetés aux commerçants européens ou aux menuisiers entrent de plus en plus fréquemment dans la construction de la charpente du toit, particulièrement dans les nouvelles maisons en briques cuites. De même les clous remplaçant progressivement les lianes qu'on utilisait autrefois pour assembler les éléments du toit. Par contre les cases couvertes en tôles ondulées sont encore peu nombreuses : 12,5 % à Massangui et 22,5 % dans les six villages de la Vallée, mais 33,3 % des habitations appartenant à des salariés...

Le sol demeure très généralement de terre battue (95,8 % des cases recensées) ; le ciment est encore un matériau dont le coût ne le met à portée que d'une très petite minorité de ruraux. Il existe d'ailleurs une hiérarchie dans les dépenses d'amélioration de l'habitat, dans laquelle le cimentage du sol vient en dernier lieu, après le remplacement de la brique crue par la brique cuite et après la substitution de tôles aux "tuiles de bambou" dans la constitution du toit.

Les cases en briques cuites ne diffèrent pas fondamentalement des cases en briques crues ; leur plan est semblable. Elles s'en distinguent surtout, outre la nature du matériau qui leur assure une plus grande longévité, par leurs dimensions, qui sont plus vastes, par le nombre de pièces et de fenêtres, et surtout par un recours plus large aux produits fabriqués et aux services d'artisans, c'est-à-dire au circuit monétaire.

LES CONSEQUENCES DE LA TRANSFORMATION DE L'HABITAT.

La transformation de l'habitat dépasse le niveau purement matériel, celui des techniques ou celui des revenus, pour supposer et conditionner tout à la fois une attitude psychologique moderniste.

Les conséquences les plus évidentes de l'amélioration de l'habitat sont d'ordre social, familial et économique :

- sur le plan du confort, de l'hygiène et de la santé publique, les cases en briques constituent un très net progrès : leurs dimensions plus grandes et leur plan nouveau, tendant au carré, assurent une surface et un volume d'air supérieur à ce qu'il était autrefois. D'autre part, la brique est un matériau plus sain et plus hermétique que le clayonnage recouvert de torchis : or, on sait que les affections pulmonaires guettent beaucoup d'enfants et même nombre d'adultes, souvent mal couverts et exposés aux refroidissements nocturnes, particulièrement en saison sèche.

Toutefois, dans l'esprit des constructeurs, la recherche de la notoriété semble souvent primer la recherche du confort : la construction d'une case moderne est plus une consommation ostentatoire qu'une satisfaction donnée à des besoins physiologiques.

- Nous ne nous étendons pas sur les conséquences d'ordre social et familial, qui sortent du cadre fixé à cette étude. Soulignons simplement que la cohabitation de l'homme et de la femme dans les maisons de type nouveau est un phénomène d'une grande portée sociologique et psychologique.

Coutumièrement le chef de famille possède en propre une case et doit en construire une pour sa femme ou chacune de ses femmes. Actuellement, quand il bâtit une case en briques, il cloisonne en chambres et salle de séjour ce qui était autrefois une pièce unique et attribue à l'épouse une chambre plutôt que de lui construire une case personnelle. L'homme et la femme vivent désormais sous le même toit. Cette réunion des époux dans la même maison marque un progrès du modèle européen de la famille, du foyer, aux dépens du système coutumier qui fait de l'alliance de deux familles, par l'intermédiaire des époux, l'élément essentiel du mariage.

Si la transformation de l'habitat est un aspect et un moyen de l'évolution des structures psychologiques et familiales, elle est également un facteur de transformation des structures économiques traditionnelles. Pour construire une case en briques adobes le propriétaire doit souvent faire appel à des artisans (maçon, menuisier pour l'huissierie). Pour une case en briques cuites, il doit encore plus fréquemment acheter matériaux et services. Le paiement des uns, la rémunération des autres, introduisent de plain-pied le futur propriétaire dans le système d'économie monétaire. 60,7 %

des cases recensées durant l'enquête ont été construites par un maçon ou avec l'aide d'un maçon.⁽¹⁾

Toutefois, en ce qui concerne les services, le recours à des parents ou alliés au titre des devoirs familiaux ou des prestations coutumières qui forment un réseau extrêmement enchevêtré d'obligations réciproques, peut éviter de s'engager trop franchement dans ce système. Cet appel à la solidarité et aux obligations coutumières permet, à l'échelle de la collectivité, de conserver à l'autosubsistance un secteur qui devrait normalement relever de l'économie monétaire. Quoi qu'il en soit, celle-ci progresse toujours davantage (sauf dans certaines régions où le marasme économique entraîne un retour accentué à l'autosubsistance) et la construction de cases de type nouveau est un facteur important de changement des structures économiques.

Le tableau n° 9 qui donne le prix approximatif de chaque type de case, corrobore ces observations.

Tableau n° 9
Prix de revient moyen de divers types de case

Matériaux utilisés			Prix
Murs	Toit	Sol	
<u>Briques cuites</u>	tôles	ciment	98 000
"	tôles	terre battue	57 000
"	paille	ciment	-
	paille	terre battue	8 000
	tuiles de bambou	ciment	18 000
	tuiles de bambou	terre battue	15 000
Briques cuites	(coût moyen)		34 000
<u>Briques crues</u>	tôles		64 000
"	tuiles de bambou	terre battue	8 000
	paille	terre battue	5 000
Briques crues	(coût moyen)		8 000
Planches (forêt)	feuilles	terre battue	1 500
	tuiles de bambou	terre battue	7 000
<u>Planches - bambou</u> <u>écorce - tuiles de</u> <u>bambou - paille (savane)</u>	divers	terre battue	500
<u>Pisé (savane)</u>	paille	terre battue	3 000

En outre, les propriétaires des nouvelles cases en briques s'efforcent, dans la mesure de leurs moyens, de garnir celles-ci d'un mobilier de style européen⁽²⁾. Ces dépenses, qui ne présentent d'ailleurs pas toujours une utilité immédiate pour l'acheteur et ont encore très fréquemment un but ostentatoire, contribuent néanmoins à introduire toujours plus avant dans le circuit monétaire les villageois du Niari.

(1) Au contraire les cases en planches ou en pisé du Niari forestier sont encore bâties dans 90 % des cas par le chef de ménage ou un parent non spécialisé.

(2) Le coût moyen du mobilier a été évalué à 2 900 francs à Massangui, à 5 000 francs dans la Vallée. En 1962 nous avons évalué ce coût moyen du mobilier dans les cases en planches du Niari forestier à 2 500 francs environ.

CHAPITRE II : INVENTAIRE DU PATRIMOINE REEL MOBILIER (tableaux 10 et 11)

Pour la clarté de l'exposé il est préférable de distinguer dans cet inventaire du patrimoine réel mobilier plusieurs catégories de biens durables :

- 1/ les biens durables en quelque sorte "indispensables", comprenant l'outillage traditionnel et les principaux ustensiles de cuisine et de ménage.
- 2/ les outils modernes
- 3/ les animaux
- 4/ les biens durables non indispensables, produits par la civilisation industrielle.

I - L'OUTILLAGE TRADITIONNEL - LES USTENSILES DE CUISINE ET DE MENAGE.

Il est inutile de livrer un inventaire détaillé, en nombres absolus et pourcentages, des outils traditionnels et des ustensiles recensés dans les unités budgétaires soumises à l'enquête :

- La quasi totalité des ménages (sauf les unités budgétaires formées de célibataires) possèdent l'outillage traditionnel, d'ailleurs très pauvre : hoes appartenant aux femmes, matchettes servant aux femmes et aux hommes.

- La quasi totalité des femmes utilisent pour les besoins de la cuisine et du ménage des cuvettes émaillées, des marmites et des couverts en métal, des dames-jeannes; des assiettes en faïence, ou, de plus en plus, en matière synthétique, des gobelets ou des verres. Tous ces objets ont pratiquement supplanté les ustensiles traditionnels en bois ou en terre, tout comme les pagnes en coton imprimé ont remplacé les pagnes en raphia tissés à la main.

Parmi les objets traditionnels seuls demeurent largement répandus ceux dont l'industrie moderne ne propose pas l'équivalent, par exemple les mortiers et les plateaux à manioc.

On est tenté d'inclure parmi les marchandises importées devenues à leur tour presque "traditionnelles" les lampes-tempêtes, dont 97 % des unités budgétaires de la Vallée possèdent au moins un exemplaire. Mais leur usage est moins généralisé à Massangui, dont plus de la moitié des ménages en sont dépourvus⁽¹⁾.

Signalons que l'emploi des seaux métalliques se répand, particulièrement dans les villages de la Vallée (61,3 des unités budgétaires et 100 % des unités budgétaires percevant un salaire ; Massangui : 20 % des unités budgétaires ; 26,7 % des unités budgétaires percevant un salaire).

Mentionnons enfin, sous cette rubrique, les objets peu répandus, appartenant à quelques chefs de famille désireux de se distinguer par l'usage d'une vaisselle "européenne" : cafetières (3 % des ménages), soupières (2 %).

II - LES OUTILS MODERNES.

Par outils modernes il faut entendre, bien que ce soit là une définition négative, les outils autres que les outils traditionnels.

Fort peu répandus, ils sont souvent des outils spécialisés appartenant à des artisans en activité ou en disponibilité : truelles, décamètres, scies, niveaux, rabots, équerres, etc.

Plus intéressants sont les outils achetés (mais pas toujours utilisés) par les agriculteurs : haches (28 % des unités budgétaires de la Vallée, mais en fait surtout à Kingouala-Kola et Kimbonga ; 1,1 % des unités budgétaires de Massangui), marteaux (11 % des ménages de la Vallée, en fait surtout Kingouala-Kola), brouette (1 unité), pelles (4 unités budgétaires). Signalons une décortiqueuse d'arachides, appartenant au chef de M'Pila. Elle est le seul exemplaire que nous ayons rencontré du petit matériel de traitement des arachides que l'I.R.H.O. a mis au point et tenté de propager.

Ce recensement montre à quel point l'outillage moderne spécialisé demeure peu répandu. Les cultivateurs dans leur ensemble ne consacrent qu'une part infime de leurs revenus à l'amélioration de l'outillage agricole et domestique. Dans la suite de ce rapport nous reviendrons sur ce problème.

(1) En 1962 nous avons dénombré dans le Niari forestier 13 lampes pour 64 familles.

me d'autant plus important que la modernisation de l'outillage est en général une forme d'investissement particulièrement productive.

III - LES ANIMAUX.

La plupart des familles possèdent quelques animaux, essentiellement des volailles, mais aussi quelques porcs, moutons ou cabris. Il ne s'agit pas d'un véritable élevage, les bêtes cherchant elles-mêmes leur nourriture.

Dans l'inventaire des animaux appartenant à chaque unité budgétaire, on ne trouve pas de différence entre les budgets des salariés et les budgets des non salariés.

- 90 % des familles de la Vallée élèvent quelques volailles, essentiellement des poules et des coqs. A Massangui une famille sur deux approximativement possède des poulets, une sur cinq des canards.

- les ovins, les caprins, les porcins sont moins répandus :

10 % des unités budgétaires élèvent des porcs, 15 % des moutons,
10 % des cabris.

- un seul chef de famille (le chef de M'Pila) entretenait un troupeau de bovins de race Ndama, qui est d'ailleurs d'un rapport sustantiel. Signalons à titre indicatif que l'abattage pour la vente d'une bête à l'occasion des fêtes de l'Indépendance lui a rapporté environ 25000 francs.

Les préventions contre l'élevage du gros bétail demeurent vives, en raison surtout des dégâts causés aux cultures par les animaux en liberté.

- mentionnons enfin les pigeons et les cobayes entretenus par quelques villageois, et un bassin de pisciculture de Tilapias, appartenant également au chef de M'Pila.

L'élevage s'est peu développé, bien qu'il soit d'un bon rapport. Toutefois l'attitude des paysans à l'égard du bétail semble se modifier : les produits de l'élevage familial sont davantage consommés ou vendus. Tandis qu'autrefois les transactions portant sur le petit bétail intervenaient essentiellement à l'occasion de prestations matrimoniales, elles débordent maintenant ce cadre, et, si les villageois n'entreprennent encore qu'exceptionnellement un élevage plus rationnel systématiquement orienté vers la vente, ils hésitent moins que jadis à se procurer de l'argent en vendant un mouton ou un cabri. Les animaux constituent encore une épargne ; mais, en outre, ils sont de plus en plus considérés comme biens d'échange, au même titre qu'un surplus agricole.

IV - LES PRODUITS DE LA CIVILISATION INDUSTRIELLE.

Plus que le dénombrement des ustensiles traditionnels et du petit bétail, qui constituent en quelque sorte le patrimoine mobilier commun à tous les villages, à toutes les familles, l'inventaire des produits de la civilisation industrielle révèle le degré de participation des différents groupes à l'économie moderne, par le biais de la consommation.

Si cet inventaire ne peut être, pour les raisons que nous avons exposées et en particulier du fait de la thésaurisation, un instrument de mesure fidèle de la richesse relative des ménages, du moins peut-il être considéré comme un indicateur.

Les tableaux 10 et 11 récapitulent et ventilent entre les différentes catégories, en nombres absolus et pourcentages, la liste des biens durables de type "moderne" inventoriés dans chaque unité budgétaire.

● La comparaison des patrimoines recensés à Massangui et dans les villages de la Vallée souligne l'écart entre les niveaux de consommation moyens de ces deux ensembles, même compte tenu de la tendance des Kengué à thésauriser leurs revenus.

En valeur relative, l'ensemble des unités budgétaires de la vallée possèdent 10 fois plus de bicyclettes, 10 fois plus de récepteurs de T.S.F., 4 fois plus de montres, 3 fois plus de tourne-disques et de réchauds. Par contre le nombre de fusils est comparable dans les deux populations, ce qu'on peut attribuer tout à la fois au goût des Kengué pour la chasse, dans une région un peu plus giboyeuse que la Vallée, et au caractère prioritaire de l'achat du fusil par rapport aux achats d'autres biens durables. Enfin le nombre de machines à coudre et de lampes à pression est approximativement équivalent à Massangui et dans la Vallée.

Tableau n° 10
Inventaire des biens durables

	Salariés		Agriculteurs		Totaux				
	Massangui	Vallée	Massangui	Vallée	Massangui	Vallée	Salariés	Agriculteurs	Total général
Bicyclettes	2	5		19	2	24	7	19	26
Fusils	7	2	14	17	21	19	9	31	40
Lampes-tempêtes	7	19	17	58	24	77	26	75	101
Récepteurs TSF	1	4		5	1	9	5	5	10
Montres	4	8	1	10	5	18	12	11	23
Tourne-disques	1	1		2	1	3	2	2	4
Appareils fotogr.				1		1		1	1
Lampes électriques		1		4		5	1	4	5
Machines à coudre	2		1	2	3	2	2	3	5
Fers à repasser			2	5	2	5		7	7
Réchauds	1	1		2	1	3	2	2	4
Valises		12	7	21	7	33	12	28	40
Machines à décort.				1		1		1	1
Voiture automobile				1		1		1	1
Machines à écrire				1		1		1	1
Lampes à pression	1	1	2	2	3	3	2	4	6

Tableau n° 11

Inventaire des biens durables : pourcentages

	Salariés		Agriculteurs		Total				Total général
	Massangui	Vallée	Massangui	Vallée	Massangui	Vallée	Salariés	Agriculteurs	
Bicyclettes	13,3	33,3		29,2	2,3	30	23,3	11,4	13,2
Fusils	46,7	13,3	19,4	26,2	24,1	23,8	30	18,6	20,3
Lampes-tempêtes	46,7	100	23,6	89,2	27,6	96,3	86,7	44,9	51,3
Récepteurs TSF	6,7	26,7		7,7	1,1	11,3	16,7	3	5,1
Montres	26,7	53,3	1,4	15,4	5,7	22,5	40	6,6	11,7
Tourne-disques	6,7	6,7		3,1	1,1	3,8	6,7	1,2	2
App. photographiques				1,5		1,3		0,6	0,5
Lampes électriques		6,7		6,2		6,3	3,3	2,4	2,5
Machines à coudre	13,3		1,4	3,1	3,4	2,5	6,7	1,8	2,5
Fers à repasser			2,8	7,7	2,3	6,3		4,2	3,5
Réchauds	6,7	6,7		3,1		3,8	6,7	1,2	2
Valises		80	9,7	32,3	8	41,3	40	16,8	20,3
Machines à décortiquer				1,5		1,3		0,6	0,5
Voiture automobile				1,5		1,3		0,6	0,5
Machine à écrire				1,5		1,3		0,6	0,5
Lampes à pression	6,7	6,7	2,8	3,1	3,4	3,8	6,7	2,4	3

La comparaison du patrimoine matériel mobilier des salariés et des agriculteurs est également hautement significative de leur niveau de vie respectif. Les différences entre les deux groupes sont plus accentuées dans ce domaine que dans nul autre. Compte non tenu des achats de boissons alcoolisées, les salariés emploient de préférence leurs revenus à des dépenses extraordinaires ; l'apport d'un salaire ne modifie pas fondamentalement la structure de la consommation courante (alimentation, produits d'entretien, services divers etc.) : vivant dans un milieu identique, l'agriculteur et le salarié demeuré au village, satisfont de manière sensiblement identique leurs besoins nutritionnels, vestimentaires etc. Mais le salarié réserve son pouvoir d'achat accru à des dépenses de caractère exceptionnel : dots, acquisition de biens onéreux, produits de l'économie moderne dans laquelle l'introduit son emploi.

Le tableau 11 illustre cette différence essentielle entre salariés et agriculteurs considérés comme consommateurs, et l'accumulation par les salariés d'objets coûteux : en pourcentage, en effet, ils possèdent 6 fois plus de montres, 5 fois plus de récepteurs de T.S.F. (vogue des postes à transistors), de machines à coudre, de réchauds, 2 fois plus de bicyclettes, de fusils, de lampes.

Cette brève énumération laisse entrevoir la destination probable des revenus créés dans l'hypothèse d'un développement des industries agricoles dans le Niari, qui provoquera nécessairement un développement corollaire du secteur salarié. Il convient toutefois de rappeler ici le champ exclusivement rural de notre étude, qui assigne des limites précises aux conclusions et aux extrapolations que l'on peut être tenté d'en tirer. Les paysans salariés constituent parmi l'ensemble de la population salariée du Niari une minorité ; et la population de Jacob, dont le poids dans l'activité économique régionale justifierait une étude plus ambitieuse dans ses objectifs mais aussi plus coûteuse, représente à coup sûr une part prépondérante de la consommation globale.

Le lancement de la SOSUNIARI, la création de la nouvelle agglomération donneront un poids écrasant à cette masse de consommateurs urbanisés dont les budgets ont une structure sensiblement différente de la structure des budgets ruraux.

Les résultats de l'inventaire des biens durables réalisé dans le courant de l'été 1964 à Masingui et dans 6 villages de la Vallée corroborent ceux de l'inventaire auquel nous avons procédé en 1962 dans quelque 200 familles réparties dans le Grand Niari. Nous avons complété ces observations d'une part en interrogeant directement presque tous les commerçants, source de la grande majorité des biens et marchandises et point d'aboutissement des revenus monétaires distribués aux villageois, et d'autre part en relevant la liste et la nature des colis en souffrance dans les bureaux de poste : une partie de ces colis provient d'achats par correspondance en France, qui représentent une part non négligeable de la consommation globale. Ces divers modes d'investigation aboutissent à des résultats concordants en ce qui concerne les biens les plus désirés, ceux qu'achètent en priorité les agriculteurs et surtout les salariés dès qu'ils disposent de revenus suffisants.

Toutefois le niveau d'accumulation des biens durables est beaucoup plus faible dans le Niari forestier que dans le Niari de savane. L'inventaire effectué à la fin de l'année 1962 dans 64 familles avait donné les résultats suivants :

Fusils	13
Lampes-tempêtes	13
Bicyclettes	5
Cyclomoteur	1
Poste de radio	1
Machine à coudre	1
Lampe à pression	1

1/ Il faut citer en première place les achats de fusils qui ont pris une ampleur sans précédent dans les années qui ont suivi immédiatement l'Indépendance. Toutefois, d'après les commerçants, les achats de fusils diminuent depuis 3 ans.

A titre d'exemple, on comptait en 1962, dans la sous-préfecture de Madingou, 1 fusil pour 60 habitants, mais 1 pour 30 dans la préfecture de Mossendjo et 1 pour 13 dans la sous-préfecture de Mouyondzi. Environ la moitié de ces fusils sont des armes de traite, l'autre moitié des fusils de calibre 12 importés de France. Les armes rayées sont rares.

Pour comprendre la vogue des achats de fusils il faut invoquer à la fois des considérations de prestige, primordiales dans la Vallée où le gibier a presque disparu, et des motivations plus utilitaires s'ajoutant aux premières dans les régions dont la faune n'a pas été entièrement massacrée.

L'arme à feu est d'abord un bien de prestige, un type de possession ostentatoire. Elle vaut à son propriétaire une considération certaine, ne serait-ce que par le niveau de revenu qu'elle implique. On comprend dès lors pourquoi on n'a pas observé de cessation des achats de fusils dans les régions, telle la Vallée, dont le gibier n'a pas survécu à la multiplication des armes à feu.

Dans les régions dont la faune n'est pas encore anéantie, particulièrement en zone forestière et, à un moindre degré, en pays Bembé, la chasse professionnelle ou occasionnelle assure des revenus importants ou à tout le moins un complément très appréciable à l'alimentation généralement pauvre en protides animaux (pêche très peu pratiquée, consommation encore peu importante des produits de l'élevage domestique). La viande, fumée, est expédiée dans les centres de brousse et les villes, notamment Brazzaville. La chasse est une activité rémunératrice ; comme, d'autre part, elle ne subit pratiquement aucune limitation (elle est ouverte toute l'année, toutes les méthodes de capture du gibier sont bonnes), on comprend aisément que l'accroissement considérable du nombre des fusils dans un secteur quelconque entraîne à bref délai le massacre de la faune et la quasi disparition des grands animaux. La liberté anarchique qui règne en matière de chasse semble néfaste à tous points de vue : la destruction extraordinairement rapide de la faune nuit en premier lieu aux chasseurs eux-mêmes et à la population de brousse. Parce qu'elle entame le capital, la chasse ne peut améliorer durablement l'alimentation, comme en témoigne l'exemple de la Vallée du Niari.

2/ Outre les fusils, les bicyclettes, les montres, et, à un degré bien moindre, les postes de radio à transistors, sont les objets de prix les plus répandus. Les achats de machines à coudre par contre se raréfient. Elles furent longtemps une forme privilégiée d'investissement de l'épargne, mais le grand nombre de machines en service⁽¹⁾ suffit à expliquer le ralentissement des ventes.

Les postes de radio et les bicyclettes sont surtout répandus dans les centres et dans les villages où demeurent des travailleurs salariés. Ils représentent une dépense encore fort élevée pour la plupart de ceux qui ne perçoivent qu'un revenu agricole. Cependant presque tous les villages possèdent au moins un poste de radio⁽²⁾.

Dans la région de Jacob, dont font partie les villages étudiés au cours de l'enquête, la vente des récepteurs de radio, des bicyclettes et même des cyclomoteurs, est importante, particulièrement lors de la campagne sucrière de la S.I.A.N.

Malgré leur prix plus modeste les montres sont également achetées essentiellement, nous l'avons constaté, par les salariés. Elles représentent 27 % des achats par correspondance dont nous avons relevé la nature dans les bureaux de poste des chefs-lieux de préfecture et sous-préfecture.

Notons que le volume des biens durables écoulés par le commerce local ne correspond pas au volume réel des achats : les villageois ou les habitants des centres de brousse désireux d'acquiescer un fusil, un poste à transistors ou une bicyclette, préfèrent souvent se rendre en ville pour l'acheter en bénéficiant d'un certain choix et de prix parfois inférieurs.

(1) Dans la Vallée il n'est pas exceptionnel de constater la présence de plusieurs machines à coudre dans le même village.

(2) Taille moyenne des villages, environ 100 habitants.

C - RECETTES ET DÉPENSES MENSUELLES

CHAPITRE I : LES REVENUS

Le chiffre global des entrées d'argent enregistrées en un mois a atteint 255 985 francs à Massangui, et 1 081 987 francs dans l'ensemble des six villages de la Vallée.

Le taux de couverture des dépenses par les recettes est de 121,7 % à Massangui, de 326 % dans la Vallée. En réalité, si dans tous les villages, à l'exception de Kingouala-Kola, le taux de couverture des dépenses par les recettes est supérieur à 100, ce taux varie dans des proportions considérables selon les villages, comme il apparaît dans le tableau n° 12.

Tableau n° 12

Taux de couverture des dépenses par l'ensemble des recettes

	Dépenses	Recettes	Taux de couverture
Massangui	210 355	255 985	121,7 %
Kingouala-Kola	111 270	34 310	30,8 %
M'Pila	109 208	440 483	403,3 %
Kimbonga	9 085	42 400	466,7 %
N'Tandou-Kimouanda	39 225	54 428	138,8 %
Kimpambou-Mahambou	22 400	63 701	284,4 %
Kimpambou-Loukelo	40 715	446 665	1 097 %
Total villages de la Vallée	331 903	1 081 987	326 %
Total général	542 258	1 337 972	246,7 %

Les taux de couverture exceptionnellement élevés à M'Pila et Kimpambou-Loukelo proviennent des ventes d'arachides en cours d'enquête. Ils démontrent, comme nous aurons l'occasion de le souligner, que les familles qui perçoivent la quasi-totalité de leur revenu annuel en une ou deux fois tendent à étaler les dépenses sur toute l'année, même si la perception du revenu entraîne un gonflement momentané des dépenses.

Les unités budgétaires réservent une épargne, mais c'est pour l'essentiel une épargne à court terme, un volant qui régularise le rythme des dépenses entre deux marchés de produits agricoles (cas de Kingouala-Kola, dont le taux de couverture est de 30,8 % seulement pour le mois).

Le taux de couverture également élevé de Kimbonga a une signification moindre puisqu'il correspond à un chiffre de dépenses très faible.

Particulièrement intéressant est le cas de N'Tandou-Kimouanda, dont 93,7 % des revenus proviennent de salaires : le taux de couverture de l'ensemble des dépenses mensuelles par l'ensemble des recettes mensuelles par l'ensemble des recettes mensuelles est de 138,8 %. Dans la mesure où cette situation budgétaire est une situation normale, elle correspondrait à la constitu-

tion d'une épargne réelle, puisque dans le cas de ce village les dépenses courantes sont couvertes chaque mois par des recettes courantes.

LA STRUCTURE DES REVENUS : tableau n° 13.

La majeure partie des revenus (60,8 % à Massangui ; 87,7 % dans la Vallée) provient de la vente des produits de l'agriculture, de l'élevage, de la chasse ou de la pêche.

Les salaires représentent 29,5 % des entrées d'argent à Massangui, mais 11,2 % seulement dans la Vallée.

Les autres sources de revenus, ceux qui proviennent du commerce ou de l'artisanat, les emprunts, les dons reçus, sont tout à fait secondaires puisqu'elles ne représentent toutes ensemble que 9,7 % des entrées d'argent à Massangui et 1,2 % dans la Vallée.

Les recettes rassemblées sous la rubrique "recettes commerciales et artisanales" comprennent principalement les bénéfices de quelques artisans (maçons, menuisiers) dont l'activité est épisodique, ainsi que le bénéfice tiré de la revente de produits agricoles achetés aux autres unités budgétaires par des villageois se rendant en ville pour y vendre leur propre production.

Plus diversifiés et surtout incomparablement plus importants en volume, les revenus agricoles méritent une analyse plus approfondie de leur structure et de leur niveau, selon les villages et selon que les unités budgétaires perçoivent ou non un salaire.

Tableau n° 13
Origine des revenus

	Vente des produits de l'agriculture, de l'élevage, de la chasse et de la pêche		Salaires		Revenus du commerce et de l'artisanat		Emprunts - Dons		Total	
		%		%		%		%		%
Massangui	155 700	60,8	75 480	29,5	15 140	5,9	9 665	3,8	255 985	100
Kingouala-Kola	19 715	57,5	12 950	37,7	300	0,9	1 345	3,9	34 310	100
M'Pila	412 648	93,7	27 075	6,1	-	-	760	0,2	440 483	100
Kimbonga	19 955	47	15 700	37	6 725	15,9	20	0,1	42 400	100
N'Tandou-Kimouanda	3 355	6,2	51 023	93,7	-	-	50	0,1	54 428	100
Kimpambou-Mahambou	54 841	86,1	8 860	13,9	-	-	-	-	63 701	100
Kimpambou-Loukelo	437 415	98	5 500	1,2	-	-	3 750	0,8	446 665	100
Total villages Vallée	947 929	87,7	121 108	11,2	7 025	0,6	5 925	0,5	1 081 987	100
Total général	1 103 629	82,5	196 588	14,7	22 165	1,6	15 590	1,2	1 337 972	100

LES REVENUS DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE, DE LA CHASSE ET DE LA PECHE : (tableaux n° 15 à 17 - graphique n° 5).

Dans le tableau n° 15 et le graphique n° 5 on a regroupé l'ensemble des recettes provenant de la vente des productions agricoles ou des productions assimilées : produits de la chasse et de la pêche, dont la part dans l'ensemble de ces recettes est d'ailleurs minime.

Les revenus tirés de la vente des boissons fermentées fabriquées dans les villages sont vraisemblablement sous-estimées ; toutefois l'écart entre valeurs déclarées et valeurs réelles ne peut être considérable : peu de recettes échappent à des enquêteurs vivant durant un mois et demi dans le village, en contact étroit avec les habitants, observant au jour le jour la fabrication et la vente (ou l'autoconsommation) des boissons alcoolisées.

Le montant global des revenus agricoles varie dans de très fortes proportions selon les villages, dont certains, nous l'avons vu, ont vendu en cours d'enquête leurs arachides ; c'est donc

Tableau n° 14
Distribution des salaires

	3 000-3 999	4 000-4 999	5 000-5 999	6 000-6 999	7 000-7 999	8 000-8 999	9 000-9 999	10 000-10 999	11 000-11 999	12 000-12 999	13 000-13 999	14 000-14 999	15 000-15 999	16 000-16 999	Indéterminé	TOTAL
Massangui	6	8	1	2											1	18
Kingouala-Kola		1				1										2
M'Pila									1					1		2
Kimbonga				1			1									2
N'Tandou-Kimouanda			1	1	1		1		2							6
Kimpambou-Mahambou	1	1														2
Kimpambou-Loukelo			1													1
Total villages Vallée	1	2	2	2	1	1	2		3							15
Total	7	10	3	4	1	1	2		3					1	1	33

au niveau du village qu'il convient d'analyser le montant et la structure des recettes provenant des activités primaires.

1/ A Massangui, les recettes enregistrées au cours du mois d'août peuvent être considérées comme normales puisque non seulement aucun marché agricole n'a été organisé durant cette période mais que, à la différence de ce qu'on observe dans la Vallée, les ventes de produits agricoles, y compris celles d'arachides et de maïs, sont étalées dans le temps.

Les ventes réalisées au jour le jour sont essentiellement des ventes d'arachides (42,3 % des recettes), de maïs (20,8 %), de bananes (14,9 %), de boissons alcoolisées (8,1 %), de tubercules et de chikouangues (6,2 %). Les autres fruits et légumes, les produits de l'élevage ou de la chasse n'en représentent qu'un peu moins de 8 %. Le taux de couverture de l'ensemble des dépenses par les seules recettes agricoles est de 74 %. Mais nous avons vu que si l'on y ajoute la masse des salaires et les revenus annexes (dons, etc...) le taux de couverture des dépenses par les recettes dépasse 120 %.

2/ Dans l'ensemble des villages de la Vallée le total des recettes agricoles ou assimilées a atteint durant le mois d'août 950 000 francs environ, dont 850 000 pour les deux villages M'Pila et Kimpambou-Loukelo qui ont vendu leurs arachides à cette époque.

Les ventes d'arachides procurent presque 90 % des recettes (88,1 %), la vente des produits de l'élevage 5,5 %⁽¹⁾. Les autres productions agricoles et la pêche sont presque négligeables.

Il faut insister sur l'insignifiance des ventes de fruits et légumes, de produits vivriers, en dépit de la proximité d'un centre semi-urbain. Bien qu'ils aient naturellement vocation à produire et à vendre à la population salariée de Jacob, non seulement l'arachide mais aussi les produits de l'alimentation traditionnelle, les villages de cette région se livrent pratiquement à la monocul-

(1) Ce pourcentage est sans doute exceptionnellement élevé, puisqu'il provient essentiellement de l'abattage d'un boeuf à M'Pila.

culture de l'arachide, réserve faite évidemment des plantations destinées à assurer leur propre subsistance.

Les échanges économiques entre Jacob et les villages alentour sont à sens unique. Les paysans y achètent les biens de l'économie moderne et des aliments de complément, avec l'argent provenant de la vente des arachides à l'Office de Commercialisation. Mais les femmes n'y vendent qu'épisodiquement quelques excédents de production : une cuvette d'arachides ou de pois d'Angole, quelques batons de manioc...

Les villages situés à proximité de la S.I.A.N. ignorent (ou du moins ils n'en tirent aucun profit) le débouché chaque jour plus vaste qui s'offre à leurs productions. Si ce n'est les facilités d'approvisionnement, dont ils profitent largement, les paysans vivent en marge du centre semi-urbain tout proche et ne participent pas réellement à l'activité économique née de la S.I.A.N.

Il est vrai qu'une partie d'ailleurs très faible de la population de ces villages s'embauche dans cette entreprise, mais ceux qui restent au village ne tentent pas d'accroître leurs revenus en cultivant pour la vente des plantes vivrières.

Les obstacles qui s'opposent à cette reconversion ne sont pas tous d'ordre psychologique. Bien sûr, on ne peut manquer d'être frappé par l'absence de tout dynamisme des villageois qui ne tentent pas de se dégager de leur routine ; mais les difficultés de transport sont primordiales : la vente au jour le jour de tubercules, de légumes ou de fruits impose des déplacements fréquents : les femmes de Kimbonga font 30 kms à pied (aller-retour) pour vendre sur le marché de Jacob une cuvette de légumes et gagner au plus quelques centaines de francs. L'absence de moyens de transport est le premier goulot d'étranglement qui entrave dans les villages proches de Jacob le développement des cultures vivrières destinées à la vente.

En outre, le développement de ces cultures suppose la participation active des hommes qui n'exercent aucune activité salariée ; or la répartition coutumière des tâches entre l'homme et la femme est encore une institution vivace : les hommes entretiennent les arbres fruitiers, ils font pousser les pois d'Angole ou de la canne à sucre pour en tirer de l'alcool, ils cultivent même des champs d'arachides pour accroître leurs revenus, mais ils n'entreprennent qu'exceptionnellement d'autres cultures vivrières. Le poids de la tradition dans ce domaine est très lourd. Il semble ne pouvoir être contrebalancé que par une animation rurale exceptionnellement dynamique, et la perspective de profits pécuniaires substantiels.

Enfin tous les terrains ne sont pas propices aux cultures légumières ou fruitières. Les villages riverains du Niari jouissent à cet égard d'un avantage certain, bien que les terrasses soient souvent étroites. Mais "la dispersion des zones alluviales le long du Niari, la faible surface de chacune d'elles et leur grande hétérogénéité édaphique"⁽¹⁾ ne constituent un handicap sérieux que pour la grande culture mécanisée. Mêmes étroites et peu étendues, ces terrasses sont à l'échelle de l'agriculture telle que la pratiquent les villageois du Niari. Sur le plateau, la vocation des villages serait plutôt la culture du manioc ou des légumineuses, c'est-à-dire en fait les cultures pratiquées actuellement, mais portées à une autre échelle et systématiquement orientées vers la vente sur le marché de Jacob.

COMPARAISON ENTRE LE VOLUME ET LA STRUCTURE DES REVENUS AGRICOLES DES SALARIÉS ET DES AGRICULTEURS (tableau n° 18).

Les femmes des salariés et parfois les salariés eux-mêmes entretiennent des cultures dont ils commercialisent les excédents de production. Aussi les revenus agricoles des unités budgétaires qui perçoivent un salaire et des unités budgétaires qui ne perçoivent pas de salaire diffèrent plus par leur volume que par leur structure.

Les salariés de Massangui ont tiré de la vente des produits agricoles et assimilés, par unité budgétaire, 487 frs, cinq fois moins que les ménages d'agriculteurs (2161 frs). L'écart est un peu moins important dans les villages de la Vallée, où les chiffres correspondant s'élèvent à 5298 et 13361 francs.

L'écart existant au détriment des salariés provient évidemment de ce que leur emploi ne leur laisse qu'exceptionnellement le loisir d'entretenir des cultures orientées vers la vente. Les revenus agricoles de ces familles proviennent essentiellement du produit des plantations de la femme.

(1) F. Gras - Les zones alluviales du Niari entre la Bouenza et la Kibouba - Brazzaville, Décembre 1964, Rap. ronéoté, ORSTOM.

Tableau n° 15

Revenus monétaires provenant de l'agriculture, de l'élevage,
de la chasse et de la pêche, par villages

	Arachides	Mai's	Tubercules Chikouangué	Pois d'Angole	Bananes plantains	Autres Légumes	Fruits	Boissons alcoolisées	Elevage	Pêche	Chasse	Divers(1)	TOTAL
MASSANGUI	65.800	32.385	9.595	1.015	23.125	570	620	12.705	4.435	-	2.520	2.930	155.700
KINGOUALA - KOLA	13.375	-	1.585	650	475	-	400	3.150	80	-	-	-	19.715
M'PILA	326.168	280	7.025	100	480	110	8.260	17.150	51.075	-	2.000	-	412.648
KIMBONGA	8.365	-	1.200	4.405	220	4.430	1.335	-	-	-	-	-	19.955
NTANDOU-KIMOUANDA	85	-	700	485	-	1.460	25	200	-	400	-	-	3.355
KIMPAMBOU-MAHAMBOU	51.106	-	1.360	-	-	125	-	300	750	-	-	1.200	54.841
KIMPAMBOU-LOUKELO	435.565	-	250	925	-	-	-	225	450	-	-	-	437.415
TOTAL VILLAGES de la VALLEE	834.664	280	12.120	6.565	1.175	6.125	10.020	21.029	52.355	400	2.000	1.200	947.929
TOTAL GENERAL	900.464	32.665	21.715	7.580	24.300	6.695	10.640	33.730	56.790	400	4.520	4.130	1.103.629

(1) Divers = Feuilles de Marantacées, bois, tabac... etc

Tableau n° 16

Répartition relative des recettes monétaires provenant de
l'agriculture, de l'élevage, de la chasse et de la pêche

	Arachides	Maïs	Tubercules Chikouangue	Pois d'Angole	Bananes plantains	Autres Légumes	Fruits	Boissons alcoolisées	Elevage	Pêche	Chasse	Divers(1)	TOTAL
MASSANGUI	42,3	20,8	6,2	0,6	14,9	0,4	0,4	8,1	2,8	-	1,6	1,9	100 %
KINGOUALA - KOLA	67,9	-	8	3,3	2,4	-	2	16	0,4	-	-	-	100 %
M'PILA	79	0,1	1,7	0,03	0,1	0,07	2	4,1	12,4	-	0,5	-	100 %
KIMBONGA	41,9	-	6	22,1	1,1	22,2	6,7	-	-	-	-	-	100 %
NTANDOU-KIMOUANDA	2,5	-	20,9	14,5	-	43,5	0,7	6	-	11,9	-	-	100 %
KIMPAMBOU-MAHAMBOU	93,2	-	2,5	-	-	0,2	-	0,5	1,4	-	-	2,2	100 %
KIMPAMBOU-LOUKELO	99,5	-	0,1	0,2	-	-	-	0,1	0,1	-	-	-	100 %
TOTAL VILLAGES de la VALLEE	88,1	0,04	1,3	0,7	0,1	0,6	1,1	2,2	5,5	0,06	0,2	0,1	100 %
TOTAL GENERAL	81,6	2,9	2	0,7	2,2	0,6	1	3	5,1	0,1	0,4	0,4	100 %

(1) Divers = Feuilles de Marantacées, bois, tabac... etc

Tableau n° 17

Revenus monétaires provenant de l'agriculture, de l'élevage,
de la chasse et de la pêche, par U.B.

	Arachides	Mais	Tubercules Chikouangué	Pois d'Angole	Bananes plantains	Autres Légumes	Fruits	Boissons alcoolisées	Elevage	Pêche	Chasse	Divers(1)	TOTAL
MASSANGUI	765,1	376,6	111,6	11,8	268,9	6,6	7,2	147,7	51,6	-	29,3	34,1	1.810,5
KINGOUALA - KOLA	891,7	-	105,7	43,3	31,7	-	26,7	210	5,3	-	-	-	1.314,4
M'PILA	12.544,9	10,8	270,2	3,8	18,5	4,2	317,7	659,6	1.964,4	-	76,9	-	15.871
KIMBONGA	522,8	-	75	275,3	13,8	276,9	83,4	-	-	-	-	-	1.247,2
NTANDOU-KIMOUANDA	8,5	-	70	48,5	-	146	2,5	20	-	40	-	-	335,5
KIMPAMBOU-MAHAMBOU	12.776,5	-	340	-	-	31,2	-	75	187,5	-	-	300	13.710,2
KIMPAMBOU-LOUKELO	48.396,1	-	27,8	102,8	-	-	-	25	50	-	-	-	48.601,7
TOTAL VILLAGES de la VALLEE	10.433,3	3,5	151,5	82,1	14,7	78,6	125,2	262,8	654,4	5	25	15	11.849,1
TOTAL GENERAL	5.424,5	196,8	130,8	45,7	148,4	40,3	64,1	203,2	342,1	2,4	27,2	24,9	6.648,4

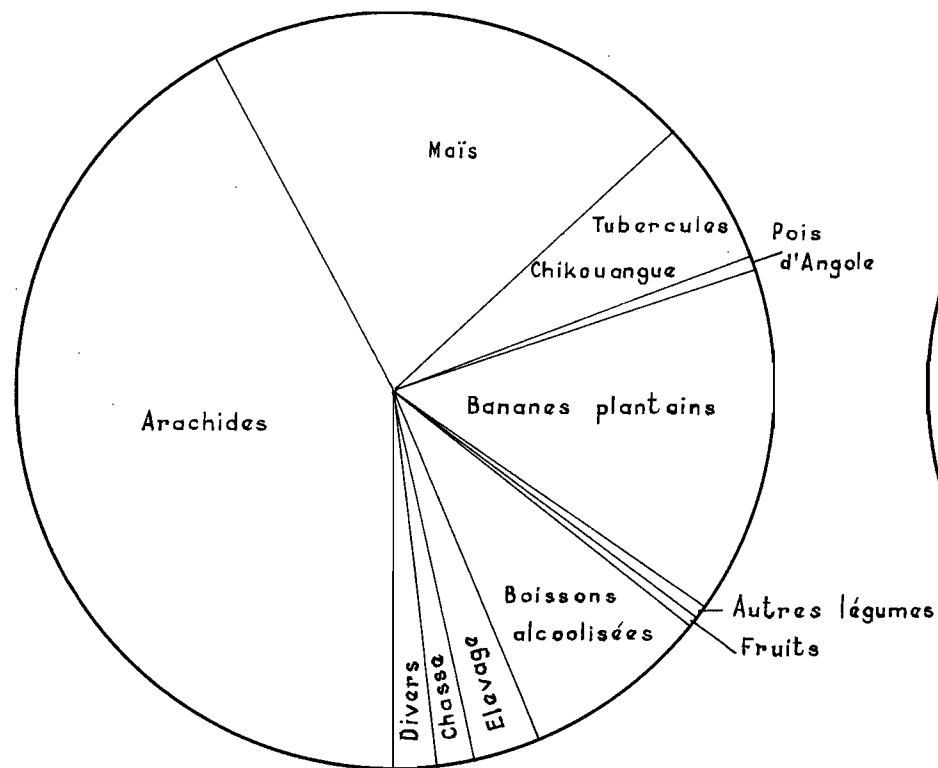
(1) Divers = Feuilles de Marantacées, bois, tabac... etc

Tableau n° 18

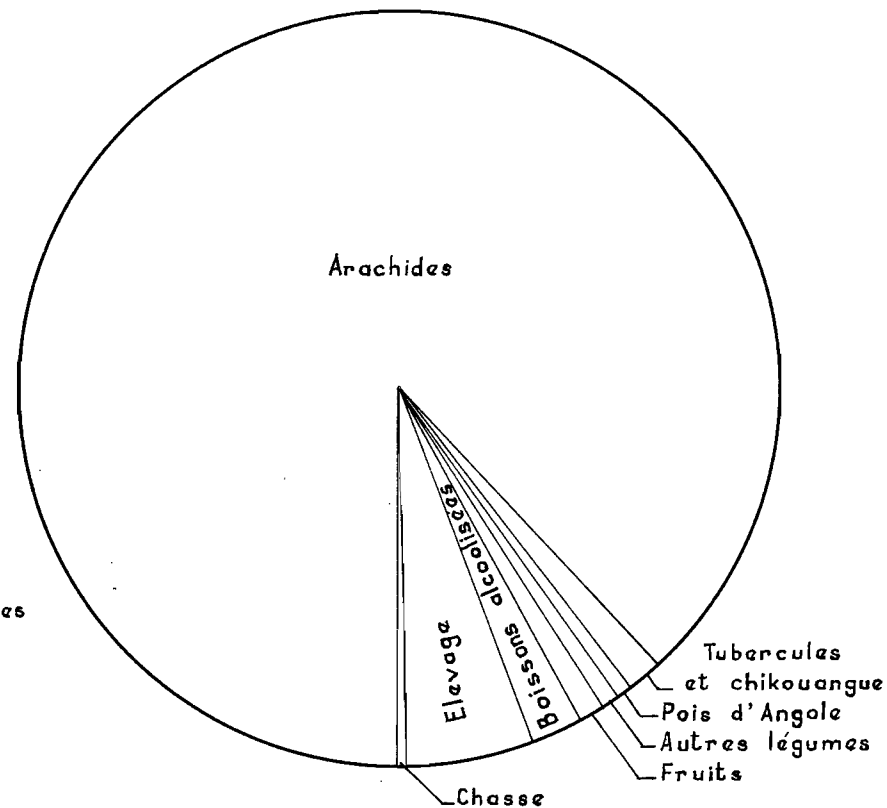
Montant et répartition des recettes monétaires provenant de l'agriculture, de l'élevage, de la chasse et de la pêche
selon que les unités budgétaires perçoivent ou ne perçoivent pas de salaire

UNITES BUDGETAIRES PERCEVANT UN SALAIRE

	Arachides			Maïs			Tubercules-Chikouangue			Pois d'Angole			Bananes plantains			Autres légumes			Fruits			Boissons alcoolisées			Elevage			Pêche			Chasse			Divers			TOTAL		
	Recettes totales	Recettes par U.B.	%	Recettes totales	Recettes par U.B.	%	Recettes totales	Recettes par U.B.	%	Recettes totales	Recettes par U.B.	%	Recettes totales	Recettes par U.B.	%	Recettes totales	Recettes par U.B.	%	Recettes totales	Recettes par U.B.	%	Recettes totales	Recettes par U.B.	%	Recettes totales	Recettes par U.B.	%	Recettes totales	Recettes par U.B.	%	Recettes totales	Recettes par U.B.	%	Recettes totales	Recettes par U.B.	%			
MASSANGUI	2.100	116,7	24	3.000	166,7	34,2	570	31,7	6,5	700	38,9	8	350	19,4	4	220	12,2	2,5	175	9,7	2	-	-	-	1.650	91,7	18,8	-	-	-	-	-	-	8.765	487	100			
VILLAGES de la VALLEE	75.911	5060,7	95,5	-	-	-	910	60,7	1,1	800	53,3	1	-	-	-	1595	106,3	2	10	0,7	0,1	250	16,7	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	79.476	5298,4	100			
TOTAL	78.011	2364	88,4	3.000	91	3,4	1.480	44,8	1,7	1.500	45,4	1,7	350	10,6	0,4	1.815	55	2	185	6,6	0,2	250	7,6	0,3	1.650	50	1,9	-	-	-	-	-	-	88.241	2.674	100			
UNITES BUDGETAIRES NE PERCEVANT PAS DE SALAIRE																																							
MASSANGUI	63.700	936,8	43,5	29.385	432,1	20	9.025	132,7	6,1	315	4,6	0,2	22.775	334,9	15,5	350	5,1	0,2	445	6,5	0,3	12.705	186,8	8,5	2.785	41	1,9	-	-	-	2.520	37,1	1,7	2.930	43,1	2	146.935	2.160,8	100
VILLAGES de la VALLEE	758.753	11679,1	87,4	280	4,3	0,04	11.210	172,5	1,3	5.766	88,7	0,7	1.175	18,1	0,1	4.530	69,7	0,5	10.010	154	1,2	20.775	319,6	2,4	52.355	805,5	6	400	6,2	0,06	2.000	30,8	0,2	1.200	18,5	0,1	868.453	13.360,8	100
TOTAL	822.453	4.183,8	81	29.665	223	2,9	20.235	152,1	2	6.080	45,7	0,6	23.950	182,1	2,4	4.880	36,7	0,5	10.455	78,6	1	33.480	251,7	3,3	55.140	416,6	5,4	400	3	0,1	4.520	34	0,4	4.130	31,1	0,4	1.015.388	7.634,5	100



MASSANGUI



Villages proches de la S.I. A. N.

Graphique 5 - Recettes monétaires provenant de l'agriculture, de l'élevage, de la chasse et de la pêche.

En outre, dans ces ménages assurés d'un revenu régulier, la femme elle-même tend à négliger les cultures qui ne sont pas strictement destinées à subvenir aux besoins alimentaires de la famille. En ce sens le salaire diminue l'attrait des revenus irréguliers provenant de la vente des produits agricoles. Comme source de revenus monétaires, l'agriculture devient dans l'esprit même des salariés une activité marginale.

A Massangui enfin, l'écart est particulièrement grand entre les recettes agricoles des salariés et celles des non-salariés parce qu'un certain nombre de salariés sont étrangers au village et n'y entretiennent pas de cultures.

CHAPITRE II : LE NIVEAU DES DEPENSES

I - LES DEPENSES MENSUELLES TOTALES PAR VILLAGE ET PAR UNITE BUDGETAIRE : (tableau n° 19).

1/ Villages de la Vallée.

Le niveau des dépenses mensuelles par unité budgétaire varie dans une proportion notable selon les villages, de 568 frs (village Kimbonga) à 7 418 francs (village Kingouala-Kola). Ce sont là toutefois des valeurs extrêmes et les chiffres trouvés pour les autres villages de la Vallée sont assez voisins : par rapport à la moyenne de 4 149 francs, ces chiffres varient de 0,9 (N'Tandou-Kimouanda) à 1,3 (Kimpambou-Mahambou), alors qu'ils seraient respectivement de 0,1 pour Kimbonga et de 1,8 pour Kingouala-Kola.

Tableau n° 19

Dépenses mensuelles par village et par unité budgétaire

	Dépenses alimentaires			Dépenses non alimentaires			Total des dépenses		
	Par village	Par U.B.	%	Par village	Par U.B.	%	Par village	Par U.B.	%
Massangui	118 185	1 619	56,2	92 170	1 262,6	43,8	210 355	2 881,6	100
Kingouala-Kola	20 855	1 390,3	18,7	90 415	6 028	81,3	111 270	7 418,3	100
M'Pila	48 970	1 883,4	44,8	60 238	2 316,8	55,2	109 208	4 200,3	100
Kimbonga	4 755	297,2	52,3	4 330	270,6	47,7	9 085	567,8	100
N'Tandou-Kimouanda	12 645	1 264,5	32,2	26 580	2 658	67,8	39 225	3 922,5	100
Kimpambou-Mahambou	5 280	1 320	23,6	17 120	4 280	76,4	22 400	5 600	100
Kimpambou-Loukelo	12 775	1 419,4	31,4	27 940	3 104,4	68,6	40 715	4 523,8	100
Total villages vallées	105 280	1 316	31,7	226 623	2 831,5	68,3	331 903	4 148,8	100
Total général	223 465	1 460,6	41,2	318 793	2 082,9	58,8	542 258	3 544,2	100

Ces écarts appellent les remarques suivantes :

- Ils ne proviennent pas de la proportion des ménages qui, dans chaque village, bénéficient de revenus réguliers, salariaux ou autres : le niveau moyen des dépenses mensuelles à N'Tandou-Kimouanda, dont six unités budgétaires sur dix perçoivent un salaire, est de 3 922 francs, très inférieur à celui de Kingouala-Kola (7 418 frs) dont deux ménages seulement sur treize bénéficient d'un revenu régulier.

- Ces différences ne seraient-elles que conjoncturelles, donc temporaires, les chefs de ménage dépensant davantage ou exclusivement dans la période qui suit immédiatement la vente des arachides, dont les familles rurales tirent l'essentiel de leurs ressources monétaires ? L'on ne peut retenir cette explication que si les villages dont le niveau de dépense est le plus élevé sont ceux qui ont écoulé leurs arachides en cours d'enquête. Tel n'est pas le cas : il ne semble pas exister un lien nécessaire, dans le temps, entre le niveau des ventes de produits agricoles et le niveau des achats de biens de consommations, comme le prouve le tableau n° 20.

Certains chiffres de ce tableau sont particulièrement éloquentes :

- Les quinze unités budgétaires de Kingouala-Kola n'ont retiré globalement que 19715 francs de la vente de produits agricoles, alors que chacune d'elles a dépensé en moyenne 7418 francs durant la même période.

Tableau n° 20

Taux de couverture des dépenses par les recettes provenant de la vente
des produits agricoles

	Recettes provenant de la vente :		Dépenses	Taux de couverture
	des arachides	de l'ensemble des produits agricoles		
Massangui	65 800	155 700	210 355	74 %
Kingouala-Kola	13 375	19 715	111 270	17,7 %
M'Pila	326 168	412 646	109 208	377,9 %
Kimbonga	8 365	19 955	9 085	219,6 %
N'Tandou-Kimouanda	85	3 355	39 225	8,6 %
Kimpambou-Mahambou	51 106	54 841	22 400	245 %
Kimpambou-Loukelo	435 565	437 415	40 715	1 074 %
Total villages Vallée	834 664	947 929	331 903	285,6 %
Total général	900 464	1 103 629	542 258	203,5 %

- A l'inverse, les neuf unités budgétaires de Kimpambou-Loukelo ont perçu 437 415 francs en échange de leurs produits, mais elles n'ont dépensé, toutes ensemble, que 40 715 francs au cours de ce mois.

- Le montant des ventes de produits agricoles par les villages Kingouala-Kola et Kimbonga (respectivement quinze et seize unités budgétaires) est presque identique : 19 715 et 19 995 francs ; mais durant le même temps chaque ménage de Kingouala-Kola a dépensé en moyenne 13 fois plus qu'un ménage de Kimbonga.

Dans ces conditions c'est au niveau du village qu'il convient de chercher une explication, qui peut n'être pas la même pour tous.

Les niveaux de dépenses dans les villages M'Pila, Kimpambou-Mahambou et Kimpambou-Loukelo, sont comparables et peuvent être considérés comme "normaux". D'ailleurs ils correspondent, très approximativement, bien sûr, au niveau moyen des revenus agricoles : ils représentent à peu près le montant de dépenses mensuelles qui peut être couvert par les recettes annuelles dans l'hypothèse d'un étalement régulier au long de l'année de l'emploi des ressources perçues pour l'essentiel en deux fois.

En réalité les dépenses semblent se situer à un niveau un peu plus élevé à cette période de l'année (Juillet-Août). L'incidence des Fêtes de l'Indépendance sur les budgets familiaux est à cet égard remarquable : elles donnent lieu à des réjouissances familiales, provoquant d'importants achats de poisson, de viande, et de boissons alcoolisées locales et importées. En outre certains chefs de familles font l'acquisition à cette occasion de pagnes pour leurs épouses, et de pantalons ou de costumes pour eux-mêmes. C'est ainsi que la masse des dépenses du village Kingouala-Kola durant le mois d'août, supérieure à celle de tout autre village, a été gonflée par des dépenses de ce type (vêtements essentiellement) concentrées sur une très courte période (12-15 Août).

Quand au village Kimbonga, végétant à l'écart des axes de communication et des échanges de tous ordres qui empêchent les autres villages de sombrer dans la torpeur, il n'est pas nécessaire de chercher d'autre cause au très faible niveau de dépenses qui le caractérise.

N'Tandou-Kimouanda ne peut être comparé aux autres villages que par le niveau de dépenses des unités budgétaires. Par contre l'essentiel des revenus du village provient de salaires, et non pas de la vente de produits agricoles. C'est la raison pour laquelle le taux de couverture des dépenses par les seuls revenus agricoles est insignifiant (8,6 %), tandis que le taux de couverture de ces dépenses par l'ensemble des revenus, y compris les salaires, atteint 138,8 % (cf. supra tableau n° 12).

2/ Massangui.

A Massangui le montant moyen des dépenses par unité budgétaire est inférieur d'environ 30 % à celui des villages de la Vallée considérés globalement. Ce niveau de consommation plus faible correspond à la situation économique du pays Kengué, dont l'agriculture est moins prospère que celle de la Vallée du Niari proprement dite.

LA DISTRIBUTION DES UNITES BUDGETAIRES EN FONCTION DU NIVEAU DES DEPENSES MENSUELLES.

Nous n'avons considéré, jusqu'à présent, que des valeurs moyennes, commodes en ce qu'elles permettent de comparer des ensembles tels que villages ou catégories socio-professionnelles, mais synthétiques et fictives par définition. Il convient donc de rendre compte également de la distribution réelle des budgets : distribution globale d'abord, distribution des budgets regroupés selon le critère géographique ensuite ; et enfin, distribution des budgets regroupés en deux ensembles selon que les unités budgétaires bénéficient ou non de l'apport d'un salaire ou d'un revenu régulier.

Distribution de l'ensemble des budgets en fonction du niveau des dépenses mensuelles (tableaux n° 21 et 22 ; graphique n° 6).

Le nombre des classes entre lesquelles nous avons réparti les budgets est relativement élevé ; ces classes sont d'amplitude constante (1 000 francs) sauf la dernière dont l'amplitude est indéterminée puisqu'elle regroupe les budgets dont les dépenses mensuelles ont excédé 15 000 francs. Ce système est théoriquement peu satisfaisant (aussi cette classe est-elle portée en grisé sur les diagrammes) mais la grande dispersion des budgets les plus élevés rendait son emploi inévitable.

Tableau n° 21
Dépenses mensuelles par U.B. - Distribution

	Aucune dépense	0-999	1 000-1 999	2 000-2 999	3 000-3 999	4 000-4 999	5 000-5 999	6 000-6 999	7 000-7 999	8 000-8 999	9 000-9 999	10 000-10 999	11 000-11 999	12 000-12 999	13 000-13 999	14 000-14 999	15 000-19 999	20 000-24 999	25 000-29 999	30 000 et +	Total
Massangui	12	36	9	11	2	3	2	3	2	-	2	1	-	-	-	-	2	1	-	-	86
Kingouala-Kola	1	6	1	3	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	2	15
M'Pila	-	4	3	6	3	3	1	1	1	1	1	-	1	-	-	1	-	-	-	-	26
Kimbonga	-	15	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16
N'Tandou-Kimouanda	-	3	1	-	2	1	1	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	10
Kimpambou-Mahambou	-	-	-	1	-	-	1	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
Kimpambou-Loukelo	-	1	3	3	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	9
Total villages Vallée	1	29	8	14	5	4	3	2	3	1	1	1	2	1	-	2	1	-	-	2	80
Total général	13	65	17	25	7	7	5	5	5	1	3	2	2	1	-	2	3	1	-	2	166

La distribution en fonction du niveau des dépenses permet de regrouper l'ensemble des budgets en trois catégories.

- 7,9 % des unités budgétaires n'ont rien dépensé durant le mois d'enquête.

- La majorité des unités budgétaires (64,5 %) ont dépensé moins de 3 000 francs durant ce mois. Elles forment un ensemble relativement bien groupé ; la représentation graphique rend évident ce tassement du plus grand nombre des budgets dans les trois classes inférieures.

- Au-delà du "seuil" des 3 000 francs, on constate un étalement des niveaux de dépenses des différentes unités budgétaires :

 - 8,4 % des unités budgétaires ont dépensé entre 3 000 et 5 000 francs durant le mois

 - 11,4 % des unités budgétaires ont dépensé entre 5 000 et 10 000 francs

 - 4,2 % des unités budgétaires ont dépensé entre 10 000 et 15 000 francs

 - 3,6 % des unités budgétaires ont dépensé entre 15 000 francs ou davantage.

Les niveaux de dépenses les plus élevés ont été enregistrés dans la Vallée : deux familles du village Kingouala-Kola ont dépensé respectivement 30 640 et 43 735 francs au cours du mois d'Août.

Ce pourcentage global dissimule en réalité des situations très diverses selon les villages ou selon les catégories socio-professionnelles.

Distribution des budgets dans les différents villages (tableaux 21 et 22 ; graphique n° 7)

La proportion de chacun des trois types de budget que, pour la commodité de l'analyse, nous venons de distinguer, est différente à Massangui et dans les six villages de la Vallée considérés comme un ensemble homogène.

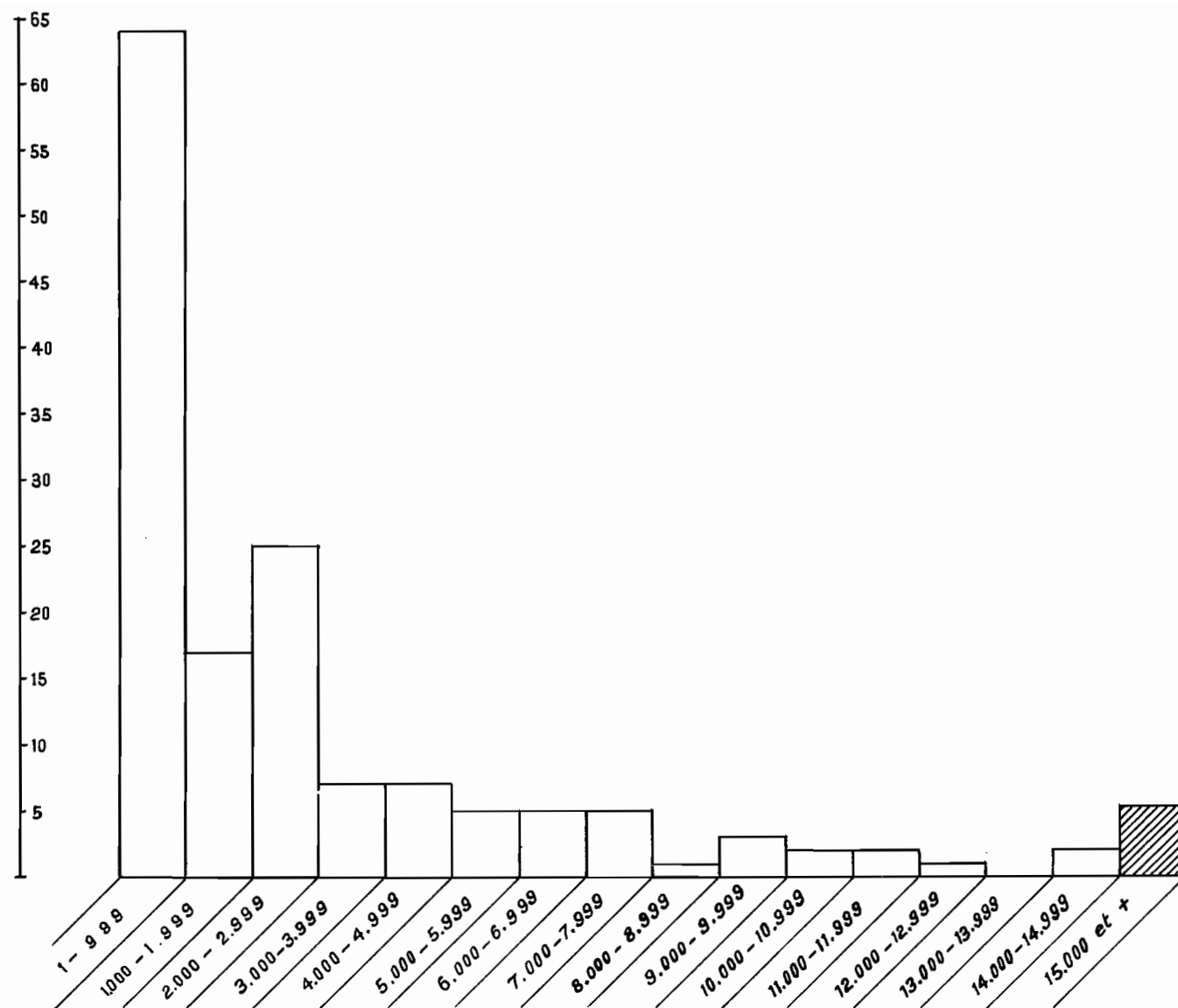
a) La catégorie des budgets pour lesquels aucune sortie d'argent n'a été relevée durant le mois d'enquête est beaucoup plus importante à Massangui, où elle englobe 13,9 % des budgets, tandis qu'elle n'en comprend que 2,5 % dans les villages de la Vallée. Encore faut-il souligner que parmi ces villages, seuls sont concernés Kingouala-Kola (6,7 % des budgets mensuels sans sortie d'argent) et N'Tandou-Kimouanda (10 %).

Ces quatorze unités budgétaires qui n'ont effectué durant le mois d'enquête ni achats, ni prêts ou dons en argent, sont pour la majorité des "ménages" de femmes seules, divorcées, veuves âgées, épouses qui, en l'absence du mari, ne vivent, elles et leurs enfants, que des produits de leurs plantations. En outre deux des "unités budgétaires" sont en réalité des infirmes, vivant pour l'essentiel des dons de la collectivité mais qu'on ne pouvait pour autant rattacher à d'autres unités budgétaires dans la mesure où ils disposaient, comme le révélaient les budgets rétrospectifs, de revenus propres qu'ils dépensaient à leur gré ; revenus modiques d'ailleurs, leur permettant tout au plus d'acheter à de longs intervalles de temps les biens de première nécessité, essentiellement des vêtements.

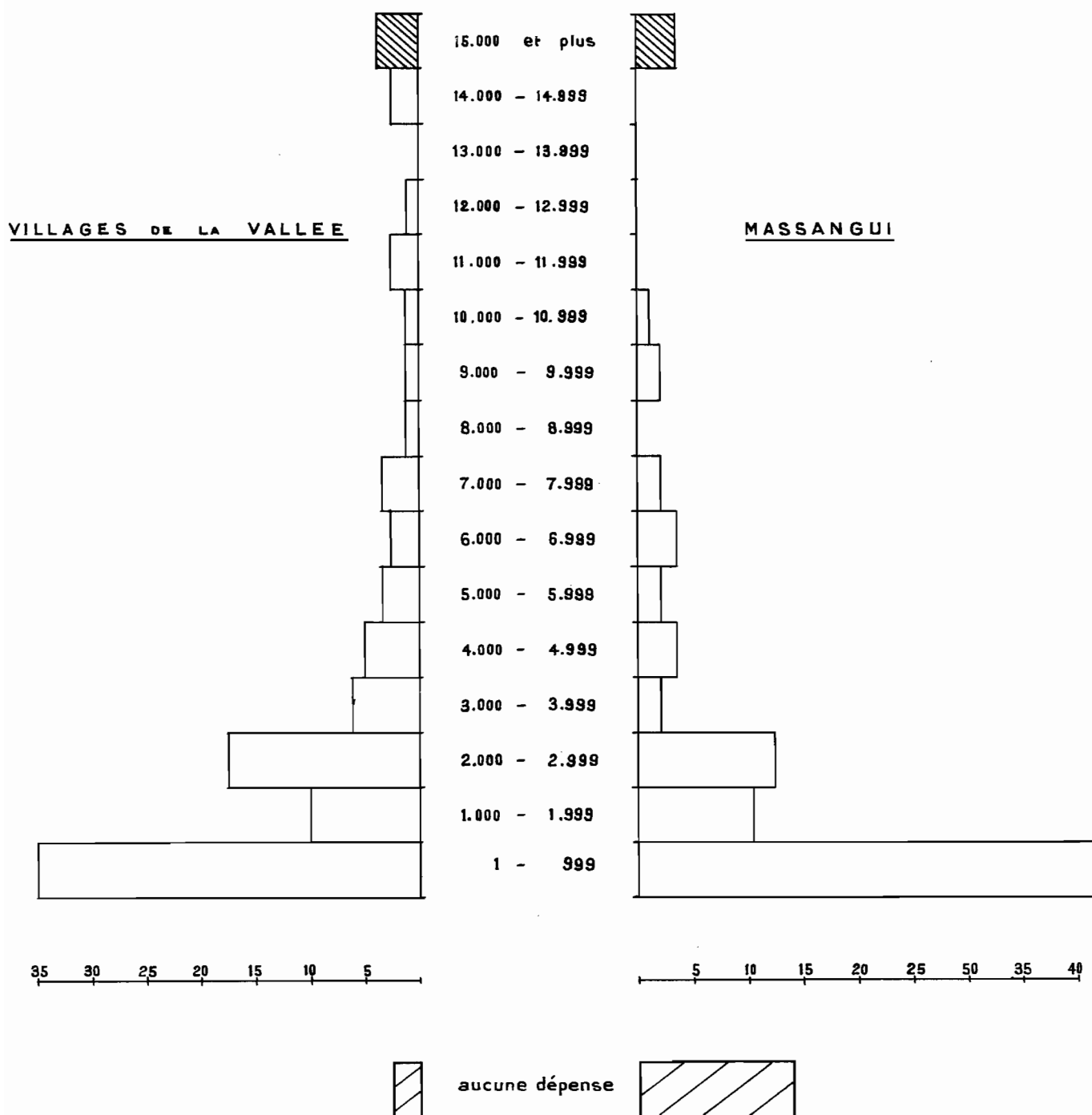
b) La deuxième catégorie d'unités budgétaires (sorties d'argent inférieures à 3 000 francs) groupe 65,2 % des ménages de Massangui, et 62,6 % dans les villages de la Vallée ; les pourcentages respectifs sont donc ici très voisins : Massangui et les villages de la Vallée diffèrent plus par les classes extrêmes (budgets "blancs" plus nombreux à Massangui ; budgets à niveau de dépenses élevé plus nombreux dans la Vallée) que par les classes modales. La situation socio-économique de la majorité des familles, ce que l'on exprime d'habitude par l'expression très générale de "niveau de vie", est comparable dans les deux ensembles qui ont constitué le champ de l'enquête.

c) La dernière catégorie d'unités budgétaires (dépenses mensuelles supérieures à 3 000 francs) est relativement plus importante dans les villages de la Vallée qu'à Massangui : respectivement 28 et 18 unités budgétaires, soit 34,9 % et 20,7 %. Rappelons qu'on ne peut invoquer pour expliquer ces différences les ventes d'arachides qui se sont déroulées durant l'enquête à Kingouala-Kola et Kimpambou-Loukelo : nous avons constaté (cf. p.) qu'il ne semble pas exister un lien nécessaire, dans le temps, entre le niveau des ventes de produits agricoles et le niveau des achats de biens de consommation. Cette observation ne concerne pas le Niari forestier, dont la population rurale dépense la majeure partie de ses revenus dès qu'ils sont perçus, comme nous avons pu le remarquer en enregistrant la nature et le montant des transactions lors des marchés agricoles.

Aucune dépense



Graphique 6 - Dépenses mensuelles par U.B. Distribution.



Graphique 7 - Dépenses mensuelles, par U.B., selon les villages ; distribution (en %).

Tableau n° 22

Dépenses mensuelles par U.B. - Distribution en pourcentage

	Aucune dépense																				
		0-999	1 000-1 999	2 000-2 999	3 000-3 999	4 000-4 999	5 000-5 999	6 000-6 999	7 000-7 999	8 000-8 999	9 000-9 999	10 000-10 999	11 000-11 999	12 000-12 999	13 000-13 999	14 000-14 999	15 000-19 999	20 000-24 999	25 000-29 999	30 000 et +	Total
Massangui	13,9	41,9	10,5	12,8	2,3	3,5	2,3	3,5	2,3	-	2,3	1,2	-	-	-	-	2,3	1,2	-	-	100 %
Kingouala-K.	6,7	40	6,7	20	-	-	-	-	-	-	-	6,7	-	-	-	6,7	-	-	-	13,2	100
M'Pila	-	15,5	11,6	23,1	11,6	11,6	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8	-	3,8	-	-	3,8	-	-	-	-	100
Kimbonga	-	93,8	-	6,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100
N'Tandou-Kim.	-	30	10	-	20	10	10	10	-	-	-	-	-	10	-	-	-	-	-	-	100
Kimpambou-M.	-	-	-	25	-	-	25	-	50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100
Kimpambou-L.	-	11,1	33,5	33,3	-	-	-	-	-	-	-	-	11,1	-	-	-	11,1	-	-	-	100
Total villages vallée	2,5	35	10	17,6	6,3	5	3,8	2,5	3,8	1,2	1,2	1,2	2,5	1,2	-	2,5	1,2	-	-	2,5	100
Total général	7,9	39,2	10,2	15,1	4,2	4,2	3	3	3	0,6	1,8	1,2	1,2	0,6	-	1,2	1,8	0,6	-	1,2	100

II - LES DEPENSES MENSUELLES PAR PERSONNE ET PAR UNITE DE CONSOMMATION DANS LES DIFFERENTS VILLAGES (tableaux 23 à 26).

La taille et la composition des ménages est approximativement la même dans la plupart des villages qui ont fait l'objet de l'enquête. Aussi ne constate-t-on pas de différences importantes dans le niveau relatif des dépenses, selon qu'on rapporte le volume des dépenses à l'unité budgétaire, à la personne ou à l'unité de consommation⁽¹⁾. Il faut mentionner toutefois le cas de Kingouala-Kola et M'Pila : dans ces deux villages le niveau des dépenses par personne et par unité de consommation, comparé à celui qu'on constate dans les autres villages, est relativement plus élevé que le niveau des dépenses par unité budgétaire.

Tableau n° 23

Dépenses moyennes par personne selon les villages

	Dépenses alimentaires	Dép. non alimentaires	Total des dépenses (moins achats pour revente)
Massangui	280,1	219,5	499,6
Kingouala-Kola	305,1	1 310,4	1 615,5
M'Pila	409,3	502	911,3
Kimbonga	44,5	39,7	84,2
N'Tandou-Kimouanda	218	458,3	676,3
Kimpambou-Mahambou	203,1	658,4	861,5
Kimpambou-Loukelo	205,7	450,6	656,3
Total villages Vallée	237,1	510,4	747,5
Total général	258,6	369	627,6

Tableau n° 24

Dépenses mensuelles par personne selon que les U.B. perçoivent ou ne perçoivent pas un salaire

Unités budgétaires percevant un salaire

	Dépenses alimentaires	Dépenses non alimentaires	Dépenses totales (moins achats pour revente)
Massangui	594,2	563,8	1 158
Villages de la Vallée	362,4	762,8	1 125,2
Total	486,9	655,9	1 142,8

Unités budgétaires ne percevant pas de salaire

	Dépenses alimentaires	Dépenses non alimentaires	Dépenses totales (moins achats pour revente)
Massangui	207,8	138,4	346,2
Villages de la Vallée	214,1	463,7	677,8
Total	211,1	309	520,1

(1) Unité de consommation définie selon l'échelle d'Oxford, le chef de ménage comptant pour une unité, chaque adulte supplémentaire pour 0,7 et les enfants de moins de 15 ans pour 0,5.

Tableau n° 25

Dépenses moyennes par unité de consommation selon les villages

	Dépenses alimentaires	Dép. non alimentaires	Total des dépenses (moins achats pour revente)
Massangui	413,4	323,8	737,2
Kingouala-Kola	491,9	2 112,5	2 604,4
M'Pila	656,7	805,3	1 462
Kimbonga	75,4	67,2	142,6
N'Tandou-Kimouanda	370,8	779,5	1 150,3
Kimpambou-Mahambou	332,1	1 076,7	1 408,8
Kimpambou-Loukelo	342	749	1 091
Total villages Vallée	390,9	841,5	1 232,4
Total général	403,4	575,5	978,9

L'intérêt du calcul par unité de consommation provient de ce que la dépense ramenée à l'unité de consommation est plus significative que la dépense ramenée à l'unité budgétaire, puisque l'on prend en considération à la fois le nombre et l'âge des consommateurs, c'est-à-dire les consommateurs concrets.

Examinés ainsi, comparés à ceux des autres villages, les niveaux de consommation à Kingouala-Kola et M'Pila sont encore plus élevés que ne le faisaient apparaître les niveaux de dépenses par unité budgétaire.

Tableau n° 26

Dépenses mensuelles par unité de consommation selon que les U.B. perçoivent ou ne perçoivent pas un salaire

Unités budgétaires percevant un salaire

	Dépenses alimentaires	Dépenses non alimentaires	Dépenses totales (moins achats pour revente)
Massangui	865,9	821,5	1 687,4
Villages de la Vallée	580,2	1 221,2	1 801,4
Total	740,2	997,3	1 737,5
Unités budgétaires ne percevant pas de salaire			
Massangui	307,6	204,9	512,5
Villages de la Vallée	354,9	768,7	1 123,6
Total	331	484,7	815,7

Le calcul du volume des dépenses par personne présente un autre avantage : il permet de comparer les résultats de cette enquête avec les chiffres auxquels ont abouti d'autres études budgétaires, dans la mesure où ces chiffres sont calculés généralement par personne et non pas par unité budgétaire.

En ce qui concerne le Congo et plus précisément le Niari, les évaluations de revenus ou de dépenses sont malheureusement très rares : nous n'en connaissons d'autres que celles de J.L. Lierdeman, applicables à la population du Grand Niari, et celles de la SOFRED, calculées pour l'ensemble de la population de la République.

La SOFRED⁽¹⁾ a calculé que 31 % des ménages ruraux congolais disposaient d'un revenu monétaire annuel compris entre 15 et 50 000 francs, et 61 % d'un revenu inférieur à 15 000, les 8 % restant représentant les revenus supérieurs à 50 000 francs. Dans la mesure où on peut tenter un rapprochement prudent entre les données de la SOFRED (qui parle de revenus) et les résultats de cette enquête (niveau des dépenses, ne tenant donc pas compte de l'épargne), indiquons que 40 % environ des budgets analysés auraient un niveau de dépenses inférieur à 15 000 francs par an, 40 % un niveau de dépenses compris entre 15 000 et 50 000 francs, et 20 % un niveau de dépenses supérieur à 50 000 francs.

L'évaluation de J.L. Lierdeman concerne plus directement notre propos puisqu'elle se rapporte au Grand Niari, ensemble formé de la Vallée et du Niari forestier⁽²⁾. En utilisant des méthodes d'analyse macro-économiques, en saisissant les revenus à la source (salaires versés par les employeurs privés et l'administration, volume des revenus dépensés par les organismes publics ou para-publics de commercialisation des produits agricoles, etc.), il a estimé que le revenu annuel moyen en milieu rural traditionnel s'élevait à 8 500 francs par ménage, tandis qu'il atteignait 60 000 francs C.F.A. par ménage pour les salariés du secteur privé. Cette dernière évaluation correspond très exactement aux observations que nous avons effectuées, selon des méthodes très différentes (études de l'utilisation des revenus, au niveau du consommateur) : nous avons constaté en effet une dépense mensuelle moyenne par unité budgétaire s'élevant à 5 160 francs, soit un peu plus de 60 000 francs par an. Cette similitude des résultats semble fonder la validité des deux méthodes d'enquête.

Par contre, dans l'estimation des revenus (ou des dépenses) des unités budgétaires ne percevant pas de salaire les deux modes d'investigation aboutissent à des résultats sensiblement différents : J.L. Lierdeman l'estime à 8 500 francs C.F.A. par ménage et par an, chiffre très inférieur à celui que nous avons constaté (3 100 francs environ par unité budgétaire et par mois soit approximativement 37 000 francs par an). Il semble toutefois que cette divergence provienne pour une large part de la dimension respective des populations étudiées : les estimations de J.L. Lierdeman se rapportent à l'ensemble de la population rurale du Grand Niari, c'est-à-dire en réalité un mélange hétérogène de deux populations - celle de la Vallée et celle du Niari forestier - qui n'ont pas atteint le même degré d'insertion dans l'économie monétaire : par le volume des salaires dont elle bénéficie directement ou indirectement, par le développement de la culture de l'arachide destinée à la vente, la Vallée du Niari est plus prospère que le Niari forestier. Si les revenus des salariés sont, par individu, comparables dans les deux zones, il n'en va évidemment pas de même des revenus agricoles.

III - LE NIVEAU DES DEPENSES MENSUELLES SELON QUE LES UNITES BUDGETAIRES PERCOIVENT OU NON UN SALAIRE (tableau n° 27).

Aussi bien à Massangui que dans les villages de la Vallée les unités budgétaires qui perçoivent un salaire ont dépensé davantage que les unités budgétaires ne vivant que de l'agriculture et des activités assimilées (chasse, récolte de vin de palme... etc). Les chiffres s'élèvent respectivement à 5 160 et 3 099 francs. Mais si les salariés de Massangui et ceux de la Vallée ont des niveaux moyens de dépenses très voisins (5 147 et 5 176 francs), la différence est sensible entre les volumes respectifs des dépenses des agriculteurs de Massangui et de ceux de la Vallée (2 140 et 3 910 francs).

(1) Société Française d'Etude de développement - Annexe 1 : les problèmes démographiques et humains, 2 - p. 6 à 11.

(2) J.L. Lierdeman "Problèmes socio-économiques de la région du Niari" - données globales sur la structure des revenus et leur utilisation. O.R.S.T.O.M. - I.R.S.C. rapport ronéoté, 1963, voir ci-dessus.

Tableau n° 27

Dépenses mensuelles selon que les unités budgétaires perçoivent ou ne perçoivent pas un salaire

Unités budgétaires percevant un salaire									
	Dépenses alimentaires			Dépenses non alimentaires			Total des dépenses		
	Total	Par U.B.	%	Total	Par U.B.	%	Total	Par U.B.	%
Massangui	47 540	2 641,1	51,3	45 100	2 505,6	48,7	92 640	5 146,7	100
Villages de la Vallée	25 005	1 667	32,2	52 635	3 509	67,8	77 640	5 176	100
Total	72 545	2 198,3	42,6	97 735	2 961,7	57,4	170 280	5 160	100
Unités budgétaires ne percevant pas de salaire									
Massangui	70 645	1 284,5	60	47 070	855,8	40	117 715	2 140,3	100
Villages de la Vallée	80 275	1 235	31,6	173 888	2 675,2	68,4	254 163	3 910,2	100
Total	150 920	1 257,7	40,6	220 958	1 841,2	59,4	371 878	3 098,9	100

Cependant ici encore les valeurs moyennes masquent une distribution réelle très étendue, caractéristique de niveaux de dépenses extrêmement variables.

DISTRIBUTION DES UNITES BUDGETAIRES SELON QU'ELLES PERÇOIVENT OU NON UN SALAIRE (tableaux n° 28 et 29 ; graphique n° 8).

Les différences qui apparaissent dans les distributions des budgets selon qu'ils bénéficient ou non d'un revenu salarial sont de même nature que celles relevées entre les villages de la Vallée et Massangui ; toutefois, elles sont ici plus marquées :

a) la catégorie des unités budgétaires pour lesquelles aucune sortie d'argent n'a été enregistrée durant un mois ne comprend que des unités budgétaires ne bénéficiant d'aucun salaire : la première conséquence de la perception d'un salaire est l'abandon définitif de l'autarcie intégrale. Mais, en ce qui concerne les budgets des agriculteurs, le développement des cultures d'exportation, qui entraîne une monétarisation croissante des échanges, aboutit à un résultat presque identique : dans la Vallée, 1,5 % seulement des budgets étudiés n'ont comporté aucune dépense, contre 17,6 % à Massangui.

b) les budgets, dont le niveau mensuel des dépenses est inférieur à 3 000 francs représentant 36,3 % des budgets de salariés, mais 71,4 % des budgets d'agriculteurs : la proportion varie presque du simple au double.

c) cette proportion est évidemment inverse en ce qui concerne les budgets supérieurs à 3 000 francs, qui sont, en valeur relative, trois fois plus nombreux chez les salariés que chez les agriculteurs : respectivement 63,7 % et 18,8 %.

Par contre ces budgets à niveau de dépenses élevé sont très dispersés, dans ces deux ensembles. Il s'agit d'une catégorie hétérogène, comme le montre le graphique n° 8.

Il est intéressant enfin de noter que la catégorie des budgets supérieurs à 20 000 francs ne comprend aucun budget de salarié ; ces budgets, qui sont d'ailleurs en nombre très restreint (trois) sont ceux de villageois aisés dont l'un par exemple était à la fois chef de village et chef de canton.

Notons qu'il n'existe pas de relation étroite entre le nombre d'épouses d'un chef de ménage et le niveau des dépenses mensuelles de ce ménage (graphique n° 9).

Tableau n° 28

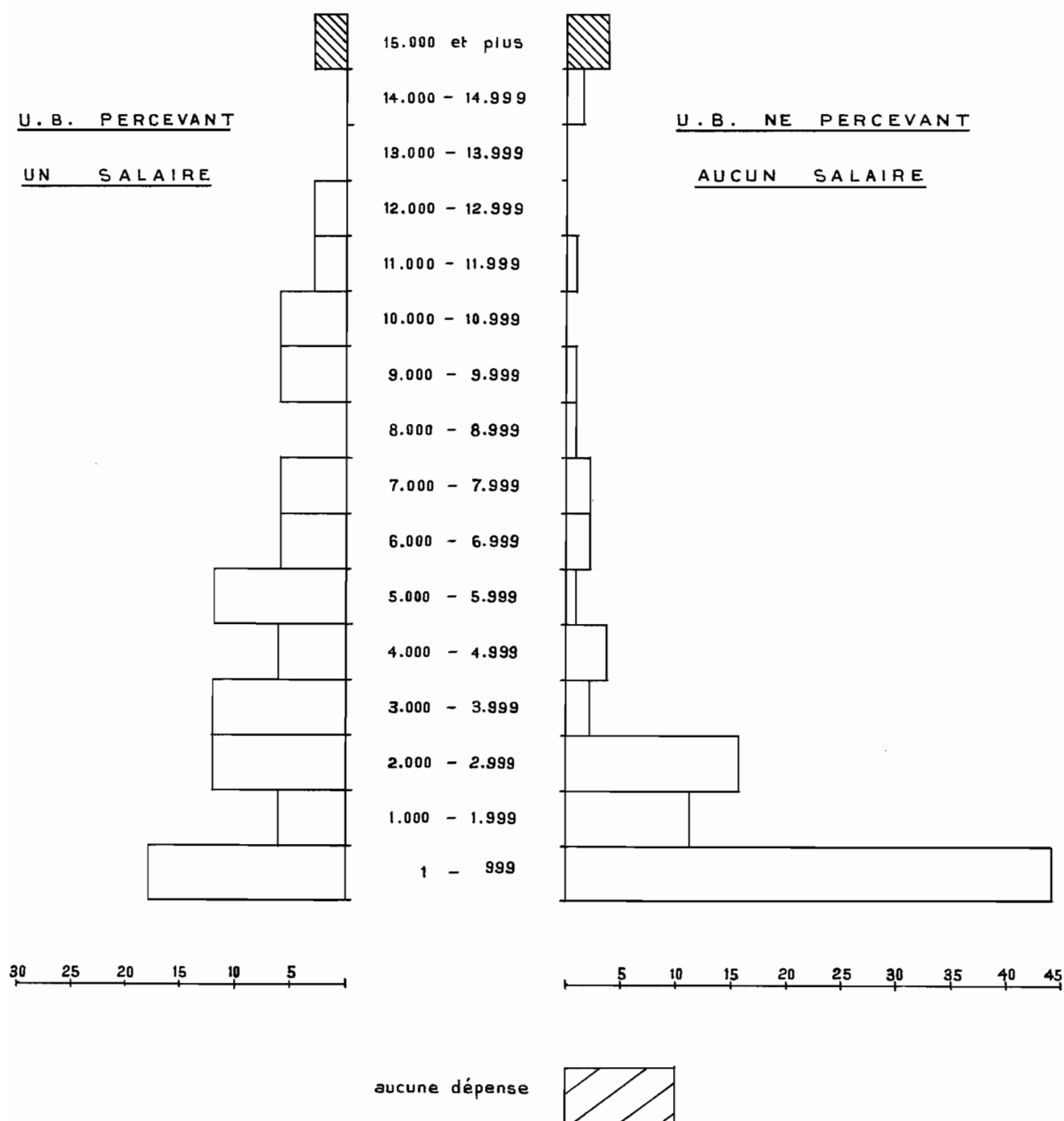
Dépenses mensuelles selon que les U.B. perçoivent ou ne perçoivent pas un salaire - Distribution

Unités budgétaires percevant un salaire

	Aucune dép.	0-999	1 000-1 999	2 000-2 999	3 000-3 999	4 000-4 999	5 000-5 999	6 000-6 999	7 000-7 999	8 000-8 999	9 000-9 999	10 000-10 999	11 000-11 999	12 000-12 999	13 000-13 999	14 000-14 999	15 000-19 999	20 000-24 999	25 000-29 999	30 000 et +	Total
Massangui		3	2	3	1	1	1	2	1		2	1					1				18
Villages de la Vallée		3		1	3	1	3		1			1	1	1							15
Total		6	2	4	4	2	4	2	2		2	2	1	1			1				33

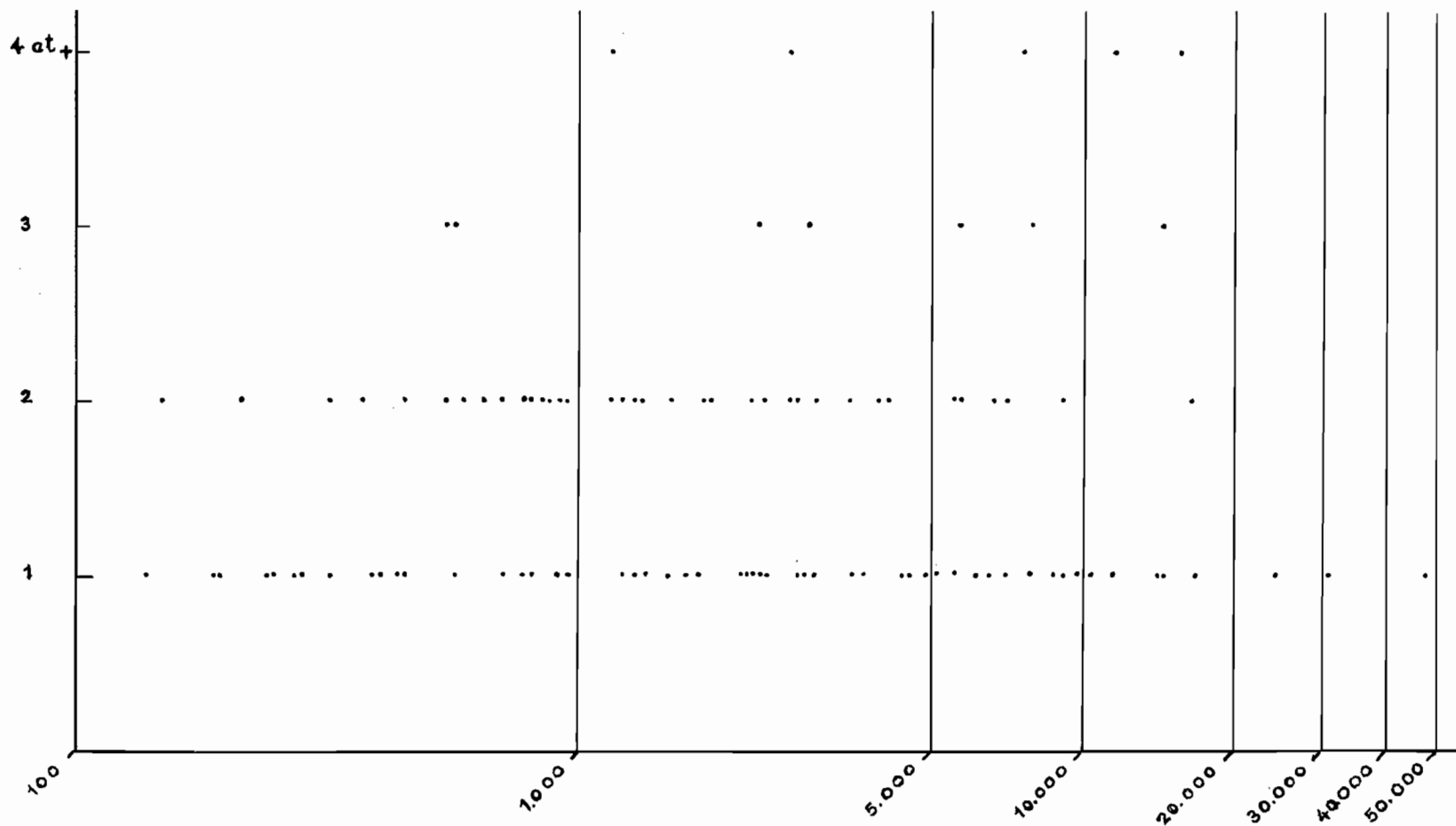
Unités budgétaires ne percevant pas de salaire

Massangui	12	33	7	8	1	2	1	1	1								1	1			68
Villages de la Vallée	1	26	8	13	2	3		2	2	1	1		1			2	1			2	65
Total	13	59	15	21	3	5	1	3	3	1	1		1			2	2	1		2	133



Graphique 8 - Dépenses mensuelles des salariés et des agriculteurs, par U.B. Distribution (en %).

Nbre d'épouses



Graphique 9 - Dépenses mensuelles totales selon le nombre d'épouses.

Tableau n° 29

Dépenses mensuelles selon que les U.B. perçoivent ou ne perçoivent
pas un salaire - distribution relative

Unités budgétaires percevant un salaire

	Aucune dépense	0-999	1 000-1 999	2 000-2 999	3 000-3 999	4 000-4 999	5 000-5 999	6 000-6 999	7 000-7 999	8 000-8 999	9 000-9 999	10 000-10 999	11 000-11 999	12 000-12 999	13 000-13 999	14 000-14 999	15 000-19 999	20 000-24 999	25 000-29 999	30 000 et +	Total
Massangui		16,7	11,2	16,7	5,5	5,5	5,5	11,2	5,5		11,2	5,5					5,5				100
Villages de Vallée		20		6,6	20	6,6	20		6,7			6,7	6,7	6,7							100
Total		18,1	6,1	12,1	12,1	6,1	12,1	6,1	6,1		6,1	6,1	3	3			3				100

Unités budgétaires ne percevant pas de salaire

Massangui	17,6	48,5	10,3	11,7	1,5	2,9	1,5	1,5	1,5								1,5	1,5			100
Villages de Vallée	1,5	40	12,4	20	3,1	4,6		3,1	3,1	1,5	1,5		1,5			3,1	1,5		3,1	100	
Total	9,8	44;3	11,3	15,8	2,2	3,7	0,8	2,2	2,2	0,8	0,8		0,8			1,5	1,5	0,8	1,5	100	

IV - IMPORTANCE RESPECTIVE DES DEPENSES ALIMENTAIRES ET DES DEPENSES NON ALIMENTAIRES DANS LES BUDGETS MENSUELS (tableaux 19 et 27).

1/ Importance respective des dépenses alimentaires et des dépenses non alimentaires selon les villages (tableau n° 19 ; graphiques n° 10 et n° 11).

L'importance respective des dépenses alimentaires et des dépenses non alimentaires varie dans une forte proportion selon les villages : de 18,7 % (pourcentage des dépenses alimentaires à Kingouala-Kola) à 52,3 % et 56,2 % (Kimbonga et Massangui).

a) En ce qui concerne la Vallée il faut souligner que les positions extrêmes sont ici encore occupées par les mêmes villages : Kingouala-Kola et Kimbonga ; le village qui, par unité budgétaire, a le plus dépensé au cours de l'enquête est également celui qui a affecté la plus faible part de ses ressources monétaires aux achats de produits alimentaires. A l'inverse Kimbonga, dont chaque ménage n'a dépensé en moyenne que 568 francs durant le mois d'Août, a consacré plus de la moitié de ces dépenses aux achats de produits alimentaires.

Pour les autres villages, la proportion des dépenses consacrée aux achats de produits alimentaires s'étage de 23,6 % (Kimpambou-Mahambou) à 44,8 % (M'Pila) et la liaison demeure évidente entre le niveau de dépense globale par unité budgétaire et l'importance relative des dépenses alimentaires, qui sont inversement proportionnels, bien qu'on n'observe évidemment pas de relation mathématique stricte entre ces deux valeurs. Mais la tendance est manifeste, comme le fait apparaître ce classement des villages par ordre de dépenses croissantes (par unité budgétaire) :

	Dépense totale par U.B.	% des dépenses alimentaires
Kimbonga	568 frs	52,3
Massangui	2 882 "	56,2
N'Tandou-Kimouanda	3 922 "	32,2
M'Pila	4 200 "	44,8
Kimpambou-Loukelo	4 524 "	31,4
Kimpambou-Mahambou	5 600 "	23,6
Kingouala-Kola	7 418 "	18,7

b) Massangui, on le voit, s'insère sans difficulté dans ce classement bien que, sur d'autres plans, sa position géographique et ses caractéristiques socio-économiques interdisent de l'assimiler à l'ensemble relativement homogène des villages de la Vallée.

2/ Importance respective des dépenses alimentaires et des dépenses non alimentaires selon que les unités budgétaires perçoivent ou non un salaire (tableau n° 27 ; graphique n° 12).

Les unités budgétaires jouissant d'un revenu régulier achètent davantage de produits alimentaires en valeur absolue, mais l'importance relative des dépenses alimentaires dans l'ensemble des dépenses est tout à fait comparable à celle qu'on observe dans les budgets dont toutes les recettes proviennent de la vente des produits agricoles : telle est la conclusion qui se dégage de la comparaison des deux types de budgets.

Il ressort en effet du tableau n° 27 que l'ensemble des salariés de l'échantillon consacrent 42,6 % de leurs dépenses à l'achat de produits alimentaires, à peine plus que l'ensemble des non-salariés : 40,6 %.

Si l'on ne prend en considération que les villages de la Vallée, les pourcentages sont aussi voisins : 32,2 et 31,6 %.

Par contre les salariés de Massangui semblent consacrer une moindre part de leurs ressources monétaires à l'achat de nourriture et de boisson, mais ici encore l'écart (51,3 % - 60 %) est trop étroit pour qu'on puisse en tirer des conclusions significatives.

Il reste néanmoins qu'en valeur absolue les unités budgétaires bénéficiant d'un salaire consacrent à l'achat des produits alimentaires, et à l'achat des autres produits, des sommes approximativement deux fois plus importantes.

Ces constatations semblent contredire ce que nous avons dit précédemment de la structure comparée des dépenses dans les différents villages :

- D'une part en effet, si l'on considère l'ensemble des budgets (ceux des salariés et ceux des agriculteurs) on constate que la part relative des dépenses alimentaires décroît quand la dépense globale augmente.



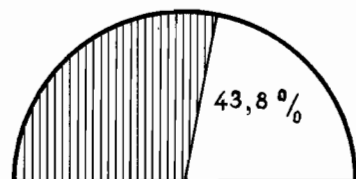
Dépenses alimentaires



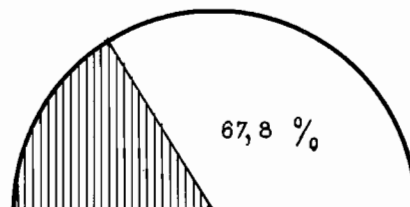
Dépenses autres qu'alimentaires



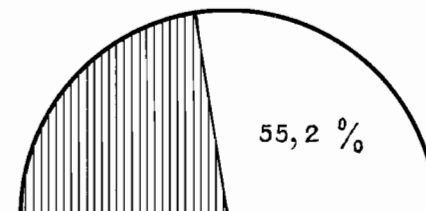
KIMBONGA



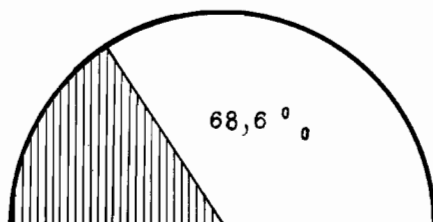
MASSANGUI



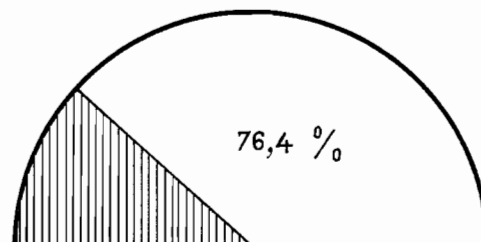
N'TANDOU-KIMOUANDA



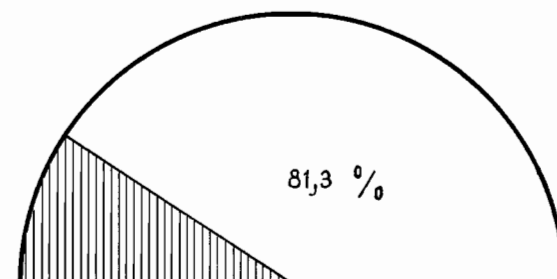
M'PILA



KIMPAMBOU-LOUKELO

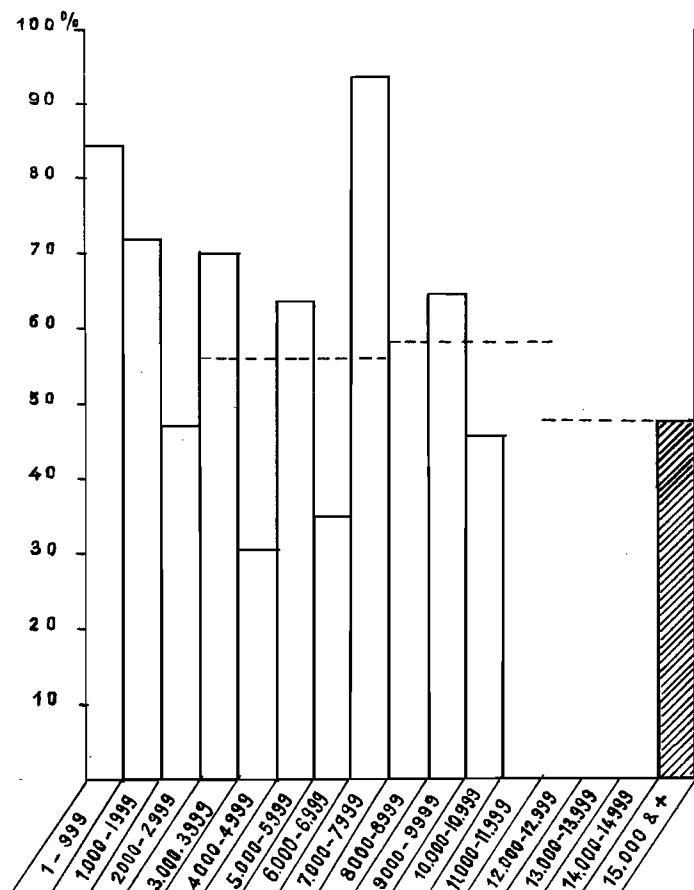


KIMPAMBOU-MAHAMBOU

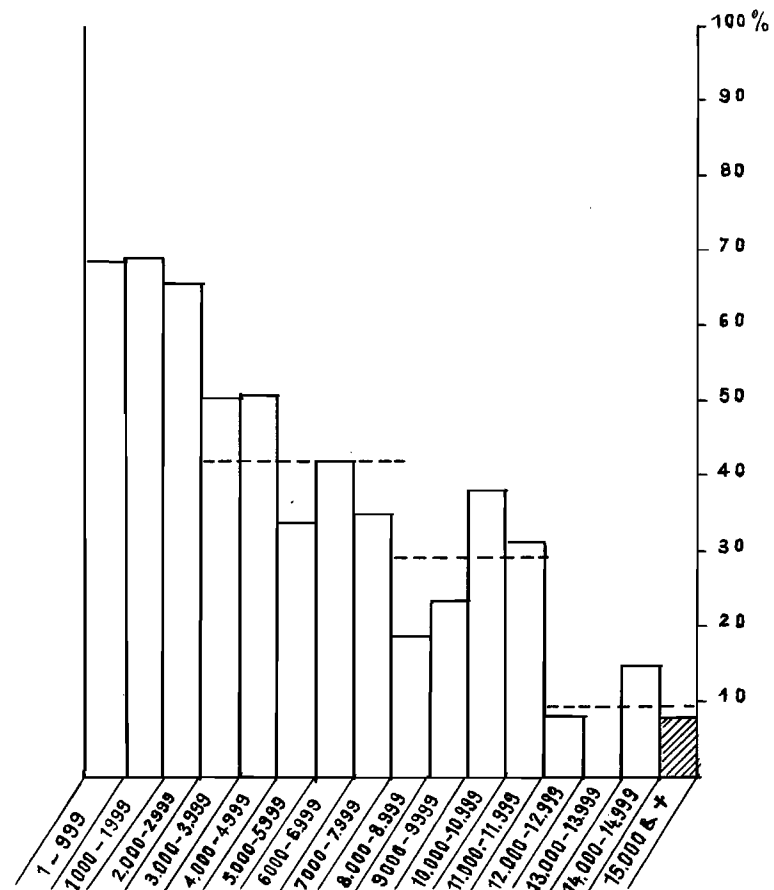


KINGOUALA-KOLA

Graphique 10 - Importance relative des dépenses alimentaires selon le niveau des dépenses globales par U. B.



MASSANGUI



VALLÉE

Graphique 11 - Importance relative des dépenses alimentaires selon le niveau global des dépenses.

- D'autre part les salariés, qui dépensent près de deux fois plus que les simples agriculteurs, consacrent une part aussi importante de leur budget à l'achat de produits alimentaires...

En réalité les unités budgétaires qui perçoivent un salaire ne représentent que 20 % environ de l'ensemble des unités budgétaires concernées par l'enquête, et pèsent donc d'un poids beaucoup moins lourd dans les calculs prenant pour base l'ensemble des unités budgétaires. Or, quand le niveau des dépenses totales s'accroît, la proportion des dépenses alimentaires décroît plus rapidement dans les unités budgétaires qui ne perçoivent pas de salaire (graphique n° 12).

L'explication selon laquelle les salariés seraient contraints à des achats de nourriture plus importants parce qu'ils ont abandonné toute activité agricole ne saurait être retenue, concernant une population où les cultures vivrières sont l'apanage des femmes. Tant que le salarié n'a pas quitté le village en emmenant sa famille, l'épouse ou les épouses continuent de cultiver non seulement les plantes vivrières destinées à la consommation journalière mais également les arachides, le maïs, le sésame, dont une part de la récolte est commercialisée. De ce point de vue il n'existe pas de différence fondamentale entre le ménage dont le chef de famille ou un membre quelconque exerce un travail salarié, et le ménage dont les éléments masculins ont une activité exclusivement agricole ou, plus souvent, demeurent oisifs. Le salaire est encore un revenu exceptionnel, non indispensable à la survie de la famille.

Réserveons toutefois le cas des quelques employés de la S.A.F.E.L. qui vivent à Massangui mais sont originaires de villages éloignés : vivant sur une terre étrangère, parfois en butte à l'hostilité sourde de la population autochtone, ils n'osent pas toujours cultiver et doivent acheter aux villageois de souche, ou bien à De Chavannes, les tubercules et les légumes qui constituent la base de l'alimentation traditionnelle.

Puisque les salariés, comme les agriculteurs, mangent les produits des cultures entretenues par les femmes, la part considérable des dépenses alimentaires dans leur budget ne peut provenir que d'achats accrus de produits ou de boissons absents de l'alimentation traditionnelle.

C'est bien ce que révèle l'analyse détaillée de la structure des dépenses alimentaires des salariés (tableau n° 39, cf. infra p. 134). Sans trop anticiper sur l'examen de cette structure, qui fera l'objet d'un commentaire plus approfondi, disons simplement que les salariés achètent avant tout des boissons alcoolisées, puis, à un degré moindre, du poisson, de la viande, et des produits d'épicerie (riz, conserves de poisson et de viande ... etc). Les boissons alcoolisées arrivent très largement en tête puisqu'elles représentent, en valeur, 41,5 % des achats de produits alimentaires, atteignant même 50,3 % à Massangui. Elles sont suivies du poisson, (poisson frais et stockfish essentiellement, représentant 22,3 % des achats), de la viande (12,3 %) et des produits d'épicerie (11,5 %).

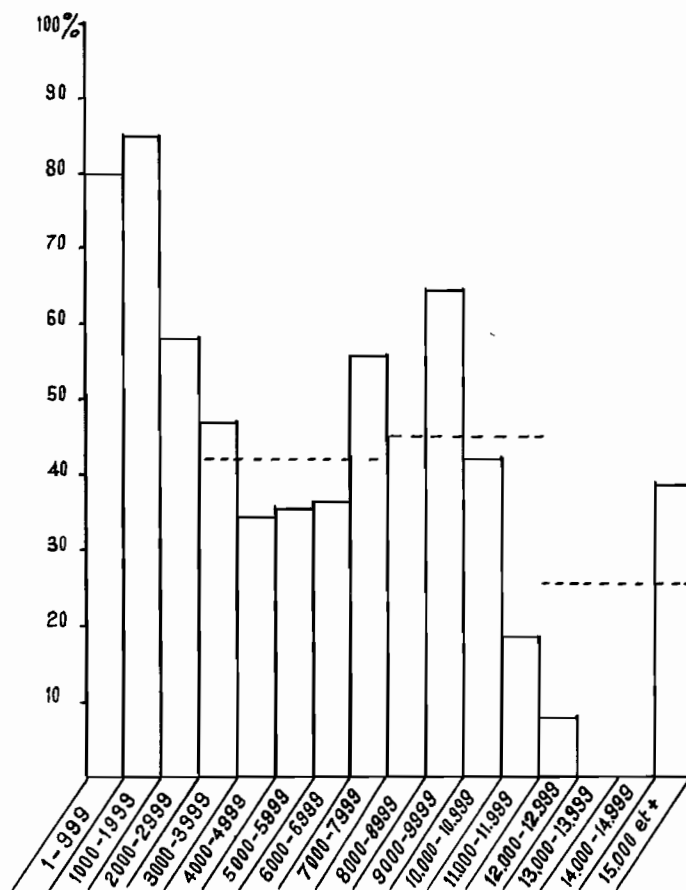
Les salariés consacrent à l'amélioration de leur régime alimentaire une part de leur budget moins importante que les agriculteurs ; mais s'ils achètent relativement moins de poisson et de viande, qui représentent respectivement 31,1 et 23,1 % des dépenses alimentaires des non-salariés, ils consomment beaucoup plus de vin, de bière et de vin de palme.

Ce revenu en quelque sorte extra-ordinaire que demeure pour le villageois son salaire, est affecté pour l'essentiel à un type de consommation économiquement et physiologiquement inutile, sinon nuisible. Il nous suffit pour l'instant d'évoquer ce fait, que nous étudierons de manière plus approfondie par la suite en raison de son incidence, d'une grande importance, sur le développement économique et social des régions rurales.

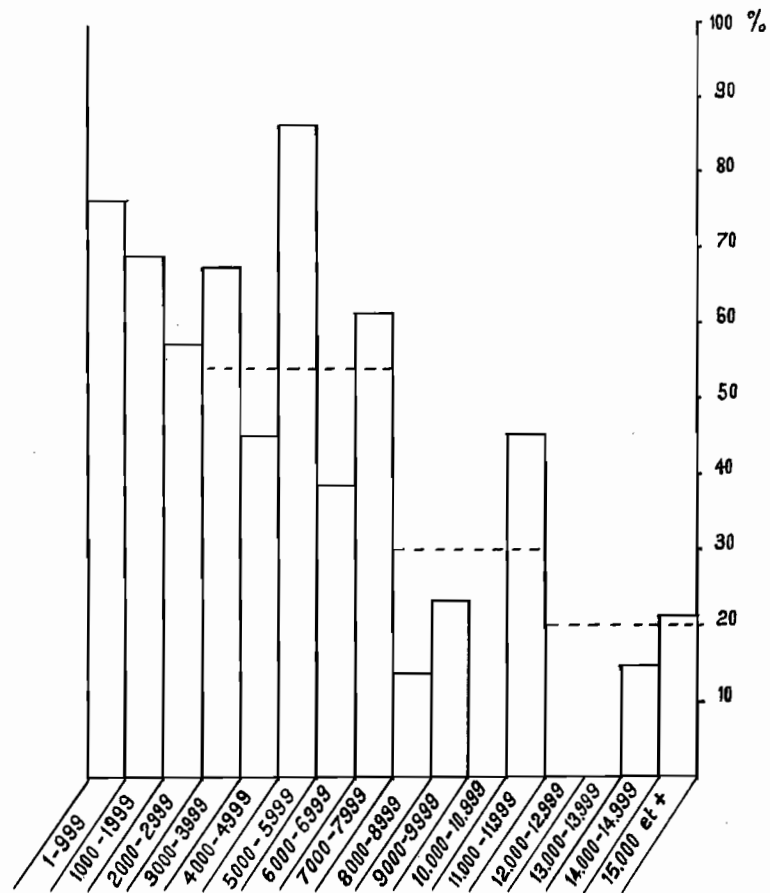
CHAPITRE III : LES DEPENSES ALIMENTAIRES

LA DISTRIBUTION DES UNITES BUDGETAIRES SELON LE NIVEAU DES DEPENSES ALIMENTAIRES.

A l'instar de leur distribution selon le niveau global des dépenses, la distribution des unités budgétaires selon le niveau des seules dépenses alimentaires est asymétrique, bien que plus régulièrement décroissante (graphique n° 13). Cependant les dépenses alimentaires des unités budgétaires percevant un salaire sont plus élevées et leur distribution plus homogène (graphique n° 14); la classe modale n'est plus ici la classe inférieure (0 - 499) mais celle comprise entre les intervalles 1000 - 1499. 24,3 % seulement des unités budgétaires qui perçoivent un salaire ont dépensé moins de 1000 francs pour leurs achats de nourriture et de boisson, contre 65,4 % pour les unités budgétaires ne percevant aucun salaire.

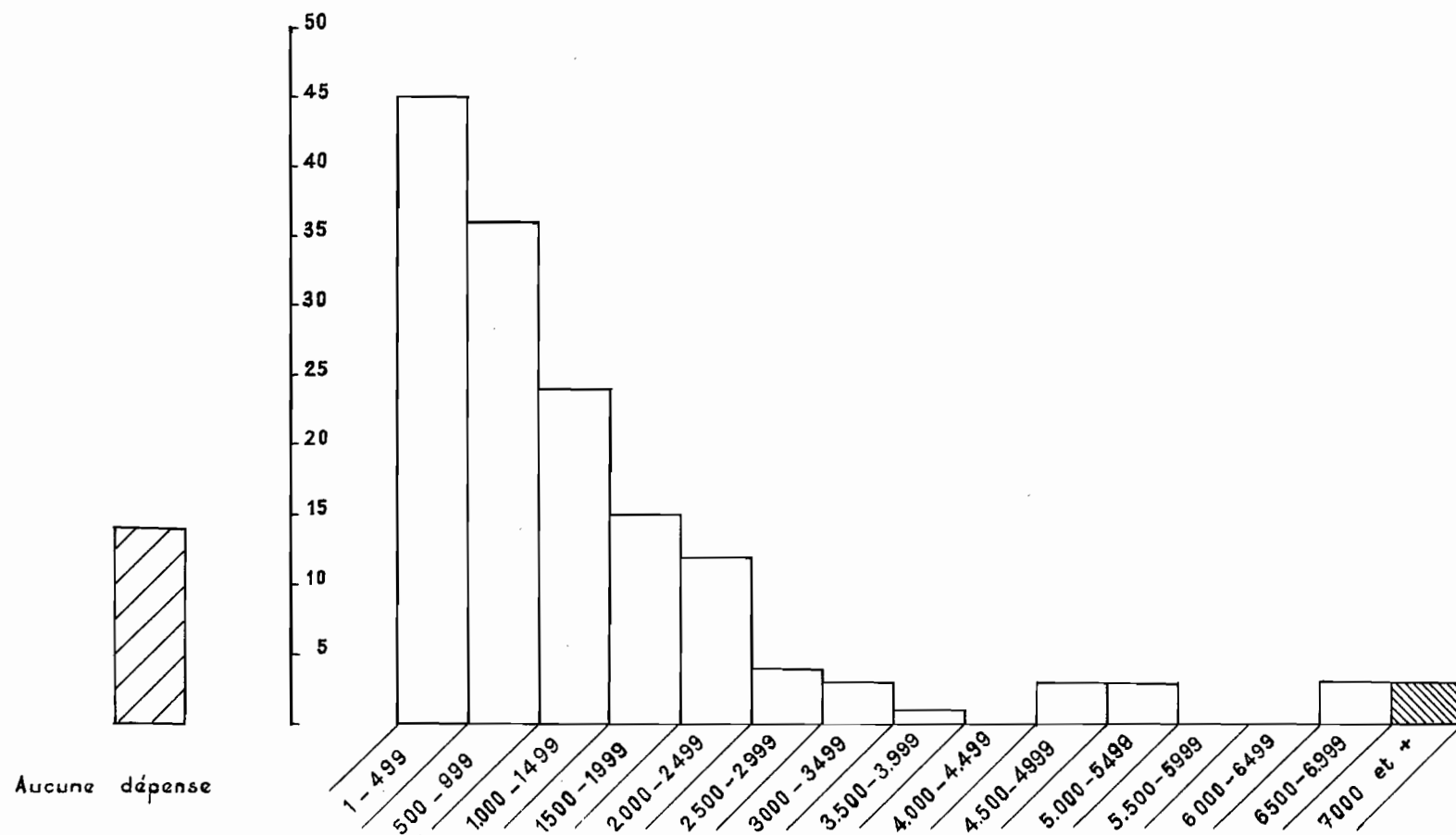


SALARIÉS



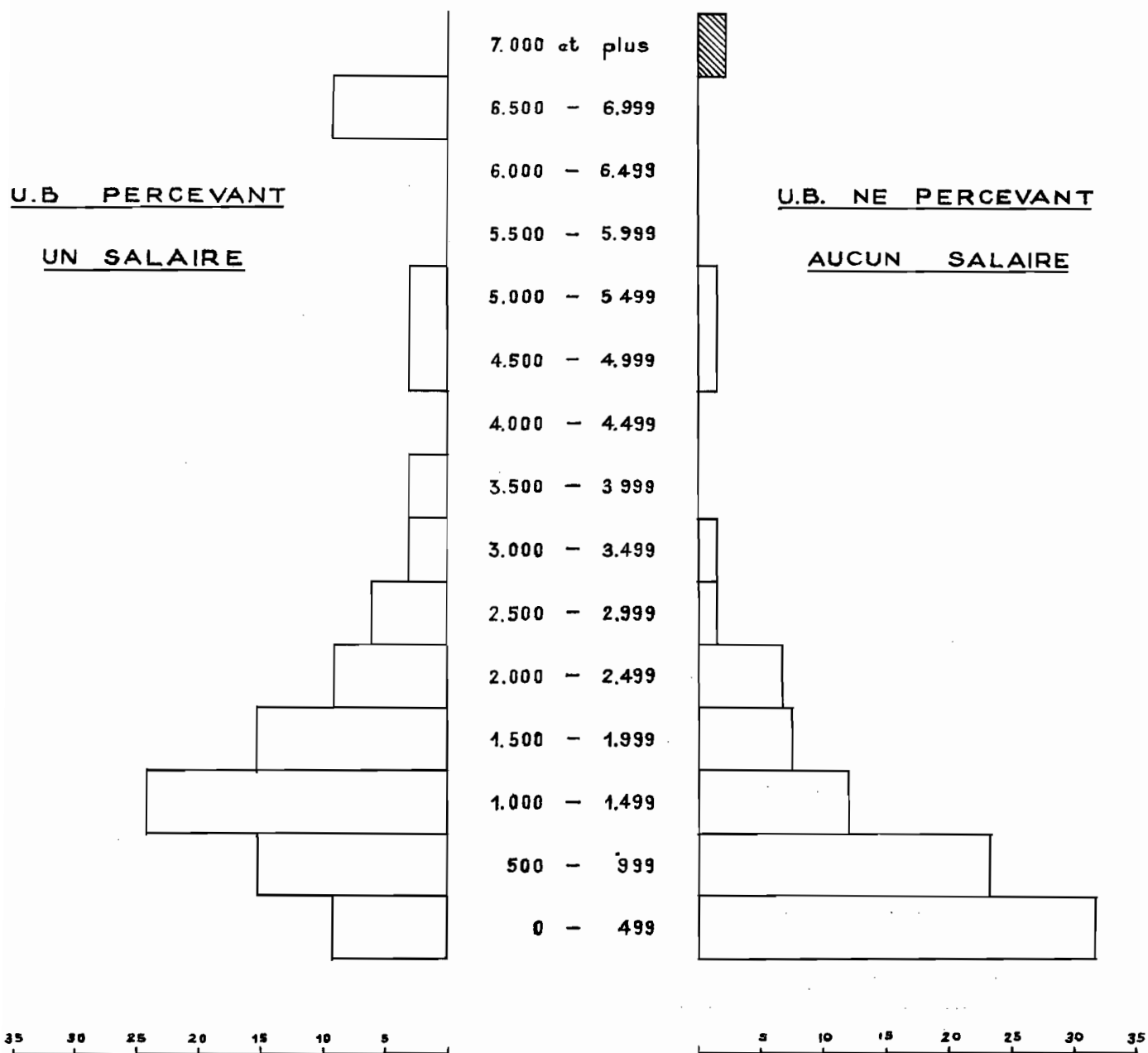
AGRICULTEURS

Graphique 12 - Importance relative des dépenses alimentaires des salariés et des agriculteurs selon le niveau global des dépenses.



Graphique 13 - Dépenses mensuelles alimentaires par U.B. Distribution.

DISTRIBUTION en %



Graphique 14 - Dépenses alimentaires des salariés et des agriculteurs par U.B.

Des tableaux détaillés concernant l'ensemble des budgets (tableaux 30 à 35) on peut dégager quelques chiffres plus particulièrement significatifs :

- 8,5 % des unités budgétaires n'ont effectué en un mois aucun achat de nourriture ou de boisson : les familles qui pour satisfaire leurs besoins nutritionnels se cantonnent dans une autosubsistance stricte, ne représentent plus à l'heure actuelle dans le Niari qu'une minorité restreinte.

- Parmi les 91,5 % des familles qui ont acheté des denrées alimentaires au cours de la période d'enquête, 48,8 % ont dépensé dans ce but moins de 1 000 francs, et 79,5 % moins de 2 500 francs : si l'autosubsistance intégrale est devenue l'exception, l'alimentation demeure fondée sur l'autoconsommation des produits agricoles cultivés par les femmes. Il n'est fait appel au circuit commercial que pour pallier les carences ou les insuffisances de la production familiale, comme en témoigne la structure des achats dont le poisson, la viande et le vin rouge constituent l'essentiel.

- Si l'on calcule le montant des dépenses alimentaires non plus par unité budgétaire mais par personne, il apparaît que les dépenses mensuelles ont été inférieures à 200 francs dans 46,4 % des cas, et inférieures à 500 francs dans 71,7 % des cas. Le calcul par unité de consommation ramène ces pourcentages respectifs à 37,9 et 64,5 %.

Pour donner une signification réelle à ces chiffres et les convertir en pouvoir d'achat, il suffit de mentionner qu'un kilogramme de poisson sec de qualité moyenne vaut environ 200 francs ; c'est assez souligner que dans leur grande majorité les villageois ne recourent au circuit commercial que pour compléter l'alimentation traditionnelle. En volume, l'importance des achats de denrées est encore restreinte ; mais leur rôle nutritionnel est primordial, comme le démontre l'analyse détaillée de la structure des dépenses alimentaires.

Tableau n° 30

Dépenses alimentaires par U.B. - distribution en %

	Pas de dépenses	0-499	500-999	1 000-1 499	1 500-1 999	2 000-2 499	2 500-2 999	3 000-3 499	3 500-3 999	4 000-4 499	4 500-4 999	5 000-5 499	5 500-5 999	6 000-6 499	6 500-6 999	7 000-7 499	7 500-7 999	8 000-8 499	8 500-8 999	9 000 et +	Total
Massangui	13	23	21	12	3	3	1	1			2	1			3		2			1	86
Kingouala-Kola	1	4	3	2	1	1	1		1		1										15
M'Pila			6	5	5	5	2	1				2									26
Kimbonga		13	3																		16
N'Tandou-Kimouanda		3	1	2	3			1													10
Kimpambou-Mahambou			1	2	1																4
Kimpambou-Loukelo		2	1	1	2	3															9
Total villages Vallée	1	22	15	12	12	9	3	2	1		1	2									80
Total général	14	45	36	24	15	12	4	3	1		3	3			3		2			1	166

Tableau n° 31

Dépenses alimentaires par U.B. Distribution en pourcentage

	Pas de dépenses	0-499	500-999	1 000-1 499	1 500-1 999	2 000-2 499	2 500-2 999	3 000-3 499	3 500-3 999	4 000-4 499	4 500-4 999	5 000-5 499	5 500-5 999	6 000-6 499	6 500-6 999	7 000-7 499	7 500-7 999	8 000-8 499	8 500-8 999	9 000 et +	Total
Massangui	15,1	26,7	24,4	13,9	3,5	3,5	1,2	1,2			2,3	1,2			3,5		2,3			1,2	100
Kingouala-Kola	6,7	26,6	20	13,2	6,7	6,7	6,7		6,7		6,7										100
M'Pila			23,1	19,2	19,2	19,2	7,7	3,9				7,7									100
Kimbonga		81,3	18,2																		100
N'Tandou-Kimouanda		30	10	20	30			10													100
Kimpambou-Mahambou			25	50	25																100
Kimpambou-Loukelo		22,2	11,1	11,1	22,2	33,4															100
Total villages Vallée	1,2	27,5	18,8	15	15	11,3	3,8	2,5	1,2		1,2	2,5									100
Total général	8,5	27,1	21,7	14,5	9	7,2	2,4	1,8	0,6		1,8	1,8			1,8		1,2			0,6	100

Tableau n° 32
Dépenses alimentaires par personne - distribution en pourcentage

	Pas de dépenses	1-99	100-199	200-299	300-399	400-499	500-599	600-699	700-799	800-899	900-999	1 000-1 099	1 100-1 199	1 200-1 299	1 300-1 399	1 400-1 499	1 500 et +	Total
Massangui	15,1	29,1	17,5	9,3	8,1	2,3		3,5	3,5	2,3			2,3	2,3			4,7	100
Kingouala-Kola	6,7	13,3	26,7	13,3	13,3	6,7	13,3										6,7	100
M'Pila			11,5	19,2	19,2	15,4	11,5	7,7		7,7			3,9		3,9			100
Kimbonga		87,5	12,5															100
N'Tandou-Kimouanda		30	20	10						10	10	10			10			100
Kimpambou-Mahambou			50	50														100
Kimpambou-Loukelo		22,2	33,4	22,2	11,1		11,1											100
Total villages Vallée	1,2	26,3	20	15	10	6,3	7,6	2,5		3,8	1,2	1,2	1,2		2,5		1,2	100
Total général	8,4	27,8	18,7	12	9,1	4,2	3,6	3	1,8	3	0,6	0,6	1,8	1,2	1,2		3	100

Tableau n° 33

Dépenses alimentaires par unité de consommation distribution en pourcentage

	Pas de dépenses	0-99	100-199	200-299	300-399	400-499	500-599	600-699	700-799	800-899	900-999	1 000-1 099	1 100-1 199	1 200-1 299	1 300-1 399	1 400-1 499	1 500 et +	Total
Massangui	15,1	17,4	22,1	10,5	5,8	7	3,4	1,2	1,2	2,3	2,3	1,2	2,3	1,2	1,2		5,8	100
Kingouala-Kola	6,7		33,3	13,3	6,7	13,3	13,3	6,7									6,7	100
M'Pila			3,8	7,7	19,3	11,6	3,8	23,1	11,6	3,8				7,7	3,8		3,8	100
Kimbonga		62,5	37,5															100
N'Tandou-Kimouanda		20	10	20			10					20	10		10			100
Kimpambou-Mahambou			25	25		50												
Kimpambou-Loukelo		11,1	22,3	22,2	11,1	11,1				11,1								100
Total villages Vallée	1,2	16,3	20	11,3	8,8	10	6,2	8,8	3,7	2,5		2,5	1,2	2,5	2,5		2,5	100
Total général	8,4	16,9	21,1	10,9	7,3	8,4	4,8	4,8	2,4	2,4	1,2	1,8	1,8	1,8	1,8		4,2	100

Tableau n° 34

Dépenses alimentaires selon que les U.B. perçoivent ou
ne perçoivent pas un salaire - distribution

Unités budgétaires percevant un salaire

	Pas de dépenses	1-499	500-999	1 000-1 499	1 500-1 999	2 000-2 499	2 500-2 999	3 000-3 499	3 500-3 999	4 000-4 499	4 500-4 999	5 000-5 499	5 500-5 999	6 000-6 499	6 500-6 999	7 000-7 499	7 500-7 999	8 000-8 499	8 500-8 999	9 000 et +	Total
Massangui		1	3	5	2	1	1				1	1			3						18
Villages de la Vallée		2	2	3	3	2	1	1	1												15
Total		3	5	8	5	3	2	1	1		1	1			3						33
Unités budgétaires ne percevant aucun salaire																					
Massangui	13	22	18	7	1	2		1			1					2				1	68
Villages de la Vallée	1	20	13	9	9	7	2	1			1	2									65
Total	14	42	31	16	10	9	2	2			2	2				2				1	133

Tableau n° 35

Dépenses alimentaires selon que les U.B. perçoivent ou ne perçoivent pas un salaire - distribution en %

Unités budgétaires percevant un salaire

	Pas de dépenses	1-499	500-999	1 000-1 499	1 500-1 999	2 000-2 499	2 500-2 999	3 000-3 499	3 500-3 999	4 000-4 499	4 500-4 999	5 000-5 499	5 500-5 999	6 000-6 499	6 500-6 999	7 000-7 499	7 500-7 999	8 000-8 499	8 500-8 999	9 000 et +	Total
Massangui		5,6	16,6	27,7	11,1	5,6	5,6				5,6	5,6			16,6						100
Villages de la Vallée		13,3	13,3	20	20	13,3	6,7	6,7	6,7												100
Total		9,1	15,2	24,2	15,2	9,1	6,1	3	3		3	3			9,1						100

Unités budgétaires ne percevant aucun salaire

Massangui	19,1	32,3	26,5	10,3	1,5	2,9		1,5			1,5						2,9			1,5	100
Villages de la Vallée	1,5	30,9	20	13,8	13,8	10,8	3	1,5			1,5	3,1									100
Total	10,5	31,6	23,3	12	7,5	6,8	1,5	1,5			1,5	1,5					1,5			0,8	100

LA STRUCTURE DES DEPENSES ALIMENTAIRES

(tableaux n° 36, 37, 38 ; graphique n° 15)

L'importance relative de chaque produit dans les dépenses alimentaires.

Le tableau suivant permet d'établir la hiérarchie des dépenses alimentaires, classées par ordre d'importance décroissante :

1/ Boissons alcoolisées	:	33	% des dépenses
2/ Poisson, sous toutes les formes	:	28,2	% "
3/ Viande	:	19,5	% "
4/ Produits d'épicerie	:	9,6	% "
5/ Tubercules, fruits	:	3,4	% des dépenses
6/ Huile et oléagineux	:	2,8	% "
7/ Boissons non alcoolisées	:	1,7	% "
8/ Pain	:	1,4	% "
9/ Lait et oeufs	:	0,3	% "

Les regroupements ou les distinctions que nous avons établies entre les divers types de produits alimentaires peuvent sembler arbitraires : il suffirait de répartir les produits dans des catégories différentes pour modifier ce classement. La répartition proposée ici n'a d'autre but que de mettre en valeur l'importance ou à l'inverse l'insignifiance de tel ou tel produit dans les budgets. Ainsi, les achats de viande et de poisson, présentés sous une rubrique commune, représenteraient une part des dépenses alimentaires supérieure à celle des boissons alcoolisées.

De toute manière la hiérarchie des dépenses alimentaires n'est pas exactement la même à Massangui et dans les villages de la Vallée comme nous allons le constater en étudiant de manière plus détaillée la place de chaque type de produit dans les dépenses alimentaires.

I - LES BOISSONS ALCOOLISEES⁽¹⁾.

Les boissons alcoolisées tiennent la première place dans les budgets de Massangui (42,6 % des dépenses alimentaires), la deuxième dans les budgets des villages de Vallée (22,1 % en moyenne ; de 11,1 % à N'tandou Kimouanda, à 29,7 % à Kingouala Kola). L'importance relative des achats d'alcool sous toutes ses formes varie donc dans de fortes proportions selon les villages. Elle n'est pas inversement proportionnelle au volume de la production locale d'alcool. Des 7 villages étudiés Massangui était à la fois, par tête d'habitant, le plus gros producteur de vin de palme et le plus gros acheteur de boissons alcoolisées importées.

Les conséquences économiques et sociale de la consommation d'alcool, très élevée eu égard au niveau des revenus, justifie une analyse plus approfondie, d'autant que tous les observateurs, préfets, sous-préfets, médecins, chefs de poste de gendarmerie, s'accordent à penser qu'elle augmente sans cesse.

Sous quelles formes consomme-t-on de l'alcool, qui le consomme, et en quelle quantité, telles sont les questions auxquelles nous allons tenter d'apporter quelques éléments de réponse.

Les produits consommés.

Il est indispensable de distinguer entre les boissons alcoolisées de fabrication locale et les boissons alcoolisées importées : ce sont deux types de consommation dont les conséquences sanitaires et surtout économiques ne sont pas de même nature ou n'ont pas la même importance.

1/ Les boissons alcoolisées importées.

Si l'on exclut les alcools tels que le whisky, qui ne sont achetés de manière habituelle que par les Européens ou une bourgeoisie africaine relativement aisée (fonctionnaires), le vin rouge ordinaire et la bière constituent la quasi totalité des boissons alcoolisées importées et vendues en brousse. On en trouve dans presque toutes les boutiques, conditionnées en bouteilles de 66 cl.

(1) Le passage consacré aux boissons alcoolisées est emprunté en grande partie à la précédente étude de Y. Dhont.

Il en existe d'assez nombreuses marques, mais quelques-unes seulement ont la faveur de la clientèle. Ainsi, lors de l'enquête, la mode était au Sovinco et à la bière Kronenbourg⁽¹⁾ : les autres marques se vendaient plus difficilement, même lorsqu'elles bénéficiaient d'un prix de lancement relativement avantageux. En ce qui concerne plus précisément la bière, la bière fabriquée au Congo, moins chère mais moins alcoolisée, n'obtient aucun succès, les consommateurs n'achetant que des bières de marque étrangère. Il faut y voir, outre une question de goût, l'effet d'un certain snobisme, mais également une exigence de qualité (assimilée ici à la teneur en alcool) qui caractérise depuis quelques années l'évolution de la consommation dans les divers domaines.

2/ Boissons alcoolisées de production locale.

Comme boissons alcoolisées produites sur place, on trouve essentiellement les vins, vin de palme⁽²⁾, vin de canne, vin d'orange, et les alcools, obtenus par distillation soit des vins de palme ou de canne, soit de liquides fermentés à base de manioc ou de maïs.

Le vin de palme (malafou) est récolté surtout en saison sèche parce qu'il est alors plus concentré, donc plus savoureux. Pauvre en degrés-alcool, sa consommation n'est pas nuisible à la santé, du moins tant qu'elle demeure cantonnée dans des limites raisonnables (1,5 l. par jour ?). De plus il est un produit riche en vitamines A.

Le vin de canne (unguila) n'est que le jus, qu'on laisse fermenter, de la canne à sucre. On l'obtient par pression dans une installation sommaire : un tronc évidé, dans lequel sont placés les morceaux de canne que vient écraser une barre de bois faisant levier. Sensiblement plus alcoolisé, il enivre beaucoup plus rapidement que le vin de palme.

Dans la Vallée, la production et le commerce (prohibé) de l'unguila semblent se développer chaque année davantage, malgré les amendes infligées périodiquement aux fabricants pris en flagrant délit.

Le vin d'orange connaît dans la Vallée une vogue croissante. Sa fabrication ne nécessite que des agrumes (oranges ou pamplemousses), du sucre en grande quantité, et les dames-jeannes dans lesquelles on laisse fermenter durant plusieurs semaines le jus additionné de sucre. Très alcoolisé, le produit obtenu est vendu 100 frs le litre. Dans presque tous les villages, lors de l'enquête, des hommes et des femmes ont préparé du vin d'orange à partir des agrumes provenant de leurs plantations et de sucre acheté en demi-gros à la SIAN. Cette production plus ou moins clandestine apparaît ainsi dans les budgets familiaux par les achats de sucre qu'elle nécessite. Il est d'ailleurs difficile de savoir par avance si cette sortie d'argent correspond à un achat pour revente future, ou à une consommation différée ; mais les villageois vendent généralement la majeure partie de leur production.

L'essor de la consommation du vin d'orange a été momentanément entravé par les bruits qu'ont fait courir à son sujet des producteurs de vin de palme et de vin de canne : craignant la concurrence du nouveau produit, ils laissaient entendre que sa consommation entraînait pour l'organisme des conséquences graves. Les craintes sont maintenant levées, et la consommation du vin d'orange se développe très rapidement ; elle a toutefois un caractère saisonnier puisqu'elle est étroitement liée à la production des agrumes, limitée à la saison sèche ; mais, par rapport à celle-ci, elle est décalée de plusieurs mois : les paysans préparent en août le vin qu'ils boiront ou vendront à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Par distillation du vin de palme ou de canne on obtient les alcools correspondants ; toutefois si la distillation clandestine du vin de canne semble assez répandue, celle du vin de palme semble au contraire plutôt rare. Ici encore l'outillage du bouilleur de crû est sommaire : la pièce maîtresse de l'alambic est le plus souvent un canon de fusil faisant office de serpent. L'installation est complétée par une marmite ou une touque et des chiffons. On fabrique de la même manière les alcools de maïs⁽³⁾ ou de manioc (ou les deux mélangés). La qualité des produits obtenus laisse évidemment à désirer et ils sont certainement plus nocifs encore pour l'organisme que les alcools importés.

(1) La bière fabriquée à Pointe-Noire sous la marque KRONENBOURG devrait de ce fait rencontrer un certain succès.

(2) Outre le vin de palme proprement dit, qui est la sève fermentée de l'Elaeis, il existe un "vin de bambou" qui est la sève fermentée du palmier-bambou.

(3) Les habitants du Niari l'appellent "Boganda", du nom du premier président de la R.C.A. Ce sont en effet des tirailleurs venus du Nord qui auraient appris aux populations du Niari à fabriquer ces alcools.

3/ Caractère de la consommation de boissons alcoolisées dans le Niari.

Au point de vue économique on ne saurait assimiler les boissons de production locale et celles qui sont importées ou produites au Congo par des entreprises industrielles : la consommation de vin de palme ou d'alcool de maïs, par exemple, est le plus souvent une autoconsommation ; la consommation de bière étrangère, de vin rouge ou de rhum oblige au contraire à faire appel au circuit commercial et monétaire, à sortir du cercle de l'autosubsistance ; elle représente une dépense dont l'incidence sur les budgets de famille est d'autant plus lourde que les revenus, en milieu coutumier, sont relativement bas. Une bouteille de vin ou de bière de 66 cl. qui coûte 130 à 135 frs représente 0,25 % du revenu moyen annuel par unité budgétaire des paysans de la Vallée, 0,15 % du revenu annuel moyen du salarié.

Par suite il est aisé de comprendre pourquoi la consommation de boissons d'importation affecte surtout les postes administratifs et les centres, où se trouvent les points de vente, où sont rassemblés fonctionnaires et salariés du secteur privé, tandis que les ruraux se contentent plus facilement, sauf lors des marchés agricoles ou de circonstances exceptionnelles, de boissons de production locale.

Les relevés quotidiens de dépenses prouvent même qu'à revenu égal le villageois agriculteur dépense en boissons alcoolisées une proportion plus faible de son revenu, comme nous le constaterons par la suite.

Plusieurs explications se présentent à l'esprit dont les deux principales nous semblent être d'une part l'étalement dans le temps des versements que perçoivent les salariés, qui sont autant d'occasions de dépenses en boissons, et d'autre part la tentation permanente à laquelle ils sont soumis puisqu'ils habitent ou travaillent en général à proximité de boutiques qui presque toutes vendent bière et vin. Enfin intervient la fabrication familiale d'alcool dans les populations rurales.

La part des dépenses consacrées à ces boissons est donc plus importante dans les budgets des salariés que dans ceux des villageois qui ne disposent que de revenus agricoles. De toute manière elle est élevée... quels sont les autres caractères de la consommation d'alcool, sous ces différentes formes ?

Elle est d'une part une consommation à caractère social ; d'autre part, et ceci est en partie la conséquence de cela, elle est irrégulière :

- elle a un caractère social : il est révélateur à cet égard que les fêtes familiales, les circonstances exceptionnelles, s'accompagnent obligatoirement d'une forte consommation de boissons alcoolisées : les visites du prétendant à son futur beau-père, le versement de la dot, une levée de deuil, ne se conçoivent pas sans alcool. Dans toutes les transactions où le paiement en nature a continué d'être pratiqué en tout ou partie, et particulièrement dans les prestations matrimoniales, les boissons alcoolisées ont une place de choix car leur valeur n'est pas seulement d'ordre économique mais social. Leur rôle n'est pas tant d'exécuter une obligation de paiement, de libérer d'une dette, mais de sceller un accord, de manifester l'harmonie des volontés et la joie qu'en éprouvent les personnes : la jeune fille demandée en mariage s'engage "en buvant le vin" qu'offre le prétendant (ce geste marque, officialise en quelque sorte les fiançailles) ; l'évolution des discussions entre les deux familles qui déterminent en particulier le montant de la dot, nécessite d'abondantes libations aux frais du jeune homme et de sa famille. Mais en dehors de ces événements dont le caractère social est évident, d'autres relations qui nous paraissent d'ordre plus strictement économique, du moment qu'elles sont la source de rapports interpersonnels, donnent lieu presque automatiquement à des "cadeaux" de boissons alcoolisées : l'artisan qui a achevé sa tâche ou livré un objet est presque toujours gratifié, outre le paiement en argent ou en nature, d'une ou plusieurs bouteilles ou dames-jeannes de vin, selon l'importance du travail effectué ; le maçon par exemple reçoit souvent une dame-jeanne de vin rouge ou une bouteille de rhum... cette prestation en nature, bien que baptisée "cadeau" est spécifiée lors de la commande tout comme la quantité de boissons alcoolisées entrant dans la composition de la dot est fixée lors des discussions entre familles. Bien qu'en réalité elles fassent partie du prix des services ou des biens, les boissons alcoolisées en sont un élément privilégié : elles symbolisent en quelque sorte l'élément social ou interpersonnel des relations d'ordre économique. On conçoit leur importance dans une société où il n'existe de rapports purement économiques qu'avec la boutique européenne ou l'acheteur officiel des produits agricoles, mais assurément pas entre les membres du groupe traditionnel dont les relations sont tout à la fois comme partout en Afrique, économiques, sociales et religieuses.

La fonction sociale de la consommation de boissons alcoolisées serait encore soulignée, s'il était nécessaire, par la pratique généralisée du contre-don : on se doit de rendre au moins autant que ce qu'on a reçu ; d'où un entraînement mutuel à consommer, une réciprocité d'obligations dont

il n'est pas possible de se dégager. Qu'un ami ou un ancien vous invite à boire une bouteille de vin, il vous faudra en offrir une à votre tour, même si vous réservez votre argent à d'autres dépenses. Dans le cas des salariés, surtout, le rôle de cette incitation à la consommation de boissons alcoolisées ne saurait être sous-estimé.

• le caractère social de la consommation d'alcool, le plus souvent liée, nous l'avons vu, à des événements ou circonstances inhabituelles, explique qu'elle soit irrégulière, ainsi que l'attestent toutes les observations, au moins en ce qui concerne les villageois. Il faut également tenir compte de ce que ceux-ci ne tirent en général des ressources monétaires que de la vente des produits du sol, à certaines périodes déterminées de l'année.

Par contre certains salariés achètent de l'alcool, sinon très fréquemment, du moins périodiquement, les jours de paye en général (il n'est pas rare de voir dépenser de cette manière la moitié du salaire). Les fonctionnaires semblent les plus menacés, du fait de la régularité même de leur solde, et de son montant en général relativement élevé, par l'alcoolisme chronique⁽¹⁾. Celui-ci, au dire des médecins, est encore rare chez les travailleurs dont les moyens financiers sont plus limités et subissent les aléas du marché du travail.

4/ Les conséquences de la consommation de boissons alcoolisées.

Parmi les conséquences, sanitaires ou économiques, de la forte consommation d'alcool, les secondes semblent l'emporter, pour l'instant tout au moins. On ne peut manquer d'être surpris qu'une partie importante de revenus médiocres soit consacrée à une dépense dont l'inutilité et même la nocivité sont évidentes.

Ce ne serait qu'un demi-mal s'il ne s'agissait que d'acheter des boissons alcoolisées de fabrication locale ; vin de palme ou même vin de canne (dont la vente est actuellement interdite), car la portion correspondante de la masse monétaire affectée à cet usage resterait dans le Niari et en milieu coutumier. Tout au plus observerait-on probablement une concentration géographique des ressources monétaires dont on rencontre déjà quelques exemples : des villages qui par leurs avantages naturels et le travail de leurs habitants produisent plus de vin que n'en requiert l'auto-consommation s'enrichissent aux dépens d'autres villages moins favorisés et surtout aux dépens des salariés. Nous pensons particulièrement à tel village de la région de Le Briz dont la prospérité tirée de cette activité a particulièrement profité à l'amélioration de l'habitat : la moitié des cases sont en briques cuites et couvertes de tôles ondulées. Il y a dans ce cas transfert d'argent mais non pas perte⁽²⁾ ; tandis que les quelques 30 à 40 % du chiffre d'affaires des magasins européens que représentent les ventes de vin et de bière⁽³⁾ quittent définitivement le circuit économique local⁽⁴⁾ (sinon pour revenir à nouveau sous forme de boissons alcoolisées). Cette fuite d'une partie des moyens monétaires trop rares représente pour le Niari une destruction de richesses.

Dans la perspective d'un développement économique et social de cette région, il faudrait s'efforcer de retenir sur place les modestes ressources financières existantes - on n'ose parler de "capitaux" - avant même d'étudier les moyens de les accroître.

Ceci suppose une politique d'orientation de la commercialisation et de la consommation, ou d'incitation à l'épargne, certainement ardue à mettre en oeuvre mais indispensable. Il est en tout cas paradoxal que dans une région où presque tout reste à faire le circuit commercial le mieux organisé, dont le réseau et l'approvisionnement sont particulièrement denses et réguliers, soit celui des produits les plus inutiles, les plus nocifs économiquement⁽⁵⁾.

(1) Assurés de ressources régulières, certains fonctionnaires n'hésitent pas à s'endetter lourdement en "bons pour" représentant le plus souvent des achats d'alcool.

(2) De plus les boissons alcoolisées traditionnelles sont moins chères 20 à 40 frs le litre de vin de palme par exemple.

(3) Ce pourcentage est une évaluation des commerçants eux-mêmes.

(4) D'autant plus que la part de boissons alcoolisées vendues dans le Niari par des commerçants congolais propriétaires de leur boutique est insignifiante. En effet ces Africains propriétaires sont peu nombreux et leur chiffre d'affaires est en général de l'ordre de 30 à 40 000 frs par mois, 10 fois plus faible en moyenne que celui des boutiques européennes tenues par un gérant Africain et 50 à 80 fois plus faible que celui de magasins européens gérés par des Européens.

(5) En ce sens, mieux vaudrait libérer la vente de vin de canne, d'autant que son interdiction aboutit à accroître la consommation de vin importé.

Est-il possible d'aiguiller vers l'achat de biens de production ou tout au moins de biens utiles l'argent gaspillé en achats de boissons importées ? En l'état actuel de l'organisation du commerce, qui est libérale, il ne le semble pas. Il est illusoire d'escompter une diminution de la consommation d'alcool importé tant que la moindre boutique de brousse proposera à ses clients du vin ou de la bière, alors qu'elle est par ailleurs très mal achalandée.

On peut imaginer plusieurs méthodes pour tenter d'abaisser le pourcentage des dépenses d'alcool dans les budgets familiaux :

a) Elargir le choix des articles et des produits proposés aux consommateurs ; mais si les boutiques africaines sont mal approvisionnées, les magasins européens des postes administratifs sont en général bien achalandés : on trouve la plupart du temps, outre les produits de base, des outils, des postes à transistors, des bicyclettes, bref des biens qui pourraient concurrencer dans les désirs du consommateur les boissons alcoolisées ; or on ne constate pas dans ces centres une moindre consommation d'alcool, qui vient là comme ailleurs en tête des produits vendus. Il est vrai que l'achat de biens manufacturés représente une dépense plus importante, qui suppose une certaine épargne, même si la vente à tempérament met en possession l'acheteur avant qu'il n'ait payé l'intégralité du prix. Tandis qu'une bouteille de vin ne coûte que 130 frs et apporte une satisfaction immédiate.

Quant à l'achat par les paysans du Niari de petit matériel agricole, actuellement presque inexistant en dehors des machettes et des houes, il sera difficile de le provoquer tant que le poids des principaux travaux agricoles continuera de peser sur la femme. L'homme préfère satisfaire des besoins personnels et même s'acheter le superflu plutôt que de faciliter la tâche de son épouse en lui procurant du petit équipement. Il ne faut pas seulement y voir une manifestation d'égoïsme masculin mais une conséquence logique de la séparation tranchée des droits et obligations de chaque sexe vis-à-vis de l'autre (la femme devant nourrir le mari), ainsi que la séparation des patrimoines : puisque la femme conserve le bénéfice qu'elle tire de la vente de ses produits, pourquoi l'homme consacrerait-il ses propres revenus à augmenter le patrimoine de sa femme, c'est-à-dire, en définitive, le patrimoine de sa belle-famille ?

Toutefois, si la séparation coutumière des patrimoines demeure théoriquement fondamentale, les revenus agricoles provenant des cultures de la femme sont de plus en plus souvent conservés et dépensés en tout ou partie par l'homme, à charge pour lui de vêtir, d'entretenir et de procurer des ustensiles et des outils à son épouse. Et pourtant, en dépit de cette confusion croissante des intérêts pécuniaires du mari et de la femme, il semble que l'homme ait conservé les réactions que justifiait autrefois la séparation effective et intégrale des patrimoines : il ne songe pas encore à procurer à la femme l'équipement qui améliorerait les revenus du ménage, que le mari, pour l'essentiel, détourne à son profit.

Ces considérations expliquent par exemple les raisons pour lesquelles presque personne n'achète le petit matériel bon marché⁽¹⁾ destiné au traitement des arachides, qu'a mis au point l'I. R. H. O. ⁽²⁾.

Ce sont surtout les femmes qui cultivent l'arachide et ce n'est évidemment pas sur le sexe le moins ouvert au progrès - ne serait-ce que parce qu'il est encore le moins instruit - qu'il faut compter pour moderniser les pratiques agricoles.

Les hommes eux-mêmes n'achètent pas les outils qui faciliteraient leur tâche, amélioreraient leurs plantations et augmenteraient le rendement.

b) Augmenter les prix des boissons importées (taxation plus sévère) et amener au trésor public, pour des dépenses qui pourraient être d'investissement, une partie des sommes dépensées de façon stérile par la population. Mais là encore, à supposer que cette fiscalité sélective soit possible dans le cadre de l'U.D.E.A.C., l'expérience passée incite au scepticisme. Le prix des boissons alcoolisées a beaucoup augmenté ces dernières années, sans entraîner une baisse du volume des ventes. Au contraire, dans beaucoup de secteurs, celui-ci s'est accru malgré la hausse des prix⁽³⁾.

(1) Une laveuse artisanale coûte entre 10 et 15000 francs CFA.

(2) Institut de Recherches pour les Huiles et Oléagineux.

(3) Il faut tenir compte évidemment de la croissance corrélative des revenus.

c) Supprimer ou limiter très étroitement la vente des boissons alcoolisées étrangères : solution draconienne mais qui serait sans doute la seule efficace. L'action sur le commerçant, d'ordre réglementaire, est beaucoup plus aisée que l'action sur le consommateur, qui est nécessairement d'ordre psychologique, doit être soutenue, et ne peut avoir de résultat qu'à long terme. Toutefois, outre l'atteinte qu'elle porterait à certains intérêts privés qui peuvent être respectables, une telle mesure risquerait de comporter de sérieux inconvénients pour le consommateur lui-même ; privés de la principale source de bénéfices, les commerçants seraient tentés d'abandonner en plus grand nombre le commerce de détail en brousse, où il est déjà insuffisant. Il ne faut pas perdre de vue que les magasins européens sont actuellement les seuls bien achalandés ; par les besoins nouveaux qu'ils suscitent en exposant leurs marchandises ils constituent une incitation au travail et provoquent un accroissement de la production de produits agricoles exportables.

d) Eduquer le consommateur : elle est, nous l'avons dit, la méthode la plus ingrate, celle dont le résultat se fera longtemps attendre. On peut concevoir une action des moniteurs et des instituteurs, des campagnes radiophoniques, faire appel au civisme des jeunes en expliquant de manière simple qu'un pays en volonté de développement ne peut consacrer ses trop rares ressources financières concurremment à l'achat d'alcool étranger et aux nécessités du développement. Ces moyens qui, à long terme, ne peuvent avoir de toute façon que d'heureux effets et ne doivent donc pas être négligés, sont toutefois insuffisants si l'on estime que le gaspillage des revenus appelle une intervention rapide.

II - LES ACHATS DE POISSON.

Second poste de dépenses par ordre d'importance : le poisson. Sa consommation, surtout importante dans la Vallée où elle semble s'accroître d'année en année, revêt des formes variées. Mais avant d'examiner celles-ci, il convient d'insister sur le pourcentage élevé des achats de poisson dans les dépenses alimentaires : près de 20 % à Massangui où la consommation de viande est toutefois plus importante que la consommation de poisson, 40 % dans l'ensemble des villages de la Vallée où la consommation de viande est, en valeur, deux fois moins importante que la consommation de poisson.

En valeur absolue ces 20 % et 40 % représentent approximativement 300 et 400 frs, ou encore 2 kg de poisson sec ou 4 kg de poisson frais. Ici encore des valeurs relatives importantes dissimulent des valeurs absolues faibles, un niveau de consommation réel peu élevé, conséquence de la modicité du revenu global.

Dans la Vallée la place des achats de poisson dans les budgets diffère peu d'un village à l'autre : les valeurs extrêmes (N'Tandou-Kimouanda et Kimbonga) sont respectivement 33,5 % et 45,2 % du total des dépenses alimentaires.

Quelles sortes de poisson consomme-t-on et sous quelles formes ?

Le poisson de mer tient dans l'alimentation une place beaucoup plus importante que le poisson d'eau douce. Voici, pour les différents villages, le pourcentage respectif de chacun dans la consommation totale de poisson (en valeur) :

	Poisson dulcaquicole	Poisson de mer
Massangui	37,5	62,5
Kingouala-Kola	/	100 %
M'Pila	4	86
Kimbonga	7	93
N'Tandou-Kimouanda	5,9	94,1
Kimpambou-Mahambou	/	100
Kimpambou-Loukelo	2	98
Total villages Vallée	8,5	91,5
Total général	18,6	81,4

On le voit, parmi les villages qui ont fait l'objet de l'enquête, le rôle du poisson d'eau douce dans l'alimentation n'est vraiment important qu'à Massangui, où le poisson de mer frais ne parvient qu'irrégulièrement ; ce poisson dulcaquicole est pêché dans le Niari et ses affluents.

Pourquoi les riverains du Niari ne pêchent-ils pas davantage ? Parmi les activités traditionnelles, la pêche tient une place mineure. Elle est si peu pratiquée, quelques rares pêcheurs professionnels exceptés, qu'on hésite même à la qualifier d'activité "traditionnelle". Le rapprochement avec la chasse s'impose : les paysans du Niari continuent de pourchasser un gibier devenu très rare, mais il ne se livrent qu'exceptionnellement à la pêche. Affirmer que "ce ne sont pas des populations de pêcheurs" c'est constater une situation, mais non pas fournir une explication que, pour notre part, nous serions bien en peine d'avancer. Soulignons simplement que ce n'est pas une affaire de goûts alimentaires ; tous les villageois que nous avons interrogés sur ce point ont affirmé préférer le poisson de rivière au poisson de mer. Le poisson d'eau douce coûte d'ailleurs beaucoup plus cher.

Il suffit pour l'instant de souligner l'existence de ce problème, qu'il pourrait être profitable d'approfondir dans la perspective de création de villages-pilotes à proximité du fleuve, dans la zone d'influence de Jacob. Une pêche plus active améliorerait l'alimentation et serait une source de revenus appréciable : la population salariée de Jacob, dont les préférences vont au poisson d'eau douce malgré son coût plus élevé constitue un vaste débouché potentiel. La préférence des consommateurs pour le poisson d'eau douce est une garantie contre la mévente : un marché saturé en poisson de mer demeure ouvert au poisson de rivière : dans les goûts de l'acheteur les deux produits ne sont pas substituables. Le seul avantage reconnu au poisson de mer est son prix inférieur ; dans une hypothèse d'amélioration progressive des revenus, le handicap infligé au poisson d'eau douce, plus coûteux, s'amenuisera.

Qu'il soit d'eau douce ou de mer, le poisson est commercialisé et consommé sous trois formes : frais, salé-séché, ou fumé. Le poisson de rivière est généralement consommé frais, sauf certaines espèces, normalement commercialisées après fumage. Le village Malengué, entre Loudima et Kimongo, s'est ainsi spécialisé dans la confection des brochettes de petits silures. Très mal desservi par une piste à peine praticable, éloigné de tout centre, il ne peut écouler de produits agricoles volumineux, tels que les arachides, et tire l'essentiel de ses revenus monétaires de la vente sur les marchés de Loudima et Kimongo de ces petits poissons séchés ou fumés.

D'une façon générale, le fumage est sommaire, effectué trop rapidement à température trop élevée ; le produit final est cuit autant que fumé, insuffisamment déshydraté. Sa durée de conservation est brève, à moins que, stocké sur une claie suspendue au-dessus du foyer familial, il subsiste en quelque sorte un fumage permanent.

En valeur, le poisson fumé ne représente environ que 10 % des achats de poisson de mer. Par contre l'importance respective de la consommation de poisson de mer frais ou salé-séché varie selon les villages et surtout en fonction de l'éloignement des villages par rapport à la gare la plus proche. En effet les marchés des gares de la Vallée sont maintenant approvisionnés régulièrement et abondamment en poisson expédié de Pointe-Noire par de petits commerçants indépendants qui effectuent chaque fois le déplacement et accompagnent leur marchandise. Le marché de Jacob est particulièrement bien achalandé ; aussi est-il fréquenté par les villageois des environs qui s'y rendent à pied, ou, de plus en plus, à bicyclette. Certains achètent des quantités assez importantes, pour éviter les déplacements trop fréquents ; ce qui n'est pas consommé frais est fumé au village pour être mangé dans les jours qui suivent.

Les paysans du Niari préfèrent le poisson frais au poisson sec ; aussi la part du poisson frais dans la consommation générale de poisson s'accroît-elle quand les moyens de transport s'améliorent et lorsque le réseau de commercialisation s'étend. Les achats de stockfish représentent 82,5 % des achats de poisson de mer à Kimbonga, village éloigné de Jacob, 70 % à M'Pila, éloigné mais proche de la route fédérale, mais 12,8 % à Kimpambou-Mahambou et 9 % seulement à Kimpambou-Loukelo, tous deux proches de Jacob.

Seules se vendent les bonnes qualités (gros poisson : corbine d'Angola, capitaine de Mauritanie, morue de France, hacke d'Afrique du Sud etc). Les préférences régionales sont marquées : en général le capitaine se vend mieux en savane, tandis que le poisson salé est préféré dans certaines zones forestières.

En conclusion, soulignons les multiples avantages de l'importance croissante du poisson dans l'alimentation, et surtout du poisson frais :

- avantage d'ordre nutritionnel d'abord : le poisson, relativement bon marché, complète très heureusement un régime alimentaire traditionnellement déficitaire en protides animaux. De ce point de vue, la Vallée du Niari, traversée dans toute sa longueur par une voie ferrée grâce à laquelle se répandent les produits de la pêche ponténégrine, jouit d'une position privilégiée que de nombreuses régions d'Afrique pourraient lui envier.

- avantage d'ordre financier, pour le pays : la consommation de poisson frais correspond à une économie de devises, dans la mesure où elle se substitue à la consommation de poisson sec ou salé importé de Mauritanie, d'Angola, d'Afrique du Sud ou de France.

III - LES ACHATS DE VIANDE.

Les achats de viande sous toutes ses formes (gibier, frais ou fumé, volaille, mais surtout viande de boeuf et viande de porc), constituent par ordre d'importance le troisième poste des budgets alimentaires dans la Vallée, mais le second à Massangui, avant le poisson.

Massangui est en effet mieux approvisionné en gibier que les villages de la Vallée ; d'autre part et surtout la consommation de la viande de porc y est fort élevée ; enfin il bénéficie des abatages réguliers, par la SAFEL toute proche, de boeufs dont la viande est commercialisée à un prix avantageux.

Toutes proportions gardées, la situation est la même à M'Pila, dont le Chef possède un troupeau : à l'occasion des fêtes de l'Indépendance par exemple une bête a été tuée, et les morceaux vendus aux villageois. La part des achats de viande dans les budgets alimentaires de M'Pila au mois d'Août (20,9 %), très supérieure à son niveau moyen dans les autres villages de la Vallée, est pour partie exceptionnelle.

Mais justement elle est significative du caractère encore exceptionnel de la consommation de viande, denrée chère, denrée enviée, qui ne figure en quantité appréciable au repas des moins fortunés que les jours de fête et plus particulièrement les jours de fêtes familiales (retraits de deuil). Ce n'est que dans les foyers appartenant aux tranches supérieures de revenus que la viande devient produit de consommation courante. C'est d'ailleurs ce qui explique l'anomalie apparente du tableau 39, qui fait apparaître une consommation de viande par unité budgétaire supérieure dans la catégorie des non salariés, dont font partie les budgets les plus importants.

Quelle sorte de viande achète-t-on ?

- A Massangui, la viande de porc représente 63,6 % des achats de viande, le boeuf 14,2 %, le mouton ou le cabri 8,3 %, les volailles 6,6 %, le gibier 11,2 %.

Dans les villages de la Vallée, la viande de boeuf représente 63,6 % des achats de viande, les volailles 8 %, le porc 4,3 %, le mouton et le cabri 1,5 et le gibier 6,9 %.

Soulignons qu'il ne s'agit là bien entendu que des achats, auxquels il faut ajouter l'autoconsommation. Examinée sous cet aspect nutritionnel et non plus budgétaire, la part des volailles et du gibier dans la consommation des produits carnés s'avèreraient à coup sûr plus considérable.

La préférence accordée au porc par les Kengué de Massangui, au boeuf par les Kamba de la Vallée, s'explique tant par les goûts alimentaires respectifs des deux populations que par la structure de l'offre sur les marchés de ces régions.

IV - LES ACHATS DE PRODUITS D'ÉPICERIE ET DE CONSERVES.

Ils représentent globalement 8,3 % des achats de produits alimentaires à Massangui, 11 % dans la Vallée, venant dans ces deux zones à la quatrième place des dépenses classées par ordre d'importance décroissante.

Dans la Vallée la situation diffère sensiblement de village à village puisqu'ils représentent 5,9 % des achats alimentaires à M'Pila, mais 28 % à Kimbonga.

Si l'on entre dans le détail, on constate que la gamme des denrées à volume de vente notable est assez restreinte : ce sont essentiellement les conserves de poisson (sardines, pilchards), les conserves de viande (corned beef), le riz, le sucre, le sel dont la consommation peut être considérée comme incompressible ou du moins fort peu élastique, et enfin, un peu de thé et de café, quelques biscuits et friandises. Il s'agit donc de produits de base, ceux que l'on trouve dans presque toutes les boutiques.

Voici, pour Massangui, à titre d'exemple la part de chacune de ces denrées dans l'ensemble des achats de produits d'épicerie :

Conserves de poisson	38,1 %
Conserves de viande	14,8 %
Riz	24,6 %
Sucre	13,5 %
Thé - Café	6,1 %
Sel	2,4 %
Divers	0,5 %
Total	100 %

La répartition est sensiblement la même dans la Vallée, si ce n'est que les achats de riz tiennent dans les dépenses une plus grande place. Le riz est de plus en plus apprécié des consommateurs, surtout dans les centres extra-coutumiers, au point que les commerçants éprouvent parfois des difficultés à satisfaire une demande croissante (ruptures de stock).

En résumé, si l'on excepte le sel, les denrées importées ne sont pour les paysans du Niari que des produits de complément, dont la consommation est le plus souvent occasionnelle. Leur coût, comparé au revenu agricole moyen, est d'ailleurs très élevé. A cet égard la situation dans les villages n'est pas comparable à celle des centres extra-coutumiers dont la population doit, pour se nourrir, faire un appel beaucoup plus large au secteur commercial et aux produits alimentaires importés.

Soulignons enfin que les denrées les plus demandées sont des produits protidiques dont l'alimentation traditionnelle est pauvre.

V - LES ACHATS DES AUTRES DENREES ALIMENTAIRES.

Les quatre postes que nous venons de passer en revue - boissons alcoolisées, poisson, viande et produits d'épicerie - représentent plus de 90 % des achats de produits alimentaires. Les 10 % restant se répartissent comme suit :

- Fruits et légumes 3,4 %
(3,8 % à Massangui et 3 % dans la Vallée)
- Huile et produits oléagineux 2,8 %
(0,6 % à Massangui et 5 % dans la Vallée)

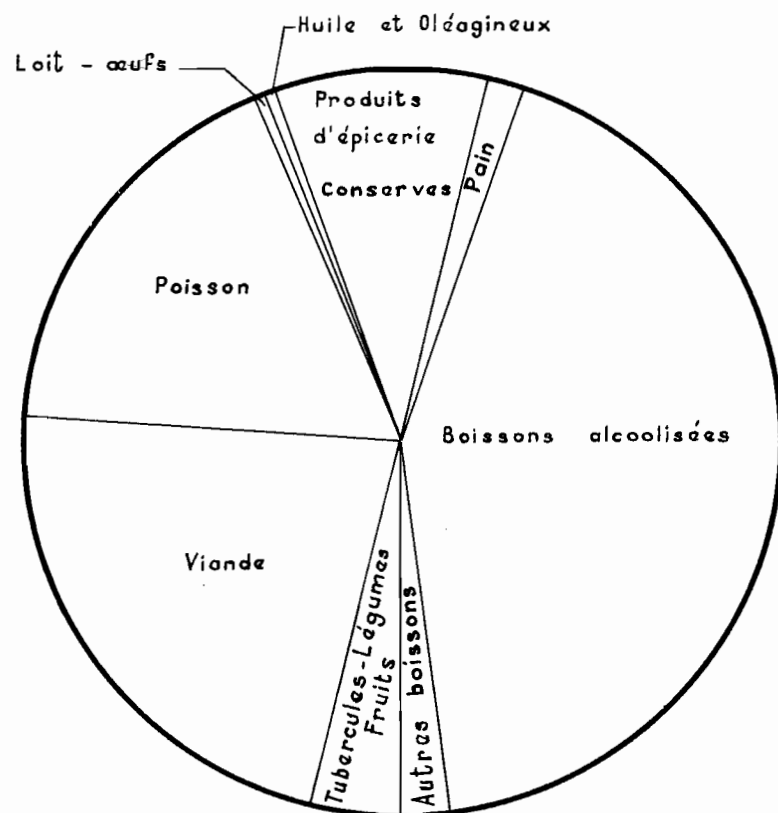
Le bas niveau des dépenses consacrées aux achats de tubercules, de fruits et de légumes atteste que l'autoconsommation pourvoit encore à la quasi totalité des besoins. Les achats de produits vivriers locaux conservent un caractère exceptionnel : les plantations de la femme assurent normalement la subsistance de la famille.

Les achats d'huile et de produits oléagineux représentent une part appréciable des achats alimentaires dans les villages de la Vallée (5 %), tandis qu'ils sont insignifiants (0,6 %) à Massangui dont la production d'huile de palme satisfait les besoins. Dans la Vallée, moins bien pourvue en palmiers à huile, les paysans complètent une production familiale insuffisante par des achats d'huile de palme ou d'huile d'arachide dans les boutiques et sur le marché de Jacob.

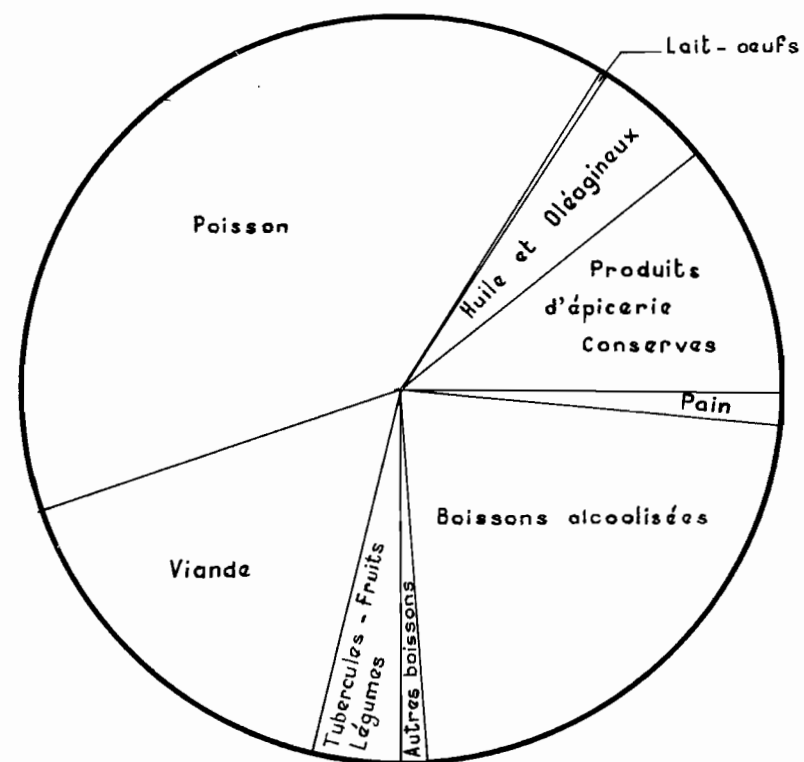
- Le pourcentage des boissons non alcoolisées (limonade essentiellement) dans les dépenses alimentaires totales (1,7 %) doit être comparé à celui des boissons alcoolisées (33 %) : il serait utopique d'espérer abaisser la consommation des boissons alcoolisées en leur substituant des boissons non alcoolisées, pour lesquelles les villageois n'ont qu'un goût très modéré, d'autant que les jeunes générations ne semblent pas disposées à cette substitution.

- La consommation de pain s'accroît sans cesse, mais surtout dans les centres qui tous ont une ou plusieurs boulangeries. En milieu rural les achats de pain demeurent exceptionnels pour des raisons à la fois budgétaires et d'approvisionnement ; il est un aliment apprécié mais relativement coûteux et dont la distribution régulière n'atteint pas les villages. Les paysans en achètent généralement à l'occasion d'un déplacement à Jacob ou dans un autre centre ; à Kimpambou-Mahambou, situé à proximité immédiate de Jacob, les achats de pain représentent 6,4 % des dépenses alimentaires. Les piles de pain exposées sur les marchés ou dans les gares ne doivent pas faire illusion : en milieu rural tout au moins, le pain ne supplante pas encore le manioc qui demeure, et sans doute pour longtemps, l'aliment de base.

Les achats de lait (lait en boîte) et d'oeufs demeurent insignifiants ; le lait concentré sucré, acheté le plus souvent en petites boîtes, est plus une friandise qu'un aliment pour les jeunes enfants.



MASSANGUI



Villages proches de la S.I.A.N.

Tableau n° 36

Répartition des dépenses alimentaires selon les villages

	Tubercules Légumes Fruits	Viande	Poisson	Lait-œufs	Huile et oléagineux	Produits d'épicerie Conserves	Pain	Boissons alicoolisées	Autres boissons	Total des dépenses alimentaires
MASSANGUI	4.470	26.393	21.780	350	770	9.850	1.720	50.245	2.605	118.185
KINGOUALA-KOLA	265	4.600	7.705	-	585	1.225	110	6.195	170	20.855
M'PILA	1.520	10.255	20.050	170	2.790	3.420	460	10.175	130	48.970
KIMBONGA	30	225	2.150	-	95	1.330	60	865	-	4.755
N'TANDOU-KIMOUANDA	485	1.330	4.230	115	880	3.160	295	1.405	745	12.645
KIMPAMBOU-MAHAMBOU	245	125	2.335	40	520	725	340	890	60	5.280
KIMPAMBOU-LOUKELO	650	900	4.855	-	620	1.760	250	3.640	100	12.775
TOTAL VILLAGES VALLEE	3.195	17.435	41.325	325	3.480	11.620	1.515	23.170	1.205	105.280
TOTAL GENERAL	7.665	43.830	63.105	675	6.260	21.470	3.235	73.415	3.810	223.465

Tableau n° 37

Répartition relative des dépenses alimentaires selon les villages

	Tubercules Légumes Fruits	Viande	Poisson	Lait-œufs	Huile et oléagineux	Produits d'épicerie Conserves	Pain	Boissons alcoolisées	Autres Boissons	Total des dépenses alimentaires
MASSANGUI	3,8	22,3	18,4	0,3	0,6	8,3	1,5	42,6	2,2	100
KINGOUALA-KOLA	1,3	22,1	36,9	-	2,8	5,9	0,5	29,7	0,8	100
M'PILA	3,1	20,9	4,1	0,3	5,7	7	0,9	20,8	0,3	100
KIMBONGA	0,6	4,7	45,2	-	2	28	1,3	18,2	-	100
NTANDOU- KIMOUANDA	3,8	10,5	33,5	0,9	7	25	2,3	11,1	5,9	100
KIMPAMBOU- MAHAMBOU	4,6	2,4	44,3	0,8	9,8	13,7	6,4	16,9	1,1	100
KIMPAMBOU-LOUKELO	5,1	7	38	-	4,8	13,8	2	28,5	0,8	100
Total villages vallée	3	16,7	39,4	0,3	5	11	1,4	22,1	1,1	100
TOTAL GENERAL	3,4	19,6	28,2	0,3	2,8	9,6	1,4	33	1,7	100

Tableau n° 38

Répartition des dépenses alimentaires selon les villages
Dépenses moyennes par unité budgétaire

	Tubercules Légumes Fruits	Viande	Poisson	Lait-œufs	Huile et oléagineux	Produits d'épicerie conserves	Pain	Boissons alcoolisées	Autres Boissons	Total des dépen- ses alimentaires
MASSANGUI	61,2	361,6	298,3	4,8	10,5	134,9	23,6	688,3	35,7	1.619
KINGOUALA-KOLA	17,7	306,7	513,7	-	39	81,7	7,3	413	11,3	1.390,3
M'PILA	58,4	394,4	771,1	6,5	107,3	131,5	17,7	391,3	5	1.883,4
KIMBONGA	1,9	14,1	134,4	-	5,9	83,1	3,7	54,1	-	297,2
N'TANDOU - KIMOUANDA	48,5	133	423	11,5	88	316	29,5	140,5	74,5	1.264,5
KIMPAMBOU - MAHAMBOU	61,2	31,2	583,7	10	130	181,2	85	222,5	15	1.320
KIMPAMBOU - LOUKELO	72,2	100	539,4	-	68,9	195,6	27,7	404,4	11,1	1.419
Total villages vallée	39,9	217,9	516,6	4,1	68,6	145,25	18,9	289,6	15,1	1.316
TOTAL GENERAL	50,1	286,5	412,4	4,4	40,9	140,3	21,1	479,8	24,9	1.460,6

La consommation des oeufs en milieu rural devient moins exceptionnelle ; les préventions semblent s'atténuer et les interdits tomber dans l'oubli.

IMPORTANCE RESPECTIVE DE CHAQUE TYPE DE DEPENSE ALIMENTAIRE DANS LES BUDGETS DES SALARIES ET DANS LES BUDGETS DES AGRICULTEURS (tableau n° 39 ; graphique n° 16, 17, 18).

En valeur absolue les unités budgétaires percevant un salaire dépensent davantage pour chaque type de produits sauf pour la viande. Nous avons déjà expliqué ce paradoxe apparent ; en réalité, parmi les agriculteurs, seuls les plus fortunés effectuent des achats de viande importants, mais la présentation des résultats sous forme de moyenne masque cette distribution atypique.

Les salariés achètent, en valeur absolue, un peu plus de légumes et de fruits, d'huile, de pain, davantage de poisson mais deux fois et demi plus de produits d'épicerie et de conserves (surtout conserves de viande et de poisson) et deux fois et demi à trois fois plus de boissons alcoolisées.

En pourcentage des dépenses alimentaires les achats de poisson tiennent une place un peu moins importante dans les budgets des salariés. Pour les produits autres que la viande, le poisson, les produits d'épicerie, les boissons, les pourcentages sont comparables.

La régularité des revenus perçus sous forme de salaires apporte donc dans les régimes alimentaires deux modifications :

- une amélioration par la consommation croissante d'aliments riches, de produits de remplacement tels que le poisson frais ou séché, les conserves de viande et de poisson.

- mais un accroissement concomitant de la consommation de boissons alcoolisées. Le montant mensuel des achats de boissons alcoolisées à Massangui est de 1 329 frs en moyenne par unité budgétaire percevant un salaire, de 479 frs par unité budgétaire ne jouissant pas de revenus réguliers, soit, en pourcentage, 50 % et 37 % des dépenses alimentaires.

Dans la Vallée les chiffres sont très inférieurs : respectivement 420 et 260 frs, mais ils représentent encore le quart des achats de produits alimentaires.

En outre les salariés achètent relativement plus de boissons non fermentées que les agriculteurs, mais en valeur absolue cette dépense est négligeable.

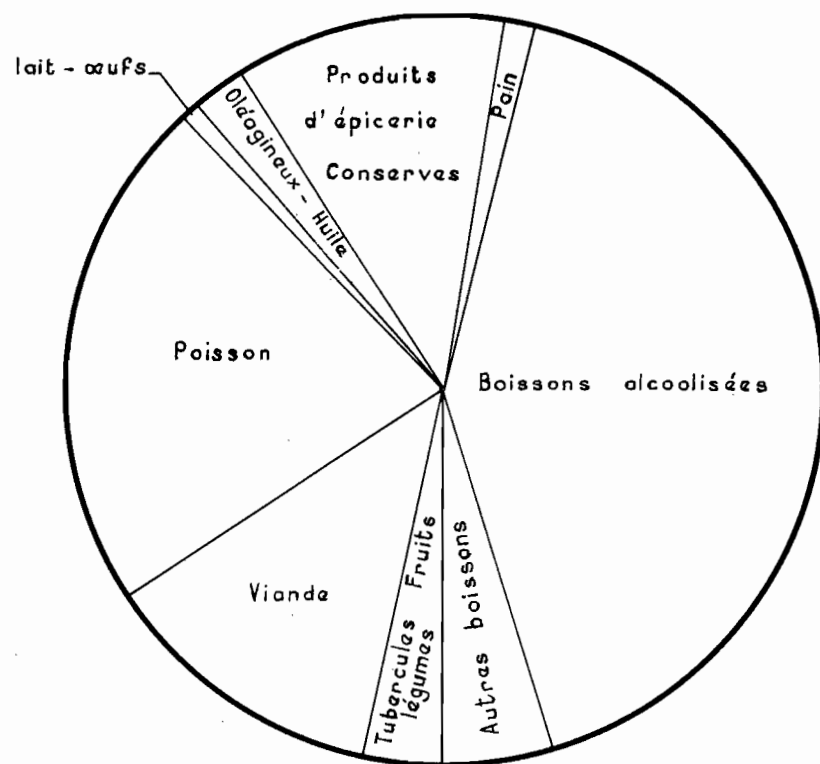
L'ORIGINE DES PRODUITS

La proportion respective des produits importés et des produits locaux dans les achats de denrées alimentaires et de boissons est un indice parmi d'autres du niveau d'intégration des économies villageoises dans l'économie monétaire. Elle traduit l'étroitesse ou au contraire le relâchement des liens unissant la structure des dépenses dans les budgets des ménages ruraux à la structure générale de l'économie congolaise et des échanges extérieurs de la République qui dépendent en partie de la consommation en milieu rural, malgré la prépondérance de la population urbanisée dans la consommation globale du pays. Enfin, dans l'hypothèse probable d'un développement du salariat dans le Niari, qu'il faut harmoniser avec le développement général de l'économie il est utile de savoir si les salariés consomment davantage ou moins de denrées importées que les simples agriculteurs.

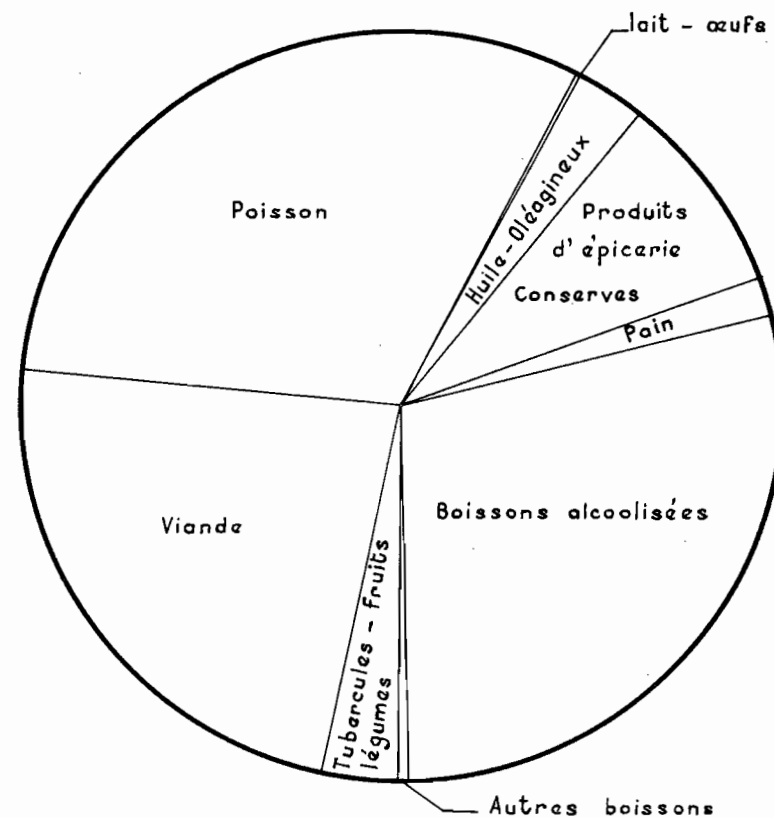
1/ Origine des produits alimentaires achetés par l'ensemble des unités budgétaires : (tableau n° 40).

Il n'existe pratiquement pas de différences sur ce point entre Massangui et l'ensemble des villages de la Vallée, qui consacrent respectivement 44,5 et 42 % de leurs dépenses alimentaires à l'achat des produits importés : ceux-ci comprennent essentiellement le vin rouge et la bière, le poisson séché ou salé, et les conserves.

Dans deux villages de la Vallée, Kimbonga et Kimpambou-Loukelo, la proportion des achats de produits importés dans l'ensemble des dépenses alimentaires s'écarte sensiblement de la valeur moyenne, s'élevant à 82,6 % à Kimbonga, mais ne représentant plus que 18,1 % à Kimpambou-Loukelo. Ces écarts reflètent la consommation relativement importante de stockfish, de conserves et de vin rouge à Kimbonga, et, à l'inverse, la forte consommation de poisson frais et de boissons fermentées locales à Kimpambou-Loukelo. En outre les habitants de ce village achètent davantage de fruits et légumes, productions locales.

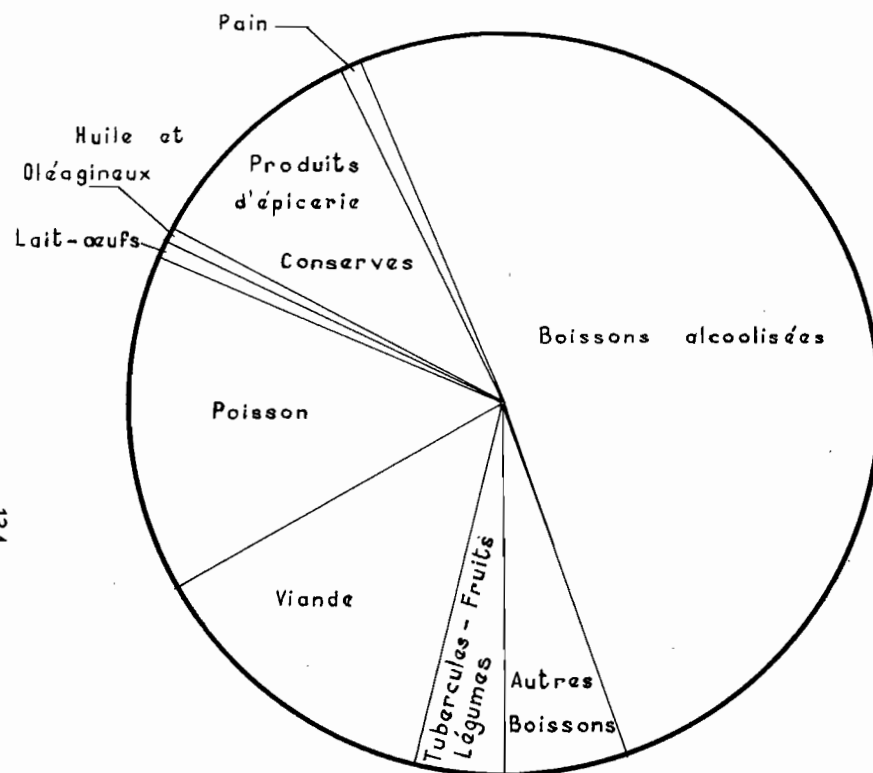


U.B. Percevant un salaire

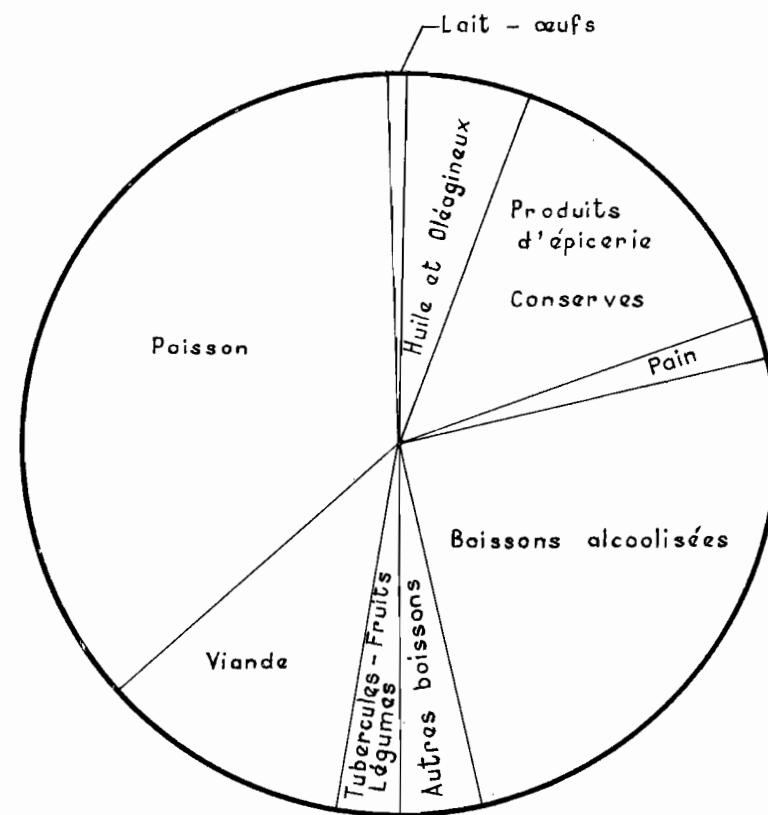


U.B. ne percevant aucun salaire

Graphique 16 - Répartition des dépenses alimentaires selon les villages.

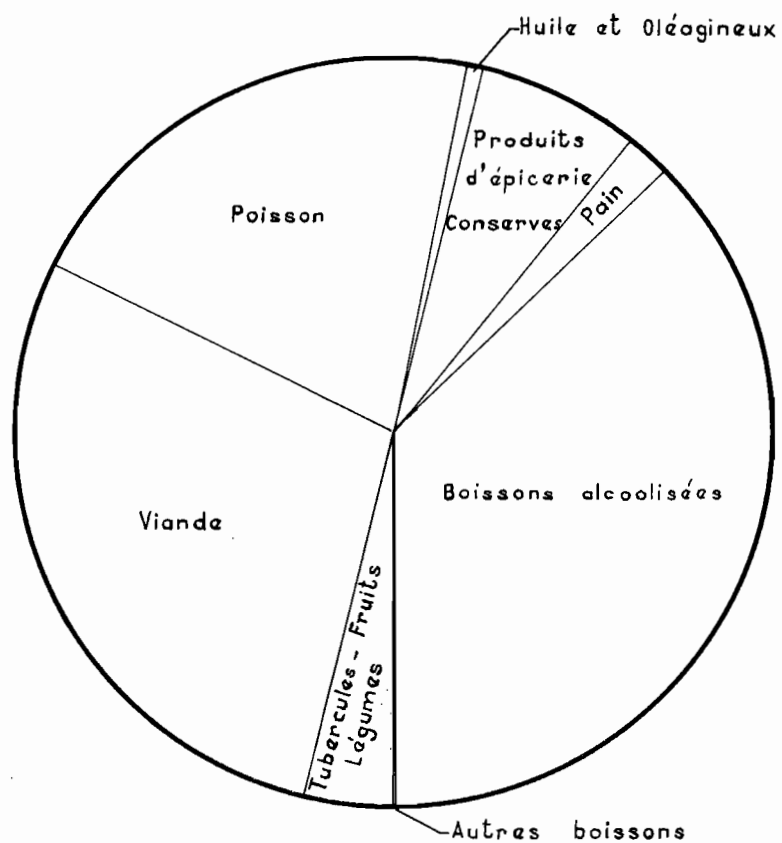


MASSANGUI

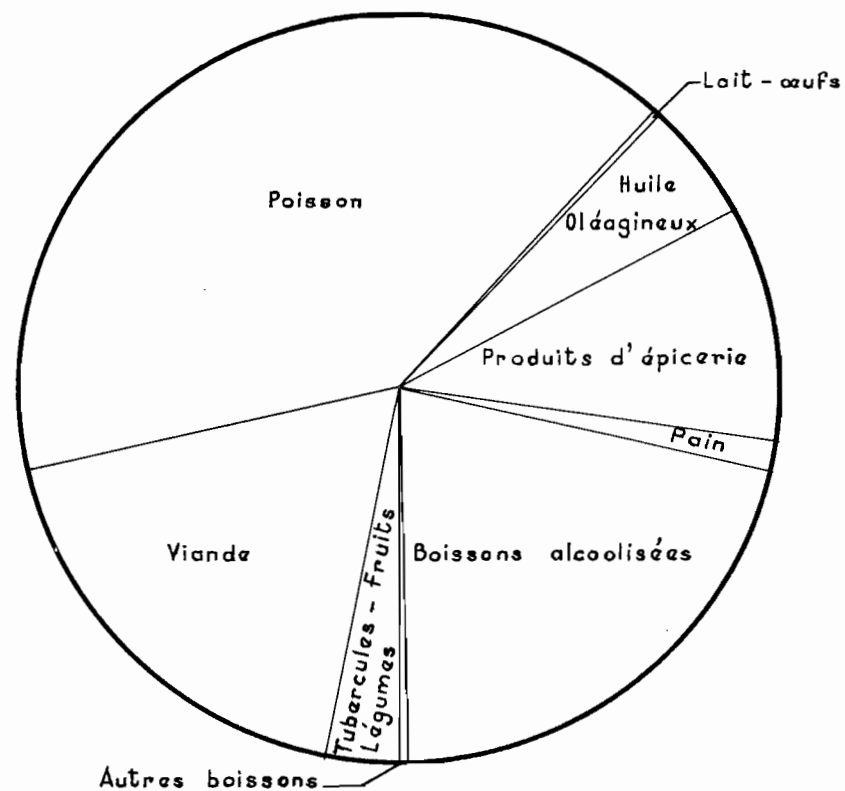


Villages proches de la S.I.A.N.

Graphique 17 - Répartition des dépenses alimentaires selon que les U.B. perçoivent ou n'ont pas un salaire.



MASSANGUI



Villages proches de la S.I.A. N.

Graphique 18 - Répartition des dépenses alimentaires des U.B. percevant un salaire.

Tableau n° 39

Répartition des dépenses alimentaires selon que les U.B. perçoivent ou ne perçoivent pas un salaire

UNITES BUDGETAIRES PERCEVANT UN SALAIRE

	TUBER CULES FRUITS LEGUMES			VIANDE			POISSON			LAIT - ŒUFS			HUILE ET OLÉAGINEUX			PRODUITS D'ÉPICERIE CONSERVES			PAIN			BOISSONS ALCOOLISÉES			AUTRES BOISSONS			TOTAL		
	Dépense totale	Dépense par UB	%	Dépense totale	Dépense par UB	%	Dépense totale	Dépense par UB	%	Dépense totale	Dépense par UB	%	Dépense totale	Dépense par UB	%	Dépense totale	Dépense par UB	%	Dépense totale	Dépense par UB	%	Dépense totale	Dépense par UB	%	Dépense totale	Dépense par UB	%	Dépense totale	Dépense par UB	%
MASSANGUI	1.785	99,2	3,8	6.240	346,7	13,1	7.125	395,8	15	350	19,4	0,7	315	17,5	0,6	4.885	271,4	10,4	385	21,4	0,8	23.920	1.328,9	50,3	2.535	140,8	5,3	47.540	2.641,7	100
VILLAGES DE LA VALLÉE	795	47	2,8	2.655	177	10,6	9.060	604	36,3	155	10,3	0,6	1.345	89,7	5,4	3.475	231,7	13,9	455	30,3	1,8	6.300	420	25,2	855	57	3,4	25.005	1.667	100
TOTAL	2.490	75,5	3,4	8.895	269,5	12,3	16.185	490,5	22,3	505	15,3	0,7	1.660	50,3	2,3	8.360	253,3	11,5	840	25,5	1,2	30.220	915,8	41,6	3.390	102,7	4,7	72.545	2.198,3	100
UNITES BUDGETAIRES NE PERCEVANT AUCUN SALAIRE																														
MASSANGUI	2.685	48,8	3,8	20.155	366,4	28,6	14.655	266,5	20,7	-	-	-	455	8,3	8,6	4.945	90,3	7	1.335	24,3	1,9	26.325	478,6	37,3	70	1,3	0,1	70.645	1.284,5	100
VILLAGES DE LA VALLÉE	2.490	38,3	3,1	14.780	227,4	18,4	32.265	496,4	40,2	170	2,6	0,2	4.145	63,8	5,2	8.145	125,3	10,1	1.860	16,3	1,3	16.870	259,5	21,1	350	5,4	0,4	80.275	1.235	100
TOTAL	5.175	43,1	3,4	34.935	291,1	23,1	46.920	391	31,1	170	1,4	0,1	4.600	38,3	3	13.110	109,2	8,7	2.395	20	1,6	43.195	360	28,7	420	3,5	0,3	150.920	1.257,7	100

Tableau n° 40

Dépenses alimentaires par village
Origine des produits

	Produits locaux			Produits importés			Total		
	Dépense globale	Dépense par U. B.	%	Dépense globale	Dépense par U. B.	%	Dépense globale	Dépense par U. B.	%
Massangui	65 550	897, 9	55, 5	52 635	721	44, 5	118 185	1 619	100
Kingouala-Kola	11 325	755	54, 3	9 530	635, 3	45, 7	20 855	1 390, 3	"
M'Pila	28 780	1 106, 9	58, 8	20 190	776, 5	41, 2	48 970	1 883, 4	"
Kimbonga	825	51, 6	17, 4	3 930	245, 6	82, 6	4 755	297, 2	"
N'Tandou-Kimouanda	6 485	648, 5	51, 3	6 160	616	48, 7	12 645	1 264, 5	"
Kimpambou-Mahambou	3 195	798, 7	60, 5	2 085	521, 2	39, 5	5 280	1 320	"
Kimpambou-Loukelo	10 465	1 162, 8	81, 9	2 310	256, 7	18, 1	12 775	1 419, 4	"
Total villages Vallée	61 075	763, 4	58	44 205	552, 6	42	105 280	1 316	"
Total général	126 625	827, 6	56, 7	96 840	632, 9	43, 3	223 465	1 460, 6	"

2/ Origine des produits alimentaires achetés par les salariés d'une part, par les agriculteurs d'autre part (tableau n° 41).

Les unités budgétaires percevant un salaire achètent davantage de produits importés, tant en valeur absolue qu'en valeur relative.

Si l'on ne considère que les pourcentages, qui traduisent la structure des budgets, il apparaît de ce point de vue que le comportement des consommateurs salariés de la Vallée diffère peu de celui des agriculteurs, puisqu'ils consacrent respectivement 45,4 % et 40,9 % de leurs dépenses alimentaires à des achats de produits importés.

A Massangui les taux sont respectivement de 57 et 36,2 % : l'écart, plus marqué, reflète la place primordiale des achats de vin et, à un moindre degré, des achats de conserves dans les budgets des salariés. D'autre part les villageois qui ne perçoivent pas de salaires mais jouissent cependant de revenus assez importants achètent, comme nous l'avons constaté, proportionnellement plus de viande, produit local.

Tableau n° 41

Dépenses alimentaires des U.B. percevant un salaire et des U.B. ne percevant pas de salaire
Origine des produits

		Produits locaux			Produits importés			Total		
		Dépense globale	Dépense par U. B.	%	Dépense globale	Dépense par U. B.	%	Dépense globale	Dépense par U. B.	%
Massangui	Salariés	20 450	1 136, 1	43	27 090	1 505	57	47 540	2 641, 1	100
	Non Salariés	45 100	820	63, 8	25 545	464, 5	36, 2	70 645	1 284, 5	"
Villages de la Vallée	Salariés	13 645	909, 7	54, 6	11 360	757, 3	45, 4	25 005	1 667	"
	Non Salariés	47 430	729, 7	59, 1	32 845	505, 3	40, 9	80 275	1 235	"
Total	Salariés	34 095	1 033, 2	47	38 450	1 165, 2	53	72 545	2 198, 3	"
	Non Salariés	92 530	771, 1	61, 3	58 390	486, 6	38, 7	150 920	1 257, 7	"

CHAPITRE IV : LES DEPENSES NON ALIMENTAIRES

LA DISTRIBUTION DES UNITES BUDGETAIRES SELON LE NIVEAU DES DEPENSES NON ALIMEN-
TAIRES (tableaux 42 à 47 ; graphiques 19 et 20).

La distribution des unités budgétaires selon le volume mensuel des dépenses non alimentaires, étonnamment irrégulière et étalée, comme le manifeste le graphique 19, traduit bien la diversité des situations particulières, la coexistence dans les mêmes villages de familles dont les niveaux de dépenses sont extrêmement variables. On observe toutefois, du moins en ce qui concerne les budgets qui ne bénéficient d'aucun salaire ou revenu régulier, un tassement vers les niveaux inférieurs de dépenses ; quelques valeurs extraites des tableaux de distribution illustrent ce phénomène, encore plus marqué pour les dépenses non alimentaires que pour les dépenses alimentaires :

- 21,8 % des unités budgétaires n'ont pas effectué de dépenses autres qu'alimentaires (contre 8,5 % pour les dépenses alimentaires). Le rapprochement de ces pourcentages suggère qu'une certaine priorité est accordée aux dépenses alimentaires.

Tableau n° 42

Dépenses non alimentaires par U.B. - distribution

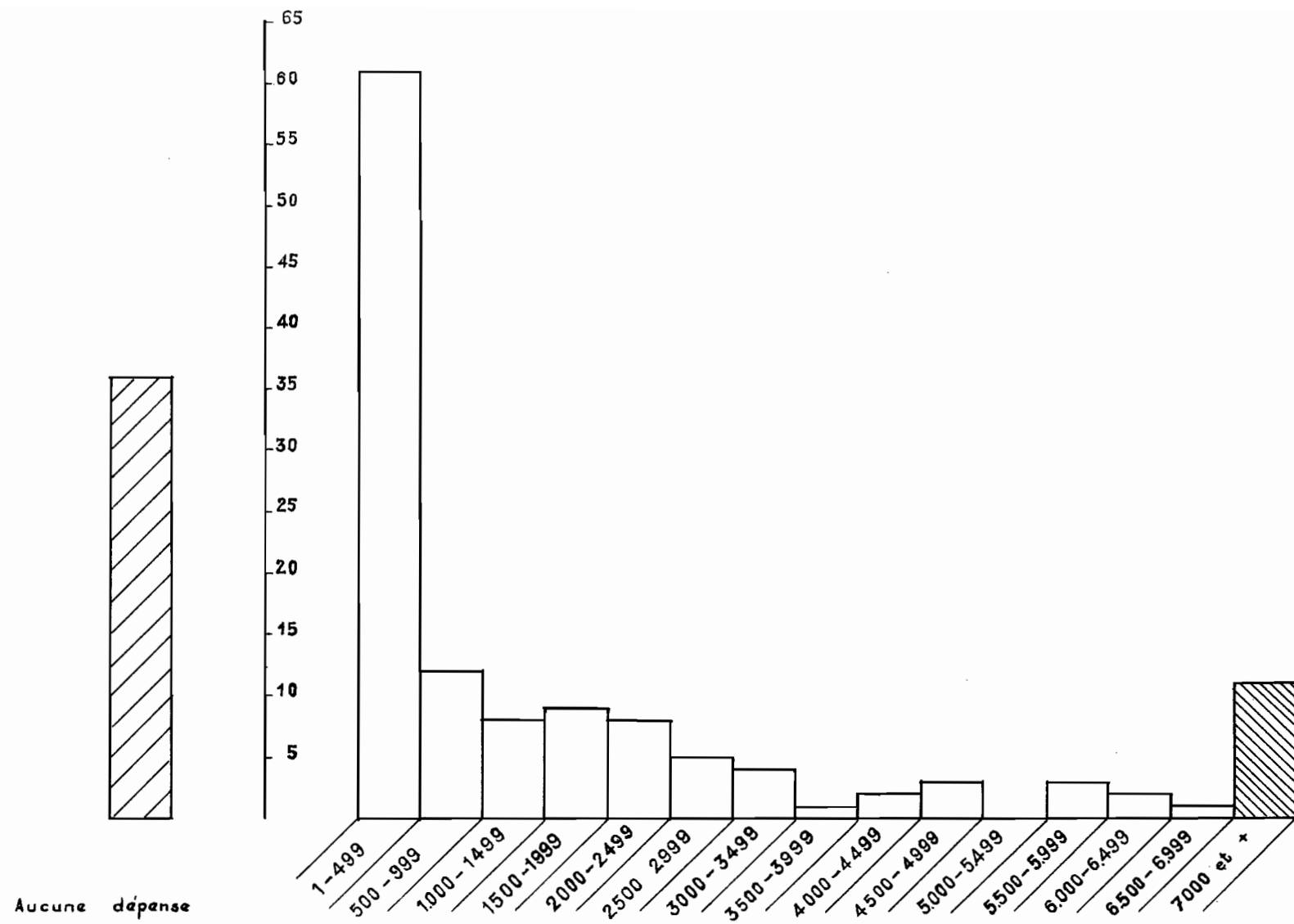
	Pas de dépenses	0-499	500-999	1 000-1 499	1 500-1 999	2 000-2 499	2 500-2 999	3 000-3 499	3 500-3 999	4 000-4 499	4 500-4 999	5 000-5 499	5 500-5 999	6 000-6 499	6 500-6 999	7 000-7 499	7 500-7 999	8 000-8 499	8 500-8 999	9 000 et plus	Total
Massangui	34	24	5	4	2	5	1	3	1	1	2		1							2	86
Kingouala-Kola	2	8			1									1						3	15
M'Pila		8	2	3	4	1	3	1						1	1		1			1	26
Kimbonga		14	1		1																16
N'Tandou-Kim.		3	1		1	2	1			1										1	10
Kimpambou-Mah.			1								1		2								4
Kimpambou-Louk.		4	2	1																2	9
Total villages Vallée	2	37	7	4	7	3	4	1		1	1		2	2	1		1			7	80
Total général	36	61	12	8	9	8	5	4	1	2	3		3	2	1		1	1		9	166

- 36,8 % des unités budgétaires ont dépensé moins de 500 francs : la classe modale est ici encore la classe inférieure.

- 44 % des unités budgétaires ont dépensé moins de 1 000 francs, et 59 % moins de 2 500 francs.

- Par contre 5,4 % des unités budgétaires ont consacré plus de 9 000 francs à l'achat de produits non alimentaires.

Les budgets dont le niveau des dépenses est élevé demeurent exceptionnels en milieu rural. En valeur relative les salariés figurent en beaucoup plus grand nombre dans cette catégorie puisque, à titre d'exemple, 42,4 % d'entre eux ont dépensé 2.500 francs ou plus ; 13,5 % seulement des unités budgétaires ne percevant aucun salaire ont atteint ce chiffre.



Graphique 19 - Répartition des dépenses alimentaires des U.B. ne percevant pas de salaire.

Tableau n° 43
Dépenses non alimentaires par U.B. - distribution en pourcentage

	Pas de dépense	0-499	500-999	1 000-1 499	1 500-1 999	2 000-2 499	2 500-2 999	3 000-3 499	3 500-3 999	4 000-4 499	4 500-4 999	5 000-5 499	5 500-5 999	6 000-6 499	6 500-6 999	7 000-7 499	7 500-7 999	8 000-8 499	8 500-8 999	9 000 et plus	Total
Massangui	39,5	27,9	5,8	4,6	2,3	5,8	1,2	3,5	1,2	1,2	2,3		1,2					1,2		2,3	100
Kingouala-K.	13,3	53,3			6,7									6,7						20	100
M'Pila		30,9	7,7	11,6	15,4	3,8	11,6	3,8						3,8	3,8		3,8			3,8	100
Kimbonga		87,6	6,2		6,2																100
N'Tandou-K.		30	10		10	20	10			10										10	100
Kimpambou-M.			25							25			50								100
Kimpambou-L.		44,5	22,2	11,1																22,2	100
Total villages Vallée	2,5	46,3	8,8	5	8,8	3,8	5	1,2		1,2	1,2		2,5	2,5	1,2		0,2			8,8	100
Total général	21,8	36,8	7,2	4,8	5,4	4,8	3	2,4	0,6	1,2	1,8		1,8	1,2	0,6		0,6	0,6		5,4	100

Tableau n° 44
Dépenses non alimentaires par personne - distribution en pourcentage

	Pas de dépense	0 à 99	100 à 199	200 à 299	300-399	400-499	500-599	600-699	700-799	800-899	900-999	1 000-1 099	1 100-1 199	1 200-1 299	1 300-1 399	1 400-1 499	1 500-1 599	1 600-1 699	1 700-1 799	1 800-1 899	1 900-1 999	2 000 et plus	Total
Massangui	39,5	25,6	8,1	5,8	1,2		3,4	1,2	3,4	1,2		2,3		1,2		1,2	1,2	3,5					100
Kingouala-K.	13,3	40	6,7			13,3				6,7												20	100
M'Pila		30,8	11,3	3,9	7,7	7,7	7,7	3,9	7,7			3,8	3,8		3,8		3,8					3,9	100
Kimbonga		93,8	6,2																				100
N'Tandou-F.		30	10	20							10				10							20	100
Kimpambou-M.		25							25		25		25										100
Kimpambou-L.		66,7		11,1																		22,2	100
Total villages Vallée	2,5	48,8	7,6	5	2,5	5	2,5	1,2	3,8	1,2	2,5	1,2	2,5		2,5		1,2					10	100
Total général	21,9	36,8	7,9	5,4	1,8	2,4	3	1,2	3,6	1,2	1,2	1,8	1,2	0,6	1,2	0,6	1,2	1,8				5,4	100

Tableau n° 45
Dépenses non alimentaires par U.C. - Distribution en pourcentage

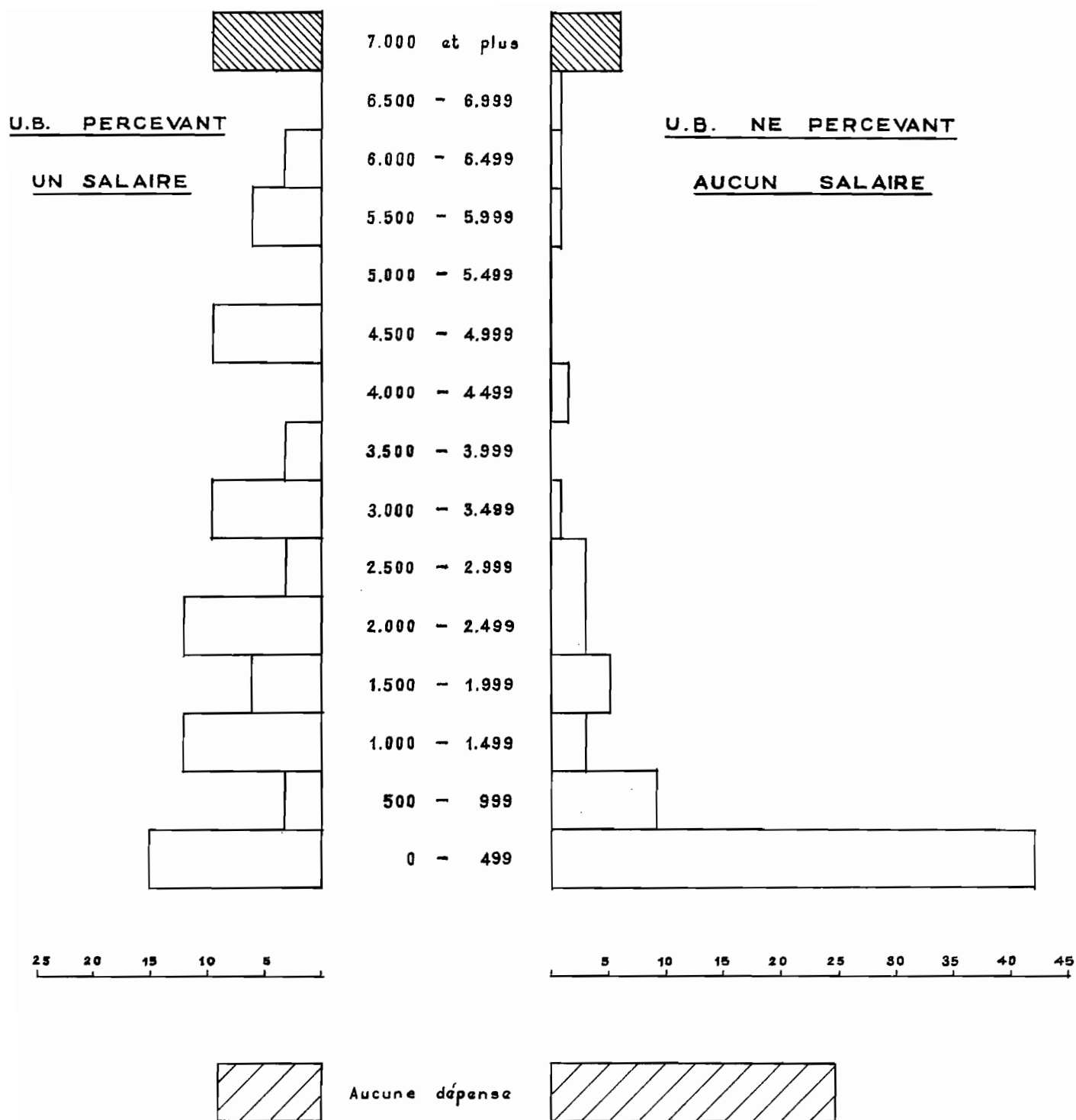
	Pas de dépense	0-99	100-199	200-299	300-399	400-499	500-599	600-699	700-799	800-899	900-999	1 000-1 099	1 100-1 199	1 200-1 299	1 300-1 399	1 400-1 499	1 500-1 599	1 600-1 699	1 700-1 799	1 800-1 899	1 900-1 999	2 000 et plus	Total
Massangui	39,5	22,1	4,7	7	2,3	2,3	2,3	1,2	1,2	1,2	2,3	2,3	1,2	2,3				1,2		1,2	2,3	3,4	100
Kingouala-K.	6,6	40	7			6,7		6,7								6,6						20	100
M'Pila		26,9	7,7	3,9	3,9	11,5	3,9	3,9	7,7	3,9	3,9	3,8		3,8			3,8		3,8			7,7	100
Kimbonga		81,3	12,5	6,2																			100
N'Tandou-Kim.		30	10		10	10							10						10			20	100
Kimpambou-M.			25										25			25			25				100
Kimpambou-L.		55,6	11,1		11,1																	22,2	100
Total villages Vallée	2,5	42,5	10	2,5	3,8	6,3	1,3	2,5	2,5	1,2	1,2	1,2	2,5	1,2		2,5	1,3		2,5	1,2		11,3	100
Total général	21,7	31,9	7,3	4,8	3	4,2	1,8	1,8	1,8	1,2	1,8	1,8	1,8	1,8		1,2	0,6	0,6	1,2	1,2	1,2	7,3	100

Tableau n° 46

Dépenses non alimentaires selon que les U.B. perçoivent
ou ne perçoivent pas de salaire - distribution

Unités budgétaires percevant un salaire

	Pas de dépense	1-499	500-999	1 000-1 499	1 500-1 999	2 000-2 499	2 500-2 999	3 000-3 499	3 500-3 999	4 000-4 499	4 500-4 999	5 000-5 499	5 500-5 999	6 000-6 499	6 500-6 999	7 000-7 499	7 500-7 999	8 000-8 499	8 500-8 999	9 000 et plus	Total
Massangui	3	2		3	1	2		2	1		2		1							1	18
Villages de la Vallée		3	1	1	1	2	1	1			1		1	1						2	15
Total	3	5	1	4	2	4	1	3	1		3		2	1						3	33
Unités budgétaires ne percevant pas de salaire																					
Massangui	31	22	5	1	1	3	1	1		1								1		1	68
Villages de la Vallée	2	34	6	3	6	1	3			1			1	1	1		1			5	65
Total	33	56	11	4	7	4	4	1		2			1	1	1		1	1		6	133



Graphique 20 - Dépenses non alimentaires des salariés et des agriculteurs par U.B. Distribution (en %).

Tableau n° 47

Dépenses non alimentaires selon que les U.B. perçoivent ou ne
perçoivent pas de salaire - distribution relative

Unités budgétaires percevant un salaire

	Pas de dépense	1-499	500-999	1 000-1 499	1 500-1 999	2 000-2 499	2 500-2 999	3 000-3 499	3 500-3 999	4 000-4 499	4 500-4 999	5 000-5 499	5 500-5 999	6 000-6 499	6 500-6 999	7 000-7 499	7 500-7 999	8 000-8 499	8 500-8 999	9 000 et plus	Total
Massangui	16,6	11,1		16,6	5,6	11,1		11,1	5,6		11,1		5,6							5,6	100
Villages de la Vallée		19,8	6,7	6,7	6,7	13,3	6,7	6,7			6,7		6,7	6,7						13,3	100
Total	9,1	15,2	3	12,1	6,1	12,1	3	9,1	3		9,1		6,1	3						9	100
Unités budgétaires ne percevant pas de salaire																					
Massangui	45,5	32,3	7,3	1,5	1,5	4,4	1,5	1,5		1,5								1,5		1,5	100
Villages de la Vallée	3,1	52,4	9,3	4,6	9,3	1,5	4,6			1,5			1,5	1,5	1,5		1,5			7,7	100
Total	24,8	42,1	8,2	3	5,2	3	3	0,7		1,5			0,8	0,8	0,8		0,8	0,8		4,5	100

LA STRUCTURE DES DEPENSES NON ALIMENTAIRES
(tableaux n° 48, 49, 50 ; graphique n° 21)

IMPORTANCE RELATIVE DE CHAQUE PRODUIT DANS LES ACHATS DE PRODUITS NON ALIMENTAIRES

Il convient au préalable d'insister particulièrement sur l'imprécision des résultats concernant la structure de certaines dépenses non alimentaires.

Si les sorties d'argent correspondant aux dépenses ordinaires à périodicité rapprochée (dépenses de transport, de produits d'entretien ... etc) peuvent faire l'objet d'une enquête mensuelle, il n'en va pas de même des dépenses extraordinaires (habillement, et surtout biens durables tels que mobilier, ustensiles de ménage, outils ... etc) dont le niveau est susceptible de varier sensiblement au cours de l'année.

L'objection tirée de la brièveté de la période d'observation s'applique essentiellement aux budgets des purs agriculteurs ; elle n'a pas la même portée concernant les budgets des salariés, justement caractérisés par la régularité des revenus. Mais de toute manière nous constaterons par la suite (cf. infra p. 147) une tendance marquée à l'étalement des dépenses des agriculteurs sur l'année entière, même si une partie des revenus perçus en une ou deux fois est affectée sur-le-champ à l'achat de biens durables renouvelés périodiquement (batterie de cuisine, lampes ...).

Comme pour les dépenses alimentaires, le tableau ci-après dresse la hiérarchie objective des dépenses autres qu'alimentaires, classées par ordre d'importance décroissante. Cette hiérarchie n'est pas exactement la même à Massangui et dans les villages de la Vallée, mais pour l'analyse détaillée des sorties d'argent nous suivrons l'ordre décroissant des dépenses totales (Massangui + Vallée), sans nous dissimuler son caractère artificiel puisqu'il rassemble des observations portant sur deux sous-ensembles hétérogènes.

Les hiérarchies des dépenses à Massangui et dans la Vallée ne diffèrent sensiblement que pour les biens durables, l'habitat, et les dépenses d'exploitation : nous en chercherons les raisons en analysant chaque rubrique. En ce qui concerne l'habillement, les transports et services, les produits d'entretien, les dépenses de santé, les cotisations, le tabac et les cigarettes, la place dans le classement est identique ou se trouve décalée d'un rang au plus.

Cette similitude d'ensemble des hiérarchies réelles des dépenses dans des populations hétérogènes et éloignées l'une de l'autre confère aux résultats de cette enquête une signification qui dépasse le champ relativement étroit imposé à nos observations. S'il nous est impossible, pour des raisons de représentativité statistique, d'extrapoler les conclusions de cette étude à l'ensemble du Niari et a fortiori aux régions avoisinantes, la concordance des observations dans les villages de la Vallée et à Massangui, situé hors de la Vallée proprement dite, leur donne une représentativité qui, pour n'être pas d'ordre statistique, n'en est pas moins très étendue.

Classement par ordre d'importance décroissante

Nature des sorties d'argent	Massangui	Villages de la Vallée	Total
Habillement	48,2 %	37,1 %	40,6 %
Biens durables, mobilier, ustensiles ménagers	6,8 %	26,8 %	21 %
Transports - services divers	12 %	12,8 %	12,6 %
Produits d'entretien	8,2 %	6,3 %	6,8 %
Habitat	12,6 %	4,3 %	6,7 %
Dépenses d'exploitation	1,1 %	6,4 %	4,9 %
Dépenses de santé	1,6 %	2,5 %	2,3 %
Cotisations	2,6 %	1,6 %	1,9 %
Prêts, remboursements - dons	4,6 %	0,6 %	1,7 %
Tabac, cigarettes	1,3 %	1,1 %	1,2 %
Divers	1 %	0,1 %	0,3 %

I - LES DEPENSES VESTIMENTAIRES.

Parmi les biens de consommation courante, les vêtements et les tissus ont dans les budgets une place primordiale : 37,5 % des dépenses mensuelles autres qu'alimentaires dans la vallée, et 48,2 % à Massangui. Ils viennent en tête des achats autres qu'alimentaires dans quatre villages de la Vallée sur six.

L'importance de cette rubrique qui représente presque la moitié des dépenses non alimentaires, n'appelle pas de longs commentaires. Il convient cependant d'insister sur le caractère essentiellement psychologique et social, et non pas physiologique(1), du besoin de s'habiller.

Dans les zones, tel le Niari forestier, où le niveau des revenus particulièrement bas contraint à se contenter du nécessaire, le pagne ou le pantalon constituent avec le sel, les ustensiles de ménage, la quincaillerie et le savon, l'essentiel des achats. Les revenus que procure la vente des produits agricoles excédentaires servent en priorité à renouveler les vêtements de l'homme et de la femme, et, de plus en plus, des enfants. C'est du moins ce que l'on constate lorsque l'on suit les marchés de produits agricoles et qu'on relève la nature des dépenses qu'effectuent les agriculteurs dès qu'ils ont reçu leur argent. Si, pour des raisons évidentes, les villageois de ces régions se contentent encore des pagnes bon marché (900, 1 200 frs) ou des vêtements de drill pour les hommes, on constate dans les zones relativement plus prospères, et particulièrement dans la Vallée du Niari, une exigence nouvelle de la clientèle : celle de la qualité.

Tous les commerçants se sont déclarés frappés de cette évolution très rapide du comportement et des goûts des consommateurs : la chemise en nylon ou en belle popeline remplace la chemise en coton grossier, quatre fois moins chère ; le pantalon en tergal remplace de la même manière le pantalon en drill kaki. La recherche de l'élégance s'affirme en brousse comme en ville. Il est révélateur que 50 % des achats par correspondance en France soient des commandes d'articles textiles.

Ces observations confirment le caractère essentiellement social et psychologique, et non pas physiologique, du besoin de s'habiller. Jean-Louis Lierdeman, après avoir estimé à 30 % du budget environ le volume du poste "habillement" note(2) : "Le besoin d'être à la mode, de paraître, de "crâner" comme disent volontiers les jeunes eux-mêmes, telles sont les expressions essentielles du refus des médiocres conditions de vie traditionnelles.

Le souci du prestige fondé sur les apparences est l'une des principales causes de dépenses et constitue par le fait même l'une des principales motivations du comportement économique de la population, surtout en ce qui concerne ses éléments jeunes contaminés par "l'ambiance" des villes".

Trois remarques compléteront ces observations sur l'évolution du comportement et des goûts des consommateurs :

- en ce qui concerne les vêtements féminins, les ventes de tissus destinés à la confection de camisoles (portées avec un pagne drapé à la taille), ou même de robes, prennent chaque jour plus d'importance.

- les villageois du Niari acquièrent l'habitude d'habiller leurs enfants, surtout les tout petits. Les colporteurs, avertis des désirs de la clientèle, transportent souvent dans leur ballot de marchandises diverses des habits pour les très jeunes.

- la vente des chaussures est caractérisée, comme celle des vêtements, par une demande croissante de produits de qualité. Ainsi les chaussures de tennis sont délaissées en faveur des souliers en cuir. Toutefois, les sandales en matière plastique, très bon marché et d'un usage plus courant, demeurent l'article le plus demandé.

Les dépenses vestimentaires respectives des salariés et des agriculteurs.

Les salariés de Massangui consacrent une part proportionnellement plus importante de leurs revenus aux achats d'articles textiles et de chaussures que les non salariés : les pourcentages sont respectivement de 60,1 % et 36,7 %.

(1) En saison sèche toutefois il est nécessaire de se couvrir le matin et le soir pour se protéger du froid humide. La protection insuffisante des adultes et surtout des enfants durant cette période entraîne une recrudescence de certaines maladies.

(2) J. L. Lierdeman - "Problèmes socio-économiques de la Région du Niari - données globales sur la structure des revenus et leur utilisation". Brazzaville Mars-Sept. 1963, rap. ronéoté.

Il ne semble pas que le mois d'enquête ait été exceptionnel à cet égard : on constate effectivement, sans qu'il soit nécessaire de recourir aux relevés budgétaires, que les salariés sont mieux habillés que les non salariés. L'explication est plus d'ordre psychologique que financier : les salariés appartiennent en général aux jeunes générations et craignent moins que les vieux de s'exposer à la jalousie des autres villageois en arborant des vêtements neufs ou une tenue plus recherchée.

Dans les villages de la Vallée par contre la proportion des dépenses d'habillement dans l'ensemble des dépenses autres qu'alimentaires est pratiquement identique dans tous les budgets, qu'il y entre ou non un salaire. Les pourcentages sont respectivement de 36,3 et 37,9 %, très voisins du pourcentage des dépenses vestimentaires dans les budgets des non salariés de Massangui (36,7 %).

Si les pourcentages des dépenses vestimentaires sont similaires, leur niveau réel est très variable puisqu'elles s'élèvent à 314 frs par unité budgétaire ne percevant aucun salaire à Massangui, à 1 013 frs pour ces unités budgétaires dans la Vallée, à 1 505 frs et 1 276 frs pour les unités budgétaires percevant un salaire. Ces résultats d'ensemble font présumer que le poste "habillement" est caractérisé par une forte élasticité. Dans les villages comme en ville, l'augmentation des revenus entraîne un accroissement correspondant des dépenses vestimentaires : des habits en plus grand nombre, mais surtout de meilleure qualité.

Etude détaillée des dépenses d'habillement.

Nous avons réuni sous cette rubrique les achats de vêtements ou de linge, les achats de tissus pour confection d'habits et les frais de tailleur, enfin les achats de chaussures.

Les villageois achètent le plus souvent des habits prêts à porter. Ils semblent s'adresser de moins en moins au tailleur, sauf pour les vêtements tout à fait ordinaires : chemises en coton grossier, pantalons en drill.

Les achats d'habits destinés aux hommes représentent plus de la moitié des dépenses vestimentaires (52 %) ; les achats d'habits destinés aux femmes et aux enfants s'élèvent respectivement à 39 et 9 %.

A Massangui, ces pourcentages s'élèvent à 48, 49,5 et 2,5 %.

Dans la Vallée ces pourcentages s'élèvent à 54, 33 et 13 %.

Pour les salariés ces pourcentages s'élèvent à 49, 48 et 3 %.

Pour les non salariés ces pourcentages s'élèvent à 54, 33,5 et 12,5 %.

II - BIENS DURABLES, MOBILIER, USTENSILES MENAGERS.

Nous n'insisterons pas sur cette rubrique à laquelle nous avons consacré un chapitre spécial. Si ces achats représentent 26,8 % des dépenses mensuelles autres qu'alimentaires dans la Vallée et viennent donc en deuxième place, ils n'en représentent plus que 6,8 % à Massangui. Les ventes d'arachides en cours d'enquête dans des villages de la Vallée expliquent partiellement cet écart : bien que l'on constate une tendance marquée à étaler les dépenses sur l'année entière, une partie des revenus perçus en une ou deux fois est dépensée sur le champ, particulièrement en achats de biens durables renouvelés périodiquement : batterie de cuisine, lampes, etc.

Les achats de biens durables enregistrés durant l'enquête peuvent être ventilés comme suit :

Ustensiles ménagers	30,7 %
Lampes et pièces détachées	11,7 %
Literie	22,5 %

Autres biens durables (poste de radio, ameublement etc) : 35,1 %.

Les achats d'outils agricoles, d'instruments de chasse ou de pêche, ne figurent pas sous cette rubrique, mais parmi les dépenses d'exploitation. Ces objets ne représentent d'ailleurs qu'une dépense minime, quelques milliers de frs pour l'ensemble des budgets durant le mois d'enquête.

III - TRANSPORTS ET SERVICES DIVERS.

Les transports constituent le troisième poste de dépenses : 12 % des dépenses autres qu'alimentaires à Massangui, et 12,8 % dans les villages de la Vallée ; ou, en valeur absolue, 151,8 frs et 261,5 frs par unité budgétaire et par mois.

Aux dépenses de transports qui représenteront 97,8 % des sorties d'argent rassemblées sous cette rubrique nous avons ajouté les rémunérations de services divers qui ne s'élèvent au total qu'à 875 frs, soit 2,2 % des dépenses de cette catégorie.

IV - LES PRODUITS D'ENTRETIEN.

Ce poste, le quatrième à Massangui et le cinquième pour l'ensemble des villages de la Vallée, rassemble des dépenses hétérogènes : achats de pétrole, d'allumettes, de savon, de produits de nettoyage ou de toilette, bougies ... etc. Ces dépenses ont toutefois un caractère commun : elles sont dans une large mesure incompressibles ou peu élastiques. Des dépenses telles que les achats de savon et de pétrole sont prioritaires : on les trouve dans presque tous les budgets dont elles représentent une pourcentage très variable, élevé dans les budgets modestes, minime dans les budgets les plus importants ; et l'on ne décèle pas de différences à cet égard entre salariés et agriculteurs.

Pour près de la moitié (47 %) ces achats sont des achats de pétrole ; pour le tiers (30,4) des achats de savon. Puis viennent les divers objets de toilette (6,4 %), des produits d'entretien au sens strict (5,2 %), les allumettes (4,9 %) ... etc.

V - LES DEPENSES D'HABITAT.

Les dépenses de construction et de réfection des cases représentent 4,3 % des dépenses autres qu'alimentaires dans les villages de la Vallée, 12,6 % à Massangui.

Nous ne citons ces pourcentages que pour mémoire, car l'étude du coût de l'habitat doit déborder le cadre étroit de budgets mensuels. Nous lui avons d'ailleurs consacré un chapitre spécial, en raison de son importance économique et sociale (cf. supra p. 60). Rappelons simplement que dans la Vallée la très grande majorité des cases sont d'ores et déjà construites en briques. Le grand mouvement de transformation de l'habitat était à son apogée en 1961-1962 ; il s'est sensiblement ralenti depuis : il s'ensuit une régression relative, dans les budgets familiaux, des dépenses consacrées à la construction. De toute manière seule une observation de longue durée permettrait de déterminer avec précision le volume des dépenses d'habitat.

VI - LES DEPENSES D'EXPLOITATION.

Sont groupés sous cette rubrique les achats d'outils, d'instruments de chasse ou de pêche (activités primaires, rattachées aux activités purement agricoles ; leur incidence budgétaire est d'ailleurs très faible), les achats de semence et les rémunérations de services tels que la préparation mécanisée des champs d'arachides par les paysannats.

Ce poste de dépense est presque insignifiant à Massangui (1,1 % des dépenses autres qu'alimentaires), un peu plus important dans les villages de la Vallée (4,9 %). Toutefois, même dans ces villages, les pourcentages moyens n'ont pas grande signification ; ils dissimulent des situations individuelles extrêmement diverses ou, plus précisément, une forte majorité de budgets dont les dépenses d'exploitation se réduisent à l'achat périodique d'une houe et d'une matchette, et une petite minorité de budgets dont une part appréciable des ressources est affectée à des travaux cultureux mécanisés effectués par les paysannats, et à des achats de semences.

De toute manière, la modicité des chiffres révèle à quel point l'agriculture demeure une activité traditionnelle, essentiellement féminine et tournée vers l'auto-subsistance. Très rares encore sont les paysans qui réalisent l'intérêt de consentir aux cultures non seulement des journées de travail mais une part de leur revenu monétaire, sous forme d'investissement.

VII - LES DEPENSES DE SANTE.

Ici encore les chiffres moyens dissimulent des situations individuelles extrêmement variées. Les achats de produits pharmaceutiques sont irréguliers par nature. S'ils ne représentent en moyenne que 2,3 % des dépenses autres qu'alimentaires, il n'est pas rare qu'ils absorbent la quasi totalité du revenu quand la maladie frappe une famille.

Tableau n° 48
Répartition des dépenses non alimentaires selon les villages.

	Tabac cigarettes	Habillement	Produits d'entre- tien	Transport services divers	Dépenses de santé	Biens durables mobilier ustensiles ménagers	Habitat	Dépenses d'exploita- tion	Cotisation	Prêts Rembour- sements Dons	Divers	Total dépenses non alimentaires
MASSANGUI	1.225	44.340	7.580	11.085	1.460	6.275	11.645	1.020	2.400	4.255	885	92.170
KINGOUALA-KOLA	260	39.225	3.480	1.500	1.200	30.550	-	14.200	-	-	-	90.415
M'PILA	1.615	28.305	4.155	18.350	938	4.750	-	-	850	1.275	-	60.238
KIMBONGA	65	1.720	1.550	125	840	-	30	-	-	-	-	4.330
NTANDOU-KIMOUANDA	225	7.865	1.775	-	1.155	13.720	-	350	1.350	-	140	26.580
KIMPAMBOU-MAHAMBOU	100	7.525	425	3.800	1.345	2.575	-	-	1.350	-	-	17.120
KIMPAMBOU-LOUKELO	280	350	2.870	5.150	300	9.285	9.705	-	-	-	-	27.940
TOTAL VILLAGES VALLEE	2.545	84.990	14.255	28.925	5.778	60.780	9.735	14.550	3.550	1.275	140	226.623
TOTAL GENERAL	3.770	129.330	21.835	40.010	7.238	67.155	21.380	15.570	5.950	5.530	1.025	318.793

Tableau n° 49

Répartition relative des dépenses non alimentaires selon les villages.

	Tabac cigarettes	Habillement	Produits d'entretien	Transports services divers	Dépenses de santé	Biens durables Mobiliers ustensiles de ménage	Habitat	Dépenses d'exploit- ation	Cotisation	Prêts Rembour- sements-Dons	Divers	Total dépenses non alimentaires par U.B.
MASSANGUI	1,3	48,2	8,2	12	1,6	6,8	12,6	1,1	2,6	4,6	1	100 %
KINGOUALA- KOLA	0,3	43,4	3,8	1,7	1,3	33,8	-	15,7	-	-	-	100 %
M'PILA	2,7	47	6,9	30,4	1,6	7,9	-	-	1,4	2,1	-	100 %
KIMBONGA	1,5	39,7	35,8	2,9	19,4	-	0,7	-	-	-	-	100 %
NTANDOU- KIMOUANDA	0,8	29,6	6,7	-	4,3	51,7	-	1,3	5,1	-	0,5	100 %
KIMPAMBOU- MAHAMBOU	0,6	44	2,5	22,2	7,8	15	-	-	7,9	-	-	100 %
KIMPAMBOU- LOUKELO	1	1,3	10,3	18,4	1,1	33,2	34,7	-	-	-	-	100 %
Total villages vallée	1,1	37,5	6,3	12,8	2,5	26,8	4,3	6,4	1,6	0,6	0,1	100 %
TOTAL GENERAL	1,2	40,6	6,8	12,6	2,3	21	6,7	4,9	1,9	1,7	0,3	100 %

Tableau n° 50

Répartition des dépenses non alimentaires selon les villages. Dépenses moyennes par U.B.

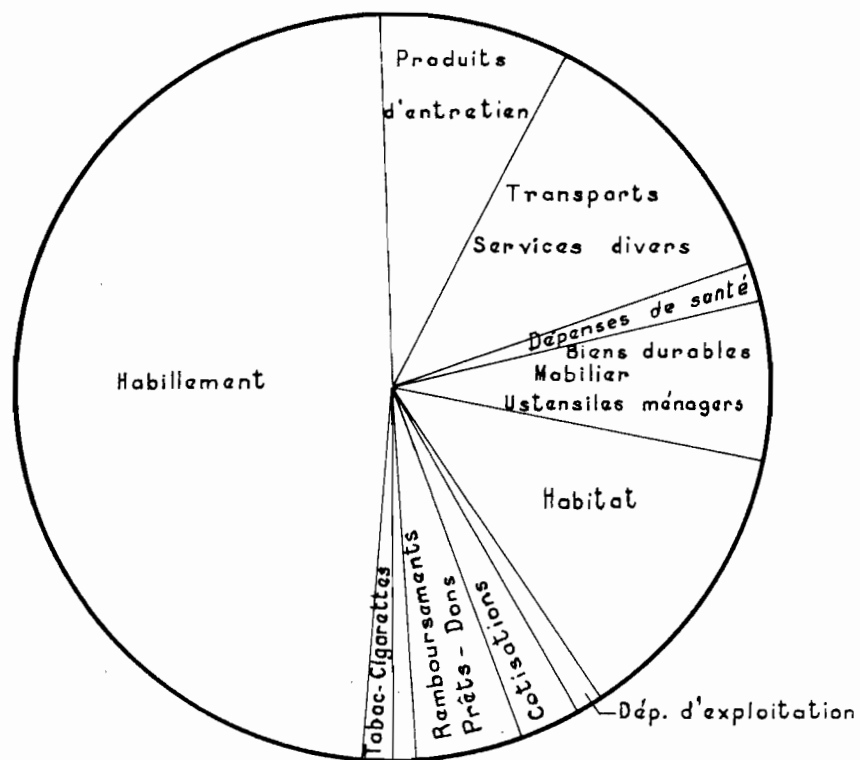
	Tabac cigarettes	Habillement	Produits d'entretien	Transport services Divers	Dépenses de Santé	Biens durables mobiliers ustensiles ménagers	Habitat	Dépenses d'explo- itation	Cotisation	Prêts- Rembour- sements Dons	Divers	Total dépenses non alimentaires par U.B.
MA SSANGUI	16,8	607,4	103,8	151,8	20	86	159,5	14	32,9	58,3	12,1	1.262,6
KINGOUALA-KOLA	17,3	2.615	232	100	80	2.036,7	-	94,7	-	-	-	6.028
M'PILA	62,1	1.088,7	159,8	705,8	938	182,7	-	-	850	1275	-	2.316,8
KIMBONGA	4,1	107,5	96,9	7,8	52,5	-	1,9	-	-	-	-	270,6
NTANDOU-KIMOUANDA	22,5	786,5	177,5	-	115,5	1.372	-	35	135	-	14	2.658
KIMPAMBOU-MAHAMBOU	25	1.881,2	106,2	950	336,3	643,8	-	-	337,5	-	-	4.280
KIMPAMBOU-LOUKELO	3,1	38,9	318,9	572,2	33,3	1.031,7	1.078,3	-	-	-	-	3.104,4
TOTAL VILLAGES VALLEE	31,8	1.062,4	178,2	361,6	72,2	759,8	121,7	181,9	44,4	15,9	1,7	2.831,5
TOTAL GENERAL	24,6	845,3	142,6	261,5	47,3	438,3	139,7	101,8	38,9	36,1	6,7	2.082,9

Tableau n° 51

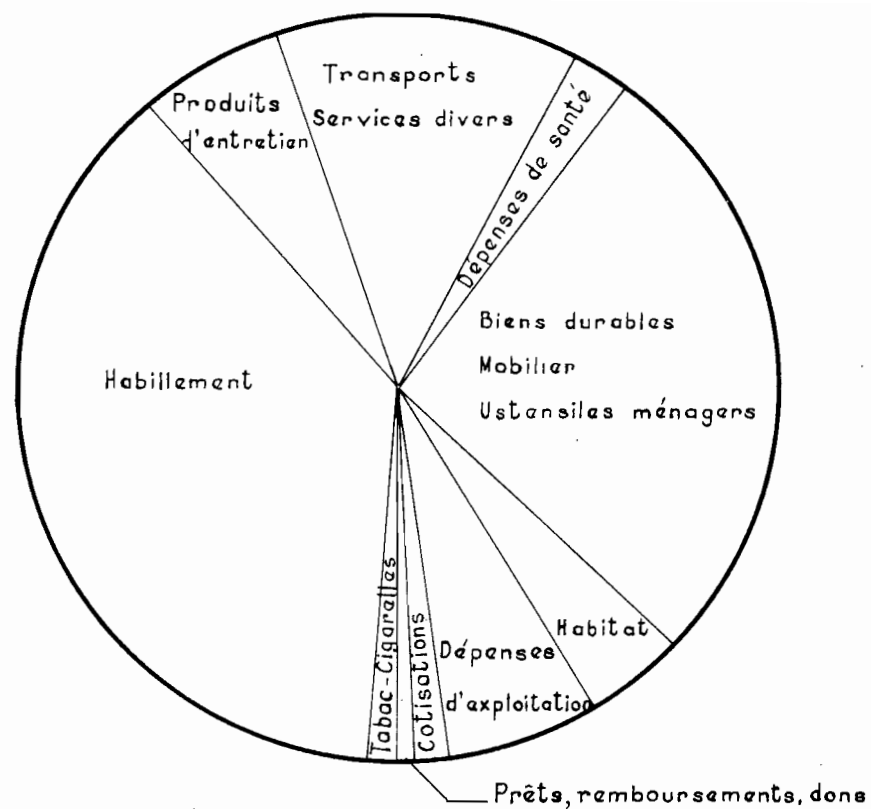
Répartition des dépenses non alimentaires selon que les U.B. perçoivent ou ne perçoivent pas un salaire.

UNITES BUDGETAIRES PERCEVANT UN SALAIR

	Tabac - cigarettes			Habillement			Produits d'entretien			Transports-services divers			Dépenses de santé			Biens durables- mobilier ustensiles ménagers			Habitat			Dépenses d'exploitation			Cotisations			Prêts - Remboursements - Dons			D i v e r s			T O T A L		
	Dépense totale	Dépense par UB	%	Dépense totale	Dépense par UB	%	Dépense totale	Dépense par UB	%	Dépense totale	Dépense par UB	%	Dépense totale	Dépense par UB	%	Dépense totale	Dépense par UB	%	Dépense totale	Dépense par UB	%	Dépense totale	Dépense par UB	%	Dépense totale	Dépense par UB	%	Dépense totale	Dépense par UB	%	Dépense totale	Dépense par UB	%			
MASSANGUI	365	31,4	1,3	27.095	1.505,3	60,1	4.695	260,8	10,4	1.230	68,3	2,7	490	27,2	1,1	4.585	254,7	10,2	800	44,4	1,8	450	36,1	1,4	1.500	83,3	3,3	3.425	190,3	7,6	65	3,6	0,1	45.100	2.505,6	100
Villages proches de la S.I.A.N.	870	58	1,6	19.135	1.275,7	36,3	3.035	202,3	5,8	1.750	116,7	3,3	475	31,7	0,9	16.095	1.073	30,6	8.935	595,7	17	350	23,3	0,7	1.850	123,3	3,5	-	-	-	140	9,33	0,3	52.635	3.509	100
	1.435	43,5	1,5	46.230	1.400,9	47,3	7.730	234,2	7,9	2.980	90,3	3	965	29,2	1	20.680	626,7	21,2	9.735	295	10	1.000	30,3	1	3.350	101,5	3,4	3.425	103,8	3,5	205	6,2	0,2	97.735	2.967,7	100
T O T A L																																				
UNITES BUDGETAIRES NE PERCEVANT AUCUN SALAIRE																																				
MASSANGUI	640	12	1,4	17.245	313,6	36,7	2.885	52,5	6,1	9.855	179,2	20,9	970	17,6	2,1	1.690	30,7	3,6	10.845	197,2	23	370	6,7	0,8	900	16,4	1,9	830	15,1	1,8	820	14,9	1,7	47.070	855,8	100
Villages proches de la S.I.A.N.	1.675	25,8	10	65.855	1.013,2	37,9	11.220	172,6	6,4	27.175	418,1	15,6	5.303	81,6	3	44.685	687,5	25,7	800	12,3	0,5	14.200	218,5	8,2	1.700	26,2	1	1.275	19,6	0,7	-	-	-	173.888	2.675,2	100
	2.335	19,5	1,1	83.100	692,5	37,5	14.095	117,5	6,4	37.030	308,6	16,7	6.273	52,3	2,8	46.375	386,5	21	11.645	97	5,3	14.570	121,4	6,6	2.600	21,7	1,2	2.105	17,5	1	820	6,8	0,4	220.948	1.841,2	100
T O T A L																																				

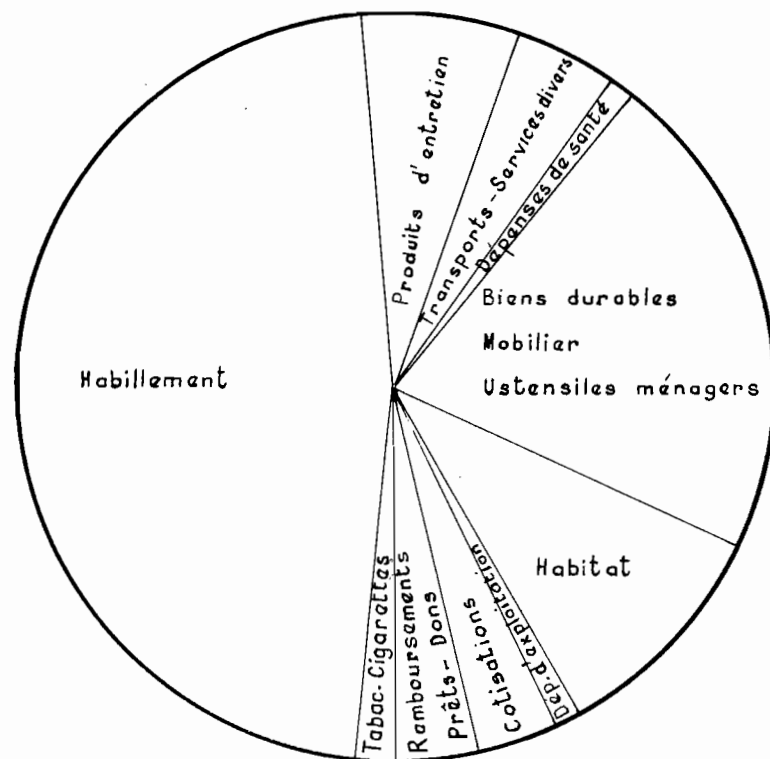


MASSANGUI

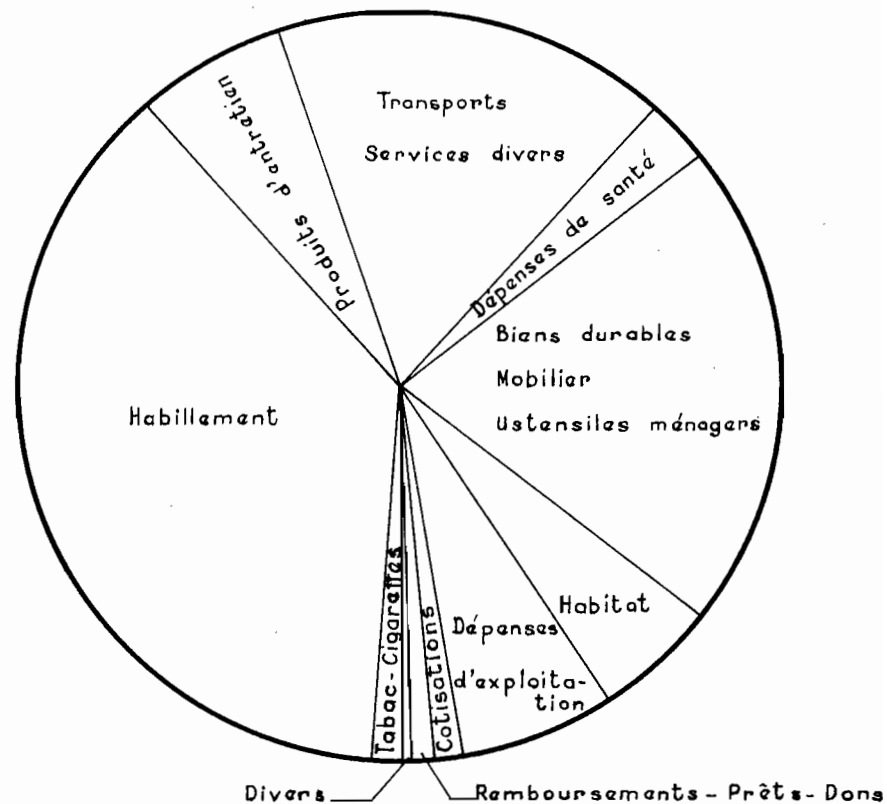


Villages proches de la S.I. A. N.

Graphique 21 Répartition des dépenses non alimentaires selon les villages.



U.B. percevant un salaire



U.B. ne percevant aucun salaire

Graphique 22 - Répartition des dépenses non-alimentaires selon que les U.B. perçoivent ou ne perçoivent pas un salaire.

En pourcentage comme en valeur absolue les dépenses de santé des non salariés sont plus importantes : la population purement agricole est plus âgée, ou du moins comprend les individus âgés, plus vulnérables.

LA STRUCTURE DES DEPENSES AUTRES QU'ALIMENTAIRES : COMPARAISON ENTRE
SALARIES ET AGRICULTEURS
(tableau n° 51 ; graphique n° 22)

● En valeur relative les salariés consacrent une part de leur revenu aussi importante que les non salariés aux dépenses de tabac et cigarettes, de produits d'entretien, et de biens durables.

● Ils consacrent une part moins importante aux dépenses de transport (leur emploi les fixe davantage, d'autant que l'absentéisme diminue d'année en année, particulièrement à la S.I.A.N.), aux dépenses de santé (population plus jeune) et aux dépenses d'exploitation (ceci est surtout vrai dans les villages de la Vallée dont les salariés ne cultivent pas de champs ouverts au tracteur par les paysannats).

● Les salariés de Massangui consacrent une part plus importante de leur revenu aux dépenses vestimentaires (60,1 contre 36,3 %), aux prêts et aux dons (parasitisme familial).

● Les salariés de la Vallée consacrent une part plus importante de leurs ressources à la construction ou à la réfection des cases (17 % contre 0,5 %). Il n'est pas rare que l'emploi salarié soit avant tout un moyen de réunir les fonds nécessaires à la construction d'une case de type nouveau. Rappelons toutefois que pour l'habitat comme pour les biens d'équipement, la brièveté de l'enquête affecte la précision des évaluations, que nous ne livrons qu'à titre indicatif.

● L'ensemble des salariés cotisent davantage que les non salariés : jouissant d'un revenu régulier, ils sont mis à contribution plus fréquemment et plus largement.

Dans l'ensemble la structure des budgets bénéficiant d'un salaire ne diffère pas fondamentalement de la structure des budgets d'agriculteurs. Cette constatation souligne une fois de plus la similitude des genres de vie des paysans et des paysans salariés qui demeurent au village.

Tableau n° 52
Dépenses non alimentaires : origine des produits

	Produits locaux			Produits importés			Total		
	Dépense globale	Dépense par U.B.	%	Dépense globale	Dépense par U.B.	%	Dépense globale	Dépense par U.B.	%
Massangui	35 490	486,2	38,5	56 680	776,4	61,5	92 170	1 262,6	100
Kingouala-Kola	26 420	1 761,3	29,2	63 995	4 266,4	70,8	90 415	6 027,7	100
M'Pila	23 210	892,7	38,5	37 028	1 424,1	61,5	60 238	2 316,8	100
Kimbonga	575	35,9	13,3	3 755	234,7	86,7	4 330	270,6	100
N'Tandou-Kimouanda	4 370	437	16,4	22 220	2 221	83,6	26 580	2 658	100
Kimpambou-Mahambou	7 410	1 852,5	43,3	9 710	2 427,5	56,7	17 120	4 280	100
Kimpambou-Loukelo	15 375	1 708,3	55	12 565	1 396,1	45	27 940	3 104,4	100
Total villages de la Vallée	77 360	967	34,1	149 263	1 865,8	65,9	226 623	2 832,8	100
Total général	112 850	737,6	35,4	205 943	1 346	64,6	318 793	2 083,6	100

Tableau n° 53

Dépenses non alimentaires des U.B. percevant un salaire
et des U.B. ne percevant pas de salaire

Origine des produits

		Produits locaux			Produits importés			Total		
		Dépense globale	Dépense par U.B.	%	Dépense globale	Dépense par U.B.	%	Dépense globale	Dépense par U.B.	%
Massangui	Salariés	10 075	559,7	22,3	35 025	1 945,8	77,7	45 100	2 505,5	100
	Agriculteurs	25 415	462,1	54	21 655	393,7	46	47 070	855,8	100
Villages de la Vallée	Salariés	15 685	1 045,7	29,7	37 050	2 470	70,3	52 735	3 515,7	100
	Agriculteurs	61 675	948,8	35,5	112 213	1 726,4	64,5	173 888	2 675,2	100
Total	Salariés	25 760	780,6	26,3	72 075	2 184,1	73,7	97 835	2 964,7	100
	Agriculteurs	87 090	725,7	39,4	133 868	1 115,6	60,6	220 958	1 841,3	100

ORIGINE DES PRODUITS AUTRES QU'ALIMENTAIRES (tableaux 52 et 53).

Le tableau 52 met en évidence la forte proportion de produits importés dans la consommation non alimentaire : 64,6 % (65,9 dans la Vallée ; 61,5 à Massangui). Ces taux, caractéristiques d'une économie primaire, ne sauraient surprendre.

Les salariés achètent relativement plus de produits importés (vêtements) que les agriculteurs, ainsi qu'en témoigne le tableau 53.

D - ACHATS POUR REVENTE - TROC - CADEAUX

Les échanges monétaires (achats de produits alimentaires et non alimentaires, ventes) ont été étudiés d'une manière détaillée dans la troisième partie de ce rapport. Pour que l'analyse des budgets mensuels soit complète, il reste à évoquer, beaucoup plus rapidement, les achats pour revente, les opérations de troc et les cadeaux.

1/ LES ACHATS POUR REVENTE.

Déjà mentionnés dans la rubrique "recettes commerciales et artisanales", ils ne font pas l'objet d'une activité systématique. Ils correspondent le plus souvent, nous l'avons vu, à des achats de produits agricoles à d'autres unités budgétaires par un chef de ménage qui se déplace pour écouler sa propre production. Il faut y ajouter des reventes épisodiques à d'autres villageois, de denrées alimentaires ou de menus objets ramenés de la ville. La revente peut s'effectuer à prix coûtant, ou réserver un bénéfice très variable, jusque 80 % (bénéfice déclaré).

De toute manière ces transactions sont irrégulières et peu fréquentes : on en a enregistré vingt deux en un mois à Massangui, représentent toutes ensemble une valeur globale de 57 995 francs. La plus grande part portait sur des achats de maïs, d'arachides, de chikouangue et de bananes.

Ces achats pour revente sont intéressants en ce qu'ils constituent une ébauche de rationalisation de la commercialisation des produits agricoles sur les marchés urbains (ici Brazzaville) par les paysans eux-mêmes, ou du moins par quelques individus plus entreprenants.

Dans la Vallée l'on a enregistré huit achats pour revente, représentant une somme globale s'élevant à 15 740 francs. Beaucoup plus proche du lieu de vente, Jacob, chaque villageois s'y rend pour son propre compte écouler les excédents de la production agricole familiale. D'autre part, la commercialisation des arachides est assurée par l'O.N.C.P.A.⁽¹⁾

2/ LES OPERATIONS DE TROC.

L'on n'a enregistré, au cours de l'enquête, qu'un très petit nombre d'opérations de troc proprement dit (huit à Massangui ; seize dans les villages de la Vallée). Ce sont presque uniquement des échanges de denrées alimentaires ou de boissons contre d'autres produits alimentaires, plus rarement contre un service (réparation d'une bicyclette, soins prodigués par un féticheur, etc...).

Beaucoup plus importants sont les échanges baptisés "cadeaux", mais qui, s'ils ne comportent pas de contre-partie immédiate, sont tout aussi contraignants pour le bénéficiaire qui est tenu d'offrir quelque jour le contre-don.

3/ LES CADEAUX (Tableaux 54 et 55).

Les tableaux 54 et 55 regroupent en six catégories la multitude des cadeaux, qui portent sur les denrées et les objets les plus divers, bien que les produits alimentaires de production locale en représentent la plus grande part. Cadeaux reçus et cadeaux offerts ne correspondent évidemment pas exactement puisque, si 90 % environ des dons mettent en relation des unités budgétaires appartenant au même village, une partie non négligeable de ces mouvements met en jeu des donateurs ou des donataires situés hors du champ de l'enquête. En outre, chiffres absolus et pourcentages portent sur des fréquences et non sur des valeurs, pratiquement impossibles à estimer avec précision pour la grande majorité des échanges qui portent sur des plats préparés ou de petites quantités de légumes ou de fruits qu'il aurait fallu chaque fois peser sur-le-champ.

a) Les dons en argent représentent globalement 2,5 % des cadeaux reçus, 5 % des cadeaux offerts. Mais en réalité, les dons reçus sont en valeur supérieurs aux dons offerts (14 470 francs, contre 9 470 francs). La différence représente essentiellement les envois d'argent par des parents

(1) Office National de Commercialisation des Produits Agricoles

Tableau n° 54
Nature des cadeaux offerts

	Massangui		Villages de la Vallée		Total	
	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%
Cadeaux en argent	28	4,6	21	5,8	49	5
Fruits et légumes	310	50,8	220	61,3	530	54,7
Viande-gibier-poisson	62	10,2	30	8,4	92	9,5
Boissons alcoolisées	137	22,5	42	11,7	179	18,5
Autres produits alimentaires	57	9,3	28	7,8	85	8,8
Autres produits (cigarettes, articles textiles, médicaments, .. etc)	16	2,6	18	5	34	3,5
Total	610	100	359	100	969	100

ou des amis demeurant en ville ; la modicité du chiffre est d'ailleurs remarquable : les courants d'échange entre les anciens villageois urbanisés et ceux qui restent au village sont étonnamment restreints. Les citoyens expédient de temps à autre ou apportent à l'occasion d'un retour momentané au village un peu d'argent, des articles textiles, du poisson fumé ou salé, du vin rouge.

Les villageois n'envoient que très rarement de l'argent, plus souvent des volailles, et, à moindre degré, des arachides, des tubercules ou d'autres légumes.

Plus de la moitié des dons en argent sont offerts par des salariés à des non-salariés.

Tableau n° 55
Nature des cadeaux recus

	Massangui		Villages de la Vallée		Total	
	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%
Cadeaux en argent	18	2,1	14	3,3	32	2,5
Fruits et légumes	468	54,8	214	50,5	683	53,4
Viande-gibier-poisson	99	11,6	39	9,2	138	10,8
Boissons alcoolisées	187	21,8	67	15,8	254	19,8
Autres produits alimentaires	66	7,7	47	11,1	113	8,8
Autres produits (cigarettes, articles textiles, médicaments... etc)	17	2	43	10,1	60	4,7
Total	856	100	424	100	1280	100

b) Les cadeaux de denrées alimentaires ou de boissons représentent 92,8 % des dons offerts à Massangui, 91,5 % dans les villages de la Vallée. Dans les deux zones, les produits protidiqes (viandes, gibiers, poissons), qui sont également des aliments coûteux, y entrent pour un peu plus de 10 %, les boissons alcoolisées pour un peu plus de 20 %. Les cadeaux de légumes et de fruits (le plus souvent sous forme de plats préparés) constituent plus de la moitié de l'ensemble des cadeaux. Ce sont le plus souvent des cadeaux entre femmes qui appartiennent à la même famille étendue, ou qui plus simplement entretiennent des relations de bon voisinage.

c) Les cadeaux qui ne portent ni sur de l'argent ni sur des denrées alimentaires sont beaucoup moins fréquents et ne sont constitués le plus souvent que par des produits de faible valeur (tabac, cigarettes, savon, etc...).

Il est à noter que dans la majorité des cas (56,7 % à Massangui et 74,7 % dans la Vallée) il n'existe aucun lien de parenté ou d'alliance entre le donateur et le donataire. Dans 26,4 % des cas (29,7 à Massangui et 20,9 dans la Vallée) le cadeau est offert à un membre de la famille étendue ; dans 10,2 % des cas seulement à un membre ou un ménage appartenant à la belle-famille.

CONCLUSION

En guise de conclusion, nous voudrions simplement rappeler les limites de cette étude, et insister sur la nécessité d'entreprendre une enquête similaire à Jacob.

A plusieurs reprises nous avons évoqué ces limitations, qui proviennent à la fois des méthodes de détermination de l'échantillon et de la brièveté de la période d'observation. L'échantillon n'ayant pas été déterminé statistiquement, il ne serait pas légitime d'extrapoler sans réserve à l'ensemble des villages de la Vallée les résultats significatifs en toute rigueur des seuls villages retenus par choix raisonné. Toutefois ces villages sont représentatifs d'un milieu socio-économique relativement homogène ; aussi les observations nous paraissent-elles significatives de l'ensemble des communautés rurales du Niari.

La principale restriction à apporter aux conclusions de cette enquête concerne une catégorie bien déterminée de données chiffrées : celles qui portent sur le volume des dépenses extraordinaires, essentiellement les dépenses d'habitat et les achats de certains biens durables. Rappelons que pour être cernées avec précision ces dépenses devraient être observées sur une période beaucoup plus longue. Cependant il a semblé préférable de livrer des résultats qui, dans ce domaine particulier, sont imprécis, plutôt que de limiter cette étude aux seules dépenses courantes.

Pour acquérir sa pleine signification cette enquête effectuée en milieu rural devrait pouvoir être confrontée à une étude des budgets familiaux en milieu urbain, et plus précisément à Jacob, centre économique régional dont l'importance ne fera que croître dans un avenir prévisible. La population de Jacob est appelée à peser d'un poids de plus en plus lourd dans l'activité économique de la Vallée, à représenter une part prépondérante de la consommation régionale et il est en outre probable qu'une agglomération du même type et de même importance se créera à Loudima. Or la structure des budgets familiaux est sensiblement différente en milieu urbain. Dans la mesure où l'on conçoit l'avenir du Niari comme la symbiose de zones rurales et de centres urbains, moteurs du développement régional, il importe de connaître le niveau et la structure des budgets familiaux dans les deux populations.

INVENTAIRE de la POPULATION de l'UNITE A - B

Village Nom du chef d'U.A. - UB		Enquêteur						Date Numéro de l'U.A. - UB			
N°	Nom et Prénom	Lien de parenté	Groupe ethnique	Sexe	Age	Sit. fam.	Vu ou n. vu	Activité agricole	Activités non agricoles	Rémunération	Observations

HABITAT

N° de la Concession :

Village :

Date :

Enquêteur :

Case principale : nombre d'habitants :

Liens de parenté :

dimensions

nombre de pièces :

affectation des pièces :

matériaux : { murs :
sol :
toit :

portes :

fenêtres :

état des différentes parties :

mode d'acquisition :

prix :

date de construction :

durée :

qui a construit ?

coût :

meublier :

coût du mobilier :

autres biens durables :

améliorations souhaitées :

cases secondaires : nombre :

usages :

matériaux : { murs :
sol :
toit :

Village

N° de l'U.B.

Enquêteur

ACHATS : Alimentation et Boissons (pour consommation)

N°	Date	Acheteur	Produit	Q	Poids	Argent	Origine	Observations

Village

N° de l'U.B.

Enquêteur

ACHATS : Habillement, produits d'entretien, biens durables, outils, pharmacie, Tabac
Service divers ...

N°	Date	Acheteur	Produit	Q	Poids	Argent	Origine	Observations

Village

N° de l'U.B.

Enquêteur

VENTES : Production agricole - Elevage - Pêche

N°	Date	Vendeur	Produit	Q	Poids	Argent	Destination	Observations

Village

N° de l'U.B.

Enquêteur

VENTES : Recettes commerciales et artisanales

N°	Date	Vendeur	Produit	Q	Poids	Argent	Destination	Observations

Village

N° de l'U.B.

Enquêteur

VENTES : Divers

N°	Date	Vendeur	Produit	Q	Poids	Argent	Destination	Observations

Village

N° de l'U.B.

Enquêteur

ACHATS pour revente

N°	Date	Acheteur	Produit	Q	Poids	Argent	Origine	Observations

Transports, Main d'oeuvre, Impôts, Amendes, Cotisation, Dots, Dons coutumiers (argent)

Village

N° de l'U.B.

Enquêteur

N°	Date	Nom	Produit	Q	Poids	Produit	Q	Poids	Lieu	Observation
	TROC		Produit					Produit		
			Produit					Service		
			Service					Produit		

Village

N° de l'U.B.

Enquêteur

CADEAUX RECUS

N°	Date	Destinataire	Produit (ou argent)	Q	Poids	Origine	Observations

Village

N° de l'U.B.

Enquêteur

CADEAUX OFFERTS

N°	Date	Donateur	Produit (ou argent)	Q	Poids	Origine	Observations

II - L'ALIMENTATION RURALE DANS LES PAYS DU NIARI

On a groupé sous ce titre :

- des extraits d'enquêtes faites en 1956-58 par la section de nutrition du Service de lutte contre les grands endémies.

Menées par le docteur BASCOULERGUE, médecin-chef de la section de nutrition de l'A.E.F., et par M. BERGOT, du laboratoire de biochimie de l'Institut Pasteur de Brazzaville, ces enquêtes ont porté sur 35 villages pris dans cinq sous-préfectures : deux en forêt : Souanke et Mossendjo, deux en savane : Brazzaville et Mindouli, et une sur le littoral : Madingo-Kayes.

- les notes établies par Y. DHONT, chargé de recherches à l'ORSTOM, à l'occasion de son étude des budgets familiaux dans les villages du Niari, publiée ailleurs dans ce volume.

SOMMAIRE

	Pages
II - L'ALIMENTATION RURALE DANS LES PAYS DU NIARI	169
A - Enquêtes sur l'alimentation rurale 1956-58 (extraits)	173
Technique des enquêtes	173
Les résultats des enquêtes	174
B - Notes sur l'alimentation dans les villages du Niari	195

A - ENQUÊTES SUR L'ALIMENTATION RURALE 1956-1958

TECHNIQUE DES ENQUETES

Cette étude de l'alimentation et de la nutrition au Congo a comporté d'une part des enquêtes alimentaires et, d'autre part, des enquêtes cliniques et biochimiques.

I - ENQUETES ALIMENTAIRES

A) Enquêtes qualitatives

Elles ont été réalisées dans tout le pays par les Médecins-Chefs et Agents techniques des Secteurs du Service des Grandes Endémies qui étaient chargés de noter les aliments entrant dans la composition des repas étudiés. Elles ont porté sur plus de 700 repas et ont permis de dresser la carte des principales sources de glucides, de lipides et de protéines animales du Congo.

B) Enquêtes quantitatives

Le personnel de la Section "Nutrition" a effectué lui-même les enquêtes alimentaires quantitatives.

On a étudié 35 villages choisis comme étant les plus représentatifs. Dans chaque village on a recensé toute les familles que l'on a classées en trois groupes selon la taille : familles de 2, 3, 4 personnes, familles de 5, 6, 7, 8 personnes, familles de 9 personnes et plus. Dans chaque groupe, on a tiré un nombre égal de familles à enquêter. On a ainsi étudié l'alimentation de 258 familles réparties de façon analogue dans les 35 villages étudiés et comprenant 1 624 rationnaires.

Afin de suivre les variations saisonnières de l'alimentation, on a effectué dans un village de Brazzaville une enquête permanente d'une année. Dans ce village de 259 habitants situés à 30 km de Brazzaville, toutes les familles ont été enquêtées deux fois à tour de rôle.

Dans ces enquêtes quantitatives, chaque famille a été étudiée pendant une semaine, ce qui fait que l'on a réalisé 2 660 journées d'enquête et pesé les aliments entrant dans la composition de plus de 5 000 repas représentant 14 878 rations journalières individuelles.

Les enquêteurs étaient munis de balances Roberval ou de balances automatiques, type balances de ménage. Ils étaient chargés de peser avant la cuisson les aliments entrant dans la composition de tous les repas et de noter les poids sur un cahier de relevé où figuraient également les noms, l'âge et le sexe des rationnaires de chaque repas. Lorsqu'il y avait des repas préparés aux champs, l'enquêteur se rendait sur place pour effectuer le même travail qu'au village. Enfin, cette enquête était complétée par un interrogatoire journalier sur les aliments consommés en dehors des repas.

Les enquêtes ont eu lieu à Mossendjo en juillet, août 1956, à Souanké en janvier, février 1957, à Mindouli en juin 1956, juillet et août 1957, à Madingo-Kayes en septembre 1957, à Brazzaville en mai-juin 1958.

L'enquête permanente du village de Kibouendé a eu lieu d'octobre 1956 à avril 1958 ; elle a été interrompue pendant un mois en septembre 1957.

Le Médecin-Chef de la Section "Nutrition" et un Agent technique organisaient et contrôlaient eux-mêmes ces enquêtes alimentaires qui se sont déroulées sans incident grâce à la compréhension et à l'accueil bienveillant de la population.

II - ENQUETES CLINIQUES

En même temps que les enquêtes alimentaires ont eu lieu des enquêtes cliniques effectuées par le Médecin-Chef de la Section "Nutrition" et portant sur une partie importante de la population des districts étudiés. Ces enquêtes étaient réalisées conjointement aux prospections médicales organisées par le Service des Grandes Endémies et englobant toute la population. Pour chaque

individu examiné, on a établi une fiche clinique. Les examens ont surtout porté sur les tranches les plus vulnérables de la population : enfants, femme enceintes et femmes allaitantes.

On a ainsi examiné 11872 sujets répartis de la façon suivante :

Age	0-1	2-5	6-12	13-18	Adultes
Nombre	1 151	2 480	3 780	1 991	2 470
					dont
					femmes enceintes 480
					femmes allaitantes 812

III - ENQUETES BIOCHIMIQUES

Les enquêtes cliniques et alimentaires ont été complétées par l'étude biochimique du sang de sujets pris au hasard au cours de la prospection. Les sérums étaient mis en ampoules et expédiés au laboratoire de biochimie de l'Institut Pasteur de Brazzaville, qui a ainsi étudié 1025 sérums dont 578 d'enfants et 447 d'adultes. Les études ont en particulier porté sur le taux de protéines totales, sur les diverses fractions de protéines, sur les taux de calcium et de cholestérol.

Ce sont les résultats de ces enquêtes alimentaires, cliniques et biochimiques que nous allons rapporter maintenant. Nous exposerons tout d'abord des généralités sur les habitudes alimentaires puis nous donnerons les résultats d'ensemble des enquêtes alimentaires et enfin nous étudierons les différents éléments de la ration en indiquant leurs sources, leur variation annuelle et leur influence sur l'état nutritionnel de la population.

Les extraits que nous donnons ici concernent avant tout les résultats obtenus à Mossendjo et à Mindouli, les villages de cette sous-préfecture située à l'entrée de la Vallée du Niari, en savane, pouvant être considérés comme suffisamment représentatifs des villages de savane placés plus à l'Ouest.

LES RESULTATS DES ENQUETES DE 1956-58

I - HABITUDES ALIMENTAIRES

A) Le ménage alimentaire. Les rationnaires

La définition du ménage alimentaire avait pour nous une grande importance, car elle conditionnait le calcul des rationnaires. Nous nous sommes attachés à préciser ce point avant chaque enquête. Nous n'avons nulle part rencontré de difficultés sérieuses. En effet, les personnes participant au repas comprennent : le chef de famille, sa ou ses femmes et ses enfants. Les enfants et notamment les garçons, tant qu'ils n'ont pas un foyer à eux, partagent les repas de leurs parents. Pourtant, à Mossendjo, certains garçons s'installent à l'écart de leur famille dans de véritables garçonnières et font eux-mêmes leur repas. Les parents âgés se joignent en général au reste de la famille. Parfois un ami de passage partage un ou deux repas. Au cours de l'enquête, nous avons assisté à plusieurs fêtes familiales qui sont une occasion d'améliorer les menus en viande et en boisson. A ces fêtes de familles participent de nombreux convives, parents ou amis venus de villages voisins.

B) Préparation des repas

La préparation des repas se fait généralement en fin d'après-midi. Nous avons cependant noté quelques repas préparés dans la matinée. La femme africaine consacre une grande partie de son activité à la préparation des repas. Avant de faire cuire les aliments, il faut aller chercher le bois et l'eau et récolter les produits destinés à la cuisson. Si, en forêt, l'eau et le bois ne posent pas de problèmes compliqués, il n'en va pas de même en savane où il faut parfois faire plusieurs kilomètres pour s'approvisionner. Dans le courant de l'après-midi, les ménagères récoltent les tubercules, les feuilles ou les fruits destinés au repas. Les différentes phases de la préparation du manioc se font dans le courant de la journée. La cuisson du manioc se fait d'ailleurs à part.

Quand tout est prêt, les femmes et les filles épluchent les tubercules, les bananes ou autres légumes ; elles écrasent les graines de courge ou les arachides et hachent les feuilles avant la cuisson. Enfin, sur un foyer en plein vent, installé devant la case ou à l'intérieur quand il pleut, elles font cuire les aliments. C'est le même spectacle qui se renouvelle chaque jour à la tombée de la nuit dans tous les villages.

Lorsque le chef de famille n'a qu'une femme, c'est elle qui prépare le repas, aidée par les filles. S'il y a plusieurs femmes elles s'unissent pour préparer un plat commun. Parfois chacune d'elles prépare un plat séparé ou un repas à tour de rôle.

C) Le repas

Lorsque le repas est prêt, les hommes de la famille prélèvent leur part car ils ne mangent pas avec les femmes et les enfants. Dans la plupart des régions, les hommes se réunissent pour le repas sous une sorte de hangar situé au milieu du village.

Les femmes, les filles et les enfants en bas âge prennent leur repas dans la case des femmes et se contentent en principe de ce qu'a laissé le mari. En pratique, elles bénéficient largement des avantages inhérents à toute cuisine.

On mange accroupi par terre ou assis sur un siège bas ou un tronc d'arbre. La plat posé à même le sol est commun pour tous les convives et chacun y puise à tour de rôle avec ses doigts. Dès l'âge de six à huit mois, la mère donne à l'enfant certains aliments choisis. A partir d'un an, l'enfant prélève ce qui lui plaît dans la calebasse familiale.

Souvent, les plats préparés le soir ne sont pas consommés en entier. La ménagère en garde une partie pour le repas du lendemain matin ou pour le repas aux champs. Dans le courant de la journée, les enfants grignotent fréquemment des fruits ou des arachides. Cette partie de l'alimentation a été particulièrement difficile à évaluer.

D) Les interdits alimentaires

Au cours des enquêtes, nous avons recherché les interdits alimentaires. Il faut dire que c'est un sujet de conversation très apprécié par les habitants des villages qui donnent cours à leur imagination. En réalité, ces interdits intéressants au point de vue folklorique n'ont qu'une incidence minime sur l'alimentation.

En effet, l'interdiction ne porte jamais sur les aliments de base mais seulement sur quelques produits rares.

Les interdits stricts ne visent que des animaux sauvages très rarement capturés et ils n'ont en conséquence aucune action notable sur l'alimentation.

II - LES BESOINS

Il est indispensable de connaître les besoins de la population afin de les comparer aux apports de la ration. Nous avons donc déterminé les besoins de chaque individu de la population enquêtée tout en sachant que les chiffres obtenus n'ont qu'une valeur relative.

Pour le calcul des besoins en calories, nous avons utilisé les recommandations du Comité d'experts de la F.A.O. en 1957. Nous avons calculé les besoins de chaque individu en tenant compte du poids, de l'âge, du sexe, de l'état physiologique et de la température extérieure. Nous nous sommes heurtés au problème difficile de l'évaluation des besoins en rapport avec l'activité. Nous avons considéré que tous les individus avaient une activité moyenne, c'est-à-dire correspondant à huit heures de travail par jour. Il nous semble qu'ainsi les besoins de l'ensemble de la population sont évalués à peu près correctement, bien que les chiffres soient certainement trop élevés pour les hommes et trop bas pour les femmes qui, comme nous l'avons écrit plus haut, effectuent la plupart des travaux pénibles. Pour les enfants et les adolescents nous avons utilisé les chiffres préconisés dans les pays occidentaux.

Enfin, comme unité de consommation nous avons pris l'homme de 25 ans moyennement actif, qui pèse 55 kg, vit à une température moyenne de 25° et dont les besoins sont de 2700 calories. Nous avons attribué à chaque individu un coefficient obtenu en faisant le rapport de ses propres besoins à ceux de l'unité de consommation.

Les besoins en protéines ont été calculés conformément aux directives du dernier Comité d'experts de la F.A.O., c'est-à-dire sur la base de 0,35 g par kilo de poids chez l'adulte avec

une majoration de 50 % et correction par le coefficient correspondant à l'indice protéique de l'alimentation envisagée. Pour les enfants et les adolescents, nous n'avons pas tenu compte du poids mais uniquement de l'âge et nous leur avons alloué les mêmes quantités qu'aux enfants européens.

Pour le calcul des besoins en minéraux et vitamines, nous avons utilisé les tables recommandées en 1953 par le National Research Council.

Après avoir calculé les besoins de chaque individu, nous avons calculé les besoins de l'individu moyen de la population enquêtée afin de pouvoir comparer ces besoins à l'apport per capita de la ration.

III - LES APPORTS

Pour calculer les différents éléments apportés par la ration, nous avons utilisé les tables de composition des aliments, éditées par la F.A.O. en 1954 sauf pour certains aliments que nous avons analysés (voir tableau en annexe). Nous rapporterons d'abord les résultats d'ensemble pour Mindouli et Mossendjo et pour le village de Kibouendé où s'est déroulée l'enquête permanente. Ensuite nous étudierons séparément chaque élément de la ration en précisant les variations saisonnières, les sources et l'incidence sur l'état nutritionnel de la population.

Mindouli

58 familles, 335 rationnaires, 2 345 rations journalières individuelles.

	Calories	Protéines g	Lipides g	Calcium mmg	Fer mmg	Vit. A U. I.	Vit. B1 mmg	Vit. B2 mmg	Niacine mmg	Vit. C mmg
Besoins individu moyen	1 930	45	45	1 000	11	5 000	1	1,5	10	60
Apport per capita	1 770	A V 10 30	45	480	10,6	12 700	1,02	0,53	14,8	239

Mossendjo

96 familles, 514 rationnaires, 3 598 rations journalières individuelles.

	Calories	Protéines g	Lipides g	Calcium mmg	Fer mmg	Vit. A U. I.	Vit. B1 mmg	Vit. B2 mmg	Niacine mmg	Vit. C mmg
Besoins individu moyen	2 240	44	50	1 000	12	5 000	1,2	1,5	12	65
Apport per capita	2 560	A V 14 34	40	500	13	8 700	0,95	0,52	14	185

Village de Kibouendé (moyenne annuelle).

38 familles, 250 rationnaires, 3 510 rations journalières individuelles.

	Calories	Protéines g	Lipides g	Calcium mmg	Fer mmg	Vit. A U. I.	Vit. B1 mmg	Vit. B2 mmg	Niacine mmg	Vit. C mmg
Besoins individu moyen	1 900	41	45	1 000	12	5 000	1	1,5	11	60
Apport per capita	2 010	A V 41 17	19	340	11	7 600	0,45	0,50	10	170

CALORIES

L'apport calorique est déficitaire de 8 % à Mindouli, équilibré dans le village de Kibouende, et excédentaire de 14 % à Mossendjo. Compte tenu des marges d'erreurs on peut admettre qu'il correspond à peu près aux besoins calculés, les villages de savane étant les moins favorisés.

Taille de la famille.

Le nombre de calories est inversement proportionnel au nombre des rationnaires :

Calories par unité de consommation

	Familles de 1 à 4 personnes	Familles de 5 à 8 personnes	Familles de plus de 9 personnes
Mindouli	2 869	2 279	2 000
Mossendjo	3 630	2 820	2 690
Kibouende	3 410	2 510	2 010

L'apport par unité de consommation est supérieur à 2 700 calories et suffisant partout pour les familles de 1 à 4 personnes ; il est légèrement inférieur dans les familles de 5 à 8 personnes et nettement déficitaire en savane pour les familles de 9 personnes et plus.

Variations saisonnières.

On a remarqué à Kibouendé que l'apport en calories était supérieur aux besoins de l'unité de consommation - 2 700 calories - en décembre, janvier et février, mais inférieur tout le reste de l'année avec un minimum en octobre à la fin de la saison sèche. Ce mois correspond également à celui de l'apport le plus bas en protéines animales... Cette variation saisonnière, assez nette en savane, est pratiquement nulle en forêt, où les saisons sont moins tranchées.

Equilibre calorique

Si l'apport est quantitativement suffisant, il n'en va pas de même au point de vue qualitatif. En faisant le rapport des diverses sources de calories aux calories totales, nous obtenons les chiffres suivants :

	Calories <u>Glucidiques</u> Calories totales	Calories <u>Protidiques</u> Calories totales	Calories <u>Lipidiques</u> Calories totales
Rapports optima	0,67	0,13	0,20
Mindouli	0,69	0,10	0,21
Mossendjo	0,78	0,07	0,14
Kibouendé	0,81	0,11	0,08

A Mindouli, si l'équilibre calorique est correct, nous avons vu que l'apport global était insuffisant. Partout ailleurs, il existe un déséquilibre marqué en faveur des calories glucidiques comme dans tous les pays à niveau de vie peu élevé. Ce déséquilibre s'effectue au dépend des calories lipidiques et protidiques.

Calories et état nutritionnel.

Cet apport calorique déséquilibré mais quantitativement suffisant ne semble pas avoir de conséquences fâcheuses sur l'état nutritionnel de la population.

Les enquêtes cliniques ont montré que l'état général des enfants en bas âge, des adolescents et des adultes jeunes est excellent. Il est passable chez les vieillards et les enfants d'âge scolaire ne fréquentant pas l'école. Par contre, chez les écoliers, nous avons trouvé 10 % d'enfants présentant un état général médiocre. Cette déficience est liée à l'alimentation défectueuse de ces enfants qui, pour la plupart, passent tout leur journée à l'école n'ayant pour tout viatique qu'un peu de manioc et de poisson salé.

Le poids moyen des adultes établi sur 2 700 pesées est de 55 kg pour les hommes et 48 kg pour les femmes. L'obésité est totalement inconnue ; par contre la maigreur est assez fréquente chez les vieillards. Faut-il voir dans ces poids très inférieurs aux moyennes européennes le reflet d'un apport calorique déséquilibré ou bien s'agit-il d'un caractère racial ? Le problème est difficile à résoudre. Certes, dans les villes, au cours d'enquêtes analogues, nous avons noté dans les milieux aisés de même race des poids moyens supérieurs, mais les obésités parfois très importantes sont là, monnaie courante et, s'il faut en croire les statistiques de compagnies d'assurances, ne sont peut-être pas une amélioration souhaitable.

Nous ne rapporterons pas les poids des enfants, car l'état civil est pratiquement inexistant et la détermination de l'âge par le calendrier historique s'est avérée pas trop imprécise pour être honnêtement exploitable.

GLUCIDES

SOURCES DES CALORIES GLUCIDIQUES

Manioc.

Le manioc vient très loin en tête pour l'apport en calories glucidiques. On le rencontre partout. Pourtant en forêt et notamment dans la région de Souanké, les bananes le supplantent. Chaque village est entouré d'une ceinture de plantations de manioc. Plante facile à cultiver, peu exigeante pour le sol, très robuste, constituant elle-même des réserves, le manioc est bien adapté au milieu et aux gens. Il remplace les céréales mais malheureusement il est beaucoup moins riche au point de vue nutritionnel, car il est à peu près dépourvu de protéines.

Il existe de nombreuses variétés ; en pratiques on distingue le manioc doux et le manio amer. Les tubercules du premier sont consommés frais, cuits à l'eau ou grillés. Le second doit son qualificatif d'amer et surtout sa toxicité à l'acide cyanhydrique qui rend nécessaire le rouissage. Les tubercules après la récolte sont mis à macérer dans l'eau. Au bout de trois jours, ils sont épluchés et remis dans l'eau pendant deux autres jours. Cette préparation s'effectue dans les ruisseaux ou les mares ; s'il n'y a pas d'eau à proximité, l'opération se fait dans les calebasses à l'intérieur de la case. Après le rouissage, les tubercules sont parfois consommés simplement grillés. Dans certains villages, une partie importante est découpée en petits morceaux que l'on fait sécher au soleil et que l'on écrase ensuite afin d'obtenir une farine blanche très fine appelée "foufou". Mais la préparation de loin la plus courante consiste à écraser les tubercules imbibés d'eau, à retirer les parties ligneuses pour obtenir une pâte homogène que l'on enveloppe dans des feuilles et que l'on fait cuire en vase clos à la vapeur pendant deux ou trois heures.

On obtient ainsi le pain de manioc, couramment appelé "chikouangue", qui peut se conserver quelques jours.

Ce pain de manioc fait partie de tous les repas au même titre que le pain de céréales dans les pays occidentaux.

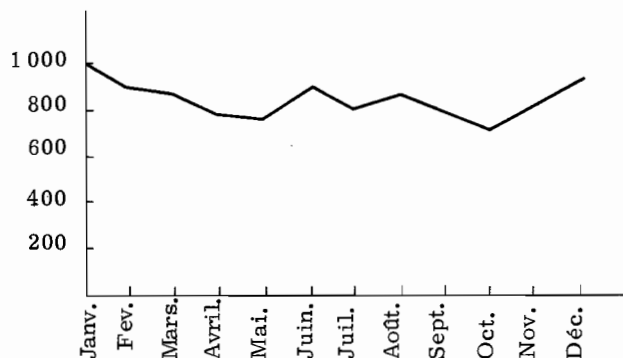
Consommation journalière de manioc per capita.

	Manioc frais grammes	Pain de manioc grammes
Mindouli	250	400
Mossendjo	100	800
Kibouendé	50	850

Le manioc fournit en moyenne 1 000 à 1 500 calories par jour et par individu et constitue donc l'élément essentiel de l'apport calorique.

Village de Kibouendé

Variations saisonnières de la consommation de pain de manioc.
Poids en grammes par jour per capita.



Les variations saisonnières de consommation de pain de manioc sont peu importantes sauf pour le mois d'octobre qui est en savane le plus mauvais mois, car il correspond à la fin de la saison sèche. Le manioc lui-même, malgré sa robusticité, commence à souffrir de prélèvements multiples effectués tant sur les tubercules que sur les feuilles et qui l'ont réduit à l'état de squelette. Malgré ce fléchissement d'octobre, le manioc ne pose pas de problème de soudure et il est toujours en quantité suffisante, ce qui en fait une plante providentielle pour ces pays.

Patates. Ignames. Taros.

Patates, ignames et taros se rencontrent partout et servent d'aliments d'appoint. Ces tubercules sont consommés après cuisson à l'eau ou parfois rôtis sous la cendre chaude. Les quantités moyennes consommées sont très faibles sauf pour les ignames à Mossenjo (et les taros dans la zone forestière de Madingo-Kayes) où ils remplacent partiellement le manioc.

Consommation moyenne par jour per capita.

	Patates grammes	Ignames grammes	Taros grammes
Mindouli	20	50	10
Mossendjo	20	290	30
Kibouendé	30	20	0

Bananes

La banane est l'aliment glucidique des pays de forêt, du moins dans le Nord du Congo (Souanké), car à Mossendjo le manioc continue à dominer.

Consommation par jour, per capita, de bananes plantains :

Mindouli	20 gr
Mossendjo	80 -
Souanké	1 800 -
Kibouendé	20 -

Les déchets sont importants et représentent 30 % de ce poids. On consomme peu de bananes douces.

Maïs.

Le maïs est cultivé partout, mais en petite quantité. La majeure partie de la récolte est consommée sur place. Le plus souvent, on mange les épis frais après les avoir fait griller. Une partie de la récolte est conservée en épis que l'on fait sécher et que l'on égrène au fur et à mesure des besoins. Les grains de maïs sont alors cuits à l'eau ou grillés. Nous n'avons pas rencontré en brousse de maïs pilé, si ce n'est dans la préparation du vin de canne à sucre.

Consommation moyenne de maïs par jour per capita :

Mindouli	20
Kibouendé	20
Mossendjo	0

Le maïs est une des rares céréales pouvant s'adapter aux conditions locales. Apprécié par les habitants, il est très supérieur au manioc, bien que ses protéines ne soient pas d'excellente qualité. Sa culture est donc à encourager au maximum.

Riz.

La consommation de riz est faible, qu'il s'agisse de riz d'importation ou de riz local décor-tiqué au pilon. Nous n'avons rencontré que quelques rares familles pilant le riz de leur récolte à Mindouli et à Mossendjo. Pourtant cette dernière sous-préfecture a exporté jusqu'à 1075 tonnes de paddy, mais il ne semble pas que les habitants en réservent pour leur consommation personnelle. Il est probable que les femmes apprécient fort peu le surcroît de travail que leur donne le décor-ticage du riz au pilon, et qu'elles sont à la base du regrettable discrédit jeté sur cette production locale.

Le riz du commerce, par contre, est très recherché, (1) mais sa consommation est fonction du pouvoir d'achat et en conséquence très limitée. Chez les pêcheurs du bord de la mer et chez les planteurs de cacao et de café, on note une nette tendance à remplacer le manioc par le riz d'im-portation, ce qui est évidemment souhaitable du point de vue nutritionnel. En effet, le riz apporte des protéines de qualité qui font si cruellement défaut au manioc. S'il paraît difficile de remplacer totalement le manioc par le riz ou le maïs, il serait bon, par contre, d'accroître au maximum la culture et surtout la consommation de ces deux céréales.

Nous signalerons enfin, comme source de calories glucidiques, le miel, le vin de palme et le vin de canne à sucre.

Le miel se rencontre de façon sporadique en forêt ; les quantités consommées sont faibles. Il convient de noter que le sucre raffiné est à peu près totalement inconnu (2) en milieu rural.

Le vin de palme, par contre, tient une place importante et se rencontre partout. Il est obtenu en incisant le tronc du palmier à la base de la couronne de palmes au niveau d'une fleur mâle et en récoltant la sève qui s'écoule ; on obtient ainsi un liquide opalescent, légèrement acidulé qui, en fermentant, acquiert quelques degrés d'alcool. Ce breuvage faiblement alcoolisé, riche en vi-tamine C est peu nocif pour les individus. Par contre ces saignées répétées sont redoutables pour les palmiers qui deviennent improductifs et meurent rapidement. Les quantités de vin de palme consommées varient beaucoup selon les villages et selon les circonstances, mais les quantités moyennes par habitant et par jour sont toujours très faibles et n'atteignent jamais le demi-litre.

On fabrique aussi du vin de canne à sucre à partir du suc de canne mélangé à de la farine entière de maïs. Ce produit est peu alcoolisé et les quantités moyennes consommées sont égale-ment très faibles.

Signalons enfin l'hydromel et le vin de bananes obtenu à partir de bananes douces.

LIPIDES

Si l'on admet que l'apport en calories lipidiques doit être égal à 20 % des calories totales, nous voyons que la ration est finalement insuffisante :

(1). Il ne semble pas que la consommation du riz ait beaucoup augmenté depuis 1956-58.

(2) Voir à ce sujet l'étude de M. DHONT.

Pourcentage de calories lipidiques :

Mindouli	21 %
Mossendjo	14 %
Kibouendé	8 %

Certes ces chiffres paraissent catastrophiques comparés à ceux des Etats-Unis où 40 % des calories sont d'origine lipidique. Mais est-il souhaitable d'atteindre de tels taux ? Il semble bien démontré actuellement que la maladies dégénératives du coeur et des vaisseaux et la cholestérolémie sont en corrélation avec les taux de graisse de la ration. On connaît le lourd tribut que paient les peuples riches à l'athérosclérose. Or, notre expérience hospitalière au Congo nous a appris que, si l'hypertension artérielle avec son cortège de complications cardiaques, rénales et cérébrales est aussi fréquente qu'en Europe, par contre les lésions athéromateuses et, entre autres, l'infarctus du myocarde sont exceptionnelles.

Par ailleurs, l'étude systématique du cholestérol sanguin nous a donné les chiffres suivants :

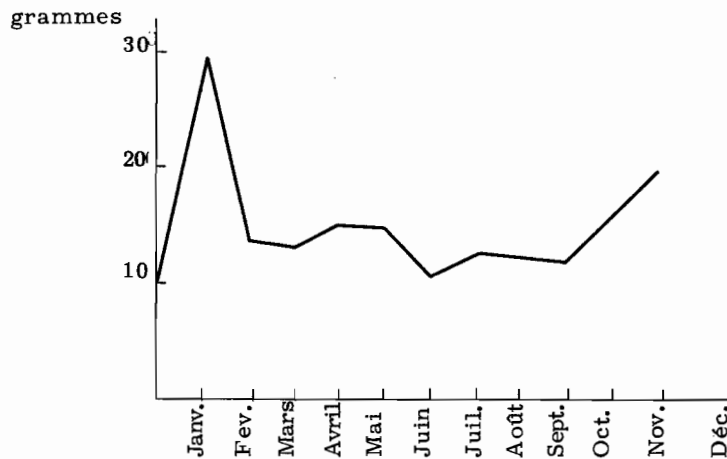
Cholestérol total (g %₁₀₀).

	Nombre d'analyses	Moyenne	Déviations Standard	Variations Normales
Enfants 8-15	103	1,53	0,17	1,24-1,77
Adultes	239	1,65	0,12	1,31-1,99

La cholestérolémie est donc remarquablement basse et il est tentant de relier entre eux le faible apport lipidique, la cholestérolémie et la rareté de l'athérosclérose, sans oublier la qualité des lipides qui sont tous d'origine végétale.

Village de Kibouendé.

Variations saisonnières de l'apport lipidique.
Grammes par jour, per capita.



La seule variation notable se situe au mois de février au moment de la récolte des arachides.

SOURCES DE LIPIDES

Noix de palme.

Le palmier à huile se rencontre à peu près partout. La plupart des villages sont entourés d'une ceinture de palmiers qui sont d'ordinaire réservés aux chefs et destinés à la fabrication du vin de palme. En forêt ou dans les galeries forestières, chaque famille possède quelques palmiers fournissant les noix de palme pour l'alimentation et, dans certaines sous-préfectures, les palmistes

pour la vente. Il y a fort peu de véritables plantations africaines, mais il existe d'importantes plantations européennes au nord du pays⁽¹⁾.

La seule partie de la noix de palme employée dans l'alimentation est la pulpe qui sert à fabriquer l'huile de palme ou qui est utilisée directement dans la préparation de la "mouambe". Pour obtenir cette mouambe, on fait cuire les noix de palme dans l'eau, on écrase la pulpe et on retire les noyaux. Il reste alors une bouillie rougeâtre que l'on incorpore aux différentes sauces. Cette préparation contient 10 g d'huile de palme pour 100 g de noix utilisées ; le taux d'extraction est donc bas.

Les noyaux sont le plus souvent abandonnés. Parfois, ils sont cassés pour en extraire l'amande qui sera vendue. Cette amande est rarement utilisée dans l'alimentation locale.

Moins courante que la mouambe, l'huile de palme se rencontre pourtant assez souvent. Elle est obtenue, soit par pression à l'aide de moulins rudimentaires, soit après cuisson à l'eau de noix écrasées et récolte de l'huile surnageante.

Consommation moyenne de noix de palme par jour et par habitant :

Mindouli	100 g
Mossendjo	80 -
Kibouendé	50 -

Les quantités moyennes consommées sont relativement faibles et correspondent au maximum à 10 g d'huile. Le pouvoir colorant intense de l'huile de palme est probablement responsable des chiffres beaucoup plus élevés avancés jusqu'à présent. En effet, qu'il s'agisse de mouambe ou d'huile de palme, ces produits sont extraordinairement riches en carotène et partant en vitamines A. Dans les villages où la consommation est constante et importante, il n'est pas rare de voir la caroténémie se traduire par un subictère des conjonctives et par une teinte jaune orangé de la paume des mains.

Arachides.

Cultivée et consommée partout, l'arachide par sa richesse en lipides, en protéines et en vitamines du groupe B est un aliment d'une importance capitale dans les pays tropicaux. Certes, une part importante de la récolte est commercialisée, mais la plus grande partie est consommée sur place. Selon les régions, il y a une ou deux récoltes en février-mars et en juin-juillet. La consommation d'arachide est étroitement liée à ces récoltes, car les stocks familiaux, à la merci des insectes, sont peu importants et vite épuisés. Les espèces cultivées sont nombreuses, mais les habitants préfèrent pour leur consommation les arachides à cuticule violette moins riche en lipides que les arachides rouges. Il n'est pas rare, d'ailleurs, que le cultivateur plante deux champs, l'un pour la vente, l'autre pour la consommation. Une fois récoltées, les arachides sont conservées en coque dans des jarres, des paniers d'osier ou des récipients en terre. Elles sont utilisées au fur et à mesure des besoins, mais on peut admettre que quelques mois après la récolte, il n'y a plus d'arachides. C'est dire tout l'intérêt des récoltes semestrielles.

Aux champs, les arachides sont souvent grignotées crues. A la maison on les fait griller. Mais la préparation la plus fréquente consiste à écraser les arachides grillées afin d'obtenir une pâte que l'on incorpore à la sauce accompagnant tous les plats. En période de récolte, l'arachide apparaît à chaque repas. Signalons enfin que, dans quelques rares villages, l'arachide est utilisée pour fabriquer une huile locale.

Malgré leur teneur élevée en lipides, ces arachides sont remarquablement bien tolérées, même par les enfants. Nous avons pu distribuer chaque jour pendant trois mois un supplément de 50 g d'arachides décortiquées à 200 enfants âgés de 6 à 12 ans, sans observer aucun phénomène d'intolérance et, en particulier, aucun trouble gastro-intestinal. Nous pensons que cette tolérance est due à la faible teneur en lipides de l'alimentation locale. D'ailleurs, les enfants sont très friands d'arachide et cette distribution n'a posé aucun problème d'acceptabilité.

Quantités d'arachides en coque consommées en moyenne par jour et par personne :

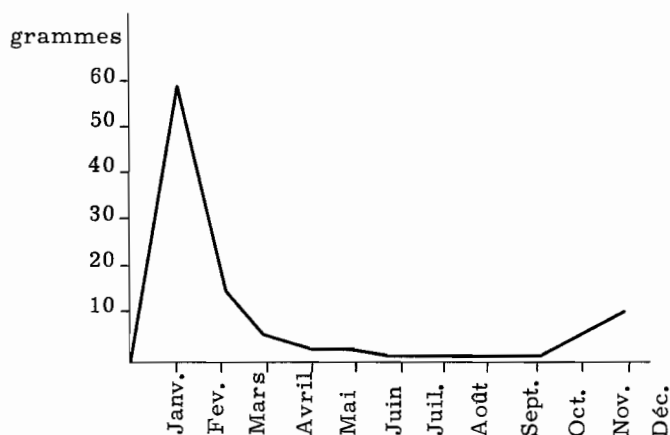
Mindouli	95 g
Mossendjo	65 -
Kibouendé	10 -

(1) En 1961 et en 1965 elles ont été cédées au Gouvernement.

On est frappé par les variations considérables de la consommation en fonction de la date de la récolte. Certes, à Kibouendé, les arachides sont peu cultivées, il n'y a qu'une récolte par an et la proximité de Brazzaville incite les habitants à commercialiser le maximum de leur production. On peut donc admettre que ces variations sont moins importantes et surtout plus étalées dans les autres régions avec un nouveau clocher dans celles où il y a deux récoltes annuelles. La consommation est à peu près égale dans toutes les sous-préfectures bien que les enquêtes aient eu lieu à des époques différentes.

Village de Kibouendé

Variations saisonnières de la consommation d'arachides
Grammes par jour et par personne.



Cultivée et consommée partout, appréciée et bien tolérée, l'arachide grâce à ses lipides, à ses protéines et à ses vitamines est un aliment providentiel pour ces régions. Sa culture est à intensifier, mais, surtout il y a lieu de chercher à régulariser la consommation en étalant les périodes de récolte, en favorisant et en protégeant les stocks familiaux.

Graines de courge.

Bien que moins utilisées que les noix de palme et les arachides, les graines de courge occupent néanmoins une place importante dans l'alimentation. C'est la source de lipides des villages pauvres ou des périodes creuses, pendant lesquelles les arachides et les noix de palme sont rares. Quand les grosses courges (*cucurbita maxima*) sont mûres et prêtes à être transformées en calabasses, on les cueille et on les fait macérer pendant une dizaine de jours dans l'eau. Ensuite, on les ouvre et on extrait les graines que l'on fait sécher afin de les conserver pour les utiliser au fur et à mesure des besoins.

PROTEINES

Problème capital des pays sous-développés, l'apport protidique doit satisfaire à des besoins quantitatifs et qualitatifs. En effet, l'organisme est incapable de synthétiser certains acides aminés, appelés, pour cette raison, indispensables, et qui doivent obligatoirement être apportés par l'alimentation. La protéine théorique renfermant ces acides aminés en proportion idéale est appelée protéine de référence ; c'est à elle que l'on compare les protéines de l'alimentation pour le calcul des besoins. Les protéines animales et, entre autres, celles de l'oeuf, sont très proches de la protéine de référence. Il n'en est pas de même pour les protéines végétales. Les pays sous-développés à alimentation végétarienne auront donc des besoins en protéines quantitativement supérieurs aux pays à niveau de vie élevé et à alimentation carnée. C'est ce qui se passe à Mindouli où nous trouvons un déficit de 13 % par rapport aux besoins. C'est là où l'apport en protéines animales est le plus bas avec 10 g par jour.

Par contre, à Mossendjo et au village de Kibouendé, les protéines animales entrent, pour une large part, dans l'alimentation et l'apport protidique est suffisant.

Apport protidique
Grammes par jour, per capita

	BESOINS	APPORT	PROTEINES ANIMALES	DEFICIT
Mindouli	46	40	10	13 %
Mossendjo	44	48	14	0
Kibouendé	41	58	41	0

PROTEINES ET ETAT NUTRITIONNEL

Au cours de nos enquêtes, nous nous sommes attachés à dépister les signes de carence protidique et, entre autres, le kwashiorkor, expression majeure de la malnutrition protidique de l'enfant. En effet, l'absence complète de laitage jointe au faible apport en protéines animales favorise le développement de cette affection dans la plupart des pays tropicaux.

Pour notre part, nous avons été très surpris de ne rencontrer aucun cas de kwashiorkor parmi les 7411 enfants que nous avons examinés.

Nous avons noté cinq fois des oedèmes, mais deux fois il s'agissait de néphroses lipoïdiques et trois fois de cardiopathies décompensées. Nous avons rattaché les hépatomégalies rencontrées au paludisme, car elles accompagnent les splénomégalies et obéissent comme elles à la chimio-prophylaxie palustre. La décoloration des cheveux a été notée chez 5 % des écoliers et chez des nourrissons de 6 à 8 mois. Si, chez les écoliers, cette décoloration accompagne un état général médiocre lié à une alimentation défectueuse et peut être rattachée à la malnutrition protidique, il n'en est pas de même chez les nourrissons au sein qui sont, par ailleurs, parfaitement entrophiques, mis à part une légère anémie hypochrome qui nous inciterait plutôt à rattacher cette décoloration à la carence martiale. Il convient d'ajouter que cette décoloration ne s'accompagne pas de modification de la texture.

Cliniquement, il n'existe donc pas de kwashiorkor typique. Il est plus difficile d'affirmer qu'il n'y a pas de kwashiorkor fruste. Il est probable que certains enfants sont à la limite du déséquilibre protidique, mais la clinique ne permet pas de l'affirmer, pas plus, d'ailleurs, que les analyses de sérums sanguins qui corroborent entièrement les observations cliniques.

Protéines sériques (g ‰).
Enfants (de 2 à 12 ans).

	Nombre d'examens	Moyennes calculées	Extrêmes
		g ‰	
Mindouli	82	73	58-90
Mossendjo	53	77	62-92
Kibouendé	56	70	54-88

Adultes

	Nombre d'examens	Moyennes calculées	Extrêmes
		g ‰	
Mindouli	33	74	58-88
Mossendjo	227	81	64-110
Kibouendé	62	75	62-91

Les taux des protéines sériques sont donc normaux chez l'enfant et chez l'adulte. Il convient de signaler que, parmi les enfants étudiés, 254 présentaient une décoloration des cheveux. Chez ceux-ci, les taux de protéines sériques se sont révélés identiques à ceux des autres enfants.

Certes, cette protéinémie totale normale dissimule une hypoalbuminémie que met en évidence l'électrophorèse des protéines sériques.

Electrophorèse sur papier de sérum sanguin.

	Nombre d'examens	Albumine %	Globulines			
			%	%	%	%
Mossendjo	62	40	6	7	11	36
Mindouli	40	42	7	6	12	33
Kibouendé	32	46	7	5	13	29

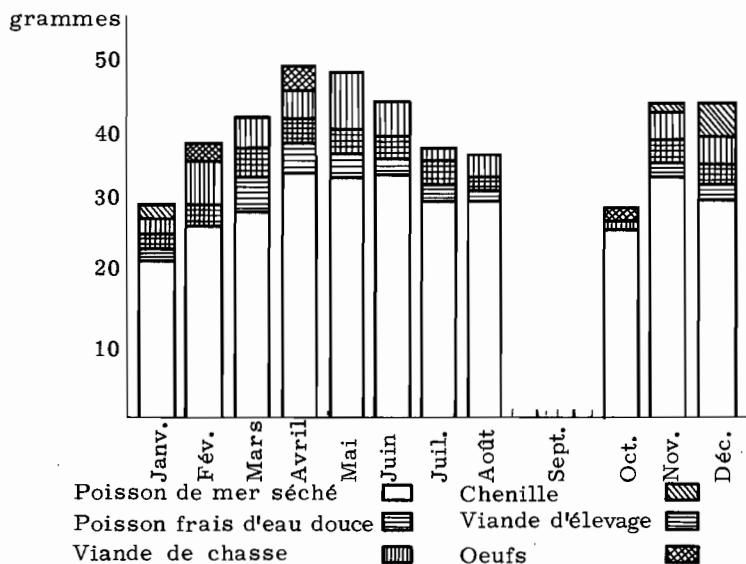
Mais, cette hypoalbuminémie et cette hypergammaglobulinémie se rencontrent chez tous les Africains du Congo bien ou mal nourris. En outre, l'étude d'enfants recevant un supplément alimentaire à base de lait ou d'arachides pendant plusieurs mois nous a montré que cet apport protidique ne modifiait ni la qualité, ni la quantité des protéines sériques. Cette dysprotéinémie de l'Africain paraît dépendre davantage des diverses affections parasitaires et, entre autres, du paludisme que de l'alimentation.

SOURCES DE PROTEINES ANIMALES

La ration est pauvre en protéines animales, notamment en savane à Mindouli. En forêt, c'est la chasse qui procure les protéines animales. Quant à Kibouendé, les 41 g de protéines animales proviennent, en grande partie, du poisson séché, acheté avec l'argent de la vente des produits agricoles : manioc, arachides, légumes et fruits. Ce commerce actif est dû à la proximité de Brazzaville.

Village de Kibouendé

Variations saisonnières de la consommation de protéines animales.
Grammes par jour, par individu



Une des caractéristiques de l'alimentation au Congo est la consommation de viande ou de poisson en petite quantité dépassant rarement quelques dizaines de grammes par individu, mais se répétant régulièrement et fréquemment. Des quantités plus importantes sont consommées lorsque la chasse ou la pêche ont été fructueuses ou lorsque l'on sacrifie un animal pour une fête familiale. Même dans ces occasions, les quantités consommées ne sont pas excessives, car l'Africain économise les protéines animales rares et chères et le surplus est conservé sous forme de viande ou de poisson fumé.

A Kibouendé, la principale source de protéines animales est le poisson salé. Le mois d'octobre est le mois le plus mauvais, car c'est la fin de la saison sèche ; le petit gibier a été exterminé, les chenilles n'ont pas encore fait leur apparition et les produits agricoles à vendre se font rares, ce qui diminue le pouvoir d'achat.

La chasse.

Activité noble réservée aux hommes, la chasse est encore en forêt la principale source de protéines animales, alors qu'en savane elle tend à disparaître en raison de la rareté du gibier.

Quantités de protéines animales apportées par la chasse.
Grammes par jour, per capita.

Mossendjo	8 g
Mindouli	0 -
Kibouendé	2 -

La chasse joue un rôle important en forêt, apportant la moitié des protéines animales à Mossendjo. Elle se pratique individuellement ou en groupe avec des chiens et des filets. Les armes vont du fusil à la sagaie en passant par les couteaux et les gourdins. Les pièges de toutes sortes : fosses, collets, etc. sont couramment utilisés et, en savane, le feu de brousse vient aider à exterminer le peu de gibier qui reste. Les animaux traqués sont abattus sans distinction d'âge ni de sexe, ce qui a certainement contribué à la disparition des espèces vivant en savane, celles de forêt étant beaucoup mieux protégées. Le gibier comprend tout ce qui vit dans la brousse, de l'éléphant au rat palmiste en passant par les buffles, singes, antilopes, phacochères et autres animaux de moindre importance.

Le gibier abattu est partagé entre les chasseurs. Une partie est consommée immédiatement, le reste est fumé et conservé parfois plusieurs mois. Cette viande est souvent insuffisamment boucanée et nous avons observé plusieurs cas d'intoxication alimentaire qui lui étaient imputables. Heureusement, l'habitude de faire bouillir très longtemps la viande à la cuisson diminue considérablement ce risque.

En savane, au début de la saison sèche, la chasse aux rats après les feux de brousse fournit un appoint appréciable en protéines animales.

Enfin, signalons le ramassage des chenilles, des termites, des criquets et des vers de palmier qui, selon les saisons, jouent un rôle important dans l'alimentation. A Kibouendé, pendant les mois de novembre, décembre et janvier, la consommation de chenilles frites atteint 30 g par personne et par jour.

La chasse, activité dominante des hommes, fournit en forêt la majeure partie des protéines animales ; mais elle est appelée à disparaître, car, d'une part, le gibier se raréfie, et d'autre part, les habitants ont de plus en plus tendance à se livrer à des travaux plus rémunérateurs. Si tous les peuples à l'origine ont assuré leur subsistance par la cueillette et la chasse, très vite ils ont eu recours à l'agriculture et à l'élevage qui fournissent, de façon beaucoup plus rationnelle et régulière, les aliments dont l'homme a besoin.

La pêche.

Que ce soit en savane ou en forêt, on rencontre fréquemment le poisson dans l'alimentation. Mais alors que la pêche tient un rôle capital dans la vie des populations habitant au bord de la mer, au bord des fleuves et des lacs intérieurs, ailleurs, elle n'est qu'une activité secondaire dévolue aux femmes. Cette pêche dans les petits ruisseaux se pratique à l'aide de grands paniers d'osier qui permettent de capturer de petits poissons et des crustacés. Ces derniers, identiques aux crevettes, sont parfois de taille respectable. Ils sont appelés "missala" dans la région de Mindouli et sont fort recherchés même par les Européens. Le produit de cette pêche est peu abondant, mais c'est à peu près chaque jour que l'on voit les femmes revenir de la plantation avec quelques petits poissons ou quelques crevettes qui seront ajoutés à la sauce.

La pêche fluviale, lacustre ou maritime, est pratiquée par les hommes qui, à bord de pirogues, utilisent des filets, des lignes, des nasses ou des harpons. Une partie du poisson est réservée aux besoins familiaux ; le reste est vendu frais ou le plus souvent après avoir été fumé. Ce poisson fumé est très recherché, mais il est d'un prix élevé, environ le double de celui du poisson séché d'importation. Il est consommé bouilli et incorporé à la sauce. La pêche est une source importante de protéines animales, qui, contrairement à la chasse, est appelée à se développer par l'amélioration des techniques de pêche et de conservation du poisson.

A côté de cette pêche, il convient de signaler la pisciculture, qui, dans certaines sous-préfectures comme Mossendjo ou Mindouli, représente une source importante de protéines animales et l'on rencontre déjà le tilapia sur les marchés.

Les quantités de poisson consommées varient beaucoup selon les sous-préfectures.

Au bord de la mer, les quantités moyennes per capita atteignent 150 g par jour, alors qu'à Mossendjo elles ne sont que de 40 g, pour tomber à quelques grammes ailleurs.

A côté du poisson d'origine locale, il faut signaler le poisson séché d'importation venant d'Angola, de Mauritanie ou du Sénégal et qui, en savane, est la principale source de protéines animales, source malheureusement limitée en raison du faible pouvoir d'achat des habitants. Pour-tant ce poisson salé est très bon marché ; vendu en gros à Pointe-Noire 75 fr. le kilo⁽¹⁾, il se revend au détail à l'intérieur de 150 à 200 fr⁽¹⁾. Etant donné sa richesse en protéines, le prix de revient du gramme de protéines animales est peu élevé et semble difficile à concurrencer même avec des produits comme les farines de poisson. Les quantités de poisson séché consommées sont parfois importantes comme c'est le cas à Kibouendé où la consommation annuelle moyenne par per-sonne et par jour atteint 50 g.

Pour être complets, nous signalerons les conserves de poissons, pilchards et sardines qui, très appréciées, se rencontrent rarement en raison de leur prix⁽²⁾.

L'élevage.

Source essentielle de protéines dans les pays occidentaux, l'élevage ne joue ici qu'un rôle dé-risoire. L'élevage des bovins entravé par la trypanosomiase ne fait que commencer et si l'on voit déjà dans certains centres comme Mindouli apparaître des boucheries, il est probable qu'il faudra attendre longtemps avant de voir la viande de boeuf couramment consommée. Quant aux laitages, ils sont et demeureront sans doute totalement inconnus.

Le petit élevage de chèvres, moutons, porcs, volailles est propère, mais ne joue lui aussi qu'un rôle minime dans l'alimentation. Certes, il n'est pas rare de voir immoler une chèvre, un porc ou un poulet, mais il ne semble pas que l'élevage de ces petits animaux soit orienté vers la consommation. Il sert plutôt à constituer un capital dont le rôle essentiel sera le paiement de la dot. La viande d'élevage apparaît donc irrégulièrement dans l'alimentation et, nulle part, les quan-tités moyennes consommées n'ont dépassé quelques grammes par jour et par personne. Il en est de même des oeufs qui sont consommés partout mais en petite quantité. Ils sont surtout réservés à la reproduction et à la vente dans les régions voisines des villes. Il convient d'ajouter que ces oeufs sont de petite taille et pèsent en moyenne 30 g. Les oeufs sont consommés frits à l'huile de palme ou bouillis. Quant à la viande d'élevage, elle est également bouillie et mélangée à la sauce.

SOURCES DE PROTEINES VEGETALES

Comme dans tous les pays mangeurs de tubercules, l'apport en protéines végétales est rela-tivement bas, d'autant plus que le manioc est le plus pauvre en protéines de tous les tubercules.

Arachide.

L'arachide apporte la majeure partie des protéines végétales.

Protéines végétales apportées par l'arachide.
Grammes par jour, per capita

Mindouli	18 g
Mossendjo	13 -

Cet apport important de protéines végétales par l'arachide est sans doute une des causes de la rareté de la malnutrition protidique. En effet, les protéines de l'arachide sont de bonne qualité, leur facteur limitant est la méthionine et leur indice protéique de 56 est honorable pour des pro-téines végétales. D'ailleurs, Jacquot, Adrian et Perissé ont montré que ces protéines jointes à de petites quantités de poissons supplémentent bien le manioc ; or, ce sont là les produits de base de l'alimentation locale.

(1) Prix de 1956-1958.

(2) Voir aussi les notes de M. DHONT sur la consommation du poisson de mer frais dans le Niari.

Manioc.

Le manioc, malgré les quantités consommées, n'apporte que 5 à 6 g de protéines par jour. Par ailleurs, ce sont de très mauvaises protéines dont l'indice protéique est à 22 et dont le facteur limitant est également la méthionine. Le manioc ne joue donc qu'un rôle minime dans l'apport protidique. C'est pourquoi il est indispensable de la remplacer partiellement par des produits riches en glucide, mais également riches en protéines comme le riz ou le maïs.

Patates. Ignames. Taros.

Tous ces tubercules ne sont pas beaucoup plus riches que le manioc en protéines. Par contre, leur indice protéique est bien supérieur et atteint 81 pour la patate. Malheureusement, ils sont trop pauvres en protéines totales et les quantités consommées sont trop faibles pour avoir une action valable sur l'apport protidique.

Haricots. Pois de terre. Pois d'Angole.

Les haricots, pois de terre et pois d'Angole sont, par contre, très intéressants, car ils sont riches en protéines de bonne qualité. Malheureusement la consommation de ces légumes est peu élevée et sporadique. Les haricots se rencontrent un peu partout, mais la consommation moyenne ne dépasse nulle part quelques grammes par jour. Le pois d'Angole se localise à la Vallée du Niari. Quant au pois souterrain, il fait presque figure de curiosité.

Pourtant ces légumineuses sont très appréciées et il serait souhaitable d'en étendre et d'en intensifier la culture, car, en même temps que les protéines, elles apportent, comme l'arachide, d'importantes quantités de vitamines B.

Céréales.

Bien que moins riches en protéines que les légumineuses, les céréales : riz et maïs, sont cependant bien supérieures aux tubercules. Comme nous l'avons dit plus haut, leur consommation est faible et leur apport protidique ne dépasse jamais en moyenne 2 à 3 g par jour. C'est regrettable, car se sont là des protéines de bonne qualité dont le facteur limitant, la lysine, est apporté en quantité importante par le poisson.

Graines de courge.

Riches en lipides mais également en protéines, les graines de courge jouent un rôle non négligeable dans l'apport protidique puisqu'il peut atteindre 5 g à Mossendjo et égaler ainsi l'apport protidique du manioc.

Bananes. Fruits. Feuilles vertes.

Enfin, les bananes, les feuilles vertes et les fruits complètent cet apport en protéines végétales. Nous pensons que les feuilles vertes jouent un rôle notable dans l'apport protidique étant donné les quantités consommées et la qualité de leurs protéines. Les épinards entre autres ont un indice protéique de 70 avec la tyrosine comme facteur limitant.

Ainsi et paradoxalement, le manioc, végétal de base, joue un rôle insignifiant dans l'apport protidique. Il est largement supplanté par l'arachide et par toute une gamme de plantes beaucoup plus intéressantes que lui.

CALCIUM

Comme dans tous les pays tropicaux où les laitages sont inconnus, le déficit en calcium est partout très important.

Apport calcique par jour et par individu.

Mindouli	480 mg	52 %
Mossendjo	500 -	50 %
Kibouendé	340 -	66 %

Ainsi, l'apport calcique arrive péniblement à couvrir la moitié des besoins dans les sous-préfectures les plus privilégiées. Là encore, les constatations cliniques nous ont surpris, car nous n'avons pratiquement pas rencontré de rachitisme. Nous avons simplement noté douze fois des chapelets costaux et trois fois des bourrelets épiphysaires chez les 7411 enfants examinés. Par ailleurs les nombreuses radiographies osseuses qu'il nous a été permis d'examiner ne nous ont jamais montré de signes radiologiques de rachitisme ou d'ostéomalacie.

Par contre le dosage du calcium sanguin a montré une légère mais incontestable hypocalcémie par rapport à la calcémie normale de l'Européen.

Calcémie (mmg/l).

Enfants.

Nombre d'analyses	Moyenne	Déviati on Standard	Variati on normale
227	94, 2	7, 1	80-108

Nombre d'analyses	Moyenne	Déviati on Standard	Variati on normale
415	95	6, 1	83-107

Mis à part une discrète tendance à la tétanie, cette hypocalcémie n'a pas de traduction clinique ni radiologique. Nous n'avons pas réussi à la modifier chez 47 enfants à qui nous avons donné du lait pendant trois mois, apportant un supplément calcique journalier de 370 mg. La calcémie moyenne qui était à 96 mg au départ était à 95 mg après la supplémentation.

Il est probable que les populations vivant dans les régions tropicales ont un métabolisme calcique particulier. Métabolisme d'épargne qui leur permet de se contenter d'un apport calcique minime. Un tel apport calcique joint à l'absence de vitamine D produirait inéluctablement le rachitisme chez les enfants européens. La lumière solaire joue certainement un rôle et il est possible que certains facteurs antirachiques tels "la cétone 250" décrite par Raoul et ses collaborateurs dans les végétaux verts interviennent également dans ce métabolisme d'épargne et expliquent l'absence de rachitisme dans ces populations.

Les principales sources de calcium sont le poisson et les légumes verts, notamment les feuilles de manioc qui, nous le verrons, font partie des aliments de base de ces pays.

FER

Si, pour le calcium, on peut admettre que l'apport est suffisant bien qu'inférieur aux besoins il n'en va pas de même pour le fer dont l'apport, équivalent aux besoins calculés, est certainement insuffisant en raison de la majoration de ces besoins par les parasitoses intestinales.

Apport martial de la ration.
(milligrammes par jour et par individu).

	Apport	Déficit
Mindouli	10, 6	0
Mossendjo	13	0
Kibouendé	11	0

L'apport a été calculé en utilisant les tables de composition des aliments de la F.A.O. Nous ne pensons pas que la cuisson, comme c'est le cas en Afrique du Sud, modifie sensiblement cet

apport, car la plupart des préparations se font dans des récipients en terre. L'évaluation des besoins, par contre, nous satisfait beaucoup moins, car les parasitoses intestinales et, entre autres, l'ankylostomiase majorent de façon importante, mais difficile à préciser, les besoins en fer de l'organisme.

L'ankylostomiase est très fréquente et on peut admettre que tout habitant du Congo a eu, a, ou aura cette affection. En effet, les examens de selles pratiqués chez 3040 enfants ont permis de déceler 30 % d'enfants présentant des ankylostomes à un seul examen sans enrichissement. Dans quelques cas, l'ankylostomiase aboutit à une anémie gravissime mortelle. Mais la plupart des sujets n'atteignent pas ce stade et présentent simplement une anémie hypochrome modérée. Nous avons noté cette anémie chez 5 % des enfants examinés.

Les taux moyens d'hémoglobine obtenus par dosage du fer selon la méthode de Wong sont, chez 63 hommes adultes, de 14 g pour 100 cm³, donc inférieurs aux taux normaux des Européens. En outre, le dosage du fer sérique a confirmé cette carence martiale, les taux moyens de 32 sé-rums d'hommes adultes étant de 70 gamma pour 100 cm³.

Ainsi, les besoins réels, en raison de l'ankylostomiase, sont bien supérieurs aux besoins des peuples occidentaux. Il est difficile de les évaluer avec précision, mais la clinique et la biochimie nous permettent d'affirmer que ces besoins ne sont pas couverts par l'apport martial de la ration.

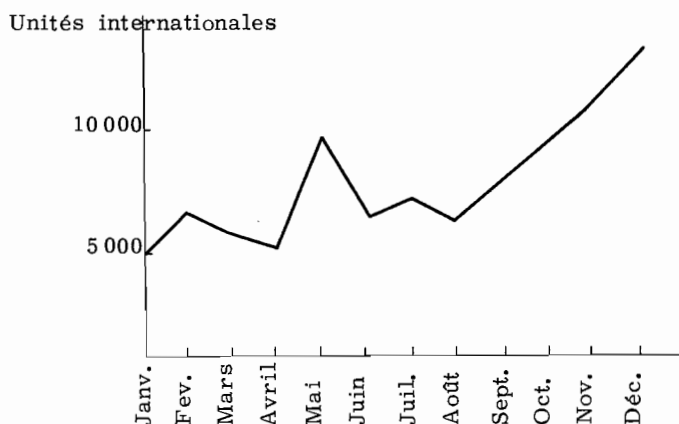
Les principales sources de fer sont les végétaux verts et la viande. Il semble difficile d'augmenter de façon notable la consommation de ces produits. La substitution de récipients en fer aux récipients en terre permettrait peut-être d'améliorer la situation, mais il s'agit en réalité beaucoup plus d'un problème d'hygiène et d'éducation sanitaire que d'alimentation.

VITAMINE A

Apport par jour par personne
Unités internationales.

Mindouli	12 700	+ 155 %
Mossendjo	8 700	+ 74 %
Kibouendé	7 600	+ 52 %

Village de Kibouendé
Variations saisonnières.



L'apport en vitamine A est partout suffisant. Cet apport se fait sous forme de carotène grâce aux noix de palme et aux végétaux verts. Le rendement du carotène en vitamine A est variable et toujours très faible, notamment pour les α et γ carotènes, c'est ce qui explique que nous n'avons pas rencontré de signes d'hypervitaminose A, bien que nous ayaons noté des subictères des conjonctives traduisant une caroténémie élevée.

On a voulu rattacher à l'hypervitaminose A les lésions gingivales de type scorbutique que l'on rencontre couramment. Ces gingivorragies apparaissent chez l'enfant dès l'âge de 3 ou 4 ans. Elles sont parfois très importantes et peuvent être déclenchées par la simple ouverture de la bouche.

Très vite, se surajoute l'infection avec pyorrhée alvéolaire aboutissant à une gingivite expulsive, si bien que, dans ce pays où la carie dentaire est rare, les édentés sont monnaie courante. Nous avons noté ces gingivorragies chez 5 % des enfants d'âge scolaire et chez 10 % des adultes sans avoir observé de variations saisonnières appréciables.

Il semble difficile de rattacher ces lésions au scorbut, car les besoins en vitamine C sont largement couverts. Par ailleurs, une carence en vitamine C conditionnée par une hypervitaminose A nous paraît peu probable, car il s'agit d'un apport sous forme de carotène. Comme nous le verrons plus loin, la déficience en riboflavine semble bien être responsable de ces lésions.

VITAMINES B

Niacine.

Nous serons bref sur l'apport en niacine qui est partout suffisant en grande partie grâce à l'arachide. La pellagre est d'ailleurs totalement inconnue dans ces régions.

Thiamine.

Apport par jour, per capita.

Mindouli	1,02 mg	+ 2 %
Mossendjo	0,95 -	- 5 %
Kibouendé	0,45 -	- 55 %

Si à Mossendjo et Mindouli l'apport est suffisant grâce à l'arachide, il n'en va pas de même au village de Kibouendé où le déficit dépasse 50 %.

Pourtant, nulle part nous n'avons trouvé de signes même frustes de béri-béri.

Il n'en reste pas moins que l'équilibre entre glucides et thiamine est rudimentaire et qu'il faudrait peu de chose pour le détruire. C'est sans doute ce qui s'est passé au cours d'expéditions malheureuses dans lesquelles, l'alimentation traditionnelle ayant été brutalement remplacée par une alimentation à base de riz, on a vu apparaître des cas mortels de béri-béri. Là encore, l'arachide et les légumineuses sont des produits très riches en thiamine et sont tout indiqués pour mettre les populations à l'abri de cette affection.

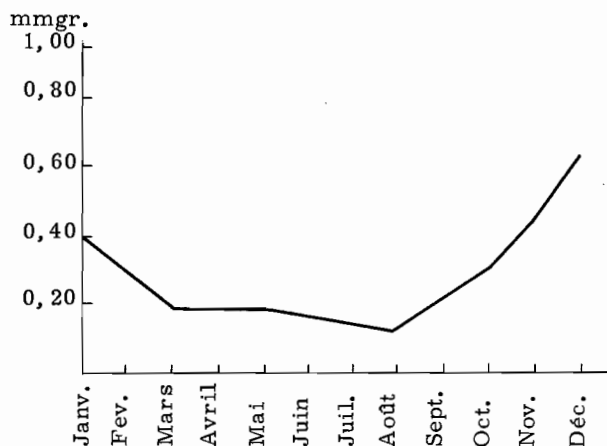
Riboflavine.

Apport par jour, per capita.

Mindouli	0,53 mg	- 64 %
Mossendjo	0,52 -	- 65 %
Kibouendé	0,50 -	- 66 %

Village de Kibouendé

Variations saisonnières de l'apport en riboflavine.



Comme dans la plupart des pays où le lait est inconnu, le déficit en riboflavine est permanent et important. Malgré ce déficit à première vue catastrophique nous n'avons pas rencontré de signes graves d'aribo flavinose. Certes, nous avons noté quelques cheillites angulaires, notamment chez l'enfant, et nous pensons que certaines lésions linguales comme les aires rases et les lésions gingivales sont dues à l'aribo flavinose. Nous avons en effet vu disparaître ces lésions avec un traitement par la riboflavine. Il convient de dire que nous les avons vu également disparaître chez les enfants recevant un supplément d'arachides alors qu'elles persistaient ou s'aggravaient chez ceux qui étaient au lait écrémé, ce qui laisse supposer que le problème est plus complexe qu'il ne paraît.

Quoiqu'il en soit, même en attribuant à l'aribo flavinose ces signes buccaux, la clinique ne correspond nullement aux résultats de l'enquête alimentaire, puisqu'on admet qu'un régime renfermant moins de 0,50 mg de riboflavine par jour entraîne des signes graves d'aribo flavinose. Cette discordance entre la clinique et les enquêtes alimentaires peut s'expliquer par une suppléance due à la vitamine C comme l'a mis en évidence T. Terroine chez le rat. Nous verrons que la vitamine C est en effet en excès et il est possible que cet excès vienne combler le déficit en thiamine et en riboflavine, ce qui expliquerait la tolérance remarquable des habitants à ces régimes pauvres en vitamines B1 et B2.

Par ailleurs, Inuma et Shachiko ont démontré que la synthèse intestinale de la riboflavine chez l'homme est beaucoup plus importante avec un régime végétarien qu'avec un régime carné. C'est peut-être ce qui se passe chez nos mangeurs de manioc et de légumes verts.

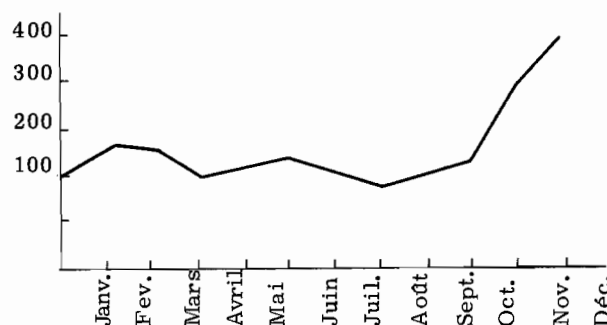
VITAMINE C

Apport par jour, per capita.

Mindouli	239 mg	+ 218 %
Mossendjo	185 -	+ 184 %
Kibouendé	170 -	+ 180 %

Village de Kibouendé

Variations saisonnières de l'apport en vitamine C.



L'apport en vitamine C est partout et en permanence bien supérieur aux besoins, c'est pourquoi il est impossible de rattacher les lésions gingivales de type scorbutique à une carence en acide ascorbique.

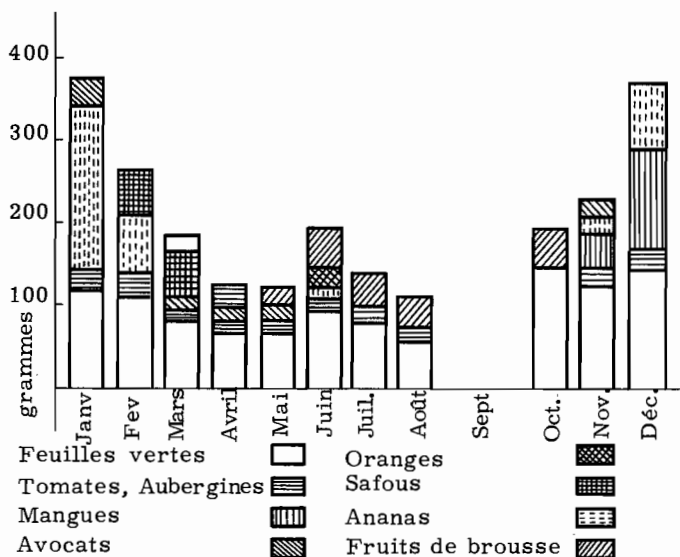
Il est probable, comme nous l'avons dit, que cette vitamine C en excès pallie au moins partiellement le déficit en thiamine et surtout en riboflavine.

Si l'alimentation est aussi riche en vitamine C, elle le doit en grande partie aux végétaux verts. En effet, c'est une des caractéristiques essentielles de l'alimentation locale et nous avons été surpris par l'importance de la consommation de légumes verts.

Quantités moyennes de légumes verts consommés par individu et par jour.

Mindouli	165 g
Mossendjo	115 -
Kibouendé	110 -

Village de Kibouendé
Variations saisonnières des sources de vitamine C.
Grammes par jour per capita.



La consommation de végétaux verts atteint ou dépasse 100 g par jour et par personne. Ces feuilles vertes sont de sources variées. Les feuilles de manioc constituent l'élément essentiel. Mais, selon les régions, les feuilles d'épinards, d'oseille de Guinée, de salade, de choux, de patates, de taros et d'arachide viennent compléter l'apport fourni par les feuilles de manioc sans oublier les feuilles et tiges de lianes récoltées en brousse et même, comme nous l'avons vu à Mossendjo, les jeunes pousses de fougères.

Tous ces végétaux sont hachés très fin et cuits ensuite à l'eau. Avec le pain de manioc et la sauce faite de multiples produits, ce plat de légumes constitue le menu journalier des habitants du Congo.

Très riches en vitamine C et en carotène, ces légumes apportent également une bonne partie du calcium. Par leur volume, ils contribuent à donner une impression de satiété en même temps qu'ils fournissent le ballast cellulosique indispensable à toute bonne digestion.

Dans le chapitre des légumes, il faut signaler les tomates, les aubergines, le gombo et les piments. Les quantités de piments et de gombos consommées sont minimales, mais jouent un rôle essentiel dans la préparation de la plupart des plats.

Les fruits varient selon les saisons et sont consommés en quantité importante. Ainsi, à Kibouendé, nous voyons se succéder : mangues, ananas, safous, oranges, accompagnés de fruits sauvages récoltés en brousse, surtout en saison sèche. Parmi ces fruits, celui que l'on rencontre le plus souvent est le fruit d'"Aframomum Danielli Zingibessius" appelé "toundou". Le toundou d'un beau rouge écarlate a la taille d'une noix. Sa pulpe acidulée est d'un goût agréable. Il est très recherché et consommé en quantité importante.

Ces fruits et ces légumes contribuent pour une très large part à maintenir un état nutritionnel à peu près satisfaisant parmi les populations rurales du Congo.

CONCLUSION

Insuffisante en étendue et en durée, cette étude nous permet pourtant de tracer les grandes lignes de l'alimentation rurale au Congo et d'en déceler les faiblesses.

Les caractéristiques essentielles de cette alimentation traditionnelle sont : la consommation élevée de manioc, de végétaux verts, de noix de palme et d'arachide, jointe à une consommation faible mais régulière de protéines animales provenant, en majeure partie de la chasse et de la pêche.

L'apport calorique suffisant se traduit par un état général satisfaisant, sauf chez certains écoliers et certains vieillards. Le faible apport lipidique, loin d'avoir des résultats fâcheux, semble bien en relation avec la cholestérolémie basse et la rareté de l'athérosclérose et de l'infarctus du myocarde. Bien que la ration soit à peine suffisante en protéines et notamment en protéines animales, il n'existe pas de signes cliniques ni biochimiques de malnutrition protéidique. Il en est de même pour la carence calcique. Le fer, par contre, est déficitaire et responsable de l'anémie hypochrome. Enfin, peut-être grâce à l'excès de vitamine A et surtout de vitamine C, les déficits en thiamine et en riboflavine n'ont pas de traduction clinique grave mais sont néanmoins, avec les protéines, les points faibles de l'alimentation.

Riches en tous ces éléments, l'arachide et les autres légumineuses sont des produits de choix dont la culture et la consommation sont à encourager au maximum. La distribution d'arachide aux écoliers permettrait d'améliorer l'alimentation défectueuse de ces enfants et de lutter contre les déficiences constatées. L'élevage, la pisciculture et la pêche maritime sont appelés à compléter et à supplanter les sources actuelles de protéines animales. Enfin l'équilibre martial sera rétabli par la diminution des besoins obtenue en luttant contre l'ankylostomiase par l'éducation sanitaire.

Ainsi, malgré quelques déficiences sans répercussion grave sur l'état nutritionnel, l'alimentation des populations rurales du Congo paraît suffisante et relativement équilibrée. Certes, cet équilibre est précaire et dû surtout à la très faible densité de population. Cette alimentation traditionnelle est appelée à subir de profondes modifications dues à l'évolution socio-économique du pays. En effet, l'accroissement de la population, l'extension des cultures industrielles et des zones industrialisées, en modifiant l'activité des habitants, poseront bientôt de nouveaux et importants problèmes alimentaires et nutritionnels.

ANNEXE ANALYSES D'ALIMENTS

	Humidité	Protides	Lipides	Glucides	Cendres	Divers
Gros poisson séché (moyenne de 7 analyses)	24,2	49,3	3,5	-	21,4	
Petits poissons séchés (Pointe-Noire)	15	45	2	-	33,4	
Chenilles frites	14	41	31	-	7	
Viande de chasse boucanée	25	65	3,5	2	4,5	
Pain de manioc (Chikouangue) (moyenne de 7 analyses)	54,4	0,7	0,4	44	0,5	
Maïs	13,9	9,3	4,1	71,4	1,3	
Riz décortiqué au pilon	12,1	5,1	2,1	79,1	1,6	
Arachides fraîches décortiquées (moyenne de 2 analyses)	24	21	36	17	2	
Avocat	77	1	13	7,9	1,1	
Gombo séché	18,9	15,5	1,7	63,7	-	
Tomates séchées	27,5	14,2	38	55,5	-	
Vin de palme fermenté	-	-	-	-	0,12	degré alcoolique 4°
Vin de canne à sucre	-	-	-	6,2	0,2	degré alcoolique 3°6

B - NOTES SUR L'ALIMENTATION DANS LES VILLAGES DU NIARI

Il était matériellement impossible de mener de front l'enquête budgétaire et une véritable enquête nutritionnelle, comportant la pesée systématique de tous les aliments absorbés par les membres des unités alimentaires. Mais il a semblé néanmoins utile de mettre à profit la présence des enquêteurs dans les villages pour enregistrer journallement la composition du repas principal des familles.

Les tableaux 1 à 4 et le graphique n° 1 regroupent ces observations ; ils appellent deux remarques qui en définissent exactement la portée :

- Ils ne portent que sur la fréquence de chaque type d'aliment dans les repas.
- Ils ne portent que sur les repas principaux, à l'exclusion de la nourriture emportée aux champs, ou absorbée au cours de la journée mais en dehors du seul véritable repas, pris dans la soirée. Il convient toutefois de souligner que ces repas secondaires, et plus particulièrement celui qui a lieu tôt le matin immédiatement après le lever, sont très généralement composés des restes du repas préparé dans la soirée du jour précédent.

Si la méthode d'enquête à laquelle nous avons recouru ne permet pas de connaître la composition quantitative de la ration journalière des villageois du Niari, elle donne par contre une idée d'autant plus précise de leur régime alimentaire qu'elle porte sur près de 3 800 repas.

Nous n'évoquerons ici que l'alimentation solide ; les boissons alcoolisées, qui constituent la quasi-totalité des boissons fabriquées consommées dans le Sud-Congo, ont déjà fait l'objet de développements importants dans le cadre de l'analyse des budgets (cf. supra l'étude sur les budgets familiaux). Mais il ne faut pas perdre de vue l'aspect proprement nutritionnel de cette consommation : un produit tel que le vin de palme constitue un apport énergétique et vitaminique, même si cet apport ne présente qu'un intérêt secondaire dans une ration déjà excédentaire en glucides et en vitamine C.

CARACTERES GENERAUX DU REGIME ALIMENTAIRE

L'alimentation est encore essentiellement fondée sur l'autoconsommation des productions végétales, puisque les achats de nourriture ne satisfont, du moins en volume, qu'une faible part des besoins nutritionnels.

Le manioc et le pois d'Angole sont les produits de base de cette alimentation traditionnelle. L'un ou l'autre, ou plus souvent les deux conjointement, figurent pratiquement à chaque repas et fournissent la majeure partie de la ration calorique.

Le manioc doux entre trois fois plus souvent que le manioc amer dans la composition des repas. C'est un phénomène inverse de ce que l'on observe en milieu urbain où la "chikouangue" (1) constitue, avec le poisson frais, fumé ou sché, la base de l'alimentation. Cette différence dans les habitudes alimentaires urbaines et rurales n'est pas affaire de goût : elle provient de ce que la préparation du manioc amer, extrêmement longue, est incompatible avec les multiples travaux, domestiques et surtout culturels, qui incombent déjà à la femme.

Les pois d'Angole sont en saison sèche l'aliment principal.

Consommés plus irrégulièrement et surtout en quantité moindre que le manioc et les pois d'Angole, les légumes verts, les arachides et les ignames tiennent cependant une grande place dans l'alimentation : ils ne sont que rarement les composants exclusifs du repas principal, mais ils accompagnent ou complètent les deux aliments de base. En outre arachides et ignames servent à calmer la faim le matin, au lever, ou en cours de journée, aussi bien dans les plantations qu'au village.

(1) Pain de manioc préparé à partir de manioc amer.

Tableau n° 1
Fréquence des divers aliments dans la composition des repas

Villages	Nombre de repas	Poisson de mer	Poisson d'eau douce	Viande d'élevage	Gibier	Conserves	Oeufs	Manioc doux	Pois d'Angole	Légumes divers	Arachides	Chikouangue	Ignames	Bananes plantains	Fruits crus	Graines de courges	Riz	Thé Café	Pain	Maïs
Massangui	1244	123	32	100	76	17	6	575	748	451	338	384	251	100	188	92	25	20	21	43

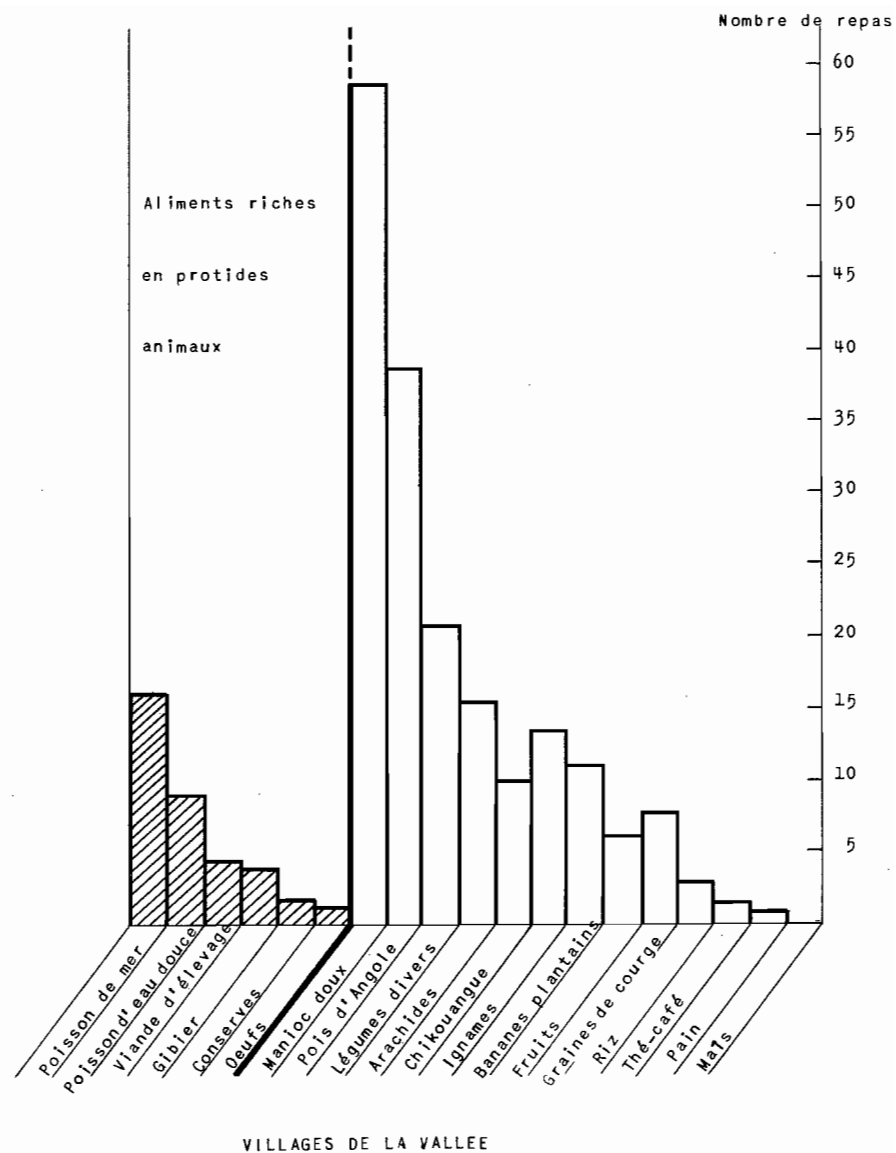
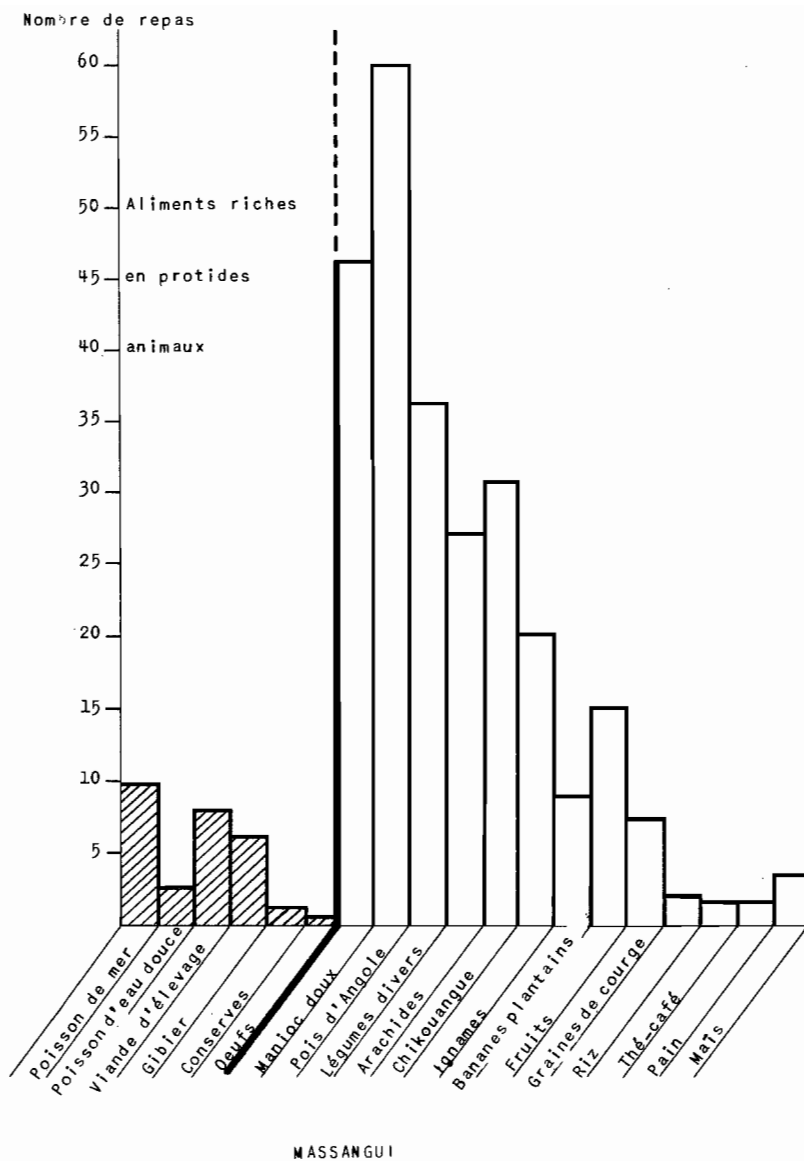
Kingouala-Kola	423	54	18	13	31	5	25	235	203	88	160	76	41	45	1	38	4	1	2	
M'Pila	1399	224	135	69	49	10	2	697	420	337	46	111	239	228	146	128	63			
N'Tandou-Kimouanda	132	27	22	3	4	1	1	122	74	31	27	3	3	3	4	6	1	1	3	
Kimpambou-Mahambou	240	29	48	7	12	23	1	215	117	42	60	1	7	2	4	1	9	1	18	
Kimpambou-Loukelo	345	73	4	20	2		1	222	170	27	100	64	52		1	24		37	1	

Total Villages de la Vallée	2539	407	227	112	98	39	30	1491	984	525	393	255	342	278	156	197	77	40	24	
-----------------------------	------	-----	-----	-----	----	----	----	------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	----	----	----	--

Total Général	3783	530	259	212	174	56	36	2066	1732	976	731	639	593	378	344	289	102	60	45	43
---------------	------	-----	-----	-----	-----	----	----	------	------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	----	----	----

Tableau n° 2
Fréquence relative des divers aliments dans la composition des repas

	Nombre de repas	Poisson de mer	Poisson d'eau douce	Viande d'éle- vage	Gibier	Conserves	Oeufs	Manioc doux	Pois d'Angole	Légumes divers	Arachides	Chikouangue	Ignames	Bananes plantains	Fruits crus	Graines de courges	Riz	Thé Café	Pain	Maïs
Massangui	100	9,9	2,6	8	6,1	1,4	0,5	46,2	60,1	36,3	27,2	30,9	20,2	8	15,1	7,4	2	1,6	1,7	3,5
Kingouala-Kola	100	12,8	4,3	3,1	7,3	1,2	5,9	55,6	48	20,8	37,8	17,9	9,7	10,6	0,2	9	0,9	0,2	0,5	
M'Pila	100	16	9,6	4,9	3,5	0,7	0,1	49,8	30	24,1	3,3	7,9	17,1	16,3	10,4	9,1	4,5			
N'Tandou	100	20,5	16,7	2	3	1	1	92,4	56,1	23,5	20,5	2	2	2	4	5	1	0,1	2	
Kimpambou-Mahambou	100	12,1	20	2,9	5	9,6	0,4	89,6	48,8	17,5	25	0,4	2,9	0,8	1,7	0,4	3,8	0,4	7,5	
Kimpambou-Loukelo	100	21,2	1,2	5,8	0,6		0,3	64,3	49,3	7,8	29	18,6	15,1		0,3	6,9		10,7	0,3	
Total Villages de la Vallée	100	16	8,9	4,4	3,9	1,5	1,2	58,7	38,8	20,7	15,5	10	13,5	11	6,1	7,8	3	1,6	0,9	
Total Général	100	14	6,8	5,6	4,6	1,5	1	54,6	45,8	25,8	19,3	16,9	15,7	10	9,1	7,6	2,7	1,6	1,2	1,1



Graphique 1 - Fréquence relative des divers aliments dans la composition des repas

En volume, les bananes plantains, les fruits cultivés ou sauvages, les graines de courges... etc, occupent dans le régime alimentaire une place relativement secondaire. La consommation des fruits crus est peu développée, bien que l'enquête se soit déroulée en saison sèche, qui correspond à la maturité des agrumes. En réalité il convient de leur accorder tout de même plus d'importance que ne le suggèrent les tableaux 1 et 2, car si les adultes négligent les fruits qu'ils considèrent à peine comme un aliment, les enfants en consomment volontiers en dehors des repas, à l'instar des arachides et des ignames.

Les graines de courges, dont on connaît la haute teneur en protéines, en corps gras et en vitamines du groupe B dont l'alimentation traditionnelle est très pauvre, entrent surtout dans la confection de sauces.

La consommation de maïs au cours du repas principal n'a été enregistrée qu'à Massangui, en pays Kengué.

Le riz et le pain de blé figurent encore peu souvent au menu. Le pain toutefois est volontiers consommé en dehors des repas, ou au cours des déplacements dans les gares ou les centres où sont installés des boulangers.

Le riz et le pain exceptés, tous ces produits d'origine végétale proviennent des cultures "familiales" (cultures de la femme essentiellement), ou à tout le moins des cultures d'autres unités budgétaires appartenant au même village. Il est exceptionnel qu'une femme dont le mari ne perçoit aucun salaire achète sur un marché extra-villageois des aliments traditionnels.

Par contre les échanges et cadeaux de nourriture sont fréquents entre parents ou simples habitants d'un même village. Ces échanges et ces dons en nature assurent, en l'absence de véritable marché villageois, une certaine adaptation des disponibilités globales aux besoins globaux. Mais les transactions monétaires portant sur des produits vivriers locaux n'ont qu'une importance minime dans le cadre de l'économie villageoise. Dans ce domaine, l'autosubsistance, le troc et le don règnent encore. Il en va différemment des produits d'origine animale dont la place dans l'alimentation s'élargit, et dont les incidences budgétaires sont beaucoup plus profondes.

Tableau n° 3

Fréquence dans les repas des principaux aliments protidiques d'origine animale

	Viande et gibier		Poisson de mer et d'eau douce		Viande + Poisson + conserves	
	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%
Massangui	176	14,1	155	12,5	348	28
Kingouala-Kola	44	10,4	72	17	121	28,6
M'Pila	118	8,4	359	25,7	487	34,8
N'Tandou	7	5,3	49	37,1	57	43,2
Kimpambou-Mahambou	19	7,9	77	32,1	119	49,6
Kimpambou-Loukelo	22	6,4	77	22,3	99	28,7
Total Vallée	210	8,3	634	25	883	34,8
Total Général	386	10,2	789	20,9	1231	32,5

LES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE

Ils ne figurent en moyenne que dans un repas sur trois (un sur deux à Kimpambou-Mahambou); cette proportion souligne la prépondérance écrasante des produits d'origine végétale dans l'alimentation des ruraux. Cependant toute amélioration du pouvoir d'achat des villageois entraîne, entre autres dépenses, un accroissement des achats de produits animaux.

Parmi ceux-ci le poisson sous toutes ses formes occupe une place de choix tout au moins dans la Vallée du Niari proprement dite (cf. tableau 3). L'enquête alimentaire confirme les résultats de l'enquête budgétaire.

En pays Kengué la viande d'élevage figure plus souvent au menu que le poisson, parce que l'élevage du porc est plus développé, et aussi parce que l'acheminement d'une denrée aussi périssable que le poisson y pose évidemment un problème plus ardu que dans la Vallée.

L'EQUILIBRE DE LA RATION

En l'absence de pesées systématiques il est évidemment impossible d'apprécier les proportions respectives des divers aliments dans la ration alimentaire, et par voie de conséquence l'équilibre ou le déséquilibre de celle-ci.

De la seule considération des fréquences il ressort tout de même que la consommation des protides animaux est encore faible. Est-ce à dire qu'il existe une malnutrition protidique véritable ? Seule une enquête clinique, et la pesée systématique des rations réelles pour les comparer aux rations standard, pourraient déceler une telle carence. Néanmoins, d'après les éléments d'appréciation dont nous disposons, l'alimentation générale ne semble pas être déficitaire en protéines, en raison de la forte consommation de légumineuses, que valorise le minimum indispensable de protides animaux. D'ailleurs, le trait le plus original de l'alimentation traditionnelle dans le Niari de savane est la place essentielle qu'y tient le pois d'Angole.

En effet cette plante n'est pas cultivée dans les autres régions du Congo, alors qu'elle occupe dans les cycles culturels -et dans l'alimentation- des paysans du Niari une place de premier ordre.

LA PLACE DU POIS D'ANGOLE DANS L'ALIMENTATION TRADITIONNELLE

Les variétés de *Cajanus indicus* (= cajan) cultivées dans le Niari sont des variétés sufrutescentes, pérennes, très bien adaptées à la chaleur et à la sécheresse qui règne durant l'hiver austral.

Contrairement à une opinion répandue, cette culture n'est pas surtout destinée à fournir la matière première d'une fabrication d'alcool ; il ne s'agit là que d'un emploi secondaire, en quelque sorte dérobé. Le pois d'Angole est avant tout un aliment de base, au même titre que le manioc. L'alimentation traditionnelle repose donc sur trois produits végétaux : le manioc, le pois d'Angole et, à un moindre degré, l'arachide ; mais dans certains villages, en saison sèche du moins, la consommation de pois d'Angole dépasse, en fréquence et en volume, la consommation de manioc.

Les graines du *Cajanus* sont consommées fraîches en saison sèche, jusqu'en septembre. Puis les gousses qui ont séchées sur pied sont cueillies et conservées dans les cases ou dans de petits greniers surélevés. Ces provisions sont utilisées au fur et à mesure à des besoins, en saison des pluies.

Cultivés, récoltés et écosés par les femmes, les pois sont cuits longuement, soit isolément, soit mélangés à des tubercules de manioc doux ; on les accompagne de sauces à base de "mouambe", (1) d'arachides ou d'autres ingrédients.

L'intérêt diététique du pois d'Angole provient de ce qu'il supplémente remarquablement le manioc, à l'instar de l'arachide dont il se différencie essentiellement, du point de vue nutritionnel, par sa faible teneur en matières grasses. Son apport en protides végétaux compense la pauvreté du manioc en protéines, et sa teneur en riboflavine est même supérieure à celle de l'arachide. Or, d'après le Médecin-Commandant Bascoulergues, il semble que les lésions buccales particulièrement fréquentes dans certaines régions du Sud-Congo doivent être rattachées à une carence en riboflavine. Les valeurs nutritionnelles ci-après soulignent l'intérêt du pois d'Angole (2) :

(1) Pulpe écrasée de la noix de palme, contenant approximativement 10 % d'huile de palme.

(2) In "Les graines de légumineuses dans l'alimentation humaine" p. 40 ; Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

Composition par 100 g. de la partie comestible :

	Protéines (g)	Matières grasses (g)	Glucides (g)	Calcium (mg)	Fer (mg)	Thiamine (mg)	Ribofla- vine (mg)	Ac. nico- tinique (mg)
Pois d'Angole	20,9	1,7	62,9	129	5,8	0,50	0,14	2,3
Farine de manioc	1,5	0,6	81,5	12	1,0	Ø	Ø	1,0
Arachides	25,6	43,3	23,4	52	1,9	0,84	0,12	16,0
Poisson de mer frais (maigre)	16,4	0,5	0	25	0,7	0,05	0,08	2,2

Notons que Miss R.M. Johson et W.D. Raymond citent des valeurs analogues, sauf en ce qui concerne les protéines dont le pourcentage serait un peu plus élevé, variant de 21,44 à 23,64 %⁽¹⁾.

La consommation très importante de pois d'Angole assure certainement un apport brut de protéines amplement suffisant, mais il n'est pas assuré que l'équilibre nutritionnel entre protides animaux et protides végétaux soit satisfaisant : ceux-ci doivent être valorisés par les protéines d'origine animale pour assumer pleinement la fonction d'aliment de remplacement.

Nous savons par les résultats de l'enquête budgétaire que la consommation moyenne respective de poisson et de viande s'élève à 4 kgs et 2 kgs par U.B. et par mois, soit approximativement un trentaine de grammes par personne et par jour, auxquels il convient d'ajouter quelques compléments mineurs provenant de la cueillette, de la chasse, et de la pêche en eau douce.⁽²⁾ Ces 30 grammes de nourriture animale suffisent normalement à valoriser les quantités beaucoup plus considérables de protéines d'origine végétale (pois d'Angole et arachides essentiellement), dans la mesure où cette consommation est régulière. Mais ils représentent une valeur moyenne ; en réalité, la quantité de viande ou de poisson consommée par une famille dépend étroitement de son pouvoir d'achat : à la stratification des U.B. en fonction de leur pouvoir d'achat correspond une stratification parallèle des U.A. en fonction de la proportion des produits animaux dans leur alimentation. L'enquête budgétaire a d'ailleurs établi que les familles bénéficiant d'un salaire achetaient davantage de poisson.

COMPARAISON ENTRE LE REGIMES ALIMENTAIRE A MASSANGUI ET DANS LES VILLAGES DE LA VALLEE

Les aliments de base (manioc, pois d'Angole, arachides) sont les mêmes dans les deux zones sur lesquelles a porté l'enquête, mais la comparaison des régimes alimentaires fait apparaître néanmoins certaines différences :

On enregistre à Massangui une consommation de viande plus fréquente et plus importante que dans la Vallée proprement dite ; il s'agit essentiellement de viande de porc, provenant des élevages familiaux.

Par contre les habitants des villages de la Vallée proches du C.F.C.O. achètent davantage de poisson que de viande. Leur ration de produits animaux à haute teneur en protéines est supérieure à celle des Kengué, bien que ceux-ci capturent et mangent davantage de petit gibier (rats, oiseaux... etc).

Rappelons que la maïs et le sésame font partie de l'alimentation ordinaire des Kengué, tandis que nous ne les avons pas rencontrés en pays Kamba.

A Massangui, d'autre part, presque tous les produits végétaux figurent aux repas plus fréquemment que dans les villages de la Vallée : ce phénomène traduit une variété et surtout une composition plus savante des plats, dans lesquels les femmes incorporent davantage d'ingrédients ;

(1) Miss R.M. Johson and W.D. Raymond : The Chemical Composition of some Tropical Food Plants : II. Pigeon Peas and Cowpeas. -in Tropical Science, 1964 Vol. VI n° 2.

(2) La consommation d'oeufs et de laitages est minime.

Tableau n° 4

Fréquence des divers aliments dans la composition des repas selon que les U.B. perçoivent ou ne perçoivent pas un salaire

Unités budgétaires percevant un salaire

	Nombre de Repas		Poisson de mer		Poisson d'eau douce		Viande d'élevage		Gibier		Conserves		Oeufs		Manioc doux		Pois d'Angole		Légumes divers		Arachides		Chikouangue		Ignames		Bananes plantains		Fruits crus		Graines de courge		Riz		Thé Café		Pain		Maïs	
		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%
Massangui	398	100	49	12,3	18	4,5	50	12,6	11	2,8	5	1,3	4	1	173	43,5	202	50,8	116	29,1	97	24,4	168	42,2	57	14,3	17	4,3	45	11,3	43	10,8	17	4,3	2	0,5	2	0,5	8	2
Villages de la Vallée	491	100	84	17,1	58	11,8	17	3,5	19	3,9	22	4,5	12	2,4	391	79,6	213	43,4	88	17,9	137	27,9	25	5,1	39	7,9	16	3,3	15	3,1	14	2,9	9	1,8	8	1,6	20	4,1		
Total	889	100	133	15	76	8,5	67	7,5	30	3,4	27	3	16	1,8	564	63,4	415	46,7	204	22,9	234	26,3	193	21,7	96	10,8	33	3,7	60	6,7	57	6,4	26	2,9	10	1,1	22	2,5	8	0,9

Unités budgétaires ne percevant aucun salaire

Massangui	846	100	74	8,7	14	1,7	50	5,9	65	7,7	12	1,4	2	0,2	402	47,5	546	64,5	335	39,6	241	28,5	216	25,5	194	22,9	83	9,8	143	16,9	49	5,8	8	0,9	18	2,1	19	2,2	35	4,1
Villages de la Vallée	2048	100	323	15,8	169	8,3	95	4,6	79	3,9	17	0,8	18	0,9	1100	53,7	771	37,6	437	21,3	256	12,5	230	11,2	303	14,8	262	12,8	141	6,9	183	8,9	68	3,3	32	1,6	4	0,2		
Total	2894	100	397	13,7	183	6,3	145	5	144	5	29	1	20	0,7	1502	51,9	1317	45,5	772	26,7	497	17,2	446	15,4	497	17,2	345	11,9	284	9,8	232	8	76	2,6	50	1,7	23	0,8	35	1,2

il révèle des habitudes alimentaires, des techniques culinaires légèrement différentes, mais n'affecte pas la structure fondamentale des régimes alimentaires, qui demeurent comparables.

COMPARAISON ENTRE LES REGIMES ALIMENTAIRES DES SALARIES ET DES SIMPLES AGRICULTEURS

Le salaire a-t-il une incidence sur le régime alimentaire ? Ainsi qu'on l'a constaté en exposant les résultats de l'enquête budgétaire, on n'observe pas de différence fondamentale entre le mode de vie des salariés vivant au village et celui des simples agriculteurs : cette remarque générale s'applique plus particulièrement au régime alimentaire.

Quel que soit le niveau de revenu et le type d'activité, l'alimentation des ruraux demeure essentiellement végétale, basée sur le manioc, les pois d'Angole et l'arachide. Non seulement la structure de la ration d'origine végétale est pratiquement identique, mais son volume lui-même semble indépendant du type d'activité-salariée ou non salariée -exercée par le chef de ménage. En tout cas chacun mange à sa faim et, qui mieux- est, il est improbable que la ration des uns ou des autres soit profondément déséquilibrée, étant donné la place privilégiée des légumineuses dans le régime alimentaire commun.

C'est toutefois sur la qualité et le volume des produits animaux de l'alimentation que l'on enregistre des différences significatives entre simples agriculteurs et salariés.

Ceux-ci se nourrissent mieux en ce sens qu'ils consomment davantage de protides animaux dont l'alimentation traditionnelle est trop pauvre. Ils achètent plus souvent du poisson, et surtout de poisson d'eau douce, très apprécié mais onéreux ; ils consomment plus fréquemment de la viande à Massangui, et des conserves de viande ou de poisson dans la Vallée. Partout ils mangent davantage d'oeufs⁽¹⁾ mais plus rarement du gibier, qu'ils n'ont plus le loisir de chasser.

Bien sûr ces observations ne portent que sur les fréquences et non sur des valeurs quantitatives ; mais si ces deux ordres de grandeurs sont irréductibles, l'observation quotidienne montre cependant que d'une consommation plus fréquente on peut inférer une consommation plus abondante. L'enquête budgétaire corrobore d'ailleurs cette observation puisqu'elle fait apparaître dans les budgets des salariés des achats de viande et de poisson tout à la fois plus importants et plus fréquents.

Il ne faut toutefois pas perdre de vue que les agriculteurs jouissant de revenus comparables ou même supérieurs à ceux des salariés manifestent une tendance identique à consommer en plus grande quantité des aliments riches. Dans un premier temps l'amélioration de l'alimentation dépend avant tout de l'accroissement du pouvoir d'achat, quelle qu'en soit l'origine : activité salariée ou activité agricole indépendante.

(1) Ce qui ne semble pas lié au pouvoir d'achat (il s'agit le plus souvent d'une autoconsommation) mais plutôt à un certain affranchissement à l'égard des interdits ou répulsions traditionnelles.

TROISIÈME PARTIE

ÉTUDES D'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET D'ÉCONOMIE RURALE

	Pages
I - DE L'ATLANTIQUE AU FLEUVE CONGO ; UNE GEOGRAPHIE DU SOUS-PEUPLEMENT : EXTRAITS D'UNE THESE DE M. LE PROFESSEUR SAUTTER	207
II - LA ZONE DU CHEMIN DE FER CONGO-OCEAN : PLAN DE LA THESE DE M. SORET, MAITRE DE RECHERCHES PRINCIPAL A L'ORSTOM	243
III - L'ECONOMIE RURALE DANS LA REGION DE MOUYONDZI, PAR PHILIPPE HAERINGER, CHARGE DE RECHERCHES A L'ORSTOM	245
IV - L'AGRICULTURE DES BAKAMBA DE LA VALLEE DU NIARI, PAR M. LE PROFES- SEUR SAUTTER (extraits)	297
V - ENQUETE D'INVENTAIRE STATISTIQUE DANS LA SOUS-PREFECTURE DE KIBANGOU ; ORIK, 1958 (extraits)	317

I - DE L'ATLANTIQUE AU FLEUVE CONGO UNE GÉOGRAPHIE DU SOUS-PEUPLEMENT

Le sous-titre de l'importante thèse que M. Gilles SAUTTER, professeur à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, vient de consacrer aux républiques gabonaise et congolaise⁽¹⁾, indique clairement le thème principal développé tout au long des chapitres généraux et des études régionales.

Les chapitres généraux forment la première partie et la conclusion.

L'une des six études régionales est consacrée à la plaine du Niari.

Cette thèse a été rédigée essentiellement d'après les enquêtes sur place et la documentation recueillie entre 1948 et 1955 ; les mises à jour ne sont que partielles.

En suivant le plan adopté par le professeur SAUTTER nous reproduisons dans les pages qui suivent les principales observations et idées que l'on ne trouve pas dans les autres études de cette collection, en les assortissant de remarques qui tiennent compte de l'évolution de la situation en 1965.

Les emprunts proviennent du chapitre VII, consacré à la plaine du Niari, et du chapitre X : conclusions.

(1) Publiée en 1966 chez MOUTON, à PARIS.

SOMMAIRE

	Pages
I - DE L'ATLANTIQUE AU FLEUVE CONGO ; UNE GEOGRAPHIE DU SOUS-PEUPLEMENT (Extraits)	207
Plan général de l'ouvrage	211
Chapitre VII : la Plaine du Niari	215
1. Les avantages naturels.....	216
2. Une agriculture africaine productive	217
3. Une densité de population médiocre au départ	218
4. Une expérience agricole de grand style	230
5. Huits ans d'évolution	232
Chapitre X : Conclusions	
1. La densité de population, interprétation d'ensemble	235
2. Les interactions entre peuplement et développement	238

PLAN GÉNÉRAL DE L'OUVRAGE

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : LA POPULATION ET LES ESPACES

Chapitre I - Les chiffres de population

1. Les documents disponibles
 - A. Les recensements administratifs
 - B. Autres sources de données chiffrées
2. L'exploitation des données numériques : règles et limites
 - A. Le nombre des habitants et ses variations dans le temps
 - B. Données concernant les déplacements de population
 - C. Données sur le "mouvement national"

Chapitre II - La répartition des habitants

1. Les techniques de représentation
 - A. La carte de localisation des habitants
 - B. Les cartes de densité de la population
2. L'analyse des cartes
 - A. Classement statistique des densités
 - B. Les arrangements dans l'espace
 - C. Densités et repères géographiques

Chapitre III - Cadres d'une investigation régionale

1. Les articulations fondées sur le milieu naturel
 - A. Nature et disposition des terrains
 - B. Le relief
 - C. Le climat
 - D. La végétation
 - E. Autres composantes naturelles
 - F. Les combinaisons régionales de faits naturels
 - G. Espaces naturels et densités
2. Nature et portée des discriminations ethniques
 - A. La persistance des ethnies
 - B. L'ethnie, base d'investigation
 - C. L'ethnie, principe d'articulation de l'espace
 - D. Ethnies et milieu naturel.
3. La carte administrative : découpage artificiel ou réalité géographique ?
 - A. Les "constantes" de la carte administrative
 - B. L'arrière-plan physique et humain
 - C. L'emprise géographique des unités territoriales
 - D. Circonscriptions administratives et densités

Conclusion : le choix d'un cadre.

DEUXIEME PARTIE : EVOLUTIONS REGIONALES ET AJUSTEMENTS ECONOMIQUES

Introduction aux études régionales

Chapitre IV - La cuvette congolaise au sud de la grande forêt ; le pays des rivières

Chapitre V - Le Stanley Pool

Chapitre VI - Le pays de Boko

Chapitre VII - La plaine du Niari

1. Les avantages naturels
 - A. Une belle étendue de surfaces planes
 - B. Des sols intéressants
 - C. Une savane facile à défricher
 - D. Un climat séduisant
2. Une agriculture africaine productive
 - A. Facteurs humains de la production
 - B. Bilan de l'utilisation du sol
3. Une densité de population médiocre au départ
 - A. La mise en place des ethnies
 - B. Les crises contemporaines de la colonisation
 - C. Les formes nouvelles de l'immigration
 - D. Les gains imputables au mouvement naturel
 - E. La ponction opérée par les villes
 - F. Le semis du peuplement et ses avatars

Conclusion

4. Une expérience agricole de grand style
 - A. Les acteurs : entreprises et colons
 - B. Les solutions techniques
 - C. L'avenir de la culture mécanisée
 - D. Les activités de rechange
5. Huit ans d'évolution
 - A. La canne à sucre
 - B. Le bois
 - C. L'élevage des bovins
 - D. Les avatars de la grande culture
 - E. La participation des Congolais aux activités nouvelles
 - F. Les perspectives

Conclusion

Chapitre VIII - Les lacs du sud gabonais

Chapitre IX - Le Woleu-Ntem

Chapitre X - Conclusions

1. La densité de population : interprétation d'ensemble
 - A. L'inégale répartition des habitants
 - B. L'indigence générale du peuplement

2. Les interactions entre peuplement et développement

- A. Les effets de la rareté des hommes sur l'économie
- B. Réactions et adaptations du peuplement

L'ouvrage contient enfin une très abondante bibliographie, d'ensemble, par régions et par questions, ainsi que des cartes et graphiques, des illustrations, des cartes hors-texte.

CHAPITRE VII

LA PLAINE DU NIARI

Le professeur SAUTTER la définit ainsi :

Il s'agit d'une région déprimée, d'un seul tenant, avoisinant le cours moyen du Niari. Cette définition exclut les petits bassins égrenés en amont de la dépression principale, et les larges vallées de certains affluents de rive gauche (haute Loudima, Louvakou, Loubomo), nettement excentriques. Telle quelle, la plaine débute, du côté amont, un peu plus bas que le confluent de la Loutété. En aval, le fleuve la quitte au pont de la "route du Gabon", pour s'engager à travers l'avant-chaîne sédimentaire du Mayombe. Mais la plaine elle-même se prolonge latéralement, sur une certaine distance, en direction du Gabon.

Cette extrémité nord-ouest est le seul endroit, avec les environs de Loudima, où elle déborde sur la rive droite du fleuve. Partout ailleurs, le Niari coule à la limite de sa plaine, ou en est séparé par une rangée de collines. La plaine, dont l'altitude n'excède nulle part 250 m, est encadrée de régions bien plus élevées. Au nord et au nord-est, le pays s'élève, par gradins successifs, jusqu'au plateau de Sibiti et Mossendjo. Au sud et au sud-ouest, une succession de petits plateaux aux flancs raides forme un rebord discontinu, de 500 à 800 m d'altitude. Vers l'amont, les deux bordures se rapprochent et finissent par étrangler la plaine. A l'autre extrémité, au contraire, elle n'est séparée du bassin de la Nyanga que par un seuil assez peu marqué.

Peu en aval de Loudima, un rétrécissement divise la plaine en deux parties, assez différente l'une de l'autre. Conformément à un usage assez général, nous appellerons "Vallée du Niari" la portion orientale, et "Boucle du Niari" la partie qu'enserme la courbe du fleuve, au nord-ouest de Loudima. La première atteint sa plus grande largeur juste à l'est de Loudima ; elle s'y étale sur une vingtaine de kilomètres, entre le Niari et la ligne de collines qui court au sud du "Plateau de Télémé". A partir de là, on la voit se rétrécir progressivement jusqu'à la hauteur de la Nkenké, quelques kilomètres au-delà de Madingou, pour s'épanouir de nouveau quelque peu vers Bouenza. Quant à la boucle du Niari, elle se développe sur plus de 80 km de long, avec une largeur assez uniforme de 25 km en moyenne. Passé le pont routier du Niari, son aspect physique et son contenu humain se modifient de façon très nette, de sorte qu'il vaut mieux l'arrêter au cours même du Niari.

La vallée et la boucle s'appuient sur deux sections du fleuve, formant entre elles un angle de 45° environ. A tous points de vue elles s'opposent. Plus plate, isolée du Niari sur une partie de sa longueur, la boucle est souvent marécageuse. Une population très clairsemée de Bacogni l'habite. Sauf à ses deux extrémités, elle est demeurée longtemps à l'écart des grands axes de circulation⁽¹⁾. Serrant le Niari de plus près, mieux drainée, la vallée ouvre une trouée bien orientée qu'emprunte le chemin de fer Congo-Océan, et la route de Brazzaville à Dolisie. Sauf aux environs immédiats de Loudima, elle héberge une population bien plus dense, essentiellement composée de Bakamba⁽²⁾.

(1) Les choses viennent de changer, depuis la construction du chemin de fer du manganèse. La voie de la Comilog, aujourd'hui terminée, se branche sur le Congo-Océan au P.K. 200 de ce dernier, à peu près à mi-chemin de Dolisie et de Loudima. Elle se dirige de là vers le nord-nord-ouest. Vers le P.K. 12, elle pénètre dans la boucle du Niari, où elle suit un tracé approximativement parallèle au fleuve. Le Niari est franchi, un peu au-delà de Makabana (très précisément entre les P.K. 90 et 91), dans une zone de collines, où le rail s'engage en serpentant, vers le P.K. 80.

(2) Dont il est fait fréquemment mention dans les textes, dès les premières années du régime colonial. "En partant de Loudima", écrivait un voyageur en 1892, "nous traversons le pays des Bakambas qui habitent toute la vallée moyenne du Niari". (Maistre, 1895).

Avec ses sols mieux drainés et de qualité bien supérieure, davantage d'habitants, des voies de communication modernes à portée immédiate, la vallée concentre aujourd'hui l'essentiel de l'activité économique de la plaine. Les atouts qu'elle possède lui ont fait occuper une place de choix dans les plans de développement économique de l'après-guerre. Elle fut durant plusieurs années le siège d'une "expérience" de mise en valeur agricole, dont les autorités attendaient beaucoup. Aussi les problèmes posés par le peuplement, ses vicissitudes et ses rapports avec l'économie offrent-ils, dans cette partie du Congo, une grande actualité. Les initiatives et les investissements dont la vallée du Niari a bénéficié en font aujourd'hui le foyer d'une région économique qui la déborde très largement vers le sud, et surtout vers le nord. Ainsi s'organise, à partir et autour d'elle, le vaste ensemble où nous avons reconnu, sous le nom de "Pays du Niari", l'une des six grandes unités géographiques constitutives du Congo⁽¹⁾. Ce rayonnement de la vallée, sur le plan des activités modernes et de l'évolution des sociétés locales, fait de plus en plus souvent prendre l'expression "vallée du Niari" dans une acception bien plus large et plus vague que celle que nous avons retenue. Elle tend alors à se confondre, non pas seulement avec la "Plaine" entière, mais avec tout le bassin moyen du Niari, en tant qu'il forme un ensemble économique. Sans aller jusque-là, nous serons amené nous-même, pour étudier dans toute leur extension géographique certaines formes d'activité moderne, à déborder le cadre strict de la "Plaine", en y englobant ses borbudes : reliefs et plateaux de Mossendjo-Sibiti-Mouyondzi, cuvettes égrenées à l'amont du Niari jusque vers Mindouli⁽²⁾. En ce cas, nous parlerons de "Vallée du Niari latu senso" ; ou, plus simplement nous dirons, comme on le fait là-bas pour abrégé, "le Niari". Vallée proprement dite, plaine, vallée au sens élargi, nous nous réservons de considérer les faits, suivant les problèmes qui se présenteront, tantôt à l'un, tantôt à l'autre de ces trois échelons emboîtés de l'articulation régionale.

A bien des égards, nous avons affaire à une région privilégiée, jouant un rôle pilote dans le développement économique et l'évolution du pays. Doit-on imputer cette situation particulière au milieu naturel, original et séduisant, de la plaine du Niari ? Mais pourquoi si l'environnement est aussi favorable qu'il le paraît, la population n'est-elle pas plus dense ? Quelles sont les raisons de son inégale répartition ? En présence de terres de bonne apparence, et dont de vastes étendues demeureraient libres, la technique européenne a-t-elle su mettre au point une formule d'exploitation satisfaisante ? Ces questions, et quelques autres, appellent une réponse.

1. LES AVANTAGES NATURELS

Une série de traits physiques confèrent à la Vallée du Niari une authentique vocation agricole.

Nous ne reprendrons pas ici les pages consacrées par le professeur Sautter à la description physique de la vallée : relief, sols, végétation, climat, qui est donnée dans la synthèse générale et dans les synthèses particulières, notamment celle de l'ORSTOM sur la pédologie et l'agropédologie.

Le professeur Sautter est amené à se demander si, au lendemain de la dernière guerre, on n'a pas surestimé la valeur des sols et les avantages du climat.

Les pays du Niari, et surtout la vallée et la "boucle", ont certes des atouts, dont le moindre n'est pas l'existence de deux voies ferrées. Mais la somme des travaux et recherches effectués par l'ORSTOM ou les instituts et consignés dans les volumes de cette collection, le bilan des échecs et des réussites, montrent que les débuts de la mise en valeur ont été difficiles et que c'est depuis peu que les hommes et les entreprises sont en mesure de profiter réellement des avantages naturels de cette vaste région.

(1) SAUTTER, 1954.

(2) Dans ce cadre élargi, à défaut d'unité topographique, le substratum schisto-calcaire confère néanmoins au milieu naturel un minimum de cohésion, à travers les sols, la végétation et l'hydrographie. Nous en verrons l'importance, quand nous étudierons l'élevage.

2. UNE AGRICULTURE AFRICAINE PRODUCTIVE

A. Facteurs humains de la production

On trouve ici dans la thèse de M. Sautter l'essentiel des notes qu'il a consacrées à l'agriculture bakamba et dont nous donnons par ailleurs de larges extraits.

Malgré l'intérêt qu'ils portent à la chasse ou à la pêche, remarque le professeur Sautter, les Bacougni et les Bakamba sont avant tout de bons agriculteurs, capables et actifs.

A parcourir les champs, dans la plaine du Niari, on est frappé par le nombre et la variété des plantes cultivées. Voila des siècles que le royaume de Kongo, berceau de la population actuelle du Niari, a vu se répandre les espèces comestibles américaines, apportées par les navires européens. La mentalité propre aux cultivateurs bacougni et bakamba, ouverts aux nouveautés, explique sans doute qu'ils aient pu accumuler et incorporer à leur système de cultures tant d'espèces différentes(1).

Depuis le début du siècle le stock végétal des paysans du Niari s'est encore enrichi : arachides depuis 1930 et perfectionnées depuis par l'IRHO, nouvelles variétés de manioc, de haricots, de cannes à sucre. Toutefois d'autres plantes proposés par l'administration n'ont pas eu de succès : ainsi le coton, le ricin, le maïs de la Plata, le riz...

Les notes citées plus haut exposent longuement les techniques agricoles, relativement perfectionnées, mais qui souffrent d'être purement manuelles. Les surfaces cultivées, et le volume de la production par habitant, s'en trouvent singulièrement limités. Par rapport aux autres Congolais, soumis à des sujétions identiques, les Bakamba gardent toutefois l'avantage non seulement de leur bonne technique, mais aussi celui d'un entraînement collectif vers les activités comportant un profit monétaire, d'un système social qui facilite, au lieu de la contrarier, comme c'est souvent le cas, l'obtention de surplus commercialisables.

Les Bakamba apparaissent comme une ethnie douée d'une forte cohésion et de beaucoup de vitalité, mais chez laquelle -comme souvent en Afrique noire- persiste une stricte division des travaux agricoles entre le mari et la femme. A celle-ci les cultures vivrières, au premier les autres travaux ruraux. Or l'arachide, principale culture de rapport, est considérée aussi comme culture vivrière. Il y a donc là un nouveau facteur de limitation de la production commercialisable.

L'introduction de la culture attelée, d'un matériel simple pour semer, égousser, laver et décortiquer les arachides, devrait faciliter la participation des hommes à cette culture.

B. Bilan de l'utilisation du sol

Le travail considérable fourni par les agriculteurs bakamba, notamment par les femmes, joint à des sols meilleurs que dans le reste du pays, permet à la vallée du Niari d'avoir de larges excédents de production.

Fait symptomatique : les habitations sont flanquées de greniers.

Le petit élevage est plus développé qu'ailleurs. De longue date les agriculteurs de la plaine ont été en relations commerciales avec la côte. L'expansion des villes, la construction des routes et du chemin de fer ont accru leurs ventes de produits vivriers s'ajoutant aux livraisons d'arachides pour l'huilerie de la SIAN et de maïs pour les élevages européens.

Les revenus sont difficiles à évaluer convenablement ; ils restent inférieurs à ceux de bons planteurs de café ou de cacao, mais supérieurs dans la vallée à la moyenne des revenus des paysans congolais.

La technique agricole des Bakamba s'accompagne d'une jachère relativement courte, guère plus longue que le temps cultures + récoltes. En supposant, pour cinq personnes, une surface cultivée et récoltée de 2 hectares, et, pour compter large, deux années de jachère par année de culture, il faut à chaque habitant un espace de 1,20 ha pour se nourrir et la distance effective des villages aux cultures les plus éloignées ne dépassait par 3 km il y a une dizaine d'années.

Il reste à voir comment cette structure économique de base a réagi en face d'un peuplement nouveau attiré par la mise en valeur de la vallée, depuis la dernière guerre.

(1) L'étude de Ph. HAERINGER sur la région de Mouyondzi montre que les Bembé sont eux aussi des agriculteurs avisés.

3. UNE DENSITE DE POPULATION MEDIOCRE AU DEPART

En 1952-53 le professeur Sautter notait 13000 habitants sur 1200 km² entre la Loutété et le 13° méridien, et dans la boucle 2600 sur 1860 km². La vallée même était loin d'être la zone rurale la plus densément occupée au Congo malgré ses atouts naturels. On peut l'expliquer en retraçant l'histoire du peuplement de la vallée jusque vers 1950, comme l'a fait le professeur Sautter dans les pages qui suivent.

A. La mise en place des ethnies

D'un bout à l'autre de la plaine, les habitants affirment qu'à l'arrivée de leurs ancêtres le pays était vide. Faut-il prendre cette affirmation au pied de la lettre ? Les géographes et les ethnologues qui enquêtent sur l'origine du peuplement la récoltent si souvent en Afrique noire qu'elle devient un peu suspecte(1). Nous inclinierions pourtant, dans ce cas particulier, à faire crédit aux villageois. Différents faits impliquent bien à un moment indéterminé du passé la présence d'une population antérieure, peut-être dense. Et tout d'abord le grand nombre et la richesse des gisements d'outillage lithique découverts dans la région. Après G. Droux(2), G. Bergeaud en a fait un premier inventaire(3). Si relativement peu de "stations en profondeur" ont été découvertes, par contre "les stations en surface abondent et, sur chaque mont ou colline, les gisements, ateliers de taille, se succèdent, déterminant l'emplacement des anciens habitats ; là gisent pêle-mêle et conservées dans leur premier état toutes les industries qui se sont superposées au cours des siècles et des millénaires et qui s'offrent par centaines aux yeux du préhistorien". La plupart des gîtes sont situés en effet au sommet des collines dominant immédiatement la plaine. D'autres témoignages archéologiques ont été relevés, sur les terres cultivées par la C.G.O.T. aux environs de Loudima, sous la forme de taches grossièrement circulaires d'un sol noir et pulvérulent, mêlé des débris de poteries. Ce sont là, sans aucun doute, des restes d'anciens établissements humains, mais ils semblent n'avoir aucun rapport avec le type actuel d'habitat. Des hommes ont donc vécu jadis, peut-être nombreux, dans la région. Mais cette ancienne population semble avoir disparu, et des siècles, voire des millénaires, ont pu s'écouler avant la venue des ethnies qui occupent actuellement le pays. Il n'est même pas exclu que la plaine du Niari ait été peuplée puis dépeuplée à plusieurs reprises.

D'autres faits pourraient être opposés aux dires des villageois : soit dans le prolongement de la dépression du Niari, vers la Nyanga et Ngounyé, soit sur les plateaux qui la dominent au Nord, divers groupes ethniques -Babembé de Mouyondzi, une partie au moins des Bapounou de Ndendé-Mouila- se réclament de la même origine méridionale que les gens de la plaine. A moins d'avoir suivi un chemin tout à fait détourné, ils ont dû séjourner eux-mêmes, avant de poursuivre leur migration, dans la vallée ou dans la boucle, précédant la deuxième vague migratoire constituée par les Bakamba et les Bacogni. Comment se fait-il que ces derniers n'en parlent pas ? Plusieurs hypothèses peuvent être avancées : 1/ Les prédécesseurs des occupants actuels de la plaine auraient été détruits (et les survivants chassés) par une épidémie de trypanosomiase analogue à celle dont nous décrirons les ravages à l'époque coloniale. Nous avons, sur ce point, le témoignage de la mission d'études envoyée, au début de ce siècle, pour poser les bases de la lutte contre la maladie du sommeil : les Bakamba connaissaient celle-ci, paraît-il, "depuis fort longtemps" ; "les ravages qu'elle a pu faire antérieurement", estimaient les signataires du rapport, "ne le cèdent en rien" à ceux dont ils furent les témoins. Bien des villages auraient "été complètement détruits avant l'arrivée des Européens(4)". 2/ Nous avons déjà mentionné la présence, juste au nord de la vallée du Niari, dans la région de Sibiti, de Bayaka paraissant être les descendants de ces "Jagga" qui ravagèrent jadis le royaume de Kongo et en furent expulsés avec l'aide des Portugais(5). Le déferlement sur la plaine du Niari des débris de cette horde guerrière a pu au moins contribuer à y

(1) Cf. H. NICOLAÏ écrivant à propos du Kwilu : "Si l'on déclare que le pays était vide quand on est arrivé, n'est-ce pas pour écarter des contestations foncières ou politiques éventuelles ? La tradition poursuivrait alors un but pratique évident, c'est-à-dire la défense des acquisitions du groupe". (1963, p. 125).

(2) DROUX, 1937 : DROUX et KELLEY, 1939.

(3) BERGEAUD, 1937 ; 1947 ; note manuscrite.

(4) MARTIN-ROUBAUD-LEBOEUF, 1909.

(5) L'idée cadre avec cette mention d'A. Dolisie : "De l'autre côté du Niari, existe une peuplade..., dont le nom m'échappe (des Bayaks je crois), population très indépendante, difficile, qui vit retirée chez elle, ne permet aucune incursion sur son territoire, n'a aucune relation de voisinage avec les Bakamba". (CHAVANNES, 1932).

faire le vide. 3/ Il n'est pas exclu, pour terminer, qu'à une époque où l'actuel Cabinda, la plaine côtière occupée par les Vili, et le Mayombe lui-même étaient le siège de solides organisations politiques, les plaines situées en arrière aient été le théâtre d'une chasse à l'homme de grande envergure, à laquelle ni la forêt ni le relief ne venaient faire obstacle.

Les certitudes commencent avec la migration, en provenance du sud, responsable du peuplement présent du Niari. Cette migration s'est poursuivie activement, jusqu'en pleine occupation coloniale. Les Bakamba sont issus des Manyanga et des Badondo qui occupent le plateau des Cataractes et ses abords⁽¹⁾. E. Dupont, qui fut l'un des premiers Européens à parcourir ce dernier, avant 1890, en a laissé le témoignage indiscutable : "La population de quatre villages près de Manyanga, sur la rive nord [du Congo], a abandonné..., pendant mon séjour même dans cette région, ses cases et ses plantations sans esprit de retour, et a émigré à sept ou huit jours de marche dans la direction du Quilou-Niari⁽²⁾". Par-delà des ethnies-souches de la rive droite du Congo, la tradition des Bakamba se réfère à "Kongo dya Nttila", l'ancien royaume de Kongo et sa capitale. Leur nom serait une allusion à la rapide multiplication des nouveaux habitants de la plaine, érigés en une ethnie autonome du seul fait de la migration et de la coupure géographique. Au niveau des clans, la même rumeur a donné naissance à des branches nouvelles, dont les noms évoquent les circonstances du premier établissement, ou les particularités des lieux d'implantation. De leur côté, les Bacougni se disent issus des Bassoundi occidentaux, ceux de Kimongo et de la portion contiguë de l'ex-Congo belge. Leur point de départ est dans l'ancien royaume soundi, flanquant au nord celui de Kongo. Les Bakamba ont glissé vers le nord-ouest, puis suivi vers l'aval la dépression du Niari. Les Bacougni se sont déplacés le long de la Loudima, avant de se répandre à travers la boucle. Ces deux migrations presque parallèles font pendant à celle des Bacongo, des Baladi, des Bassoundi orientaux, refoulant progressivement les Batéké vers leur bastion des plateaux. Elles délimitent la vaste expansion vers le nord, en forme d'éventail, du groupe kongo tout entier, à l'époque contemporaine.

Le premier kamba fut, selon la tradition, Mata kou Mpéné, membre du clan kinanga, dont les descendants vivent au village de Kilounga. D'autres le suivirent, de plus en plus nombreux. Les nouveaux arrivants allaient rejoindre des familles alliées ou de même clan. Après un délai plus ou moins long, le sol était partagé ; le groupe nouvellement fixé en obtenait une certaine étendue, et voyait confirmer ainsi son droit de cité. Sur place, les familles ne tardèrent pas à s'agrandir et à se diviser. Reprenant la migration, les branches cadettes abandonnaient souvent la place pour aller se fixer plus loin. C'est pourquoi il existe aujourd'hui des chaînes de lignages apparentés, disposés en échelon d'une extrémité à l'autre du pays. Des Kimbenba de même origine s'égrènent, par exemple, de Moussi Ngantaya (ancien Congo belge) à Moutéla (sous-préfecture de Loudima), en passant par Taboulou (village dondo sur la rive droite de la Loutété), Kimbenba Ndiba (derrière la station de Le Briz) et Kinsaka (route de Madingou à Boko-Songho). Des Kinanga de même souche se répartissent entre sept villages différents de la sous-préfecture de Madingou. En dépit de l'éloignement, les groupes apparentés maintiennent des liens. Leurs anciens se réunissent à l'occasion d'affaires particulièrement graves. Les terres acquises par chaque branche restent jusqu'à un certain point propriété indivise : d'une fraction à l'autre, des invitations sont lancées au moment des grandes chasses au feu, ou des parties de pêche dans les étangs. Par ces canaux s'entretient, aujourd'hui encore, la conscience ethnique. Dans une région en pleine transformation, les fils ténus de l'ancienne migration continuent ainsi d'apparaître en filigrane.

Des achats massifs de captifs ont renforcé le peuplement consécutif à la migration. A ce point de vue, Bakamba et Bacougni détenaient une position stratégique : les premiers se trouvaient au débouché de deux régions fort peuplées, les montagnes badondo et le plateau babembé, véritables réservoirs d'esclaves⁽³⁾ ; quant aux Bacougni, ils contrôlaient en aval des Achikouya (Koukouya),

(1) E. DUPONT signalait les "Badoundos" sur le plateau, immédiatement au sud de Boko-Songho. (1889, p. 330). On les rencontre aujourd'hui non seulement vers Boko-Songho, mais aussi dans l'est de la sous-préfecture de Madingou, jusqu'aux abords immédiats de la vallée du Niari, vers sa terminaison orientale.

(2) Ibid., p. 692.

(3) Les Babembé occupent aujourd'hui en force, autour de Mouyondzi, la partie orientale, en partie boisée seulement, du plateau qui domine au nord la dépression du Niari moyen. Ils devaient déjà s'y trouver il y a une centaine d'années, à en juger par l'indication suivante de BASTIAN (1874, p. 324) : "Das Land der Mubembe von Tschibembe (...) bildet eine vom Niali (Quillu) durchflossene bewaldete Ebene...". (Le Niari supérieur coule en fait un peu plus à l'est, en pleine savane, mais la Bouenza Lali, son principal affluent, passe bien à travers le pays bembé, et au milieu des bois).

des Balali du haut Niari et des Bayaka, l'une des grandes routes de la traite, celle qui partant de l'Alima supérieure contournait l'Etat batéké pour aboutir au Niari puis à Loango. La majorité des captifs acquis dans l'intérieur étaient certainement revendus, et prenaient le chemin de la côte. Mais les bénéfices obtenus, et sans doute aussi ceux d'autres opérations commerciales, permettaient aux habitants de la plaine d'en retenir au passage une certaine proportion. Cette immigration d'esclaves ne semble pas avoir eu exactement le même caractère chez les deux peuples. Les Bakamba systématiquement, se procuraient des femmes chez leurs voisins Babembé pour les épouser. Il s'agissait pour eux, par le prestige et la force du nombre, d'étendre l'influence de leur famille, de leur lignage. Contrairement aux enfants de la femme libre, ceux de l'esclave s'incorporent à la parentèle du mari : prendre des épouses de statut servile, c'était donc pour un homme le moyen de tourner la règle matrilineaire qui écartait de lui sa propre descendance. Les bacougni faisaient davantage figure de trafiquants d'esclaves. Ils n'en conservaient pas moins un bon nombre de captifs pour eux-mêmes, au point qu'avant 1914 "la majorité de la population de la plaine de Goulé" (dans la boucle du Niari) avait fini par se composer "de Batéké esclaves venus de la rive droite du Niari⁽¹⁾". Il leur fallait d'ailleurs des porteurs pour leurs transports commerciaux entre la côte et l'arrière-pays⁽²⁾. Ces pratiques se sont perpétuées jusqu'à une date récente. Nombre de vieux notables bakamba ont encore des épouses achetées aux Babembé. Près de Bouenza, à l'est de Madingou, les deux villages de Kimpanzou et de Ngamba ont été peuplés à l'origine de Babembé rachetés par l'ancienne mission catholique. Dans les monographies de recensement des villages de la boucle, un certain nombre d'hommes figurent toujours avec la mention de leur "race" d'origine, sans rapport avec le peuplement local : ce sont d'anciens esclaves. En 1909, il était encore question, dans la correspondance administrative, d'"enrayer le commerce des courtiers esclavagistes" venus de la côte⁽³⁾ ; d'un village, situé au passage du Niari, près de Loudima, dont il fallait surveiller la cheffesse "pour son commerce d'esclaves⁽⁴⁾" ; des "esclaves servant de marchandise d'échange dans les transactions entre Dondo d'une part, Kamba et Bembé d'autre part⁽⁵⁾". En 1922, un haut fonctionnaire en tournée dans la subdivision de Loudima constatait la persistance d'une traite de plus en plus clandestine : certains habitants, apprenait-il, "seraient réduits à donner en gage", à des colporteurs, "pour se procurer des marchandises ou du numéraire, des membres de leur famille ou des esclaves". Ces derniers, supposait-on, "envoyés comme porteurs au Congo portugais, ne reviendraient pas", car il semblait bien s'agir d'un trafic organisé⁽⁶⁾. On notera, incidemment, que le statut ou l'ascendance servile d'un individu, quand on l'évoque à présent, ne suscite, contrairement à ce qui se passe dans d'autres régions, ni mutisme ni gêne caractérisée. Dans l'ancienne organisation sociale, il comportait des sujétions, mais également des avantages, et ne véhiculait qu'à un faible degré les sentiments de mépris d'une part, de honte ou d'infériorité de l'autre, que nous avons coutume de lui associer.

B. Les crises contemporaines de la colonisation

Les axes de migration barrés par une frontière, le mouvement des plateaux méridionaux vers le Niari n'a pas tardé à se ralentir. Et ce d'autant plus qu'une fois le chemin de fer belge terminé, l'ancien Etat Indépendant put se développer plus vite et devenir plus attrayant que le territoire administré par la France. Quant aux achats d'esclaves, les administrateurs coloniaux surent, par leur fermeté, y mettre fin progressivement. Au moment précis où l'immigration, ses sources

(1) Missamissonié, rapport pour le mois d'août 1913, archives administratives de Dolisie.

(2) Le trafic des hommes et celui des marchandises étaient encore liés d'une autre manière : par le système des avances en marchandises consenties par la tribu d'aval à celle d'amont (Bacougni et Bayaka, en l'occurrence), des individus étant laissés en gage de la bonne exécution du contrat. Devant les tribunaux coloniaux, jugeant les faits d'esclavagisme, les prévenus ne manquaient pas d'en faire état. Dans un tel procès, l'accusé, N'Zao, se défendait d'avoir, comme on lui en faisait grief, acheté une femme et un enfant à un nommé Mangouenza contre un certain nombre de pièces d'étoffes, puis de les avoir revendus à un certain Mavoungou : femme et enfant "pouvaient ultérieurement être réclamés par Mangouenza si celui-ci le désintéressait des étoffes avancées... auquel cas lui-même aurait remboursé Mavoungou pour délivrer les deux gagés". (Registre des jugements du tribunal indigène de la circonscription des Bacougni, audience publique du 6 novembre 1915, archives administratives de Dolisie).

(3) Madingou. Lettre de l'Administrateur commandant la région à son collègue du littoral, 6 juillet 1909, archives administratives de Dolisie...

(4) Madingou. Du même au Lieutenant-Gouverneur, 31 juillet 1909, archives administratives de Dolisie.

(5) Madingou. Du même au Lieutenant-Gouverneur, 11 septembre 1909, archives administratives de Dolisie.

(6) Rapport de l'inspecteur des Affaires administratives Jamet, sur la Subdivision de Loudima, octobre 1922. On rapprochera ces faits des convois d'esclaves surpris au Congo belge, en 1914 et 1925, se dirigeant vers l'Angola. (RINCHON, 1929).

en voie de tarir, se ralentissait sérieusement, une crise très grave, indirectement déclenchée par la colonisation, vint compromettre sur place les progrès que venait de réaliser le peuplement. C'est en 1898 en effet que débuta dans le Niari l'une des plus terribles épidémies de maladie du sommeil jamais observée en Afrique centrale. Grâce à la mission Martin-Roubaud-Leboeuf, qui vint étudier alors les conditions de propagation de la maladie et les mesures de prophylaxie possibles, les faits nous sont bien connus⁽¹⁾. Au passage de la mission, en 1906-1908, l'épidémie flambait toujours, mais elle approchait de sa fin, et l'on pouvait déjà faire le point. A Madingou, la population avait été décimée. Vers Bouenza, la trypanosomiase restait "extrêmement virulente, après avoir détruit de nombreux et importants villages". Ce qui frappa les chercheurs, c'est que la plupart des foyers se localisaient au voisinage de la route des caravanes : "toute la région traversée" était "profondément contaminée" ; si les "Bakamba de la route des caravanes" figuraient parmi les plus atteints, l'épidémie avait fusé depuis le Mayombe jusqu'aux portes de Brazzaville. Déclenchée par le passage répété des porteurs loango, qui répandaient et renouvelaient les germes, dans des conditions propices au renforcement de leur virulence, elle ne s'éteignit, vers 1912, qu'avec l'abandon de la voie de portage⁽²⁾.

Il n'est pas possible de chiffrer les pertes d'hommes qui en ont résulté. Des villages de plusieurs "centaines de cases", qu'il fallait "une demi-journée", "onze heures" et même "deux jours de marche" (?) pour traverser, aux dires des survivants, se trouvèrent réduits à d'insignifiants hameaux. Le village de Kingoma, lit-on dans le rapport de la Mission d'études, "serait depuis longtemps inhabité, s'il n'était repeuplé constamment par des hommes nouveaux, des Bakambas venus des régions du sud, qui, pour payer leurs dettes et leurs impôts, se vendent comme esclaves aux chefs des villages décimés". A Bouenza, les missionnaires européens mouraient les uns après les autres : la mission dut être transférée dans les montagnes du pays badondo. Faisant l'historique de familles bakamba, nous avons pu mettre en évidence, dans certains cas, les regroupements consécutifs à l'épidémie. Trops affaiblies numériquement, certaines fractions claniques ont alors renoncé à leur autonomie géographique, et quitté les terres qu'elles possédaient en propre, pour rejoindre les branches parentes. Il n'est pas déraisonnable d'estimer qu'en une quinzaine d'années la trypanosomiase a détruit plus de la moitié de la population déjà rassemblée dans la plaine du Niari. Depuis que l'épidémie s'est éteinte, la maladie demeure pour ainsi dire en veilleuse ; de temps à autre une menace plus précise ou une courte flambée, vite jugulée, la rappelle à l'attention. Une alerte eut lieu en particulier après la guerre de 1914-1918 : en 1924, de nouveau, la trypanosomiase "sévisait... de dangereuse façon" sur "le cours moyen du Niari⁽³⁾". L'"index de morbidité" atteignit alors de 10 à 12 % dans la plaine, du côté de Loudima, mais les décès demeurèrent isolés.

Le portage sur la "route des caravanes" avait joué un rôle très important, nous venons de le voir, dans la propagation et l'aggravation de la maladie. Mais n'a-t-il pas en même temps contribué, de façon autonome, à dépeupler la vallée du Niari, dont la piste suivait l'axe ? Lire certains textes, on serait porté à le croire. Ayant rappelé le "nombre considérable de porteurs" fourni par les populations riveraines "au temps du gouvernement de Brazza, avant la construction du chemin de fer belge", le capitaine Mornet affirmait en 1909 : "elles ont laissé sur la route des caravanes un grand nombre d'entre eux, et c'est ce qui a fait désertier par les indigènes cette route autrefois si peuplée qu'on pouvait y recruter chaque mois des milliers de porteurs⁽⁴⁾". "Les villages, aux abords de la route des caravanes", selon un autre témoignage d'époque, "ont disparu ou bien se sont éloignés dans la brousse pour éviter les réquisitions⁽⁵⁾". Selon un dernier contemporain, le pays avait "été totalement déserté par les indigènes, pressés de fuir le portage et l'impôt". Ce n'est qu'"à une certaine distance de la route" que l'on retrouvait des villages qui s'étaient "transportés plus loin", en se dérobant "avec soin" à la vue des voyageurs⁽⁶⁾. "Des chefs et des indigènes de la région entière", rapportait enfin un administrateur, "disent que si l'on continue à leur faire supporter un portage aussi intensif, ils quitteront la rive gauche du Niari⁽⁷⁾". Faut-il prendre au pied de la lettre tous

(1) MARTIN-ROUBAUD-LEBOEUF, 1909.

(2) LAIGRET et BLANCHARD, manuscrit.

(3) LEDENTU et VAUCEL, 1927.

(4) MORNET, 1909.

(5) LEVAT, 1907.

(6) BEL, 1908.

(7) Madingou. Lettre du Chef de Circonscription au Lieutenant-Gouverneur, 30 septembre 1909, archives locales. Il est clair, d'après ce document, qu'une fois le chemin de fer belge en service, et Brazzaville ravitaillé directement (en principe) via Matadi, le portage n'avait pas cessé pour autant sur la route partant de Loango. A tout le moins le Niari lui-même continuait-il à dépendre de cette voie.

ces dires ? Nous inclinerions à faire un tri : si la mortalité s'explique, de façon beaucoup plus convaincante, par la trypanosomiase qui sévissait à la même époque, le mouvement des villages, fuyant la route et la corvée, semble en revanche parfaitement attesté. Encore faut-il s'entendre sur l'ampleur des déplacements : quelques kilomètres suffisaient à mettre les groupements relativement hors d'atteinte, et nous ne croyons pas que la plaine elle-même ait été véritablement désertée.

A peine le Niari se remettait-il de la maladie du sommeil qu'une nouvelle crise secouait la population : à partir de 1923, en effet, les villages durent fournir d'importants contingents de travailleurs pour les travaux du chemin de fer Congo-Océan, et de la route de service donnant accès aux chantiers. Il y eut de lourdes pertes. A elles seules, les équipes recrutées avant 1928 dans la circonscription dite du chemin de fer -à cheval sur le tracé, elle englobait la plaine du Niari- donnèrent 500 décès au minimum, et peut-être bien davantage. Il est malheureusement impossible de déterminer quelle fraction de ce chiffre est à rapporter aux Bacougni et aux Bakamba de la plaine. Notons encore le départ d'un certain nombre de villageois, qui cherchèrent leur salut dans la fuite, et ne revinrent que bien des années après du Congo belge et du Cabinda où ils s'étaient réfugiés.

C. Les formes nouvelles de l'immigration

L'entrée en service du Congo-Océan a donné le signal de la reprise du mouvement en direction de la plaine. Mais les déplacements ont revêtu des formes nouvelles, liées de façon plus ou moins étroite aux activités greffées sur la voie ferrée : glissement des villages précédemment implantés en bordure de la vallée ; transplantation par voie d'autorité ; colonisation individuelle par des éléments venus de loin. Ces trois types d'immigration seront examinés l'un après l'autre.

Un glissement localisé. Attirés par la vallée, quelques-uns des groupements babembé les plus proches ont franchi le Niari. Ils forment à présent cinq villages, qui s'échelonnent en bordure de la route, en pleins pays kamba, des environs de Le Briz jusqu'à l'ouest de Madingou : Kibounda Ngoma, Kinkondo, Makondo Mabengué, Massoumba, Moupépé. A la hauteur de Kayes, sept villages bakamba en provenance du sud de la vallée se sont rassemblés vers 1937 près de la gare de Jacob. Ils sont devenus les quartiers de l'agglomération un peu lâche connue sous le nom de "Dakar". Au même groupement, dont la population s'élève en tout à 550 habitants, se rattachent également deux anciens villages de la plaine. Le nom de Dakar a été choisi, disent les habitants, pour "donner du mouvement". La concentration s'explique par l'initiative d'un colon européen, M. Ottino, qui avait offert aux villageois de leur acheter tout le manioc dont ils pourraient disposer, s'ils venaient s'établir à côté de sa féculerie. Dakar se trouve sur les terres mêmes jadis concédées à ce colon, et reprises depuis par la S.I.A.N. dont il sera question plus loin. Un peu à l'écart, deux autres villages, Kimbonga et Fouvou, sont arrivés plus récemment de la haute Loamba. Vers Madingou et Le Briz, dans l'est de la vallée, divers groupements bakamba n'ont fait que descendre des premières pentes qui s'élèvent au sud. Au total, les villages nouvellement installés dans la plaine rassemblent une population de 1350 habitants environ.

Une tentative de transplantation. A l'époque où s'achevait la construction du chemin de fer, une immigration d'un tout autre style a contribué à peupler, au moins temporairement, les abords de la ligne. A la différence du glissement évoqué ci-dessus, en grande partie spontané, et dans la ligne des migrations traditionnelles, elle a résulté d'une action concertée. L'origine s'en trouve dans une circulaire du Gouverneur général Antonetti, le constructeur du Congo-Océan. "Il conviendra", écrivait celui-ci aux chefs de circonscription, "d'amener vos administrés à se rapprocher du rail et à venir s'installer dans les territoires fertiles bien arrosés et encore inoccupés de la plaine du Niari... Cependant aucun mouvement dans ce sens ne m'est signalé... Je vous prie d'entreprendre, dans ce but, dès maintenant, une campagne active... Vous vous adresserez de préférence aux habitants des terres les plus lointaines, les plus pauvres et dépourvues de moyens de communications... Il vous faudra triompher de l'appréhension de ces populations primitives qui craindront les vengeances de leurs morts, et l'animosité des esprits régnant sur les terres de leur nouvel habitat... (1)". Au transfert de population organisé conformément à ces directives ne participèrent que des habitants des régions situées au nord de la plaine. La vallée du Niari recueillit une partie des villageois déplacés ; les autres furent dirigés vers le tronçon de la voie ferrée compris entre Loudima et le Mayombe. Bien qu'elle ait par conséquent débordé le cadre strict de notre région, l'affaire gagna à être exposée dans son ensemble.

(1) Lettre circulaire du Gouverneur général de l'A.E.F. à MM. les Chefs des Circonscriptions du Bas-Congo, de Loudima, Sibiti, Franceville, Mvouti, Pointe-Noire, Djambala, datée du 12 avril 1933.

Du milieu de 1933 à la fin de 1934, il y eut 1171 personnes déplacées, dont 981 adultes, et sur ce nombre presque autant de femmes que d'hommes. Les partants étaient théoriquement volontaires. En fait, les "chefs de terre" des trois subdivisions de Zanaga, Sibiti et Mossendjo furent astreints à présenter chacun un certain nombre de candidats. Il va sans dire qu'en dehors de quelques individus réellement tentés par l'aventure, le choix se porta sur les villageois mal vus de leurs chefs. Pour décider les hésitants, les autorités avaient fait miroiter une exemption d'impôt, et de toute forme de travail obligatoire, durant l'année de l'installation. Elles s'engageaient à fournir le bois destiné à la construction des cases, et des vivres jusqu'au moment où les champs entreraient en rapport. Les contingents recrutés comprirent quelques bandjabi, mais surtout des Bambamba plus ou moins métissés de Bakota, et des Batéké pris à Sibiti et Zanaga. Ils furent répartis en seize villages, s'échelonnant de Monzi (Les Bambas) à l'orée du Mayombe, jusqu'à Kayes, entre Loudima et Madingou. Les emplacements assignés aux Bambamba et Bandjabi se situaient hors des limites de la plaine du Niari, dans l'ouest de la subdivision de Loudima, et dans celle de Dolisie. Les Batéké, par contre, se retrouvèrent les uns sur la Louvila, à une vingtaine de kilomètres de Loudima, les autres près de Kayes, où l'on comptait sur eux comme main-d'oeuvre pour l'exploitation Ottino.

Réalisée avec méthode, l'expérience de peuplement entraîna de gros frais : plus de 200 000 francs avaient été dépensés à la fin de 1934. L'opération fut-elle du moins un succès ? On put le croire, dans l'euphorie des premiers mois. Mais dès 1935 il fallut déchanter : "habitues à la forêt où ils vagabondent à leur gré", les Bambamba-Bakota se sentaient "dépayés en savane" et s'accoutumaient "difficilement à l'existence ordonnée" de leurs nouveaux villages. Beaucoup ne tardèrent pas à réintégrer leurs groupements d'origine, ou à s'en aller rejoindre leurs compatriotes immigrés depuis peu à Dolisie-Ville. D'autres, cependant, restèrent ou se bornèrent à de courts déplacements. Six ou sept villages demeurent aujourd'hui, en partie ou en totalité, peuplés de Bandjabi et de Bambamba transplantés. La plupart se trouvent aux environs immédiats de Dolisie, et il est probable que leur survie s'explique précisément par les avantages d'une pareille situation, à portée d'un centre urbain. Les villages du Niari, en revanche, ont tous disparu. Les Bakété de la Louvila ont lâché pied les premiers. Au village de Bikié-Louvila, on suit par les recensements successifs l'amenuisement de la population : 97 habitants en août 1935, 55 en 1938, 46 en 1940. Les derniers habitants ont été regroupés avec ceux de Kayes. A Kayes, les Batéké étaient encore une trentaine en 1947 ; depuis, ils sont retournés dans leur pays, à l'exception d'un petit groupe entré au service de la C. G. O. T.

L'affaire des transferts Bambamba-Batéké méritait d'être examinée de près, car elle a une valeur d'exemple. Elle montre combien sont aléatoires les tentatives visant à modifier par voie d'autorité la répartition de la population, même lorsque la contrainte est assortie de puissantes séductions, et que les autorités obtiennent un assentiment verbal. Ailleurs, des actions similaires ont pareillement échoué. Rappelons seulement l'opération qui eut lieu, après la guerre, dans les lagunes de Mossaka. Dans le cas présent, trois facteurs particulièrement défavorables achevaient de compromettre l'entreprise : on prétendait faire vivre en savane des gens habitués pour la plupart à la forêt ; les nouveaux venus ne pouvaient se prévaloir d'aucune parenté ethnique ou linguistique avec les occupants coutumiers du pays ; égrenés sur une grande longueur de voie ferrée, il ne leur était pas facile de communiquer les uns avec les autres. Condamnés ainsi à l'isolement dans un milieu étranger et par conséquent -de leur point de vue- hostile, ils devaient fatalement céder un jour ou l'autre à la nostalgie du pays d'origine, ou à l'appel de la ville.

Une colonisation à longue portée. Cet échec fait d'autant mieux ressortir la vigueur spontanée d'une troisième et dernière forme prise par l'immigration contemporaine dans la vallée. A l'époque où la construction du Congo-Océan tirait à sa fin, bon nombre de travailleurs licenciés ne voulurent pas rentrer chez eux. Ils ne se mêlèrent pas non plus à la population locale. Après avoir vécu dans des "campements" jalonnant la voie, ce sont eux qui ont constitué aux abords des gares, avec les employés et les manoeuvres du chemin de fer, et quelques commerçants, le premier noyau d'un type original d'agglomérations⁽¹⁾. Suivant le processus d'agglutination déjà noté à propos de Brazzaville, les premiers installés en ont attiré d'autres. En 1953, les villages de

 (1) Des indications très explicites figurent dans les documents administratifs d'époque : au début de 1934, "plusieurs centaines d'anciens travailleurs licenciés des chantiers habitent encore des campements près de la voie ferrée". On envisageait "de les fixer aux abords des gares de Kayes et de Loudima comme cela a déjà été commencé à Dolisie". Nouveaux renseignements quelques mois plus tard : "Le village indigène de Dolisie continue à s'accroître et dépasse actuellement 1000 habitants dont la presque totalité sont d'anciens travailleurs des entreprises qui dépendaient de la construction du Congo-Océan. On y trouve nombre de spécialistes et de manoeuvres d'origines diverses qui attendent pour s'embau-

gare -Loutété, le Briz, Madingou, Loudima et Jacob- rassemblaient près de 2000 habitants⁽¹⁾, le huitième environ de toute la population de la plaine. D'autres petits centres se sont développés parallèlement autour des postes administratifs. 700 habitants environ vivaient en 1953 à l'ombre des deux chefs-lieux : Madingou et Loudima. Les exploitations agricoles européennes hébergent de leur côté, dans les "villages" de travailleurs, un effectif appréciable d'"étrangers" ; placés sous la dépendance étroite d'un colon ou d'une entreprise, il est cependant difficile de les englober dans la population permanente de la plaine. Une seule exception : le village de Kayes, dépendant de la S.I.A.N., la société qui a repris l'ancienne exploitation Ottino. La S.I.A.N., en effet, a plus ou moins perdu le contrôle de ce groupement. Beaucoup d'hommes y résident sans travailler pour elle, ou en ne le faisant que très irrégulièrement ; ils se considèrent pourtant comme chez eux. C'est pourquoi Kayes peut être assimilé aux villages de gares et de postes. Sa population atteignait 690 habitants en 1949 ; il n'y en avait plus que 460 en 1953.

Au total, au début des années 1950, les divers types d'agglomérations liées aux activités modernes de la vallée groupaient un peu plus de 3000 habitants. Sur ce chiffre, environ 25 % étaient issus des villages ordinaires de la plaine (126 sur 614 à Loudima-Garé ; 144 sur 458 à Le Briz), et nous pouvons les exclure. Au nombre de plus de 2000, les autres appartenaient aux ethnies les plus diverses, et beaucoup venaient de loin. Parmi eux se trouvaient des Badondo, quelques Batéké, assez de gens du "Haut-Congo" (originaires de la Cuvette congolaise et des savanes du nord) pour former à Loudima-Garé un quartier distinct. Mais deux groupes occupaient, et de loin, la première place parmi ces "étrangers" ; les Babembé constituaient plus du tiers de la population de Kayes. Les Bakongo (en y comprenant, outre les Balali et les Bassoundi de l'est, les Bahangala de Mindouli) étaient plus de 100 à Le Briz, près de 400 à Loudima-Garé. Cet essaimage des Bakongo le long de la ligne Brazzaville-Pointe-Noire est en fait chargé de signification. C'est l'histoire d'un peuple agriculteur et commerçant qui commence à se sentir à l'étroit chez lui, gêné par la médiocrité des ressources, bloqué par l'appropriation générale des terres, bridé par un certain nombre de sujétions d'ordre social, et qui saisit avec empressement l'occasion de s'établir dans une région d'où ces contraintes sont absentes, et où sa langue est comprise.

Le cas des Bakongo évoque à première vue celui des Baluba, colonisateurs des abords du B.C.K.⁽²⁾. Sans parler de la différence d'échelle, il y a toutefois les divergences appréciables dans le comportement des deux peuples. Contrairement aux Baluba, les Bakongo n'entrent qu'avec réticence au service des Européens : ils s'installent de préférence à leur compte. Les Bakamba surtout ne jouent en aucune façon le rôle des Bakuba⁽³⁾. Ils n'admettent pratiquement pas d'"étrangers" dans leurs villages, et ne se mêlent qu'en petit nombre à ceux des gares. Mais ce quant-à-soi ne les fait pas fuir le chemin de fer, bien au contraire. Autour de chaque station du Congo-Océan, le cercle intérieur peuplé d'immigrés se double d'un cercle extérieur de villages bakamba. Dakar, par exemple, n'est guère plus loin de la gare que Jacob. Ce n'est pas aux Bakamba que font penser en réalité les Bakuba, mais aux Batéké.

Deux questions se posent au sujet de la population des gares et des postes. Doit-on, d'abord, la tenir pour définitivement fixée ? Tout dépend si l'on considère les gens isolément ou en tant que groupe. Dans les gares surtout, beaucoup de personnes ne restent que quelques mois ou quelques années. Elles retournent ensuite dans leur pays, ou changent de gare, ou vont s'installer en ville. En relation avec cette mobilité, on notera la prédominance des hommes sur les femmes, ainsi que les nombreuses locations de chambres ou d'habitations. Mais les départs sont compensés par de nouvelles arrivées, et tout se passe en définitive comme si l'on avait affaire à une population stabilisée. Avons-nous le droit, sur un tout autre plan, d'englober les "étrangers", comme nous l'avons

Suite de la note de la page précédente :

cher que des travaux soient entrepris. Ils ont été poussés aux cultures pour arriver à suffire à leurs besoins... Beaucoup de petits commerçants indigènes, la plupart Bacongo, sont installés dans ce village et vivent surtout de la vente de chikouangues provenant de la région de Boko, de sel et de quelques articles de traite". Dolisie ne nous concerne pas directement ici, mais le phénomène se répétait ailleurs, en plus petit : "Deux autres groupements moins importants du même ordre se constituent près de la gare de Loudima et de la gare de Kayes". (Dolisie-Loubomo, Rapports pour le 2^e et le 4^e trimestre 1934, archives de l'ancien Service des Affaires politiques de l'A.E.F., Brazzaville).

(1) Certains de ces villages n'ayant pas été recensés depuis plusieurs années, leur population a été simplement estimée, en supposant que l'accroissement, depuis cette date, avait été la même que dans les autres.

(2) NICOLAÏ et JACQUES, 1954.

(3) Il s'agit des riverains autochtones du chemin de fer Bas-Congo-Katanga, dont les Baluba ont envahi le territoire.

fait, dans le calcul de la densité rurale ? Beaucoup d'entre eux, en effet, sont des salariés ou exercent des métiers de type urbain. A Loudima-Gare, par exemple, nous avons dénombré en 1952, sur quelques 180 hommes recensés, 56 salariés (C.F.C.O. et entreprises agricoles), 20 commerçants (les uns à leur compte, les autres simples gérants de boutiques) et 16 artisans (tailleurs, menuisiers, charpentiers). En marge du commerce patenté, les envois de vivres destinés aux grandes cités sont l'occasion de petits trafics fructueux, qui contribuent à faire vivre un certain nombre de personnes. Les activités purement rurales n'en tiennent pas moins une grande place dans la vie des gares et des postes. Pour commencer, toutes les femmes cultivent : l'espace ne leur manque pas, en général, pour planter, à une distance raisonnable de chez elles. Bricolant un peu, flânant d'avantage, nourris par leurs épouses, la majorité des hommes ne mènent pas une vie bien différente de celles des vrais villageois. Une partie passent leur temps à jardiner, chasser ou pêcher. Quelques-uns sont d'authentiques cultivateurs. A Madingou, un Bakongo a même réussi à monter une entreprise agricole à laquelle participent, indépendamment de sa propre famille, plusieurs salariés.

Bilan des apports récents. En tout, le gain de population imputable à l'immigration consécutive à l'achèvement du Congo-Océan pouvait être estimé, vers 1953, à 3500 habitants. La vallée seule en a bénéficié, à l'exclusion de la boucle. Celle-ci, au contraire, dans le même temps, a perdu une partie de ses habitants. De 1938 à 1944, la gare de Favre, située en dehors de la plaine (entre Loudima et Dolisie), a attiré une série de villages établis auparavant sur la route de Mbomo (180 habitants au total). De son côté, la nouvelle "route du Gabon", construite entre Dolisie et le pont du Niari dans le cadre du premier plan quadriennal de développement, a drainé vers l'ouest une fraction appréciable de la population qui occupait la partie septentrionale de la boucle. Atteinte plus précocement par la migration venue du sud, bénéficiaire de l'apport démographique des femmes babembé, la vallée semble avoir été de longue date le secteur le plus peuplé de la plaine du Niari. Mais l'évolution de ces dernières années, en fonction du chemin de fer et des activités liées au rail, a considérablement renforcé l'écart initial. L'immigration, toutefois, ne saurait rendre compte à elle seule des changements survenus, en l'espace d'une génération, dans l'assiette du peuplement. Une place doit être également faite au mouvement naturel de la population.

D. Les gains imputables au mouvement naturel

Un contraste remarquable oppose, sur le plan démographique, les deux groupes ethniques qui se partagent la plaine du Niari. Semblables en ceci aux Bakongo, les Bakamba sont le type même d'une population progressive. Si grossiers que soient nos éléments d'appréciation, aucun doute n'est possible. Pour les 65 villages Bakamba-Babembé de la plaine (peuplées de 9078 habitants à l'époque de nos enquêtes), le rapport enfants/100 femmes s'élève à 152, classant nettement l'ethnie dans la catégorie des Congolais les plus prolifiques. L'indice varie peu d'une partie de la vallée à l'autre. A l'aide des cahiers de recensement, nous avons dressé une pyramide des âges pour 10 villages pris au hasard, groupant 1379 habitants. Cette pyramide apparaît remarquablement bien assise, avec ses classes d'enfants presque trois fois mieux fournies que celles des adultes dans la force de l'âge. Il faudrait une mortalité terrifiante, au-delà de la première enfance, pour que le remplacement des générations ne fût pas assuré, avec un solide excédent. Commune à la plupart des Congolais de l'extrême sud du pays, cette prospérité démographique constitue, nous le savons, une sorte de constante ethnique des Fiottes. Elle reflète la cohésion d'une société que rien n'a pu entamer, la solidité de ses institutions, son dynamisme politique et économique⁽¹⁾. Elle atteste l'excellente résistance du groupe aux facteurs de détérioration véhiculés par la colonisation.

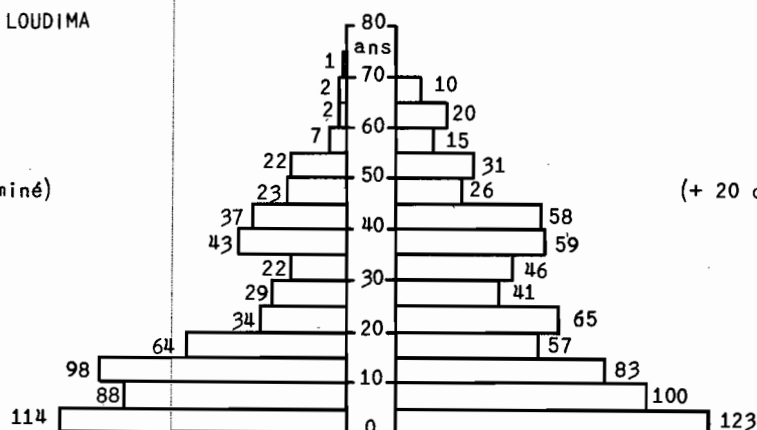
Le tableau qu'offrent les Bacougni est singulièrement moins satisfaisant. Leurs 45 villages de la boucle et des environs le Loudima (3412 habitants en tout) n'ont que 94 enfants pour 100 femmes, valeur pour le moins médiocre. Etablie pour une population-échantillon de 19 villages et 1463 habitants, la pyramide des âges présente un aspect inquiétant, avec ses côtés à peine inclinés. Comment se fait-il que, proches parents ethniques des Bakamba, les Bacougni aient un comportement démographique si différent ? Le milieu naturel ne peut être incriminé : aux environs de Loudima, les deux populations cohabitent sans que l'opposition s'atténue sérieusement. Les faits suivants, en revanche, mettent sur la voie d'une explication possible. Il apparaît, tout d'abord, que la situation varie considérablement d'un village à l'autre : tantôt les enfants sont en proportion très satisfaisante, tantôt les adultes dominent de façon écrasante. Tout se passe comme si la démographie chancelante des Bacougni était le résultat d'une évolution récente, et que quelques îlots

(1) "Les femmes sont chastes et fidèles, les mœurs très sévères", constatait peu avant 1885 un officier belge à propos du Niari, et des pays limitrophes du côté du sud. (VAN DE VELDE, 1886).

PYRAMIDES DES AGES DES POPULATIONS DE LA PLAINE DU NIARI ET DE SES ABORDS (d'après les recensements de 1950-52)

BAKAMBA DE MADINGOU ET LOUDIMA
10 villages

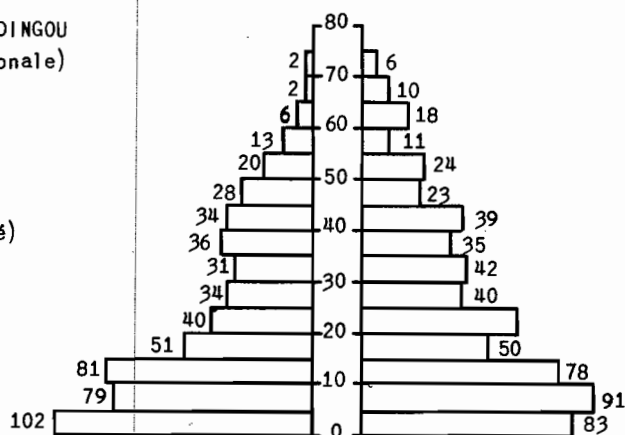
589 hommes
(+ 36 d'âge indéterminé)



734 femmes
(+ 20 d'âge indéterminé)

BADONDO ET BASSOUNDI DE MADINGOU
(région montagneuse méridionale)
12 villages

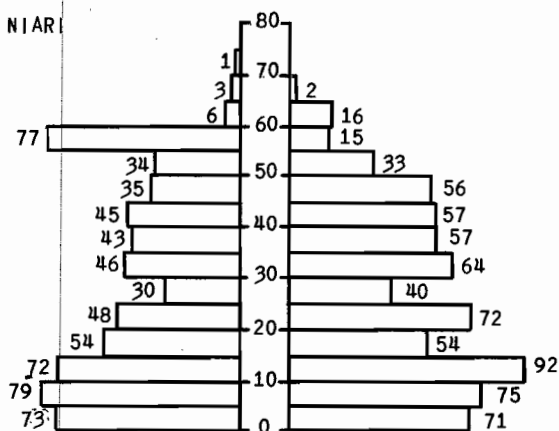
559 hommes
(+ 2 d'âge indéterminé)



611 femmes

BAGOUGNI DE LOUDIMA ET DE LA BOUCLE DU NIARI
19 villages

646 hommes
(+ 72 d'âge indéterminé)



706 femmes
(+ 39 d'âge indéterminé)

résistaient encore à la dégradation. Il existe par ailleurs, mais en dehors de la plaine du Niari, des fractions bacougni prolifiques : dans la région de Kibangou, au-delà du coude du fleuve, d'une part, et sur la rive droite du Niari, en face de Kayes et de Madingou, d'autre part. Rattaché administrativement à Madingou, ce dernier groupe de villages (neuf en tout, peuplés de 659 habitants), avec 139 enfants pour 100 femmes, serre d'assez près le taux des Bakamba. Tous les Bacougni ne sont donc pas en état de crise, mais seulement, semble-t-il, ceux que la traite des esclaves a mis en contact étroit avec les habitants du bloc forestier de Sibiti. Bambamba, Bakota, Bayaka ou Batéké, ces derniers ont en commun une situation démographique médiocre, et par endroits désastreuse. Une sorte de contamination -dont on constate souvent les effets au Congo sans pouvoir en préciser le mécanisme- expliquerait que les Bacougni de Loudima et de la boucle soient en proie au même marasme. Leurs défenses sociales ont-elles faibli sous l'influence des esclaves achetés vers Sibiti ou Komono, et incorporés en grand nombre à leurs familles ? De nouvelles moeurs les ont-elles rendus plus sensibles à une contagion vénérienne, à laquelle les exposaient leurs relations suivies avec la côte ? En fait d'esclaves, les Bakamba, eux, n'ont guère reçu que des éléments babembé et badondo, ethniquement très proches, et bien incapables d'altérer les bases de leur excellente démographie. Pareillement on pourrait admettre que les Bacougni de la rive nord du Niari ont été préservés par leur situation géographique à l'écart des grands courants de la traite, sous l'ombre du plateau babembé. Mais ce ne sont là que des hypothèses, pratiquement invérifiables. Ne retenons donc, sous toutes réserves, que la ligne générale d'interprétation suggérée.

Le fait solide dont nous pouvons faire état, c'est le notable excédent des naissances sur les décès chez les Bakamba qui forment près des trois quarts de la population "coutumière" de la plaine. Depuis la fin des travaux du Congo-Océan, ce croît naturel, qu'aucune surmortalité accidentelle n'est venue contrarier comme auparavant, a déterminé à lui seul un accroissement substantiel de la population. Les recensements administratifs permettent de s'en faire une idée. Nous avons disposé, lors de nos enquêtes, de "monographies" mises à jour à une date variable comprise entre 1949 et 1953 (mais dans l'immense majorité des cas plus près de cette dernière année). Il a été possible de mettre la main, d'autre part, sur les résultats d'anciens dénombrements, offrant de bonnes garanties d'exactitude. La plupart remontaient aux années 1932 et 1934. Les deux séries de chiffres -anciens et récents- ont été passés au crible, pour éliminer l'effet parasite des déplacements, divisions ou fusions de villages, ayant eu lieu dans l'intervalle. Ces précautions prises, il ressort de la comparaison que, durant les dix-huit ans qui séparent en moyenne les recensements d'avant et d'après guerre, 37 villages dépendant de Madingou ont vu leur population passer de 5254 à 6301 habitants. L'accroissement atteint donc 19,9 % (1,1 % en moyenne par an). Et ceci en dépit des villageois, assez nombreux, qui se sont fixés entre-temps auprès des postes ou dans les grands centres. Faute de documents d'une qualité suffisante, pour la période d'avant guerre, le même calcul n'a malheureusement pu être fait pour l'ancienne subdivision de Loudima. Si nous appliquons à l'ensemble des villages bakamba de la vallée le taux d'augmentation constaté à Madingou, extrapolation parfaitement légitime, le gain total de population s'établit à 1270 habitants.

La situation paraît moins favorable en pays bacougni. Mais nous manquons d'éléments pour chiffrer un déficit qui paraît probable. Le seul indice permettant d'apprécier l'évolution repose sur le chiffre d'habitants par village. Là où les villages ont été créés ou reconstitués par l'administration coloniale, comme dans le Niari, ils avaient tous à l'origine sensiblement la même population : de l'ordre de 100 à 150 habitants, le plus souvent. Si au bout d'un certain nombre d'années l'on retrouve des valeurs notablement plus faibles ou au contraire plus élevées, sans que les villages aient été divisés ou regroupés dans l'intervalle, en dehors de cas d'espèce, il est probable que la population, dans son ensemble, a elle-même diminué ou augmenté. Or, dans la plaine du Niari, tandis que les villages bakamba rassemblent en moyenne 140 habitants (100 pour ceux qui dépendent administrativement de Loudima), le chiffre tombe à 76 habitants pour les villages bacougni. Le comportement particulier des Bacougni, peu nombreux en comparaison des Bakamba, a simplement freiné le croît d'ensemble. Mais il a contribué à creuser encore l'écart de densité entre la boucle et la vallée.

E. La ponction opérée par les villes

Comme partout, les villes ont attiré une certaine proportion de villageois durant la période récente, et surtout depuis la dernière guerre. En dépit de communications particulièrement faciles avec la chaîne des grands centres sud-congolais, la plaine du Niari semble avoir été moins touchée cependant que bien d'autres régions. En partant des pyramides des âges, analysées suivant les principes indiqués au début de cet ouvrage, nous obtenons, pour le début des années 1950, un déficit de l'ordre de 1000 à 1500 personnes. A cette date, les villages bacougni avaient alimenté une émi-

gration plus faible que les villages bakamba ; proportionnellement plus de femmes, en revanche, manquaient, ce qui impliquait en principe un éloignement plus définitif. Les statistiques urbaines permettent-elles de retrouver les villageois partis ? Il est impossible de le dire pour les Bacougni, les recensements des agglomérations ne distinguant pas ceux de la plaine de leurs "frères de race", comme on dit au Congo, originaires de Kibangou ou de la rive droite du Niari. Quant aux Bakamba, il y en a remarquablement peu dans les grands centres. Soret en indiquait 6 pour 1000 habitants en 1951 à Poto-Poto et 2 à Bacongo⁽¹⁾. A la même époque, 87 seulement (soit 12 ‰) avaient été dénombrés à Dolisie, classant leur groupe au vingtième rang des ethnies représentées dans cette ville⁽²⁾. C'est encore à Pointe-Noire qu'on en trouve le plus : 96 en 1949. Ainsi, vers 1950, moins de 250 Bakamba en tout avaient été repérés dans les villes. Où sont passés des autres ? Ils habitent simplement les villages de gares et de postes, et les "campements" de travailleurs des exploitations de la plaine. Déjà peu important dans le Niari, l'exode villageois s'y limite en outre dans une large mesure à un mouvement local, sans incidence sur la densité de population. Ce caractère bénin ne peut s'expliquer que par l'activité économique régionale, les possibilités d'emploi et de gain que les habitants de la plaine trouvent à domicile : de ce fait, la ville a perdu à leurs yeux l'un de ses attraits majeurs.

F. Le semis du peuplement et ses avatars

L'insécurité ambiante contraignait jadis les habitants du Niari à se grouper en villages capables d'offrir un minimum de résistance. A deux, trois ou davantage, des lignages de même souche, ou simplement alliés, venaient s'installer côte à côte, quitte à reprendre leur liberté quand la bonne entente cessait. Vint la colonisation, qui mit fin aux petites guerres, aux embuscades et aux razzias. Les tendances centrifuges l'emportèrent aussitôt, et les villages se disloquèrent. Il en est résulté la situation décrite, de la façon suivante, par un haut fonctionnaire de la colonisation : "les villages les plus importants, assez rares, ont à peine 200 habitants adultes... Le chef de terre y réside généralement. Les autres membres du clan sont éparpillés dans les environs en petits villages. Souvent même un homme libre installe ses cases dans un endroit isolé, où il vit misérablement avec sa femme et quelques esclaves, s'intitulant pompeusement chef de village⁽³⁾". Chez les Bakamba de Madingou, les groupements avaient un peu mieux résisté, mais le même processus était à l'oeuvre

L'administration coloniale vit d'un mauvais oeil la population s'éparpiller, et ce faisant échapper progressivement à son emprise. Dans la boucle surtout, où l'action des fonctionnaires finissait par se diluer sur toute l'étendue d'un vaste territoire. La réaction ne tarda pas, et l'on vit de bonne heure les chefs de poste se préoccuper de "regrouper" les hameaux quasi familiaux en villages dignes de ce nom. Mais ils se heurtèrent à forte partie, et les opérations se succédèrent, de longues années durant, sans aboutir à des résultats bien décisifs. Un premier épisode se place en 1913. Une action particulièrement énergique fut entreprise cette année-là autour du poste de Missamissonié, dans la boucle du Niari, où 67 villages sur 221 avaient moins de 10 habitants ! Dans telle terre, le "commandant" décida de réduire de 30 à 8 le nombre des groupements ; dans telle autre, de 58 à 17 ; dans une troisième, de 27 à 4⁽⁴⁾. Quelques mois plus tard, il se félicitait des résultats obtenus : "Un plan unique a présidé à l'établissement des nouvelles formations. Elles sont généralement situées sur une élévation présentant les meilleures garanties d'hygiène et de salubrité. Les logements sont alignés de chaque côté d'une avenue large et bien débroussée sur laquelle débouche la piste principale reliant le village à ses voisins". Quel contraste avec l'ancienne "agglomération tapie peureusement dans un pli de terrain, à l'abri des vues indiscretes", "assemblage informe de cases sordides ! ⁽⁵⁾". Au même moment, vers Madingou, "les groupements s'organisent à peu près partout. Les nouveaux villages groupés ne sont pas encore terminés, mais en pleine voie d'exécution... Certains d'entre eux réunissent 70 à 80 cases⁽⁶⁾".

(1) SORÉ, 1954, p. 58.

(2) Dans le tableau de la population de Dolisie par district d'origine, celui de Madingou ne vient qu'en onzième position, celui de Loudima en septième, après toute une série d'autres bien plus éloignés et pas forcément plus peuplés. Cf. *ibid.*, p. 58.

(3) Rapport de l'Inspecteur des Affaires administratives Jamet sur la Subdivision de Loudima, octobre 1922, archives de l'ancien Service des Affaires politiques de l'A.E.F., Brazzaville.

(4) Poste de Missamissionié, rapport pour le mois de juillet 1913, archives administratives de Dolisie.

(5) Poste de Missamissionié, rapport pour le mois de novembre 1913, archives administratives de Dolisie.

(6) Subdivision de Madingou-Boko-Songho, rapport pour le mois d'août 1913.

Mais les organisateurs ne tardèrent pas à déchanter. Dès la fin de 1915, l'administrateur de Madingou se plaignait de la "force d'inertie" qu'on lui opposait, et se résignait à se montrer "sans pitié" : "à chaque tournée", signalait-il, "je suis obligé de sévir contre des chefs de famille qui persistent à construire des petits villages dans la brousse⁽¹⁾. Dans l'ouest de la plaine, à la suite de la fermeture, pendant la guerre de 1914-1918, des postes de Missamissonié et de Loudima, la surveillance se relâcha, et les villages reconstitués à grand-peine s'empressèrent de s'éparpiller à nouveau. On discerne, à travers les documents administratifs de cette époque, quelques-unes des raisons qui compromirent le succès de ces premiers regroupements. Raisons sociologiques d'abord : "... des haines féroces divisent les familles qui constituaient autrefois d'importantes agglomérations commandées par de vieux chefs à l'autorité indiscutable et indiscutée⁽²⁾". Raisons matérielles aussi : "... les familles continuent de cultiver les parcelles qui leur appartiennent...". A tel point qu'à Madingou, il fallut "dégrouper certains groupements dont les terres familiales étaient vraiment trop éloignées du nouveau centre⁽³⁾".

Au lendemain de la guerre, on dut repartir à zéro, ou presque. Une deuxième offensive est alors lancée contre la dispersion des habitants en une poussière de hameaux. A Loudima, où à la fin de 1922 "la population se trouvait disséminée en une multitude de petits campements isolés", le chef de circonscription claironne un an plus tard : "le groupement des villages est terminé⁽⁴⁾". Mais il faut, cette fois encore, revenir sans cesse à la charge. L'affaire, toutefois, ne tarde pas à entrer en sommeil avec les travaux du Congo-Océan qui font passer au premier plan un tout autre genre de préoccupations. L'intermède dure une dizaine d'années, puis il est question, de nouveau, de regroupements. Mais le chemin de fer vient d'entrer en service, les routes se multiplient, et le troisième et dernier épisode de concentration des villages va prendre de ce fait une allure tout à fait différente. Désormais, la population est amenée en bordure des voies automobilisables : l'artère principale, qui double la voie ferrée, et les antennes en construction vers le nord et le sud. Dans le territoire dépendant de Madingou, où la vallée est étroite, "il s'agit de mouvements opérés dans un rayon restreint toujours inférieur à 2 km des anciens habitats⁽⁵⁾. Bien des villages sont d'ailleurs autorisés à rester "en brousse". Mais à l'est de Loudima déjà, et surtout dans la boucle, la plaine s'ouvre largement, et les déplacements prennent de l'ampleur. Au nord du poste, l'unique route, tracée à la limite des terres basses, recueille la totalité des habitants. Sur le "plateau de Télémine", à l'est de la basse Loudima, pas un seul groupement n'est maintenu à l'écart des deux routes menant à Kimongo et Madingou respectivement. Cette fois les villages, dans l'ensemble, ont mieux tenu. Du moins les gens n'ont-ils pas cherché à s'éloigner des routes. Survolant, deux heures durant, à basse altitude, la boucle et ses abords, nous n'avons pu voir, en dehors de celles-ci, aucune trace d'habitat si ce n'est les bosquets de manguiers des villages d'autrefois. Seules les pêches et les chasses traditionnelles ramènent encore les familles, à certaines époques de l'année, sur leurs terres coutumières. Bien mieux : sur la route dite du Gabon, construite au départ de Dolisie pendant la dernière guerre, et qui longe la plaine sur une certaine distance avant d'aboutir au pont du Niari, ne sont pas venus se fixer seulement les villages du nord de la boucle, mais encore, spontanément et malgré la distance accrue entre leurs terres propres et ce nouvel habitat, une partie des habitants rassemblés précédemment sur l'antenne Loudima-Mbomo. Plus récemment, une nouvelle "route du Gabon", autostrade au petit pied financée sur les crédits du premier plan quadriennal, a remplacé la précédente, suivant un tracé plus occidental, qui évite en grande partie la plaine du Niari ; sans que joue la moindre pression administrative, les villages ont en majorité quitté l'ancienne voie pour la nouvelle, désertant du même coup la boucle. Ceux qui ne l'ont pas encore fait ne tarderont sans doute pas à suivre leur exemple. Ainsi se vérifie, au Niari, l'attrait, déjà noté à Boko, qu'exercent les voies de communication modernes sur la population rurale du Congo. Tant que les administrateurs ont prétendu, pour des raisons qui n'avaient rien à voir avec les normes locales, déplacer les gens d'un coin de brousse à un autre, les villageois trouvaient l'idée saugrenue, et ne s'exécutaient que contraints et forcés. Mais ils ont immédiatement saisi ce que la route allait leur apporter : mouvement, distraction, facilités pour voyager et vendre leurs produits.

 (1) Subdivision de Madingou-Boko-Songho, rapport pour le mois de novembre 1915, archives du poste de Madingou.

(2) Poste de Missamissonié, rapport pour le mois d'avril 1913, archives administratives de Dolisie.

(3) Subdivision de Madingou-Boko-Songho, rapport pour le mois de septembre 1918, archives du poste de Madingou

(5) Rapport du Chef de la Circonscription du Chemin de Fer.

(6) Subdivision de Madingou-Boko-Songho, rapport pour le 4^e trimestre de 1935, archives de Madingou.

Fixés sur les routes, sans esprit de retour, les villages restent en proie aux mêmes forces centrifuges que dans le passé. Nombre d'entre eux se sont dissociés depuis le dernier épisode des regroupements, et si les fractions qui ont repris leur liberté ne se retrouvent plus éparpillées dans la nature, on n'en va pas moins vers une nouvelle forme de dispersion, en hameaux égrenés le long des voies automobilisables. Aux 64 villages bakamba de la plaine, constitués à l'origine, au moins pour la plupart, en autant de groupements compacts, correspondent aujourd'hui une centaine d'implantations effectives. Et le morcellement se poursuit.

Au terme de cette évolution récente⁽¹⁾, la carte de localisation des habitants n'a pas exactement la même allure dans toute notre région. Les habitants que conserve la boucle du Niari sont rassemblés, en fait, sur un axe unique : l'antenne qui part de Loudima vers le nord-ouest et, dans son prolongement, la route du Gabon. Du côté de Kayes et de Madingou, par contre, les villages de la route sont en minorité. L'opposition reflète nettement l'écart des densités de population. C'est dans le secteur le moins peuplé, c'est-à-dire la boucle, que la division et l'étalement de l'habitat, ayant les effets les plus gênants, ont été le plus énergiquement combattus. Mais il faut faire aussi la part des initiatives locales. A Loudima plus qu'à Madingou, les administrateurs ont tenu la main aux regroupements. Dans la partie de la vallée qui dépendait d'eux, entre Loudima et la Louadi, ils n'ont pas hésité, en dépit d'un peuplement consistant, à rassembler tous les habitants sur l'unique route, où les groupements se suivent aujourd'hui à la queue-leu-leu, presque sans interruption.

Contrairement aux autres villages, ceux des gares ne marquent aucune tendance à éclater. Personne ne tient à s'éloigner de la station, où se concentre le trafic et l'animation. Les habitants, d'autre part, aiment se serrer les coudes dans un pays qui, pour la majorité d'entre eux, n'est pas le leur. Ces facteurs suffisent à faire des principales gares les agglomérations les plus importantes du Niari. Le Briz, Jacob, Loudima frisent ou atteignent les 500 habitants. Les rues qui se croisent à angle droit, les clôtures de lantana délimitant des parcelles géométriques, les habitations de pisé et les toits de tôle, tout cela évoque déjà la ville. Le phénomène n'est pas propre au Niari : les villages de gare jalonnent sur toute sa longueur le tracé du Congo-Océan, et tous ont un air de famille. Mais le contraste ne s'accuse pas partout au même degré entre ces agglomérations et les groupements coutumiers. A l'est de Mindouli en particulier, à la traversée du pays bakongo, la coupure ethnique s'efface, et les villages de gare ne font plus autant figure de corps étrangers.

4 - UNE EXPERIENCE AGRICOLE DE GRAND STYLE

Sous ce titre le professeur Sautter retrace les étapes de la mise en valeur du Niari jusqu'en 1955.

Nous reproduisons ci-dessous le passage consacré aux années antérieures à 1947 où ne se sont guère manifestées que des initiatives isolées.

Dès les premières décennies, une puissante société avait pris pied dans le Niari. Un décret de 1894 concédait en pleine propriété à la "Société d'Etudes et d'Entreprises du Congo Français" un immense domaine taillé dans les bassins du Kouilou-Niari et de la Nyanga. Constituée par l'ingénieur Le Chatelier, cette société touchait ainsi, de la part d'une colonie trop pauvre pour s'acquitter en espèces, la rémunération des études menées sur le terrain, en vue de déterminer le tracé d'un chemin de fer entre Brazzaville et la côte⁽²⁾. Elle se trouva dès lors à la tête d'une vaste bande de terrain d'un seul tenant de plus de 300 km de long sur une largeur moyenne de 80 km, coupant intégralement le sud de l'ancien Gabon et l'isolant en deux parties⁽³⁾". En 1897, toute la

(1) Rappelons qu'il s'agit là de la situation dans les premières années 50, c'est-à-dire au début de la période couverte par l'étude "Quinze Ans de Travaux et de Recherches".

(2) Promotrice du chemin de fer de Matadi au Stanley Pool, la C.C.C.I. avait été payée elle aussi en terres. Aux termes d'une convention signée en 1887 avec l'Etat Indépendant, elle devait recevoir, les études terminées, 150 000 ha à choisir ; dans le cas où elle entreprendrait la construction de la voie, il lui serait concédé en outre "1 500 ha de terre pour chaque kilomètre de voir ferrée construit et livré à l'exploitation et, de plus, une zone de 200 m de profondeur de chaque côté de la voie ferrée" lui serait "attribuée en toute propriété". (CORNET, 1953, p. 152).

(3) Rapport de l'Inspecteur général des Colonies Tixier... au sujet du rachat de partie du domaine de la compagnie propriétaire du Kouilou-Niari (26 juin 1937).

boucle du Niari fut annexée à ce domaine, à la suite d'un rajustement sanctionné par un nouveau décret(1). L'Etat s'était seulement réservé la possibilité de reprendre, à titre gratuit, le terrain strictement nécessaire à l'amélioration des deux pistes partant de Loudima vers Loango et Kakamoéka, ainsi qu'au futur chemin de fer. Il avait été prévu un hectare de "réserves" par habitant. En 1899, l'actif passa à une société nouvelle, la "Compagnie propriétaire du Kouilou-Niari" (C.P.K.N.). Tout en défendant jalousement ses droits territoriaux, celle-ci limita pratiquement son effort, en dehors de quelques factoreries implantées dans l'arrière-pays, aux parties les plus accessibles de son domaine, riveraines du bas fleuve. Son action, toute négative, aboutit simplement à bloquer les initiatives qui auraient pu s'exercer, de l'extérieur, dans la boucle et au nord du Niari. Comme exemple de possession purement spéculative, la C.P.K.N. mérite d'être opposée à la compagnie des frères Tréchet, dans le nord du Congo. C'est à juste titre que la haute administration du Congo portait sur elle ce jugement : "... la compagnie n'a pour ainsi dire jamais fait d'exploitation sérieuse dans ses territoires. L'indigène ignore presque son existence(2)". D'interminables pourparlers s'engagèrent en 1927 entre la société concessionnaire et les pouvoirs publics ; ils aboutirent, à partir de 1939, à une rétrocession progressive du domaine. Par une convention signée en 1950, celui-ci se trouva ramené, en fin de compte, à 159 800 ha(3). Dix mille hectares, cédés aux environs de Loudima par la C.P.K.N. à la "Société Méditerranéenne", en 1920, ne furent pas davantage exploités.

Le premier essai de mise en valeur agricole effective de la plaine du Niari, dont les documents administratifs livrent la trace, est imputable à la "Compagnie Minière du Congo Français" (C.M.C.F.), qui depuis 1911 extrayait le cuivre de Mindouli. Une concession rurale de plus de 3000 ha lui fut accordée en 1935 à Kiéni, près de Madingou. Mais il y avait alors bien des années qu'elle occupait "tacitement(4)" le terrain. Dès 1929, deux agents européens étaient à l'oeuvre, 110 travailleurs semaient sous leur direction caféiers et palmiers, 75 bêtes à cornes faisaient leur apparition(5). L'année suivante, on comptait 2000 ha de palmeraie préparée. L'effort se poursuivait

-
- (1) La "Convention territoriale" du 5 juin 1897 faisait passer la limite, sur la rive gauche du Niari, "par le cours de la Loubomo, de son confluent dans le Niari jusqu'à la route des caravanes de Loango à Loudima ; par la route des caravanes... depuis le passage de la Loubomo jusqu'à la rivière Louvila ; par la rivière Louvila de la rencontre de la route des caravanes jusqu'au confluent de ladite rivière dans la Loudima ; par la rivière Loudima du confluent de la Louvila jusqu'au Niari".
- (2) Moyen-Congo, rapport économique annuel, 1923, dossiers de l'ancien Service des Affaires politiques, Brazzaville.
Quelques années plus tard, en 1928, dans une lettre adressée le 28 juillet au Gouverneur général la C.P.K.N. déclarait (à l'appui d'une demande de droits miniers) : "aucune société sérieuse ne pourrait rien entreprendre d'utile dans la région du Kouilou-Niari sans notre bon vouloir, notre concours et notre assistance active". A quoi le destinataire rétorquait en reprochant à la Compagnie de n'avoir "pratiquement... rien fait sur ses 2 millions d'hectares, pas de mise en valeur, pas de plantations. Seules existent quelques misérables boutiques en pisé, et les indigènes, faute de trouver sur place acquéreur pour les produits de récolte sont encore et trop souvent obligés d'aller vendre leurs palmistes au Congo belge".
- (3) Pour amener la C.P.K.N. à composition, les pouvoirs utilisèrent l'arme de l'impôt foncier, aggravée à partir de 1948 par une taxe sur les propriétés non mises en valeur. Mais il y eut également des indemnités profitables. De toute manière, l'attentisme pratiqué par la Société se révéla payant à la longue. L'opération pourtant bien montée et menée avec de solides appuis, qui consistait à faire aboutir le Congo-Océan à la côte en plein dans son domaine fut un échec. Mais, beaucoup plus récemment, le chemin de fer de la Comilog, obligé de passer par les terres restant à la C.P.K.N., dut payer tribut (dans des conditions que nous n'avons pas réussi à faire préciser). Sur-tout, les portions conservées de l'ancien domaine, fort riches en limba, à la périphérie de la boucle du Niari, en particulier, ont fait la fortune de la S.F.N., Société Forestière du Niari, filiale spécialisée de la société-mère.
Comme beaucoup d'anciennes sociétés concessionnaires, la C.P.K.N. a dérivé d'autre part vers les activités d'import-export et le commerce urbain. Cette évolution remonte à 1934. Elle aboutit à la constitution, en 1937, d'une nouvelle société, la S.C.K.N (Société Commerciale du Kouilou-Niari), qui reprit, en liaison étroite avec la Sedec -dépendant du groupe Unilever- les activités commerciales de la C.P.K.N., et exerce son activité, aujourd'hui encore, en de nombreux points du Congo.
- (4) Département de la Bouenza, rapport pour le 4^e trimestre 1934, archives de l'ancien Service des Affaires politiques de l'A.E.F., Brazzaville.
- (5) Subdivision de Madingou, rapport pour le 1^{er} trimestre 1929, archives locales.

encore en 1935. Mais peu après que les terres eurent été octroyées à titre définitif, la concession tomba à l'abandon. Le troupeau seul, transféré à Mindouli, fut un succès.

Pendant que l'on achevait de construire le Congo-Océan, beaucoup de travailleurs, licenciés à mesure que les chantiers se fermaient, venaient s'agglomérer près des gares. De la même façon, un certain nombre d'Européens, après avoir servi comme tâcherons ou techniciens, demeurèrent sur place : il y eut alors, le long de la ligne, une floraison d'hôtels, de garages et de boutiques, dont beaucoup ne tardèrent pas à périr. Quelques anciens du Congo-Océan se tournèrent vers la culture. Un ancien administrateur, Harquet, qui avait dirigé le "Service Automobile" du chemin de fer, s'installa en 1931 dans la vallée du Niari pour y planter, lui aussi, des palmiers ; 8700 ha lui furent attribués, en concession définitive, en 1934 et 1935, répartis en trois blocs distincts. A cette époque, il avait journalièrement à son service 80 à 90 manoeuvres. C'est lui également qui ouvrit une huilerie à Madingou. Mais sa mort mis fin à l'entreprise. A partir de 1933, il est question dans les documents officiels du colon déjà cité, M. Ottino, qui avait travaillé lui aussi pour le chemin de fer, en construisant un grand nombre de ponts et de viaducs. 7600 ha lui échoient à titre provisoire, en 1933, à Kayes, et 1000 autres l'année suivante, "près du lac de Kibaka et de la Loudima⁽¹⁾". Il ne s'agissait plus cette fois de planter des palmiers, mais de lancer en grand une véritable culture : celle du manioc. Les champs sont préparés et récoltés, avec un outillage manuel par des travailleurs salariés. Un essai de préparation mécanique de la terre est tenté, mais l'opération revient trop cher, et le colon en reste là. Le manioc obtenu, et celui qu'Ottino achète aux villages environnants, sont traités dans une féculerie, montée sur place, premier élément du futur ensemble industriel de Kayes. Suit une huilerie, destinée à être approvisionnée par les producteurs locaux. Bien conçue, habilement conduite, l'entreprise traversera la guerre sans encombre. Elle se muera en la "Société Industrielle et Agricole du Niari" (S.I.A.N.), et c'est sous cette raison sociale qu'elle poursuit aujourd'hui ses activités. Une autre exploitation, d'un style très différent, et bien modeste en comparaison, remonte encore à cette phase pionnière de la mise en valeur : l'élevage de porcs Diaz, installé par un colon portugais au pied du col de Boma, sur la route de Madingou à Boko-Songho. Les animaux sont engraisés avec les produits de culture, le maïs principalement, achetés aux villageois.

A partir de 1947, dit le professeur Sautter, on a pu assister à un véritable "rush" sur la vallée. Sont alors passés en revue les solutions techniques essayées, telles que le machinisme, et les problèmes posés par la grande culture : apparition de parasites, de mauvaises herbes, érosion des sols, possibilité d'un deuxième cycle, conservation de la fertilité, diversification des cultures et amélioration du matériel végétal.

En 1955 beaucoup de ces problèmes n'étaient pas résolus, comme on le constatera en parcourant les volumes propres à la Station Agronomique de Loudima et aux divers instituts de Recherches.

Le Professeur Sautter conclut ce passage en écrivant que l'arachide, au terme de sept années d'expérimentation (1948-1955) reste la seule plante valable...

Il fait ensuite le point de la culture mécanisée, traitant de sa rentabilité et des surfaces disponibles et termine par un examen des activités de rechange qui se dessinaient déjà à cette époque : légumes pour les colons d'Aubeville, plantation fruitières de l'I. F. A. C., canne à sucre à la S. I. A. N. traitement et commercialisation par les colons des produits agricoles villageois (arachides, paddy, urena...)

Tout ceci apparaissait en 1955 comme incertain et aléatoire, et, en définitive, dans la gamme des spéculations entreprises par les Européens du Niari l'élevage, seul ou en association avec la grande culture, semblait celle qui avait le plus d'avenir.

Les essais et les travaux des dix dernières années ont apporté une solution à bien des problèmes techniques, et la description que l'on peut faire maintenant de la vallée du Niari est assez différente de celle donnée par le professeur Sautter dans cette partie de son étude.

5 - HUIT ANS D'EVOLUTION

Cette dernière partie de la monographie constitue d'ailleurs une mise à jour en 1963 de la situation économique dans la vallée du Niari.

(1) Dolisie-Loubomo, rapport administratif pour le 4^e trimestre 1934, archives de l'ancien Service des Affaires politiques de l'A. E. F., Brazzaville.

Elle est consacrée à la canne à sucre, au bois, à l'élevage des bovins (ranch de la S.A.F.E.L et troupeaux de la plaine), aux avatars de la grande culture (persistance des difficultés, effort de redressement), à la participation des Congolais aux activités nouvelles, à l'avenir des exploitations européennes et individuelles.

Tout ce qu'écrit le professeur Sautter ici est repris dans les chapitres de la synthèse générale et de l'esquisse de développement régional, avec des vues parfois différentes tant l'évolution est rapide dans la vallée.

Au début de cette monographie l'auteur se demandait si la technique européenne avait su mettre au point une formule satisfaisante d'exploitation de la plaine du Niari.

Dans sa conclusion il constate que la conception initiale -fondée sur la culture intégralement mécanisée des plantes annuelles- a fait faillite et que bien souvent des élevages plus ou moins extensifs se sont substitués ou ajoutés aux entreprises purement agricoles.

Il fait remarquer que les Congolais, d'abord tenus en marge de la mise en valeur officielle, participent de plus en plus à une nouvelle économie d'échanges sans que l'on puisse encore mesurer le succès des paysannats semi-mécanisés et de l'introduction en milieu villageois ou familial de troupeaux de bovins.

Il rappelle enfin que l'afflux de la population dans la vallée même peut entraîner une pénurie de terres si leur rendement ne s'améliore pas, et que la boucle du Niari, auparavant à peu près désertée par ses rares habitants, voit s'offrir une nouvelle chance grâce à la voie ferrée Comilog.

Au cours des deux dernières années, 1964 et 1965, toute une série de faits nouveaux se sont produits, qui sont presque tous cités par le professeur Sautter mais dans des notes en bas de page, et qui ne sont donc généralement pas intégrés dans les perspectives qu'il envisage pour l'avenir de la Vallée. Mentionnons :

- autour de la S.I.A.N. :

- installation de la minoterie et de l'usine d'aliments du bétail ;

- agrandissement de la S.I.A.N. elle-même ; création de la plantation et de la sucrerie de SOSUNIARI ;

- essais en vue d'une plantation industrielle et d'une conserverie d'ananas ;

- projet d'exportation ou d'utilisation des mélasses et des bagasses ;

- en matière forestière et industrielle :

- installation de la cimenterie de Loutété ; projet d'électrification de la vallée à partir des chutes de la Bouenza ;

- succès des essais de sylviculture des eucalyptus et des pins tropicaux, qui peuvent amorcer une mise en valeur de la "boucle" du Niari ;

- en matière agricole et pastorale :

- substitution à la station IRCT de la Nkenké de la Société agricole de Madingou qui travaillera sur l'association agriculture-élevage ;

- disparition en tant que telles de la station IFAC et de la cellule IRHO de Loudima ;

- dissolution de la CGOT, remplacée par la Sté d'aménagement de la vallée du Niari, elle-même en sommeil ;

- mise au point et lancement de la culture attelée, pour remplacer ou compléter la culture motorisée ;

- constitution par le gouvernement congolais et la SIAN de la Sté nationale d'Elevage, reprenant les biens de l'ancienne SAFEL, et étude des possibilités d'élevage intensif ;

- établissement de deux nouveaux ranchs sur crédits FED ;

- examen par le FAO des ressources en eau de la Vallée et de l'intérêt d'y pratiquer l'irrigation.

Cette énumération montre le potentiel considérable de la Vallée et de la boucle, mais semble consacrer également la suprématie des grandes entreprises, publiques ou privées, sur les exploitations individuelles dans le processus de mise en valeur de cette zone.

Celles-ci restent vivaces, mais il est fort possible que leur nombre se stabilisera ou même régressera au fur et à mesure que leur productivité s'améliorera et que le surplus de population se tournera vers le salariat agricole ou industriel et vers les services.

En fin de compte la participation des Congolais à la mise en valeur de la vallée se fait actuellement plus par l'intervention de l'Etat même que par la modernisation et l'extension des exploitations familiales, et cette évolution n'était pas prévue il y a quelques années.

CHAPITRE X

CONCLUSIONS

Dans ses conclusions, que nous résumerons ici en faisant ressortir ce qui concerne le Niari, le professeur Sautter tente de dégager quelques unes des causes et des conséquences du sous-peuplement des républiques congolaise et gabonaise.

1. LA DENSITE DE POPULATION : INTERPRETATION D'ENSEMBLE

A. L'inégale répartition des habitants

a) L'explication par le passé démographique :

- Parmi les quatre principales "aires de peuplement concentré" que l'on distingue dans l'ensemble Congo-Gabon, deux, dont celle formée par le pays Bakongo-Niari, correspondent à une démographie indiscutablement expansive.

- Les vides de la carte des densités peuvent parfois être dus à d'anciennes épidémies et famines ; cela semble être le cas pour certaines parties de la vallée du Niari (la "boucle", en particulier), en raison de la maladie du sommeil.

- Il existe de multiples aires d'accumulation, par exemple en arrière d'un front de migration, comme dans l'extrême-sud du Congo (voir le croquis des migrations, d'après G. Sautter).

b) Le rôle de la géographie physique

- Les différences dans l'abondance et la qualité des ressources naturelles (sols et eau) offertes aux agriculteurs ne sont pas telles qu'elles puissent rendre compte des inégalités du peuplement. Exemples : récemment encore la vallée du Niari était presque désertée, et la "boucle" le demeure ; au contraire les montagnes Badondo sont un des secteurs les plus fortement peuplés du Niari.

- Rien n'autorise à expliquer par leur "insalubrité" la densité de population généralement plus faible en forêt qu'en savane.

- Les zones de contact forêt-savane constituent parfois des points d'arrêt pour des mouvements migratoires : on pourrait expliquer ainsi le peuplement des plateaux de Mouyondzi, juste au sud de la grande forêt.

c) La hiérarchie des techniques et des formes de production.

D'un bout à l'autre du Congo et du Gabon une remarquable uniformité dans le domaine des genres de vie et des procédés de culture. L'agriculture traditionnelle se situe à peu près partout au même niveau technique et nulle part l'exploitation n'atteint le stade intensif.

- En savane toutefois les jachères sont mieux conduites et le sol mieux préparé qu'en forêt ; mais cela ne saurait expliquer pourquoi le sud du Congo est relativement si bien peuplé.

- La qualité de l'alimentation est relativement homogène et ne peut être la cause des différences de densité.

d) L'ancienne organisation de l'espace

Elle pourrait bien être une des raisons principales des fortes densités en pays bakongo, dans et aux abords de la vallée du Niari, en avant du Mayombe. Mais il est difficile de savoir si les structures de l'ancien royaume de Kongo sont nées d'un peuplement renforcé et stabilisé pour des raisons fortuites, ou l'inverse, ou les deux à la fois...

The map illustrates the geographical distribution and movements of various ethnic groups in the Gabon region. Key features include:

- Geographical Labels:** CAMEROUN, GUINEE ESPAGNOLE, LIBREVILLE, PORT-GENTIL, FERNAN-VAS, LAGUNE D'IGUÉRA, MAYUMBA, POINTE-NOIRE, BRAZZAVILLE, CONGO (Léopoldville), GAMBOMBO, DJAMBALO, BATEKE, and various local settlements like Mouni, Cocobeach, Akélé, and others.
- Legend:**
 - migrations
 - migrations v l'Oubangui
 - migrations c
 - ooo o déplacements du Bas-Ogooué
 - ▴ déplacements
 - les flèches épaisses plus fines, les group
 - ▨ front a
 - ▨ aire occupée p
 - ▨ pays Bomjtba
- Scale:** 0 50 100 km

- migrations issues de l'actuel Cameroun (migration septentrionale)
- migrations venues de la Cuvette congolaise à l'est du Congo et de l'Oubangui (migration orientale)
- migrations originaires du Bas-Congo (migration méridionale)
- o o o o → déplacements des peuples semi-autochtones du Massif du Chaillu et du Bas-Ogooué
- ▮→ déplacements de groupes Batéké

les flèches épaisses représentent les migrations à gros effectifs, les plus fines, les groupes numériquement réduits

front atteint en continuité par les principales migrations

 aire occupée par les autochtones Batéké

 pays Bomjtaba de la Likouala-aux-Herbes

B. L'indigence générale du peuplement

Considérer comme satisfaisantes des densités qui dépassent rarement 20 hab. au km² (voir les cartes de l'atlas) souligne bien l'indigence générale du peuplement dans l'ensemble Congo-Gabon par rapport aux 100 hab. au km², ou plus, rencontrés dans d'autres régions rurales d'Afrique Noire (Cameroun, Congo-Léopoldville, Dahomey...).

Quelles sont les raisons de ce sous-peuplement ?

a) L'évolution durant la période coloniale

A l'intérieur des frontières actuelles du Congo la population semble avoir été en constante augmentation depuis 1921 passant de 420 000 hab. en 1921 à 820 000 en 1960-61 (d'après l'enquête démographique).

Par contre de 1890 à 1920 le chiffre total de la population aurait légèrement diminué : il n'en reste pas moins que le Congo d'il y a 75 ans était fort peu habité.

b) Les faits à l'échelle du continent

L'espace Congo-Gabon représente la portion la plus déprimée d'une aire de sous-peuplement à l'échelle de l'Afrique, orientée non pas suivant, mais en travers, de l'Equateur et des parallèles, et joignant les zones arides des deux hémisphères.

Cette constatation, d'autres travaux de géographes, permettent d'écarter l'idée selon laquelle le sous-peuplement du Congo et du Gabon serait lié au milieu humide constitué par la forêt dense et les savanes-mosaïques ou à galeries de la bordure. La partie de l'Afrique soumise à un climat tropical humide présenterait au contraire, dans son ensemble, une densité plus forte que celle de l'Afrique des steppes et des savanes : près de 10 hab. au km² contre 5,5 et 7,6.

La très faible densité du Congo et du Gabon ne peut non plus s'expliquer par une insalubrité particulière, ni par une inaptitude aux productions agricoles.

Par contre la carte des migrations établie par le professeur Sautter fait ressortir que la région comprise entre le Fernan-Vaz au Gabon et le plateau de Sibiti a été la zone de contact et d'interpénétration de deux grands mouvements migratoires, venu l'un du Nord depuis le centre-sud du Cameroun (Benga, Mpongwe, Bakouélé-Dzem, Bakota, Fang), l'autre du Sud, issu de l'ancien royaume de Kongo. C'est essentiellement ce dernier qui a peuplé les pays du Niari, avec une frange du premier courant dans le Niari forestier, et à l'Est, vers Zanaga, Sibiti et Mossendjo, quelques poussées Batéké, les Batéké eux-mêmes ayant été soumis à une forte pression des Kongo dans le sens Sud-Nord.

L'aire Congo-Gabon, et plus spécialement les pays du Niari, ont-ils représenté pour ces migrants un terrain de parcours ou une zone de fixation ? Cet appel du vide relève-t-il d'un facteur permanent, ou seulement épisodique, de destruction de la population ?

c) La traite des esclaves et ses effets sur le peuplement

Les estimations les plus sérieuses permettent de penser que l'Afrique a fourni 18 à 24 millions d'hommes à l'Amérique en trois siècles. Combien sont-ils venus de l'espace Congo-Gabon ? Les évaluations vont de 500 000 à 2 000 000.

D'autres pays d'Afrique ont été plus fortement éprouvés par la traite et n'en ont pas moins actuellement une densité de population beaucoup plus forte que le Congo et le Gabon. La traite n'est qu'en partie responsable du faible peuplement actuel de ces deux pays.

d) Insuffisance des défenses sociales

L'émiettement de l'autorité aurait entretenu dans cette zone un état permanent d'insécurité. La multitude des conflits locaux ne se traduisait pas forcément par de lourdes pertes en vies humaines au combat, mais sans doute par de constantes destructions de biens matériels, par une instabilité de la vie sociale et familiale ; peut-être même est-elle la cause de la non participation des hommes aux travaux agricoles.

Parmi les causes possibles d'une mauvaise situation sanitaire et démographique on peut citer une sorte de malthusianisme de la production agricole : chacun ne produit que le strict minimum et il n'existe pas de réserves alimentaires permettant de parer aux aléas climatiques ou à d'autres événements purement accidentels.

Mais pour le professeur Sautter, traite des esclaves et faiblesses du système politico-social, n'ont produit de tels effets que parce que, au départ, le peuplement se situait en dessous du seuil où les conditions tant sociales que biologiques mutent dans un sens favorable aux hommes.

Autrement dit ces facteurs auraient constitué un frein à l'expansion démographique plutôt qu'ils n'auraient fait décroître une population à l'origine plus nombreuse.

e) Deux hypothèses

Tout ce qui vient d'être dit ne livre pas une explication fondamentale du sous-peuplement.

Dans l'état actuel de nos connaissances rien ne permet de dire si ce sous-peuplement a toujours existé ou s'il est en réalité un dépeuplement.

Cela conduit à émettre une autre hypothèse, combinant trois explications partielles :

- la grande forêt a constitué un obstacle, ou un filtre, aux migrations venues du dehors.
- si la forêt est peu peuplée, moins que la savane en général, c'est qu'elle est un milieu peu conducteur des relations sociales. Difficultés de déplacement, danger de se perdre, sentiment d'insécurité, ont empêché les groupes de résidence de communiquer librement. La fragmentation excessive de la population peut conduire à la stagnation, voire à la régression démographique
- enfin le Congo et le Gabon, de par leur situation dans une bande médiane de faibles densités, n'ont jamais pu bénéficier d'une immigration massive capable de transformer rapidement l'environnement physique et social d'une population. Sans doute amoindri par la traite, le noyau bas-congolais, isolé et de modeste étendue, n'a jamais pu constituer une réserve d'hommes suffisante pour peupler densément l'espace Congo-Gabon. Son expansion s'est fait sentir principalement dans ce qui forme aujourd'hui les environs de Brazzaville et les préfectures du Pool et du Niari-Bouenza.

On peut toutefois se demander pourquoi jusqu'à une époque récente (construction du chemin de fer Congo-Océan, mise en valeur du Niari) les savanes du Niari sont restées à peu près vides, comme l'est toujours la "boucle du Niari".

2. LES INTERACTIONS ENTRE PEUPLEMENT ET DEVELOPPEMENT

L'introduction de l'économie moderne au Congo et au Gabon, s'il a peu altéré jusqu'ici le tableau des densités et leur distribution par grandes masses géographiques, a néanmoins modifié le détail du peuplement et a fait naître les centres urbains, qui, au Congo du moins, abritent un pourcentage de la population nationale rarement atteint en Afrique noire.

A. Les effets de la santé des hommes sur l'économie

Au Gabon et au Congo les conditions naturelles et la situation géographique sont relativement propices au développement économique ; dans quelle mesure le sous-peuplement a-t-il permis à ces deux pays de tirer parti de ces atouts ? et quelle sélection a-t-il entraînée entre les divers types d'activités possibles ?

a) Les mécanismes dépressifs découlant du sous-développement

Le manque de main d'oeuvre a longtemps freiné la mise en valeur du Congo et du Gabon, tant que l'emploi de moyens techniques plus puissants et plus perfectionnés n'a pas permis de réduire les effectifs au travail.

Un bon exemple est fourni par la comparaison de la construction du chemin de fer Congo-Océan avec celle de la voie ferrée Comilog.

Certes il y avait 510 km d'un côté, et seulement 290 de l'autre, le tracé de la voie Comilog n'a pas connu de difficultés de terrain comparables à celles du Mayombe, mais il a fallu treize ans et 127 000 hommes pour relier Pointe-Noire à Brazzaville, tandis que pour aller de Mont-Belo à Mbinda trois ans et 5 000 ouvriers ont suffi.

La faiblesse de la population et par conséquent de la production et des échanges est aussi une des causes de l'insuffisance des voies de communication : peu de tonnages à transporter, peu d'hommes pour ouvrir les routes et les entretenir, pas de concentrations humaines voisines laissant espérer qu'une route créée à travers une région quasi-déserte, mais dotée de bonnes conditions naturelles, se peuplera rapidement.

Le long du CFCO, dans la vallée du Niari, la densité reste médiocre, quoique relativement importante dans l'ensemble Congo-Gabon (voir les cartes de l'atlas). La voie ferrée Comilog n'a encore attiré personne dans la "boucle du Niari".

Il semble toutefois que dans la vallée du Niari la situation pourrait se transformer au cours des prochaines décennies. C'est ce que tente de prévoir l'esquisse de développement régional.

b) Un tri parmi les formes de production

Toutefois si l'on peut tabler sur une prochaine intensification des échanges et de l'équipement dans la Vallée du Niari, elle sera due à la présence de grandes entreprises privées ou publiques : SIAN, ranchs d'élevage, SOSUNIARI, cimenterie, demain sans doute plantations industrielles d'eucalyptus.

Rares sont les régions rurales du Congo et du Gabon où la masse de la population et des productions a entraîné l'installation d'une infrastructure économique et sociale dense.

Dans le Niari, la sous-préfecture de Mouyondzi mériterait sans doute à ce titre une attention particulière.

Jusqu'à présent au Congo et au Gabon les équipements coûteux ont été créés pour la desserte et l'évacuation d'exploitations industrielles, minières ou forestières, utilisant relativement peu de main-d'oeuvre. Déjà fort nette dans les deux Etats, la primauté des formes non-familiales de production semble appelée à se renforcer dans les années à venir.

Fondé sur peu d'hommes mais sur des ressources naturelles assez exceptionnelles, le développement d'un pays ou d'une région -les pays du Niari par exemple- peut-il être bénéfique pour l'ensemble de la population ?

c) De la pauvreté à l'aisance nationale : la médaille et son revers

Jusque vers 1950 les ressources dont disposaient des pays comme le Congo ou le Gabon pour leur équipement et l'amélioration du niveau de vie de leurs habitants sont restées modestes. Bien qu'insuffisante l'armature administrative et sociale revenait fort cher per capita.

L'essor des entreprises forestières, minières, agricoles et industrielles, celui concomitant de l'activité commerciale, ont fortement accru depuis cette date les revenus budgétaires des deux Républiques. Une comparaison per capita montre que ceux du Gabon sont de loin supérieurs à ceux de la côte d'Ivoire et du Sénégal, et que ceux du Congo sont équivalents.

On retrouve la même hiérarchie dans les chiffres du revenu national per capita.

Cette situation apparemment brillante n'est pas sans danger. Le principal est l'accentuation du caractère "dualiste" de la structure économique, partagée entre un secteur rural traditionnel, peu évolutif, groupant encore les deux tiers ou les trois quarts de la population, et un secteur moderne en pleine expansion mais minoritaire.

Cette définition s'applique aux pays du Niari considérés dans leur ensemble. Par contre dans certaines parties de la vallée un rapprochement semble s'opérer entre le niveau de vie et les conditions d'existence des salariés d'une part, et ceux des agriculteurs traditionnels d'autre part. Cela se remarque en particulier dans la zone des grandes concessions et autour de Mouyondzi. On lira à ce sujet les études de Y. DHONT et Ph. HAERINGER publiées dans le présent volume.

Encore assez peu perceptible l'intégration du secteur moderne dans l'économie des Etats peut se faire également par le rachat par les gouvernements d'entreprises privées en difficulté, par des prises de participation, par la création d'exploitations étatiques. Les exemples n'en manquent pas dans les pays du Niari : Sté Nationale d'Elevage, SOSUNIARI, cimenterie de Loutété...

Cette intégration peut enfin se manifester par la création de petites ou moyennes entreprises modernes congolaises ou gabonaises. Pour le moment cette tendance n'apparaît guère que dans l'exploitation forestière ; à cet égard encore les pays du Niari apparaissent comme une zone-pilote : ils groupent en effet la quasi-totalité des exploitants forestiers congolais.

B. Réactions et adaptations du peuplement

Les changements les plus spectaculaires, dans l'ensemble Congo-Gabon, ont trait d'une part au mode de localisation de la population, d'autre part aux villes dont on connaît l'expansion.

Les densités rurales n'ont pas subi de bouleversement à l'échelle nationale, estime le professeur SAUTTER, mais elles ne manqueront pas d'être affectées, à terme, par les effets de la révolution démographique que traduisent les récentes enquêtes statistiques.

a) Vers un accroissement substantiel de la population

Modérée jusqu'en 1955 la croissance démographique semble s'accélérer depuis, au Gabon comme au Congo. Dans ce dernier pays :

698 000 hab. en 1955

820 000 - 1960-61

1 150 000 prévus pour 1985, ce chiffre constituant sans doute une approximation par défaut.

L'urbanisation semble pour le moment entraîner une progression du taux annuel d'accroissement.

En milieu rural l'expansion démographique peut conduire à une pénurie de terres cultivables, là où la densité est déjà relativement forte : cas de Boko et Kinkala entre Brazzaville et le Niari, cas peut-être bientôt de Mouyondzi.

Dans l'ensemble Congo-Gabon ce risque de surpeuplement rural se manifeste aux portes ou à la frange orientale des pays du Niari : l'esquisse de développement régional qui fait l'objet d'un autre volume de cette collection montre combien reste importante la capacité d'accueil de ces pays, spécialement en savane.

On considère généralement que le surplus de population rurale se dirige vers les grandes villes. L'exemple de la vallée du Niari prouve qu'une zone rurale peut à son tour devenir terre d'immigration, dans la mesure surtout où elle offre des emplois salariés et possède des agglomérations urbaines ou semi-urbaines.

L'étude de M. SORET montre que les Bembé de Mouyondzi n'augmentent guère dans leur circonscription d'origine mais colonisent peu à peu la vallée du Niari. Un mouvement de même nature mais de moindre ampleur se produit chez les Badondo du plateau des Cataractes.

b) L'évolution au niveau du village

Depuis le début du siècle l'action de l'administration a entraîné un transfert assez général des villages le long des nouvelles voies de communication ferroviaires et surtout routières.

Mais ces nouveaux villages ont souvent éclaté en une poussière de hameaux, toujours le long des axes, axes sur lesquels d'ailleurs villages et hameaux changent encore parfois de place.

Dans les pays du Niari le développement des constructions en briques donne une plus grande stabilité aux lieux habités.

c) Un changement d'assiette du peuplement rural

Les essais de transplantation autoritaire de groupes importants d'habitants vers des zones mieux desservies ou mieux équipées ont généralement échoué. Ce fut le cas d'une tentative visant à faire venir autour de Dolisie et le long du CFCO des Bakotas et des Batékés originaires des plateaux du Niari forestier.

Seuls réussissent des mouvements volontaires, comme celui, cité plus haut, dont bénéficie la vallée du Niari.

Peut-on par le jeu d'opérations et d'investissements convenablement orientés favoriser les régions les plus aptes à se développer en sacrifiant délibérément les autres ? Le "développement régional polarisé" adopté lors de l'élaboration du premier plan congolais montre au contraire la volonté du gouvernement de n'abandonner aucune région du pays.

Par contre il n'est pas interdit de chercher à créer autour des pôles de développement (Mossendjo, Sibiti et Jacob-Loudima, pour les pays du Niari), et autour de quelques centres administratifs ou économiques importants, des sortes de "nébuleuses" de villages ; c'est la formule retenue pour le Niari forestier dans l'esquisse de développement régional.

d) La croissance trop rapide des centres urbains

Cette réflexion s'applique aux deux villes de Brazzaville et Pointe-Noire, car les villes du Gabon ont encore une population restreinte.

Les pays du Niari participent à ce phénomène d'urbanisation, par la croissance des agglomérations le long du CFCO, croissance marquée d'abord à Dolisie puis récemment à Jacob et qui peut se reproduire à Loudima.

L'afflux vers les grandes villes, justifié autrefois par l'attrait des activités salariées, nombreuses et variées, qui y étaient offertes à l'époque de l'expansion et des grands travaux urbains, est généralement considéré comme une calamité maintenant que le volume de l'emploi s'est stabilisé, ou même a régressé.

Si ce mouvement est irréversible comment peut-on imaginer l'organisation de l'espace congolais ?

La structure économique du pays, ses ressources naturelles, la faiblesse de sa population, font que l'on peut concevoir une économie nationale réduite à deux éléments fondamentaux : des entreprises modernes opérant en brousse dans les meilleures conditions techniques, avec le minimum de main-d'oeuvre et le maximum de productivité (mines, plantations, ranches, chantiers forestiers ou unités de sylviculture); une collection d'industries de consommation et de services, concentrés dans les villes, avec la majeure partie de la population...

Il ne resterait dans les campagnes qu'une population résiduelle, ou spécialisée dans la fourniture de vivres.

Cette perspective lointaine de l'organisation de l'espace et du peuplement congolais correspond assez bien au schéma de l'horizon II tracé dans l'esquisse de développement régional pour les pays du Niari.

Pour le moment, et sans doute encore pour 15 ou 20 ans, il faut espérer que les "entreprises opérant en brousse" procureront un emploi à de nombreux travailleurs, remettant à plus tard une mécanisation plus poussée, et que, dans les campagnes, une agriculture familiale modernisée retiendra la population.

II - LA ZONE DU CHEMIN DE FER CONGO-OCÉAN

Se proposant d'étudier toutes les conséquences de la création du chemin de fer Congo-Océan, entre Pointe-Noire et Brazzaville, M. SORET décrit dans une thèse de doctorat qui n'est pas encore publiée, la zone s'étendant de la Lefini à la mer.

La zone étudiée déborde donc largement les pays du Niari, car elle comprend les deux grandes villes de Brazzaville et Pointe-Noire et leurs environs.

Nous avons repris dans la première partie de ce volume ce qui avait trait à la situation démographique des préfectures du Niari, et, dans l'atlas régional, les cartes de densité de la population.

Nous utilisons également les observations de M. SORET dans la synthèse générale.

On trouvera ici le plan même de la thèse de M. SORET.

Après une introduction sur les chemins de fer tropicaux d'Afrique (Conditions de la construction. Caractéristiques techniques. Trafic comparé), M. SORET étudie dans une première partie le milieu naturel que constitue la zone du CFCO, et le milieu économique et humain avant la construction de la voie.

Le milieu naturel :

- esquisse morphologique ;
- esquisse géologique, distinguant les six régions suivantes : le bassin côtier - le massif du Mayombe - le synclinal Ngounié - Nyanga - Niari - le plateau des Cataractes - le Pool et les plateaux Batékés - le massif du Chaillu.
- les minéralisations dans le Mayombe, le Niari et le Chaillu,
- climatologie ;
- hydrographie ; le bassin du Niari, et, partiellement celui du Congo. Hydrographie et voies de communication ;
- biogéographie (esquisse de géographie botanique, l'obstacle de la forêt, la vie animale).
- pédologie, en distinguant les six régions naturelles mentionnées à propos de la géologie.

Le milieu économique et humain :

Il est présenté tel qu'il existait avant 1934, date d'achèvement du CFCO.

Considérations sur l'ethnographie, la démographie, les genres de vie, les conditions politiques, l'agriculture, la forêt et le cueillette, les mines, le transit de l'arrière-pays.

En grande partie historique, la deuxième partie traite plus spécialement du chemin de fer :

Les origines :

- la pénétration, de la mer vers le Stanley-Pool par la voie du Nord et par la piste des Caravanes ;

- les projets de tracés ferroviaires, septentrionaux et méridionaux.

La construction :

- ses étapes ;
- ses problèmes : inhérents au milieu naturel,
de main d'oeuvre,
sanitaires,
de matériel et de transport,
politiques et financiers.

Le fonctionnement :

- l'installation et le matériel ; l'organisation administrative et financière ;
- le trafic des voyageurs et des marchandises (on trouvera dans l'atlas régional un schéma du trafic mis à jour pour 1964).

La troisième partie est consacrée au CFCO en tant que facteur d'évolution

Après un bref passage sur le CFCO, source directe de revenus, M. SORET traite les points suivants :

CFCO et économie traditionnelle :

- la tradition dans l'agriculture (superficies et plantes cultivées, caractères généraux et techniques de l'agriculture) - dans l'alimentation et dans le commerce ;
- l'évolution des productions et des techniques ; rail et économie traditionnelle ; conséquences de l'évolution en milieu coutumier.

CFCO et économie moderne

- les exploitations agricoles (le développement du colonat, les stations d'essai et de recherche, l'économie du système de plantation) ;
- l'élevage (l'élevage d'animaux traditionnels en milieu coutumier, les entreprises d'élevage moderne, l'évolution de l'élevage traditionnel) ;
- les chantiers forestiers ;
- les mines ;
- les industries (alimentaires, textiles, du bois, mécaniques, chimiques, etc) et l'énergie ;
- le commerce ;
- l'importance économique du CFCO

CFCO et évolution humaine

Les pages de ce chapitre relatives à la démographie ont été utilisées dans la première partie de ce volume.

Le reste du chapitre est consacré :

- à l'habitat rural, aux centres urbains et aux centres secondaires ;
- à des considérations sur la promotion économique et sociale des populations.

Après la conclusion l'ouvrage comporte un aperçu toponymique et historique sur le nom des gares du CFCO, une abondante bibliographie et 55 figures.

La lecture de ce document, une fois qu'il sera publié, sera fort utile à ceux qui voudront replacer les pays du Niari dans l'ensemble plus vaste du Congo méridional et central.

III - L'ÉCONOMIE RURALE DANS LA RÉGION DE MOUYONDZI

AVANT-PROPOS

Cette étude, rédigée au début de 1965 par M. HAERINGER, chargé de recherches au centre ORSTOM de Brazzaville, tente de dresser un bilan rapide de l'économie d'une région rurale, et de ses composantes physiques et humaines. Son propos n'est pas de peindre un tableau académique : s'inscrivant dans le cadre d'une esquisse de développement agricole et industriel, elle est d'un intérêt pratique et immédiat. Elle tâche de faire le lien entre les observations d'un géographe et les études diverses qui ont pu être faites par des scientifiques ou des praticiens.

SOMMAIRE

Pages

A - PRESENTATION GEOGRAPHIQUE

1 - Géologie - Sols - Relief - Végétation	253
2 - Climatologie	253
3 - Population	258
Répartition	258
Le régime des terres	258
La division du travail	258
4 - Encadrement agricole	258
En personnel	260
En matériel	260

B - LA PRODUCTION FEMININE

1 - Les pratiques culturelles	263
a) La succession culturale habituelle en pays bembé	263
Le premier champ (maïs-ignames-courges)	263
Le deuxième champ (arachides)	263
Le troisième champ (maïs-manioc)	264
La jachère	264
b) Les autres types de champs bembé	265
Les arachides en tête d'assolement	265
Les bananeraies	265
c) Les cultures potagères	265
d) L'agriculture téké	265
2 - Les surfaces cultivées et les rendements	266
3 - Les problèmes agronomiques	267
a) L'érosion	267
b) Les amendements nécessaires	267
c) Les autres problèmes agronomiques	268
4 - La commercialisation	269
a) Le ravitaillement des centres urbains	269
b) Les arachides exportées	270

	Pages
C - LA PRODUCTION MASCULINE	273
A - L'arboriculture	273
1 - Les arbres fruitiers	273
a) Les difficultés de vente	273
b) Les conditions d'une expansion	274
2 - Les palmiers	274
a) Récolte et commercialisation	274
b) Problèmes posés par l'amélioration de la production	275
Problèmes techniques	275
Problèmes humains	276
3 - Le café	276
a) Le rôle actuellement joué par le service agricole	276
b) Les résultats	277
c) Les problèmes agronomiques	277
Les conditions générales	277
Les techniques recommandées	277
L'état actuel des plantations	279
d) Intérêt de la caféiculture	280
B - La production carnée	
1 - L'élevage traditionnel et la chasse	280
a) L'élevage traditionnel	280
b) La chasse	281
2 - L'élevage des bovins	281
a) Les formes de l'élevage	281
Propriétaires	281
Métayers	282
Collectivités	282
b) Les ententes spontanées entre éleveurs	283
Essaimage des troupeaux	283
c) Les problèmes sanitaires et de vente	283
d) Intérêt de l'élevage et perspectives	285
Les limites à l'expansion	285
3 - La pisciculture	285
a) Les bassins, les espèces	286
b) L'alimentation, la récolte et la vente	286

CONCLUSION

1 - Structure et volume des revenus agricoles	289
a) Les données globales	289
b) Les revenus des principaux planteurs	289
c) Les ressources promises par l'élevage	290
2 - Eléments pour une politique de développement régional	290
a) Les données	290
b) L'organisation d'une vie régionale	291
c) L'organisation d'une vie rurale active	291
OUVRAGES CONSULTÉS	293

TABLE DES CROQUIS

Croquis n°	Pages
1 - Situation de Mouyondzi dans le Sud-Congo	254
2 - Géologie	255
3 - Végétation - Savane et Forêt	256
4 - Population - Villages et ethnies	259
5 - Organisation agricole - Secteurs et pépinières	261
6 - La rotation culturale en pays bembé	264
7 - Production des arachides	271
8 - Production du café	278
9 - Elevage - Troupeaux et éleveurs	284
10 - Pisciculture - Répartition des bassins	287

A - PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

La Sous-Préfecture de Mouyondzi occupe une superficie de 4930 km² et compte 45 à 50 000 habitants. C'est une région élevée (près de 500 mètres à Mouyondzi), de relief tourmenté et qui occupe une position intermédiaire entre la vallée du Niari, au Sud, et le "Niari forestier" au Nord.

1 - GEOLOGIE - SOLS - RELIEF - VEGETATION

La sous-préfecture est une portion du flanc Nord du synclinal dit du Niari qui s'appuie sur le massif granitique du Chaillu dont la bordure, longée par la Bouenza correspond grosso modo aux limites administratives du côté Nord. A partir de ce massif et jusqu'au fleuve Niari qui constitue la limite méridionale, on passe successivement par les couches sédimentaires suivantes⁽¹⁾ :

- Série de la Bouenza

- BZ 1 : argilite schistosée
- BZ 2 : grès quartzeux
- BZ 3 : calcaires marneux en plaquette et argilite
- BZ 4 : grès feldspathiques et quartziteux.

Les couches gréseuses correspondent à des collines aux pentes relativement douces et à des sols sablonneux très pauvres. La végétation est une maigre savane à graminées (Hyparrhenia).

Les argilites donnent naissance à des collines aux pentes très fortes, à des sols argileux et forestiers.

- Série de la Tillite Supérieure du Bas-Congo. (TS)

Ce sont des conglomérats glaciaires et périglaciaires (galets cimentés par une gangue argileuse), formant un liseré de faible largeur et sur lesquels se développe un sol forestier argileux.

- Série schisto-calcaire

- SC 1 a : dolomie (couche peu épaisse)
- SC 1 b : calcaires marneux
- SC 1 c : calcaires construits, calcaires oolithiques et cristallins, massifs.

Les calcaires marneux coïncident avec le plateau de Mouyondzi dont les sols, argileux et assez riches en matières organiques mais pauvres en réserves minérales et en bases échangeables, surmontent une cuirasse qui affleure généralement en début de pente. Seules subsistent quelques rares galeries forestières. Le reste du plateau est recouvert d'une savane arbustive (Hymenocardia acida), aux herbes hautes et denses (Hyparrhenia).

Enfin, la couche SC 1 c correspond à un pays de collines à pentes assez fortes, où les sols, squelettiques ou érodés, présentent néanmoins de bonnes caractéristiques physiques (structure grenue et fine) et chimiques (pH élevé, fortes quantités de matières organiques, réserve minérale importante). La végétation est une savane du même type que celle du plateau.

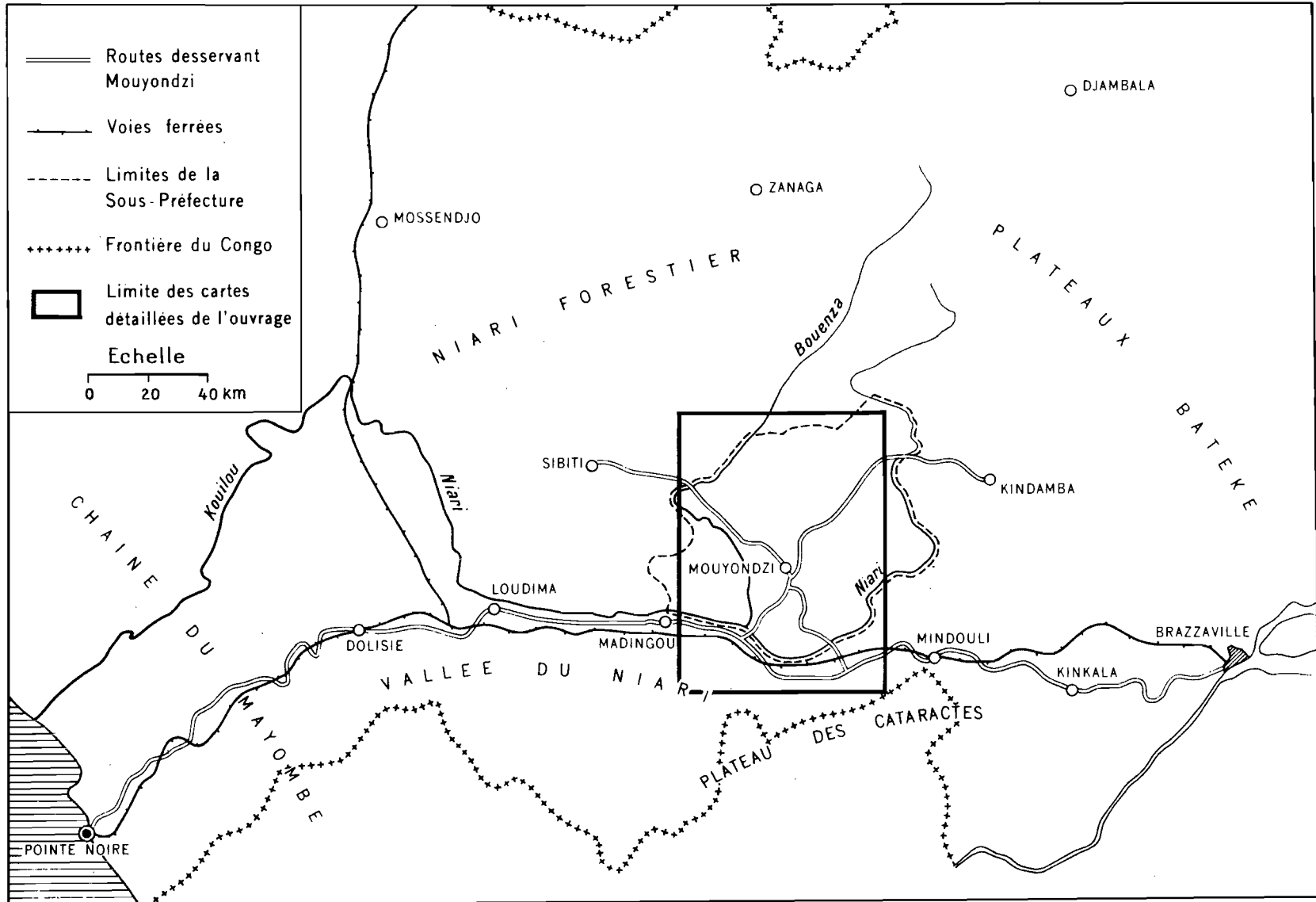
2 - CLIMATOLOGIE

Le climat de Mouyondzi se distingue très légèrement, du fait de son altitude relative, de celui de la vallée. L'un et l'autre appartiennent à la zone climatique bas-congolaise, de type soudano-guinéen.

(1) D'après Service Pédologique ORSTOM Brazzaville.

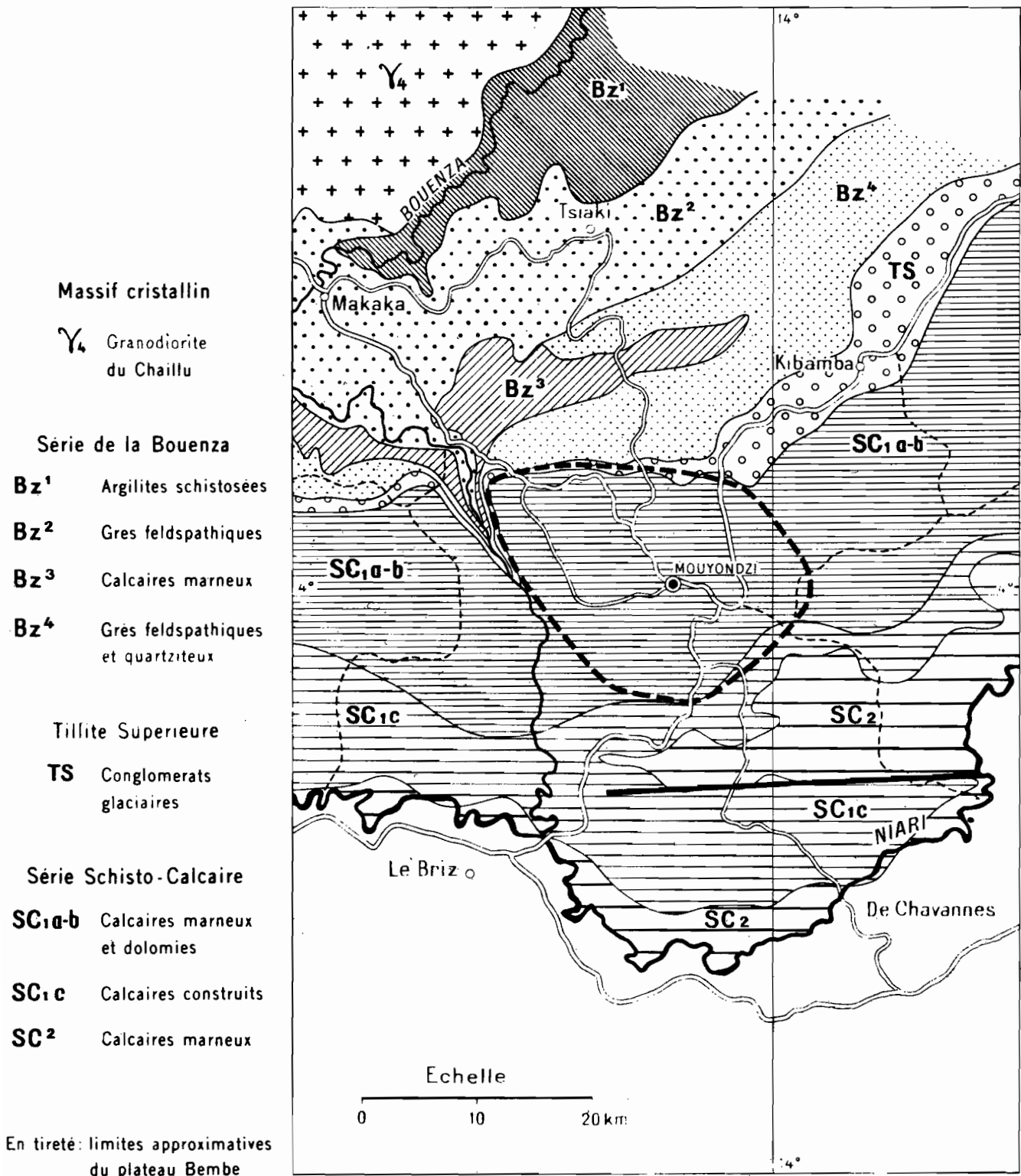
MOUYONDZI DANS LE SUD-CONGO

Croquis N°1



GEOLOGIE

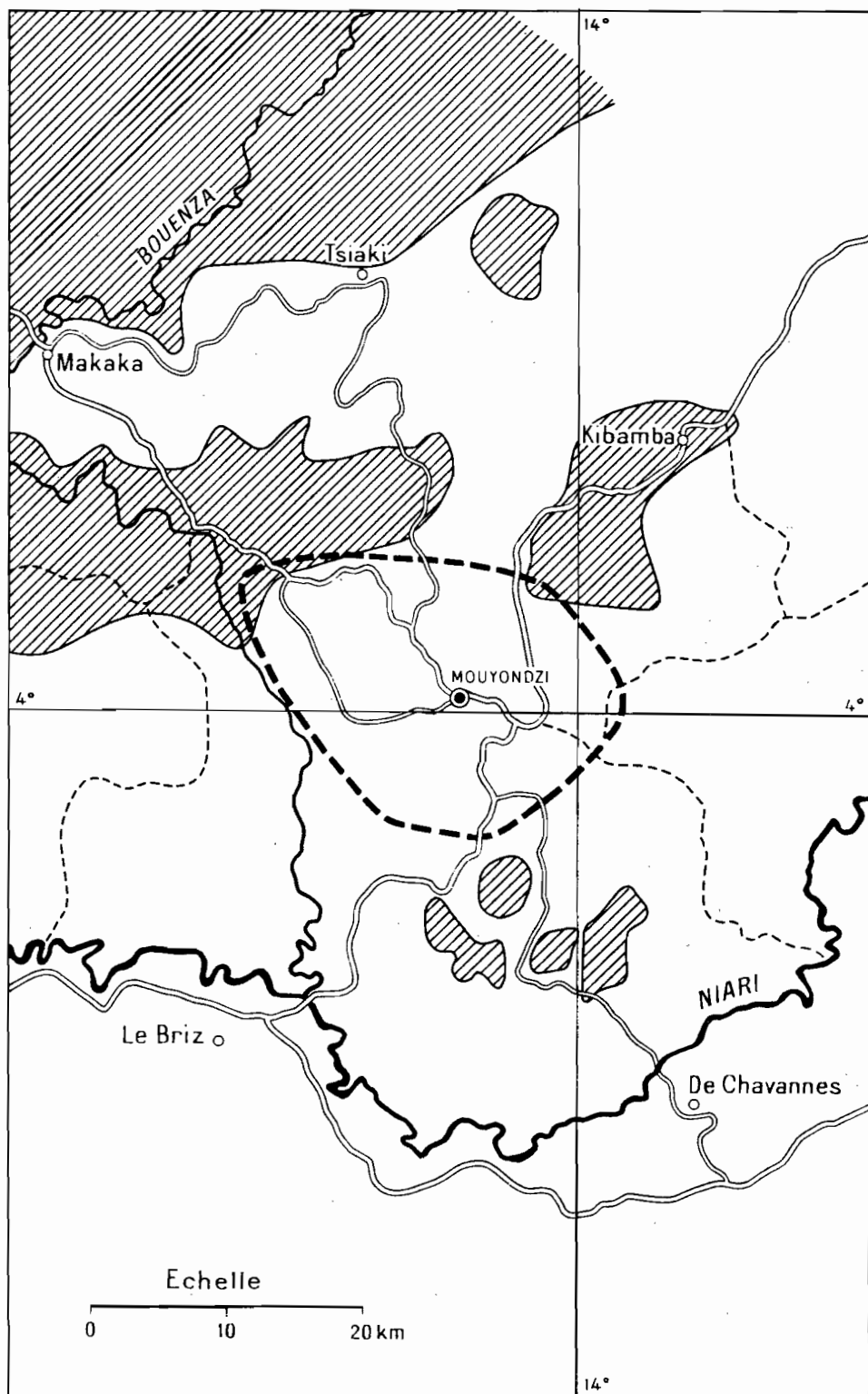
Croquis N°2



VEGETATION

forêt et savane

Croquis N°3



Les bosquets et galeries forestières ne sont pas représentés

En blanc: savanes arbustives à *Hymenocardia acida*

En tirete: limites approximatives du plateau Bembé

Pluviométrie⁽¹⁾

On distingue une saison humide d'Octobre à Mai, et une saison sèche de Juin à Septembre. Celle-ci, très marquée, l'est cependant un peu moins (elle est aussi un peu plus courte) à Mouyondzi que dans la vallée (exemple : Dolisie). Mais la hauteur annuelle des précipitations est la même dans les deux cas. Elle est relativement faible par rapport à l'ensemble du Congo, mais se répartit d'une manière très homogène tout au long des 8 mois de la saison humide, avec seulement un petit ralentissement en février.

Hauteur moyenne	Mouyondzi	Dolisie
Juin + Juillet + Août	1,5	0,5
Septembre	17,4	6,5
Mars	158	205
Toute l'année	1 257	1 252

Hygrométrie

L'humidité relative est sensiblement plus élevée que dans la vallée. Elle est toujours voisine de la saturation au lever du soleil, même en saison sèche.

Humidité relative moyenne	Mouyondzi		Dolisie	
	Mars	Août	Mars	Août
à 07 h.	96	93	94	88
à 13 h.	72	64	65	64

Nébulosité

Pendant la saison des pluies la nébulosité est extrêmement changeante avec alternance de ciels orageux et de ciels absolument clairs. En saison sèche au contraire le ciel est toujours voilé et la lumière filtrée.

Nébulosité moyenne	Mouyondzi		Dolisie	
	Mars	Août	Mars	Août
en octas	6,6	6,1	6,6	6,4

Température

L'amplitude thermique annuelle est faible (4,4°), mais les écarts entre les moyennes des maxima et des minima sont assez importants. D'une manière générale les températures sont plus faibles à Mouyondzi que dans la plaine.

	Mouyondzi		Dolisie	
	Mars	Juillet	Mars	Juillet
Température moyenne journalière	24,7	20,6	26,0	21,1
Moyenne des maxima	29,7		30,6	
Moyenne des minima		16,4		17,5

(1) Les chiffres pour Mouyondzi et Dolisie sont extraits du bulletin publiés par le Service Météorologique de l'ASECNA en 1964, et sont des moyennes de la période 1954-1960 pour Mouyondzi, de la période 1951-1960 pour Dolisie.

Ainsi, dans l'ensemble, la région de Mouyondzi est plus humide et plus fraîche que la vallée. Cette opposition serait encore plus nette si on la comparait avec la station de Loudima, qui bat les records de sécheresse pour le Congo. En outre, le nord de la sous-préfecture, forestier, est probablement encore plus humide et moins contrasté.

3 - POPULATION

Répartition

La sous-préfecture de Mouyondzi est l'une des circonscriptions les plus densément peuplées de la République (9,6 hab/km² contre 1,5 pour l'ensemble de la population rurale congolaise). Mais la population est inégalement répartie. Elle se concentre surtout sur le plateau de Mouyondzi (20 hab/km²) et les collines du Sud, occupés par les Bembé. La rive droite de la Bouenza, également peuplée de Bembé mais plus isolée par rapport aux voies de communication, et surtout les collines sablonneuses ou forestières du Nord, habitées par les Téké, ont une densité beaucoup plus faible.

D'un manière générale les villages s'égrènent le long des routes et désertent totalement les intervalles. Leur stabilité est acquise, chez les Bembé, depuis au moins 30 ans, mais depuis moins longtemps, semble-t-il, chez les Téké. On note seulement de temps à autre un éclatement, ce qui eut lieu en 1957 pour Boumbi et Kingoye gros villages bembé.

Administrativement, la sous-préfecture compte 3 cantons bembé (rive droite de la Bouenza, dite "sous-Bouenza", et plateau de Mouyondzi), un canton Mikengué (proches parents des Bembé), au Sud, autour de Yamba, un canton Téké au Nord-Est (Kibamba), et un canton Téké-Lali (rameau Téké) au Nord-Ouest (Tsiaki). Les 6 cantons comptent au total 166 villages répartis en 20 terres. Chefs de canton, chefs de terre et chefs de village sont nommés par l'administration.

Le régime des terres (en pays bembé)

Les terres d'un village sont réparties entre les "clans", indépendants les uns des autres, qui le composent, et, traditionnellement, aucun individu n'est propriétaire. En réalité il y a propriété individuelle de fait, sinon de droit, quant aux terres proches des cases et plantées d'arbres fruitiers, de palmiers ou de caféiers. L'extension de la culture caféière rend d'année en année cette part plus importante laquelle dépend uniquement de l'ardeur à planter de chaque individu. Au delà de ces plantations, la savane s'offre tout entière à la culture vivrière de n'importe quel membre du clan, et même, dans le cas d'une bonne entente entre clans, à celle tous les habitants du village (les femmes, sur lesquelles repose la culture vivrière, aiment à s'entraider ou tout au moins à se tenir compagnie pendant les travaux agricoles, et s'entendent à plusieurs, d'un clan à l'autre, pour faire leurs champs dans un même secteur). Les lambeaux forestiers, en pays bembé, sont, par contre, plus jalousement administrés, et les chefs de clan y regardent à deux fois avant de souscrire au défrichement d'une parcelle.

Mais, depuis peu d'années, l'introduction de l'élevage bovin a amorcé une distribution à grande échelle des terres claniques entre les individus. L'élevage en effet exige de grandes surfaces (5 à 7 ha par tête de bétail). En outre, la plupart des troupeaux ont été constitués grâce à des prêts (en nature) de l'Etat, lequel exige au préalable qu'un acte de propriété soit fourni par le candidat-éleveur. Cet acte est délivré par le Sous-Préfet, sur la foi des vieux du village.

La division du travail

Chez les Téké comme chez les Bembé ou les Mikengué le travail de la terre est traditionnellement dévolu aux femmes, les hommes se réservant l'abattage des arbres (en forêt), l'arboriculture (palmiers à huile, arbres fruitiers, café) et, pour certains, l'élevage des bovins. Les hommes Téké s'adonnent en outre à la chasse, laquelle est peu active en pays Bembé. Quant à la pêche elle n'est qu'une activité secondaire, doublée depuis peu par une pisciculture naissante.

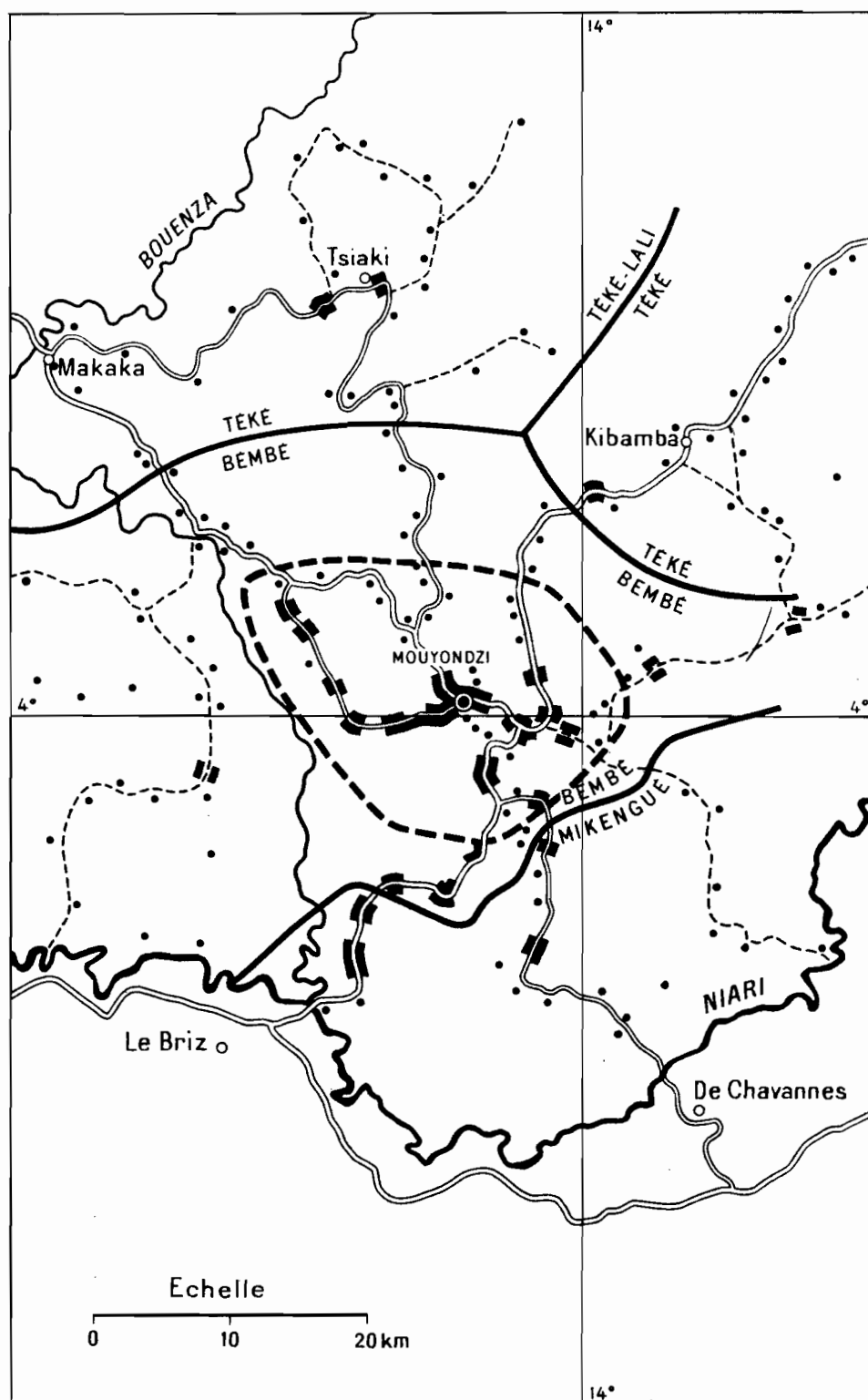
4 - ENCADREMENT AGRICOLE

La Sous-préfecture de Mouyondzi fait partie de la 3ème région agricole de la République. Elle en est provisoirement le siège, mais Sibiti doit prochainement prendre la relève. Elle constitue un Secteur Agricole divisé en cinq zones d'action rurale, dont les limites ne correspondent pas à celles des cantons. A la tête du secteur, c'est-à-dire de la sous-préfecture, se trouve un conducteur d'Agriculture et à la tête de chaque subdivision un moniteur. La sous-préfecture compte en outre plusieurs services annexes :

POPULATION

villages et ethnies

Croquis N°4



Un point représente
un village

Un trait correspond soit
à un gros village soit à
une série de villages
contigus

En tireté: limites approximatives
du plateau Bembé

- un service d'élevage (aide-vétérinaire),
- un service de pisciculture,
- un service de commercialisation (section de l'ONCPA, Office National de la Commercialisation des Produits Agricoles),
- un service d'animation des pré-coopératives.

Elle devrait être aussi, théoriquement, dotée d'un service des Eaux et Forêts et d'un service de Génie Rural.

Cet encadrement apparemment très étoffé n'a cependant que des moyens très limités :

en personnel :

Les services sont réduits à leur plus simple expression puisqu'ils ne comprennent chacun, outre quelques manoeuvres, qu'un responsable - chef de service. Celui-ci est généralement un moniteur d'agriculture (à l'exception de l'aide-vétérinaire, d'un niveau technique supérieur) ayant pour tout bagage deux années d'études spécialisées⁽¹⁾ après le certificat d'études, et ne peut avoir qu'un rôle de "vulgarisateur" de techniques simples et d'organisateur du ramassage. Il en est de même du Conducteur Agricole qui néanmoins jouit d'une solide expérience liée à son ancienneté.

En matériel :

Celui-ci se compose, pour tous les services réunis :

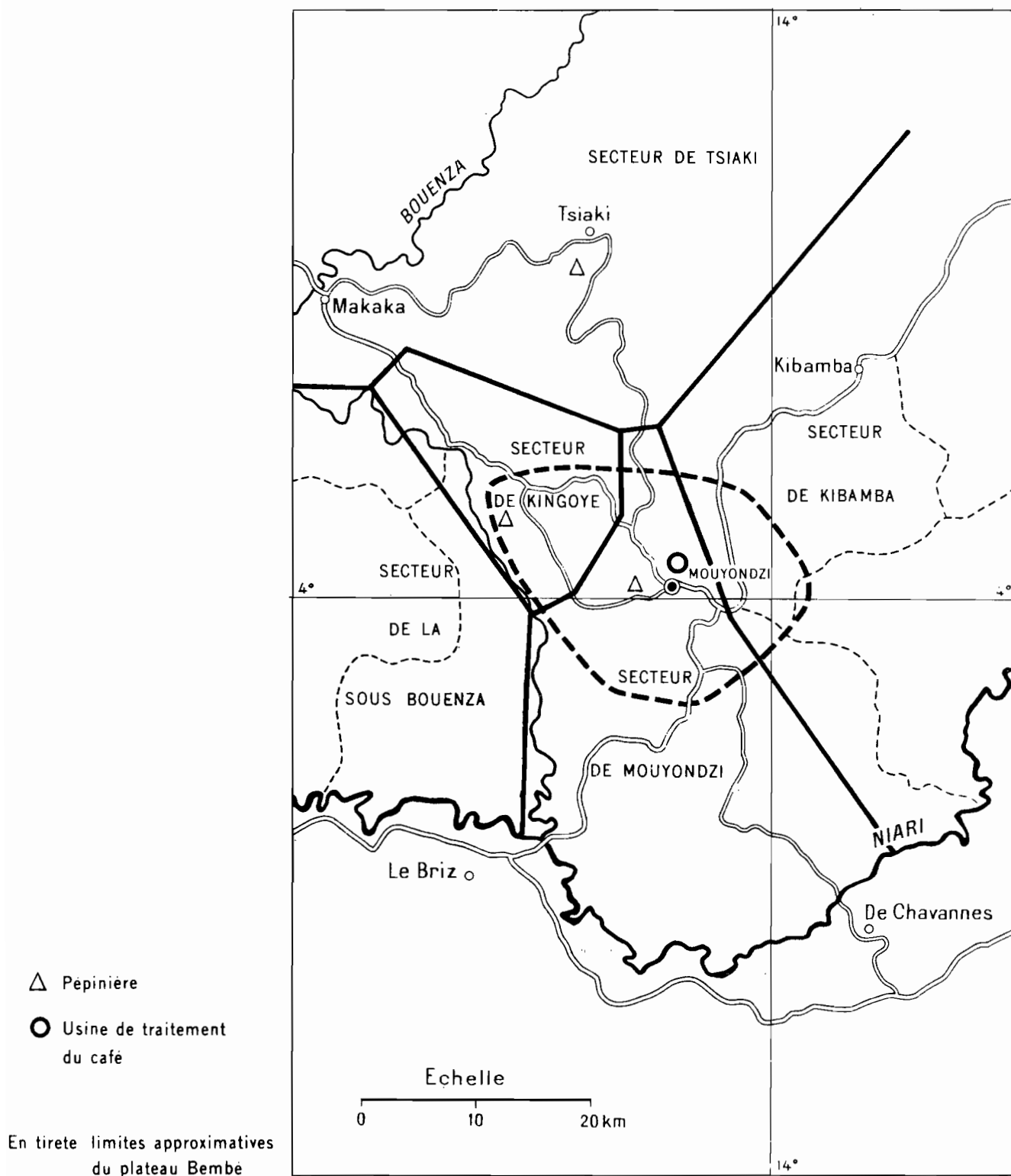
- d'une "Land-Rover", véhicule de déplacement,
- d'un camion pour le ramassage des arachides en Mars-Avril, du café Arabica en Mai-Juin, du café Robusta en Juillet-Août, et à partir de 1965, des noix de palme et des palmistes, tout au long de l'année,
- d'un tracteur Diesel, avec remorque,
- d'une charrue et d'un pulvérisateur, pour les pépinières. Qu'une seule panne advienne et tout le service est paralysé. Celui-ci a d'autre part sous sa responsabilité trois pépinières (à Mouyondzi, à Kingoye et à Tsiaki), et une usine de traitement du café pour le séchage, le décorticage, le triage, et la mise en sac.

(1) A l'Ecole d'Agriculture de Grand-Bois près de Sibiti.

ORGANISATION AGRICOLE

secteurs et pépinières

Croquis N°5



B - LA PRODUCTION FÉMININE

Les femmes bembé sont connues pour être parmi les meilleures cultivatrices du Congo. Cette réputation leur vient de l'aspect particulièrement soigné de leurs champs ainsi que d'une technique non originale mais utilisée systématiquement et avec beaucoup de maîtrise : l'écobuage.

1 - LES PRATIQUES CULTURALES

a) La succession culturale habituelle en pays bembé (savane)

● Le premier champ (maïs, ignames, courges)

Les travaux de défrichage, à la houe, commencent dès la fin de la saison des pluies, au mois de Mai, alors que la terre est encore malléable. On dispose ensuite de toute la saison sèche pour préparer le sol. Quand elles sont devenues bien sèches, les herbes sont mises en tas et recouvertes de terre. Après quoi le feu est mis qui, à demi étouffé, se poursuit pendant 2 ou 3 jours. La matière organique brûlée et la terre calcinée sont ensuite soigneusement mêlées, les buttes refaçonées. Celles-ci ont généralement 2 mètres de long, 1 mètre de large et 30 cm de hauteur. Elles sont disposées en ligne, parallèlement à la pente. La distance qui sépare une butte de l'autre, et les lignes entre elles, est d'environ deux mètres.

Sitôt après la première pluie importante, on sème maïs, ignames et courges. Le maïs est un maïs blanc, local. Les ignames appartiennent à deux variétés essentiellement : l'une appelée "ngou-fou" à gros tubercules blancs, et l'autre nommée "kila" aux tubercules semblables mais de peau rouge. Quant aux courges (ntété) elles sont presque toujours d'une variété aux fruits gros et ronds comparables à des citrouilles, et dont les pépins, blancs, renferment une amande noire. C'est d'ailleurs essentiellement pour ces amandes, pourtant minuscules, que cette plante est cultivée. On en consomme cependant parfois la pulpe et surtout, après que la floraison soit amorcée (à partir de décembre) les jeunes feuilles qui continuent à pousser.

Le maïs est semé par poquets (deux ou trois poquets par billon) et monte très vite. Les courges, rampantes et aux énormes feuilles, recouvrent rapidement toute la butte et envahissent les intervalles. Dès le mois de décembre le champ entier en est couvert. Les ignames, elles, s'enroulent autour des pétioles des courges ou grimpent aux tiges de maïs. Mais les herbes aussi se développent vite. Dès novembre, un sarclage est nécessaire. Les herbes arrachées à la houe sont laissées sur le champ où elles pourrissent. C'est le maïs qui arrive le premier à maturité, en janvier ou février, suivi de près par les courges. Les ignames ne sont récoltées qu'en Septembre, à la fin de la saison sèche. Lors de la récolte du maïs et des courges, un second sarclage est fait et des pois d'Angole⁽¹⁾ parfois semés. Autour de certains villages d'autres plantes sont accessoirement associées : par exemple, le manioc en octobre (récolté l'année suivante), dont une bouture est plantée à chaque extrémité du billon, ou quelques pieds de tabac ou de haricots en second cycle.

● Le deuxième champ (arachides)

La récolte des ignames achevée, on prépare à nouveau le terrain. Les buttes sont détruites, le champ aplani. Après les premières pluies (deuxième année) les arachides sont semées.

Pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie, de fins sillons sont tracés tous les 2 ou 3 mètres dans le sens de la plus grande pente, parfois avec quelques sinuosités afin, dit-on d'embrouiller les mauvaises herbes. Les espèces cultivées, importées⁽²⁾, sont toutes à cycle court (90-100 jours) et sans période de dormance. Ce sont d'une part et surtout des bi-graines "Roses de Loudima",

(1) On écrit aussi "pois d'Angol".

(2) Il existe aussi une variété indigène, introduite il y a quelques siècles par les Portugais, à cycle long (120-130 jours), et qui n'est cultivée qu'en faibles quantités.

pour l'huilerie, d'autre part des tri ou quadrigraines "Improved", "Rouges de Loudima" ou croisements issus des trois variétés, toutes théoriquement destinées à être vendues en coques (arachides "de bouche"). La récolte a lieu en Janvier ou Février, selon que les semis ont été faits en Octobre ou en Novembre. Deux sarclages sont effectués, le premier en novembre ou décembre, pendant la floraison, le second juste avant la récolte.

Au milieu des champs d'arachides on observe parfois quelques pieds de plantes diverses, notamment du maïs ou du manioc (le manioc bouturé sur les buttes de l'année précédente). Ou encore des bananiers, pouvant eux aussi provenir de drageons plantés au cours de l'année passée (au début du second cycle).

Il arrive aussi que la limite entre deux parcelles contigües appartenant à des femmes différentes soit marquée par une bordure de voandzou ou de manioc.

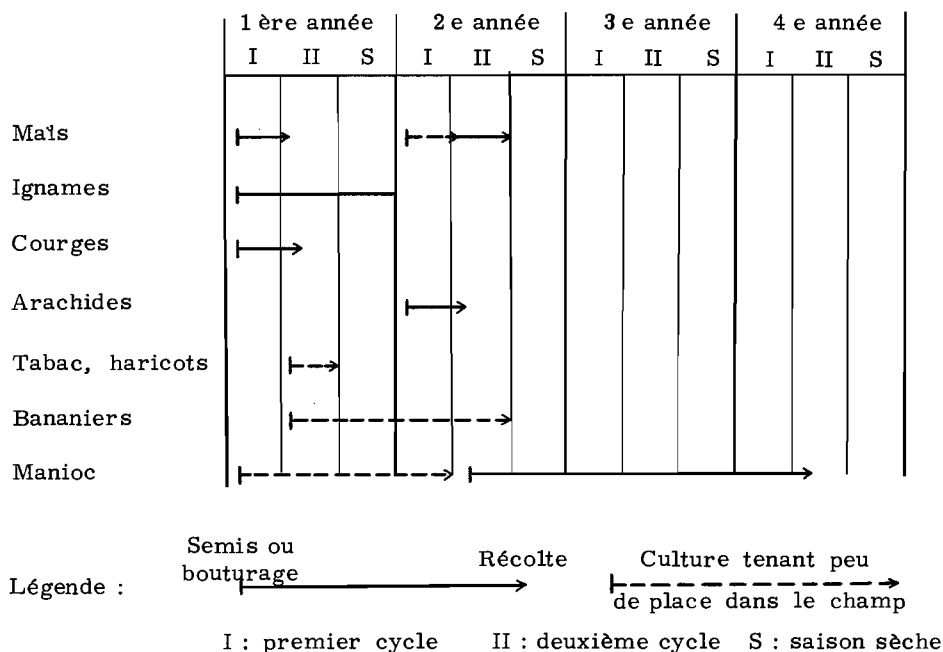
● Le troisième champ (maïs, manioc)

Contrairement aux Kamba de la vallée⁽¹⁾, les Bembé ne font que très rarement un second cycle d'arachides. Dans la majorité des cas, les arachides font place, en février ou mars, aux boutures de manioc qui ont ainsi trois ou quatre mois avant la saison sèche pour se développer. En même temps, du maïs est semé, que l'on récoltera en avril ou mai.

La parcelle ensuite n'est plus occupée que par le manioc (1 pied tous les mètres) qui est presque toujours un manioc doux, directement consommable, dont il existe plusieurs variétés (le "Moundélé Pakou" notamment). Selon les variétés il met de 10 à 18 mois pour arriver à maturité. Pendant cette période, le champ continue à être entretenu. Mais la récolte n'est jamais faite en une seule fois. Les tubercules se conservant parfaitement en terre, ils ne sont récoltés qu'au fur et à mesure des besoins quotidiens, tout au long de l'année qui suit. Parfois un champ de manioc continue à être exploité pendant deux ou trois ans. Puis, les tubercules se raréfiant, il est abandonné à la brousse qui peu à peu reprend la place.

● La jachère

Elle est d'environ 3 ou 4 ans, mais peut être plus longue. Les Hyparrhenia réoccupent toute la parcelle.



(1) Dont l'agriculture est décrite par Gilles SAUTTER : "Notes sur l'Agriculture des Bakamba de la vallée du Niari". Bulletin de l'Institut d'Etudes centrafricaines (ORSTOM)-1955. L'essentiel de ces notes fait l'objet d'une autre partie du présent volume.

b) Les autres types de champs bembé

Les arachides en tête d'assolement

Les champs d'arachides sont plus nombreux que les champs en buttes qui normalement les précèdent. Certaines parcelles en effet sont défrichées pour l'arachide, directement. Les techniques d'écobuage ne sont alors pas employées. Les herbes sont brûlées à la surface du sol après que le champ ait été labouré à la houe, les herbes arrachées. Ensuite tout se passe comme dans le cas précédent : semis sur plat, sillons grossièrement parallèles à la pente, bouturage du manioc après la récolte des arachides et jachère deux ans plus tard.

Les bananeraies

Les lambeaux de forêt qui subsistent leur sont réservés. Les arbres sont abattus en saison sèche par les hommes. Tandis que les troncs sont soit débités en bois de chauffage soit laissés tout entiers sur place, les branches et les feuilles sont brûlées. Les drageons sont plantés approximativement tous les 3 ou 4 mètres, mais sans alignement. Des légumes divers (cf plus bas sont semés dans les intervalles, aux endroits où les cendres se sont accumulées. Mais le plus souvent, c'est un vrai champ d'arachides qui occupe la parcelle pendant le premier cycle, au moment où les bananiers sont encore peu encombrants.

Chaque bananier donne, l'année suivante, plusieurs rejets qui forment bouquet. Le champ produit ainsi plusieurs années sans exiger d'autres soins qu'un sarclage de loin en loin. Il arrive que la deuxième ou la troisième année, un nouveau semis d'arachides soit fait.

Les variétés cultivées produisent soit des bananes à cuire (bananes-plantain) soit des fruits sucrés. Mais, de ce dernier type, aucune variété de qualité (par exemple : la Gros-Michel) n'existe.

En plus de ces plantations sur défriche, de nombreux bananiers sont cultivés aux abords des cases, dans le village même. Lorsque, pour extraire l'argile nécessaire à la construction, une fosse est creusée, les ordures ménagères y sont accumulées, et, après comblement, des bananiers (ou des arbres fruitiers) plantés.

c) Les cultures potagères

Un assez grand nombre de légumes, d'origine indigène pour la plupart, sont cultivés pêle-mêle, soit séparément sur des petits carrés défrichés à proximité des champs principaux (en sавane comme en forêt), soit (c'est le cas chez les Téké des cantons septentrionaux) sur les parcelles d'arachides mêmes, en quelques points où le hasard a accumulé un peu plus de cendres qu'ailleurs. Le plus fréquent de ces légumes est le "mousoso" (*Solanum modiflorum*) dont on mange les feuilles cuites. Le "moutori" (*Amaranthus hybridus*, "bari" des lari) est aussi cultivé en assez grande quantité. On en consomme aussi les feuilles. Puis viennent les "Binsoukiri" (*Solanum* sp, aubergines indigènes), le "Kimbombolo" (*Talinum* sp, épinards), les "Dzoni" (déformation d'"oignon", variété indigène), le "Kinkoulou" ou "oseille" (*Hibiscus sabdariffa*) dont il existe deux variétés : à feuilles rouges et à feuilles vertes. On trouve aussi des tomates (d'origine européenne ?) et deux sortes de haricots indigènes, le "Makatakoto" (*Vigna* sp) aux gousses très allongées (20 cm), et le "Mampouessi" (*Phaseolus lunatus*, variété grimpante. Tomates et haricots n'ont jamais de tuteurs. Sont cultivés enfin le piment indigène, les choux (européens), le "Bouhangala" (sésame) dont on fait des gâteaux huileux ou que l'on donne à picorer aux volailles, le "Massala" ou voanzou (*Voandzeia subterranea*) dont les gousses à une ou deux graines poussent en terre comme les arachides et dont les graines sont consommées comme des haricots blancs.

d) L'agriculture téké

Les conditions naturelles sont différentes de ce qu'elles sont en pays bembé. Les routes traversent des régions sablonneuses (routes de Tsiaki et de Sibiti, sur Bz 4 et Bz 2). Les villages qui, comme partout, ont rejoint la route, ont généralement quitté des terrains argileux et forestiers (sur Bz 1 ou Bz 3). Mais ils n'ont pas toujours pour autant transplanté leurs champs. Ainsi les gens de Tsiaki habitent le long de la route sur les sables du Bz 2, mais continuent de faire leurs champs en forêt, quelques kilomètres plus au nord. La première différence entre les agricultures bembé et téké est donc que celle-ci se fait en grande partie sur défriche forestière.

Une seconde différence trouve son fondement dans la coutume. Traditionnellement les Téké cultivent moins que les Kongo (dont font partie les Bembé). Ils habitent des contrées où la chasse est encore fructueuse, à cause même de leur faible densité démographique. La chasse et la cueillette comptent donc encore beaucoup dans l'économie téké. L'agriculture est moins soignée et couvre

des surfaces plus restreintes que chez les Bembé. Un autre facteur a joué dans ce sens : l'éloignement par rapport à la vallée du Niari⁽¹⁾, dont dépend essentiellement le développement de la culture arachidière commerciale.

Pour ce qui est des plantes cultivées, la principale différence est la place prise par la banane plantain, élément important de l'alimentation quotidienne. D'une manière générale les variétés (d'ignames, de courges, de maïs, d'arachides, de manioc etc.) cultivées par les Bembé le sont aussi par les Téké. Les champs sur buttes d'écobuage n'existent pas, et les arachides succèdent le plus souvent au manioc et aux bananiers, deux ans après le défrichement. Les positions du manioc dans l'assolement est donc inverse dans les deux systèmes de culture.

2 - LES SURFACES CULTIVEES ET LES RENDEMENTS

La seule enquête qui ait jamais été faite à propos des rendements et des surfaces cultivées est celle que l'IRHO mena en 1962 pour l'arachide, dans l'ensemble des régions du Niari. Il en ressort que la région de Mouyondzi enregistre les rendements les plus élevés : 1380 kgs d'arachides à l'hectare contre 991 à Madingou dans la vallée, et 927 dans les régions forestières de Sibiti. Par rapport aux rendements obtenus dans les autres parties du monde, ceux de Mouyondzi sont très favorables (Ex. Sénégal : 950, Etats-Unis : 1230).

Toujours d'après l'IRHO une femme bembé mettrait en culture chaque année 42 ares d'arachides (moyenne). Que représentent ces 42 ares dans l'ensemble des surfaces exploitées ?

Si l'on admet qu'une femme défriche en moyenne tous les ans deux nouvelles parcelles (ce qui paraît être une hypothèse minimum), l'une qu'elle aménage en buttes pour l'association ignames-maïs-courges, et l'autre qu'elleensemence directement d'arachides, une exploitation commencée en 1960 évoluerait de la manière suivante (B = champ en buttes d'écobuage, A = champ d'arachides, M = champ de manioc) :

1960	B	A							
61	A	M	B	A					
62	M	M	A	M	B	A			
63	M		M	M	A	M	B	A	
64			M		M	M	A	M	B
65				M		M	M	A	M

et comporterait à partir de 1963 et pour toutes les années qui suivent : 1 champ d'ignames-maïs-courges, 2 champs d'arachides, 4 champs de manioc, soit 7 parcelles de dimensions en principe égales puisqu'elles se succèdent les unes aux autres. Si les arachides couvrent 42 ares, les buttes en occuperaient donc 21 et le manioc 84, l'ensemble de l'exploitation mesurerait 1,5 hectare environ. Mais les éventualités suivantes sont aussi probables :

1960	B	B	A											
61	A	A	M	B	B	A								
62	M	M	M	A	A	M	B	B	A					
63	M	M		M	M	M	A	A	M	B	B	A		
64				M	M		M	M	M	A	A	M	B	B

soit 2 B + 3 A + 6 M,

c'est-à-dire 28 + 42 + 84 = 154 ares.

(1) C'est dans la vallée du Niari que ce sont installés les Instituts de Recherche, notamment l'I.R.H.O. (Institut de Recherches sur les Huiles et les Oléagineux), ainsi que l'Huilerie de la SIAN (Société Industrielle et Agricole du Niari) (cf. par 3 et 4).

1960 B B
 61 A A B B
 62 M M A A B B
 63 M M M M A A B B
 64 M M M M A A B B
 soit 2 B + 2 A + 4 M,
 c'est-à-dire 42 + 42 + 84 = 168 ares.

Une enquête précise reste cependant à faire.

3 - LES PROBLEMES AGRONOMIQUES

a) L'érosion

Dans ce pays aux pentes fortes et battues par les tornades, le problème de l'érosion est d'autant plus important que la densité humaine est élevée. L'enquête IRHO révèle que 48 % des champs sont faits sur les pentes. On a vu d'autre part que sillons et billons étaient toujours tracés dans le sens de la plus grande pente, ce qui est contraire aux recommandations généralement faites par les agronomes en pareil cas.

Pourtant ce système de culture existe au moins depuis de nombreuses décennies et il ne semble pas, à première vue, avoir entraîné (sauf sur la Tillite) des ravinements ou une destruction importante. Plusieurs remarques peuvent être faites à ce sujet :

- Si deux ou trois parcelles sont parfois contigües, elles ne recouvrent jamais un versant entier. Elles forment toujours tache au milieu d'une savane dense. Les eaux de ruissellement ne les atteignent donc qu'après un parcours à travers les graminées et se perdent ensuite à nouveau dans les herbes.

- Dans la plus grande partie du pays bembé (sur schisto-calcaire), les sols, argileux et riches en matière organique, ont une structure grumeleuse stable. Le ruissellement, déjà affaibli par la savane environnante, a donc peu de prise, d'autant plus qu'il ne rencontre aucun obstacle, puisque les rigoles du champ sont dirigées dans le sens de la pente.

- Par contre les gouttes de pluie, toujours lourdes, peuvent en frappant le sol, détruire les agrégats. Mais une parcelle ne reste jamais longtemps dénudée. En effet, les huit ans de rotation habituellement observés comportent d'une part 4 ans de jachère et 2 ans de manioc. Une savane à Hyparrhénia, ou un champ de manioc ne sont pas vulnérables à l'action des gouttes de pluie. Restent les deux premières années, toutes les deux inaugurées par un houage. Mais courges (en 1^{ère} année) ou arachides (en 2^{ème} année) forment rapidement une couverture continue. Les courges notamment, avec leurs énormes feuilles, constituent une protection efficace. En second cycle cependant (après la récolte des courges ou des arachides) la couverture végétale (ignames et pieds de tabac épars, ou maïs et jeunes boutures de manioc) est moins continue.

b) Les amendements nécessaires

Si l'érosion ne semble pas jusqu'ici être très importante (encore que, aucune étude approfondie n'ayant été faite on ne saurait l'affirmer), un certain épuisement du sol, par contre, a pu être relevé sans conteste en maints endroits.

Dans le cadre de ses études sur les problèmes posés par la culture de l'arachide, l'IRHO a effectué quelques sondages sur le plateau bembé (sur Sc 1 b). Il a ainsi été établi que celui-ci relevait du cas général des pays du Niari quant aux principales déficiences et toxicités chimiques du sol.

Les éléments majeurs NPK (azote, phosphore et potassium) sont partout présents, avec des taux corrects. Mais une forte toxicité manganique enregistrée sur les sols épuisés est révélatrice d'une part de la destruction de la matière organique avec laquelle le manganèse est complexé (destruction qui le met à la disposition de la plante), d'autre part d'une forte acidité.

Afin de reconstituer le stock d'humus, un engrais vert est donc nécessaire, mais doit obligatoirement être accompagné d'un apport de calcaire ou de chaux. En effet, le sol déjà acide verrait son acidité s'accroître encore. Le chaulage est donc le premier amendement à effectuer. Son

utilité ne se borne d'ailleurs pas à son action indirecte (disparition de la toxicité manganique). Il intervient aussi directement dans la nutrition minérale de la plante. En ce qui concerne l'arachide, par exemple, les expériences de l'IRHO montrent qu'un chaulage bien dosé permet d'obtenir une plus grande teneur en huile, un meilleur remplissage des gousses, un pourcentage plus grand de tri-quadrigraines, un taux de germination plus élevé et des gousses plus résistantes.

Mais pour n'importe quelle plante et surtout dans le cadre d'une intensification des cultures ou pour une amélioration sensible des rendements, ces amendements revêtent une grande importance et les conclusions de l'IRHO sont formelles : "Aucune amélioration de production et de qualité ne peut être attendue sans chaulage des terres. Les résultats sont encore très nettement améliorés par l'emploi de ce chaulage combiné avec un enfouissement d'engrais vert".

Un banc de calcaire existe le long du Niari⁽¹⁾. La rentabilité de son exploitation, au niveau de l'usine de broyage comme au niveau du cultivateur, a été démontrée. On estime que dans le cas moyen 1 F de calcaire broyé donnera 2 F de plus-value. Mais les doses et la périodicité de l'apport calcique nécessaire dépendant étroitement du pH, une analyse minutieuse des terres devra être faite préalablement à la diffusion des techniques d'amendement (et peut-être par la suite, un contrôle permanent ?).

Quant aux engrais verts, il faudrait, pour que la population accepte d'y avoir recours, que la plante utilisée soit en même temps et par elle-même productive. C'est le cas du pois d'Angole, qui pourrait donc être cultivé en début de rotation, comme le font actuellement les Kamba dans la région de Madingou (les Kamba, toutefois, ne l'enfouissent pas en vert).

Le stylosanthes, lui, présente l'avantage d'être une plante fourragère. Mais une association culture-élevage n'est techniquement pas possible en milieu traditionnel (cf. chap. C), elle ne l'est qu'en paysannat.

c) Les autres problèmes agronomiques (pour l'arachide)

L'arachide a fait l'objet d'études approfondies entreprises par l'IRHO depuis 1948 et valables pour l'ensemble des pays du Niari.

L'institut s'est d'abord attaché à sélectionner des variétés bien adaptées aux conditions écologiques du Sud du Congo. De 1954 à 1958, la diffusion de ces variétés a été réalisée par une distribution de graines aux producteurs par les services officiels. Mais depuis 1958 cette distribution a été irrégulièrement poursuivie et les types variétaux dégénèrent. L'IRHO estime à 25 % l'amélioration de rendement à attendre de la reprise de cette politique.

Ont été d'autre part étudiés les problèmes résultant des méthodes de culture, de récolte, et de stockage. Voici les autres facteurs d'un bon rendement :

- La date des semis doit être comprise entre le 20 octobre et le 5 novembre afin que la floraison ait lieu en période de pluviosité régulière (15 novembre-10 décembre). Il semble que dans l'ensemble cette condition soit observée. Mais, certaines années, les pluies commencent dès le début d'octobre (et même la fin septembre), et les premiers semis sont faits sensiblement trop tôt.

- De la densité des semis dépend non seulement le rendement à l'hectare, mais aussi la couverture du sol. La densité préconisée est de 170 000 pieds à l'hectare, ce qui correspond à un écartement de 40 centimètres entre les lignes et de 15 centimètres sur les lignes. Or les densités observées sont, en pays bembé, de 134 000 pieds à l'hectare en moyenne, et de 90 000 en zone forestière. Pourtant il semble que le nombre de graines semées soit normal, et même exagéré dans la zone de savane (300 à 400 000 graines à l'hectare ?). Les faibles densités à la levée sont donc dues à un faible pouvoir germinatif, conséquence de mauvaises conditions de stockage et de germination.

- La désinfection des semences, n'est pas pratiquée actuellement. Elle permettrait pourtant une plus forte densité à la levée, en protégeant la graine contre les moisissures lors de la germination. L'investissement nécessaire serait très faible : 200 F de poudre fongicide pour une plus-value de 10 % au moins.

- Les conditions de stockage sont plus importantes encore : les graines, récoltées à la fin du premier cycle des pluies, acquièrent au cours du second cycle, un taux d'acidité élevé. La seule solution est la création de centres semenciers utilisant des procédés de stockage rationnel.

(1) Voir les volume consacré à la Station agronomique de Loudima, in fine.

- Le séchage sur le champ même (en savane), dure près de 15 jours. Un problème alors se pose, celui des termites. L'utilisation d'insecticide est difficile et onéreuse. Mais si, au lieu de disposer les arachides récoltées en andains (comme cela se fait dans la majorité des cas), on adoptait le procédé du séchage en moyettes (petits tas), les gousses en l'air, les pertes seraient moins grandes, les termites se contentant alors du feuillage. Le séchage serait en outre accéléré.

- D'une manière générale les problèmes phytosanitaires sont peu importants. Outre les termites, on note seulement en savane quelques dégâts causés par des punaises ("Aphanus sordidus"), contre lesquelles la pratique du séchage en moyettes, plus rapide, est également efficace (les arachides sèches ne sont pas appréciées par l'insecte). En forêt, aucun moyen de lutte rentable n'a été trouvé contre les cochenilles, heureusement peu répandues jusqu'ici.

- Le lavage, le triage et le décortiquage (opérations qui valorisent le produit), ainsi que le battage, sont entièrement faits à la main et prennent beaucoup de temps aux femmes (auxquelles s'associent parfois les hommes). De petites machines artisanales pourraient accélérer ces manipulations. Une laveuse à main a déjà été mise au point, une batteuse est à l'étude. Le temps ainsi libéré pourrait être consacré aux cultures du second cycle, lesquelles sont souvent quelque peu négligées.

En résumé, une action simple et peu coûteuse mais bien conduite, telle qu'elle fut entreprise entre 1954 et 1958⁽¹⁾ (et peu à peu abandonnée ensuite par les divers services responsables), permettrait une amélioration considérable des rendements (80 % selon l'IRHO). Cette action comporterait :

- l'organisation de la distribution des semences
- la vulgarisation de la désinfection des semences, de l'amendement calcaire, des diverses techniques culturales énumérées ci-dessus.

Mais il lui faudrait être assortie d'une organisation efficace des marchés.

4 - LA COMMERCIALISATION

Avant tout vivrière, l'agriculture féminine est cependant en partie tournée vers la vente. Plusieurs débouchés se présentent.

a) Le ravitaillement des centres urbains

La région de Mouyondzi participe activement au ravitaillement des centres urbains du Sud de la République, et notamment de la capitale dont elle n'est pas très éloignée. Pour les commerçants elle présente l'avantage d'être densément peuplée, particulièrement productive, et proche de la voie ferrée qui la relie aussi bien à Brazzaville, Jacob, Dolisie qu'à Pointe-Noire.

Ce commerce porte essentiellement sur le manioc frais en tubercules, le manioc fermenté et cuit ("chikouangues" = pains de manioc pesant environ 2 kilogrammes), les ignames, le maïs, et les bananes, (2) le ramassage est fait dans les villages aux jours et heures fixés par le commerçant ou son camionneur. Chaque commerçant organise ainsi un certain nombre de marchés qui s'égrènent sur une même route et dont il a le monopole.

Tous ces commerçants sont Africains. Mais on ne sait combien ils sont. Si quelques-uns résident dans la sous-préfecture même, la plupart, semble-t-il, sont établis et patentés soit à Brazzaville, soit dans les gares les plus proches (Le Briz, Madingou), voire même peut-être à Jacob ou Pointe-Noire.

Le tonnage des produits qu'ils évacuent est lui aussi peu connu. Divers indices permettent toutefois de donner un ordre de grandeur : sont probablement ramassés plusieurs milliers de tonnes de manioc (5 000, 10 000 ?) quelques centaines de tonnes d'ignames, de bananes, de maïs. Les prix d'achat aux producteurs ne sont pas fixés mais d'après le Service d'Agriculture de Mouyondzi ils se situent aux environs de :

5 F le kilo pour le manioc frais en tubercules.

10 F - - - le manioc cuit (20 F le pain de 2 kg.)

(1) Entraînant un doublement de la production en 4 ans.

(2) Et les arachides (voir paragraphe suivant).

10 F le kilo pour les ignames (25 F l'igname).

5 F - - - les bananes (50 à 100 F le régime de 10 à 15 kg).

15 F - - - le maïs.

Ce qui représenterait pour les producteurs une recette totale de plusieurs dizaines de millions de francs.

Sont aussi achetés de cette manière, mais en moindre quantité, des patates douces, des haricots, des oignons, des pois d'Angole, du sésame, des légumes divers, des graines de courges (décortiquées ou non), des ananas et des oranges.

A une échelle infiniment plus réduite, le chef-lieu lui-même offre un débouché. Tous les jours en effet se tient à Mouyondzi un marché dont l'essentiel de la clientèle (pour les produits vivriers du moins) se compose des fonctionnaires de la sous-préfecture. Les femmes qui y vendent viennent souvent de villages assez éloignés, soit à pied, une hotte sur le dos, soit en camion-taxi.

b) L'exportation des arachides

Au moment où elle est achetée, l'arachide peut se présenter sous différentes formes et sa valeur varier. Une première distinction est faite entre :

les arachides bigraines,

les arachides tri-quadrigraines.

Les premières sont presque toujours destinées à l'huilerie⁽¹⁾ et sont achetées soit en coques soit décortiquées. Les secondes peuvent être réservées à la consommation "de bouche" (cacahuètes) et achetées non décortiquées, mais elles exigent un triage : le taux des tri-quadrigraines d'une récolte n'est jamais égal à 100 %. Enfin une dernière distinction est faite pour les arachides de bouche selon que le producteur les a lavées ou non.

C'est des acheteurs que dépend la spécialisation d'une région pour telle catégorie d'arachides. Jadis effectué par des commerçants ou des firmes privées⁽²⁾, le ramassage des arachides est, depuis 1962, pris en charge par un service officiel : la SNCDR⁽³⁾ d'abord, puis l'ONCPA. A Mouyondzi les hasards des circuits commerciaux ont déterminé une production faite essentiellement d'arachides décortiquées, pour l'huilerie, les tonnages d'arachides en coque (bouche ou huilerie) ayant toujours été assez faibles. Aujourd'hui cette orientation est accentuée puisqu'en 1964, l'ONCPA n'a ramassé que 82 kg d'arachides de bouche contre 481 tonnes d'arachides décortiquées.

Depuis 1958 la production de la sous-préfecture a évolué ainsi (tonnes)⁽⁴⁾

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Arachides coques	423	131	123	252	181	71	0,08
Arachides décortiquées	754	722	1028	1303	604	637	481
Total	1177	853	1151	1555	785	708	481
Total Congo	9388 ⁽⁵⁾	8137	8152	3847	4773	7540	

(1) Il existe des variétés de bigraines commercialisables en arachides "de bouche".

(2) A Mouyondzi : Alibert-Bagnol, SIAN, Aubeville, Portugais. Les zones d'influence étaient allouées par adjudication.

(3) SNCDR - Société Nationale Congolaise de Développement Rural.
ONCPA - Office National de Commercialisation des Produits Agricoles (cf. chap. A).

(4) Remarquer la chute de production à partir de 1962 à Mouyondzi, à partir de 1960 dans l'ensemble du pays (avec une demi-reprise en 1963).

(5) 11 200 tonnes en 1957, meilleure année.

ARACHIDES

ramassées par l'ONCPA en 1964

Croquis N°7



Un point représente 1 tonne
et un triangle 10 tonnes

Echelle

0 10 20 km

En tireté: limites approximatives
du plateau Bembé

En réalité un faible pourcentage de ces tonnages est directement exporté puisque seules le sont les arachides de bouche et une partie des arachides coques-huilerie. Les autres sont acheminées vers l'huilerie de la SIAN⁽¹⁾ où elles sont triturées. L'huile produite est à son tour partie exportée, partie consommée au Congo même. En 1960, sur 1764 tonnes, 1161 étaient exportées (dont 407 au Gabon).

Or les arachides décortiquées ont une moindre valeur que les arachides coques de bouche et ne rapportent au producteur que 31 F⁽²⁾ le kilo contre 40 F (en 1964). L'abandon de l'arachide d'exportation⁽³⁾ est d'autant plus regrettable que les sélections de l'IRHO produisaient des fruits de bouche de haute qualité, qui affrontaient aisément le service de conditionnement de l'Union Douanière à Pointe-Noire.

Plus grave encore est le retard apporté au ramassage. En 1964, il n'eut lieu qu'en novembre-décembre, dix mois après la récolte. La conséquence la plus lourde est un découragement de la population qui cherchera de moins en moins à produire. Une autre est qu'après un tel séjour dans l'humidité des villages, les arachides subissent des avaries importantes et doivent être triées. Les pertes sont grandes. Aussi de nombreux villages, notamment ceux qui bordent les grands axes routiers, cherchent-ils à écouler leurs arachides par leurs propres moyens, c'est-à-dire vers les villes de la République. C'est ainsi qu'en 1964 (voir la carte 7), l'ONCPA ne trouva plus rien à ramasser sur la route de Le Briz.

(1) SIAN : Société Industrielle et Agricole du Niari.

(2) Les revenus distribués par l'ONCPA en 1964 dans la sous-préfecture de Mouyondzi furent donc de $481 \times 31 = 14\,900\,000$ frs.

(3) En 1958, les arachides exportées (3075 t, coques-bouche et coques-huilerie) représentaient le tiers de la production totale. En 1961, elles en représentaient le dixième.

C - LA PRODUCTION MASCULINE

Les hommes se réservent les cultures d'intérêt commercial, à l'exclusion des arachides, culture à la fois vivrière et commerciale. Plus exactement, ils se consacrent aux activités qui ne nécessitent pas de houage. Celles-ci, multiples, les accaparent cependant beaucoup moins que ne le sont leurs femmes. En outre, elles se déroulent les plus souvent aux abords immédiats des cases. C'est le cas notamment pour les plantations de café, celles des arbres fruitiers, l'élevage, et même, dans une large mesure, pour la récolte des noix de palme.

A - L'ARBORICULTURE

Immédiatement derrière les cases et sur une distance de 20, 50 ou 100 mètres selon le tempérament du propriétaire, s'étend le domaine des arbres fruitiers, des bananiers, des palmiers à huile et des caféiers. Il ne s'agit ni d'un jardin à la française, ni d'une plantation faite dans les règles. Les hautes herbes et les arbres de la brousse se mêlent aux arbres plantés dès qu'on s'éloigne un peu de la case. Exception faite du café qui assez souvent, mais non toujours, occupe un domaine réservé et entretenu, on ne distingue que rarement des regroupements d'arbres d'une même espèce (cela arrive pour les agrumes).

1 - LES ARBRES FRUITIERS

Les arbres fruitiers les plus nombreux sont les manguiers et safoutiers d'une part, essences faisant partie du cadre traditionnel, d'autre part les agrumes (orangers, mandariniers, pamplemoussiers, quelques citronniers), récemment introduits par les pépinières du service d'agriculture. On trouve aussi quelques avocatiers, de rares papayers et goyaviers, et une essence fruitière non arborescente, l'ananas. Les cocotiers enfin, importés eux aussi, poussent mal dans toute la zone méridionale, beaucoup trop argileuse.

D'une manière générale les villages bembé s'entourent de beaucoup plus d'arbres que les villages téké. Dans chaque village bembé il se trouve au moins un ou deux hommes (parfois beaucoup plus) particulièrement ouverts, et qui ont essayé de se lancer dans la production fruitière. Ils peuvent avoir plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de mandariniers ou d'orangers. On rencontre aussi quelques plantations d'ananas ou de safoutiers. Mais chez ces planteurs comme chez les autres, la végétation naturelle étouffe la plus grande partie des arbres. De loin en loin, lorsque la vente de fruits a apporté quelque argent, des femmes ou des hommes sont embauchés pour débrousser. Une femme est payée 100 frs la journée, un homme 100 frs les 12 mètres. Mais il faudrait recommencer tous les six mois. Les candidats ne manquent pas, seuls manquent les moyens de les payer. C'est que l'écoulement des fruits n'est pas chose aisée.

a) Les difficultés de vente

Les commerçants de la ville ne viennent guère acheter que des bananes, comme ils achètent le manioc, c'est-à-dire les produits dont il est fait, en ville, une large consommation. Ils ne prennent que rarement d'autres fruits. Pour le reste, de temps en temps, un villageois descend dans la vallée, à Jacob, à Dolisie ou même à Brazzaville ou Pointe-Noire, avec deux ou trois sacs de safous, ou de mandarines, qu'il a remplis partie avec sa production personnelle, partie avec la production de ses voisins. Les frais sont importants : de Moussanda, près de Mouyondzi jusqu'à la gare de Le Briz, un transporteur (taxi-bus faisant la navette) demande 200 frs par personne, 175 frs par sac ou panier. De Le Briz à Pointe-Noire le chemin de fer revient à 900 frs par personne, et à 200 frs par bagage. Ainsi, un paysan faisant ce trajet avec trois paniers (ce sont toujours d'assez grands paniers, contenant plusieurs dizaines de kilos de fruits) paye 2225 frs à l'aller, 1475 frs au retour (paniers vides), soit en tout 3700 frs. C'est beaucoup, pour une recette aléatoire qui, dans les meilleures conditions n'excède guère 5 ou 6000 frs. Une autre partie

de la production est écoulee par les femmes, plus régulièrement mais par fractions minuscules, sur le marché de Mouyondzi (chef-lieu).

En plus de ces marchands piétons, une demi-douzaine de planteurs (à Kengué, sur la route de Kingoye, par exemple, ou à Nkila-Ntari, entre Mouyondzi et Le Briz), ont pu acheter un camion d'occasion. Pour eux, un voyage à Brazzaville ou Dolisie devrait être beaucoup plus rentable. Mais pour des raisons difficiles à définir (saturation du marché des fruits, difficultés éprouvées à organiser un ramassage régulier, amortissement et frais d'entretien du véhicule trop lourds ?), aucun de ces planteurs n'est devenu un véritable commerçant.

b) Les conditions d'une expansion

Il y aurait pourtant dans le pays bembé des conditions favorables à l'expansion de la production fruitière. L'existence dans les villages d'hommes qui se veulent planteurs et que l'opinion villageoise accepte, est précieuse. Si ceux-ci pouvaient écouler leurs produits sans avoir à organiser eux-mêmes leur marché, de véritables plantations pourraient naître, pour lesquelles des travailleurs non-familiaux ne manqueraient pas de se présenter : il ne semble pas que le milieu villageois s'oppose à une telle évolution.

Ce marché pourrait être assuré par une petite usine de confitures ou de jus de fruits qui jouerait aussi un rôle d'encadrement et de stimulant, en liaison avec le service d'agriculture. Il est probable qu'une telle usine trouverait dès le départ une production fruitière minimum. Dans le cas où le projet hydro-électrique de la Bouenza se réaliserait, cette usine contribuerait à le justifier. Il reste cependant à voir si le marché local des jus de fruits et sodas n'est pas déjà saturé par les usines installées à Brazzaville (Vitalo, Canada Dry) et à Pointe-Noire.

Il se pose par ailleurs des problèmes agronomiques dont le plus important est l'existence d'une saison sèche, lourde de conséquences surtout pour les agrumes, dont les racines sont en grande partie superficielles. Ce problème et celui de la couverture du sol (lutte contre l'érosion et contre l'envahissement de la végétation naturelle) se posent à peu près dans les mêmes termes que pour la culture caféière (cf. parag. 3). Ils mériteraient néanmoins de faire l'objet d'une étude spéciale préalablement à tout projet d'extension.

2 - LES PALMIERS

Les palmiers à huile sont très nombreux dans la région de Mouyondzi, autour des villages, le long des routes et dans les zones et galeries forestières. Mais il s'agit surtout de peuplements naturels, d'origine très ancienne. Les pépinières de la sous-préfecture ont depuis 15 ou 20 ans distribué quelques milliers de plants (de souche locale). Mais aucune véritable plantation n'existe.

Le résultat est une production médiocre. Les palmiers sont disséminés et d'accès difficile, et les régimes ne sont pas tous récoltés à temps, tombent et pourrissent. A cela s'ajoute la désaffection des jeunes pour le travail de grimpeur, regardé comme dangereux (et sans doute fatigant ?). Malgré tout, la sous-préfecture étant relativement très peuplée, la production demeure suffisante pour assurer la rentabilité d'une huilerie locale (privée) installée à Mouyondzi.

a) Récolte et commercialisation

Cette usine ramasse d'une part les noix, d'autre part les palmistes (amandes) provenant des noix pressées au village même pour la fabrication de l'huile familiale. Durant la campagne 1963/64, 2 500 tonnes de fruits (noix) et 730 tonnes de palmistes ont été ramassées. Une touque (13 kgs, double décalitre) de fruits est achetée 50 frs, une touque de palmistes 260 frs. Le paysan préfère de plus en plus vendre des palmistes plutôt que des régimes, cela lui paraît plus rentable, d'autant plus qu'il y a alors double profit : production de l'huile ménagère, et vente des amandes, le long travail de concassage des noix, effectué par les femmes à temps perdu, n'est pas pris en considération. Un autre avantage est que l'on peut attendre que les noix tombent de l'arbre pour les récolter, l'état avancé de la pulpe (non vendue) étant alors sans importance. Le temps de la récolte se trouve ainsi étalé (ce qui, vu les distances, est appréciable), et l'on évite le dur exercice du grimper.

Mais d'un autre côté, le temps exigé pour le dénoyautage et surtout le concassage, est une limite sérieuse au volume de la production. Peut-être ne se rend-on pas assez compte que vendre les fruits entiers ne demande que de cueillir les régimes et de les égrapper, et que de nombreuses touques peuvent être rapidement remplies. Mais pour cela il faut grimper et c'est un travail d'homme.

De fait, de 1962/63 à 1963/64, la quantité de fruits vendus a baissé sensiblement, tandis que celle des palmistes a augmenté dans les mêmes proportions.

A l'usine, les 2 500 tonnes de fruits sont transformés en 250 t. d'huile de palme et 125 t. de palmistes. Si bien que la production commercialisée totale de la région est de 250 t. d'huile et de 855 t. de palmistes, ce qui n'est pas négligeable (1 600 tonnes d'huile pour l'ensemble du Sud-Congo en 1960).

Mais à l'issue de l'exercice 1963/64, l'usine a fermé ses portes, la différence (7 frs par touque de fruits) entre le prix d'achat imposé et la valeur réelle du produit (calculée en fonction du prix de vente à l'exportation et du prix de revient de l'usinage et du transport) n'étant plus prise en charge par le gouvernement.

Reste la consommation familiale d'une part, et la production artisanale d'huile de palme d'autre part. Celle-ci est active surtout dans les villages de la route Mouyondzi-Le Briz, au point que l'huilerie de Mouyondzi ne trouvait plus rien à ramasser sur cette route et la négligeait systématiquement. Le principe de fabrication est le même que celui qui est utilisé par l'usine : les noix sont mises dans des fûts et chauffées longuement. L'huile est vendue en bouteille sur les marchés africains, à Mouyondzi et surtout dans les centres de la vallée. On trouve aussi, dans certains villages (à Kengué par exemple), des petites fabriques de savon à partir de l'huile de palme. Le procédé est simple : il suffit de verser l'huile dans une solution de soude caustique, de tourner, d'attendre la solidification et de débiter en cubes (établi et fil de fer tendu verticalement). Ce savon, assez impur, est, lui aussi, destiné aux marchés des centres voisins.

Tout ceci ne remplace pas les 24 000 000 de frs qui étaient distribués dans les villages, chaque année, lors du ramassage des fruits (10 000 000 F.) et des amandes (14 000 000 F) par les camions de l'usine. Sauf celle de Le Briz qui, toute à sa production artisanale, n'était pas parcourue (encore que certains habitants allaient de temps à autre porter eux-mêmes quelques touques à l'usine), toutes les routes étaient irriguées par cette masse monétaire. La plus productive était celle de Tsiaki, aussi bien en pays téké qu'en pays bembé. Venaient ensuite celle de Kingoye, et celle de Kibamba jusqu'au kilomètre 50. Ainsi, malgré les défauts de cette palmeraie à demi sauvage, le palmier à huile était d'un bon rapport dans toute la sous-préfecture et pourrait l'être encore. Le problème de la commercialisation est le même que pour les autres arbres fruitiers, sauf que dans ce cas les preuves sont faites, que l'usine existe et qu'elle a, jusqu'ici, fort bien tourné. Il serait souhaitable qu'un nouveau réajustement des prix permette la remise en route de l'usine avant qu'il ne soit trop tard.

b) Problèmes posés par l'amélioration de la production

Depuis une vingtaine d'années, l'Administration a tenté d'implanter la culture du palmier à huile dans le Sud-Congo. Elle s'est heurtée à de nombreux problèmes.

Problèmes techniques

Une station expérimentale du palmier à huile a été créée à Sibiti en 1941⁽¹⁾. De nombreuses introductions furent effectuées successivement : sélection de Mfilou (venant de la plantation CAFRA⁽²⁾ sur le Kouilou), sélection de la Mé (Côté d'Ivoire), de Pobé (Dahomey), de Yangambi (Congo-Léopoldville), Dura Déli (Malaisie), etc.

Mais dès 1948, des maladies apparurent dont la plus grave fut la pourriture du coeur, constatée d'ailleurs dans toute l'aire climatique dont fait partie le Sud-Congo (et qui englobe une partie du Congo-Léopoldville et le Nord de l'Angola). Cette affection semble être de nature physiologique. Elle apparaît quelle que soit la nature du sol pour les introductions de Yangambi, la Mé et Pobé. Mais le taux d'attaque varie fortement suivant l'emplacement : l'incidence des facteurs pédologiques est donc importante. L'IRHO poursuit actuellement ses recherches sur les lignées Mfilou et Dura Déli qui ont paru plus résistantes, et sur les souches locales. Mais le comportement sanitaire de ces diverses variétés ne sera connu que dans quelques années. Aussi, jusqu'ici, aucune certitude n'existe quant à l'avenir de la culture du palmier à huile au Sud du Congo. En outre, dans le cas particulier de la région de Mouyondzi, les sols forestiers, les seuls qui puissent valablement porter une plantation d'Elaeis, sont peu nombreux.

(1) Confiée à l'IRHO en 1946.

(2) Compagnie de l'Afrique Française.

Problèmes humains

De 1946 à 1959, diverses tentatives ont été faites par le Service de l'Agriculture pour introduire l'élaéculture en milieu traditionnel, dans les régions forestières de Sibiti, Komono et Divénié. Aucune d'entre elles n'a réussi à entraîner une véritable adhésion de la population. Plusieurs formules ont pourtant été essayées: cession gratuite de plants, primes à la plantation, entretien des plantations dans le jeune âge et même allotissement de plantations en rapport.

Ces régions produisant par ailleurs un tonnage de noix déjà important par l'exploitation des palmeraies naturelles, des huileries ont été créées, qui passèrent progressivement du stade artisanal (presses à bras) au stade semi-mécanisé. C'est ainsi qu'en 1959 des huileries d'Etat existaient à Divénié, Mossendjo, Zanaga, Komono et Sibiti, pour ne citer que les régions forestières. En même temps, des routes de desserte étaient tracées et le port de Pointe-Noire équipé pour le stockage et l'exportation en vrac des huiles de palme. Les débouchés étaient donc assurés et l'exploitation normale des plantations aurait rapporté un gain journalier supérieur au SMIG agricole, et en tous cas très supérieur à celui obtenu par la cueillette en palmeraie naturelle. Mais elles furent, ou insuffisamment entretenues, ou abandonnées.

De telles expériences n'ont pas été tentées dans la région de Mouyondzi. Qu'il existe dans les villages, comme on l'a vu, quelques individus désirant planter, n'est pas une garantie suffisante. La désaffection croissante de la population (et notamment des éventuels manoeuvres sur lesquels comptent s'appuyer ces candidats planteurs) pour la récolte et pour l'égrappage des régimes est une réalité avec laquelle il faut compter.

3 - LE CAFE

Bien que non forestière, la région de Mouyondzi est, dans le Niari, l'une des principales productrices de café. Mais les plantations ne sont pas réparties de manière homogène dans toute la sous-préfecture. Elles sont presque toutes groupées sur le plateau bembé, sur SC 1 b. Les forêts téké du BZ 1 n'en sortent à peu près aucune, celles du BZ 3 non plus.

La culture caféière, ici comme dans les régions voisines, remonte assez loin puisqu'elle prit son départ sous l'impulsion du Gouverneur Général Reste de 1936 à 1939. Plusieurs centaines de milliers de plants (variété Kouilou-Arabica) furent ainsi vraisemblablement distribuées dans les villages bembé. La guerre arrêta cet effort. La commercialisation des récoltes n'étant plus assurée, les plantations furent peu à peu abandonnées. La politique caféière reprit après 1950. Une partie des vieilles plantations furent remises en état (100 000 pieds environ autour de Mouyondzi), de nouveaux plants distribués par les pépinières administratives (200 000 à Mouyondzi de 1954 à 1956, de la variété Robusta-Boukoko). Depuis, cette politique s'est poursuivie. Selon le service agricole de Mouyondzi, les distributions de plants auraient évolué ainsi (en milliers) :

1957	58	59	60	61	62	63	64
49	35	108	91	133	153	15	25

En même temps de petites installations artisanales pour le traitement du café ont été mises en place dans les chefs-lieux (à Mouyondzi par exemple), ce qui a permis d'améliorer la qualité du café exporté, très décriée jusque-là. Ces installations sont passées au stade de l'usine peu avant 1960.

a) Le rôle actuellement joué par le service agricole (Mouyondzi)

Les jeunes plants sont fournis gratuitement. Mais des conditions sont imposées : les plantations doivent être faites dans les normes. Pour être sûr que celles-ci sont suivies, le service agricole n'accorde ses caféiers qu'aux planteurs ayant fait appel au moniteur de son secteur pour procéder au "piquetage" (il s'agit de marquer l'emplacement qu'occupera chaque caféier ; les normes sont un intervalle de 3 mètres entre chaque plant), et après que la "trouaison" (creusement à chaque emplacement d'un trou large et profond, et comblement avec de la terre noire prélevée à la surface du sol) ait été achevée. D'autre part, les plants ne sont distribués qu'au début de la saison des pluies, afin qu'ils aient le temps, avant la saison sèche, de se développer. Enfin il arrive qu'à sa première visite, le moniteur agricole, se référant à la végétation naturelle, impose l'abandon du terrain proposé pour un autre qui lui paraît plus fertile.

Mais un certain nombre de planteurs effectuent leurs plantations caféières ou une partie de celles-ci sans le concours du moniteur, soit qu'ils n'aient pas la patience d'attendre leur tour, soit qu'ils ne veuillent pas se plier à ses exigences, soit encore que, leurs stocks épuisés, les pépinières n'aient pu leur fournir les plants désirés. Dans tous les cas, les jeunes caféiers sont acquis chez un planteur voisin, à titre onéreux bien entendu. Or, malgré la simplicité des instructions diffusées depuis des années par le service d'agriculture, aucune des plantations ainsi faites ne les respecte toutes. Elles sont souvent réalisées sous couvert d'arbres, les alignements non faits, les plants disposés en foule, toujours beaucoup trop rapprochés. Souvent aussi les plants sont pris trop jeunes, ne sont pas recouverts les premiers mois d'un abri de feuillage, leurs feuilles ne sont pas coupées, et ils prennent mal. C'est dire que le concours technique apporté par les moniteurs du service d'agriculture n'est pas superflu.

b) Les résultats

En 1963 la production caféière a rapporté 8 000 000 de francs à la population. Cependant toute la population n'en bénéficie pas. D'une part, seuls les villages du plateau bembé (20 km autour de Mouyondzi) sont producteurs. D'autre part, dans ces villages, tout le monde n'est pas planteur. Les proportions varient d'un village à l'autre : 8 chefs de famille sur 10 autour de Kolo, 4 sur 10 à Moussanda, par exemple. Enfin, la taille des exploitations est très inégale. Les plantations les plus grandes groupent plus de 1 000 pieds (ce qui correspond théoriquement à près d'un hectare), mais les plus petites n'en ont que 10 ou 20 et ne méritent pas ce nom. Les tonnages (ramassés entièrement par l'ONCPA⁽¹⁾) sont en progression très nette, avec cependant un léger fléchissement en 1963. De 62 tonnes en 1958 on est passé à 108 tonnes en 1960 et à 194 en 1962. Avec l'élevage bovin, la culture du café est la seule activité agricole qui se développe actuellement dans la sous-préfecture. Cela ne veut pourtant pas dire qu'elle soit florissante. Les conditions naturelles ne sont pas très bonnes et les problèmes agronomiques sont nombreux.

c) Les problèmes agronomiques

Plusieurs missions scientifiques se sont succédé dans la région du Niari pour étudier les conditions de la culture caféière : celle de M. Brugière, Pédologue à l'ORSTOM en 1957, celle de MM. Drouillon et Forestier, de la station de recherche de Boukoko, en 1958, celle de M. Forestier en 1959⁽²⁾. Elles permettent d'avancer les observations suivantes.

Les conditions générales

Le climat du Sud-Congo n'est pas très favorable au café : la présence d'une saison sèche longue et assez froide est sans doute responsable du mauvais développement végétatif généralement observé dans la région du Niari et qui se traduit notamment par un jaunissement plus ou moins accusé des feuilles et par une floraison défectueuse.

Les sols, pas très riches dans l'ensemble, ne font qu'accentuer ce phénomène, bien qu'ils n'en soient probablement pas directement responsables. Un caféier suralimenté (c'est le cas de ceux qui sont plantés près des cases) supporte assez bien le handicap de la saison sèche.

Dans la sous-préfecture de Mouyondzi, les conditions pédologiques sont variées. Aux régions sablonneuses des cantons tékés, extrêmement pauvres, s'opposent les plateaux bembé, assez riches en matières organiques, et les parties forestières.

Les techniques recommandées

Choix du terrain

Les critères importants sont : la possibilité d'une alimentation en eau pendant la saison sèche, la richesse organique du sol et sa structure. En général, sont à recommander les environs des cases, les colluvions de bas de pente, et les vieilles jachères forestières. Les pentes sont à déconseiller ainsi que les parcelles ayant porté récemment manioc ou arachides.

Plantage

Tout doit être fait pour préserver ou augmenter le taux d'humus du sol dont dépend la capacité d'absorption d'eau et la quantité d'éléments fertilisants.

(1) ONCPA : Office National pour la Commercialisation des Produits Agricoles (Cf. chap. 1).

(2) Voir références bibliographiques en fin d'étude.

CAFÉ

production de 1963

Croquis N°8



Un point représente 1 tonne
et un triangle 10 tonnes

En tirete: limites approximatives
du plateau Bembé

Echelle

0 10 20 km

Aussi, l'abattis ou les herbes arrachées ne doivent jamais être brûlés. Toutes les fois que cela est possible, une fumure naturelle (composé de feuilles, fumier animal, ordures ménagères, cendres, résidus de noix de palme et coques d'arachides) doit être apportée. Elle peut l'être lors de la trouaison, mais aussi en cours de végétation.

Le plantage lui-même ne doit pas être fait après le 10 décembre. La saison des pluies serait ensuite trop avancée.

Entretien

La végétation naturelle reprend très vite et risque d'étouffer rapidement le caféier, d'empêcher le développement des rameaux fructifères, de gêner la nutrition normale du plant et de diminuer l'éclairement.

Des soins constants sont donc nécessaires : des sarclages fréquents doivent être faits autour de chaque plant, et, dans les intervalles, le recru rabattu. Tous les produits du sarclage et du rabattu doivent être laissés sur place, une partie servant à pailler en rond autour de chaque pied.

Il est important de ne pas dénuder le sol. Deux solutions se présentent :

- Conserver le recru forestier, mais le contrôler : l'empêcher de croître trop haut (maximum : 50 centimètres) et le maintenir à distance des caféiers par un entretien et un paillage constants autour des troncs.

- Introduire une plante de couverture. Le *Pueraria* présente l'inconvénient d'être trop volubile, ce qui risque d'être désastreux pour le caféier si l'entretien est négligé. Le *Stylosanthes* par contre est d'un entretien facile, tout en assurant une bonne couverture du sol et une élimination efficace des graminées nuisibles.

Les problèmes sanitaires sont peu importants, mais mériteraient tout de même d'être étudiés. Les scolytes, rares sur les Robusta, sont nombreux dans les anciennes plantations de Kouilou. Des déformations radiculaires apparaissent souvent, dues soit aux anguillules, soit à des champignons. Les borers font parfois quelques dégâts.

Séchage de la récolte

Un rapport rédigé par M. Drouillon en 1957 avait pour objet le problème du séchage des cerises. Il y était démontré que les conditions climatiques (grande humidité de l'air, quoique la récolte ait lieu en saison sèche) conduisaient à un début de fermentation et au développement de moisissures lorsque le café était séché au village même, et ceci quels que soient les soins apportés pour ce séchage (des essais sur séchoir rationnel et surveillé n'ont pas donné de meilleurs résultats). Il concluait à la nécessité d'un traitement en usine. Cette usine existe actuellement à Mouyondzi. Elle ne saurait cependant éliminer les effets d'un long séjour au village et suppose donc un ramassage rapide.

L'état actuel des plantations

Les plantations du plateau bembé sont toutes faites aux abords des villages, en arrière des cases. Ce qui ne veut pas dire qu'elles profitent en totalité de la fumure ménagère : ce n'est vrai que pour les premiers rangs. Les plantations les plus grandes notamment, échappent totalement à ce mode de fertilisation. En outre plus elles sont étendues, plus elles risquent de mordre sur les pentes qui entourent le village (les villages sont toujours construits sur les hauteurs). En définitive ce sont les petits planteurs, ceux qui ne possèdent que quelques pieds, qui ont le plus de chance d'avoir de beaux caféiers.

L'entretien est presque toujours defectueux, et tout spécialement dans les grandes plantations, et d'autant plus qu'on s'éloigne de la case. Il arrive souvent (comme pour les arbres fruitiers) que les caféiers disparaissent totalement sous le recru forestier. Les risques sont grands en saison sèche, de voir un feu de brousse anéantir en quelques minutes une plantation.

Les plantes de couverture, que le service agricole cherche actuellement à introduire, ne sont pas encore adoptées : il n'est pas dans les habitudes locales de cultiver une plante non productive. Par contre il est fréquent que, la première année tout au moins, des arachides soient cultivées sur toute la parcelle : les femmes mettent ainsi à profit le travail le défrichement qui vient d'être accompli.

La fumure parfois apportée est épanchée sur toute la surface de la plantation alors qu'elle devrait être accumulée au pied des arbres.

Les cabris, moutons et porcs élevés en assez grande quantité et qui vivent en liberté sont une menace continuelle pour les jeunes plantations. Certains planteurs en tirent les conséquences et enclosent leurs parcelles.

Le ramassage se fait souvent attendre : en 1964, il n'a commencé qu'en décembre. Les baies attendent donc pendant des mois dans les cases, étalées sur des nattes ou sur des tôles, mais parfois aussi dans des sacs ou des paniers.

Enfin, aucun traitement phytosanitaire n'est effectué actuellement, faute d'insecticide.

CONCLUSION - INTERET DE LA CAFEICULTURE

L'expérience caféière mérite certainement d'être poursuivie, malgré les conditions assez médiocres qu'elle trouve ici. Même si les rendements sont faibles par rapport aux rendements mondiaux, les gains peuvent être appréciables dans le cadre de l'économie rurale actuelle ; ils sont un appoint.

D'autre part, la culture du caféier peut amener une certaine promotion technique du paysan par les soins qu'elle requiert⁽¹⁾. Culture noble car arbustive, elle peut contribuer à retenir les hommes au village. Culture pérenne, elle permet d'introduire dans les villages la notion d'investissement.

B - LA PRODUCTION CARNEE

1 - L'ELEVAGE TRADITIONNEL ET LA CHASSE

L'élevage traditionnel (caprins, ovins, porcins et volailles) est très loin d'être négligeable, mais aucun recensement n'a été fait à son sujet. Il est cependant possible d'en dresser un tableau succinct. La chasse non plus n'a fait l'objet d'aucune étude particulière.

a) L'élevage traditionnel

Chez les Bembé, proches de Mouyondzi, la bête la plus appréciée est le porc. La plupart des familles en possèdent, il constitue une monnaie d'échange lorsqu'il y a palabre. Mais il ne fait l'objet d'aucun soin et vit en complète liberté, malgré les ravages qu'il accomplit parfois dans les plantations. Il ne donne lieu non plus à aucun élevage en grand qui soit résolument tourné vers la vente.

Une bête est tuée lorsqu'un événement familial survient ou lors d'une visite. La grande occasion, c'est le Jour de l'An. Mais quand une famille tue un de ses porcs, elle cherche généralement à vendre, au village même ou dans les villages voisins, une partie de la viande. Si bien que chaque jour, ou presque, il y a à peu de distance, un porc mis en vente. En moyenne on mange du porc deux ou trois fois par mois. Malheureusement, tous les porcs sont parasités (cysticerques). Certains le sont à un très fort degré et ne sont pas consommés.

Chez les Bembé du canton Sous-Bouenza, les porcs sont moins nombreux. Ils le sont encore moins chez les Téké des cantons septentrionaux. Par contre, moutons et cabris sont nombreux dans tous les secteurs de la sous-préfecture et la moindre famille en possède. Eux non plus ne font l'objet d'aucune méthode d'élevage, d'aucune spéculation. Exceptionnellement un enclos est prévu pour la nuit. Le lait n'est jamais consommé. La commercialisation de la viande se fait de la même manière que pour les porcs. Mais les Bembé ne mangent de la viande de mouton qu'une fois tous les mois en moyenne : ils ne l'apprécient guère. Néanmoins, porc ou mouton, la viande est vendue au même prix : 50 F le petit morceau, 100 F le grand morceau. Il n'y a pas de pesée. Un morceau à 100 F, porc ou mouton, pèse à peu près 5 ou 600 grammes, et il n'est pas fait de distinction entre les différentes parties de la bête.

(1) Voir l'argumentation de M. Valette, chef du 2ème secteur agricole en 1957, dans sa "Note sur la caféiculture dans la zone Sud du Congo".

Les poules et les canards, eux, ont souvent leur abri, mais ne reçoivent pas pour cela leur pâtée. Ils sont d'ailleurs minuscules. Des essais de croisement ont été tentés sans succès. Mais actuellement le service d'élevage propose aux paysans intéressés des races améliorées : Sussex et Newhampshire, élevées à la ferme d'Etat de Dolisie. La condition préalablement demandée est la construction d'un enclos et la constitution d'un stock de grains. Jusqu'ici, aucune demande n'est venue de la sous-préfecture de Mouyondzi.

Au total, l'élevage traditionnel (qui s'apparente plus à la cueillette qu'à l'élevage proprement dit) permet au villageois bembé de manger de la viande cinq fois par mois approximativement : deux fois du poulet, une fois du mouton ou du cabri, deux ou trois fois du porc. Mais les problèmes sanitaires paraissent graves. Le paysan téké, lui, ne mange guère de viande de porc, mais va, par contre, à la chasse.

b) La chasse

Les produits de la chasse constituent un appoint alimentaire important chez les Téké qui, par tradition, sont des chasseurs, et, en outre, habitent des régions giboyeuses. Mais les savanes des cantons bembé et minkengué ne sont quant à elles guère giboyeuses, ou ne le sont plus. De fait, la plupart des espèces de gros gibier rencontrées dans la sous-préfecture vivent soit en forêt, soit en savane arborée. Il s'agit surtout de l'antilope harnachée ou guib d'eau, appelée ici antilope sommeilleuse (*Tragelaphus scriptus*), de l'antilope-cheval ou cob onctueux (*Cobus defassa*), du céphalophe rouge (*Cephalophus nigrifrons*), du varan et du potamochère. Parmi le petit gibier on trouve des chacals, des singes (en forêt), des perdrix (en savane et en forêt), des roussettes (en forêt), des hérissons, des porcs-épics, des rats, des écureuils et d'autres rongeurs, des serpents (pythons, vipères), des oiseaux (mange-mil, moineaux, martins-pêcheurs, concals⁽¹⁾, etc.).

Les Téké chassent au filet et au fusil, les Bembé seulement au fusil. Pour les petits animaux, des pièges sont parfois utilisés. En savane on chasse surtout au début de la saison des pluies, tant que les herbes ne sont pas trop hautes. En forêt, la saison la plus propice est la saison sèche, pendant laquelle les animaux, cherchant l'humidité ou fuyant les feux de savane, s'y réfugient tous.

En marge de la chasse proprement dite, la cueillette d'insectes apporte sa contribution, sous la forme de chenilles notamment.

Enfin la pêche, pratiquée surtout en saison sèche par les femmes à l'aide de paniers d'osier ("moutété") après que les hommes aient circonscrit par des digues en bois et boue, des bassins dont l'eau est vidée, permet de capturer silures, anguilles, crabes, crevettes ("missala", de la taille d'une écrevisse), grenouilles. En saison des pluies, la pêche, beaucoup moins active, est l'affaire des hommes qui la pratiquent soit à l'hameçon, soit à l'aide de nasses qu'ils disposent côte à côte à contre-courant.

2 - L'ELEVAGE DES BOVINS

Totalement inconnus des ancêtres, les bovins n'ont été introduits que très récemment dans les villages, par le système du prêt d'Etat. Les plus anciens métayers de la région ont reçu leurs bêtes en 1956.

Les éleveurs : propriétaires, métayers et collectivités

La plupart des éleveurs sont des habitants proches de Mouyondzi. En pays téké il ne s'en trouve que deux.

On compte actuellement 25 métayers totalisant 229 bêtes de bétail, et 5 anciens métayers qui, ayant achevé leur remboursement, sont devenus propriétaires (149 bêtes).

Mais les demandes de tous les candidats-éleveurs n'ont pu être satisfaites. Beaucoup ont été contraints, pour ne pas trop attendre, d'acheter eux-mêmes leurs bêtes. Ils sont en ce moment 38 et possèdent ensemble 248 bêtes. On peut donc conclure à un certain succès de la propagande réalisée par l'Etat à travers ses métayers.

En 1963, un nouveau système de métayage a été inauguré dans la sous-préfecture : la "collectivité". La seule collectivité est en cours de création.

(1) "*Centropus senegalensis*", appelé improprement coq de pagode.

Les races

Les bêtes mises en métayage appartiennent à deux races : les "N'Dama", élevés à la ferme d'Etat de Mpassa près de Mindouli (les 152 bêtes de la collectivité), et les "Dahomey" (Lagune) importées du Congo-Léopoldville par l'Etat, et redistribuées par Mpassa (les 378 bêtes des métayers individuels). Les premières ont une robe fauve et sont d'un tempérament vif, les secondes, noires et blanches, sont de très petite taille mais sont beaucoup plus dociles et plus résistantes aux trypanosomes.

Les non-métayers, eux, s'approvisionnent soit à la ferme de Mpassa (N'Dama) soit à la SAFEL⁽¹⁾ (N'Dama), soit sur les plateaux de Boko-Songo ou de Kimongo, près de la frontière ex-belge, où les bovins sont nombreux dans les villages (Dahoméy). A Mpassa, les bêtes ainsi achetées sont généralement des vaches de réforme pouvant encore mettre bas 3 ou 4 fois. Elles sont vendues 20 000 frs. Les taureaux, eux, sont toujours vendus jeunes : ils coûtent 35 000 francs. Le transport est assuré par les bétailières de la ferme. Achetée sur les plateaux des Cataractes (Boko-Songo) ou de Kimongo, une bête vaut en moyenne 25 000 francs, mais au prix d'achat s'ajoute celui du transport par camion (10 000 francs la course).

En Novembre 1964, le troupeau se répartissait ainsi :

	Métayers	Met. devenus propriétaires	Collectivité	Propriétaires
Race Dahomey	229	149		51
Race N'Dama			152	190
			Total :	771

Le système du métayage

Avant de consentir un prêt, le Service de l'Elevage exige trois conditions. La première est un droit de propriété écrit, délivré par le sous-préfet sur la foi des anciens du village. La superficie requise est de 5 à 7 hectares de terrain par tête. Comme le prêt se compose de trois génisses et d'un taurillon, et que l'on estime que le troupeau est destiné au moins à tripler, c'est $5 \times 4 \times 3 = 60$ hectares qui sont en principe exigés au départ. Le deuxième préalable est que les conditions écologiques vérifiées par le moniteur-aide-vétérinaire, soient réalisées. Il s'agit de constater la richesse du pâturage, la présence d'un cours d'eau à proximité, si possible dans la propriété même, et l'absence de plantations. La dernière condition enfin est qu'une clôture pour le regroupement des bêtes soit aménagée (piquets vifs et barbelés). Après quoi, un contrat est signé, qui engage le métayer à rembourser sur le croît le prêt qu'on lui accorde.

Le remboursement commence deux ou trois ans après le prêt, selon l'état du troupeau, et doit être achevé au plus tard dans les cinq ans. Aucun abattage, aucune vente ne peuvent avoir lieu d'ici là, sauf dans le cas d'une bête accidentée, et avec l'autorisation du service d'élevage. Les bêtes remboursées servent à leur tour à pourvoir de nouveaux métayers. Ainsi le secteur de Mouyondzi qui, à l'origine, recevait toutes ses bêtes de la ferme d'Etat de Mpassa, pourvoit lui-même en partie, depuis un an, aux nouvelles demandes qu'il reçoit. Les frais de transport sont à la charge du demandeur. Le gardiennage est, sinon obligatoire, du moins fortement recommandé pour éviter tous problèmes de bon-voisinage. Aussi, des jeunes garçons sont quelquefois engagés comme bouviers.

Le système de la collectivité

Lorsqu'il s'agit d'une collectivité, toutes ces clauses demeurent. Mais quelques autres s'y ajoutent. Une collectivité doit comprendre au moins 20 membres qui versent au départ 10 000 francs chacun, puis 1 000 francs par mois. Un trésorier est élu. Cet argent doit servir aux frais de clôture pour le parc de regroupement (celui de la collectivité de Moussengué couvre 60 hectares) et au traitement des bouviers (le gardiennage est obligatoire). Le prêt se compose de 100 génisses et de 5 taurillons. A l'intérieur du parc de regroupement, le service d'élevage aménage à ses frais un parc de traitement, rendu nécessaire par le grand nombre de bêtes. Enfin, en cas de mésen-

(1) Ranch privé établi non loin de Mouyondzi (4 764 bêtes) racheté récemment par l'Etat.

tente, la collectivité ne peut se dissoudre qu'après l'achèvement du remboursement. On procède alors au partage du troupeau. Ce n'est évidemment pas le but poursuivi.

Les ententes spontanées entre voisins

Essaimage des troupeaux

Fait curieux ou tout au moins intéressant, à côté de ces collectivités forgées par le Service d'Elevage, des associations se créent très souvent dans les villages, spontanément, entre plusieurs propriétaires de bovins et même entre métayers et propriétaires. Les associés peuvent être simplement les membres d'une même famille, faisant paître leurs boeufs en un même troupeau sur la terre familiale. Mais un autre cas se présente souvent. Son troupeau s'accroissant, un éleveur peut ne plus disposer d'assez de terre pour le nourrir. Il s'entend alors avec son voisin afin d'obtenir le droit de faire paître ses bêtes sur le terrain de ce dernier. En échange il lui cède une de ses vaches, qu'il marque, mais qui continuera, ainsi que sa descendance à faire partie du troupeau. Venant d'un métayer, de telles cessions ne peuvent être faites, théoriquement, mais elles sont décidées secrètement et proclamées seulement après le remboursement.

Le même arrangement peut avoir lieu pour un manque d'argent, notamment pour les dépenses de clôture, et il peut ne concerner qu'une demi-bête : la moitié seulement de la progéniture et la moitié de la bête abattue reviendront au nouveau propriétaire.

Ces ententes révèlent qu'un certain esprit coopératif naît (ou demeure ?) dans les villages, et sont d'autre part un important facteur de la propagation de l'élevage. Enfin elles expliquent un aspect de la répartition des troupeaux dans la sous-préfecture : que certains villages groupent de nombreux éleveurs, tandis que d'autres, pourtant voisins, n'en comptent aucun.

Problèmes sanitaires

Les troupeaux des éleveurs-propriétaires comme ceux des métayers sont visités par l'aide-vétérinaire de Mouyondzi chaque fois qu'une bête présente des signes de maladie. Des frottis de sang sont prélevés et envoyés à l'Institut Pasteur de Brazzaville. Celui-ci transmet les résultats de l'analyse au service vétérinaire de Mindouli, lequel décide du traitement à donner. Ce cheminement est très long (depuis la prise de poste de l'actuel aide-vétérinaire de Mouyondzi, il y a huit mois, aucun résultat n'est parvenu).

D'une manière générale cependant, il semble que les affections, et notamment la trypanosomiase soient assez rares, au moins dans les troupeaux de "Dahomey" (4 cas de mortalité en 1964, chez les métayers). C'est d'ailleurs à cause de sa résistance particulière que cette race a été choisie pour le métayage individuel qui, en raison de sa dispersion, ne peut être visité et traité régulièrement.

Le troupeau de la collectivité (N'Dama) est, lui, en principe traité toutes les semaines contre les tiques (pulvérisation de Tigal), en présence de l'aide-vétérinaire. Celles-ci ne sont jusqu'ici pas très nombreuses. Les autres traitements, contre la trypanosomiase par exemple, n'ont pas encore été administrés cette année. Une mauvaise période à passer est la saison sèche durant laquelle les bêtes, mal nourries, se montrent moins résistantes. En 1964, six bêtes sont mortes. Là aussi, on attend le résultat des analyses.

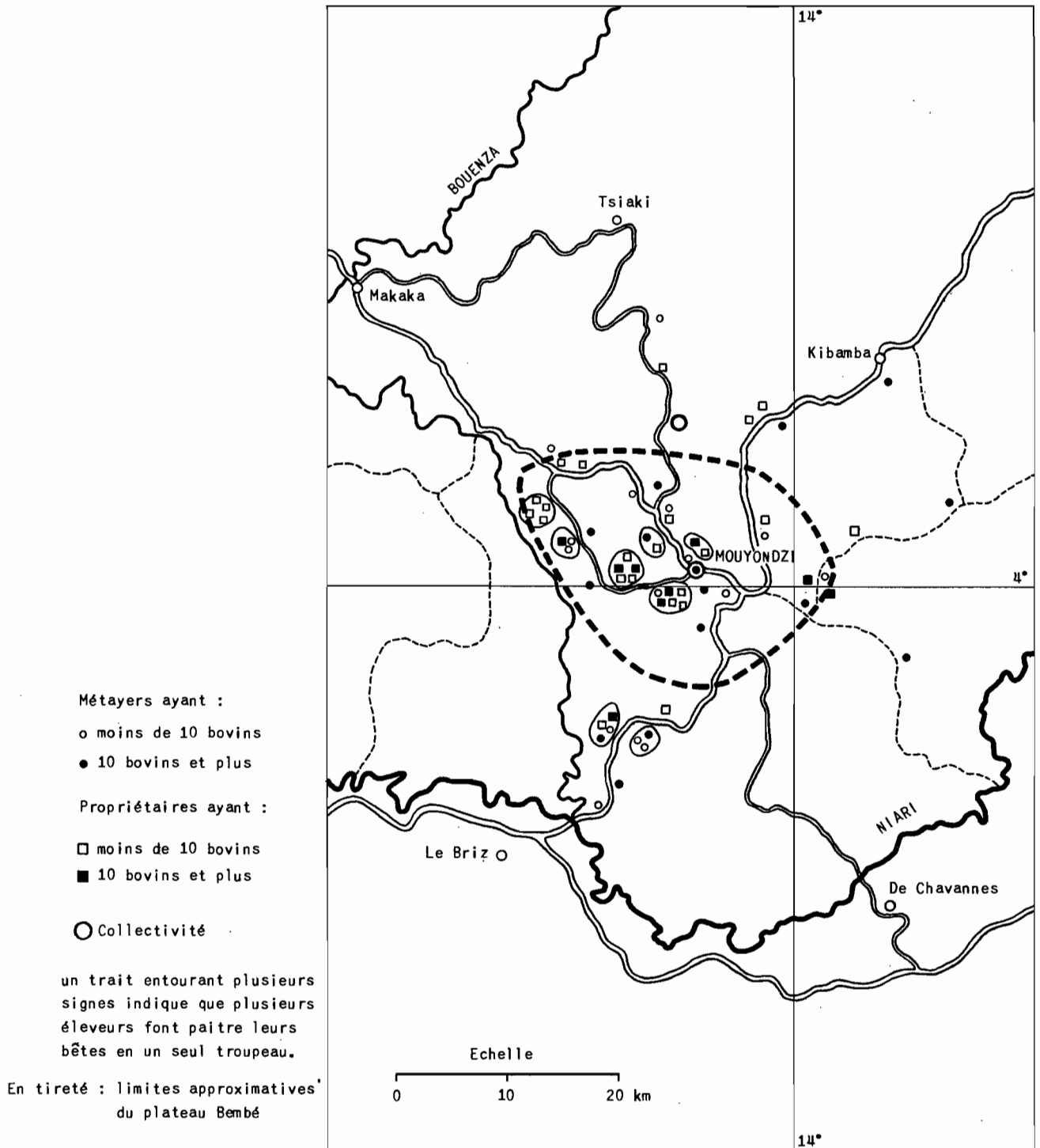
Tous les troupeaux du Congo sont indemnes de peste bovine et de péri-pneumonie. Par contre, la brucellose est assez fréquente, provoquant des avortements et une diminution de la fécondité.

La vente

Peu de bêtes jusqu'ici ont été abattues pour la vente : les métayers n'en ont pas le droit et les propriétaires, encore à leurs débuts, songent surtout à accroître leurs troupeaux. Cependant, un besoin pressant d'argent pousse parfois un éleveur à vendre une bête mâle. Celle-ci est abattue sur place et, soit vendue entière à un boucher, soit transportée sur le marché de Mouyondzi (camion loué) et vendue au détail. Dans ce dernier cas on demande le concours d'un boucher que l'on rétribue 1000 ou 2000 francs suivant la grosseur de la bête. La vente peut durer un ou deux jours. Sans distinction de morceau, un kilo est vendu 400 francs sans os et 350 francs avec os, donc à des tarifs très élevés, supérieurs à ceux qui sont pratiqués sur les marchés de Brazzaville. En moyenne, un boeuf Ndama adulte rapporte 30 000 frs, un boeuf des Lagunes 20 000 frs.

ÉLEVAGE

Croquis N° 9



Intérêt de l'élevage et perspectives

Ainsi un troupeau joue le rôle d'une caisse d'épargne où le capital fructifie particulièrement vite (une vache met bas généralement une fois par an) et dans lequel on puise de loin en loin.

On ne relève aucune trace d'une association élevage-culture (pâturages artificiels, utilisation de la fumure animale). Il est vrai que la culture de plantes fourragères (*Stylosanthes gracilis*, par exemple⁽¹⁾) qui, engrangées, seraient fort utiles pour un appoint alimentaire en saison sèche, mais dont il faudrait de grandes surfaces, n'est guère imaginable sans un minimum de mécanisation. On ne peut attendre des femmes qu'elles s'adonnent, en sus de leurs activités déjà très prenantes, à cette culture dont le profit leur échapperait d'autant plus que les troupeaux resteront probablement longtemps la propriété exclusive des hommes. L'introduction de la charrue et des techniques de la culture attelée serait une révolution que l'on commence seulement à envisager⁽²⁾. Quant à l'utilisation de la fumure animale, elle choque les esprits bien que la fumure végétale soit pratiquée depuis toujours. On se refuse à répandre des déjections là où pousseront des plantes destinées à être consommées. Les moniteurs du service agricole ont d'ailleurs compris que leur propagande devait être indirecte, fondée sur l'exemple. Ils ramassent dans les villages, pour les pépinières, le fumier que certains villageois bien disposés à leur égard ont, à leur demande, stocké dans des fosses. Par leur ardeur à recueillir ce fumier jusqu'ici dédaigné, ils comptent amener le paysan à se demander si lui aussi ne pourrait pas en tirer profit. Quelques planteurs déjà refusent de céder le leur.

Signalons enfin que la production laitière ne peut être envisagée, les races élevées n'étant pas des productrices de lait. Elle se heurterait du reste aux habitudes alimentaires qui ne font aucune place au lait, qu'il soit de chèvre ou en boîte. Enfin la brucellose, transmissible à l'homme par le lait, pose aussi un problème.

Les limites à l'expansion

Elles sont d'abord géographiques : toutes les régions sablonneuses sont impropres à l'élevage, ce qui revient à dire que tout le pays téké de la sous-préfecture, partagé entre les savanes sablonneuses et les forêts, se voit interdire cette activité. Si l'élevage arrive un jour à emporter l'adhésion de toute la population, cet engouement risque de gagner les Téké et le service d'élevage aura probablement du mal à les dissuader.

Elles sont aussi commerciales. Le marché local risque d'être vite saturé. Il faudra prévoir un écoulement plus lointain, vers les villes par exemple, où la viande locale pourrait peu à peu remplacer la viande d'importation. Mais cela supposera une solide organisation. L'absence de peste bovine et de péri-pneumonie est un atout précieux.

Elles sont enfin techniques : dans quelle mesure cet élevage extensif, en se développant, ne va-t-il pas réduire le domaine réservé à l'agriculture et diminuer les jachères ? Ou, inversement, les surfaces nécessaires pour l'agriculture ne vont-elles pas obliger les éleveurs à concentrer leurs troupeaux sur des espaces trop petits ? Dans les deux cas, on risque une dégradation rapide du sol.

3 - LA PISCICULTURE

La pisciculture n'a commencé à prendre un certain essor dans la sous-préfecture qu'après 1958. Avant cette date elle était pratiquée surtout sous forme communautaire, sans grand succès. Au moment du partage de la récolte, il se trouvait toujours des personnes estimant avoir participé plus que d'autres à l'alimentation des poissons ou aux divers travaux. A partir de 1958, on chercha à développer les exploitations individuelles. Actuellement la sous-préfecture compte 227 bassins dont 22 sont encore en construction et 34 sont, au moins momentanément, abandonnés. Ils sont nombreux surtout aux approches de Mouyondzi, dans un rayon de 20 kilomètres. Un même pisciculteur possède souvent 2, 5 ou 10 bassins.

(1) Voir le rapport de MM. Pagot, Koechlin et Boudet : "l'Elevage dans la Vallée du Niari" qui synthétise les recherches faites dans la vallée par diverses stations (IRCT, Station agronomique) et par l'ORSTOM. Voir aussi les passages de la synthèse générale consacrés à l'élevage.

(2) Le lancement de la culture attelée a été entrepris autour de Loudima et un deuxième centre doit être ouvert à Madingou. Il serait très souhaitable que cette technique soit apprise également aux habitants de la sous-préfecture de Mouyondzi

Les bassins

Il existe trois sortes de bassins, les bassins de retenue, les bassins de filtration (l'eau s'écoule au fond ou sur les berges mêmes du bassin), et les bassins de dérivation. C'est le moniteur de pisciculture qui, sur la demande d'un paysan, détermine l'endroit le plus favorable, fait le piquetage et donne les instructions pour le creusement, lequel est à la charge de l'exploitant. Le bassin est toujours rectangulaire et ses berges sont obliques pour favoriser la ponte (les poissons creusent leurs nids sur les berges). Les dimensions vont de 40 m² à plus de 500 m², mais sont le plus souvent voisines de 100 m². La profondeur est d'environ 80 cm. Les tuyaux d'amenée, de vidange et de trop-plein sont des tiges de bambou.

Pour les travaux de creusement, le propriétaire fait souvent appel à d'autres habitants du village qu'il paie. A titre d'exemple, le creusement d'un bassin de 250 m² (à Kingouala, route de Sibiti) a exigé, outre la participation du propriétaire, celle de deux manoeuvres travaillant 17 jours et qui furent payés 150 francs la journée, ce qui correspond à une dépense de 5 000 francs.

Ensuite, tout est gratuit : l'ensemencement par le moniteur, l'alimentation des poissons avec les produits du cru.

Les espèces

Les espèces élevées dans les deux bassins du service piscicole de Mouyondzi sont au nombre de deux, et sont très voisines : *Tilapia macrochir* et *Tilapia melanopleura*. Un *Macrochir* adulte pèse environ 90 grammes et mesure 20 cm. Le *mélanopleura* est légèrement plus petit. Une troisième espèce est actuellement en cours d'expérimentation dans les bassins du service : le *Tilapia hétérotis*.

Un bassin de taille moyenne reçoit de 100 à 200 couples d'alevins.

L'alimentation

Ces espèces sont faciles à nourrir : elles apprécient également les feuilles de manioc, les feuilles de taro, les termites, les résidus des noix de palme pressées, les goyaves, tous produits abondants dans les villages. Cependant, selon le service piscicole, le meilleur moyen de nourrir les tilapias est encore de faire rouir dans les eaux du bassin le manioc que l'on consomme quotidiennement. Les poissons ne consomment nullement les tubercules, mais seulement le jus qui s'en dégage. Nourris ainsi, ils se développent plus vite et mieux. Mais, soit que les bassins soient trop éloignés, soit à cause d'habitudes prises, les femmes de la famille du pisciculteur refusent souvent d'y déposer leur manioc.

La récolte

La récolte a lieu en principe huit mois après l'ensemencement. Mais souvent les pisciculteurs hésitent, le moment venu, à réaliser leur capital "poissons". A tort, ils pensent accroître leur profit en attendant plus longtemps, en prolongeant le temps d'élevage jusqu'à un an, voire deux ans. Le moniteur a beaucoup de mal à les convaincre du contraire. Il est, en tous cas, obligatoirement présent le jour de la récolte. C'est l'occasion pour lui d'apprécier les résultats, de les commenter, et de vérifier le poids et l'état des poissons qui vont être vendus. Le bassin aux neuf dixièmes vidé, les poissons sont capturés par les femmes à l'aide de "moutété", paniers allongés et ajourés utilisés traditionnellement, en pays lari, pour le portage sur la tête. Les alevins sont rejetés à l'eau.

La vente

Les poissons sont aussitôt transportés à Mouyondzi où ils sont vendus sur le marché. La totalité est écoulee sans difficulté. Depuis plusieurs années, le prix du kilo est resté le même : 130 francs. Ainsi récemment, à Moussanda, neuf petits bassins (moins de 100 m² chacun), appartenant à un seul propriétaire, ont été vidés et 40 kg de poisson récoltés. Ils ont rapporté 5 000 francs. Le résultat peut paraître mince, mais il ne faut pas oublier que sur ce même marché, un petit ananas se vend 5 frs, de même que six tomates (de la taille d'une reine-claude) ou 4 bananes.

Pour l'ensemble de la sous-préfecture, depuis 1959, la production a évolué ainsi :

1959	175 kg à 130 frs rapportant	22 750 frs
60	231 "	30 030
61	486 "	63 180
62	326 "	42 380
63	288 "	37 440
64	750 (estimation en novembre)	97 500

PISCICULTURE

Croquis N°10



Un point représente un bassin
et un triangle 10 bassins
(à l'exclusion des bassins
abandonnés)

En tireté: limites approximatives
du plateau Bembé

La grande augmentation en 1964 est due surtout à une évolution psychologique : les pisciculteurs ont manifesté un désir nouveau de vendre, et donc de récolter.

D'une manière générale cependant, la production est encore très modeste, et sa valeur très loin d'équivaloir aux dépenses faites par le service piscicole, ne serait-ce qu'au titre du traitement du moniteur. On en est encore à la phase éducative.

CONCLUSION

1 - STRUCTURE ET VOLUME DES REVENUS AGRICOLES

RECAPITULATION

a) Les données globales

Revenus moyens

Les revenus, vrais ou estimés, provenant des principaux postes de production, sont les suivants :

Palmier à huile :

- 24 000 000 F versés par l'huilerie locale (jusqu'en 1964)
- 6 000 000 F⁽¹⁾ : production artisanale d'huile de palme sur la route de Le Briz, vendue hors de la sous-préfecture.

Café :

- 8 000 000 F versés par le service officiel de commercialisation (1963)

Arachides :

- 14 000 000 F versés par l'ONCPA (1964)
- 8 000 000 F⁽¹⁾ : production écoulée sur les marchés citadins.

Manioc, ignames, bananes :

- 50 000 000 F⁽¹⁾ : production à destination des villes.

Total grands postes : 110 000 000 F pour 45 000 habitants soit environ 2 500 F par habitant⁽²⁾ ou 12 000 F par ménage.

L'élevage et la pisciculture, pratiqués par une fraction infime de la population, pèsent peu. Il en est de même de la production fruitière, très irrégulièrement écoulée. Mais l'intérêt présenté par ces petits postes de production, pour ceux qui s'y adonnent, apparaît nettement quand on sait que :

- une course dans la vallée avec deux ou trois sacs ou paniers de fruits rapporte 1 000, 2 000 ou 3 000 F.
- la récolte d'une dizaine de petits bassins de pisciculture (pouvant très bien appartenir à la même personne) rapporte 5 000 F,
- la vente d'un boeuf des Lagunes rapporte 20 000 F et celle d'un boeuf N'Dama 30 000 F,

et cela malgré une productivité qui, dans l'absolu, est, dans les deux premiers cas, dérisoire.

b) Les revenus des paysans les plus actifs

Prenons le cas théorique d'un des principaux planteurs d'un quelconque village du plateau bembé. Ses revenus sur le palmier, sur les arachides et sur le manioc sont les mêmes que ceux

(1) Estimation.

(2) Une rapide étude de J.L. Lierdeman, faite pour l'ensemble des pays du Niari en 1963, faisait état d'un revenu agricole de 1 700 F par habitant. Etant donné le rôle joué dans l'alimentation des villes de la République, il n'est pas étonnant de constater pour Mouyondzi un chiffre plus élevé.

de ses voisins. Si l'on compte 10 000 ménages dans la sous-préfecture (et si l'on néglige les différences qui existent entre la production téké et la production bembé), cela correspond à :

3 000 F pour le palmier
2 000 F pour l'arachide
5 000 F pour le manioc
soit 10 000 F

Par contre, ses revenus sur le café peuvent être 10 fois plus importants que ceux des autres habitants de son village, c'est-à-dire 20 fois plus élevés que la moyenne de la sous-préfecture (le plateau bembé, seul à produire du café, groupe environ la moitié de la population totale),

$$\text{soit } \frac{8\,000\,000}{10\,000} \times 20 = \underline{16\,000 \text{ F.}}$$

La récolte de ses agrumes ou safous peut justifier deux ou trois voyages dans la vallée ou ventes à des commerçants et rapporter par exemple : 6 000 F

De même quelques milliers de francs peuvent être tirés de ses bassins de pisciculture, par exemple : 4 000 F

Ainsi, sans encore tenir compte de l'élevage, cela fait 36 000 F par an.

c) Les ressources promises par l'élevage

Les revenus provenant de l'élevage sont plus difficiles à appréhender, car des investissements sont nécessaires au départ (achat des animaux pour les non-métayers, frais de clôture pour tous) et des dépenses sont faites tout au long de l'année (entretien de la clôture, rétribution des petits bouviers).

Quoi qu'il en soit, les virtualités de l'élevage sont énormes puisqu'une bête se vend de 20 à 30 000 F et qu'une vache met bas en principe tous les ans. Un éleveur qui vendrait chaque année ne serait-ce que deux bêtes, verrait son budget doubler ou tripler. Il n'est par déraisonnable même d'imaginer dans un avenir proche (quand la période de démarrage sera achevée), des revenus atteignant 100 ou 200 000 F CFA, si toutefois aucun problème de commercialisation n'intervient.

2 - ELEMENTS POUR UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

12 000 F par an, c'est peu en regard des revenus promis par le salariat et la ville, où le SMIG⁽¹⁾ atteint 6 000 F par mois, plus de 70 000 F par an. Comment s'étonner que les jeunes, ici comme partout au Congo, ne pensent qu'à gagner la capitale, bien que le chômage y sévisse de plus en plus durement et que la vie y soit très chère ? Or cet exode rural est, pour des raisons économiques, sociales et morales, la plaie du Congo. Promouvoir la campagne et y retenir la population est l'un des principaux problèmes de ce pays. Comment se présente-t-il ici ?

a) Les données

La sous-préfecture de Mouyondzi souffre de quelques mauvaises conditions communes à tous les pays du Niari : sols en moyenne assez peu fertiles, saison sèche longue, agriculture traditionnelle purement féminine et absence d'une véritable civilisation agricole, faible niveau technique des hommes.

Mai à côté de ces aspects négatifs, elle jouit d'un certain nombre d'atouts :

agronomiques

1/ Au centre de la sous-préfecture, le plateau bembé a des sols relativement fertiles et bien structurés.

(1) Salaire minimum interprofessionnel garanti.

économiques

2/ Dans l'ensemble, mais surtout sur le plateau bembé, la population est dense.

3/ Un centre important existe déjà : Mouyondzi, 9000 hab. et toutes les routes de la sous-préfecture y convergent.

4/ Mouyondzi est proche de la vallée où court la voie ferrée, laquelle conduit aussi bien à Brazzaville qu'au port.

psychologiques

5/ La population (sur le plateau) est assez dynamique, ouverte aux activités nouvelles. La rapide expansion de l'élevage, de la pisciculture et même du caféier, en est la preuve.

6/ Il existe, dans la plupart des villages (tout au moins en pays bembé), des hommes assez entreprenants, à la fois planteurs, éleveurs, pisciculteurs, parfois commerçants en sus.

Il est impossible de ne pas remarquer que toutes ces conditions réunies définissent un milieu favorable à l'organisation d'une vie rurale et régionale active, où les cantons défavorisés de la périphérie pourraient bénéficier de la vitalité du plateau central.

b) L'organisation d'une vie régionale

Cela suppose la transformation de Mouyondzi en un centre vivant.

dans le domaine culturel

et dans celui des loisirs, comme il l'est déjà dans une certaine mesure (mais cela doit être accentué) pour le commerce de détail. Il ne faut pas que Mouyondzi n'offre, le dimanche, que l'animation de son marché, mais que les habitants des villages proches ou lointains puissent venir y quérir de temps à autre un défolement véritable.

dans le domaine économique

Mouyondzi doit être un lieu de rencontre pour les paysans de la sous-préfecture. Des réunions d'information, des expositions et des concours agricoles pourraient y créer une certaine émulation. Quel que soit le type d'encadrement rural retenu, des assemblées de représentants paysans devraient permettre d'y débattre tous les problèmes qui se posent aux producteurs, problèmes concernant les contingents, le stockage, le ramassage, la fixation des prix, etc. Il faudrait qu'une conscience régionale prenne corps peu à peu.

c) L'organisation d'une vie rurale active

dans le domaine culturel

Au niveau des villages aussi une vie culturelle et de détente doit être apportée. Les animateurs ruraux ne doivent pas seulement être des agents agricoles (quel ennui pour les jeunes si ce sont les seuls visiteurs que le village reçoit...), mais aussi des boute-en-train (musiciens, sportifs) ou, pourquoi pas, des artistes. Les villages de la brousse manquent tragiquement de moyens d'expression, la culture traditionnelle ayant perdu sa vitalité sans avoir été remplacée par autre chose que l'enseignement primaire

dans le domaine agricole

Plusieurs options sont possibles. Une expérience est actuellement en cours, celle des groupements pré-coopératifs⁽¹⁾. L'idée est de promouvoir les travaux en commun sur parcelles individuelles dans un premier temps, les exploitations communes dans un second temps.

Il est douteux que ces groupements parviennent à stimuler les énergies. Ils ne pourront vivre, en tout cas, que dans le cadre d'un développement général, et seulement s'ils sont solide-

(1) Les sous-préfectures de Mouyondzi et de Sibiti ont été choisies comme secteurs-pilotes. Créées à partir de Janvier 1964, les groupements sont actuellement au nombre de 24 dans la sous-préfecture de Mouyondzi, et groupent en tout 566 membres. Un groupement doit réunir au minimum 7 membres qui élisent un président et un bureau et versent 1000 F tous les ans à un compte en banque.

ment encadrés. Livrés à eux-mêmes comme ils le sont en ce moment, ils ne pourront très certainement rien accomplir.

De toutes façons, une organisation coopérative n'est intéressante que :

- lorsque de gros travaux (irrigation, drainage, construction de terrasses de culture, etc.) sont nécessaires, ce qui n'est pas le cas ici⁽¹⁾

- lorsque des techniques modernes sont adoptées, et notamment la mécanisation par la culture attelée. Or le Congo commence à peine à expérimenter une telle révolution technique.

Aussi risque-t-on fort de voir les énergies étouffées plutôt que stimulées, et les groupes pré-coopératifs devenir des groupes revendicatifs et portés essentiellement sur les vaines palabres. Le résultat sera en définitive une détérioration des conditions psychologiques, et la création d'une société rurale paperassière composée de présidents, de secrétaires et de commissaires aux comptes.

Une formule sans doute plus réaliste serait de compter sur l'initiative individuelle. Les paysans qui déjà ont commencé de créer plantations ou troupeaux sont des éléments stimulants pour la population, soit que celle-ci les imite, soit qu'elle leur fournisse des manoeuvres. Ils sont en outre des interlocuteurs valables et d'avance enthousiastes pour tout propagandiste.

Mais il est indispensable que cette initiative individuelle puisse porter ses fruits et se développer, et elle ne le peut actuellement. Ce que les planteurs demandent est clair :

- 1/ avant tout des débouchés pour leurs produits,
- 2/ ensuite, le plus possible, les conseils de techniciens de l'agriculture.

Il est en effet nécessaire qu'en premier lieu la commercialisation des produits soit organisée de façon adéquate⁽²⁾. Les retards constatés en 1964 dans l'achat des arachides, du café ou des noix de palme sont catastrophiques par leurs répercussions psychologiques. Il s'agit donc :

- de réorganiser les marchés existants,
- d'en créer de nouveaux
 - pour le maïs
 - pour les fruits
 - pour la viande surtout.

Il est certainement de bonne politique de ne négliger aucun secteur de la production. Dans un pays où aucune culture ne trouve de conditions écologiques idéales, il est préférable de s'en tenir à une polyculture modeste mais prudente.

Il conviendrait ensuite de mettre l'accent sur la formation agricole de la masse paysanne. Cette formation ne devra pas seulement tendre vers une amélioration du niveau technique, mais aussi et surtout vers une évolution de la mentalité. Le grand problème en effet n'est pas la faible technicité des paysans, mais bien plutôt que ce terme de paysan ne convient guère. Aucune étude précise n'a été faite sur l'emploi du temps des hommes dans les villages, mais il est clair qu'un faible nombre d'heures est consacré aux activités agricoles. La passion de la terre n'existe pas, ni celle du travail. Et ces deux vérités sont finalement, avec les difficultés de commercialisation, les principales raisons du sous-développement des campagnes.

C'est ici que tout se noue. Toutes les propositions qui précèdent doivent concourir à promouvoir un esprit paysan jusqu'ici absent : création d'une vie culturelle villageoise et d'une vie régionale capables d'attacher le paysan aux lieux qu'il habite, encouragement au travail par une commercialisation bien faite, et, pourquoi pas, endoctrinement des masses par un enseignement populaire pour lequel l'école, le parti et la presse devraient conjurer leurs efforts.

(1) La réalisation des travaux de voirie (entretien des routes et des ponts) par les paysans eux-mêmes et à titre bénévole serait néanmoins intéressante, mais relève plus d'une opération "Retroussons nos manches" que de groupements coopératifs qui ne représentent d'ailleurs qu'une fraction des utilisateurs.

(2) Elle est grandement facilitée par la densité de la population et par la proximité du chemin de fer.

OUVRAGES CONSULTÉS

Pour le chapitre A

- R. Guillemin "Les facteurs physiques du milieu conditionnant la production agricole dans la République du Congo" Tomes 1 et 2 - Haut Commissariat Général - 1959.
- F. Gras "Note sur les sols de la région de Mouyondzi" Dactyl. - ORSTOM - 1964.
- ASECNA "Aperçu sur le climat du Congo" - 1964
- J. Koechlin "La végétation des savanes dans le Sud de la République du Congo" - ORSTOM - 305 p - 1961.

Pour le Chapitre B

- G. Sautter "Note sur l'agriculture des Bakamba de la vallée du Niari" - Bull. de l'Institut d'Etudes Centrafricaines - ORSTOM - 1955.
- IRHO "Enquête sur les oléagineux au Congo"
Tome 2 : Arachides et ricin - 1962
- IRHO "Bilan de quinze années de recherches dans la vallée du Niari" - 1964

Pour le Chapitre C

- J. Valette "Note sur la caféiculture dans la zone Sud du Moyen-Congo" - 1957
- J.M. Brugière "Etude des sols des caféiers du 2ème secteur agricole du Moyen-Congo" - 1957
- R. Drouillon et J. Forestier - "Rapport préliminaire sur la mission effectuée dans la vallée du Niari" - 1958
- Service de l'Agriculture du Moyen-Congo "Compte-rendu d'essais de préparation du café" 1957
- Les quatre dernières études sont groupées sous le titre "Etudes sur le café au Sud de Moyen-Congo"
Ministère de l'Agriculture - 1958
- J. Forestier "Note sur l'alimentation du caféier Robusta dans la République du Congo" - Dactyl. - 1959
- IRHO "Enquête sur les oléagineux au Congo"
Tome 1 : Palmier à huile et cocotier - 1962
- Malbrant et Maclatchy "Faune de l'Equateur Français", Paris, Lechevalier, 1949
- J. Pagot, J. Koechlin, G. Boudet "L'Elevage dans la vallée du Niari" - 1959

Pour la conclusion

- J.L. Lierdeman et Y. Dhont "Problèmes socio-économiques de la région du Niari" ORSTOM - 1963.

IV - L'AGRICULTURE DES BAKAMBA DE LA VALLÉE DU NIARI

par le professeur G. SAUTTER

Directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études de PARIS

SOMMAIRE

	Pages
A - Le milieu naturel	297
B - L'implantation humaine et le droit foncier	299
C - Le stock de plantes cultivées	300
D - Modes de préparation et de fertilisation de la terre	303
E - Les types de champs et leurs combinaisons	305
F - L'économie agricole	312

Les notes qui suivent sont extraites d'une étude rédigée en juin 1954 par M. le Professeur SAUTTER et publiée dans le bulletin de l'Institut d'Etudes Centre Africaines(1) n° 9, de 1955.

Bien qu'elles soient assez anciennes il a paru intéressant de reproduire l'essentiel de cette étude relative à une population que ses fortes traditions agricoles ont maintenue plutôt à l'écart des grandes exploitations de la vallée, et qui serait sans doute sensible aux efforts nouveaux que l'on fait pour introduire la culture attelée en milieu familial.

Il faut se rappeler en lisant ces notes qu'elles ont été écrites à une époque où la culture industrielle de la canne à sucre n'existait pas dans le Niari, où l'élevage en ranching commençait à peine, où l'on trouvait seulement quelques plantations européennes d'arachides.

La croissance du nombre des salariés agricoles, appelé à augmenter encore, permet et permettra de plus en plus aux agriculteurs qui resteront attachés à leur exploitation familiale d'entrer dans une économie d'échanges par la vente de produits vivriers dans les centres administratifs et dans les agglomérations agro-industrielles telles que Jacob et demain, sans doute, Loudima.

A - LE MILIEU NATUREL

1/ Relief

Dans l'acception restreinte qui correspond à l'aire de peuplement Bakamba, la Vallée du Niari n'est pas à proprement parler une vallée, mais une plaine étroite, façonnée par l'érosion de couches tendres, séparée en plusieurs endroits du fleuve par des massifs de collines (plus en aval, au niveau de la Boucle, cette dissociation est complète). Cette plaine se décompose en plusieurs niveaux étagés. Le plus bas, qui se localise au voisinage immédiat du Niari et le long du cours inférieur de ses principaux affluents, est peut-être une terrasse alluviale. Les deux autres, qui constituent véritablement la plaine, sont des plates-formes d'érosion, à soubassement rocheux. A Loudima et à Kayes, leur altitude respective est de 25-30 et 45-50 m. au dessus du lit majeur. Là où des alluvions se voient sur la "moyenne terrasse", il ne s'agit que de plaquages superficiels. Vers l'amont du Niari, et lorsque l'on s'en éloigne en remontant ses affluents, les deux niveaux deviennent de plus en plus onduleux, se rapprochent et tendent à se confondre. Les vallées secondaires, en même temps, sont de moins en moins creusées. Même au voisinage immédiat du Niari, les deux surfaces ne sont jamais tout à fait planes. Leur soubassement calcaire est responsable d'une topographie confuse, avec des dépressions fermées, des contre-pentes, des mouvements de terrain de faible amplitude mais ayant parfois un profil accusé. Des étangs se logent dans de nombreuses cuvettes karstiques.

La plaine du Niari est bordée au sud par des massifs de collines calcaires, à couronnement gréseux, qui la dominent d'environ 500 m. Ces massifs, isolés les uns des autres par des cols bas (comme celui de Boma), ou de larges trouées faites par les rivières, projettent en avant des éperons dont la terminaison se morcelle en buttes coniques trouant la relative uniformité de la plaine. Le plus caractéristique de ces massifs, en même temps que le plus proche du Niari, est la montagne de Ngouédi sur laquelle sont installés plusieurs villages, qu'on atteint depuis le bas par une véritable escalade. En contraste avec les pentes abruptes qui y donnent accès, les som-

(1) Filiale de l'ORSTOM, l'I.E.C., devenu pendant quelques années l'Institut de Recherches Scientifiques au Congo (I.R.S.C.), est aujourd'hui le Centre ORSTOM de Brazzaville.

mets offrent un paysage vallonné, à une altitude uniforme, et se révèlent ainsi comme des témoins de l'ancienne extension du grand plateau qui commence à la frontière franco-belge.

2/ Sols

Il n'est pas question ici de donner une classification scientifique des sols, mais seulement de voir quel peut être, à leur endroit, le point de vue du cultivateur kamba. Seules se distinguent d'emblée, aux yeux du kamba ou plus exactement de la femme kamba, la bonne et la mauvaise terre, avec des gradations, et une ou deux variantes caractéristiques. La bonne terre est dite "moutoto wa louhou". Entre en particulier dans cette catégorie la terre noire riche en matières organiques des fonds alluviaux, de la bordure des étangs, du pied des collines ; les Bakamba disent : "moutoto wa pinda" (ou "boutoto bou pinda", suivant la classe nominale où le premier mot est rangé). A l'autre bout de l'échelle, la mauvaise terre est appelée "boutoto bou benga" (ou "moutoto wa benga"), "boutoto bou makanga" ou "boutoto bou kinienguéniengué". "Benga" signifie rouge, "makanga" désigne l'argile ou les termitières, "kiniengué-niengué" le sable. Les trois expressions caractérisent deux types de mauvaises terres : celle qui est compacte et rouge (elle se trouve sur les pentes délavées), celle qui est trop sableuse. Mais il est hors de doute que la proportion des sols de qualité correcte est incomparablement plus élevée que dans le pays Baongo. Indépendamment des analyses, cela ressort de la courte durée des jachères pratiquées par les villageois, et du faible éloignement des champs par rapport aux lieux habités. Il est surtout remarquable que la valeur du sol soit ici indépendante d'un couvert forestier, réduit la plupart du temps à l'état de reliques espacées.

3/ Couvert végétal

Là encore, je prendrai le point de vue du cultivateur africain. Au moins autant, et probablement beaucoup plus que l'aspect du sol, c'est l'état du couvert végétal qui renseigne les femmes sur les résultats à escompter de la mise en culture de tel ou tel terrain. Les forêts sont rares, aux abords des villages, et n'entrent guère en ligne de compte, sauf dans le cas un peu spécial des six villages du Ngouédi, installés dans un paysage de savanes et de bois entremêlés, qui se retrouve au sommet de tous les massifs de collines chapeautés de grès. Dans la plaine, elles se cantonnent au pied des versants et des éperons. Ce sont quelquefois des taches de limba en peulement presque pur, et d'autres fois de vastes bois de manguiers poussant sur l'emplacement d'anciens villages. Toutes sortes de raisons font qu'on ne les défriche guère.

Reste donc la savane d'herbes, piquetée d'arbustes plus ou moins nombreux, Hymenocardia, Combretum, etc... Cette savane se juge, du point de vue agricole, suivant la nature des herbes qui la constituent, et suivant l'épaisseur plus ou moins grande de la végétation. Chaque herbe a son nom en langue kamba. Mais la distinction essentielle est celle de l'Imperata - "nyanga" - d'une part, de toutes les herbes poussant en touffes - englobées sous le nom générique de "mahé" - d'autre part. L'Imperata s'empare des terrains laissés en jachère, tend sous la surface du sol un dense réseau de tiges souterraines. Elle n'est éliminée que peu à peu par d'autres espèces, en particulier des Andropogonées, dont le triomphe indique le moment où le champ peut être remis en culture. Dans les fonds humides, dans le lit majeur des rivières, les fourrés de "madyadya", grandes herbes à allures de roseaux, sont pénibles à défricher, mais promettent la réussite de toute une série de cultures riches.

4/ Les saisons

Le calendrier agricole des Bakamba repose sur une succession de cinq saisons :

"Ntombo", la première saison des pluies, qui dure du 15 octobre jusqu'en décembre. Le commencement de cette saison, le grand moment des plantations, est dit "ntombo ntete" ou "mvoula yi tete".

"Mwanga", la saison où les pluies s'espacent, où le soleil est ardent dans un ciel pur ; elle se place suivant les années en janvier ou février.

"Ndoolo", la deuxième saison des pluies, parfois plus pluvieuse que la première, mais aussi plus irrégulière.

"Kisiwou", la saison froide et sèche, souvent nuageuse, qui va ordinairement du 15 mai au 15 août.

"Mbangala", ou "Lwanga Mbangala", la deuxième moitié de la saison sèche qui voit le retour de la chaleur et des ciels dégagés.

B - L'IMPLANTATION HUMAINE ET LE DROIT FONCIER

En 1952 la population coutumière de la zone étudiée était évaluée ainsi :

11000 personnes dans la Vallée stricto sensu, du mont Bélo à l'ouest à Kimbédi à l'est, presque tous Bakamba, avec quelques Babembé le long de la route et un petit nombre de Badondo à l'est ;

5500 Babembé et Bacougni, installés immédiatement au nord du Niari, vers Le Briz, Kayes ou Loudima, ou dans la "boucle" ;

800 Bakamba environ dans les 6 villages du Ngouédi, au sud de Le Briz.

Cette estimation ne tient pas compte des immigrants, Babembé et Bacongo essentiellement, qui commençaient à peupler les gares, les postes administratifs, les villages des concessions européennes. Cette population extra-coutumière a continué à croître fortement, mais la population coutumière, et surtout les Bakamba, est restée attachée à ses terres, fournissant assez peu de main-d'oeuvre aux grandes plantations ou aux élevages.

En 1965, avec un croît naturel de 2 % par an on peut estimer la population coutumière de cette zone à 20000 habitants environ, compte tenu quand même du fait que certains chefs de famille ont accepté des emplois salariés (voir à ce sujet l'étude de M. DHONT sur les budgets familiaux).

La population coutumière de la Vallée se répartit, en un certain nombre de villages administrativement définis, rassemblant de quelques dizaines à quelques centaines d'habitants. En fait, l'unité administrative est souvent distincte du groupement réel que forment les gens sur le terrain. Un assez grand nombre de "villages" sont fractionnés en hameaux plus ou moins distants les uns des autres, voire entremêlés avec les hameaux d'autres villages. En sens inverse, il arrive que deux ou plusieurs de ces villages constituent une seule et même agglomération. La majorité des groupements ont une population comprise entre 100 et 200 habitants. Certains en ont bien davantage. Le long de la route est-ouest, les groupements se suivent parfois de si près que les coupures n'ont plus grande signification du point de vue agricole, celui qui importe ici.

Villages administratifs et groupements de fait se composent presque toujours de deux ou plusieurs groupes familiaux à filiation maternelle, englobant les anciens esclaves et leurs descendants. Ces "familles", dont l'effectif atteint plusieurs dizaines de personnes, ont souvent été rassemblées -sur le terrain ou sur le papier- par l'administration suivant la formule dite de "regroupement". Dans d'autres cas, également fréquents, leur réunion dérive de liens d'ordre coutumier : appartenance commune à un même clan originel, parenté par alliance, achat par l'une de femmes vendues comme esclaves par l'autre. Le lien administratif, quand il existe, ne compte guère sur le plan essentiellement coutumier où se place la vie agricole, et il serait dangereux de fonder sur lui une action quelconque dans ce domaine.

Ce qu'il importe de comprendre, c'est la façon dont s'organisent les rapports entre les groupes familiaux et la terre. Pour cela, il est nécessaire de replacer les choses dans le temps. L'occupation de la Vallée du Niari par ses habitants actuels remonte à un petit nombre de générations avant l'arrivée des Européens. Venant du sud et du sud-est, Bakougni et Bakamba (qui se confondaient à l'origine avec les actuels Bassoundi, Badondo et Manyanga) ont, disent-ils, trouvé un pays vide. Les premiers arrivés ont pris possession du terrain. Les suivants et ceux qui continuaient à affluer pendant les premières décennies du XX^e siècle, durent s'installer sur le domaine d'autrui. Mais ils obtinrent à leur tour des terres, soit en les payant d'un prix essentiellement symbolique, quand ils étaient des étrangers de bon voisinage, soit d'une façon gratuite, lorsqu'ils avaient affaire à des familles alliées. Les familles anciennement installées ne tardèrent pas à s'agrandir et à se dédoubler. Dans ce cas, la terre pouvait être répartie. Mais il arrivait aussi, et sans doute de plus en plus au fur et à mesure que les domaines primitifs se réduisaient, que la fraction cadette émigrât plus ou moins loin et acquit un nouveau terrain, d'une des façons qui viennent d'être dites.

Depuis l'entrée en scène des Blancs, plusieurs faits nouveaux se sont produits. De graves épidémies de variole et de maladie du sommeil ont décimé certaines familles, dont les survivants ont rejoint des groupes parents, en abandonnant la terre précédemment acquise. C'est ainsi qu'il n'est pas rare de voir aujourd'hui des groupes familiaux à la tête de deux ou plusieurs "terrains" très éloignés l'un de l'autre. La politique administrative des "regroupements", entreprise avant la guerre de 1914, et qui s'est poursuivie jusqu'à une époque très récente, surtout à Loudima, a déraciné de nombreuses familles, et les a installées à côté d'autres, sur des terres qui ne leur appartenaient pas, et parfois très loin de leurs propres terres. Enfin de nombreux "étrangers" sont venus, pendant que l'on construisait le Congo-Océan, et plus tard, et ont pris virtuellement possession des abords des gares et des postes administratifs.

De la sorte, c'est une minorité de familles qui vit aujourd'hui sur le sol ancestral. Beaucoup de Bakamba (et tous les étrangers) ne peuvent cultiver qu'une terre qui n'est pas à eux, coutumièrement parlant. Les Bakamba dans ce cas sont d'autant plus nombreux que le développement économique de la vallée y a attiré depuis une vingtaine d'années, indépendamment de toute action administrative, toute une série de villages installés auparavant plus au Sud, ressuscitant ainsi l'ancien mouvement de migration. Mais les régularisations, par achat ou par partage, ne se font plus. A l'ancien droit foncier tend à se substituer, en pratique et en surface, un droit nouveau fondé sur l'usage et non plus sur les droits acquis. Les possesseurs coutumiers de la terre - car même aujourd'hui, il n'est pas une parcelle de terre qui ne soit possédée, et chacun connaît les limites exactes de son terrain - ne se plaignent pas de ces empiètements. La seule chose qu'ils défendent avec la dernière énergie est la possession des ruisseaux et des étangs où se font les pêches traditionnelles.

La situation est donc très différente de celle qu'on observe chez les Baongo de Brazzaville, Kinkala et Boko. Chez ces derniers, le développement économique et la commercialisation des produits de la culture ont au contraire donné une forte plus-value aux terres possédées par les familles et fait de leur mise en location une pratique courante et très rémunératrice. L'abondance et la qualité des sols cultivables dans la Vallée du Niari, leur rareté et leur médiocrité aux environs de Brazzaville ne sont pas étrangères à cette évolution divergente.

L'oblitération du droit foncier traditionnel des Bakamba, au lieu de son renforcement, a été et reste un facteur favorable à l'évolution moderne de l'agriculture du Niari, en tant qu'elle facilite l'installation d'éléments étrangers à la vallée et supprime tout obstacle coutumier à l'extension des cultures. Pourtant, dans la mesure où, par le moyen des "paysannats" ou suivant toute autre formule, l'on cherchera à établir des liens définitifs entre la terre et ses occupants actuels, avec la sanction juridique de la reconnaissance officielle, il sera prudent d'établir auparavant un *modus vivendi* avec le possesseur théorique et coutumier du sol, c'est-à-dire une branche familiale représentée par son ancien. Si cette précaution n'était pas prise, les bénéficiaires pourraient craindre la malveillance et les mauvais sorts des ancêtres du propriétaire coutumier, et, ne se sentant pas libres, risqueraient de ne pas se donner entièrement à l'effort qu'on attend d'eux.

C - LE STOCK DE PLANTES CULTIVEES

La partie proprement agronomique de cette étude, qui commence ici, repose sur des enquêtes partielles ou complètes, faites avec l'aide d'interprètes africains, dans huit villages Bakamba de la vallée, dont voici la liste : Tsatsa sur la route de Loudima-Kimongo ; Kindamba-Kiossi sur la route est-ouest, entre Loudima et la limite du district de Madingou ; Kiniadi sur la même route, à quelques kilomètres à l'ouest de Madingou ; Kinguembo au sud de la voie ferrée, près de la gare de Madingou ; Kouengou près de la station L.R.C.T. de la Nkenké, à une dizaine de kilomètres à l'est de Madingou ; Kimdambou-Kayes au sud de la voie ferrée, à mi-chemin de Madingou et de Le Briz ; Mandou III un peu plus près de Madingou, et sur la route ; enfin Kimbenza-Ndiba, à quelques kilomètres au sud-est de la gare de Le Briz. A cette liste, il convient d'ajouter un village supplémentaire, en bordure de la vallée : Moukambou, l'un des six villages de la montagne de Ngwéri.

La plus grande partie de ces villages ont été vus au début de novembre 1952, c'est-à-dire au moment où s'achevaient les récoltes des cultures de saison sèche et où les cultures "du premier cycle" étaient mises en place, après préparation des champs, et je n'y suis pas retourné. A Kindamba-Kiossi, Kinguembo et Kimdambou-Kayes toutefois, une enquête supplémentaire a été faite au début de mars 1953, de façon à voir les cultures au moment crucial du passage du premier au second cycle sur les champs étudiés précédemment. A chaque occasion un grand nombre de champs ont été examinés en compagnie des chefs et surtout des femmes qui les cultivaient. Les renseignements demandés ont été donnés avec bonne volonté par les villageois qui, habitués au contact des Européens, marquent peu de réticence. Je n'ai pu confronter mes observations avec aucune étude antérieurement faite. Il semble en effet que rien n'ait été imprimé jusqu'à présent au sujet de l'agriculture des Bakamba. Je n'ai pu trouver aucun rapport manuscrit sur cette question, sinon le rapport Landrau qui donne des renseignements utiles, mais sommaires, au sujet des assolements. Le dictionnaire Kikongo-Français du Dr Laman m'a permis de vérifier l'orthographe et la signification d'un certain nombre de termes kamba, relatifs aux cultures.

En donnant maintenant la liste des plantes mises en culture je ne prétends nullement être exhaustif. Beaucoup de ces plantes en effet se rencontrent assez rarement ; il faut parcourir un grand nombre de champs et même de villages, avant de tomber un jour, par hasard, sur un pied de l'une

d'elles. A condition, encore, d'être à la bonne époque de l'année. Cette remarque se rattache d'ailleurs à une idée plus générale, valable je pense pour toutes les agricultures bantoues : dans cette partie de l'Afrique, les systèmes de cultures sont bien moins statiques, beaucoup plus évolutifs qu'on ne se l'imagine. Les échanges de femmes, les contacts avec d'autres groupes, les hommes qui reviennent de voyage, l'action de l'administration et des missions, les demandes du commerce sont autant de facteurs d'une transformation et d'une adaptation perpétuelles, qui jouent notamment sur le plan du matériel végétal. Certaines espèces, certaines variétés, supplantées par d'autres ou qui n'offrent plus d'intérêt, sont en recul ; leur aire de culture et leur place dans les champs se réduisent progressivement. D'autres au contraire sont en cours d'adoption, ou font l'objet d'essais tout à fait localisés. Bien entendu, la rareté de certaines plantes tient aussi à l'usage très particulier qui peut en être fait et qui restreint leur culture. Il en va ainsi des espèces médicamenteuses, par exemple. Les plantes qui vont être énumérées ne sont donc que les plus courantes, celles qui monopolisent 99 % au moins de la place et des soins, et, parmi les moins courantes, celles que le hasard m'a fait rencontrer.

1/ Arachides

La culture des arachides a fait de grands progrès dans la Vallée du Niari depuis l'époque où le professeur SAUTTER a rédigé ces notes, grâce aux travaux de l'IRHO, on se reportera aux premières pages de l'ouvrage intitulé : "les oléagineux annuels au Congo", pour avoir une vue précise de la culture de l'arachide en milieu traditionnel congolais.

2/ Voandzou

Appelé "nsamba", le voandzou est un compagnon fréquent de l'arachide dans les champs kamba. Mais sa culture, très disséminée, n'est nulle part importante.

3/ Manioc

Il procure l'aliment de base des Bakamba, comme de tout le groupe Kongo, et, à ce titre, sa culture vient en tête de toutes les cultures vivrières. Comme il est naturel, dans une population chez laquelle le manioc est en honneur depuis très longtemps, les variétés plantées sont nombreuses. La liste qui suit souffre certainement de plusieurs omissions.

Les maniocs amers sont représentés par le "kikongo" ou "kikamba", le "kinini", le "mouti belgi", le "moundélé vakou". Le premier est la variété traditionnelle, encore fréquemment représentée dans les cultures, jamais très amère, parfois douce, et le devenant toujours en vieillissant. Les autres sont plus franchement amers. Ce sont des maniocs introduits récemment soit par les Belges, soit dans la Vallée même par Ottino ("kinini", "mundele vakou"). Ayant sans doute un bon rendement, et convenant particulièrement bien à la fabrication des chicouangues du commerce, ils gagnent du terrain, surtout près des gares.

Néanmoins les maniocs plus ou moins doux, se prêtant à la cuisson directe, sont ceux qui ont la faveur des Bakamba et dont les variétés sont les plus nombreuses. A cette catégorie appartiennent, outre le "moundélé mpakou" bien connu, particulièrement hâtif, le "kyoulou mamba", le "mounzyenzyé", le "moungoudibi", le "mwankoumba", le "kengué mwandé", le "mouwolo", le "kinsangoula", le "mounsamba". La majorité de ces variétés sont anciennes dans le pays et développent leurs racines en un minimum de 12 à 18 mois.

Dans les cultures, le mélange de maniocs de divers types est toujours la règle. Cela permet d'échelonner la récolte, de fractionner les risques, et de disposer d'un choix de racines aptes à différents usages.

4/ Tubercules

Ils ont, ensemble, une importance beaucoup moins grande que la manioc à lui tout seul. A tous, quel que soit le genre ou l'espèce, s'applique le terme "m'bala".

En tête, aussi bien par le nombre des variétés que par la place qu'on leur consacre, viennent les ignames. Les Bakamba de l'est (Madingou-Le Briz) ont les ignames "mbala" tout court, dont le tubercule est très gros et rond ; les "mbala zi milembo", à tubercules digités ; les "mbala zi ngouvou" ou "zi mpembé", grosses ignames simples ou fourchues, à chair blanche ; les "mbala zi mbwaki", identiques aux précédentes, mais à peau rouge-violette. Les Bakamba de Loudima donnent d'autres noms, mais qui semblent correspondre aux mêmes variétés : "mbala za makoukou", grosse et blanche ; "mbala za biyala", digitée ; "mbala za minsoundou", grosse, blanche et allongée ; "mbala za mihanzi", violette.

Les patates, moins en faveur, sont dites "mbala zi bimiyati", "mbala zi biyangidi" et surtout "mbala za mputu" ("mputu" désigne le Portugal et par extension l'Europe, le Pays des Blancs), suivant les endroits.

5/ Mais

Il n'y a pas de champs de maïs à proprement parler mais celui-ci existe en mélange dans un très grand nombre de cultures. Il tient d'autant plus de place que, nous le verrons, il se cultive à deux époques différentes de l'année. J'ai peu de renseignements concernant les variétés distinguées. D'ailleurs il ne semble pas, si ces variétés existent, que les Bakamba les cultivent séparément, ni qu'elles aient des caractères accusés de plus ou moins bon rendement et de plus ou moins grande uniformité. À côté des épis jaune clair ou blanchâtres de maïs indigène, je n'ai rencontré qu'une fois les épis rougeâtres d'une variété récemment importée. Malgré les tentatives faites avant la guerre par l'Administration, le maïs "européen" n'a pas pris dans la vallée.

6/ Courges

Le nom générique des courges en kikamba est "ntéété", ou "ntéeta". Les principales variétés mises en culture répondent aux noms de "ntéete za malengué", "ntéete zi nsuudya", et "ntéete za mokouyou". D'autre part, les dames-jeannes et les bouteilles n'ont pas éliminé des champs les Calebasses, appelées "ntéete za mitoumbou". Suivant les variétés, calebasses mises à part, tantôt les graines seules tantôt les graines et la pulpe sont consommées.

7/ Pois et haricots

En tête, et de très loin, viennent les pois d'Angole ou ambrevades, l'un des éléments fondamentaux du système de culture kamba. Ce sont les "nkassa zi (ou za) mitélé", ou "nkassa" tout court. Loin derrière eux, les "nkassa za missinga" ou "nkassa za ndamba" (terme usité dans l'ouest de la Vallée sont des Vigna, surtout en faveur vers Loudima. Objet d'une culture sporadique, les haricots grimpants "mampouessé" sont ceux des ancêtres, tandis que les haricots "nzangui", de couleur noire ou sombre, auraient été importés de chez les Badondo. Mais les uns et les autres ne comptent guère en face des haricots blancs amenés par les Européens dits "madéso". En fait, ce dernier terme recouvre au moins deux sortes distinctes, et d'ailleurs en voie d'abatardissement.

8/ Bananiers

Dans l'ensemble, les bananiers tiennent une place de moins en moins grande, quand on va de l'est à l'ouest. Culture fondamentale sur les plateaux boisés qu'habitaient autrefois les Bakamba, il semble que leur recul soit lié à l'émigration vers une plaine qui leur est moins favorable. Seuls les villages de la montagne de Ngouédi maintiennent sur ce point la tradition.

Voici les variétés que connaissent les cultivateurs du pied de cette montagne (Kimbenza-Ndiba) : "ndonguila", "kyala", "koko", "ngalala", "nwissi mbaou", "nsouka bidi", "mbendé", "soko-soko", "mvoukoudou", "mwana nsomba". Toutes ces variétés produisent des bananes à cuire (bananes-plantains), de plus ou moins grande taille. Mais la liste comprend aussi des variétés produisant des fruits sucrés, pouvant être consommés crus : "kissélouka" (ou "nsélouka"), "nganyina" (banane-pomme) "mfyéle", "tiba" (très petits fruits jaunes).

9/ Cannes à sucre

Sa culture remonte à des temps très anciens. Les Bakamba des environs de Le Briz en connaissent plusieurs variétés. La canne "nkenkété" est très sucrée, mais un peu sèche. La variété "nzaou" (littéralement "éléphant" : ce sont des cannes à grande taille) fournit au contraire un jus abondant mais trop peu concentré. On leur préfère la canne "ngabou", et surtout la "moerbeck", en provenance de l'exploitation belge de ce nom.

10/ Plantes diverses

Aucune n'occupe une grande place dans le système agricole kamba, mais elles sont nombreuses. Je n'ai que rarement rencontré des taros ("mbala koko"). L'ananas, de type sauvage ou sous ses formes améliorées, est très répandu ; les gens de la montagne de Ngouédi le cultivent même sur une certaine échelle. Le tabac est très commun. Toutes sortes de légumes sont couramment plantés. En tête vient le "kimbombolo", une plante rampante à feuilles luisantes vert foncé qui sert d'épinards. Le "mountodi", une Polygonacée, est également planté pour ses feuilles comestibles. Par-ci par-là, se rencontrent le "saabi" et le "nkooyi", qui sont des Crucifères, probable-

ment des légumes d'origine européenne plus ou moins retournés à l'état de nature (choux ?). Les Solanées sont représentées dans de nombreux endroits par des pieds de tomates indigènes à toutes petites baies rouges et de tomates importées (plus ou moins dégénérées), et différentes aubergines ou plantes ressemblant aux aubergines : "kinsoukoudou", plante d'assez grande taille à fruits verts comestibles (ils finissent par devenir rouges et cessent alors d'être consommables), légèrement allongés, est la plus courante ; "mazoba", à fleurs mauves, à fruits blancs et ronds, ressemble davantage à la plante que nous connaissons ; "ngabou", une troisième espèce, a des fruits petits et tout ronds ; "mousso", bien plus répandue que les deux précédentes n'est cultivée que pour ses feuilles, car ses petites baies jaunes ne sont pas comestibles. Dans la catégorie des plantes-épinards, il faut ranger encore une Amarantacée : "mboya mbwangu". La culture des légumes européens (oignons notamment) commence à se répandre. Le "youyouka" est une plante fétiche, et sert aussi de remède. Il y a certainement encore d'autres plantes médicamenteuses. L'"oseille" pas très fréquente, tantôt à feuillage vert, tantôt à feuillage tirant sur le rouge, n'est probablement pas non plus l'unique plante-condiment. Le "boumi" (Tephrosia) existe en certains endroits. Mais je n'ai vu nulle part de coton, bien qu'il ait été signalé autrefois comme une plante indigène dans le pays. D'autre part, mon enquête ne s'est pas étendue aux arbres fruitiers, très abondants autour de certains villages, mais qui appartiennent à un stock commun à toute cette partie de l'Afrique, et parfaitement connu.

De cette revue des plantes cultivées dans la Vallée du Niari, un fait intéressant ressort : la relative richesse du matériel végétal utilisé par les agriculteurs bakamba. Certes l'arachide et le manioc occupent une place privilégiée. De nombreuses autres plantes n'en font pas moins l'objet d'une culture systématique. Il faudra prendre garde, le cas échéant, que dans une expérience d'agriculture africaine organisée, ce stock ne soit pas dangereusement réduit au profit d'une rationalisation des façons culturales et des assolements. De la variété des plantes cultivées dépendent à la fois l'équilibre de l'alimentation, facilement rompu chez les mangeurs de manioc n'ayant que peu de protéines animales à leur disposition, et la possibilité de compenser le mauvais rapport d'une culture par le bon rapport d'une autre. Sur un plan strictement agronomique, cette variété permet une grande souplesse dans l'utilisation du sol, par le dosage des plantes inégalement exigeantes en fonction de sa fertilité.

D - MODES DE PREPARATION ET DE FERTILISATION DE LA TERRE

Cette question revêt une importance particulière dans une région de savane où le schéma trop simple de la "culture bantou" sur brûlis de forêt doit céder la place à l'analyse d'un système beaucoup plus complexe. Non seulement les Bakamba recourent à des procédés variés pour préparer leurs champs, mais encore, débarrassés de la servitude climatique d'avoir à le faire pendant l'unique période chaude et sèche de l'année, la seule qui permette de brûler les arbres abattus, ils défrichent plusieurs fois par an.

Trois méthodes sont utilisées concurremment. Je les décrirai successivement. Dans un quatrième paragraphe, je dirai ensuite quelques mots des pratiques fertilisantes intervenant en cours de rotation des cultures.

1/ Défrichement de la savane brûlée

Là où aucune mesure de protection n'a été prise, le feu de brousse passe normalement dans le courant de la saison sèche. Sinon, on brûle la savane pour pouvoir défricher. Le défrichement se fait alors de la façon suivante : en fin de saison sèche, les femmes abattent les touffes d'herbes à la houe ("nsengo"), en tranchant les paquets de racines peu en dessous du niveau du sol. Elles les laissent finir de sécher puis les brûlent en tas plus ou moins importants, le foyer étant approvisionné au fur et à mesure de la combustion. L'opération doit souvent être recommencée, car les souches ne brûlent pas toutes intégralement. Surtout lorsque les femmes se sont laissées surprendre par les premières pluies de la saison. Les couches herbeuses déterrées à la houe sont appelées "massinda" par les Bakamba. Elles se présentent comme des blocs de terre et de racines, hérissés de bouts de tiges incomplètement brûlés par le feu de brousse. L'aspect compact et terreux des "massinda" tient en grande partie à l'action des termites, qui les truffent de leurs constructions, et colonisent de leurs galeries les tronçons de tiges ménagés par le feu. Les termites font donc des feux de souches d'herbes une sorte d'écobuage. Les tas de cendres et de terre calcinée (celle-ci donne une coloration rougeâtre caractéristique subsistant des années) résultant de la combustion des "massinda" ont, en kikamba, le nom de "makuka" (singulier : "kuka"). Il n'y en a qu'un petit nombre, espacés en moyenne d'une dizaine de mètres, sur chaque champ individuel. Les champs préparés de cette manière reçoivent généralement le nom de "nséké massinda" (au singu-

lier). Ce mode de préparation de la terre est en honneur d'un bout à l'autre de la Vallée du Niari. Il se complète d'un houage, mené de front avec les derniers feux de souches.

2/ Défrichement de la savane non brûlée

Cette fois, les grandes herbes sont abattues à la houe avant que le feu de brousse soit passé, c'est-à-dire tout au début de la saison sèche. Les femmes les laissent sécher à terre, et n'y mettent le feu que le plus tard possible, juste avant les pluies, soit pour éviter la dispersion des cendres par le vent, soit plutôt pour leur laisser subir un début de pourriture fertilisante, sous l'action des rosées et des brouillards matinaux de saison sèche. A ce moment, les herbes ne sont pas rassemblées en tas, mais brûlées en tapis. Comme dans le cas précédent, les souches et les tiges ayant échappé au feu sont brûlées ensuite à part, et donnent des "makuka", mais il y a beaucoup moins de terre en mélange, et les tas de cendre sont beaucoup plus petits. Après le premier brûlis, les herbes repoussent, moins hautes et moins drues qu'avant, mais il est nécessaire des les arracher une nouvelle fois, avant de faire les "makuka". Elles sont brûlées en même temps que les souches. Etant donné le nombre de champs préparés par les femmes bakamba, les plantations se font depuis fin octobre jusque dans le courant de décembre. Les derniers champs ne sont donc nettoyés qu'en pleine saison des pluies, et l'élimination des repousses d'herbes demande alors un gros travail. Comme avec la première méthode, les champs sont retournés à la houe en même temps que l'on achève de brûler les souches. Le terme "kifundika" (pluriel : bi-) est généralement usité pour désigner les champs à partir de la savane non brûlée. Il viendrait d'un mot kamba ayant le sens de "pourriture".

La même technique, à peu de chose près, sert à préparer les champs plantés au cours de la deuxième saison des pluies ("Ndolo"). Cette fois, le défrichement a lieu à la fin de la petite saison sèche (après la récolte des arachides). On profite de quelques jours de beau temps chaud pour opérer la mise à feu. Les souches qui ne brûlent pas sur place sont brûlées en tas, et leurs cendres seraient dispersées sur le champ. Ce point demande à être vérifié. Les champs préparés ainsi sont généralement désignés par les termes "nsakila" (avant que le feu soit mis aux herbes) et "Iwasa" (quand les herbes ont brûlé).

Dans le cas des champs de pois, ce mode de défrichement est traditionnel. Mais son adoption pour les cultures d'arachides est récente. Elle est motivée par la substitution aux arachides anciennes des variétés à court cycle, plus exigeantes.

3/ Préparation de billons d'écobuage

Les techniques que je viens de décrire sont une simple transposition du brûlis forestier classique, avec la mise à feu en deux temps, d'abord sur tout le champ, puis sur quelques points où ont été entassées les branches non brûlées. La première comporte grâce aux termites, un élément supplémentaire de calcination de la terre.

D'autres techniques, utilisées par les Bakamba, font de la calcination de la terre le mode de fertilisation de billons distribués régulièrement sur toute l'étendue défrichée. Ces billons écobués ne sont pas, comme les "makuka", l'accessoire, mais l'essentiel des champs en question.

La technique la plus caractéristique, répandue dans toute la région à l'est de Madingou, est celle des "mamaala" ou "mayiila" (singulier "maala" et "yiila" (mot bembé). Les termes s'appliquent à la fois aux billons et aux champs qui les portent. Les "mamaala" se font en principe aux endroits où la savane est assez dense, c'est-à-dire dans les fonds alluviaux, ou juste au pied des collines trouant la plaine. Comme dans la méthode précédente, les herbes sont défrichées au début de la saison sèche, les femmes les entassent en matelas épais, sur des emplacements en forme de rectangles allongés de 2-3 m. de longueur, généralement en lignes parallèles. Quelquefois des branches d'arbustes sont mises au-dessus des herbes, à plat. Dans l'intervalle, la terre est remuée à la houe. Les cultivatrices prennent la terre ainsi ameublie dans des assiettes ou des cuvettes et en déversent une couche épaisse sur les matelas d'herbes. Après quoi elles mettent le feu aux herbes, et la terre se calcine lentement, en fumant. Il arrive que les femmes s'y prennent trop tard, et que la calcination, gênée par les premières pluies, se fasse mal. Comme les "makuka", les billons du type "mamaala" se signalent par leur coloration rouge, qui subsiste des années après l'abandon du champ. Cette technique, d'inspiration Bembé (comme le montre sa distribution géographique), a certainement été diffusée dans l'est du pays kamba par les très nombreuses femmes que les Bakamba achetaient à leurs voisins du Nord.

A l'ouest de Madingou, et vers Loudima, une autre technique est en honneur. Voisine de la précédente, elle est associée à un type de cultures entièrement différent. Les foyers sont à la

fois plus petits et plus rapprochés, l'entassement d'herbes et de terre est bien moindre. Les billons sont ronds. Ils sont appelés "bikuku" (singulier "kuku"), d'un terme qui désigne également les termitières en forme de meules. A l'autre bout du pays kamba j'ai pu observer des billons de même type sur la montagne de Ngouédi, où les gens les appellent "makuka" comme les tas de cendres des champs ordinaires. Cette technique des billons petits et ronds aurait été plus répandue autrefois qu'aujourd'hui et aurait servi à la préparation d'une partie des champs d'arachides, ce qui n'est plus le cas à présent.

4/ Pratiques fertilisantes

Au cours de la rotation des cultures, les récoltes et les sarclages fournissent une grande quantité de feuillages inutiles et de débris végétaux. Au moment de l'intercycle de février-mars, et au début de l'année agricole, lorsque les pluies ont déjà commencé à tomber, et que la préparation des champs se poursuit encore, les mauvaises herbes et les parties inutiles des plantes récoltées sont fréquemment rejetées aux limites des champs (où les femmes les brûlent, quand l'occasion se présente, pour éviter qu'elles attirent les animaux prédateurs). Mais il arrive aussi qu'on les emploie à fertiliser les champs. Les mauvaises herbes, les tiges de pois d'Angole, brûlées en quelques points des champs, donnent des "makuka" de cendres, où sont plantées des espèces exigeantes. Autrefois, les fanes des arachides à long cycle récoltées en saison sèche étaient entassées et recouvertes de terre, puis on y mettait le feu ; il en résultait des "makuka" spécialement fertiles. Une autre manière de faire peut être observée au moment des nettoyages et des changements de culture de petite saison sèche. Elle consiste à entasser les mauvaises herbes (ou les fanes d'arachides), la terre humide adhérant aux racines, et à les laisser pourrir sur place. J'ai vu aussi une fois, sur un emplacement désherbé, des billons ronds, faits d'herbes sarclées recouvertes de terre, sur lesquels avaient été plantées des patates. Plus rarement, la même méthode, consistant à laisser pourrir sans brûler, est mise en oeuvre au début du premier cycle de pluies. Au mois de novembre, j'ai vu dans un fond humide, où la végétation était vigoureuse, de véritables meules de mauvaises herbes, destinées à pourrir jusqu'au second cycle.

Mention devrait aussi être faite des cultures de saison sèche dans les fonds inondables. Mais, n'ayant pu enquêter au moment voulu, j'ignore comment les parcelles de ce type se préparent. Quant aux défrichements forestiers, ils sont l'exception sauf sur la montagne de Ngouédi, et ne méritent pas qu'on s'y arrête, la technique employée étant à peu de chose près la même partout.

E - LES TYPES DE CHAMPS ET LEURS COMBINAISONS

Différents types de champs existent dans chaque village. Ils varient ou se modifient d'un endroit à l'autre de la Vallée. Sur un même champ, deux ou plusieurs cultures se succèdent généralement. Les successions, elles aussi, ne sont pas les mêmes partout. Pour mettre un peu de clarté dans tout ceci, les champs seront catalogués suivant la plante ou le groupe de plantes dominantes, en commençant par ceux qui inaugurent la succession des cultures.

1/ Champs de pois d'Angole

Leur nom est "nséké nkassa" ou "mousabou" (au singulier). Dans tout le pays kamba, ils inaugurent traditionnellement un cycle de cultures qui se poursuit avec leur remplacement par des arachides. Les champs de pois sont les seuls à se faire sur les défrichements de l'intercycle. Les pois sont mis en terre un mois ou un mois et demi avant la fin des pluies. Les champs ne sont pas labourés en entier ; les femmes se bornent à creuser d'un coup de houe chacune des cavités où sont enterrées les graines. La récolte des pois a lieu à la fin d'août ou en septembre, avant le début des pluies. Les gousses sont entassées à proximité du champ, et battues avec un bâton qui sert de fléau. Aucune plante n'est mise en mélange sur les champs de pois, qui se distinguent par là de tous les autres. Les champs de pois de fin d'année agricole, en culture pure, sont aujourd'hui en recul. De plus en plus les pois sont cultivés en mélange, sur d'autres types de champs.

2/ Champs d'ignames-maïs-courges

Il s'agit des champs préparés sur les planches écobuées du type "mamaala". Contrairement aux précédents, ces champs portent toujours une association de plusieurs plantes, essentiellement la triade ignames-maïs-courges, qui occupe les billons. Rarement les ignames sont absentes d'une partie des billons. Le maïs est semé, comme toujours, par poquets. Les ignames sont plantées sous forme de petits morceaux de tubercules enterrés. La mise en place a lieu à un moment va-

riable, entre les premières pluies de la saison et le début de novembre. Rapidement, les ignames recouvrent les billons d'un tapis de feuilles et de tiges serrées, grimpant même aux tiges de maïs. Quant aux courges, elles colonisent de leurs longs tentacules les intervalles entre billons. Il y a rarement d'autres plantes. Vers l'époque de la petite saison sèche, le maïs d'abord, les courges un peu plus tard, sont récoltés. Pour faciliter l'extraction et le séchage des graines de courges, certaines femmes les font pourrir en tas.

A partir de la petite saison sèche, les champs décrits changent de caractère. Du maïs est souvent ressemé sur les mêmes billons. A la place des courges, les femmes plantent ordinairement des bananiers. Il arrive aussi que ces bananiers soient plantés sur les billons avant la récolte des courges, en janvier. Exceptionnellement, ils sont mis en terre dès le début du premier cycle. Lorsque les bananiers sont plantés avant la petite saison sèche, ils remplacent en général dans l'association les ignames, ou bien les courges, qui en sont alors absentes. Au cours du premier cycle de pluies, un sarclage est fait. Un second sarclage accompagne ou suit la récolte du maïs et des courges. Les intervalles sarclés des billons sont très souvent semés, avant le second cycle de pluies, de pois d'Angole ou, plus rarement, de haricots. Les herbes sarclées sont brûlées en "makuka", et sur ceux-ci l'on plante des légumes ou du maïs. A la même époque, certains billons reçoivent, en plus des bananiers, des boutures d'ananas et des plants de tabac. Les champs faits sur les "mamaala" sont localisés à l'est de Madingou. Ceux que l'on rencontre vers Kayes et Loudima appartiennent à des travailleurs originaires de cette région, employés par les entreprises européennes.

3/ Champs de haricots

Ce sont des champs cantonnés au contraire dans la partie occidentale du pays kamba, vers Loudima. J'ai eu l'occasion d'en voir dans les deux villages visités aux environs de Loudima. On retrouve cependant des champs analogues sur les montagnes de Ngouédi. Partout, les haricots sont plantés au début de la saison des pluies, sur les petits billons d'écobuage que j'ai décrits. A Tsatsa, il s'agit de haricots rampants ("nkassa za ndamba"), cultivés seuls. A Kindamba-Kiossi, j'ai vu des champs, où la moitié des billons étaient plantés de haricots rampants, l'autre moitié de haricots "nzanguï". Sur l'un d'eux, des arachides et des pois étaient plantés dans les intervalles, les arachides d'un côté, les pois de l'autre. Sur l'autre, il n'y avait que des haricots ; mais du maïs devait être planté au début du deuxième cycle des pluies, peu avant la récolte des haricots. A Moukambou, les haricots utilisés sont les "nkassa zi mpembé" (blancs, d'origine européenne) et les "nkassa zi mpinda" (noirs, synonyme ou variété des "nzanguï"). Ils sont plantés en même temps que du manioc, les haricots au sommet des billons, les boutures de manioc sur le pourtour. Quelques pieds de maïs complètent l'association. Après la petite saison sèche les haricots sont remplacés par des ananas.

4/ Champs d'arachides

On se reportera encore une fois au volume de synthèse IRHO sur les oléagineux annuels au Congo pour avoir une description de la culture de l'arachide en milieu traditionnel.

5/ Champs d'ignames

Dans le pays à l'ouest de Madingou, la culture des ignames sur billons d'écobuage, en association avec les courges et le maïs, n'existe pas. C'est une toute autre technique qui est appliquée à la production des ignames. Elles sont plantées sur de petits billons, coniques et pointus, de terre rapportée, dits "bimboumbila" (singulier : "kim-"). On ne fait de "bimboumbila" que sur une terre ayant déjà porté une culture, et par conséquent ameublie. Les femmes font souvent un ou plusieurs de ces billons plantés d'ignames, aux premières pluies de l'année, au milieu des champs de manioc, maïs, etc... succédant aux arachides de l'année précédente. Tantôt ils sont éparpillés à travers la parcelle, tantôt, serrés les uns à côté des autres, ils constituent un lopin à part du restant de la parcelle. Mais c'est seulement au village de Kiniadi, à quelques kilomètres de Madingou sur la route menant à Loudima, et peut-être dans un ou deux villages voisins, que ces plantations d'ignames arrivent à constituer de véritables champs, succédant aux champs d'arachides sur toute l'étendue de nombreuses parcelles. Du maïs est associé aux ignames en plus ou moins grande abondance, et les ignames s'accrochent aux hampes du maïs.

6/ Champs de manioc

Du temps où les arachides "des Bakamba" étaient seules cultivées, les champs d'arachides étaient remplacés par des champs de manioc, après l'intervalle de la saison sèche. L'introduc-

tion et le succès des arachides à cycle de trois mois ont posé aux agriculteurs bakamba un problème : à quel moment planter le manioc ? Plusieurs solutions ont été adoptées.

Dans l'est de la Vallée du Niari, manioc et arachides sont plantés ensemble, au début du premier cycle de culture, suivant une technique également en usage chez le Baongo. Autrement dit, les arachides sont traitées en culture dérobée.

Aux environs de Madingou, les femmes préfèrent attendre et mettent en place les boutures de manioc au début du second cycle seulement, immédiatement après la récolte des arachides hâtives, ou pendant que cette récolte se fait. Du maïs est toujours planté en même temps et sur les mêmes champs que le manioc. Très souvent, des pois d'Angole complètent l'association. Ce sont les pois qui ont été plantés au même moment que les arachides, ou qui, plantés antérieurement, ont été recépés au début du premier cycle. Quand il n'y avait pas de pois avec les arachides, les femmes en sèment généralement avec la maïs au début du second cycle.

A l'ouest de Madingou, et dans la région de Loudima, il y a un hiatus plus ou moins long entre la récolte des arachides hâtives et la mise en place du manioc. Celle-ci n'intervient pas avant le début du premier cycle de l'année agricole suivante. Souvent même, le manioc n'est mis en terre qu'un an après la récolte des arachides, ou plus tard encore, ou jamais. Il faut voir là peut-être une adaptation du système de culture à la pluviosité plus faible et plus irrégulière du second cycle dans l'ouest de la Vallée du Niari, qui ne permet pas un bon départ du manioc planté à une époque tardive. Mais il y a aussi cette circonstance que nous sommes là dans la région de grande culture des arachides pour la vente, et que les femmes, débordées de travail aux environs de la petite saison sèche, remettent à plus tard le bouturage du manioc.

En remplacement des arachides, elles se contentent, à cette époque, de planter du maïs, des pois d'Angole quand il n'y en a pas déjà, et - souvent - des haricots rampants. On a donc une association de cultures autonome, qui s'intercale entre celle des arachides et celle du manioc. Au début du cycle suivant, vers octobre-novembre, en même temps que le manioc, les femmes plantent encore une fois du maïs, et aussi quelques pieds de calebasses, de courges et d'ignames. Mais nous avons vu que la mise en place du manioc est fréquemment encore différée. Dans ce cas d'autres plantes peuvent être cultivées en même temps que le maïs, par exemple une nouvelle fois des pois rampants.

Une fois les boutures de manioc mises en terre, il est impossible de délimiter la durée exacte de sa culture. Certaines variétés, bouturées en octobre-novembre, sont propres à la consommation dès mai-juin, au début de la grande saison sèche. D'autres plantées au même moment ne peuvent être récoltées qu'au bout d'un an et quelques mois, à partir de la petite saison sèche suivante. Mais, toujours ou presque toujours, plusieurs variétés sont mélangées sur le même champ, où la récolte s'échelonne donc, de ce fait, sur un long intervalle de temps. De plus, ici comme dans les autres régions du Congo, le champ de manioc sert de grenier. Les carottes ne sont jamais récoltées partout à la fois. Au fur et à mesure des besoins, on en tire, tantôt d'un pied, tantôt de l'autre, tandis qu'il en repousse de nouvelles. Les prélèvements peuvent s'échelonner sur des années. Ainsi l'on peut voir des "plantations" de quatre ans encore en production. Cependant, le champ n'est plus soigné, les carottes se raréfient et lignifient, et insensiblement la savane reprend possession de l'emplacement.

Quelques points doivent être rappelés au sujet des cultures associées à celle du manioc. Dans tout la région occidentale de la Vallée du Niari où n'existent pas les cultures associées de courges-ignames-maïs, des ignames sont plantées isolément sur des "bimboubila", dans les champs de manioc (ou avec le maïs et les pois d'Angole, qui succèdent aux arachides et précèdent le manioc). Enfin, sur les champs de savane de la montagne de Ngouédi, du manioc est planté en association avec des haricots, que remplacent bientôt des ananas.

7/ Champs de bananiers

Les villages de la montagne de Ngouédi, villages-rues installés au sommet des crêtes, sont bordés tout du long, de chaque côté, par une vaste bananeraie-jardin. Il s'agit d'une culture permanente, qui profite de tous les déchets et des eaux usées en provenance du village.

Dans la plaine, il n'y a pas de culture systématique des bananiers derrière les cases. On trouve plutôt les bananiers sur les anciens emplacements de villages, d'ailleurs quelquefois contigus aux emplacements actuels. Là encore il s'agit de "jardins" plutôt que de champs, profitant de la fumure accumulée.

Il existe d'autre part des bananeraies sur défrichements forestiers. Dans ce cas, les bananiers sont plantés tout de suite après les brûlis en même temps qu'une série d'autres plantes. On

réserve aux bananiers les défrichements de vieille forêt, tandis que les taillis sont abattus au bénéfice du manioc, moins exigeant.

Il existe enfin des champs de bananiers en savane, intégrés au cycle normal des cultures de la plaine du Niari. On les trouve surtout à l'est de Madingou.

Comme celle du manioc la culture des bananiers n'inaugure jamais un cycle de culture. Elle prend place en fin de rotation. Les bananiers succèdent très souvent aux cultures associées (maïs-courges-ignames) des "mamaala", qui ne sont entreprises elles-mêmes que sur des terres de bonne qualité. Les oeillets sont mis en place aux alentours de la petite saison sèche, ou seulement plus tard, après la grande saison sèche suivante. Des pois d'Angole sont souvent semés dans les intervalles des billons, après la petite saison sèche. D'autres plantes encore, comme on l'a vu, occupent le sol pendant le second cycle (en particulier les ignames qui continuent à se développer). Au début de la seconde année agricole, le champ est complètement nettoyé. Les femmes ne laissent que les pieds de bananiers déjà plantés, et quelques repousses d'ambrevades, le cas échéant. Elles sèment alors des arachides et quelques poquets de maïs. En même temps des bananiers sont plantés dans la mesure où cela n'avait pas déjà été fait. Plus tard, les arachides une fois récoltées, il arrive qu'on mette à leur place des aubergines ou des cannes à sucre. Quand les bananiers ont été plantés de très bonne heure, avant la première récolte de maïs, voire en même temps que l'association maïs-courges ou maïs-ignames du début, il est probable, quoique je n'ai pas pu m'en assurer, que la culture des arachides n'ait pas lieu, les bananiers étant assez grands pour occuper le sol dès la seconde année.

Dans d'autres champs, les bananiers, toujours associés au départ avec les arachides, succèdent à une culture de pois récoltés en fin de saison sèche, après semis au cours du deuxième cycle. Plus rarement à une culture de haricots de saison sèche. Cette succession ne se voit que dans de bons terrains. Autrement, c'est une culture d'arachides dérobées et de manioc qui fait suite aux pois. Les bons terrains en question sont essentiellement les alluvions des fonds de vallées du moins celles qui ne sont pas soumises à une inondation annuelle.

Les jardins de bananiers contigus aux cases ou occupant d'anciens emplacements habités, et, par extension, les champs de bananiers en savane, sont dits "nzenguï makonda", littéralement "jardins de bananes".

8/ Champs de canne à sucre

La culture des cannes s'associe parfois à celle des bananiers, et prend place alors dans l'une des successions décrites. Mais le plus souvent les cannes forment des champs homogènes, dans les fonds alluviaux humides. Ces champs sont la spécialité des villages situés au bord des vallées où coulent les affluents de rive gauche du Niari, à quelques dizaines de mètres en contrebas de la plaine. Pour planter les cannes on défriche les "madyadya", les grandes herbes roseaux, qui constituent des fourrés de rive impénétrables. Une culture d'arachides hâtives précède la mise en place des cannes. Ou bien les semis d'arachide et le bouturage des cannes ont lieu en même temps, et l'on fait une culture dérobée d'arachides. Les boutures de canne sont mises en terre par deux ou par trois, placées en opposition. Les plants sont buttés quand ils commencent à se développer. La première récolte se fait au bout d'un an. Ensuite l'on coupe les cannes deux fois par an.

9/ Champs maraîchers

Des légumes sont cultivés quelquefois dans des enclos au voisinage des cases habitées. Cependant les cultures que je range sous cette rubrique ne sont pas des cultures de case, mais des cultures faites en bordure des rivières, sur les berges inondables, couvertes à l'état naturel de "madyadya". Elles sont entreprises au début de la grande saison sèche, après les submersions qui se produisent en mars-avril. La récolte a lieu en fin de saison sèche. Les plantes ainsi cultivées sont les haricots, le tabac et divers légumes (oignons, "épinards" indigènes, etc...). Il s'agit d'une culture sur planches. Les haricots sont des haricots d'espèces importées. Toutes ces cultures sont d'ailleurs destinées à la vente. Elles se font en marge des champs normaux. Toutefois les champs de haricots débordent des berges submersibles sur les terres alluviales situées à peu près à l'abri de l'inondation, où ils inaugurent, comme on l'a vu, une succession de cultures vivrières.

10/ Types de rotations

Jusqu'ici les types de champs ont été décrits isolément et classés en fonction de la culture dominante. Il reste à montrer comment ces types de champs se relient les uns aux autres dans le

temps. Le remplacement des cultures les unes par les autres ne se fait pas au hasard, mais obéit à un petit nombre de schémas bien définis. Le caractère systématique des successions adoptées permet de parler de rotations de cultures. Sans oublier, bien entendu, que d'une part ces rotations de cultures s'inscrivent elles-mêmes dans un cycle plus ample faisant alterner périodes de culture et périodes de mise en jachère ; que d'autre part le remplacement des différentes cultures pratiquées simultanément sur le même champ ne se fait pas au même rythme. Ainsi, des chevauchements se produisent continuellement et la physionomie d'un champ ne se modifie pas d'un seul coup mais par touches successives.

Le type de rotation le plus simple, pratiqué sur des terres médiocres, est la succession arachides-manioc, tout à fait banale au Congo. On l'observe à peu près partout sur les champs de savane, notamment chez les Bacongo.

Mais dans la Vallée du Niari, le schéma est compliqué par la présence de toute une série de plantes associées parfois aux arachides (maïs, haricots rampants, voandzou, pois d'Angole surtout) plus souvent au manioc (maïs, courges, ignames). Parmi les plantes associées aux arachides, plusieurs ont un temps de culture plus long, et coexistent ensuite avec le manioc, même quand le manioc n'est planté qu'après la récolte des arachides.

D'autre part, la succession élémentaire arachides-manioc est le plus souvent incorporée à une rotation bien plus complexe, qui s'organise autour d'elle⁽¹⁾.

La culture des arachides est souvent précédée par une culture de pois d'Angole, à cheval sur la fin de la saison des pluies et sur la saison sèche. En comptant 18 mois pour la culture du manioc, 3 mois pour celle des arachides, et 6 mois pour celle des pois, la rotation s'étend alors sur 2 ans 3 mois (elle est raccourcie légèrement en cas de culture dérobée des arachides).

Une autre culture, faite en début de rotation, est celle des courges-maïs-ignames sur billons écobués. Dans ce cas, le remplacement par les arachides n'intervient qu'au bout d'un an. Entre temps, le maïs a été ressemé, on en a donc obtenu deux récoltes pour une seule d'ignames. D'autre part des cultures intercalaires (faites entre les billons) de pois d'Angole et de haricots ont rempli les vides laissés par la récolte des courges. Cette fois, la durée de culture continue peut atteindre près de 3 ans.

Ces types de rotation, où les arachides viennent sur une autre culture, ne sont suivis que sur des terres de bonne qualité. Dans ces terres, l'expérience indigène a montré que les arachides en début de cycle, directement sur le défrichement initial, n'avaient qu'un rendement décevant, alors que d'autres plantes, plus exigeantes, permettent de tirer un excellent parti de la fertilité existant au départ.

D'autres cultures peuvent venir s'intercaler entre les arachides et le manioc. Entre la récolte des arachides hâtives en petite saison sèche, et la mise en place du manioc, là où celle-ci est retardée jusqu'au début de la seconde année agricole, le temps mort est mis à profit pour une culture autonome de maïs, de haricots rampants, de pois (hérités ou non du premier cycle de pluies). A Kiniadi, sur une partie des champs, après les arachides de 1^{er} cycle, et le maïs de 2^{ème} cycle, on fait, l'année suivante, une culture d'ignames qui occupe le sol jusqu'à la grande saison sèche ; la rotation se termine par une nouvelle culture d'arachides, associée cette fois à du manioc (ou suivie immédiatement d'une culture de manioc). La culture d'arachides du début étant elle-même précédée d'une culture d'ambrevades, la rotation atteint ici et dépasse peut-être 4 années.

En tant que culture terminale, le manioc, sur une partie des champs, cède la place aux bananiers. Maniocs et bananiers sont très rarement cultivés ensemble ou successivement sur le même champ. Les bananiers, comme le manioc, prennent la suite d'une culture d'arachides. Mais vis-à-vis des bananiers cette culture d'arachides est toujours une culture dérobée. La rotation qui aboutit à une bananeraie débute, tantôt par une culture écobuée de courges-maïs-ignames, tantôt par une culture de pois de fin de saison des pluies. Dans le premier cas, les choses se passent comme dans la succession aboutissant au manioc, sauf que les bananiers sont souvent plantés dès la 1^{ère} année, sitôt le maïs récolté pour la première fois, et quelquefois même au cours du premier cycle de pluies. Dans le second cas, arachides et bananiers sont plantés tout de suite après la récolte et l'arrachage des ambrevades. En somme les schémas sont à peu de chose près les mêmes que pour le manioc : à partir soit des cultures sur billons écobués, soit des champs de pois, il y a chaque fois deux variantes possibles, l'une aboutissant au manioc, l'autre aux bananiers. On choi-

(1) Pour les rotations, voir aussi le volume "Oléagineux annuels au Congo". L'association "Arachides autres plantes" se pratique de moins en moins dans la Vallée.

sit pour les bananiers les terres les meilleures, et les plus humides, généralement les fonds alluviaux non habituellement inondés.

Un type de rotation beaucoup plus rare est inauguré par une culture de haricots de saison sèche. La succession est ensuite la même qu'avec les pois. Sur la montagne de Ngouédi, sur les terrains de savane, des haricots sont cultivés sur petits billons écobués au premier cycle de pluies, en association avec du manioc planté sur le côté de chaque billon. Après la récolte des haricots en cours d'année, des ananas sont mis à la place et se développent en même temps que le manioc.

Les autres types de champs précédemment décrits ne sont pas incorporés dans une succession définie de cultures. Ils ont d'ailleurs très peu d'importance géographique.

Les types de champs et les rotations ne sont pas les mêmes dans l'ouest et dans l'est du pays Kamba (sans même parler des Bakamba du Ngouédi). Toutes les différences que j'ai signalées au fur et à mesure concourent à définir deux systèmes de cultures. Le système qui prévaut à l'est de Madingou est caractérisé par l'importance des cultures sur billons d'écobuage. Ce mode de préparation de la terre et la culture associée des courges, du maïs et des ignames qui va de pair avec lui, sont certainement d'origine bembé. Sur les pentes de leur plateau, les Babembé de Mouyondzi ont en effet des cultures tout à fait analogues. Dans la parti orientale de la plaine, un grand nombre de femmes bakamba sont précisément d'origine bembé. Aux environs immédiats de Madingou, la culture caractéristique sur billons du type bembé disparaît rapidement du paysage. A Kingumbo ou Kiniadi, elle n'est plus représentée que par quelques champs isolés, qui ne sont inclus dans aucune rotation.

Un deuxième trait caractéristique du système de culture des Bakamba de l'Est est la place importante du bananier dans les cultures. Dans un grand nombre de champs, la rotation, partant des billons écobués ou des pois d'Angole (voire des haricots), aboutit à une culture de bananiers.

Au total, dans l'est de la plaine, deux rotations sont suivies concurremment. L'un commence par une culture mélangée sur billons, l'autre par une culture de pois ou de haricots de saison sèche. L'une et l'autre se terminent après une récolte intermédiaire d'arachides, soit par une culture de manioc, soit par une culture de bananiers. Dans les moins bonnes terres, la sole de pois disparaît, et l'on inaugure le cycle directement par un semis d'arachides.

Le système occidental est plus simple. Les types de succession de cultures se réduisent à un schéma unique, avec des variantes. La rotation commence par des pois, ou directement par une culture d'arachides, non dérobée, et aboutit presque toujours à du manioc. A cette rotation sont incorporées les plantes qui, dans l'est, sont cultivées sur les billons de première année. Le maïs est cultivé la même année que les arachides, mais au second cycle, et de nouveau au 1er cycle, et quelquefois encore au deuxième cycle de l'année d'après (en association avec le manioc). Les courges et surtout les ignames sont plantées en octobre-novembre, l'année qui suit la récolte des arachides. Généralement, les ignames ne sont qu'un élément d'une association de cultures où domine le manioc, planté au même moment ou quelques mois plus tard, mais on a vu qu'il peut arriver que les ignames soient cultivées à peu près seules (avec un peu de maïs seulement), et que dans ce cas, le manioc est repoussé d'une année. L'obligation de caser dans la rotation arachides-manioc les plantes qui, dans l'est, sont cultivées sur des champs spécialement préparés, aboutit ainsi à retarder la culture du manioc. Le manioc n'est bouturé bien souvent qu'un an ou même davantage après la récolte des arachides hâtives.

Les bananiers qui n'ont pas normalement leur place dans la rotation, sont cultivés à part, sur d'anciens emplacements de villages ou dans certains fonds. On les voit se multiplier aussi sur les billons provenant des brûlis de souches herbacées au milieu des champs d'arachides. D'une manière générale, les champs d'arachides sont beaucoup plus souvent établis directement sur défrichement de la savane que dans l'est. Aussi les billons spéciaux des champs d'arachides sont-ils plus importants et plus nombreux, et deviennent-ils de véritables jardins, où se concentrent les cultures riches qui ne trouvent pas place ailleurs.

Un dernier trait de l'agriculture dans l'ouest de la Vallée est l'importance prise par les cultures d'arachides, qui atteignent ici leur plus grand développement. Les autres éléments traditionnels de la rotation, pois et manioc, tendent à être négligés de ce fait.

Dans toute la plaine, à l'est comme à l'ouest, on se trouve en présence d'un système en pleine transformation. Le fait le plus caractéristique est l'évolution des rotations de cultures en fonction des arachides de trois mois, cantonnées dans le premier cycle de pluies, alors que les anciennes arachides occupaient le sol de saison sèche à saison sèche. Tantôt la mise en terre du manioc a été avancée d'un an, et l'arachide est devenue une culture dérobée ; tantôt l'on s'est borné à planter le manioc six mois plus tôt, dès la récolte des nouvelles arachides ; tantôt le

temps gagné a été consacré à des cultures intercalaires, notamment celle du maïs. Un autre fait remarquable est le recul général des cultures pures de pois d'Angole. De plus en plus les ambrevades cessent d'être plantées seules sur brûlis de savane pour devenir une simple culture d'accompagnement des arachides et du manioc, ou un élément de la culture sur billons d'écobuage, relayant les courges en deuxième cycle dans l'espace libre entre les billons. Signalons enfin l'importance prise sur les sols alluviaux les moins menacés d'inondation par les cultures de haricots de type européen, et leur incorporation à la rotation traditionnelle.

Tous ces faits, et d'autres encore, contredisent l'idée statique que l'on a trop tendance à se faire d'une agriculture africaine. En réalité le système de culture des Bakamba du Niari est loin de se réduire à quelques schémas rigides. Non seulement il évolue et il s'adapte, mais encore il présente d'un village et même d'un champ à l'autre une infinité de nuances. Il n'existe peut-être pas deux champs rigoureusement semblables, comme le sont deux champs de blé ou de betteraves. Alors même que la culture principale et le mode de préparation de la terre sont les mêmes, le nombre, l'importance et la disposition des cultures secondaires associées prêtent à un grand nombre de combinaisons. La nature du sol commande dans une certaine mesure les associations et les successions de cultures. Mais d'autres éléments interviennent aussi : le temps dont dispose une femme au moment de faire son champ, les semences qui lui restent, ce qu'elle a déjà planté sur ses autres champs, sans compter les habitudes qu'elle a prises avec sa mère ou dans son village d'origine (qui n'est le plus souvent pas celui où elle s'est mariée), et le facteur personnel de fantaisie ou d'imagination. Il arrive que l'on découvre en brousse des champs tout à fait atypiques, ne s'inscrivant dans aucune des catégories jusque là reconnues, et qui se révèlent être des essais. C'est ainsi que des initiatives individuelles, rapidement imitées quand elles ont réussi, frayent la voie à une évolution de tout le système.

	1 ^{er} année			2 ^e année			3 ^e année		
	I	II	S	I	II	S	I	II	S
Type n° 1									
Ignames			→						
Courges		→							
Maïs		→		→					
Ambrevades		→		→		→			
Bananiers							→	→	
Arachides				→					
Cannes							→		
Type n° 2									
Ambrevades						→			
Arachides				→					
Maïs				→	→				
Manioc									→
Type n° 3									
Arachides	→								
Voandzou		→							
Vigna		→							
Ambrevades		→				→			
Maïs		→		→	→				
Ignames						→			
Courges-Calebasses					→	→			
Manioc									→
Cultures sur les buttes de carbonisation									→

Type n° 1 : Champ sur plantes écobuées (est du pays des Bakamba).

Type n° 2 : Champ à ambrevades mis en culture au cours du deuxième cycle des pluies (est du pays des Bakamba).

Type n° 3 : Champ d'arachides sur défrichement de saison sèche (ouest du pays des Bakamba).

Les traits indiquent la durée de la culture

- I : premier cycle de pluies (octobre-janvier) ;
- II : deuxième cycle de pluies (février-mai) ;
- S : saison sèche (juin-septembre).

Les traits sont interrompus :

- a) Quand une partie des champs seulement porte la culture indiquée pendant la période correspondante.
- b) Quand cette culture tient très peu de place dans l'association où elle figure.

Les flèches indiquent approximativement l'époque ou les époques de récolte.

Nota. - Dans la succession type n° 1, il existe une variante, où le manioc remplace les bananiers comme culture terminale. Dans la succession type n° 2, il existe également une variante où, inversement, les bananiers se substituent au manioc.

11/ La durée des jachères

La question des jachères est inséparable de celle des rotations. Le fait le plus important en effet n'est pas la durée en soi des jachères, mais leur durée par rapport au temps de culture. D'une façon générale, dans la plaine du Niari, la durée des jachères est du même ordre que la durée de la rotation des cultures. Elle n'est pas plus longue, si l'on tient compte du temps réel (qui souvent dépasse deux ans) de l'occupation du sol par le manioc. Les chiffres qui m'ont été donnés sont en général de 3 à 5 années. Dans l'esprit des villageoises, le rôle de la jachère n'est d'ailleurs pas tant de reconstituer une fertilité que quelques années de culture n'ont pas suffi à épuiser, que d'éliminer les Imperata à racines traçantes au profit des Graminées poussant en touffes. Les premières ne sont probablement pas comme on l'a répété un signe d'infertilité, mais elles étouffent les cultures et ne procurent qu'un faible tonnage de matière végétale à brûler ou à laisser pourrir au moment de la préparation d'un champ. Au voisinage des agglomérations extra-coutumières, postes, gares ou "campements" des manoeuvres vivant sur les entreprises européennes, on n'attend même pas la disparition des Imperata. La culture tend à devenir continue, et notamment les arachides sont ressemées sur du manioc. Mais il y a là un dévergondage de l'agriculture traditionnelle.

Cependant, même en s'en tenant à la norme coutumière, les temps de jachère sont remarquablement courts. Surtout si l'on tient compte que les cultures de la Vallée du Niari sont des cultures de belle apparence, touffues, pleines de vitalité, et procurant certainement des rendements plus élevés que d'ordinaire en Afrique. La courte durée des jachères dans la Vallée du Niari peut recevoir deux explications. La valeur particulière du sol paraît difficile à nier, une valeur qui, d'après l'étude de J. Brugière, tient moins à sa composition chimique qu'à une excellente structure physique, et s'exprime en tout cas par la grande vigueur de la végétation herbacée naturelle. Il est permis d'autre part de penser que la place considérable faite aux légumineuses (ambrevades, arachides, haricots, etc...) dans les rotations contribue à retarder l'appauvrissement du sol par la culture.

F - L'ECONOMIE AGRICOLE

Tout le système repose traditionnellement, sur le travail de la femme. Le rôle de l'homme en matière de culture se bornait autrefois au défrichement des champs de forêt, sans doute aussi à l'abattage des "madyadya". D'après le missionnaire suédois LAMAN (travail manuscrit), parlant il est vrai du groupe bacongo en général et non à proprement parler des habitants du Niari, les hommes se chargeaient aussi de certaines cultures (tabac, bananiers) sur les champs de forêt. Mais tout le reste était l'affaire exclusive des femmes. Notamment la préparation et la culture des champs de savane qui, dans la Vallée du Niari, sont de beaucoup l'essentiel.

Aujourd'hui, les choses ont commencé à évoluer, sous l'influence du commerce des produits agricoles. La culture étant devenue une source de gains, le vieil interdit qui rendait "honteuse" pour un homme la participation à la plupart des travaux agricoles est en train de s'effacer. Certes les femmes restent chargées de toutes les cultures destinées à leur propre alimentation, à celle de leur maris et de leurs enfants. Mais les hommes prennent leur part des cultures commerciales. Non seulement ils plantent la canne, le tabac, les légumes et les haricots dans les fonds humides et sur les rives des cours d'eau, mais encore on en voit qui font pousser des arachides et du manioc sur des défrichements ordinaires de savane.

Les cultures de savane, apanage des femmes, revêtaient autrefois une forme collective. Dans le cadre de chaque famille (grande famille à filiation utérine), les femmes mariées aux hommes de la famille cultivaient ensemble par groupes. Les groupes étaient conduits chacun par une femme agée faisant partie de la famille, soeur du chef revenue veuve au village, ou femme d'origine serve. Les groupes de culture (au singulier "mpoumbou") travaillaient un ensemble de parcelles contiguës. Tour à tour les femmes travaillaient sur la parcelle de l'une, puis sur la parcelle de l'autre ; le tour achevé, on recommençait. Les principales opérations faites ainsi en commun étaient la préparation des champs d'arachides, et la récolte des arachides, sans doute aussi les sarclages. Une même femme pouvait avoir des champs dans différents groupes de culture.

Ce système n'a pas disparu, mais il est en voie de dégradation (contrairement à ce qui se passe en pays baongo, vers Kinkala-Boko, où les institutions collectives de culture ont conservé leur force). Le groupement des parcelles de culture, dans le cadre de chaque mpoumbou (comportant un choix collectif des terrains à défricher, et une répartition des parcelles entre les femmes du groupe), subsiste partout, comme il est facile de s'en rendre compte : les champs sont presque toujours disposés en ordre serré au milieu de la savane. Mais le travail collectif, l'échange de travail, paraît se pratiquer de moins en moins. On voit encore par-ci, par-là, des groupes de femmes oeuvrer ensemble, mais les effectifs sont peu nombreux (8 est le maximum que j'ai vu). D'autre part, il y aurait une tendance de la part des jeunes femmes à faire bande à part et à cultiver, de leur côté, hors de la tutelle des "biounda", des vieilles.

La production agricole des Bakamba atteint un volume élevé par rapport au chiffre de la population vivant en plaine. De là la nécessité des greniers, pour conserver les semences et tout ce qui n'est pas vendu ou consommé immédiatement. Les plus caractéristiques sont les greniers sur pilotis, dont les dimensions peuvent approcher de celles des cases d'habitation avec la même forme quadrangulaire et le même toit à deux pans mais des murs de paille (ceux des cases sont aujourd'hui en terre ou en briques séchées au soleil). Une même femme a souvent deux greniers, le plus grand pour les arachides, le plus petit pour les pois d'Angole. Une petite porte en pignon, fermée par un cadenas, donne accès à l'intérieur. D'autres greniers placés à l'intérieur des cases, sont construits en lattes et ont la forme de cylindres pouvant atteindre la hauteur d'un homme. Ils seraient d'origine bembé. On s'en sert également pour emmagasiner les arachides.

L'excédent de la production agricole alimente une intense activité commerciale. Une grande partie des arachides obtenues sont vendues, principalement à la S.I.A.N., qui extrait l'huile dans son usine de Kayes. Le grand développement de la production d'arachides a débuté avec la distribution des arachides à court cycle avant la dernière guerre. Cette initiative de l'administration a donc été un grand succès. Succès tardif d'ailleurs, survenant après l'échec de nombreuses tentatives antérieures pour implanter des cultures commerciales (coton, ricin, maïs de variétés introduites, etc...). A côté des arachides de 3 mois, plusieurs cultures traditionnelles ont trouvé des débouchés à l'extérieur. Le maïs est acheté par les Européens éleveurs de porcs (notamment Joffre à Madingou), et toute une gamme de produits variés sont vendus sur les marchés locaux, ou expédiés directement par les gares sur Dolisie, Pointe-Noire et Brazzaville. Ce sont notamment les haricots, le manioc, le vin de canne ou d'ananas, dont la fabrication est en passe de devenir une industrie nationale chez les Bakamba. Pour la vente au dehors, les Bakamba ont substitué à leurs procédés traditionnels de préparation du manioc la technique baongo de la "chikouangue" (Pain de manioc cuit), ou celle du fofou (pâte séchée sans cuisson).

Ces résultats n'ont pas été obtenus sans une extension des surfaces mises en culture. Les dimensions des champs individuels n'ont pas varié, mais chaque femme multiplie le nombre des parcelles où elle fait les mêmes cultures. Dès les premières pluies dignes de ce nom, vers la mi-octobre, les villageoises commencent à planter les arachides. Un champ terminé, elles en entreprennent un autre, et ne s'arrêtent que passée la mi-décembre. Cette période de presse se répercute trois mois plus tard, au moment de la récolte. Le reste de l'année est un peu plus calme, mais les femmes ne chôment guère. Il n'est pas rare de ne trouver personne que quelques vieux et vieilles dans un village de la plaine, dès huit heures du matin : tout le monde est aux champs. Et ce n'est pas volontiers que les cultivatrices interrompent leur travail pour répondre à l'enquêteur. La pluie elle-même ne les arrête pas.

Dans ces conditions, il est évident que l'on approche d'une limite. Avec les procédés techniques actuels, et dans la mesure où les hommes n'accroîtront pas leur propre effort (mais un grand nombre sont employés en ville ou dans les entreprises européennes) il n'est plus possible d'espérer une augmentation importante de la production. Ou du moins celle-ci ne pourra-t-elle intervenir qu'en réponse à un accroissement de la population. Un tel accroissement se produit en effet, à la fois par excédent des naissances sur les décès, et par immigration lente de villages

précédemment installés soit au nord, soit au sud de la "Vallée". Sans parler des agglomérations des gares, qui recrutent leur population dans un rayon bien plus étendu.

CONCLUSION

Loin d'être le témoin inchangé d'une agriculture africaine remontant au fond des âges, l'agriculture des Bakamba du Niari apparaît comme un système en pleine transformation et ceci quel que soit l'angle sous lequel on le considère : choix des cultures, façons agricoles, rotations, droit foncier, organisation du travail agricole, utilisation des produits de la terre,

Le fait essentiel est l'apparition de cultures commerciales. Le grand développement de ces cultures tient à la situation favorable du pays kamba, à cheval sur un grand axe de trafic, conduisant à des villes consommatrices de produits agricoles, et à un port d'exportation. De toutes les agricultures du Congo, l'agriculture des Bakamba de la plaine est la plus engagée dans une économie d'échanges, avec celle des Baongo de Kinkala et de Boko.

Une autre chance qu'ont eue les Bakamba c'est d'avoir pu cultiver une terre qui rend beaucoup pour un effort minime, sans les obliger à perdre leur temps en allées et venues entre le village et des champs éloignés, comme il arrive souvent là où les jachères sont de longue durée.

Ceci dit, il faut porter au crédit des Bakamba les facultés d'adaptation dont ils ont fait montre, par exemple en sachant adopter et incorporer dans leur système de cultures les plantes nouvelles introduites par les Européens. Et certainement aussi leur ardeur au travail de la terre.

Les modes de préparation des champs, les combinaisons et les rotations de cultures décrites plus haut ont été mis au point par une longue expérience et représentent des techniques de culture parfaitement valables, souvent même habiles. Dans la mesure où l'on prétendra les faire évoluer, par exemple par la mécanisation de certaines façons, il faudra s'en souvenir et n'opérer qu'avec la plus extrême prudence.

V - ENQUÊTE D'INVENTAIRE STATISTIQUE DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE KIBANGOU

SOMMAIRE

	Pages
A. Résultats qualitatifs	317
Le milieu social	317
Le milieu humain	318
L'agriculture traditionnelle	320
B.- Résultats quantitatifs	324
Description quantitatifs	324
Structure démographique	325
Données de mouvement	327
Structure professionnelles	327
L'habitat	328
L'agriculture	329

L'Organisation de la Région Industrielle du Kouilou-Pointe Noire⁽¹⁾ a été chargée en 1958 de faire dans la zone d'inondation du futur barrage du Kouilou une enquête exhaustive comportant :

- un recensement démographique complet,
- un recensement et une étude de l'habitat,
- un recensement et des mesures des cultures,
- un recensement des biens individuels pouvant donner lieu à indemnisation,
- des monographies de villages,
- un recensement et une étude sommaire des "mikouna", ensemble des biens collectifs du clan familial.

La zone d'inondation - dite zone de retenue - étudiée englobe environ 150 villages ou hameaux répartis sur deux axes routiers qui se rejoignent à Kibangou et sur une piste non carrossable vers la terre NTIMA. Cette zone figure sur les cartes de l'Atlas, et sans que l'on sache encore si le barrage de Kouilou sera édifié, il a été convenu que l'esquisse d'aménagement régional éviterait tout investissement important dans cette zone.

En 1958 cette zone comprenait un peu plus de 8 000 habitants. Elle se trouve presque entièrement en savane, sauf quelques galeries forestières sur la route Kibangou-Mossendjo.

Principales cultures : manioc, arachides, bananes, les palmiers à huile servent surtout à la fabrication du vin de palme.

Les différents groupes ethniques sont, par ordre d'importance décroissante, les Bacougnis, les Bapounous, les Baloumbous, les Bokotas, dont les systèmes sociaux et agricoles semblent très voisins.

Dirigée par un statisticien, assisté sur la fin par un ingénieur d'agriculture, l'enquête a été réalisée sur le terrain par dix-sept contrôleurs, enquêteurs et dessinateurs congolais.

Elle a duré cinq mois et demi, du 20 février au 8 août 1958.

Nous donnerons ici un résumé des principaux résultats obtenus.

A. RESULTATS QUALITATIFS

A.1 LE MILIEU SOCIAL

La zone étudiée, presque entièrement située dans la sous-préfecture de Kibangou, reste encore en majeure partie dans cette circonscription, mais aujourd'hui toute la partie au sud du Niari⁽²⁾ appartient à la sous-préfecture de Dolisie, y compris Makabana, simple village en 1958, maintenant petite cité semi-industrielle où se trouvent les ateliers du chemin de fer de la COMILOG.

Les 151 unités dites "villages" formant le champ de l'enquête étaient en fait sous l'autorité d'une soixantaine de chefs de village, le reste étant constitué par des hameaux numérotés et disséminés parfois assez loin du village principal ; comprenant 2 à 15 ménages seulement ces hameaux se déplacent facilement et fréquemment, en demeurant toutefois dans les limites des terres du clan maternel (moukouna).

(1) Instituée en 1957 l'ORIK était chargée de coordonner l'ensemble des études et mesures propres à permettre la mise en valeur industrielle de la zone du Kouilou et de la ville de Pointe-Noire. Elle est maintenant remplacée par l'ONAKO, Office National du Kouilou.

(2) Elle correspond à peu près à l'axe 1 mentionné plus loin.

Groupant 920 élèves l'enseignement primaire était déjà assez largement dispensé en 1958.

Les malades habitant au sud du Niari étaient traités à Dolisie, les autres à Kibangou (dispensaire et maternité). A Loubetsi la mission protestante avait également dispensaire et maternité.

Cet équipement s'est amélioré depuis 1958 : voir la carte de l'atlas régional.

A. 2 LE MILIEU HUMAIN

La vie familiale

Toute la vie familiale des Bacougnis est régie par le système matrilineaire et patrilocal. L'appartenance à un groupe familial se transmet par les femmes et par conséquence l'enfant n'est jamais de la même famille que son père. Seule la filiation maternelle est "sûre" disent les Bacougnis, mais comme la femme est un être inférieur à l'homme le commandement du groupe familial appartient à l'homme le plus proche de la mère c'est à dire l'oncle maternel. Une des conséquences fondamentales de cet état de choses est la fraternité totale des cousins germains du côté maternel.

La grande famille maternelle désignée par les termes de Mukula Kifimba ou Mukulu Kifimba est l'ensemble des personnes issues d'un ancêtre commun. Les grandes familles Bacougnis sont les Batsanga (famille du chef de tribu), Bassoumba, Bayenne etc. L'appartenance de deux individus de sexe différent à une même grande famille entraîne pour ceux-ci un interdit sexuel.

A côté de la grande famille, la coutume en évolution admet une conception familiale plus proche de la nôtre dans laquelle le père de famille joue un rôle non négligeable. Mais, même dans le cas de la famille restreinte, le père ne peut jamais intervenir seul dans les actes publics de la vie de l'enfant (mariage, héritage, etc...). Il se trouve toujours dans l'obligation d'en référer à l'oncle maternel.

Le mariage

Le mariage est un contrat clanique entre deux familles, dont le but est la procréation et qui est sanctionné par le consentement individuel des époux. La famille de l'épouse ne fait que prêter une "source de vie" à la famille du mari. Anciennement elle en ressentait un sentiment d'affaiblissement et exigeait de la famille du mari, soit une femme nubile en échange pour un de ses fils, soit une promesse de femme à acquitter dans l'avenir. Cette promesse était matérialisée par des objets. Lorsque la famille du mari se libérait de sa promesse en donnant une femme en mariage à un membre de la famille de la femme, ces objets ou valeurs étaient restitués. Telle est l'origine de la dot qui avec l'apparition de l'argent européen a perdu une partie de sa signification, à l'heure actuelle.

Autrefois, le consentement de la fille en âge d'être mariée n'était qu'une formalité car les jeunes filles étaient soumises à leurs familles et leur accord était acquis dans la majorité des cas. Il n'en va plus de même depuis une dizaine d'années et ce consentement commence à être pris en considération. Le choix de la fille est même parfois déterminant en la matière.

Le prétendant offre un petit cadeau : mouchoir de tête ou petite somme d'argent à la jeune fille qu'il a choisie. Si celle-ci agrée le cadeau, elle accepte en même temps le prétendant. Les parents de ce dernier vont alors voir la famille de la jeune fille et leur font une demande. A la deuxième entrevue le prétendant et son père apportent du vin et de l'argent qui servent d'introduction et de présentation du prétendant à sa future belle-famille. La somme d'argent remise à cette occasion est appelée "Kibanza". Le garçon donne lui-même le Kibanza à sa future qui le remet à son père ; si le père accepte le Kibanza le mariage est accepté. Entre les deux entrevues, les parents de la fille ont consulté les principaux membres du clan maternel qui doivent donner leur approbation au mariage et vérifier notamment si le prétendant n'appartient pas à un clan ennemi ou dont l'alliance est indésirable. La race du prétendant est également vérifiée car les Bacougnis ne s'allient qu'aux Bacougnis - Bapounous - Babouissis - Baloumbous - Vilis et Bayombes.

Après les accordailles viennent les versements d'argent et d'objets divers qui constituent la dot ou "Bila". Cette dot, variable suivant la condition de la fille, les liens possibles qui unissent déjà les deux familles et aussi suivant la "position sociale" du prétendant, sera partagée entre le père et la mère de la fille qui recevront généralement la partie versée en nature : un pagne, un sac de sel, un fusil, des marmites, des cuvettes, du vin ou du petit bétail et les oncles maternels qui perçoivent la partie versée en argent. Lorsque la dot fixée par la famille a été totalement versée, la femme accompagnée de son frère rejoint alors le domicile de son mari. Les en-

fants qui naîtront de cette union appartiendront au clan maternel. En cas de décès du mari, la femme sera considérée comme faisant partie de l'héritage laissé par le défunt.

En cas de divorce, la famille maternelle devra rembourser tout ou partie de la dot. Ce qui donne lieu à d'interminables palabres auxquels participent le plus grand nombre possible de membres des deux familles. Les discussions de divorce peuvent durer plusieurs jours et donnent lieu à diverses réjouissances quand il s'agit d'un personnage important ou riche. Au cours des discussions chacun présente sa version des motifs de divorce, de préférence de manière spirituelle pour gagner les rieurs. Après l'exposé on détermine les torts de chacun. Si la femme a tort, la famille remboursera la dot, si c'est l'homme, on ne lui remboursera que la moitié, ou même moins.

Le divorce est toujours soumis à l'arbitrage coutumier d'une personnalité non apparentée aux deux familles (notables, chef pour certains cas, Tribunal du Premier Degré pour les plus évolués). Il convient de noter que réglementairement depuis 1957 aucun divorce coutumier n'a de valeur légale s'il n'est prononcé par le Tribunal Africain du Premier degré.

La dot varie actuellement de 12 à 20 000 Frs⁽¹⁾ (dot en nature et vin compris) suivant la classe sociale à laquelle appartient la femme. Mais il s'agit bien souvent d'un premier versement qui entraîne le mariage. La dot sera remise en question à propos de certains événements⁽²⁾ : naissances, maladie, mort d'un enfant, voyage de la femme dans sa famille maternelle, etc... Il arrive bien souvent que les époux aient des versements à effectuer pendant plus de dix ans, ce qui complique la procédure de divorce, d'autant que la mauvaise foi est de rigueur.

La propriété individuelle

La propriété individuelle s'exerce pour le chef de la famille restreinte sur tous les biens meubles et immeubles. Notons cependant qu'à l'intérieur d'un ménage tous les objets et ustensiles qui servent à l'entretien du logis et à la cuisine sont la propriété de la femme ainsi que ses vêtements personnels.

L'héritage se transmet selon une procédure bien définie :

A la mort du Chef de ménage, les femmes gardent le deuil deux mois, puis tous les membres du clan maternel du défunt se réunissent et pendant une longue veillée discutent du partage des biens. Le frère par la même mère ou l'oncle maternel du défunt prennent l'héritage en charge et s'occupent du partage. Des voisins ou des membres d'une famille différente servent de témoins. Le partage est souvent réglé également par le Chef de la grande famille. Tout compte dans l'héritage : animaux, meubles, vêtements, argent, femmes, etc... Le fils peut avoir droit à quelque chose si son père le lui a donné verbalement avant de mourir. Sinon, l'accord de toute la famille est nécessaire pour décider de donner quelque chose aux enfants du défunt. Cette part est rarement importante. Si le père du défunt vit encore, il a droit à une petite part. Après le partage, la maison du défunt est détruite ou abandonnée et seuls les étrangers peuvent y dormir. En fait, il semble que de plus en plus cette maison soit vendue et l'argent de la vente partagé.

Les héritiers (en général les frères ou les cousins maternels du défunt) choisissent chacun la veuve qu'ils désirent prendre pour épouse. Si cette dernière refuse de suivre son nouvel époux, et si elle n'agrée aucun des héritiers possibles, ses parents doivent rembourser la dot versée par le défunt ; s'ils ne le peuvent ou ne le veulent, on l'oblige à partir chez son nouveau mari.

Celui qui épouse une veuve prend en même temps les enfants de celle-ci qui suivent leur mère dans son nouveau foyer. Si la femme est trop vieille, elle est bien souvent laissée pour compte et personne ne la réclame lors du partage.

Par ordre d'importance des parts, les héritiers sont : les oncles maternels, les frères, puis les neveux. D'une façon générale, un "petit quelque chose" est donné aux enfants du défunt pour qu'ils ne regrettent pas".

La propriété collective

Les grandes familles se scindent pour la vie collective en plusieurs Tsifoumou-Mikouna. La Moukouna est composée des biens transmis par les ancêtres et appartenant à tous les individus qui cultivent, chassent et pêchent sur un même terrain. Elle consiste en terres, forêts, rivières,

(1) Rappelons que cette enquête date de 1958.

(2) "Panier de belle-mère n'est jamais rempli" dit un proverbe bantou.

palmeraie, étangs etc... et comprend également tous les droits y afférents : droit de pêche, de chasse, de passage, de récolte, de cueillette, d'exploitation, etc...

Le Chef de la Moukouna est appelé Foumou-Moukouna. C'est en général le personnage le plus âgé du groupe ou le plus influent.

Le Chef commande et partage les produits de la Moukouna entre ses membres. Il est le dépositaire de la propriété collective dont les membres de la Tsifoumou-Moukouna ne sont que les usufruitiers.

Les biens de la Moukouna sont gérés par le Chef de Moukouna qui en prélève sa part, mais qui aussi en redistribue les produits aux membres. Ainsi pour les produits de la chasse ou de la pêche, si le droit est exercé par un membre de la Moukouna, une très légère part sera réservée au Foumou-Moukouna. Mais si ce droit a été accordé à un étranger, après accord des principaux membres, la moitié du produit de la pêche ou de la chasse revient au chef et aux principaux membres de la Moukouna. Pour le droit de chasse, la moitié de l'animal, du côté touchant la tête est pour eux, la tête et un gigot revenant spécialement au chef.

Le droit d'abattage en forêt est soumis à autorisation préalable du conseil de Moukouna mais est gratuit. Il en est de même pour les droits de passage.

Pour la récolte du vin de palme, le partage se fait sur la base de 3 jours d'exploitation pour l'exploitant, 3 jours pour le Chef (Tsona).

Les amandes et l'huile sont la propriété exclusive des membres de la Moukouna. Les femmes procèdent à la récolte et à la vente, et l'argent est remis au Foumou-Moukouna qui prélève sa part et distribue le reste aux principaux membres.

Le Foumou-Moukouna ne s'occupe pas des cultures, toutefois son accord est préalable à tout permis d'occuper la terre. Ce permis est refusé aux gens qui ne sont pas de la famille ou alliés à la famille.

Pour les autres, après le débroussage qui constitue une semi-appropriation, le chef donne son accord après consultation des membres de la Moukouna. Cette condition préalable d'alliance est également exigée pour s'installer dans un village situé sur les terres de la Moukouna.

La dénomination de Foumou-Tsi, ou roi du pays, n'est plus maintenant qu'un titre honorifique qui semble d'ailleurs en voie de disparaître. Elle désignait les souverains de petits Etats comme ceux de Loango et de Makoko.

Observations

Certaines de ces coutumes n'existent plus à l'état pur, notamment en ce qui concerne l'héritage des veuves, et il est bien évident que plus le milieu est urbanisé, donc détribalisé, moins les traditions ont d'emprise sur l'individu, sans toutefois disparaître totalement.

A.2.1 Les clans familiaux

186 clans ont été dénombrés au cours de l'enquête mais beaucoup n'ont qu'une importance réduite :

58,6 % d'entre eux possèdent moins de 5 représentants dans la zone recensée

73,7 % moins de 10

12,9 % seulement, avec 25 hommes au minimum, sont vraiment centrés sur la sous-préfecture de Kibangou.

On a compté 1658 ménages

A.3 L'AGRICULTURE TRADITIONNELLE DANS LA SOUS-PREFECTURE DE KIBANGOU

Nous reproduisons intégralement cette partie du rapport d'enquête, que l'on pourra comparer aux notes du professeur Sautter sur l'agriculture des Bakamba et à l'étude de Ph. Haeringer sur la sous-préfecture de Mouyondzi.

Le pays Bacougni est une immense savane entrecoupée de collines, couvertes çà et là de forêts et de galeries forestières le long des cours d'eau. Le climat est du type équatorial, chaud et humide, avec quatre saisons réparties ainsi :

- du début d'Octobre au début de Janvier - saison des pluies (1^{er} cycle)
- courant Janvier (2 à 3 semaines) - petite saison sèche.
- de fin Janvier à fin Mai - saison des pluies (2^{ème} cycle)
- de fin Mai à fin Septembre - grande saison sèche, plus fraîche.

La température moyenne oscille entre 21 et 27 degrés, le minimum se situant en Juillet.

Les Bacougnis sont avant tout des cultivateurs de savane ; cependant depuis quelques années, ils pratiquent la culture en milieu forestier suivant les techniques des Bapounous.

Regime foncier

Le Bacougni n'est pas "propriétaire" de la terre qu'il exploite, mais il n'ira pas exploiter une terre située hors de sa Moukouna dont il connaît parfaitement les limites géographiques.

Une surface de terre, aussi bien en savane qu'en forêt, peut être exploitée par n'importe quel membre de la Moukouna, après accord du conseil de Moukouna. Les répartitions se font à l'amiable vers le mois de Juin.

Les cultures de savane

Les champs sont généralement à proximité du village. Tous les champs d'un même village sont groupés. En règle générale, chaque femme a un ou, au maximum, deux champs.

a) Le manioc

La préparation des superficies à planter en manioc est réduite au minimum : après les feux de brousse, les femmes remuent un peu la terre aux endroits où elles comptent planter les boutures. On plante souvent le manioc dans les intervalles laissés par les touffes d'arachides.

La multiplication se fait par boutures de 20 à 30 cm de longueur qui sont prélevées sur des tiges bien droites de plants mûrs et sains. La récolte des tiges a lieu 2 à 3 jours avant leur mise en place, mais la division des tiges se fait la veille de la plantation. Chaque bouture possède 4 à 5 yeux dormants.

La mise en place se fait soit sur de petites buttes, soit à plat, les boutures sont enfoncées obliquement et deux par deux. Le tropisme de la plante est généralement respecté. En culture pure, ces groupes de deux boutures sont plantés à des écartements de 1 m sur 1 m.

Le manioc est planté en Octobre, au début de la saison des pluies. Les boutures qui, au bout de 15 jours, n'ont pas repris, sont remplacées. Quand les plants ont atteint 40 à 60 cm de hauteur ils sont buttés. Parfois un second buttage a lieu vers l'âge de 9 mois (en Juillet).

Les racines sont récoltées du 12^{ème} au 30^{ème} mois après la plantation. Cette large tolérance dans le choix de la période de récolte constitue un avantage appréciable et permet l'exploitation du champ au fur et à mesure des besoins.

Les rendements sont très variables et on estime qu'ils s'étagent entre 5 et 10 T./ha.

Le manioc est consommé surtout sous forme de chikouangue⁽¹⁾ ou sous forme de fougou⁽²⁾. Les racines ainsi que leurs diverses préparations sont commercialisées sur les marchés locaux.

b) L'arachide

Après les feux de brousse, en Octobre, le sol est ameubli à la houe. Le semis a lieu dès la première pluie. Les surfaces cultivées sont principalement fonction de la quantité de semences dont dispose le cultivateur.

Ces semences proviennent de deux sources : d'une part les graines conservées par le cultivateur d'une campagne sur l'autre, d'autre part des semences sélectionnées provenant de la C.G.O.T.⁽³⁾ et distribuées par les Sociétés Africaines de Prévoyance⁽⁴⁾.

(1) Pain de manioc bouilli préparé avec les tubercules réduits en farine après un rouissage destiné à éliminer l'acide cyanhydrique qu'ils contiennent.

(2) Farine de manioc séchée au soleil.

(3) Compagnie Générale des Oléagineux Tropicaux. (maintenant dissoute)

(4) En 1958.

La récolte principale a lieu pendant la petite saison sèche, la récolte secondaire (repousse) en Juin. Les rendements sont faibles et en rapport direct avec la pluviométrie (importance du 1^{er} cycle d'Octobre à Janvier).

La majeure partie de la récolte principale est commercialisée ; le reste ainsi que la récolte secondaire sont réservés à la consommation familiale.

L'arachide est consommée soit crue, soit cuite à l'eau. Son taux élevé en matières albuminoïdes en fait une denrée de choix susceptible de combler le déficit en protides des principaux végétaux (manioc, banane) constituant la base du régime alimentaire Bacougni.

c) Les cultures secondaires

Les cultures secondaires, qui sont représentées par de nombreuses espèces, ne couvrent qu'une très faible partie des surfaces cultivées. Elles sont situées autour des cases. Ce sont principalement le maïs, le taro, la patate douce, l'igname, l'oseille et le tabac.

d) Rotations

On peut observer trois types de rotations :

1/ 1^{ère} année : arachide en culture pure

2^{ème} année : manioc

3^{ème} année : manioc et retour à la jachère

1/ 1^{ère} année : association manioc et arachide

2^{ème} année : manioc + repousse d'arachide

3^{ème} année : manioc et retour à la jachère

3/ 1^{ère} année : arachide + manioc

2^{ème} année : manioc + repousse d'arachide + nombreuses cultures secondaires

3^{ème} année : manioc et retour à la jachère.

Ce troisième type de rotation est le plus fréquent.

Chaque année la zone cultivée se déplace par rapport au village.

Les cultures de forêt

a) Localisation des champs par rapport au village

Les forêts sont souvent très éloignées des villages et situées soit au sommet, soit à flanc de colline, sur les terrains schisto-gréseux. Il faut souvent plusieurs heures de marche pour aller du village à ces champs. Les cultivateurs d'un même village exploitent plusieurs zones forestières.

b) Les cultures principales

On trouve en forêt 4 cultures principales :

a) Le manioc

b) L'arachide

c) L'igname

d) La banane plantain

Le défrichement, qui est réservé aux hommes, représente un gros travail : la forêt est abattue et, aussitôt que les feuilles sont desséchées, il est procédé à un débitage plus ou moins grossier des arbres. Ce travail commence en Mai-Juin pour se terminer en fin Septembre. A ce moment on met le feu ; il subsiste ensuite sur le sol : les souches, les troncs et les grosses branches. C'est sur ce sol couvert de cendres et encombré de divers débris calcinés que les femmes viennent faire les plantations.

b 1/ Le manioc

Sa culture en forêt ne diffère pas sensiblement de ce qui a déjà été indiqué pour la savane. Il y a lieu de noter toutefois qu'il est rarement cultivé en association avec l'arachide.

b 2/ L'arachide

L'arachide est cultivée en forêt, après le manioc, sur un terrain parfaitement "balayé". Les rendements sont supérieurs à ceux obtenus en savane, par contre, la qualité du produit est inférieure (arachides piquées).

b 3/ L'igname

La culture de l'igname, pratiquée en association avec d'autres cultures, est entreprise au début de la saison des pluies, en Octobre. Des éclats de tubercules ou des fragments de plantes prélevées près du collet à la partie supérieure du tubercule et mis en terre à 5 ou 10 cm de profondeur sont disséminés dans le champ. La terre est simplement ameublie légèrement à l'endroit où l'on place le tubercule.

Les tiges grimpent le long de branches laissées sur le sol. Quelquefois un buttage est effectué pour favoriser le développement des tubercules.

La récolte commence 9 mois après la plantation et dure plusieurs mois, quoique au bout d'un certain temps les tubercules laissés dans le sol deviennent amers et pourrissent.

L'igname se consomme cuit à l'eau ou frit.

b 4/ Les bananes

Les bananiers plantains constituent la principale variété de banane cultivée par les Bapounous. En octobre, les femmes placent dans le sol des rejets et des fragments de rhizome portant des bourgeons. Sept mois après la plantation, on peut commencer à récolter des régimes. Ces bananes sont farineuses, non sucrées et sont consommées cuites, comme un légume féculent. Le rendement est d'un régime par stipe de l'année.

c) Les cultures secondaires

On rencontre dans les champs de forêts un grand nombre de cultures vivrières, (les mêmes qu'en savane) et quelques pieds de café. Ces cultures présentent peu d'intérêt, compte tenu des superficies qu'elles occupent.

En forêt nous reconstruisons un assolement triennal avec un seul type de rotation.

1ère année - Défrichement - Manioc + ignames + bananiers.

2ème année - Manioc + ignames + bananiers + repousses forestières.

3ème année - De nouveau défrichement, balayage, arachide + ignames et repousses des bananiers à partir des rhizomes laissés dans le sol.

d) Superficie cultivée

Etant donné l'éloignement et la dispersion des champs de forêt, il a été impossible aux enquêteurs de mesurer toutes les surfaces. Des sondages ont été faits sur quelques champs qui laissent penser que l'on peut, sans commettre d'erreur grossière, estimer que la superficie cultivée par ménage est d'un demi-hectare. 32 champs ont été mesurés à raison de 2 par village, on a obtenu une surface moyenne par champ de 44 ares. Cette superficie n'est pas fonction du nombre de femmes, mais de la force et du courage du Chef de Ménage. C'est pour cela qu'au sein d'une même ethnie on peut la considérer comme constante.

En plus de ces cultures, les paysans récoltent les fruits de quelques arbres fruitiers dont les principaux sont par ordre d'importance, les palmiers à huile, les manguiers, les avocats, les orangers, les citronniers, quelques caféiers.

Calendrier Agricole

Nature de la culture	Préparation du sol	semis ou plantation	Récolte
Arachides	de Juin à Septembre	Octobre	1 ^{er} cycle : Janvier 2 ^{ème} cycle : Juillet
Manioc	de Juin à Septembre	Octobre	du 12 ^{ème} au 30 ^{ème} mois après la plantation
Igname	en forêt de Juin à Septembre	Octobre	à partir du 9 ^{ème} mois après la plantation
Banane	en forêt de Juin à Septembre	Octobre	à partir du 7 ^{ème} mois après la plantation
Cultures Secondaires	Septembre	Octobre	étagées durant toute l'année et variables avec les produits.
Fruits			citrons pamplemousses } Avril avocats oranges : Mai mangues : Septembre

B - RESULTATS QUANTITATIFS

B.1 DESCRIPTION EXHAUSTIVE

La zone d'enquête forme un quadrilatère donc les diagonales sont les axes routiers se croisant aux environs de Kibangou.

Un nombre important de villages recensés ne seront pas inondés mais, ou leurs terres de culture et de chasse le seront, ou leurs liaisons entre eux et avec les centres importants le seront.

Les villages sont répartis le long de quatre axes :

axe 1 route Dolisie-Gabon et ancienne route du Gabon

62 villages, situés entre le carrefour de ces deux routes au sud et la localité de Kibangou au Nord :

axe 2 route dite de Ntima (non carrossable)

20 villages entre Bikabitsendé au sud et le pont du Niari au nord

axe 3 route de Mossendjo

51 villages répartis entre la localité de Kibangou au sud et la rivière Leboulou au nord

axe 4 prolongement de l'axe 1, route Dolisie-Gabon

18 villages, de Kibangou à la rivière Loukenini.

Le rapport donne pour chacun des 4 axes un recensement complet des villages, des personnes, des cultures et des arbres fruitiers présents dans le champ de l'enquête.

Nous présenterons ici des résultats condensés :

	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Total
Nombre de villages	62	20	51	18	151
Nombre de ménages	611	217	611	206	1658
Nombre de cases	1312	486	1444	495	3747
Population totale	<u>2604</u>	<u>1202</u>	<u>3026</u>	<u>1325</u>	<u>8157</u>
dont hommes	685	296	781	323	2085
femmes	892	406	1194	411	2903
garçons	522	233	571	293	1619
filles	505	267	480	298	1550
Champs de l'année 57					
nombre	820	297	1070	428	2615
surface en ha	181,2	67,2	272,0	93,3	614
Champs des années antérieures					
nombre	1339	397	1175	450	3162
Palmiers	6496	1581	12750	3596	24423
Manguiers	1526	365	654	1076	3621
Citronniers	246	103	206	119	674
Orangers	1201	592	326	989	3108
Total des arbres fruitiers	<u>9469</u>	<u>2641</u>	<u>13936</u>	<u>5780</u>	<u>31826</u>

Les arbres fruitiers participant de biens collectifs (moukouna ou village) n'ont pas été comptabilisés ici.

Pourcentage des principales ethnies :

Bacougni	59,45 %
Bapounou	30,35 %
Baloumbou	4,85 %
Bakota	1,90 %

B.2 STRUCTURE DEMOGRAPHIQUE

B.2.1 Sexe et ages

L'examen du tableau de répartition de la population par âges et sexes et de la pyramide "Ages, Sexes et Ethnies" fait apparaître l'importance dominante des couches jeunes de cette population dont près de 40 % est âgée de moins de 15 ans (39,86 %) ce qui implique ou une forte natalité ou une forte émigration des classes d'âges actives.

Cette émigration est confirmée par le resserrement de la pyramide (38,82 %) pour les couches actives (15 à 40 ans), émigration généralement provisoire vers les villes, surtout Dolisie et Pointe-Noire, où l'apport des originaires du Niari constitue une part non négligeable de la population. Le caractère provisoire de cette émigration est dû à différents faits dont les plus importants sont le désir de retourner au village natal pour y terminer ses jours ou bien pour s'y marier, après avoir accumulé en ville de quoi parader quelque temps, ou au contraire après avoir échoué totalement et réalisé qu'il vaut mieux être paysan et manger tous les jours qu'être citadin et jeûner trois fois par semaine. Tous ne reviennent cependant pas et la troisième partie de la population, les gens âgés de plus de 40 ans, ne représentent que 21,32 % de l'ensemble. A l'intérieur de ces proportions la part des femmes est dominante : 54,6 % de l'ensemble contre 45,4 % pour les hommes sauf bien entendu pour le groupe des moins de 15 ans, qu'aucun mouvement extérieur n'a encore touché et où l'élément masculin domine : 51,2 % contre 48,8 %.

Cette proportion s'inverse pour le groupe 15 - 40 ans : 61,1 % de femmes contre 38,9 % d'hommes, on retrouve ici encore l'influence de l'émigration masculine, et le groupe des plus de 40 ans : 53,4 % de femmes et 46,6 % d'hommes, où le déséquilibre est beaucoup moins important, beaucoup d'hommes ayant rejoint leur village natal.

Répartition de la population par ages et sexe

Groupes d'Agés	Sexe masculin		Sexe féminin		Total	
	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %
0 à -de 5 ans	635	17,14	733	16,47	1 368	16,77
5 à -de 10 ans	606	16,36	559	12,55	1 165	14,28
10 à -de 15 ans	421	11,36	298	6,69	719	8,81
15 à -de 20 ans	269	7,27	275	6,18	544	6,67
20 à -de 25 ans	274	7,40	325	7,30	599	7,34
25 à -de 30 ans	241	6,51	486	10,91	727	8,92
30 à -de 35 ans	196	5,29	334	7,50	530	6,50
35 à -de 40 ans	251	6,77	515	11,57	766	9,39
40 à -de 45 ans	168	4,54	227	5,10	395	4,85
45 à -de 50 ans	256	6,91	315	7,07	571	7,00
50 à -de 55 ans	273	7,38	299	6,71	572	7,01
55 et +	114	3,07	87	1,95	201	2,46
Total	3 704	100	4 453	100	8 157	100
%	45,41		54,59		100	

B. 2. 2 Ethnies

Les trois principales ethnies ont une structure démographique semblable, conforme donc à la structure globale décrite ci-dessus.

B. 2. 3 Etat matrimonial

Il a une influence certaine sur le nombre des naissances. Dans la zone étudiée :

77 % des femmes sont mariées avant 25 ans

85 % le sont avant 30 ans

Par contre chez les hommes :

22 % seulement sont mariés avant 25 ans

37 % avant 30 ans

Les hommes de plus de 30 ans sont mariés dans la proportion de 92 %

Ces valeurs et caractères sont à peu près constants pour les trois principales ethnies de la zone.

La moyenne des mariages par femme est de 1,36 chez les Bacougni ; 1,38 chez les Baloumbou ; 1,63 chez les Bapoumou ; 1,85 chez les Bakota.

La stabilité des femmes est donc meilleure chez les Bacougni et les Baloumbou.

La polygamie demeure répandue ; elle concerne 39 % des hommes mariés ; elle est plus importante chez les Bapoumou (53 % des hommes mariés) que chez les Bacougnis (33,5 %).

Parmi les 39 % de polygames, 23,5 ont deux femmes, 9 trois femmes, 3,5 quatre femmes, 3 cinq ou plus.

Le nombre de polygames et le nombre de femmes par polygame est évidemment fonction de l'âge : chez 100 hommes mariés de plus de 50 ans, 58 sont polygames dont 30 ont plus de deux femmes.

B. 3 DONNEES DE MOUVEMENT

B. 3. 1 Fécondité, natalité

Naissances féminines un peu plus nombreuses que les naissances masculines : pour 1000 femmes, 1752 filles - 1725 garçons.

Nombre moyens de naissances par femme : 3,48 pour l'ensemble de la zone mais avec des différences sensibles suivant les ethnies :

Baloumbou	3,97
Bapounou	3,62
Bacougni	3,40
Bakota	2,27

Le nombre moyen passe à 4,32 si l'on ne considère que les femmes ayant eu des enfants nés vivants ; environs 12 % des femmes restent stériles.

Le taux de natalité générale (rapport du nombre de naissances vivantes dans les douze mois précédant l'enquête à la population totale correspondante) est de 53,9 ‰

Le taux de fécondité actuelle (rapport de ces naissances au nombre des femmes en âge de procréer -15 à 50 ans) est de 180 naissances pour 1000 femmes.

B. 3. 2 Mortalité infantile

Pour 100 enfants nés vivants au cours de douze mois précédant l'enquête on compté 13,4 % de décès, avec une forte surmortalité masculine ; ce chiffre est sans doute sous-estimé si on le compare à celui d'autres pays, voisin de 20 %.

B. 3. 3 Mortalité générale

Le taux obtenu est de 25 ‰, sans que l'on soit certain que tous les décès des douze derniers mois ont bien été déclarés.

B. 3. 4 Mouvement naturel

La différence entre taux de natalité générale, 53,9 ‰, et taux de mortalité générale, 25 ‰, donne un taux d'accroissement naturel de 28,9 ‰, considéré comme surévalué par les auteurs de l'enquête⁽¹⁾.

B. 4 STRUCTURE PROFESSIONNELLE

B. 4. 1 Les professions (hommes et femmes de plus de 15 ans) :

Très peu de diversité pour les femmes :

agriculture	94,8 %
profession rémunérée	1,3 % (poterie, vannerie, couture)
ne travaillant pas	3,9 % (malades, trop âgées)

Eventail plus ouvert pour les hommes :

agriculture	41,7 %
chasse, pêche, vin de palme	16,0 %

(1) L'enquête démographique de 1960-61 donne pour la zone de savane à laquelle appartiennent les populations de Kibangou - sauf les Bakotas - un taux de 23,7 ‰ (48,1-24,4).

mécaniciens, chauffeurs	4,0 %
fonctionnaires	1,8 %
commerce	4,1 %
construction	5,1 %
travailleurs non spécialisés	8,7 %
artisans et isolés	7,9 %
gens de maison	2,2 %
ne travaillent pas	8,5 %

Il n'y a pas de différences notables entre les principales ethnies. Les mécaniciens, chauffeurs, manoeuvres, sont employés sur des chantiers forestiers.

B.4.2 Durée de présence au village

44 % des hommes ont de tout temps habité le village où les enquêteurs les ont trouvés et 68 % y habitent depuis plus de cinq ans. En fait il semble que la quasi-totalité des habitants ait toujours vécu dans la zone d'enquête.

B.4.3 Connaissance du français

Doit s'apprécier par groupe d'âges et par sexe :

	Aucune connaissance		Parlent et comprennent		Scolarisés	
	M	F	M	F	M	F
0 à 5 ans	100 %	100 %	-	-	-	-
5 à 10 ans	64,3 %	89,4 %	24,8 %	7,7 %	10,9 %	2,9 %
10 à 15 ans	25,7 %	75,8 %	21,6 %	8,4 %	52,7 %	15,8 %
15 à 40 ans	17,8 %	96,7 %	56,1 %	2,7 %	26,1 %	0,6 %
40 et plus	63,4 %	100 %	33,5 %	-	3,1 %	-

Ainsi 2,7 % seulement des femmes de plus de 15 ans comprenaient et parlaient le français en 1957-58 mais déjà plus de la moitié des hommes en étaient à ce stade.

La scolarisation touchait plus de la moitié des garçons de 10 à 15 ans, mais à peine une fille sur six.

Cette situation s'est bien améliorée depuis 1957 puisque la sous-préfecture de Kibangou comptait en 1964 environ 2100 élèves dans l'enseignement primaire (1400 garçons et 700 filles) et une centaine dans le collège d'enseignement général de Kibangou.

La meilleure connaissance du français chez les hommes de 15 ans et plus s'explique par le fait que beaucoup ont exercé à un moment quelconque de leur vie une activité autre que celle de cultivateur.

Les Bakota et Bapounou, races de forêt, avaient en 1957 la plus faible scolarisation : 5,9 et 11,9 %.

B.5 L'HABITAT

Parallèlement au recensement démographique a été fait un recensement exhaustif des cases d'habitation, y compris les cuisines.

A peu près tous les ménages sont propriétaires de leurs cases.

On a dénombré 3747 cases pour 8157 personnes formant 1658 ménages⁽¹⁾, soit

2,2 personnes par cage

2,3 cases par ménage

(1) Taille moyenne des ménages : 4,92 personnes

Superficie moyenne par ménage 67 m², soit près de 14 m² par personne.

La quasi-totalité des ménages se contentent de cinq pièces au maximum.

La qualité de l'habitat restait médiocre en 1957 :

Cases en briques crues	38,4 %
planches éclatées	30,6 %
terre sur armature de bois	22,2 %
paillote	5,3 %
bambou	2,1 %
matériaux divers	0,8 %
briques cuites	0,6 %

Les matériaux traditionnels forment la majorité, 60,2 %.

On remarquait déjà l'essor considérable de la brique crue dont l'expansion ne semblait limitée que par la nécessité de recourir à un maçon rémunéré pour une partie des travaux.

L'obstacle financier joue encore plus pour la brique cuite.

Le caractère provisoire des matériaux utilisés pour la majorité des cases fait que 73,2 % d'entre elles ont moins de cinq ans.

L'aération est encore bien mauvaise : près de 60 % des cases n'ont qu'une seule porte et pas de fenêtre. Cela semble dû au désir de mieux se protéger contre la violence des pluies et la fraîcheur des nuits en saison sèche.

B. 6 L'AGRICULTURE

Le nombre de champs cultivés, la nature des cultures dans les champs et la superficie des champs, ont été étudiés en fonction : de l'ethnie du chef de ménage, de la taille du ménage et du nombre de femmes dans le ménage.

Les champs eux-mêmes ont été subdivisés en champs de l'année (ensemencement 1957, récolte 1958) et en champs des années antérieures à 1957.

B. 6.1 Nombre de champs

Champs de 1957 2615 pour 1321 ménages

Champs plus anciens 3162 " 1345 -

Soit 1,98 et 2,35 par ménage, 4,33 au total.

Selon les ethnies : de 3,38 pour les Bakota à 4,5 pour les Bapounous. Bacougnis : 4,32 champs.

Selon la taille du ménage : de 2,83 pour les ménages d'une seule personne à 9,46 pour les ménages de plus de quinze personnes. Il faut arriver aux ménages de huit personnes pour trouver deux champs de 1957 par ménage.

Le nombre de champs par ménage croît évidemment en fonction du nombre de femmes dans le ménage, mais inversement le nombre moyen de champs par femme décroît tandis qu'augmente le nombre des femmes par ménage.

Ces chiffres doivent être complétés par ceux de la superficie moyenne cultivée par femme.

B. 6.2 Nature des cultures

On a regroupé schématiquement ces cultures en cinq grands groupes, ce qui dénote une certaine homogénéité dans les pratiques culturelles des paysans de la région.

Bien entendu, la culture de base est le manioc : 89 % des champs de 1957 en contiennent, ainsi que 94 % des champs antérieurs à 1957. Au total 92 % des champs sont plantés de manioc, quelle que soit la forme d'association utilisée.

Les arachides en culture pure sont assez rares, 10 % en moyenne, et chez les Baloumbous 3 %. Associées avec seulement du manioc, elles occupent 19 % des champs, et associées avec du manioc et d'autres plantes vivrières, on les rencontre dans 51 % des champs. En fait, et quelle que soit son ethnie, le cultivateur du Niari ne pratique guère de cultures pures, et les cultures autres que le manioc et l'arachide représentent une part minime de son activité, ceci pour les champs de 1957.

Ceux des années antérieures sont constitués presque uniquement de manioc et de bananiers. Il n'y a pas de différences notables entre les ethnies ; à part les races de forêt chez qui la culture de la banane semble passer avant celle des arachides, il n'est guère possible de caractériser une ethnie par ses cultures.

Le nombre de femmes à l'intérieur du ménage ne paraît pas non plus exercer d'influence sur la nature des plantes cultivées par les ménages.

Il semble donc, que malgré les différences de milieu, savane ou forêt, les pratiques culturelles demeurent assez homogènes.

Si la nature des cultures ne paraît être influencée par aucun des critères retenus comme ayant une corrélation possible avec les pratiques culturelles, il n'en est pas de même des superficies sur lesquelles chacun d'eux agit de façon appréciable.

Cultures suivant le groupe ethnique du chef de ménage

Champs cultivés en 1957

Groupes ethniques	Arachides sans manioc	Arachides sans manioc	Arachides + manioc + autres.	Manioc sans Arachides	Autres sans manioc ni arachides	Total
Bacougni	178	383	677	329	9	1 576
Bapounou	73	66	554	116	9	818
Baloumbou	3	25	46	23	-	97
Babouissi	2	4	9	9	2	26
Bakota	6	9	32	11	-	58
Autres	3	12	18	6	1	40
Total	265	499	1 336	494	21	2 615

Champs cultivés avant 1957

Groupes ethniques	Manioc	Manioc + autres	autres sans manioc	Total
Bacougni	1 035	839	101	1 975
Bapounou	104	747	58	909
Baloumbou	53	64	7	124
Babouissi	21	12	1	34
Bakota	7	51	6	64
Autres	17	24	15	56
Total	1 237	1 737	188	3 162

B. 6. 3 Superficies cultivées

Il s'agit de la superficie des champs de 1957.

L'ethnie du ménage influe de façon directe sur les surfaces cultivées : les plus grandes surfaces se trouvent chez les Bapounous, suivis par les Bacougnis, les Bakotas tenant le dernier rang.

Superficie moyenne par ménage et par individu (en ares) :

	ménage	individu
Bapounous	56,2	10,7
Bacougnis	44,6	9,4
Baloumbous	40,2	6,5
Bakotas	24,6	7,5

Surface réelle cultivée en 1957 : 61431 ares, soit une moyenne de 9,45 ares par tête et environ 1/2 ha par ménage.

Quelle que soit leur taille 90,4 % des ménages cultivent moins d'un hectare. Chez les ménages de 9 personnes et plus la superficie totale cultivée dépasse assez rarement 1 ha et la surface cultivée par individu tombe en moyenne chez ces ménages à 4,56 ares.

Les 1321 ménages ayant des champs de 1957 représentent 2130 femmes, à raison de 1,6 femme par ménage. Elles ont cultivé 61431 ares, soit 28,8 ares par femme, ceci en supposant que toutes les femmes de ces ménages ayant 15 ans et plus cultivent la terre, ce qui n'est pas tout à fait exact.

Les superficies moyennes cultivées par femme oscillent de 23,9 à 31,6 ares, le chiffre le plus élevé appartenant aux ménages comprenant une seule femme.

61431 ares pour 2615 champs donnent une moyenne de 23,5 ares par champ.

Si l'on suppose que les 3162 champs antérieurs ont une taille moyenne égale, on arrive à une superficie récoltée de $3162 \times 23,5$ ares = 83 307 ares.

Ce sont donc environ 144700 ares, ou 1450 ha, qui font vivre les habitants de la zone, à raison d'environ 1 ha par ménage et 20 ares par individu.

B. 6.4 Les arbres fruitiers

On remarque une liaison assez étroite entre le nombre de personnes de chaque groupe ethnique et le nombre d'arbres possédés par le groupe, avec toutefois un léger avantage pour les groupes de forêt : Bapounous et Bakotas, à cause du palmier à huile.

Le tableau suivant fait apparaître le nombre de villages, de ménages et d'habitants, avec les zones de culture correspondantes, qui seront noyées ou isolées si le barrage du Kouilou est construit :

Villages	Zones de cultures	Nombre villages	Nombre de	
			Ménages	Habitants
Noyés	noyées	44	380	1 891
	partiellement noyées	1	29	197
	total	45	409	2 088
Isolés	partiellement noyées	8	50	246
	hors d'eau	37	573	2 885
	total	45	623	3 131
Inondation incertaine	partiellement noyée	1	6	38
Hors d'eau	noyées	2	17	114
	partiellement noyées	21	280	1 374
	hors d'eau	37	323	1 412
	total	60	620	2 900
Ensemble	noyées	46	397	2 005
	partiellement noyées	31	365	1 855
	hors d'eau	74	896	4 297
	total	151	1 658	8 157

En définitive sur les 1658 ménages et les 8157 habitants, groupés en 151 villages, seuls 37 villages comptant 323 ménages et 1412 habitants seront hors d'eau, eux et leurs zones de culture.

Il convient d'y ajouter 8 villages voisins de Loudima, près du bac sur le Niari, qui comprenaient en 1957 42 ménages et 164 habitants.

IMPRIMERIE LOUIS-JEAN

Ouvrages scientifiques

TYPO - OFFSET

GAP (Hautes-Alpes)

Dépôt légal n° 268

1967